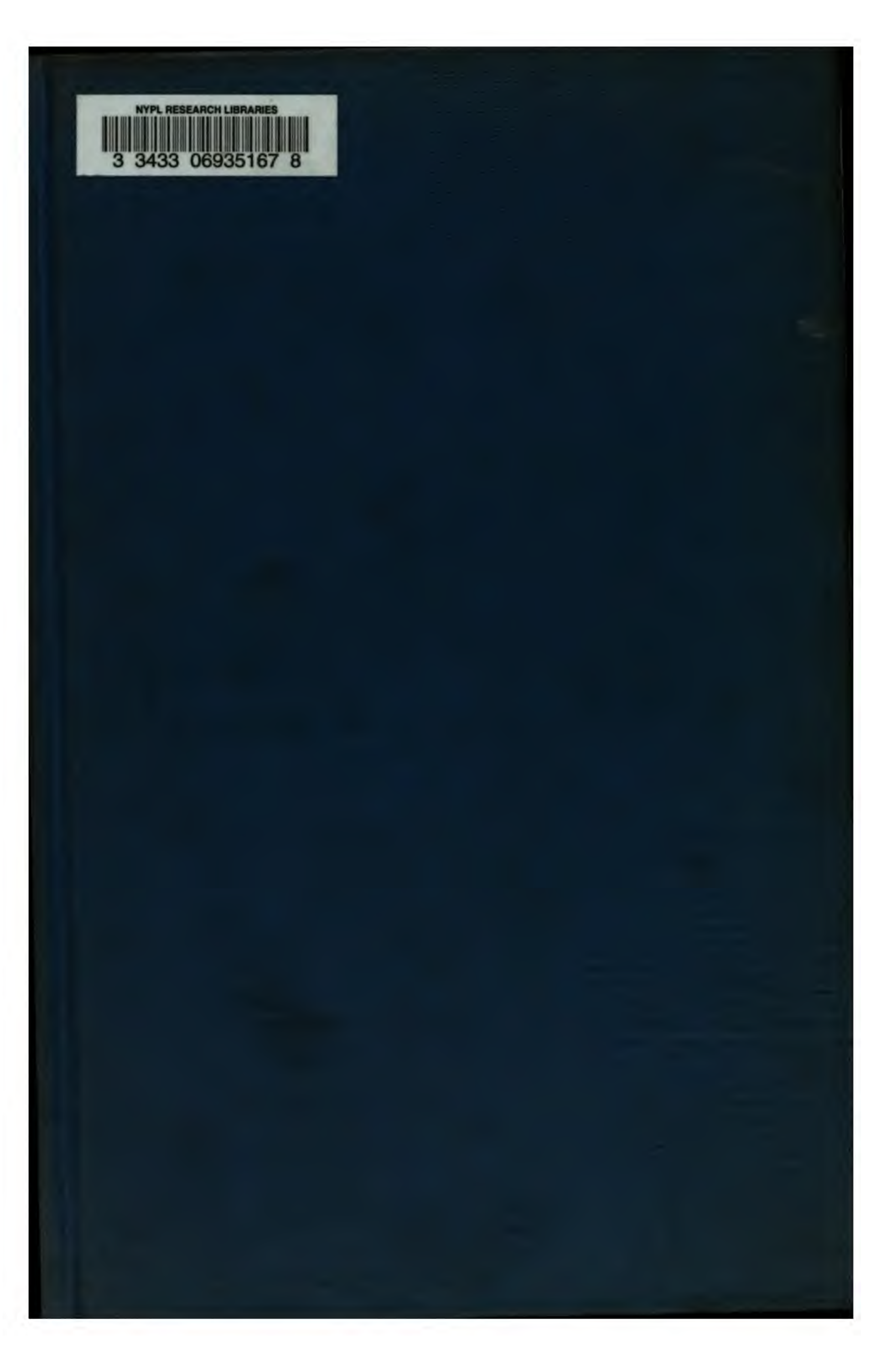

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06935167 8


Annales

Annales Dauphinoises

SANS REPROCHE ET SANS PEUR

A BAYARD

QUATRIÈME ANNÉE

1903

ANNALES DAUPHINOISES

IV

ET DERNIER VOLUME

1903



GRENOBLE
IMPRIMERIE VALLIER ÉDOUARD ET C[ie]

1904

TABLES

NOMS DES AUTEURS

qui ont collaboré à la rédaction

de ce

QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME

BAFFERT, v. *Archéologie, Biographie, Bibliographie.*

BERNARD, v. *Biographie.*

COTTAZ, v. *Poésie.*

DUSSERT, v. *Histoire.*

FERRAND, v. *Archéologie.*

FILLET, v. *Description.*

FRANCLIEU (Mlle A.-M. de), v. *Histoire*).

LAGIER, v. *Archéologie. Histoire.*

MAILLET-GUY, v. *Histoire.*

MARTIN (J.), v. *Bibliographie.*

MAZET, v. *Biographie.*

VARNOUX.



TABLE METHODIQUE

DES

MATIÈRES

ARCHÉOLOGIE

BIOGRAPHIES

BEAUX-ARTS

DESCRIPTION

POÉSIE

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE



TABLE

DES

ILLUSTRATIONS





LES

" Annales Dauphinoises "

QUATRIÈME ANNÉE

Alfred BERRUYER

(1819-1901)

SA VIE. — SON ŒUVRE

(Suite)

EGLISE SAINT-BRUNO DE VOIRON

Extérieur. — Façade

La façade est d'un aspect vraiment grandiose. Elle s'élève sur une terrasse précédée d'un perron coupé par un large repos qui ajoute encore à son élégance, et encadré d'une belle barrière en pierre ajourée.

Les portes sont surmontées d'une galerie d'arcatures, motif qui se reproduit à la naissance du fronton, comme aussi dans les façades extérieures du transept. Les flèches, dont la base est ornée de clochetons et de contre-clochetons, s'élancent gracieuses et sveltes vers le ciel.

Les portes, exécutées d'après les dessins de M. de Montclos, sont dues à la générosité dc M. Daiguenoire et ont coûté 13,000 fr. On en admire les pentures en fer forgé et martelé. Il n'y en a pas d'aussi bêlles dans tout le Dauphiné et de bien loin.

Façades latérales

Les façades latérales ne sont pas moins intéressantes à étudier que la façade principale. Elles offrent même des particularités qu'il convient de signaler. D'abord, suppression des arcs-boutants, remplacés par des contreforts surmontés d'élégants clochetons, emploi dans la toiture de tuiles vernies et coloriées, comme dans les églises gothiques de Vienne, spécialement à celle de Saint-Etienne et à celle toute moderne dite église votive.

Sauf ces particularités, les façades latérales rappellent d'une manière frappante Notre-Dame de Paris.



ÉGLISE SAINT-BRUNO DE VOIRON (Intérieur)

Intérieur

L'intérieur présente, à s'y méprendre, l'aspect d'une cathédrale du Moyen-Age. Rien de cru ni de heurté, harmonie parfaite et homogénéité

du mobilier et de la décoration, lumière discrète et tamisée, comme il convient aux églises ogivales.

Cinquante-quatre fenêtres géminées et trois rosaces laissent passer une lumière qui serait trop vive, si d'admirables verrières de la maison Laurent Gzell, de Paris, n'en retenaient captive la surabondance, pour faire valoir leurs beaux rouges et bleus veloutés, étudiés dans les verrières des XIIe et XIIIe siècles, comme on peut le voir dans le remarquable vitrail de Champ, œuvre du XIIe siècle. Au clérestory, Laurent Gzell a peint de grandes figures dans le style du XIVe siècle. Dans les nefs latérales sont reproduites les scènes principales de l'Ancien et du Nouveau Testament. Au transept, dans les fenêtres trigéminées, on voit, d'un côté, les prophètes, avec Moïse au centre. A gauche, Jésus-Christ, entouré des Evangélistes.

La chaire, don de M. Denantes et qui a coûté 6,000 fr., est l'œuvre de la maison Goyers, d'Anvers. Elle offre, très heureusement harmonisés, les caractères des XIIIe et XIVe siècles.

En face de la chaire et dans l'entrecolonnement, un Christ de grande dimension, également sculpté par la maison Goyers et offert par M. Daiguenoire, arrête le regard du visiteur par sa facture vraiment artistique et le bonheur des détails. Les fleurons et les quatre-feuilles qui en ornent les extrémités sont très décoratifs, et enlèvent à la croix l'aspect plutôt grêle qu'elle aurait sans cela.

Le maître-autel est en marbre et les panneaux en mosaïque vénitienne à fond d'or. Le tabernacle et le baldaquin sont en bronze doré, ainsi que les remarquables chandeliers ajourés. Les autres autels, quoique moins riches, sont aussi en marbre et en mosaïque.

Le chemin de Croix est également un chef-d'œuvre d'art. Il a été exécuté d'après les dessins de Stenel, le fameux décorateur de la Sainte-Chapelle, pour la cathédrale de Strasbourg. A Voiron, les sujets ont été réduits d'un tiers de leur grandeur, et exécutés par Chartier, sur émail et en camaïeu. Les quatre-feuilles qui contiennent les sujets sont posés au centre d'une croix de bois de chêne, ornée aux extrémités de fleurons avec motifs de bronze appliqués. Ce chemin de Croix a coûté 6,000 fr.

L'orgue, dont la plupart des jeux proviennent de l'église Saint-François, à Lyon, a été presque en entier reconstruit par Cavaillé-Coll. M. Beaucourt l'a complété et en a dirigé l'installation. Il compte quarante jeux.

Les stalles ont été exécutées dans les ateliers de l'abbé Boisard, à Lyon, d'après les dessins de M. de Montclos.

EGLISE DE RIVES

Parmi les églises gothiques construites par A. Berruyer, il convient de signaler encore l'église de Rives, dont la façade imposante s'élève majestueusement à mi-coteau et domine toute la coquette petite ville de Rives. Nous ne nous attarderons pas dans la description de ce monument,

car la collaboration de M. Bugey s'y étant exercée dans une très large mesure, nous ne pouvons pas le considérer comme une œuvre exclusive de A. Berruyer. Toutefois, comment ne pas en admirer la belle proportion, les colonnes monolithes, la richesse du mobilier, et le très heureux emploi du tuf appareillé, à la façade surtout et à la tour, à laquelle il donne l'aspect d'une dentelle de pierre.



EGLISE DE RIVES

A. BERRUYER ET L'ÉGLISE DU SACRÉ-CŒUR A MONTMARTRE

« Le projet d'une église a de tout temps été regardé par les architectes comme un des plus beaux programmes qui puissent être donnés à un artiste. Celui de l'église du Sacré Cœur à construire sur le sommet des Buttes-Montmartre, sur ce mamelon qui domine tout Paris, et où l'édifice, détachant sa silhouette sur l'immensité du ciel, montrerait ses fiers campaniles à dix lieues à la ronde, était des plus séduisants. Aussi quel enthousiasme dans la rédaction du projet!... 78 concurrents et 800 dessins, tel est le bilan de cette exposition. »

Ainsi s'exprime le *Moniteur des Architectes* en 1873, en parlant du concours de l'église du Sacré-Cœur, concours qui eut un grand retentissement et auquel participa A. Berruyer.

Il fut un des 78 exposants et nous devons dire, à son honneur, que son projet fut conservé après la première élimination, qui comprenait 29 projets. Ce n'est qu'à la seconde élimination que son plan fut définitivement rejeté.

Ce n'est point un mince honneur, il faut en convenir, pour un architecte de province, d'avoir ainsi retenu l'attention du Jury. De plus, cette prise en considération d'un projet qui, de parti pris, ne conviendrait pas à la Commission, — puisque celle-ci imposait presque le style byzantin, et que Berruyer avait exposé un projet ogival, — est une affirmation indéniable de la valeur intrinsèque de l'œuvre de notre compatriote.

***

EGLISES ROMANES

A. Berruyer a été moins heureux dans ses églises romanes que dans ses églises ogivales. L'explication en est bien simple. La renaissance de l'architecture du Moyen-Age, dans la première moitié du XIXe siècle, a surtout remis en honneur les monuments gothiques. L'attention s'est reportée tout naturellement sur les belles cathédrales de France, qui étaient encore heureusement en état de conservation suffisante pour être étudiées. A. Berruyer avait donc plus spécialement creusé la période ogivale.

Cependant, parmi les églises romanes qu'il a construites, il y a incontestablement de très remarquables monuments, à ne citer par exemple, dans le nombre, que les églises de La Mure et de St-Bruno de Grenoble, et à un degré inférieur, celles de Roybon, Biol, Saint-André-le-Gaz.

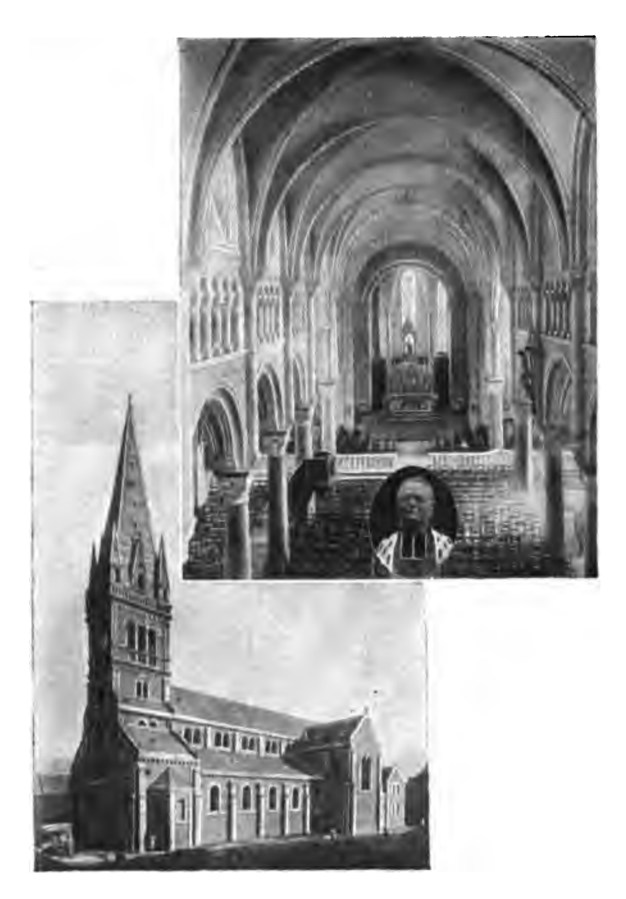
EGLISE DE LA MURE

L'église de La Mure qui vient tout récemment d'être ouverte au culte, après de longs retards et des incidents qu'il serait trop long de rapporter ici, est incontestablement la plus belle église romane construite par Berruyer. Un premier plan en avait déjà été dressé par M. Rey; mais ce projet devait être bientôt abandonné pour faire place à celui réalisé avec tant de succès par A. Berruyer.

La première pierre de cette église fut posée le 27 mai 1887; le 22 décembre 1900, elle fut bénite et livrée au culte; enfin le 2 octobre 1901, elle fut consacrée par Monseigneur Henry.

L'extérieur de l'église est plutôt austère; cependant la façade est très ouvragée et rappelle celle non moins remarquable de Saint-Bruno de Grenoble.

A l'intérieur, l'aspect est d'une harmonie parfaite. Des colonnes monolithes supportent des chapiteaux très étudiés, d'après les plus remarquables spécimens de l'époque romane. Au chœur, de grandes fenêtres à propor-



ÉGLISE DE LA MURE

tions gothiques éclairent le sanctuaire. Les arcatures du triforium, qui courent le long de la grande nef, occupent très heureusement la partie comprise entre l'extrados des grandes arcades et le clérestory.

Le transept est très saillant et son mur extrême est à la distance d'une travée du mur qui ferme extérieurement les collatéraux.

Les vitraux, œuvres de Claudius Lavergne, Bessac et Bernard, sont très riches par le coloris et le dessin, et conviennent parfaitement au style de

l'église. On a représenté sur dix d'entre eux les commandements de Dieu. L'idée en a été très heureuse, car on a pu reproduire en médaillons des scènes empruntées aux chefs-d'œuvre de l'art chrétien, que la transparence du coloris fait valoir encore.

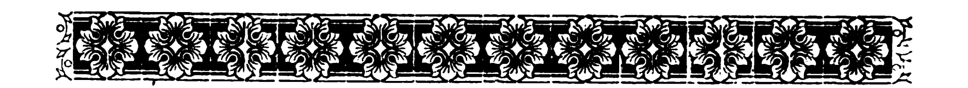
Le mobilier de l'église est en rapport avec l'édifice. Le maître-autel, qui a coûté 14.000 fr., a une forme très gracieuse. Il est surmonté de la statue du Sacré-Cœur, par Millefaut. La table de communion, posée en accolade, ferme le sanctuaire et les transepts, elle a coûté 4,000 francs. Les Fonts baptismaux ont également coûté 4,000 fr. On a dépensé jusqu'ici, pour cette église, la somme respectable de 200,000 fr.

En terminant cette trop courte étude sur l'église de La Mure, il convient de mentionner la collaboration de M. Bugey, qui a travaillé à l'achèvement du gros œuvre et au mobilier.

Le dévouement intelligent et infatigable de M. le chanoine Morel, qui a su mener à si bonne fin cette entreprise qui, de prime abord, a paru à beaucoup plus qu'audacieuse, étant donné les difficultés qu'on prévoyait déjà et qui ont entravé la marche des travaux et surtout l'inauguration de l'édifice, est au-dessus de tous les éloges qui lui ont été unanimement décernés.

(La suite au prochain numéro.) P. Baffert,





FRÈRE GUILLAUME

ET LA

Chartreuse de Saint-Hugon

A LA FIN DU XVIII[e] SIÈCLE



Naissance de François Perrin

Les feuilles jaunies et frustes d'un des registres de la paroisse de Saint-Guillaume (1) portent la mention suivante :

« Le 2 mars 1752, j'ai baptisé François Perrin, fils légitime à François et Marie-Anne Brochier, ses père et mère. Le parrain a été François Bonnet et la marraine Marie-Anne Lamorte, en présence d'Antoine Lamorte qui a signé avec le parrain, non la marraine, pour ne savoir... (2). »

Un mois s'écoule, et c'est l'acte de décès du père de cet enfant, si nouvellement entré dans le sein de l'Eglise, que le curé de Saint-Guillaume, M. Faucherant, inscrit sur son registre (3).

Le 24 mai suivant, c'est l'acte de décès de sa mère : cette vertueuse femme a été emportée par la maladie et le chagrin.

Sans un frère, nommé André, plus âgé que lui de cinq ans (4), François resterait seul sur la terre... et seul, à peine âgé de trois mois !

Jeunesse de François Perrin. — Il apprend l'état de cordonnier

La Providence heureusement veillait sur son berceau. Des parents charitables prirent soin des deux enfants, mais, les laissèrent-ils dans la chau-

(1) Cette paroisse dépend du canton du Monestier-de-Clermont.
(2) Arch. municipales de Saint-Guillaume.
(3) Il était mort le 2 avril 1752.
(4) Il était né le 26 novembre 1747.

mière où ils étaient nés, au mas de Saint-Guillaume? Nous l'ignorons. Nous ignorons également où ils furent placés au sortir de cette chaumière, et quelle main compatissante, après avoir bercé François, le conduisit aux champs, lui confia la garde d'un troupeau, lui apprit à diriger les bœufs dans le sillon.

Il ne nous a pas été donné davantage de savoir quel prêtre — au défaut de sa mère — éleva son jeune cœur vers Dieu et l'initia aux devoirs de la vie chrétienne, dans quelle église il fut confirmé, au pied de quel autel il reçut son Dieu pour la première fois?

Quinze ans, seize ans s'achèvent, nous le retrouvons avec son frère, en apprentissage chez un cordonnier.



ÉGLISE DE SAINT-GUILLAUME OU FUT BAPTISÉ FRANÇOIS PERRIN

Certes, les parents qui les avaient nourris, agissaient sagement en leur faisant apprendre un état. Comment, sans cette ressource, eussent-ils pu vivre? Leur père était tisserand, il ne possédait que son métier et sa chaumière; leur mère, au jour de ses noces, n'avait reçu pour dot que quelques hardes et un coffre de noyer... (1)

Mais si l'état de cordonnier convenait à André Perrin, tel n'était pas l'objet des vœux et des aspirations de François. Cet enfant, pauvre de joie et pauvre de fortune, était riche de foi, de piété, de dévouement, d'amour : il voulait consacrer sa vie au Seigneur.

Déjà, à diverses reprises, il avait cru entendre l'appel du Souverain Maître. Il s'était levé alors de son escabeau d'ouvrier, et, tombant à genoux, s'était écrié : — « Me voici, ô mon Dieu! Que voulez-vous que je fasse? »

Le Seigneur n'avait qu'à parler : François était prêt! Prêt à aller au

(1) *Acte de mariage de François Perrin et de Marie Brochier*, Arch. mun. de Saint-Guillaume.

bout du monde s'il le fallait, prêt à entreprendre les travaux les plus difficiles, prêt à subir les privations les plus rudes... Et le Seigneur ne parlait pas.

Sa vingt-quatrième année était achevée, la vingt-cinquième s'ouvrait : n'était-ce pas l'heure d'être fixé ? Son frère André, devenu maître en sa profession de cordonnier, avait trouvé à Fontaines, dans le Lyonnais, un établissement convenable et s'était empressé de l'accepter. François ne pouvait-il faire comme lui ? Ses amis se le demandaient quand le Seigneur parla à son âme : c'était à la chartreuse de Saint-Hugon qu'il était envoyé. Mais, avant d'aller se présenter au Prieur de ce monastère, il devait terminer les affaires de la succession de sa mère : son frère l'en avait chargé.

François se rendit donc au Monestier-de-Clermont, chez le notaire, et les comptes furent bientôt réglés entre sa tante et lui : 17 livres restaient à percevoir. C'était là ce qui revenait aux deux frères de l'héritage de leur mère. En les recevant, François Perrin se hâta de renoncer *à tout autre chose et à plus amples droits* (1).

Il n'avait que faire des pauvres biens d'ici-bas !... Cependant, il fut triste l'adieu qu'il dut aller dire ensuite aux parents et aux amis : à la chaumière où il était né et qui s'élevait délicieusement au milieu des halliers et des arbres, sur le penchant de la montagne ; à cette chère église de Saint-Guillaume où il avait été baptisé ; au cimetière où son père et sa mère avaient été portés à l'heure où il commençait à vivre, c'est-à-dire à souffrir !...

S'arracher à de tels lieux, à de tels liens, était amer... Mais quelle pieuse et douce joie dut éprouver François Perrin, quand, après avoir frappé à la porte du monastère de Saint-Hugon, elle s'ouvrit et se referma sur lui !

Noviciat de François Perrin

Le Prieur, Dom Barthélemy Gérin, le reçut avec une paternelle bienveillance ; lui demanda son nom, son âge, quel métier il avait appris ?... Il sonda son âme ensuite, les qualités de son esprit, les attractions de son cœur et demeura ravi... Certes, l'aspirant devait grandir encore en sagesse et en âge, mais déjà la miséricorde divine avait fait en lui son œuvre et cette œuvre était admirable.

A quelques mois de là, le manteau de postulant lui fut donné. Dom Gérin, en ordonnant qu'on l'en revêtit, changea son nom de François en celui de Guillaume : n'était-ce pas le nom de son village ? En était-il un autre qui dût lui être plus doux et plus cher ?

Une année d'épreuves encore et il était appelé à recevoir l'habit. Son

(1) *Ce règlement de compte* est daté *du 14 mai 1777.*
Tous ces renseignements nous ont été donnés par M. Méary, curé actuel de Saint-Guillaume.

bonheur était grand de revêtir la robe de laine brune et le scapulaire ou chaperon de même couleur. Le vénérable Prieur n'abandonna à aucun de ses religieux le soin de le placer sur les épaules du bon Frère. Il était pour lui un fils de prédilection !

« Tout ce qui sert à l'entretien des Chartreux doit autant que cela est possible, écrit l'abbé Lefebure, se confectionner dans le couvent. De là, pour chacun des Frères, une obédience spéciale : tel est dépensier, tel autre menuisier, tel autre encore boulanger ou jardinier (1). »

Dom Gérin, pendant le noviciat du frère Guillaume, n'avait pas seulement étudié son caractère, ses dispositions, ses tendances, mais il avait voulu s'assurer, en lui faisant exercer les travaux les plus pénibles de diverses obédiences, qu'il avait les forces et la santé suffisantes pour suivre toutes les prescriptions de la règle; aussi, au lendemain de sa prise d'habit, pouvait-il lui assigner sa place au milieu de tous ses frères. Il en fit le boulanger du monastère et le chargea non seulement de pétrir et de cuire le pain des religieux, mais encore de recevoir les pauvres qui venaient de toutes parts, de Dauphiné et de Savoie, et de leur distribuer les abondantes aumônes qui se faisaient tous les jours à la porte du couvent.

Le vénérable Prieur, en lui donnant cette charge, ne s'était pas mépris sur les aptitudes de son postulant. Frère Guillaume aimait les pauvres (2). A sa douceur, à sa patience, à sa soumission humble et prompte s'unissait une charité tout à la fois tendre et ardente. C'était là sa vertu principale, sa qualité maîtresse... Tout en lui y convergeait. Il avait trop souffert dans son enfance et sa jeunesse pour ne pas comprendre les besoins des malheureux et ne pas s'efforcer de les soulager : « *Celui qui n'a pas souffert*, l'Esprit-Saint l'a dit : *Que sait-il?* (3) ». Ajoutons encore : « *Que peut-il ?* »

Le Monastère de Saint-Hugon

Le monastère de Saint-Hugon auquel frère Guillaume allait s'attacher comme le lierre à l'arbre et la mousse au vieux mur, était, au XVIIIe siècle, relativement considérable, mais d'une construction très irrégulière et sauf le cloître des officiers, d'un aspect peu agréable (4). En revanche, ses environs étaient admirablement beaux. A droite et à gauche de la gorge pro-

(1) *Saint Bruno et l'Ordre des Chartreux, par l'abbé E.-A. Lefebure, t. 1er.*

(2) Le R. P. Herman dont Louis Veuillot vante l'habileté de mécanicien dans ses *Pèlerinages en Suisse*, a laissé le récit de sa vie, et c'est de ce récit que nous avons extrait ce qui concerne la charité et les vertus du Frère Perrin, comme aussi de nombreux détails sur la Chartreuse de Saint-Hugon. Ce récit en vers a été publié en partie par le P. Antoine, capucin, dans *La Revue de la Suisse Catholique*, années 1880, 81 et 82. Le manuscrit lui-même de dom Herman nous a été très aimablement communiqué par les RR. PP. Chartreux de la Val Sainte. Nous avons pu ainsi compléter les renseignements puisés déjà dans *La Revue de la Suisse Catholique*.

(3) Eccli. XXXIV, 9.

(4) Manuscrit du R. P. dom Herman.

fonde qui y conduisait, et tout autour, à quelque distance, s'élevaient de magnifiques forêts de sapins et de hêtres, coupées çà et là de prairies, dominées par des rochers dont le vent avait découronné quelques cimes



RUINES DE LA CHARTREUSE DE SAINT-HUGON

que le soleil semblait avoir dorées. Au fond de la gorge coulait le Beins, aux eaux bruyantes tour à tour verdâtres ou blanchies d'écume (1).

Ce torrent donnait jadis son nom aux solitudes qu'il traversait. Au XIe siècle, les pâtres des environs connaissaient seuls ces solitudes, ainsi que quelques chasseurs.

Vers la fin du XIIe, en 1173, des laboureurs s'aventurèrent à remonter le cours du Beins. Arrivés au lieu où devait quelques années plus tard s'élever le monastère, ils aperçurent tout à coup dans les airs saint Hugues, leur évêque, mort quarante ans auparavant. Il était revêtu de ses ornements pontificaux et entouré de douze Chartreux aux tuniques éclatantes de blancheur.

Cette vision se renouvela pendant quelques jours et le bruit s'en répandit bien vite aux environs. Sept gentilshommes en furent instruits (2). Heureux de se faire les instruments des volontés divines, ils résolurent de

(1) *La Chartreuse de Saint-Hugon*, par Eugène Burnier.

(2) *Manuscrit* du R. P. Don Herman. M. Burnier, dans son ouvrage sur *La Chartreuse de Saint-Hugon*, donne cette liste de fondateurs :

Hugues d'Arvillars, sa femme Audisia et son fils Hugues; Sofred Ainard, sa femme Vernanchie et son fils Sofred; Nantelme Ainard et ses fils Ainard, Albert et Pierre; Béatrix, comtesse de Genevois; Guy de Châteauneuf; Adeline de Bonvilaret et Jordan d'Aiguebelle, son mari; Villenchie de Morestel et ses fils Aimerie, Humbert, Pierre et Bermond; Hugues de la Rochette, son fils Wilhelm et son petit-fils Hugues; Ismidon d'Aix, maître du Temple et les autres frères Templiers...

construire une chartreuse sur l'emplacement même que Saint Hugues paraissait avoir désigné et auquelle ils donnèrent son nom.

Le village d'Arvillard fournissait peu de bras et il fallait aller chercher au loin bien des matériaux nécessaires, aussi la construction du monastère dura-t-elle seize ans (1).

Quand il fut achevé et que l'église eut été préparée à recevoir son divin hôte, on pria deux évêques, dont les chroniques cartusiennes n'ont pas gardé les noms, de venir la consacrer.

Ces évêques accomplirent avec un grand soin les cérémonies prescrites pour la consécration de l'église : mais, au moment où ils s'appprochaient de l'autel pour l'oindre de l'huile sainte, ils furent soudain frappés d'étonnement et de stupeur : une huile miraculeuse y descendait, venant d'en haut, sans qu'il leur fût possible d'apercevoir la main qui la répandait. Tous deux s'agenouillèrent, déclarant qu'*ils ne devaient point couvrir de leurs onctions un autel que Dieu lui-même consacrait*, et la cérémonie se termina par des chants d'action de grâces (2).

La charité du Frère Guillaume

Vingt religieux et quatre ou cinq frères composaient, six siècles plus tard, le personnel de la Chartreuse de Saint-Hugon (3). Les religieux chantaient l'office la nuit et le jour, et vaquaient aux devoirs que leur imposait leur règle ; les Frères, aidés de nombreux domestiques, menaient paître les troupeaux, exploitaient les terres et les vignes que les fondateurs avaient concédées au couvent à titre perpétuel, et dirigeaient les hauts fourneaux et les martinets établis sur le torrent de Beins, à l'instar de ceux de Fourvoirie (4). Frère Guillaume vivait au milieu d'eux dans l'exercice

(1) *La Chartreuse de Saint-Hugon*, par E. Burnier.

« La majeure partie des immeubles donnés aux Chartreux par les fondateurs, et plus tard, par les bienfaiteurs du monastère de Saint-Hugon, étaient situés en Dauphiné. La Chartreuse n'était séparée du Dauphiné que par le Bréda ».

Mémoire adressé à l'Assemblée nationale par les religieux de Saint-Hugon, le 16 avril 1790. — Arch. de l'Isère.

(2) La dédicace miraculeuse de l'église de Saint-Hugon est rappelée au 8 novembre dans les *Ephémérides cartusiennes.*

La Chartreuse de Saint-Hugon.

(3) En 1790, les PP. composant la communauté de Saint Hugon étaient : Dom Augustin Graugnard, prieur, D. Pierre-François Guillot, vicaire, D. Bruno Rochet, D. Anthelme Audouy, D. Roussel, procureur, D. Gabriel Burdet, coadjuteur, D. Victorin Armand, secrétaire ; D. Joseph Herman ; D. Georges Morel ; D. André Berthoud ; D. Bernard d'Auberte ; D. Philippe Effrancey ; D. Basile Papot.

Mémoire adressé à l'Assemblée nationale.

(4) Le fer et l'acier produits par l'industrie monastique étaient les meilleurs que l'on connût jadis sur le marché de Lyon. D'ailleurs, la composition particulière destinée à assurer le succès des fontes était une des traditions des Chartreux.

La Chartreuse de Saint-Hugon.

des vertus les plus admirables. Dom Herman, venu à Saint Hugon à quelque temps de là, ne nous le laisse pas ignorer. Il écrit :

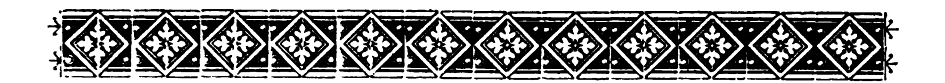
« Nous avons avec nous un Frère merveilleux
« Qui donne de la gloire à l'Ordre des Chartreux ;
« Dans toutes les vertus, en héros, il excelle ;
« Des Pères les plus saints, quoique Frère, un modèle ! » (1).

Sans doute, la bénédiction que Saint Bruno envoyait de son ermitage de Calabre, aux Frères convers des déserts de la Grande-Chartreuse, était descendue sur lui, car il possédait les qualités que le grand Patriarche admirait dans ses pieux devanciers : « Cette obéissance qui est la clef et le sceau de toute règle spirituelle, et ne peut exister dans l'âme sans une véritable humilité et une douce patience, établies sur une charité réelle et sur un pur amour de Dieu !... » (2).

Frère Guillaume, nous l'avons vu, embrassait tous les hommes, et surtout les pauvres, dans une douce et fraternelle charité : et, comme il les aimait tous, il était aimé de tous. Rien ne lui était plus naturel, quand il distribuait à la porte du monastère le pain qu'il avait pétri, que de se réjouir avec ceux qui étaient dans la joie et de pleurer avec ceux qui pleuraient. Ce n'était pas seulement l'aumône du couvent qu'il leur donnait, c'était encore l'aumône de lui-même. A celui-ci, il adressait un conseil salutaire pour la réforme de sa vie ; à celui-là, il enseignait un remède utile qui devait alléger ses souffrances ; au troisième, des consolations toutes célestes ; au quatrième, des encouragements. Dom Herman appelait Frère Guillaume : **le Père des Pauvres** ; il en était également l'ami. Tous le connaissaient, tous le vénéraient ; tous accouraient à lui, en hiver comme en été, et parfois, de bien loin, certains d'être toujours secourus, toujours consolés et bien souvent guéris par son intermédiaire.

(A suivre.) A.-M. DE FRANCLIEU.

(1) *Manuscrit de Dom Herman.*
(2) *Lettre de Saint Bruno aux religieux du désert de la Grande Chartreuse*, rapportée par l'abbé Lefebure, dans le premier volume de son ouvrage.



Les Saintes Reliques de l'Eglise de Saint-Antoine

Rapport adressé à Sa Grandeur Monseigneur Henry, Evêque de Grenoble

(suite)

Cinquième Extrait

Anno millesimo quadringentesimo trigesimo septimo, tertia junii aperta fuit et reserata capsa trium martyrum, in ecclesia dicti monasterii quiescentium, ibique reperta corpora in tribus sacris, que subinde per reverendum patrem Joannem de Polleyo abbatem reposita fuerunt et translata in capsam novam, argenteis laminis tectam, quam fabricare fecerant Guillelmus Bruneti et Ponceta ejus uxor, presentibus ibidem domino Joanne de Monte canuto cellerario, Stephano de Velay in decretis licentiato preceptore Carcassone, Joanne Gebertesio preceptore Albenacii, pluribusque aliis.

Hoc etiam tempore dictus Guillelmus Bruneti, et Ponceta ejus uxor ab abbate et capitulo facultatem obtinuerunt edificandi sacellum, in honorem ipsorum, trium martyrum quod exinde iidem conjuges extruxerunt : et ad illud eorumdem sanctorum corpora, que prius in sancti Brachii sacello, loco sublimiore servabantur, transferri procurarunt (1).

Sixième Extrait

Quo equidem anno insigne argenteum caput, ad reponendas divi Eutropii reliquias, egregio opere fuit fabricatum (2).

PIÈCE B

Reconnaissance et exposition des Reliques de Saint Hippolyte, martyr, et de Sainte Romaine, vierge et martyre (21 mai 1657).

Comme ainsi soit que les Reliques des Sainctz doivent estre recogneues et approuvées par les Ordinaires des lieux avant qu'elles soient

(1) *Ubi supra.* — Quarta pars ; caput XXCI, fol. XII, verso.
(2) *Ubi suprà.* — Quarta pars ; caput XXVII, fol. XCVI, recto.

exposées a la vénération du peuple, les Reliques des sainctz Martyrs cy dessous nommez ayant esté apportées de Rome par les RR. Pères Symonet, Vicaire de la maison St-Antoine de Rome, et Chardon, procureur général de l'Ordre de St-Antoine en cour de Rome, pour les donner à l'Eglise principale et chef dud. Ordre, lesd. RR. Pères les auroient en suitte présentées à Mgr le R^{me} Père en Dieu, Messire Jean Rasse, Abbé et Supérieur Général de tout led. Ordre, Seigneur spirituel et temporel du lieu dud. St-Antoine de Viennois, lesquelles ayant esté approuvée et recogneues par Mond. Seig^{r} Abbé, en suitte de son ordonance portant que lesd. Reliques seroient exposées publiquement a la vénération du peuple tant dans lad. principale Eglise qu'en ses annexes, et que translation publique desd. Reliques seroit faicte le lundy de la Pentecoste vingt uni^{e} may mil six cent cinquante sept. Les corps ou parties principales des ossements sacrez de St Hyppolite, martyr, et de Ste Romaine, vierge et martyre, furent sollennellem^{t} portez en procession par la Grand rue dud. lieu de Sainct-Antoine et par le Cloistre de l'Abbaye dud. St-Antoine. A laquelle Mond. Seig^{r} Abbé a assisté pontificalem^{t}. Apres lad. procession fut chantée sollenm^{t} la messe par le R. Père Jean Palerne, m^{r} Grand Prieur de Avignon. Le R. Père Paul Masson, Maistre des Novices et des Cérémonies, a demandé actes a moy Gabriel Fournet, not^{re} royal escrivant et recepvant et a Me André Buisson, aussi not^{re} royal et capitaine chain dud. lieu de St-Antoine, lesquels luy avons octroyés et ont esté faictz le susd. jour dans lad. grande Eglise, en présence de grand nombre de personnes habitantes dud. St-Antoine et du circonvoisinage, et particulièrem^{t} de messire Jean-Claude de Beaumont, chevalier, seigneur d'Autichamp et Miribel, maistres Gabriel Raussin et Antoine Piemont, not^{ret} royaux, maistre Eustache Vourey, aussi not. royal, s^{re} François Allier, Pierre Jacquet, Pier. Borel, Pier. Fontbonne, Henri Delaye, Pier. Roux. Antoine Vourey, Pier. Coste et Jacques Vautier, habitants dud. St-Antoine, tesmoins soubz^{nez}. Ainsi signé a l'original : J.-C. Beaumont, Raussin, Piemont, Vourey, Allier, Jacquet, Borel, Fontbonne, Roux, Laye, Vourey, Coste, Vautier et nous notaires royaux, Buisson not^{re} et chain, Fournet, not^{re}.

Collationné à son original et expédié par nous susnommez notaires royaux dudit Sainct-Antoine a la requion dudit Révérend Père Masson. Buisson, notaire et chatelain, Fournet, notaire.

Etude de Me Pèlerin, notaire à Saint-Antoine. Minutes de Gabriel Fournet, vol. de 1655-57, fol. 116-7.

PIECE C

Réception et reconnaissance des reliques des SS. Aurélien et Fortunion, martyrs, et de Sainte Spécieuse, vierge et martyre (17 juin 1657).

Comme ainsi soit que les Reliques des Saincts doivent estre recogneues et approuvées par les Ordinaires des lieux avant qu'elles soient exposées à la vénération du peuple, les Reliques des saincts Martyrs cy dessous nommez ayant esté apportées de Rome par les RR. Pères Jean Symonet, Vicaire de la maison St-Antoine de Rome, et Paul Masson, Maistre des Novices et des Cérémonies de l'Abbaye de St-Antoine de Viennois, cy devant Vicaire de Florence, pour les donner a l'Eglise principale et chef de l'Ordre dud. St-Antoine, les auroient en suitte présentées a Monseig^{r} le R^{me} Père en Dieu messire Jean Rasse, Abbé et Supérieur Général de tout led. Ordre, Seigneur spirituel et temporel du lieu dud. St-Antoine de Viennois, lesquelles ayant esté approuvées et recognues par Mond. Seig^{r} Abbé, en suite de son ordonnance portant que lesd. reliques seroient exposées publiquement a la vénération du peuple tant dans lad. principale Eglise qu'en ses annexes, et que translation publique seroit faicte le dimanche dixseptiti juin mil six cent cinquante sept, les corps ou parties principales des ossements sacrez des Saincts Aurélien, Fortunion, martyrs, et de Saincte Spécieuse, vierge et martyre, furent sollennellem^{t} portés en procession par la Grand-rue dud. St-Antoine et par le cloistre de l'Abbaye dud. St-Antoine, a laquelle Mond. Seig^{r} Abbé a assisté pontificalem^{t}. Et après lad. procession, fut chanté messe solennelle par led R. Père Masson. De tout quoy il a demandé actes a moy Gabriel Fournet, not^{re} royal, escrivant et recepvant, et a Me André Buisson, aussi not^{re} royal et capitaine chatelain dud. lieu, lesquels luy avons octroyés et ont esté faictz le susd. jour dans la susd. grande Eglise, en présence de Messire Jean-Claude de Beaumont, chevalier, seigneur d'Autichamp et Miribel, maistres Gabriel Raussin et Antoine Piemont, notaires royaux, s^{rs} Claude-Iserable Bontemps, François Allier, Pierre Jacquet, Pier. Borel, François Fontbonne, Jacques Vautier, Pier. Pietrement, Michel Thevenin, habitants de St-Antoine soubz^{nez} et de plusieurs autres personnes dud. lieu et du circonvoisinage. Ainsi signé a l'original : J.-C. de Beaumont, Raussin, Piemont, C. Iserable, Allier, Jacquet, Vautier, Fontbonne, Borel, Thevnin et nous, notaires royaux : Buisson. not^{re} et chatelain, Fournet, not^{res}.

Collationné a son original et expédié par nous susnom., notaires royaux dud. Sainct Antoine, a la requion dud. R. Père Masson Buisson. not^{re} et chain, Fournet, not^{re} (1).

(1) *Ubi suprà*, vol. de 1655-57, fol. 118-9.

PIÈCE D

Attestation de reliques apportées de Rome à l'abbaye de Saint-Antoine (1658-60).

Par devant le notaire tabellion héréditaire de Sainct-Antoine de Viennois en Dauphiné, et en présence des tesmoings bas nommés, fust présent et establi en sa personne Rév. Père Joseph Chardon, religieux de l'Ordre de St-Antoine : lequel, pour les urgentes affaires dud. Ordre, est sur le poinct de partir pour Paris. Et d'autant que par cy devant led. Rév. Père, estant procureur général dud. Ordre en cour de Rome, auroit obtenu plusieurs reliques et corps saincts de l'illustrissime Marc Antoine Odde, vice-gérand de l'esminentissime cardinal Ginet, Vicaire dans la ville de Rome de Notre Saint Père le Pape Alexandre septiesme. Partie desquelles sont contenues dans une patente auctentique dud. illme vice-gérand, signée de sa propre main et scellée de son sceau, escripte sur le parchemin : laquelle patente est cy dessoubz incérée de mot a mot, et le surplus dans un mémoire signé et escript de la main dud Rév. Père Chardon, faisant mention des boittes dans lesquelles sont enclozes toutes les susdittes reliques qui dans peu de jours doibvent arriver en ce lieu. Et ne pouvant led. Rév. Père estre de retour : a ceste cause, led. Rév. Père Chardon, de son bon gré et pure volonté. a faict, créé et institué son procureur général spétial, assavoir Révérend Père Paul Masson, religieux, deffiniteur dudit Ordre de Sainct-Antoine, présent, acceptant, pour et au nom du dud. Rév. Père constituant, recepvoir toutes lesdittes saintes reliques, qu'il affirme par son serment presté mettant la main sur sa poitrine, estre les mesmes que celles qui sont dans sond. mémoire cy dessus mentionné, pour avoir esté présent et s'estre aydé luy mesme a les tirer des scimitières de Priscille et Siriaque, ènsuitte de la permission a luy donnée par led. illme vice-gérand, et par luy remizes de sa propre main dans lesd. boittes, plyées et enveloppées de papier et coton, fors deux corps desd. sainctz envelopez de taffetas rouge. Aveq pouvoir qu'il donne a sond. procureur de faire faire l'ouverture desd. boittes et les distribuer et consigner dans l'esglize dud. Sainct-Antoine de Viennois, afin qu'elles soient publiquement exposées pour estre révérées et honorées ; et generallement pour raison de ce que dessus et ses despendan. faire par led. Rév. Père Procureur tout ainsi comme pourroit led. Rév. Père constituant si en personne y estoit. Promettant d'avoir a gré tout ce qui sera faict et administré par sond. procureur et le relever des charges de la présente. A quelles fins m'ont lesd. parties requis actes, que leur ay octroyés. Faict et recitté dans l'Abbaye dud. St Antoine de Viennois, chef dud. Ordre, le dixhuictiesme janvier mil six centz soixante avant midy ; en présence de

honorables Blaize Roux et François Allier, filz a Sieur Louis, marchandz dud. St-Antoine et soubz^{nez} avec lesd. parties : fr. Joseph Chardon ; fr. Paul Masson; Allier; Roux; et moy not^{re} royal recep^{t}, Fournet, notaire.

S'ensuit la teneur de ladite patente

Marcus Antonius Oddus, Dei et apostolice sedis gratia episcopus Hieropolitanus, et Em^{mi} et R^{mi} cardinalis Ginneti S. D. N. Alexandri pape septimi in Urbe vicarii vice-gerens. Universis et singulis presentes nostras licteras inspecturis fidem facimus et attestamur quod nos ad majorem omnipotentis Dei et sanctorum suorum gloriam et honorem, tradidimus et consignavimus admodum R° patri Cardon, procuratori generali ordinis S. Antonii de Urbe, reliquias seu ossa corporum sanctorum Justi et Laurentie martyrum, necnon reliquiarum partes ex corporibus sanctorum Silvani, Primi, Saturnini, Romani, Eustachii et Septimi, martirum, ex cemeteriis Priscille et Ciriace extractas; eidemque, ut predictas reliquas apud se retinere, aliis donare, extra Urbem mittere et in qualibet ecc^{a}vel oratorio publice fidelium venerationi exponere et collocare possit et valeat, harum serie facultatem in Domino concedimus et impertimur. In quorum fidem. Datum Romæ, ex edibus nostris die 12^{a} decembris 1658.

Collationné a son original demeurant riesre led. Rév. Père Chardon; présentz les tesmoings cy dessus : ayant icelluy esté treuvé a la forme cy dessus transcripte et deubment signée et scellée ; s'estant led. Rév. Père et lesd. tesm. soubz^{nez} : fr. Joseph Chardon; Allier; Roux; Fournet, not^{re}.

S'ensuit la teneur dudit mémoire

N° 1°. Au commencement de la boitte, les os du corps d'un enfant, St Silvain, martir.

Ensuitte, vient un autre corps d'un petit enfant, St Prosper, martir.

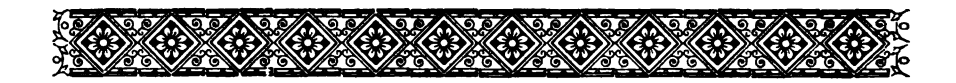
Ensuitte, partie des os de St Abondantius, martir.

Apres, sont partie des os de St Martialis, martir.

Ensuitte, un taffetas rouge , dans lequel est le corps de St Just, martir.

Laquelle boitte est entourrée d'un ruban rouge, et au millieu du couvercle collé aveq de la gomme et prest a mettre le sceau aveq la sire d'Espagne, que j'avois laissé ordre de mettre a Rome.

(A suivre). A. LAGIER.



A. ALLMER

SA VIE ET SES ŒUVRES

1815-1899

(Suite et fin)

LES INSCRIPTIONS ANTIQUES DU MUSÉE DE LYON

A la même époque, Allmer fut placé à la tête des collections épigraphiques de Lyon; mais il se démit bien vite de ses fonctions pour reprendre son bâton de voyageur, et visita le midi et l'ouest de la France, Nîmes (1879), Narbonne, Toulouse, les Pyrénées, Bordeaux, Périgueux (1880), et copia en deux ans 2.500 inscriptions, sans compter celles d'Arles et d'Avignon qu'il avait copiées antérieurement. De plus, ainsi que nous l'avons dit, dans le dernier numéro, Allmer qui venait de fonder la *Revue épigraphique du Midi de la France*, alimenta seul pendant vingt ans cette Revue. Il collaborait en même temps avec les RR. PP. Dom Devic et Dom Vaissete, à la publication des inscriptions qui avaient été jointes à leur *Histoire du Languedoc*.

De 1888 à 1893, parurent les *Inscriptions Antiques du Musée de Lyon*, qui portèrent à l'apogée la réputation scientifique d'Allmer, qui y collabora avec M. Dissard. Sur un rapport de M. Héron de Villefosse, le prix Gobert lui fut attribué par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. C'est la première fois que nous voyons cette récompense attribuée à des travaux sur l'antiquité.

M. Mommsen et M. Hirschfeld, M. Ed. Le Blant, M. Camille Jullian, toutes les Revues savantes ont consacré à cette occasion, à M. Allmer, les pages les plus élogieuses.

Cet ouvrage est un des plus considérables et des plus appréciés dans les milieux scientifiques; il immortalisera, avec les *Inscriptions de Vienne*, le nom d'Allmer.

SA MORT

Auguste Allmer est mort à Lyon, le 27 novembre 1899, dans la petite chambre qu'il habitait, depuis bien des années, sur la rive gauche du Rhône, en face de la colline de Fourvière qui lui a inspiré quelques-unes de ses plus belles pages.

Un fils qu'il aimait tendrement et qu'il avait formé à l'étude des choses de l'antiquité, lui avait été enlevé, il y a quelques années. Cette mort l'avait cruellement éprouvé.

Il avait été aussi obligé de vendre sa bibliothèque, nouvelle et douloureuse épreuve pour le cœur d'Allmer.

Ses dernières années, on le voit, ont été bien éprouvées. De plus, la maladie depuis quelque temps le retenait à sa chambre, mais la Providence lui a épargné jusqu'à la dernière heure ce qu'il redoutait le plus : l'affaiblissement de ses facultés intellectuelles.

« Il a quitté le monde, dit M. Espérandieu, en pleine possession de lui-même et dans toute la force de son génie. Il a servi la science avec une foi d'apôtre. L'épitaphe qu'il souhaitait : « Ci-gît quelqu'un qui n'a fait du mal à personne » sera, je l'espère bien, placée un jour sur son tombeau. Mais du coin de la terre où il repose, sa renommée dès maintenant s'élève grandissante et lui assure l'immortalité... »

SES TITRES SCIENTIFIQUES

Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, 1856.

Correspondant du Comité des travaux historiques et des Sociétés Savantes, 1858.

Membre titulaire de la Société littéraire de Lyon, 1858.

Membre de la Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments historiques, 1859.

Officier d'Académie, 1859.

Correspondant de l'Institut de correspondance archéologique, 1860.

Correspondant de la Société des Antiquaires de France, 1861.

Officier de l'Instruction Publique, 1868.

Chevalier de la Légion d'Honneur, 1875.

Membre titulaire de l'Académie nationale des Sciences et Belles-Lettres, 1876.

Correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1876.

Membre non résidant du Comité des travaux historiques, 1877.

Conservateur des musées d'épigraphie, de numismatique et de ségillographie de la ville de Lyon, 1878.

Membre correspondant de la Société historique et archéologique du Périgord, 1880.

Membre honoraire de la Société archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne, 1880.

Membre honoraire de la Société de la Diana, 1880.

Membre de l'Institut archéologique impérial allemand à Berlin, Rome et Athènes, 1880.

Membre auxiliaire de la Commission de Géographie historique de l'ancienne France, 1881.

Membre correspondant de l'Académie de Vaucluse, 1882.

Membre émérite de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, 1882.

Membre honoraire de la Société des Etudes de Comminges, 1884.
Membre de la Société archéologique de Bordeaux, 1888.
Membre honoraire de l'Académie de Nîmes, 1891.

BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES DE A. ALLMER

La bibliographie complète des ouvrages d'Allmer nécessiterait l'étendue d'un volume. Nous grouperons ici ces ouvrages, brochures, articles de journaux ou de revues, nous attachant aux travaux les plus importants et surtout à ceux concernant le Dauphiné.

PRINCIPAUX OUVRAGES

Inscriptions Antiques et du Moyen-Age de Vienne, en Dauphiné. — 1re partie : Inscriptions antiques antérieures au VIIIe siècle (4 volumes), par Auguste Allmer ; 2e partie : Inscriptions du Moyen-Age antérieures au XVIIe siècle (2 volumes), par A. de Terrebasse. Vienne, Girard, ancien libraire, éditeur. E. J. Savigné, imprimeur, 1875. Atlas de l'ouvrage précédent, par Auguste-Adrien Allmer (son fils).

Ce remarquable ouvrage, aujourd'hui extrêmement rare, a gardé son prix d'édition.

Quatre suppléments en ont été publiés, de 1877 à 1881.

Plusieurs études parues en brochures ou en articles de journaux et de revues, et antérieures à l'apparition de l'ouvrage ci-dessus, ont été incorporées au texte de cet ouvrage, au moins pour les études portant sur des inscriptions.

Musée de Lyon, Inscriptions Antiques, Lyon, imprimeur Léon Delaroche, 1888-1893, 5 vol. gr. in-8°, 2.225 pages, planches et figures. Les trois premiers volumes sont exclusivement l'œuvre d'Allmer, ainsi que les 217 premières pages du 4e vol. Les autres ont été faits en collaboration avec Dissard.

Trion, Antiquités découvertes en 1885-1886, et antérieurement, au quartier de Lyon dit de Trion. 1er vol., par Allmer, 2e vol., par Dissard. Lyon, Association typographique, 1887, grand in-8°, planches et figures.

Autres travaux

M. Allmer a publié d'innombrables brochures sur : Deux colonnes milliaires découvertes dans la Loire, — La mosaïque de Ganymède découverte à Sainte-Colombe, — L'Emplacement de l'autel d'Auguste, au confluent du Rhône et de la Saône, — Les Gestes du dieu Auguste d'après l'inscription d'Aneyre, — *Encore Lugdunum*, brochure tirée à 12 exemplaires, très rare.

Allmer a également communiqué aux *Bulletins et Mémoires des Antiquaires de France*, de nombreux articles sur les fouilles de Vienne et de Sainte-Colombe, ainsi que sur des découvertes faites dans le Rhône, la Loire, l'Ain, la Savoie.

Les Mémoires de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres, — *le Bulletin de la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme*, — *la Revue du Lyonnais*, — *la France Littéraire de Roanne*, — *A Bulletino del instituto di correspondenza archeologica* de Rome, — et les journaux : le *Salut Public* et le *Journal de Vienne*, ont publié un nombre incalcul able d'articles d'Allmer. La bibliographie des ouvrages du savant épigra phiste, d'après M. Espérandieu, atteint le chiffre de 76 et certainement, de l'aveu même de ce dernier, cette liste est bien incomplète.

M. Allmer a laissé en manuscrits deux ouvrages remarquables qui, nous l'espérons, seront publiés. L'un, composé de trois parties, a pour titre : *Les dieux de la Gaule* (1° Celtique, 2° Aquitanique, 3° Belgique.)

Le second : « *La Gaule avant Dioclétien* ».

P. BAFFERT.

Nous remercions bien sincèrement M. l'abbé Jail, supérieur de l'Institution Robin, de nous avoir procuré la traduction qu'il avait faite de la biographie d'Allmer par M. Hirschfeld, et de nous avoir communiqué le portrait de l'éminent épigraphiste.



Paul Didier et la Conspiration de 1816

D'après les Documents historiques

LA CONSPIRATION

Beaucoup de personnes parlent encore, dans les divers villages de l'Oisans, en particulier à Oz, de la Conspiration de 1816 et du drame sanglant qui la termina, drame poignant dont le dernier acte fut la mort du célèbre et mystérieux Paul Didier. Ayant eu la bonne fortune de retrouver un exemplaire de l'ouvrage, devenu rare, qui en raconte la trame et les péripéties (*Paul Didier : Histoire de la Conspiration de 1816*, par Auguste Ducoin ; in-4° de 318 p., Paris, 1844), j'ai voulu puiser dans ce livre les documents historiques qui pouvaient intéresser mes lecteurs; les recherches personnelles que j'ai faites compléteront les détails donnés par l'auteur, et mon étude sera exempte de toute préoccupation politique et de toute passion.

Paul Didier est né à Upie (Drôme), en 1758. Élevé par un curé de campagne, il reçut une instruction solide et une éducation profondément religieuse. Jeune encore, il débuta au barreau de Grenoble, et, quand la Révolution vint s'abattre sur la France, il brigua, sans l'obtenir, le péril-

leux honneur de défendre Louis XVI. Il dut s'exiler en Suisse et en Allemagne, pour échapper aux massacres de la Terreur, car sa tête avait été mise à prix, et il ne rentra en France que sous le Directoire. Il s'établit à Paris et consacra son temps et ses talents à la réhabilitation des émigrés, à la restitution des biens séquestrés ou vendus par la Révolution.

Napoléon le nomma professeur à la nouvelle Ecole de droit qu'il venait de créer à Grenoble, en 1805; mais il donna sa démission cinq ans plus tard, pour vivre dans l'obscurité, presque dans l'indigence, jusqu'en 1814. Tour à tour du parti de l'Empereur et de Louis XVIII, Didier en fut réduit au rôle de paria : sans place, sans fortune, obéré de dettes, repoussé de partout, il n'avait plus aucune porte de salut.

La Restauration ayant excité des défiances, créé des mécontents, un complot fut organisé à Paris, sous le nom élastique de *Société de l'Indépendance nationale*, afin de saper le trône encore mal assis des Bourbons : un ou deux personnages étaient chargés, dans chaque ville, de préparer les esprits, de recruter des affidés et d'enrégimenter les mécontents. Pour réussir, on évoquait le nom de Napoléon, nom magique qui devait entraîner l'enthousiasme et le dévouement des soldats du grand capitaine.

Grenoble fut choisi pour donner, par un coup de main hardi, le signal de l'insurrection, et Paul Didier reçut la mission de mener à bien cet audacieux complot.

On a dit, non sans fondement, que M. Decazes, alors au pouvoir, favorisa la conjuration, et c'est ce qui expliquerait la témérité vraiment insensée des conspirateurs.

Une première tentative d'insurrection à Lyon avorta, grâce à la trahison : six des meneurs furent arrêtés successivement ; Didier seul échappa et vint établir son quartier-général à Quaix, au nord de Grenoble, chez un officier de l'Empire, nommé Brun *le Dromadaire*.

Deux hommes se firent les chefs de l'insurrection dans les montagnes de l'Oisans, où Didier était arrivé en janvier 1816 : c'étaient Dussert, maire révoqué d'Allemont, et Durif, ex-maire de Vaujany. A la Mure, à Vizille, à Eybens, aux Adrets, Paul Didier se multipliait et augmentait les recrues de son armée, dans laquelle venaient s'enrôler de préférence les anciens officiers et soldats de l'Empereur, quoique, à vrai dire, le nom de Napoléon ne fût prononcé que pour décider plus facilement les adhésions.

Le 2 mai, Didier rédigea la note suivante :

« Mon cher ami,

« Malgré toutes les difficultés ordinaires dans de pareilles affaires, nous « avons enfin terminé. On est d'accord sur tout et on ne s'occupe plus, à « présent, que de la noce qui est fixée à dimanche. Nous vous invitons à « nous faire le plaisir d'y venir ; nous comptons sur vous, et vous devez « être bien persuadé qu'en amenant vos amis, vous nous ferez d'autant

« plus de plaisir que vous serez plus nombreux. Comme la fête doit être, « je vous l'avoue, sans façon, vous nous ferez plaisir, si vous apportez « quelques provisions. »

Cette note, remise de main en main, était le signal convenu de l'action : à la réception de cet avis, les insurgés du Bourg-d'Oisans devaient se réunir à Eybens, tandis que Brun *le Dromadaire* ferait allumer des feux de distance en distance sur les hauteurs qui dominent Grenoble. Les intelligences que Didier s'était ménagées dans la ville devaient seconder le mouvement extérieur, en ouvrant aux assaillants la porte de Bonne.

Le soir du 4 mai, au moment où le soleil disparaissait à l'horizon de Grenoble, on le vit entouré d'une auréole rouge comme le sang ; quelques jours après, en demandant des prières pour les malheureux que le bourreau venait de frapper, un prêtre rappelait ce signe fatal, comme ayant été le présage d'une sanglante nuit et d'une expiation plus sanglante encore.

A huit heures du soir, les colonels de Vautré et Prévot étaient réunis autour d'une table de jeu chez le général Donadieu, lorsque entrèrent successivement le préfet de Montlivault, le commissaire de police, M. Planta, et l'abbé Bouchard, vicaire général de l'Évêché : celui-ci, deux heures auparavant, avait remis au préfet une lettre du maire de Saint-Jean-de-Vaulx, annonçant le soulèvement d'un grand nombre de personnes dans le canton de la Mure.

Le jeu cessa ; la conversation s'anima vite ; le baron de Vautré seul paraissait ne pas prendre au sérieux les avis positifs et les bruits sinistres qui se multipliaient..... Mais bientôt les rumeurs devinrent moins incertaines : M. Chuzin, adjoint au maire de la Mure, arrive tout à coup, pâle, essoufflé, couvert de sueur et de poussière, sans chaussure, les habits en lambeaux, annonçant la marche des bandes armées de la Mure sur Grenoble. Presque au même instant, on reçoit une lettre de M. Peltier, contrôleur des douanes à Barraux, une autre de M. Clapier-Delille, adjoint au maire de Vif, un express envoyé par M. le Curé d'Eybens, et, pour confirmer les mauvaises nouvelles que révélaient ces messages, un gendarme vient dire qu'il avait été arrêté par les insurgés et n'avait dû son salut qu'à la vitesse de son cheval.

Il était temps d'agir. Le général Donadieu sort à la hâte de la préfecture. A peine avait-il fait cinquante pas, qu'il heurte un homme armé, l'arrête et l'interroge : c'était Aribert, officier d'artillerie, à la demi-solde ; il était chargé de surprendre le général lui-même dans son hôtel.

Immédiatement un détachement se met en marche au-devant des insurgés, du côté d'Eybens, tandis que les glacis de la place se garnissent d'une petite troupe, sous le commandement du capitaine de Menon, et que le baron de Vautré attend avec le reste de ses hommes sous les armes, dans la cour de la caserne de Bonne.

Mais voici que les soldats du capitaine de Menon sont tout à coup attaqués et repoussés par le flot des insurgés. Le colonel de Vautré court avec sa légion pour soutenir le détachement; la lutte s'engage à l'arme blanche avec une fureur réciproque, et ce n'est qu'au prix de bien des sacrifices que les assaillants se décident à battre en retraite.

Cette colonne, la plus brave de toutes, était celle de la Mure.

Un quart d'heure après, arrivait au pas de charge, Didier en tête, la colonne de l'Oisans. Après un court engagement, les rebelles se dispersèrent. Didier essaya en vain de les rallier; en vain aussi, il tenta une seconde attaque avec les conspirateurs d'Eybens et de Vizille. Repoussé partout, ayant eu son cheval tué sous lui, il eut à peine le temps de gagner les bois de Saint-Martin-d'Hères.

Le lendemain, à 5 h. du soir, le colonel Vautré rentrait à Grenoble, suivi de trois voitures chargées de fusils et de prisonniers. L'échec des assaillants avait réduit au silence presque tous les conspirateurs de la ville. Une simple escarmouche, du côté de la Bastille, n'eut aucun résultat. Dès le 5 mai, le préfet de Montlivault fit afficher une proclamation qui annonçait la fin de l'insurrection, et le châtiment exemplaire qui allait être infligé aux coupables. Ce châtiment fut réellement terrible.

Le 8 mai, deux de ces malheureux, Drevet et Buisson, de la Mure, mouraient sur l'échafaud. Grenoble était déclaré en état de siège, et une prime de *3.000 francs* promise à celui qui livrerait, mort ou vivant, le redoutable Didier.

Le 10 du même mois, quatorze autres accusés étaient fusillés près de la *Porte de France.*

Le 15, sur une dépêche venue de Paris, on exécutait encore sept prisonniers, pour lesquels on avait imploré en vain la grâce du roi. Parmi ces derniers figurait Maurice Biard, *un enfant de 16 ans !*

En outre, la prime offerte à celui qui livrerait la tête de Didier, était élevée jusqu'à la somme de *20.000 francs.*

***

Nous avons laissé Didier au moment où, trois fois repoussé, il fuyait devant les soldats du colonel de Vautré.

Pendant quelque temps, les collines et les bois de Saint-Martin-d'Hères le dérobèrent aux poursuites des dragons de l'Hérault; puis il s'enfonça dans les montagnes qui se prolongent jusqu'à Tencin, recevant l'hospitalité de pauvres villageois, dont un lui servit de guide pour franchir le col de la Coche et arriver au Rivier-d'Allemont.

C'est là que Dussert, Durif et Cousseaux, proscrits comme lui, vinrent le rejoindre : aigris à cause de leur insuccès, ils reprochèrent à Didier de les avoir trompés en les appelant à combattre pour Napoléon.

— Je vous ai trompés?... répondit-il. Mais quand bien même Napoléon

n'eût pas été le nom de la victoire, la cause pour laquelle nous avons combattu en serait-elle moins sainte et moins vraie?

Dussert se hasarda à demander quel était le prince qu'on eût placé sur le trône, si le complot eût réussi.

— Le duc d'Orléans ! s'écria Didier... Et si la France ne l'eût pas voulu, peut-être alors eussions-nous déclaré une république.

Ces aveux découragèrent ses complices, qui, dès ce moment, résolurent sa perte. Cousseaux le quitta définitivement, et ce fut avec Dussert et Durif seulement que Didier, continuant sa marche, arriva, le soir du 7 mai, à Saint-Sorlin-d'Arves, où ils s'arrêtèrent tous trois chez un aubergiste nommé Balmain. Didier était harassé de fatigue; il souffrait beaucoup d'une blessure à la jambe : il se jeta sur un grabat et s'endormit.

Pendant son sommeil, Dussert et Durif s'entendaient avec l'aubergiste, à qui ils révélaient le nom et l'importance du vieillard arrivé avec eux, et ils s'en allaient à Saint-Jean-de-Maurienne le dénoncer aux carabiniers royaux.

D'un autre côté, un habitant de l'Oisans, J.-B. Sert, originaire du Rivier-d'Allemont, mais habitant le Bessey-d'Oz, beau-frère de Dussert, se présentait, le 9 mai, à la préfecture de Grenoble, s'offrant à livrer le malheureux Didier.

M. de Montlivault s'engagea à donner au traître la prime de 20,000 fr. et, de plus, la grâce de Dussert et de Durif. Sert déclara ne vouloir, pour le moment, que la vie sauve pour ses parents, et, muni de ces garanties, il gagna les montagnes de la Savoie, accompagné de 5 gendarmes. Mais, comme il prétendait agir seul, il laissa son escorte et alla rejoindre Dussert, Durif et Balmain à Saint-Jean-de-Maurienne, et prit avec eux ses dernières dispositions.

Quant à Didier, il se trouva abandonné à son réveil dans l'auberge de Saint-Sorlin-d'Arves. Etonné, il questionna la femme Balmain; celle-ci balbutia quelques mots et finit par se jeter aux pieds de son hôte :

— Sauvez-vous ! s'écria-t-elle; sauvez-vous, vous êtes trahi ! Il y va de votre vie...

Didier comprit. Courbé par l'excès de la douleur physique et morale, il aurait eu besoin de plusieurs jours de repos. Ses pieds étaient enflés; les larmes du désespoir coulaient sur ses joues flétries; son cœur se serrait, en proie aux émotions les plus cruelles. Il se traîna pourtant au milieu du bois voisin. Perdu dans ces montagnes dont il ignorait les détours, dénué de toute ressource, Didier n'avait plus dès lors à attendre que la trahison qui le chassait de son dernier asile.

(A suivre) G.-P. Bernard.



BIBLIOGRAPHIE

F. Pérouse, avocat. **Aperçu historique sur le prieuré de St-Alban-du-Rhône.** — *Vienne*, Ogeret et Martin, imprimeurs-éditeurs 1902. 1 vol. in-8° de 94 pages, 2 photogravures hors texte.

M. Pérouse, qui possède une partie de l'ancien prieuré de Saint-Alban-du-Rhône, vient de retracer l'histoire de ce prieuré en une plaquette fort élégante et surtout très documentée. L'auteur étudie d'abord l'intéressante localité, qui domine si poétiquement le Rhône, à l'époque romaine. Des pierres tombales. des pièces de monnaies, des poteries de cette époque y ont été découvertes. Le voisinage de Vienne, la beauté du site avaient sans doute été cause du choix de cette localité par les conquérants des Gaules.

Au Moyen-Age, l'abbaye de Saint-Pierre de Vienne y fonde un prieuré, et l'auteur explique ici, d'une façon très nette, ce qu'étaient les prieurés à cette époque. « Les moines, dit-il, qui avaient souvent à la campagne des fermes considérables, les géraient en y envoyant un certain nombre de religieux qui avaient soin du temporel, et célébraient l'office divin dans une chapelle domestique. »

« On appelait ces fermes : obédiences, et le chef qui était à la tête des religieux qui y résidaient : prieur ou prévôt ; de là le nom de prieuré ou prévôté. Le prieur venait immédiatement après l'abbé et s'appelait prieur claustral. »

Pendant longtemps le prieuré fournit le clergé paroissial à Saint-Alban qui avec Saint-Clair ne formaient qu'une seule et même paroisse. Au XIXe siècle, Saint-Alban perdit son titre paroissial. En 1855, on y établit un titre de chapelle vicariale et enfin, en 1863, Saint-Alban fut érigé en paroisse.

C'est en 1260 que Saint-Alban passa dans la mense abbatiale de Saint-Pierre. Un curieux bas-relief de cette époque se voit au-dessus de la porte de l'église, et représente d'une façon très naïve l'adoration des Mages. M. Pérouse mentionne, dans la suite de son étude, les visites des Dauphins à Saint-Alban et les vertus attribuées à la fameuse et légendaire fontaine ; puis il s'étend plus longuement sur la description du prieuré. où on remarque encore de beaux vestiges de son antique état, notamment une cheminée du XVe siècle, ayant beaucoup d'analogie avec celles de la même époque décrites par Viollet-le-Duc, dans son « *Dictionnaire de l'architecture française du* XIe *au* XVIe *siècle.* » Cette cheminée porte les armes des Poisieu, dont la famille a fourni plusieurs abbés à Saint-Pierre de Vienne, et des archevêques à la primatiale de Saint-Maurice. Du reste, pour justifier la

présence de ces armes, l'auteur publie des documents attestant qu'Antoine de Poisieu résida souvent au prieuré de Saint-Alban, et y battit monnaie, privilège que possédèrent les archevêques de Vienne, pendant plus de 700 ans. (1)

En 1419, le prieuré de Saint-Alban fut pour ainsi dire reconstruit. Aymar de Poisieu, frère de l'archevêque et seigneur de Meyrieu, surnommé Capdorat, qui avait été un des plus vaillants compagnons de Jeanne d'Arc, vint plusieurs fois à Saint-Alban auprès de son frère Antoine, archevêque de Vienne. Du reste, la présence de ce guerrier à Saint-Alban est signalée dans un brevet de monnayeur concédé à Jean de Porte, où il figure comme témoin. Chorier parle longuement des faits d'armes de Capdorat, surtout à Orléans, aux côtés de Jeanne d'Arc.

M. Pérouse donne quelques apercus biographiques sur les membres de la famille de Poisieu, d'après les chroniques et histoires de Vienne.

Des observations fort judicieuses sur les armes des Poisieu mettent au point ce que certaines divergences héraldiques avaient laissé dans le vague. Les véritables armes des Poisieu, d'après l'argumentation de l'auteur, sont : *De gueules à deux chevrons d'argent surmontés d'une trangle (ou d'une fasce) de même.*

Dans la description du rez-de-chaussée, M. Pérouse mentionne une autre cheminée qu'il prétend être du XIVe siècle, et qui est ornée d'un écusson portant probablement les armes de l'abbaye de Saint-Pierre, et un motif représentant saint Pierre assis, dans le goût de la peinture grossière qui orne le tympan d'une ancienne porte en marbre de l'abbaye de Saint-Pierre, et qu'on voit dans la chapelle dite des Poisieu, dans la basilique-musée de Saint-Pierre de Vienne.

Les bâtiments de l'ancien prieuré d'Antoine de Poisieu sont affectés, aujourd'hui, à la mairie, à la maison d'école, au presbytère et à une partie de l'église, la partie moderne de celle-ci ne datant que de 1853.

L'intéressante plaquette de M. Pérouse se termine par la description d'une stèle et d'une pierre tombale découvertes à Saint-Alban.

En terminant cette courte étude bibliographique, nous exprimons le regret que le travail très consciencieux de M. Pérouse n'ait été tiré qu'à un très petit nombre d'exemplaires. Les bibliophiles dauphinois eussent été heureux d'ajouter à leurs riches collections cette étude très complète d'une localité qui jusqu'ici n'avait qu'accidentellement, et en passant, été l'objet des investigations des archéologues et des historiens du Dauphiné.

P. B.

A l'Aube, par Jules Bourron. Un vol. in-16 de 128 pages, 2 fr. Editions de la *Revue des Poètes*, 15, rue de Verneuil, à Paris.

M. Jules Bourron est un poète dauphinois d'un réel talent. Le recueil

(1) Voir sur les monnaies épiscopales, jetons et méreaux : « *Monographie de Saint-Maurice de Vienne par P. Baffert* », parue dans les *Annales* 1900 et 1901 et tirée à part.

de poésies qu'il vient de publier sous le titre de : « *A l'Aube* » nous révèle une grande délicatesse de touche, une grâce toute printanière dans le tour, une facilité sans apprêt, sans trucs, sans aucune prétention. Le vers coule de source et gazouille délicieusement sur de verts gazons, autour de parterres en fleurs, sous les frais ombrages où l'on rêve !... Il donne une forme gracieuse aux profondes idées philosophiques dont le poète est fortement imprégné.

Ce recueil renferme la bagatelle de cent vingt et une poésies, où il y a un peu de tout : on fut un écolier rêveur, — ce que furent tous les futurs poètes, — « grisé par le chant des cigales » et « qui tenait le *Passant* caché dans son pupitre. » On a donc mis en fins sonnets ses visions de mythologie, d'antiquité ou d'histoire féodale. On a lu les vieux maîtres : d'un doigt subtil, on tourne donc des rondels et des ballades, menus bibelots d'étagères. On fut jeune, on l'est sans doute encore, — le poète peut-il vieillir ? — Du cœur gonflé, jaillit la chanson d'amour, mais de l'amour chaste et que Dieu bénit.

On a un esprit ingénieux qui apparaît çà et là en d'admirables trouvailles. On est chrétien, philosophe...

Gracieuse mosaïque, gentil album qu'on pourra consulter d'une main prodigue pour le profit de l'esprit et du cœur, et pour passer agréablement son temps.

Quelques extraits diraient mieux et plus que je ne saurais le faire, témoin le rondel suivant :

Avril rit sur les collines
En robe de satin vert,
Que brodent les mousselines
Du frais brouillard incertain.
. . . .
Les ruisseaux couleur d'étain
Disent des choses câlines.
Les forêts dans le lointain
Sont pleines de mandolines.
Avril rit sur les collines.



LE MONDE DAUPHINOIS

ARTISTES DAUPHINOIS AU SALON DE LYON

Peinture. — MM. **Albertin :** « La plaine de Grenoble, vue de Fontaine », « Matinée de juin », le « Casque de Néron », « Vue de l'Abbaye (Fontaine), soir d'octobre ». — **Ageron,** de Valence : « Le sous-lieutenant Bonaparte à Valence, 1789, et la Maison des Têtes », tableau qui a

été reproduit dans les *Annales Dauphinoises* avec un article de M. V. Colomb, « Soir d'automne ». — **Bastet :** « Caresses », sujet de genre — **Bonnet :** « Matinée d'hiver », « Matinée de septembre ». — **Mlle Bouillier :** « Un lac Suisse », « Griffon belge ». — **Brun :** « Le lac Achard et le Taillefer ». — **Brun Philippe :** « Sentier au bord de l'Aire, à Genève », « Bords de l'Aire, Genève », — **Buisson,** de Bourgoin : « Dans le jardin », « Avant la pluie », « Lac d'Annecy ». — **Charreton,** de Bourgoin : « L'heure du Rosaire, effet de nuit », « Lumière de Crépuscule », esquisse. — **Chazot,** de Grenoble : « Le Crépuscule à Sassenage ». — **Chozier,** de Décines : « Marguerites et fraises de bois ».

Curtelin, des Echelles (Savoie) : « Effet de brume au Havre », « l'Izeron à Oullins ». — D'**Apvril :** « Pour les Pauvres », « l'Electricien », sujets de genre. — **De Rousset :** « Jeune femme ». — **François Guiguet,** de Corbelin : « Jeune fille et enfant », « Violoniste ». — **Jourdeuil :** « Fin de journée printanière à Antibes ». — **Nemoz,** de Thodure : « Portrait », « Un graveur ». — **Perrier,** de Saint-Jean de-Royans : « Soir d'été dans le Royans », « Paysage du Vercors ». — **Mlle Romain,** de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs : « Etude ». — **Silvy :** « Portrait de Mlle C. C. » — **Terpan,** de Pont-de-Beauvoisin : « Episode de la bataille d'Inkermann ». — **Teyssier de Savy :** « Deux paysages ».

Sculpture. — Davin, de Saint-Michel-en-Beaumont : 6 médaillons renfermant les portraits de MM. Saint-Romme, sénateur ; — Rubin, sculpteur ; — Albertin et Bastet, peintres ; — enfin, la maquette de la médaille de la Société des « Enfants de l'Isère ».

Architecture. — Chollat, de Veyrins : « Projets de Condition des Soies pour la ville de Lyon » (projet primé). — **Marcon :** « Eglise de Saint-Barnard de Romans ».

Arts décoratifs. — Mlle Chochod, de Vienne : « A l'ombre du Soleil », « La danse », faïence. — **Hirné,** de Grenoble : « Emaux cloisonnés ». — **Némoz,** « Buvard », cuir repoussé.

* * *

La Société la *Croix Rouge Française*, section de l'Isère, a donné au Gymnase municipal une grande soirée musicale au profit des dispensaires créés par cette Société. — Des concerts très artistiques ont été donnés à « l'hôtel Moderne » par M. Callemien ; à l'Externat Notre-Dame, par MM. Nicolet, Laubiès, etc.

MARIAGES

A Bonpertuis, Mlle Gourju, fille de l'industriel, avec M. Barthelon, de la maison Denantes, de Voiron. — A Die, Mlle Pestre, avec M. Henry Roussillon, de Valence. — A Grenoble, Mlle Thérèse de Beylié, avec M. François Keller, lieutenant d'artillerie. — Mlle Marie-Thérèse de la Hante, avec M. Pierre de la Forgue de Bellegarde, lieutenant au 2e hussards, fils de M. le général de la Forgue de Bellegarde (d'Embrun). — A Varces, Mlle Hélène Gœtzmann, fille du capitaine d'artillerie en retraite et de Mme, née Falque, avec M. Chaumeton, sous-lieutenant au 22e chasseurs alpins, à Albertville. — M. D. Signoret, sous-inspecteur de l'Enregistrement à Vienne, avec Mlle Marie-Antoinette Turin, à Lyon. — A Bourgoin, Mme de Pouchelon, avec le marquis du Pac-Badens, capitaine au 22e de ligne.

NÉCROLOGIE

A Grenoble, M. Floquet, ✻, directeur honoraire des contributions indirectes de l'Isère. — A Grenoble, M. Odrat, lieutenant au 40ᵉ de ligne au Camp de Châlons. — A Paris, M. le général de brigade en retraite Cosseron de Villenoisy, ✻ C., 82 ans. Né à Dunkerque, le 27 décembre 1821, cet officier distingué avait parcouru toute sa carrière dans le génie. Il s'était allié à la famille d'Agoult, de Voreppe. En 1870 il fut, à Metz, le témoin attristé des événements qui amenèrent la capitulation de cette ville, contre laquelle il protesta énergiquement. Il résida quelque temps à la Buisserate près de Grenoble, et il était le propriétaire de l'Ermitage du Casque de Néron, dont nous avons publié l'histoire dans le dernier volume des *Annales*. Il a publié un ouvrage technique sur les *Inondations du Drac et de l'Isère*. — A Bourgoin, Mme Clotilde-Cécile Sauvageot, 57 ans, veuve de M Pommet, notaire. — A Montélimar, M. Auguste Soubeyran, 82 ans, ancien banquier. — A Vif, M. Félix de Pélissière, maire de Monteynard. — A Vienne, M. Rousseau, ✻, capitaine en retraite. — A Bourg-lès-Valence, M. Marc Urtin, avocat, maire. — A Valence, M. N.-V. Peupion, vétérinaire en chef au 6ᵉ d'artillerie. — A Grenoble, M. E. Péronnet, 57 ans, caissier en retraite, administrateur honoraire de la Caisse d'Epargne. A Nice et inhumée à Saint-Laurent-du-Pont, Mme veuve Margot-Jay, née Depalme, 79 ans. - A Vif, M. Edouard de Petitchet, sous-inspecteur en retraite de l'enregistrement, 85 ans ; beau-père de M. Henry Gubian, juge au Tribunal civil de Grenoble. — A Paris et inhumée à St-Laurent-du-Pont, Mme Pichat, femme du député de Grenoble. — A St-Pierre-d'Entremont, M. Ignace Pâquet, maire depuis 33 ans. — A Lyon et inhumée à St-Hilaire-de-Brens, Mme Léonard Dufayard, née Hélène Giraud, 43 ans. — A Paris, M. Etienne Gautier, artiste peintre, frère de feu Mme la comtesse du Parc et de Mme la comtesse de Rambuteau. Inhumé à Lyon. — A Plaisians (Drôme), M. Girard, ancien maire. — A Lyon, M. Gabriel Saint-Olive, ✻, et commandeur de l'Ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, ancien président de la Croix-Rouge, propriétaire du château de Faverges (Isère) et ancien maire de cette commune, etc. — A Rousset, M. A. Aubert, ancien maire 74 ans. — A Grenoble, M. Donnier, O ✻ chef de bataillon en retraite, lieutenant-colonel, territorial. Inhumé à Vif. — M. F.-S. Revol, ingénieur en chef des ponts et chaussées, en retraite, 62 ans. Né à Notre-Dame-de-Vaulx et inhumé à St-Siméon-de-Bressieux. — A Paris et inhumé à Villeneuve-d'Uriage, son pays natal, M. Albert Gérard, ancien élève de l'Ecole des Chartes et de l'Ecole des Hautes-Etudes, licencié ès lettres, archiviste paléographe, bibliothécaire de la Ville de Paris, officier d'Académie, 35 ans. — A Romans, M. l'abbé Jean Mouret, ancien curé de Saint-Sorlin, 78 ans. — A Valence, M. J.-A. Béranger, capitaine d'infanterie en retraite, 69 ans. — A Rouen, le F. Bermond, originaire de Saint-Maurice-en-Trièves, 49 ans. — A Chapareillan, M. Gustave Léon, ancien notaire.





LES

" Annales Dauphinoises "

Alfred BERRUYER

(1819-1901)

SA VIE. — SON ŒUVRE

(Suite et fin)

SAINT-BRUNO DE GRENOBLE

L'église Saint-Bruno de Grenoble a beaucoup d'analogie avec celle de La Mure. Cependant, elle affecte certaines particularités architecturales qui lui donnent un cachet propre ; ainsi, par exemple, la série de ces sortes d'autéfixes posés comme des lambrequins renversés sur les corniches, et la décoration originale des archivoltes des grandes arcades de la nef.

Elle a cinquante-deux mètres de long, vingt de large, et son magnifique clocher, du sol au sommet de la croix, compte soixante-deux mètres. Elle est incontestablement le monument le plus élevé de Grenoble et le plus régulier. Bien que de style roman, elle est svelte et élégante. Ce qui frappe surtout, c'est l'harmonie dans les détails si variés de la tour, qui forme avec les façades des bas-côtés un tout très homogène et très ouvragé.



SAINT-BRUNO DE GRENOBLE

A l'intérieur, on admire la belle voûte à nervures, les grandes arcades qui séparent les nefs et qui reposent sur des piliers flanqués de demi-colonnes, les autels en pierre ornés de bas-reliefs en cuivre doré, les rétables, la belle chaire en chêne sculpté.



ORGUE DE SAINT-BRUNO

Il est juste de mentionner encore l'orgue, œuvre de MM. Anneessens et Cie, d'Halluin, système tubulaire pneumatique et comprenant vingt-huit jeux complets. Don d'un généreux paroissien, cet orgue a été inauguré le 30 décembre 1902, sous la présidence de Mgr Henry, par M. Fleuret, organiste de la Rédemption à Lyon et professeur au Conservatoire de cette ville.

Les vitraux ont été exécutés, ceux de l'abside et des deux chapelles qui encadrent le clocher par la maison Buche, et ceux des nefs latérales par la maison Bessac.

L'église de Saint-Bruno de Grenoble a été construite grâce à une subvention de 300,000 fr. de la ville, un don de 100,000 fr. des Chartreux, et à de nombreuses cotisations particulières provoquées par le zèle infatigable et le dévouement de M. Berlioux, à qui la paroisse de Saint-Bruno doit et son existence et sa magnifique église.

La première pierre de l'église Saint-Bruno a été posée le 17 mai 1874. Dès 1865, grâce à l'intelligente administration de M. Vendre, maire de

Grenoble, une chapelle provisoire avait été autorisée sur la demande de M. Berlioux. Cette chapelle avait été bénite le 19 septembre de cette même année. Le 20 juin 1866, la paroisse était érigée en succursale et enfin le 27 novembre 1872, elle devenait cure de deuxième classe.

Eglises de Roybon, St-André-le-Gaz, Biol, N.-D. de la Délivrande, à la Croix-Rouge

Après les deux belles églises de La Mure et de Saint-Bruno de Grenoble, on place comme valeur architecturale les trois églises de Roybon, St-André-le-Gaz et Biol-le-Bas. Ces trois églises semblent des répliques les unes des autres, car elles ont de très nombreux traits communs.

Berruyer avait d'abord étudié avec beaucoup de soins le projet d'église à construire dans son pays natal, et ce n'est que dans les détails qu'il modifia ensuite les plans des églises de St-André-le-Gaz et de Biol. Dans ces trois églises, Berruyer s'inspirera, pour la façade, de Notre-Dame de Poitiers, dont les deux tourelles à poivrières produisent un si bel effet. Ces deux tourelles ont surtout été bien réussies à Biol où, entre autres particularités, le fronton sert de cadre à une statue du Sacré-Cœur, comme à Montmartre.

A Notre-Dame de la Délivrande, à la Croix-Rouge, près Grenoble, nous retrouvons de très nombreuses réminiscences des églises précédentes ; mais, malheureusement, le chœur carré qui termine cette église est absolument défectueux et nuit considérablement à l'effet général de l'intérieur. Nous supposons qu'A. Berruyer aura dû céder aux exigences du voisinage du couvent, qui se soude précisément à cette abside. Le reste de l'église est fort intéressant dans le détail.

Il est juste de mentionner aussi le couvent dont l'extérieur, et surtout les fenêtres, sont très étudiés et produisent un bel effet. A. Berruyer ne faisait rien de banal, et le plus petit détail de ses œuvres architecturales avait toujours un cachet artistique.

Autres églises

A. Berruyer a également construit la belle église de Sermérieu, celle de Courtenay, la chapelle de Saint-Agnès, à Saint-Martin-le-Vinoux, — l'église de Champier d'une originalité manifeste, avec ses voûtes élevées et ses colonnes très élancées, — la petite église d'Arzay, très curieuse, — celle de Cessieu où les contreforts extérieurs sont remplacés par des colonnes, — l'église de Voreppe, ornée des belles fresques de M. Debelle, — celles de Genas, Chaponnay, Sardieu, Vézeronce, Passins, Marcolin, — Thodure, ravissante église gothique ornée de riches peintures dans le genre de celles de la Sainte-Chapelle, — Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, — la chapelle du couvent des Sacrés-Cœurs de Jésus et Marie à Gap.

Tour de N.-D.-D'En-Haut

En novembre 1890, Berruyer était nommé chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, sur la proposition de Monseigneur Fava, au moment où s'achevait la tour si gracieuse qui domine Notre-Dame-d'En-Haut et la ville de Grenoble. La photographie que nous donnons de cette œuvre architecturale, qui emprunte ses courbes et ses lignes droites au roman, et son aspect d'ensemble, — si on fait abstraction des traits caractéristiques, — aux pagodes indiennes, nous dispensera de longues descriptions.

C'est le 25 octobre 1891 que fut inaugurée cette œuvre, une des dernières de Berruyer. Elle est couronnée de la statue de la Vierge Immaculée. A l'étage inférieur, aux quatre angles, et terminant les tourelles qui encadrent la Vierge, ont été placés les quatre Saints protecteurs de Grenoble et du diocèse : Saint Ferjus, Saint Hugues, Saint Bruno, Saint François de Sales.

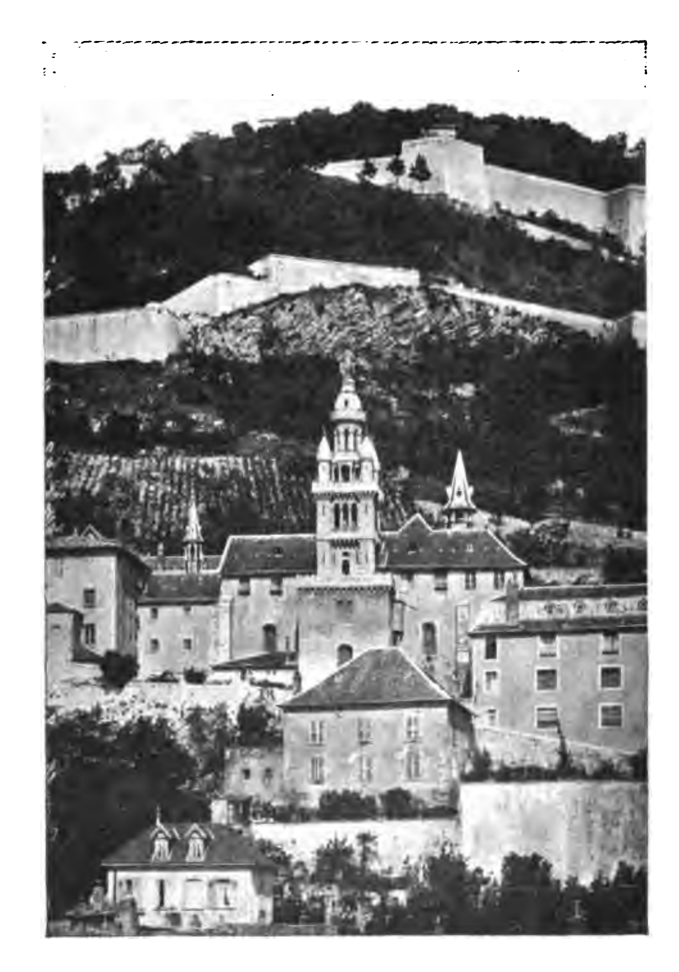
Le 19 mars de cette même année, le R. P. Didon, prêchant à la cathédrale un sermon en faveur de l'œuvre de l'érection de ce monument, avait, en termes éloquents, sollicité la générosité des fidèles de Grenoble : « Lyon, s'est-il écrié, notre métropole et notre voisine, a Notre-Dame de Fourvière; Marseille la bleue, la Phocéenne, a Notre-Dame de la Garde; Le Puy a Notre-Dame de France, coulée avec les canons pris à la guerre; Rouen a Notre-Dame de Bon-Secours. Voyez ! Toutes les capitales de nos provinces ont leur Vierge tutélaire et protectrice. Allons! Grenoblois et Dauphinois, que Grenoble cesse d'être jalouse et de Lyon, et de Poitiers, et de Marseille, et de Rouen ! »

« Nous n'aurons sans doute ni Notre-Dame de Fourvière, ni Notre-Dame de la Garde, mais nous aurons, et nous nous en contenterons, Notre-Dame-d'En-Haut... »

« Quand je reviendrai dans ce pays qui m'est cher, comme le pays où on a tout ce que l'on aime, combien il me sera doux de voir cette belle et grande statue sur le piédestal qui lui convient, qu'un architecte habile a su harmoniser pour faire paraître la statue plus haute. »

« Avec quelle joie je contemplerai cette Vierge, les deux bras étendus, bénissant Grenoble à ses pieds, bénissant Grenoble, la ville frontière. »

C'est grâce à l'initiative de M. l'abbé Martin, aumônier du couvent de Sainte-Ursule, que s'élève cette tour élégante qui s'harmonise si bien avec le merveilleux panorama de Grenoble. Des quais de l'Isère, elle produit un très bel effet, et, chaque année, le 8 Décembre, les cordons de lumières dont toutes ses lignes sont dessinées, lui donnent un aspect vraiment féerique.



LA TOUR DE N.-D.-D'EN-HAUT

Châteaux, hôtels particuliers, pensionnats

A. Berruyer, en dehors du château de Murinais dont nous avons parlé, a également construit le château de M. de Miribel à Villard-Bonnot, celui du général de Chabaud-Latour à Uriage, des hôtels particuliers pour MM. Edouard et Camille Rocher, de La Côte-St-André; le pensionnat de l'Aigle à Grenoble, qui excite l'admiration de tous les connaisseurs.

A. Berruyer a concouru pour l'hôtel de la Préfecture à Grenoble et la reconstruction du Palais de Justice.

A. BERRUYER écrivain

A. Berruyer avait plus d'une corde à son arc; en effet, nous le verrons non seulement architecte, mais écrivain, inventeur mécanicien, physiologiste, grand amateur et créateur de sports.

Le 16 mai 1890, il fut reçu membre titulaire de l'Académie Delphinale. Son discours de réception a pour objet : *L'art et le style en architecture, avec aperçu de l'architecture Delphinale.*

Ce discours est émaillé d'appréciations fort originales sur l'architecture en général et de critiques parfois fort mordantes des monuments modernes de Grenoble. En voici quelques extraits : « Nous passons près de l'hôtel des Postes, dont nous ne pouvons dire aucun bien, pour arriver au Lycée, dont nous pouvons parler en mal tout à notre aise, bien convaincu que nous serons toujours au dessous de la vérité. »

Parlant du groupe scolaire du Cours de Saint-André : « Quelle quantité de baies, s'écrie-t-il! Ce n'est pas la lumière qui manquera dans ces écoles. Combien aussi de formes différentes de tous genres, de tous sexes, de tous âges, par devant, par côté et par derrière? Il y a du nouveau, il y a jusqu'à trois motifs de porte incrustés les uns autour des autres, dans une même porte. Cela nous donne le besoin de nous reposer par la vue de l'Hospice, dont la façade a un certain caractère d'austérité. On pourrait cependant lui reprocher trop de luxe... »

Le Musée et la Bibliothèque, d'après A. Berruyer, sont « deux grands corps d'édifice, couchés ainsi que deux frères Siamois, dans le même tombeau, posé sur un énorme sarcophage. La façade de tête sur la place ne manque pas de mérite; mais les autres façades latérales sont indignes d'un palais des Beaux-Arts. »

« Sur la place Victor-Hugo, dit-il ailleurs, il n'y a pas de monument, mais il y a des maisons particulières qui font échec au Lycée et qui éclipseront bien d'autres édifices. »

Nous pourrions faire de plus longues citations du magnifique discours de A. Berruyer, mais nous serions entraînés trop loin, et nous nous bornons à ces quelques extraits concernant l'architecture locale. Dans

sa réponse à ce discours de réception, M. le docteur Carlet, vice-président de l'Académie Delphinale, a rendu hommage au double talent d'architecte et d'écrivain du récipiendaire. « Le discours que vous venez de prononcer, a-t-il dit, se recommande par des qualités qui montrent combien vous avez approfondi, combien vous aimez cet art de l'architecture que vous avez su vous assimiler et dont vous avez, à votre tour, tiré un bon parti. J'ai pu me rendre compte du talent d'exposition orale que vous possédez sur les sujets qui touchent aux beaux arts... »

Au fait, l'ensemble du discours de A. Berruyer est une belle page de critique d'art, une synthèse admirablement esquissée de la marche de l'art à travers les siècles et le monde, — des pagodes de l'Inde aux cathédrales gothiques de France et aux basiliques de la première et de la seconde Renaissance Italiennes. Le tout est dit dans un style clair, précis, élégant, et est assaisonné de pittoresques saillies, d'originales appréciations.

A. Berruyer ne s'est point isolé dans les seules formules de l'art, il a encore pénétré dans le domaine de la physiologie. Nous avons de lui une plaquette fort curieuse sur l' « *Animalisme ou Explication des phénomènes physiologiques des corps organiques* », dont il a été fait deux éditions. La seconde porte la date de 1866.

A. Berruyer et la Vélocipédie

A. Berruyer a été un fervent du vélocipède. Il a été pendant plusieurs années président d'une société de Grenoble, et avait organisé plusieurs concours et sorties. Il avait même inventé la pédale à ressort qui formait ce qu'il appela des *jambes étrières*, et qui permettait au bicycliste de s'arrêter, de se tenir en équilibre sur sa machine au repos et de la monter facilement. Il prit un brevet pour cette ingénieuse invention qui eut une certaine vogue à l'époque; car nous ne sommes qu'en 1869, encore par conséquent dans la période presque préhistorique du véloce.

Dans une plaquette portant cette dernière date, A. Berruyer célèbre les avantages du véloce, du tricycle et du quadricycle, et explique également en quoi consistent les *Jambes Etrières*. Cette plaquette porte le titre suivant: *Manuel du Veloceman* ou Notice, système, nomenclature pratique, art et avenir des vélocipèdes, par A. Berruyer, inventeur des *Jambes-Etrières*, brevetées S. G. D. G.

Sa mort

Voilà, non pas approfondie, mais esquissée, l'œuvre de A. Berruyer. Que de lacunes nous soupçonnons déjà dans cette étude qui aurait néces-

sité de plus nombreuses recherches, des descriptions plus vécues, dont les éléments auraient dû être pris sur le vif; mais il ne nous a pas été possible d'étudier sur place tous les monuments dûs au talent de notre compatriote; cela aurait exigé un déplacement de plusieurs mois consécutifs. Toutefois, nous sommes certain d'avoir décrit avec fidélité les plus belles parmi ses œuvres innombrables et d'avoir ainsi écrit l'histoire monumentale contemporaine du Dauphiné.

A. Berruyer s'est éteint le 28 novembre 1901, après vingt mois de souffrances qui avaient paralysé l'usage de ses brillantes et vives facultés intellectuelles. Jusque là, sa verte vieillesse n'avait point eu de défaillances. Il fut assisté dans ses derniers moments par un Père de la Salette, pour lequel il avait une profonde estime.

Il fut inhumé à Roybon, son pays natal. Sur sa tombe, deux discours furent prononcés, l'un par M. Peloux-Chabrey, notaire, l'autre par M. le docteur Olphan. Nous extrayons du discours de ce dernier les lignes suivantes :

« C'est bien un enfant de Roybon qui a voulu dormir son dernier sommeil sur les rives de vôtre Galaure. Il aimait l'immense expansion de vos prairies, où sous le chêne géant de la forêt croît l'humble bruyère. La carrière qu'il avait embrassée le conduisait au seuil des palais, mais il aimait à venir se reposer aux portes des chaumières. »

Après avoir esquissé les principales phases de la vie de Berruyer, l'orateur termine ainsi :

« ... Aux cailloux roulés des Chambarands, il sut du sein de vos coteaux extraire et allier l'argile du potier, et il nous donna cette église romane. »

« C'est là qu'il devait dormir, avec cette seule inscription : *Si monumentum requiras, circumspice !* »

« Berruyer, après de brillantes études à Paris, ne voulut pas rester un éternel copiste, il sut garder et son originalité propre et la maîtrise de l'art, c'est ce qui restera son éternelle gloire. »

« Et c'est donc à moi, mon cher Berruyer, qu'il appartenait de prendre ta mémoire et de l'ensevelir dans un souvenir triste et doux. »

« Repose parmi nous, tu resteras un des grands enfants de Roybon, tes conceptions ont presque touché au génie. »

A. Berruyer dort aujourd'hui dans ce Roybon qu'il aimait tant, entre l'église de Marnans, bijou antique oublié dans un repli de la forêt de Chambarand et l'église de Saint-Antoine, entre les tours de Bressieux, vieux débris d'un château-fort et le clocher de Saint-Marcellin, petit chef-d'œuvre du moyen-âge. Son berceau et sa tombe au milieu de ces merveilles sont là, il faut en convenir, bien à leur place !... (1).

P. BAFFERT.

(1) En terminant cette étude, nous remercions sincèrement Mme Berruyer, M. Augustin Blanchet, MM. Rivoire et Bugey, architectes, qui ont été des collaborateurs de M. Berruyer, et tous ceux qui nous ont fourni des éléments pour cette biographie.



FRÈRE GUILLAUME

ET LA

Chartreuse de Saint-Hugon

A LA FIN DU XVIII[e] SIÈCLE

(Suite et fin)

Les religieux de Saint-Hugon

Les prieurs pouvaient se succéder à Saint-Hugon, Frère Guillaume avait pour tous la même affection et le même respect. Du reste, ces vénérables religieux, alors même qu'ils apportassent au monastère des qualités différentes, ne tardaient pas à devenir égaux dans la possession des plus admirables vertus.

Dom Herman a tracé en quelques vers, fort exacts au fond quoique imparfaits dans la forme, le portrait de Dom Jean-Pierre Rey, successeur de Dom Barthélemy Gérin :

« Assez petit de corps, par contre très grand d'âme,
« Dans l'amour de son Dieu, son cœur était tout flamme,
« De lumière céleste, il était rayonné,
« On voyait sur son front l'air d'un prédestiné !... (1) »

Après la mort de Dom Rey, arrivée en 1788, parut Dom Augustin Graugnard. C'était un savant. Il avait reçu le grade de docteur à Paris (2) ; de là, il était venu enseigner à Lyon, où l'archevêque, désireux de le fixer, l'avait nommé chanoine... Mais ce n'étaient pas les honneurs de la terre qu'il fallait à ce prêtre d'élite. Il avait hâte de fuir le monde et de consacrer au Seigneur tous les dons qu'il en avait reçus. Il quitta donc ses élèves et arriva à la Grande-Chartreuse, où sa foi, son humilité, son zèle toujours réglé par la prudence, la connaissance parfaite des hommes et des affaires qu'il avait acquise pendant ses années de professorat, la sûreté de doctrine que lui avait donné l'étude éclairée par la prière, le signalèrent promptement à ses supérieurs. Deux ans ne s'étaient pas écoulés depuis sa pro-

(1) *Manuscrit* de Dom Herman.
(2) A la Sorbonne.

fession et il était nommé Vicaire. Dom Rey étant mort, il fut envoyé à Saint-Hugon occuper sa place.

Le P. Herman termine par deux vers l'analyse de la vie de ce vénérable prieur :

« Dans toute sa conduite, oui, Dom Graugnard nous fut
« Un saint à tous égards, modèle de salut !... (1) »

Nommons encore parmi les religieux qui vécurent et se sanctifièrent à Saint-Hugon, et avec lesquels Frère Guillaume eut des rapports : Dom Pierre-François Guillot, longtemps Vicaire, que les persécuteurs arrachèrent à son cloître, sans l'enlever toutefois à sa vie de mortification et de recueillement (2) ; Dom Herman, plusieurs fois déjà nommé dans ce récit, aussi saint religieux qu'habile mécanicien, qui de Suisse était venu à Saint-Hugon pour répondre à l'appel divin, et de Saint-Hugon devait retourner en Suisse, sous le coup des poursuites révolutionnaires ; Dom Claude Maîtel, qui allait terminer à Cayenne, dans les intolérables tortures de la déportation, son existence si pieuse ; Dom Bernard d'Auberte, le dernier des survivants de cette phalange d'élus, qui devait retrouver avec bonheur la paix du Monastère de Bosserville, après les privations de l'exil et les difficultés du ministère paroissial !...

Avant d'expirer, vers 1849, ce fervent religieux affirmait aux Pères et aux Frères qui l'entouraient que la régularité avait toujours été parfaite au monastère de Saint-Hugon, même à la veille de la dispersion et de l'exil (3).

Cette affirmation, nous la trouvons également dans les vers de Dom Herman, l'un des témoins de cette douloureuse époque. Il écrit :

« La règle fleurissait dans notre monastère,
« Et l'union régnait entre chaque confrère.
« Dieu, de son côté, bénissait la maison :
« C'était un paradis que notre chère prison !... »

Et après avoir essayé de redire ses joies intimes et ses visions du ciel, le moine poète ajoute :

« Je désirais mourir pour y monter plus tôt,
« Mais Dieu ne daigna pas m'accorder cette fête,
« Voulut qu'au temps serein succéda la tempête ;
« Des fautes du pays, la mesure était pleine,
« Le désert dut payer les péchés de la plaine ! » (4)

(1) *Manuscrit* de Dom Herman.
(2) *Manuscrit* de Dom Herman.
(3) *La Chartreuse de Saint-Hugon.*
(4) *La Chartreuse de Saint-Hugon.*

La Chartreuse de Saint-Hugon livrée aux révolutionnaires

A la fin du mois de septembre 1792, tandis qu'à Paris et dans quelques autres villes de France, le sang des martyrs fumait encore, Montesquiou, à la tête d'une armée, envahissait la Savoie. Parmi les détachements de volontaires qui le suivaient, il y en eut deux, de cent hommes chaque, qui, loin de se diriger sur Chambéry, montèrent à Saint-Hugon.

A leur approche, l'effroi fut général dans le paisible monastère (1). Les moines n'avaient rien à opposer à ces agents de la Révolution. Un instant, Dom Graugnard crut les apaiser, en comptant au citoyen Viviand, chargé de leur procurer des vivres, la somme de 9.700 fr. (2); mais cet argent ne calma ni leur faim, ni surtout leur soif. Ils s'installèrent dans les meilleures cellules, et le couvent dut pourvoir à leurs besoins et à leurs plaisirs, comme si le Prieur n'avait rien donné (3).

A cette prise de possession, ils joignirent bientôt toutes les déprédations imaginables. Tantôt, ils descendaient dans les caves :

« A coup sûr, ce n'était pas pour y chercher des raves ! » affirme Dom Herman ; et après avoir bu outre mesure, laissaient tous les robinets ouverts ; tantôt, ils faisaient invasion dans la dépense et pillaient ce qu'ils y trouvaient ; tantôt encore, las de dilapider les fruits et les provisions, ils amassaient des matières combustibles dans une cellule et cherchaient à y mettre le feu, comptant profiter de l'affolement général que causerait l'incendie pour voler à leur guise. Mais Saint Hugues ne leur permit pas d'accomplir ce forfait. Par trois fois, les flammes s'éteignirent, ne consumant que l'intérieur de la cellule, ou la paille et le bois qu'ils y avaient entassés... Et tandis qu'ils se demandaient, étonnés, quelle était la cause de leur insuccès, les religieux pouvaient encore, dans leur détresse, offrir à leur patron de touchantes actions de grâce (4).

Que d'injures, que d'outrages, que de violences même, avaient à subir Frère Guillaume et tous les autres Frères, que leurs fonctions mettaient en contact journalier avec ces bandits. Dom Herman nous a laissé sur ces conflits de navrants détails :

«... De leur part, en effet, on pouvait tout attendre,
« Ils entrent en fureur contre le cuisinier,
« Tournant leur rage aussi contre le dépensier :
« Nous jurons, hurlent-ils, que ce soir, à douze heures,
« Vous serez poignardés tous deux dans vos demeures.
« Les Frères effrayés sont presqu'au désespoir ;
« De s'enfermer pourtant se mettent en devoir ;

(1) *Manuscrit* de Dom Herman.
(2) *La Chartreuse de Saint-Hugon.*
(3) *Manuscrit* de Dom Herman.
(4) *Manuscrit* de Dom Herman.

« Mais pour leur opposer la plus forte barrière,
« Ils ne négligent pas l'arme de la prière :
« Contre deux cents brigands l'espoir était petit,
« Mais la confiance en Dieu tout en bien convertit.
« Leur porte ils ferment donc, soit avec une poutre,
« Soit avec des pieux et la prière en outre.
« Lorsque sonne minuit, voici les scélérats,
« Qui, massue en leurs mains, frappent de tous leurs bras,
« Mais vains sont leurs efforts, porte et poutre résistent,
« Impossible d'entrer, les forcenés persistent.
« En guise de bélier, ils prennent un futeau,
« Mais la porte tient bon, fait tête à leur marteau :
« Ils ont beau mettre en jeu leur massive machine,
« Ils ne peuvent forcer la porte de cuisine !... » (1)

Les religieux, qui le croirait, n'avaient pas même le droit de se plaindre. Les commandants de ces bandits pactisaient avec eux. Le P. Herman ne le cache pas. Il écrit :

« Qu'on ne soit pas surpris si l'on est aux abois,
« Les juges font le crime et le démon les lois !... »

Bientôt les excès de ces deux compagnies devinrent tels, que les commissaires Lyonna et Pichet, envoyés à Saint-Hugon pour inventorier les biens du monastère, s'en inquiétèrent et les dénoncèrent au comité révolutionnaire de Chambéry, demandant à grands cris qu'on les éloignât (2).

Le comité fit droit à leur requête. Cent des plus dangereux furent rappelés au mois de décembre et des ordres donnés pour faire évacuer les autres au mois d'avril.

Certes, les commissaires avaient mille fois raison d'exposer leurs griefs, mais n'était-ce pas pour détourner de leurs crimes les regards des administrateurs qu'ils attiraient leur attention sur ceux des soldats ?

La Chartreuse de Saint-Hugon aux mains des commissaires

Dom Herman le laisse entendre, et après avoir esquissé les souffrances que les volontaires firent endurer à ses frères et à lui, il passe à celles dont les Commissaires surent les abreuver tous. Il nous faut citer quelques lignes de son récit ; elles peignent, mieux que nous ne saurions le faire, l'invincible patience des religieux aux prises avec les persécutions des commissaires :

« Par fausse flatterie, on les entendait dire
« Que le département ne voulait nous détruire,
« Qu'il voulait nous donner une forte pension,
« Et nous laisser finir nos jours en religion ;

(1) *Manuscrit* de Dom Herman.
(2) *Procès-verbaux de l'Assemblée nationale des Allobroges*, publiés par Dessaix.

« Et que si l'on cachait quelque légère chose,
« Çà diminuerait de la pension la dose.
« Mais tous ces beaux discours ne pouvaient nous tromper,
« Et tous ces vils Judas, nous savions les juger !... »

Des paroles, Lyonna et Pichet ne tardèrent pas à en venir aux actes. Dom Herman reprend :

« Ayant mis par écrit les meubles du couvent,
« Nos filous députés en veulent à l'argent.
« Le décret ne portait d'en faire l'inventaire,
« Ils en sont tourmentés, ne savent comment faire,
« Ils veulent cependant absolument l'avoir... (1) »

La Chartreuse de Saint-Hugon comptait alors vingt-deux religieux, y compris le Prieur. Les commissaires, pour arriver à leur fin, attendirent la nuit, et quand le silence se fut fait au monastère, ils mirent en prison les religieux, et suivis de six soldats, allèrent surprendre le Prieur pour s'emparer de sa bourse. Mais, dom Graugnard n'était pas de nature à faiblir. En les voyant entrer dans sa cellule, il comprit leur dessein et sut leur prouver qu'ils pouvaient, s'ils le voulaient, lui enlever la vie, mais qu'il ne leur livrerait pas la modique somme qu'il comptait partager entre ses religieux à l'heure de la dispersion, afin de leur permettre d'aller chercher un abri dans une chartreuse étrangère d'Italie ou de Suisse.

Les commissaires insistèrent vivement; Dom Graugnard resta inflexible. Il les obligea même à faire un rapport sur cette attaque nocturne et à l'envoyer aux administrateurs. Ceux-ci se prirent à rire des méfaits de leurs agents. Pourquoi les auraient-ils condamnés ? N'étaient-ils pas tous mus par le même instinct ? (2).

Le vaillant Prieur avait sauvegardé les intérêts des religieux; à l'humble Frère Guillaume, il appartenait de défendre ceux des pauvres.

L'encan des blés de la chartreuse s'était ouvert sous les cloîtres. Les commis, chargés de la coupable vente, en laissaient à peine leur suffisance aux religieux. Qu'allaient devenir les pauvres ? Ils ne figuraient pas sur le budget des mandataires de la nation ; aux yeux de ces égalitaires, les malheureux ne comptaient pour rien. Frère Guillaume, tout en larmes, plaida leur cause avec tant de charité, que les rapaces commis lui donnèrent deux sacs de grains.

Dom Herman, après avoir décrit cette scène touchante, ajoute que le bon Frère puisa tous les jours, et pendant plus d'un an, à cette source, sans la voir tarir. Ce fut ainsi qu'il continua les aumônes du monastère ; et

(1) *Manuscrit* de Dom Herman

(2) Toutefois l'heure de régler les comptes vint. Lyonna et Pichet furent sommés de RECTIFIER A LEURS FRAIS LEURS OPÉRATIONS ILLÉGALES ET IRRÉGULIÈRES, et Lyonna, DE DÉCLARER EN QUEL ENDROIT IL AVAIT MIS LES VASES SACRÉS ET L'ARGENTERIE DU COUVENT QU'IL AVAIT VOLÉS.

Procès-verbaux de l'Assemblée nationale des Allobroges.

quand Dom Herman voulut savoir le secret de ses généreuses prodigalités, l'humble Frère lui montra le ciel et lui avoua que Dieu était sa seule ressource (1). A sa prière, le Souverain Maître avait multiplié les grains !

Les ordres religieux sont supprimés en Savoie

Malgré les inquiétudes, les angoisses et les périls de leur vie si précaire, les religieux de Saint-Hugon continuaient de suivre leur règle.

« Nous faisons toujours face aux assauts du démon,

écrit Dom Herman :

« Les matines, le jeûne et toute autre observance
« Vont leur bon train toujours et même le silence ;
« Notre immense patience est l'unique rempart
« Qui peut faire ajourner encore notre départ ! »

Le départ de ces vénérables religieux était cependant le but des révolutionnaires.

Le 18 mai 1793, les administrateurs du Mont-Blanc, réunis en séance solennelle, avaient déclaré toutes les maisons religieuses dissoutes et supprimées, et chargé les directoires des districts de pourvoir à leur évacuation. Un traitement était promis à chacun des membres des diverses corporations, mais cette indemnité était illusoire, car, pour la toucher, il fallait prêter le serment de liberté et d'égalité que les commissaires de la République avaient, dans leur proclamation du 8 février 1793, assimilé au serment constitutionnel.

Le serment est demandé aux Chartreux de Saint-Hugon. Ils le refusent. — Leur départ.

Les religieux de Saint-Hugon se réunirent à l'appel de leur Prieur, pour recevoir le décret ordonnant de prêter ce serment illicite ; mais, à peine étaient-ils assemblés, que les commissaires plaçaient un cordon de soldats de la garde nationale autour de leur salle, et leur déclaraient qu'ils n'en sortiraient pas, qu'ils n'eussent fait leur promesse. Dans le cas où ils s'y refuseraient, des ordres étaient donnés pour les conduire dans les prisons de Chambéry.

Dom Graugnard s'éleva avec force contre cette nouvelle violence. L'un

(1) *Manuscrit* de Dom Herman.
Revue de la Suisse Catholique.

des religieux profita du mouvement et de l'agitation que les paroles de son Prieur avaient causés, pour forcer la consigne, rompre le cordon de soldats et sortir de la salle. La trouée faite, tous ses Frères le suivirent, bien décidés à ne jamais souscrire aux désirs impies. aux vœux schismatiques de la Révolution. Les commissaires, vexés de l'inutilité d'une mesure dont ils s'étaient promis le succès, appelèrent à eux les municipaux des environs, afin de garder les abords du Couvent. (1)

Ils avaient donné trois jours aux religieux pour se conformer au décret, trois jours, après lesquels, s'ils n'y adhéraient pas, ils seraient conduits en prison. Mais, les Chartreux, loin d'y souscrire, prirent simultanément la décision de quitter le monastère où ils avaient été si heureux de vivre, où ils eussent voulu mourir !...

Pour arriver à ce résultat, il leur fallait user d'astuce et d'audace avec les soldats qui les gardaient. Heureusement, la Providence veillait sur eux. Ce fut pendant une nuit pluvieuse et sombre que les jeunes religieux franchirent la muraille qui entourait le monastère. Les Frères avaient su prouver aux soldats de la garde nationale que mieux valait boire et se chauffer dans leur cuisine, que d'être exposés au froid et à la pluie ; de sorte que les abords des murailles étaient libres, lorsque les douze religieux exécutèrent la résolution prise. Quant aux vénérables anciens, ils sortirent du monastère dans la matinée du lendemain, sans éveiller de soupçon, et se retirèrent sur les terres du département de l'Isère, où les commissaires du Mont-Blanc n'avaient pas le droit de les poursuivre (2).

Dom Graugnard et Dom Herman restèrent à Saint-Hugon, avec les Frères et les domestiques, quelques jours encore. Mais, un matin, Dom Graugnard prétexta une promenade, s'éloigna du monastère et ne reparut pas (3). Dom Herman était de nationalité Suisse : le désir de revoir son pays où il trouverait une Chartreuse, le saisit et l'entraîna. Quand il partit, ce fut une désolation générale parmi les Frères, qui perdaient en lui leur soutien, leur conseiller, leur prêtre. Tous les quatre le suivirent longtemps sur la route de Chambéry et ne le laissèrent aller qu'après avoir couvert ses mains de leurs baisers et de leurs larmes.

Ils revinrent à leurs occupations, mais avec quelle tristesse ! L'encan des meubles de la Chartreuse n'était pas achevé : il fallait, après avoir vu disparaître les religieux, voir emporter encore ce qui leur avait servi : c'était la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Frère Guillaume en souffrit énormément ; toutefois, sa sérénité intérieure n'en fut pas altérée, et rien,

(1) *Manuscrit* de Dom Herman.

(2) *Manuscrit* de Dom Herman.

(3) Les gendarmes ne tardèrent pas à se saisir de D. Graugnard et à l'enfermer dans les prisons de Chambéry.

Le 19 juin 1793, il était mis en jugement. Trop âgé pour être condamné à la déportation, il fut condamné à la détention. Il passa deux ans dans les prisons de Chambéry. Libéré en 1795, il se retira à la Chartreuse de Turin, où il mourut plein de jours et de mérites, le 17 janvier 1800.

Memoires pour servir à l'histoire du diocèse de Chambéry. Mgr Billet.

pendant ces rudes journées, où le vandalisme des révolutionnaires se donna carrière, ne troubla l'égalité de son âme. Vendeurs et acheteurs restèrent sous le charme de sa charité. Ils n'avaient qu'à le considérer un instant, pour se sentir attirés vers lui et prêts à lui confier leurs intérêts les plus chers.

Les commissaires, contraints, eux aussi, de subir cette influence, le prièrent de rester comme régisseur dans sa Chartreuse vide et dépouillée. Frère Guillaume y consentit, pourvu qu'il pût y continuer son état de boulanger. On lui adjoignit les Frères Pierre Bernard, Félix Jarrin, etc. (1), à des titres divers, et pour aider à la subsistance de tous, on leur donna la jouissance du jardin. C'était réaliser leur vœu et leur permettre, au milieu des douleurs et des deuils de l'année 1793, de mener encore, dans les murs de leur chère Chartreuse, leur existence bénie de Frères Chartreux.

Frère Guillaume régisseur de la Chartreuse de Saint-Hugon.

Frère Guillaume avait alors quarante et un ans. Les années qu'il avait passées au monastère, sans diminuer ses forces physiques avaient projeté sur toute sa personne une empreinte surnaturelle. C'était encore un robuste montagnard, à la chevelure d'un châtain plutôt foncé que clair, aux yeux gris (2), au sourire à la fois plein de finesse et de bienveillance ; mais d'une physionomie toute céleste, et quand on traitait avec lui, il était facile de comprendre qu'il unissait en sa personne les dons les plus divers et ordinairement les plus incompatibles. Ainsi, il dirigeait les affaires dont il se trouvait chargé avec autant d'application et de succès que s'il eût été étranger à la piété ; et d'autre part, se donnait à Dieu et aux choses saintes avec autant d'élévation et d'ardeur que s'il eût été étranger aux affaires.

Heureux allaient être les Frères qui lui avaient été associés pour la garde du monastère ; heureux les ouvriers de l'usine qui pouvaient au besoin recourir à ses conseils ; heureux les pauvres, qui, alors même que les greniers du couvent fussent vides, recevaient, grâce à sa prière, l'aumône des jours anciens !

Mais Dieu avait d'autres desseins sur le bon Frère : aux mérites de sa charité, il voulait ajouter ceux de ses souffrances. Dom Herman n'avait-il pas écrit, au début de la persécution : qu'*au désert il appartenait de payer les péchés de la plaine* ? Le désert allait encore offrir une victime innocente et pure, digne d'attirer sur la plaine le pardon du Divin Juge.

Insondable mystère de miséricorde et d'amour pour les coupables de

(1) Le nom du troisième Frère ne nous est pas connu.
(2) Extrait de son signalement. *Ecrou des prisons de Grenoble. L. 448.* — Arch. de l'Isère,

la plaine et même pour les justes du désert, appelés à représenter ainsi le Christ, et à achever dans l'Eglise, au XVIIIe siècle, comme en nos temps troublés et tristes, ce qui manque aux souffrances de la Passion !

Vers la fin du mois de mars 1794, le Frère Pierre Bernard, l'un des aides dévoués du Frère Guillaume, tomba dangereusement malade. Les soins ne lui manquèrent pas. Ses trois compagnons n'avaient qu'un cœur pour lui donner cette preuve de leur attachement; mais le mal l'emporta sur leurs efforts : il mourut (1).

Son mobilier était peu considérable. Il n'avait, ainsi que les autres Frères, que le lit, les ustensiles et le linge à son usage que la nation lui avait laissés; il fut décidé néanmoins que Frère Guillaume irait à la Valette, près de la Mure, annoncer aux parents du Frère Bernard qu'il était entré dans son bienheureux repos, et traiter avec eux de l'acquisition de son mobilier.

Voyage du Frère Guillaume : il est arrêté à Voiron.

Le bon Frère partit donc dans les premiers jours d'avril, emportant les quelques louis que les vénérables Pères lui avaient donné, en quittant Saint-Hugon, les assignats et l'argent qu'il avait gagnés depuis leur départ, dans son commerce de pain : somme suffisante pour l'acquisition du mobilier et les dépenses qu'il projetait.

Mais les parents du Frère Bernard ne voulurent rien vendre, et Frère Guillaume les quitta sans avoir conclu de marché.

Frère Félix Jarrin, profitant du voyage de Frère Guillaume, l'avait chargé de retirer une dizaine de louis placés chez un de ses frères, à Pommiers, près de Voreppe.

Frère Guillaume traversa Grenoble où il avait des amis et se rendit à Pommiers.

Il reçut les dix louis, en donna la décharge à Jean Jarrin, et loin de prendre ensuite la route des Echelles, qui l'eût ramené dans sa Chartreuse, il suivit celle qui conduisait à Voiron.

Il y arriva le 13 avril, dans la soirée, et alla coucher chez Joseph Carrier-Martin, aubergiste, à la Porte de la Buisse (2).

Le lendemain, entre 8 et 9 heures, le bon Frère était dans la rue, considérant les marchandises étagées devant quelques boutiques. Les assignats perdaient si étrangement de leur valeur dans le département du Mont-Blanc, qu'il voulut savoir s'il en était de même dans le département de l'Isère. Il s'adressa à une marchande, — la citoyenne Soffréon, femme de Claude Blanchet, négociant ; — celle-ci ne tarda pas à le renvoyer à un homme qui passait proche du Pont de Pierre et se nommait Jean-Baptiste

(1) *Interrogatoire de François Perrin.* — Arch. de l'Isère.
(2) *Interrogatoire de François Perrin.*

Barral. L'un et l'autre tinrent ensuite pour certain que l'inconnu dont ils avaient à peine écouté les questions, voulait échanger des assignats contre du numéraire, et, comme cet échange avait été prohibé par un décret, ils le dénoncèrent aux membres du Comité révolutionnaire qui le firent aussitôt arrêter.

Conduit au corps de garde, Frère Guillaume, dans la crainte qu'on ne lui enleva les louis qu'il avait été recevoir à Pommiers, et qui ne lui appartenaient pas, les cacha dans les cornes de son chapeau. Un lit de camp se trouvait là ; il déposa au pied de ce lit le sac qui contenait une partie de son argent. Quelques chapelets, qu'il voulait sans doute donner à de pieux fidèles, étaient dans ses poches ; il les y laissa, ne se doutant pas qu'ils serviraient de preuves aux dénonciations qui allaient être faites contre lui.

Interrogatoire du Frère Guillaume.

Déjà, la femme de Claude Blanchet et Jean-Baptiste Barral avaient comparu devant les membres du Comité, quand il fut amené à leur barre.

Le Président lui demanda son nom et son pays.

Il répondit qu'il s'appelait François Perrin, qu'il était né à Saint-Guillaume, dans le district de Grenoble.

Le Président voulut connaître son âge et sa profession.

Frère Guillaume lui répondit qu'il avait quarante et un ans ; qu'il était Frère depuis dix-huit ans environ à la Chartreuse de Saint-Hugon.

— Les Chartreux ont quitté Saint-Hugon, reprit le Président. Où avez-vous résidé depuis leur départ ?

L'inculpé raconta alors comment les commissaires du district l'avaient laissé à la Chartreuse avec trois autres Frères ; comment l'un d'entre eux étant venu à mourir, il s'était décidé à acheter son mobilier ; comment il avait été pour cela à la Valette, où il n'avait pas pu conclure de marché ; comment ensuite il s'était rendu à Pommiers pour retirer l'argent qu'un des Frères de Saint-Hugon avait prêté... (1)

C'était expliquer à merveille le cas où il se trouvait ; mais les membres du Comité n'étaient guère désireux de le comprendre.

Ils lui demandèrent si, dans la matinée, il ne s'était pas adressé à la femme Blanchet, pour la prier de lui échanger quelques assignats contre des écus.

— « Je ne me souviens pas ! » répondit le Frère Guillaume, et il ajouta : « Plusieurs personnes m'ont demandé si les assignats avaient cours dans le pays que j'habitais ? Je leur ai dit qu'ils avaient cours depuis le maximum. A mon tour, je leur ai demandé s'ils avaient un libre cours à Voiron ?

(1) *Interrogatoire de François Perrin.*

Ils m'ont répondu qu'on ne connaissait que les assignats et qu'il était défendu de parler d'autre chose ! »

Le Président voulut savoir si la citoyenne Blanchet, après lui avoir refusé d'échanger ces assignats contre de la monnaie, ne l'avait pas envoyé au citoyen Jean-Baptiste Barral.

Le Frère répondit : « La citoyenne Blanchet n'a pas refusé ledit échange puisque je ne le lui ai pas proposé. Quant au citoyen Barral, je me suis adressé à lui pour être renseigné sur le chemin des Echelles. »

Le Président lui demanda encore s'il n'avait pas également proposé au citoyen Barral l'échange de ses assignats.

Le Frère ajouta qu'il ne lui avait fait aucune proposition de ce genre. Qu'ils avaient cependant parlé d'assignats; que le citoyen Barral lui avait observé qu'on ne connaissait plus à Voiron que cette monnaie, et qu'un décret avait paru qui punissait ceux qui parlaient d'une différence entre les assignats et l'argent... « J'ignorais ce décret, reprit encore le Frère, et je remerciai le citoyen Barral de son avis !... »

A la suite de ces diverses questions, les membres du Comité demandèrent au Frère Guillaume s'il était muni d'un passe-port ou d'un certificat de civisme?

Le Frère déposa sur le bureau un certificat de civisme qui lui avait été délivré le 16 nivôse an 2, par la municipalité d'Arvillard, visé le 5 pluviôse par la Société populaire, et les 11 et 12 du même mois, par l'Administration de Chambéry et par le Directoire du département du Mont-Blanc.

Les membres du Comité révolutionnaire de Voiron eussent pu se montrer satisfaits. L'humble Frère ne connaissait pas le décret du 11 avril 1793, qui prononçait la peine de six années de fers contre ceux qui vendaient ou achetaient du numéraire avec des assignats. Les circonstances atténuantes étaient, par conséquent, faciles à invoquer en sa faveur, dans le cas où il eût essayé de faire cet échange, mais sa profession de religieux fermait la porte à toute indulgence. Ils le firent fouiller. Outre les assignats et les quelques louis qu'ils trouvèrent dans les cornes de son chapeau...., les cinq chapelets dont nous avons parlé déjà, et une lettre adressée au citoyen Joseph Ferrier, à Arvillard, furent découverts dans ses poches, et vinrent fortifier les soupçons.

Ils envoyèrent en prison le Frère, remettant la décision qu'ils avaient à prendre au lendemain (1).

Frère Guillaume est envoyé devant les juges du district.

Le 15 avril 1794, les membres du Comité révolutionnaire, après avoir longuement discuté, se déclarèrent incompétents, et renvoyèrent le Frère Guillaume devant le Directoire du district de Grenoble.

(1) *Interrogatoire de François Perrin.* — Arch. de l'Isère.

Le bon Frère allait être comme son Sauveur, traduit de tribunaux en tribunaux : aucun des juges ne le trouvant sans doute coupable, et tous, cependant, également pressés de le condamner parce qu'il était religieux.

Il quitta Voiron les mains liées de chaînes, comme un vil criminel. Aux pièces de son procès était annexée cette lettre, adressée au Président du Directoire par les autorités voironnaises :

« CITOYEN,

« Nous t'envoyons un extrait de notre arrêté concernant le nommé Perrin, contre lequel nous avons décerné un mandat d'arrêt pour être traduit dans les prisons de Grenoble, ainsi que le numéraire et autres effets qui ont été trouvés sur lui. Tu voudras bien nous accuser réception du tout.

« *Salut, union et fraternité*,
« DUCRET, LANDRU, *présid.* JACOLIN ». (1)

Le maire et les officiers municipaux d'Arvillard tentent une démarche en faveur du Frère Guillaume.

La nouvelle de l'arrestation du Frère Guillaume causa une émotion bien vive, non seulement à la Chartreuse et aux usines de Saint-Hugon, dont tous les employés étaient ses amis, mais dans le village d'Arvillard, dont il nourrissait depuis si longtemps les pauvres.

Le maire assembla le Conseil municipal, et il fut décidé qu'on lui enverrait un certificat à présenter aux juges, afin de le tirer de prison.

Voici cette pièce telle qu'elle a été rédigée et expédiée :

« *Egalité, Liberté, Fraternité ou la mort*

« Nous maire, officiers municipaux et notables de la commune d'Arvillard soussignés, certifions que le citoyen François Perrin, ci-devant Frère lai à la ci-devant Chartreuse de Saint-Hugon, domicilié de cette commune dès environ dix-huit ans, s'est toujours montré irréprochable en sa vie et mœurs, et que depuis la suppression de son Ordre, il s'est toujours conduit en véritable ami de la liberté et de l'égalité. Certifions encore qu'il est de notre connaissance qu'il n'est allé dans le district de Grenoble que pour donner avis aux héritiers du citoyen Pierre Bernard de venir recueillir le peu d'effets que ce dernier a laissés dans cette commune où il est décédé dernièrement ; en conséquence de quoi avons signé, à

(1) Arch. de l'Isère.

Arvillard, le 1er Floréal an 2 de la République Française une, indivisible et démocratique.

« PERROUD, *maire*,

« FLAVENT, Of.-M. ; PRALLET, Of.-M. ; PRALLET, *secrét.* » (1)

Quand le Frère Perrin reçut le certificat de la municipalité d'Arvillard, il avait déjà comparu devant le tribunal criminel du département de l'Isère qui l'avait renvoyé, le 6 floréal, à l'administration du district. Il pouvait donc user de cette preuve de son innocence offerte spontanément, et l'annexa au mémoire qu'il avait présenté déjà aux juges du tribunal et qu'il comptait présenter encore aux administrateurs du district.

Il y joignit la demande de sa mise en liberté, ajoutant qu' « il n'avait été inscrit sur aucune liste de suspect, que ses passe-ports étaient en règle, que s'il était resté à la Chartreuse de Saint-Hugon, c'était à titre de gardien avec un autre de ses ci-devant Frères..., que ce ne pouvait pas être son état de Frère Chartreux, ni le numéraire saisi sur lui, lors de son arrestation, qui devait causer sa détention ; aucune loi ne défendant le numéraire lorsqu'on le commerce comme les assignats, aucune loi n'autorisant davantage l'arrestation d'un Frère Chartreux quand son civisme était reconnu. » (2)

Le bon Frère, en signalant ainsi **son état** aux administrateurs, nous laisse bien entendre qu'il n'ignorait pas quelle accusation planait sur lui, bien autrement grave que celle d'échanger des assignats contre de l'argent.

Le 23 floréal, l'agent national du district de Grenoble envoyait au directeur du jury les pièces du procès du Frère Perrin.

Le 28 floréal, le directeur du jury se déclarait incompétent et renvoyait à son tour les pièces à l'accusateur public près le tribunal criminel.

Jacques-Nicolas Couturier était apte à traiter cette affaire : il n'allait pas se récuser.

Acte d'accusation.

Le 2 prairial, il fit appeler à sa barre l'humble Frère, et un interrogatoire s'ouvrit presque identique à celui que nous avons cité déjà.

A la suite de cet interrogatoire et de l'examen des pièces que le directeur du jury avait adressé au tribunal, Couturier déclara que *le délit dont le Frère Perrin était prévenu, était de nature à mériter peine afflictive*, et il dressa l'acte d'accusation (3).

Pétition des ouvriers de la Fabrique de Saint-Hugon.

Les ouvriers de l'usine de Saint-Hugon, douloureusement émus du sort réservé au Frère Perrin s'il était condamné, tentèrent une démarche auprès des administrateurs. Voici leur pétition :

(1) Arch. de l'Isère.
(2) Arch. de l'Isère.
(3) Arch. de l'Isère.

« Nous soussignés, ouvriers à la Fabrique nationale à Saint-Hugon, certifions que le citoyen François Perrin s'est toujours comporté ici en bon citoyen républicain, et qu'il en a donné des preuves, puisqu'à l'époque où l'on envoya à Saint-Hugon un surnuméraire de troupes contre les Piémontais, il fut le premier à partager avec nos fréres d'armes son pain et sa nourriture, et que, dans une autre occasion, un officier manquant de fusil, il se fit un plaisir de prêter le sien.

« Certifions au reste qu'il est à notre connaissance, que pendant dix-sept ans d'habitation dans le Couvent et depuis qu'il en est sorti, ayant été obligé d'être à une lieue de la municipalité d'Arvillard, il n'a pu connaître les décrets, ni les lois. En foi de quoi, nous avons signé le présent, à Saint-Hugon, le 21 prairial, l'an 2 de la République une et indivisible.

« Nous certifions aussi que ledit Perrin a dit à plusieurs personnes, avant de sortir de Saint-Hugon, qu'il avait l'intention d'acheter le mobilier que contenait l'inventaire du défunt Pierre Bernard qu'il portait lui-même à la commune de la Valette.

« Fait audit lieu, les dits jours, moi et an que dessus.

« Jacques SOUARAS, Claude LOMBARD, Jean PRECHIET, Jean-Claude GRASSET, Félix JARRIN, Pierre BOUCHER, François ALESINOS, Pierre CHARVET, François PÉRIER, Pierre THÉVENIN, André NUGUE, PRALLET ». (1)

Cet appel à la justice et à l'équité des membres du tribunal ne devait pas être mieux reçu que le certificat envoyé par les officiers municipaux d'Arvillard.

Condamnation du Frère Perrin : Sa mort

Le 26 prairial, les juges, après avoir ouï les témoins venus de Voiron, condamnaient le Frère Perrin à six ans de fers et à sept heures d'exposition au poteau : c'était le maximum de la peine imposée par le décret du 11 avril 1793, à ceux qui étaient surpris vendant ou achetant du numéraire avec des assignats.

En vain, les ouvriers de Saint-Hugon avaient-ils affirmé que le Frère Perrin ne connaissait pas le décret ; en vain l'avait-il déclaré lui-même ; en vain avait-il prouvé d'où venait le numéraire qu'il portait, et comment il en portait qui n'était pas à lui... Il était Religieux, cela suffisait aux persécuteurs. Avant de le juger, ils l'avaient condamné ; et parce que la peine de six années de fers entraînait avec elle une exposition au poteau, il allait subir ce supplice infamant, à Grenoble, sur la place de la Liberté (2),

(1) Arch. de l'Isère.
(2) Place Grenette.

à la vue de tous ceux qui voudraient en être les témoins et se targuer de son humiliation.

Mais Dieu attendait cette heure pour délier les liens de l'humble Frère et mettre sur son front la couronne que lui avaient méritée ses admirables vertus. Le 14 thermidor an 2, il expirait dans sa prison. Le lendemain, il était inhumé civilement. (1)

Dom Herman termine les détails qu'il donne sur la vie de prières, de mortification et de dévouement du Frère Perrin, par ces vers :

« Les juges de Grenoble, en leur perversité,
« L'ont fait mourir pour prix de tant de charité.
« L'an après mon départ, il souffrit le martyre.
« Il est au rang des Saints, j'ose le croire et dire!!!» (2)

Gloire au Frère Guillaume Perrin !

Gloire à tous les saints qui sont dans le ciel, pour avoir gémi sur la terre, pour y avoir été pauvres et humbles, pour y avoir patiemment enduré la douleur, l'injure, l'injustice, mais surtout pour avoir aimé Dieu et leurs frères et pour avoir pardonné !...

A.-M. DE FRANCLIEU.

(1) « Je soussigné commissaire de police de cette commune, ait fait donner la sépulture à François Perrin, ex-frère Chartreux, décédé le 14 thermidor an 2 de la République. »

« PAVIOLAT, *commissaire.* »

Ecrou des prisons de Grenoble. L. 447. Arch. de l'Isère.

(2) *Revue de la Suisse Catholique.*

La Chartreuse de Saint-Hugon ne devait pas longtemps survivre au bon Frère Guillaume. Après avoir été transformée en une fabrique d'armes dépendante de celle qui avait été établie à Grenoble, elle fut vendue à vil prix et passa de propriétaire à propriétaire.

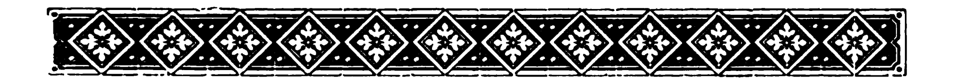
En 1870, à l'heure où M. Burnier publiait son intéressante étude, il ne restait plus du vaste et pieux édifice, que le logement des hôtes, dont le portail de marbre, l'escalier et l'excellente distribution faisaient l'admiration des touristes. Le surplus des bâtiments, considéré comme inutile, avait été abandonné à la destruction.

Depuis cette époque, le temps a fait son œuvre !...

En contemplant les ruines de ce monastère, au centre de ce désert si reculé, si caché au milieu des montagnes, on s'étonne que le vent de la Révolution ait soufflé jusque-là : et l'on se prend à regretter vivement la perte de cet asile de la prière, de la pénitence et de la charité !







Paul Didier et la Conspiration de 1816

D'après les Documents historiques

LA ÇONSPIRATION

(Suite et fin)

Un pâtre le conduisit jusqu'à l'entrée d'une gorge par laquelle il aurait pu rentrer en France. Arrivé au sommet, un brouillard épais lui déroba toutes les traces du sentier à suivre : *il se donna peur,* suivant l'énergique expression d'un témoin; et, brisé de fatigue et d'émotions poignantes, il tomba sur la terre humide. Puis il releva ses membres endoloris et, résigné à la mort, il reprit fatalement le chemin de Saint-Sorlin. Après une heure de marche, il arriva devant une maison solitaire de Saint-Jean-d'Arves.

Didier demanda l'hospitalité à une vieille femme qui était assise sur le seuil de cette chaumière.

— Vous êtes le conspirateur qu'on cherche dans le pays! demanda-t-elle.

— Eh bien! oui, je suis Didier; livrez-moi à la justice, si vous voulez; mais, de grâce, laissez-moi prendre un peu de repos.

— Vous livrer! nous! s'écria la bonne femme. Il n'y a que Balmain qui soit capable de vendre son hôte. Entrez, ce n'est pas nous qui vous trahirons jamais.

La halte fut courte. La police piémontaise était sur pied, fouillant toute les maisons. Force fut à Didier, pour ne pas compromettre ses hôtes, de chercher ailleurs un asile.

Un des fils de la vieille femme le conduisit dans une grange isolée au milieu des bois. Chaque nuit, on devait lui apporter des vivres, jusqu'à ce qu'il fût en état de continuer son voyage.

Mais on l'a vu : c'était trop tard! Engagé à livrer le proscrit, Balmain ne manqua point de parole; il guida les carabiniers royaux vers la grange fatale et, le 17 mai au soir, Didier fut saisi, garroté et ramené prisonnier à Saint-Sorlin-d'Arves.

La maison d'un notaire lui servit de cachot pendant une nuit; de là, on le dirigea sur Turin, où l'ambassadeur de France obtint son extradition.

Le 18 mai, Jean-Baptiste Sert se présenta à la Préfecture de Grenoble et remit à M. de Montlivault un certificat du maréchal des logis des carabiniers, attestant que c'était sur la réquisition et d'après les indications de Sert, que Didier devait être fait prisonnier.

Ainsi fut accomplie la mission des traîtres qui devaient livrer au supplice un vieillard malheureux.

LE PROCÈS DE DIDIER

Le jeudi de l'Ascension, à 3 heures après midi, Paul Didier arrivait dans une voiture de poste, escorté par un officier et un sous-officier de gendarmerie, et était introduit auprès du général Donadieu, qui lui fit servir à dîner avant de l'entretenir.

L'entretien dura deux heures.

Les révélations que fit Didier en cette circonstance produisirent une impression énorme sur le général :

— « Je lui parlai du roi, dont il n'avait pas à se plaindre. Il me dit alors, plein d'émotion, des paroles fort mémorables, en prenant à témoin le Juge suprême devant lequel il allait comparaître, pour l'attestation de leur sincérité : paroles que je m'empressai d'envoyer religieusement au roi par dépêche extraordinaire. Cette dépêche doit exister aux Archives : les lois actuelles ne me permettent pas de la révéler. Je me retirai de cet entretien, plein de la plus douloureuse émotion, et en regrettant qu'un aussi noble caractère, un aussi beau courage eussent été employés pour des fins si déplorables. » *(Lettre du gén. Donadieu à la « Gazette des Tribunaux »*, 1840).

Le général avait même conçu le projet, sinon de faire évader Didier, du moins de lui procurer les moyens de se rendre à Paris auprès de Louis XVIII, Didier lui ayant persuadé que les dépêches adressées au roi s'arrêteraient dans le cabinet du ministre de la police.

Entre autres assertions extraordinaires de Paul Didier, il faut relever celle qui a trait au prince de Talleyrand. Le dernier personnage qu'avait vu Didier à Paris, avant d'insurger Lyon et le Dauphiné, dans le cabinet duquel il avait passé toute une soirée, était le prince de Talleyrand !

Quoi qu'il en soit, le sort du malheureux révolté était fixé d'avance... Didier l'envisagea avec sérénité et puisa, dans les sentiments religieux de toute sa vie, la force de l'oubli et la résignation.

Son procès ne dura que deux jours. L'interrogatoire terminé, Mᵉ Motte, son défenseur, plaida l'incompétence de la Cour prévôtale et demanda que son client fût renvoyé devant la Cour des Pairs. Peut-être là, Didier, d'accusé serait-il devenu accusateur, et aurait-on vu trembler ceux qui se montraient si intraitables à son égard. Tel est du moins l'avis convaincu de son fidèle historien Auguste Ducoin. « Je vous montrerai, avait dit Paul

Didier, que je ne venais pas en brigand, et l'Europe m'aurait jugé autrement, si j'avais réussi. »

Mais le Tribunal de Grenoble se déclara compétent, et le procureur du roi, M. Mallein, prononça son réquisitoire ; puis Didier produisit sa défense, qui fut longue, mais vague : car il ne voulut pas éclaircir le mystère de sa conspiration. Ce secret reste impénétrable pour quiconque ne sait pas lire entre les lignes ou deviner l'énigme des demi-mots des déclarations du malheureux lié par des serments solennels.

Le 10 juin, à 9 h. du matin, le général Donadieu pénétra dans la prison du condamné. Invité au nom du roi à faire un dernier aveu, Didier répondit tristement

— Que vous avouerai-je ?... Dans une heure, je ne serai plus... Cependant... dites au roi de se défier des hommes qui l'entourent, et qui ont deux serments à la bouche.

Puis, après un moment de réflexion :

— Dites au roi que son plus grand ennemi est dans sa...

Nous nous arrêtons à ce mot : le général Donadieu l'a prononcé (*De la vieille Europe*, *des rois et des peuples*, libr. Allardin 1837) ; mais il est trop grave pour le répéter.

Une heure après, Didier marchait à la mort. Une sentinelle était placée à chaque coin de rue, de la place Saint-André à la place Grenette.

Le prêtre embrassa une dernière fois le condamné, auquel il fit baiser ensuite le crucifix, et, à onze heures un quart, sa tête tombait sous le couperet de la guillotine.

Ses restes mortels reposent dans le cimetière de Grenoble et, sur la pierre tumulaire, on lit ces deux mots :

PAUL DIDIER

Le Prix du Sang

Ce serait un terrible tableau à présenter aux méditations de l'homme, que le récit des expiations réservées aux traîtres ; car, heureusement, il a été donné à bien peu de ces misérables de profiter du prix de leur perfidie.

Deux hommes ont vendu Didier : Sert et Balmain... Que sont-ils devenus ?

Sert, qui d'abord n'avait demandé que la vie sauve pour ses deux parents, Dussert et Durif, exigea bientôt le prix de la dénonciation.

Or, voici quelques passages d'une supplique adressée par lui, en 1828, au ministre de l'intérieur :

« ..... J'étais bien loin de prévoir qu'une action commandée par mon zèle allait devenir pour moi une source de persécution et de ruine, qu'il me faudrait abandonner une propriété qui valait au moins 45,000 fr., pour aller régir une perception dans le département de la Nièvre... A la vérité, elle me fut confiée très généreusement ; je fus dispensé de verser mon cautionnement en entrant en fonctions ; elle m'offrait un revenu de 1,800 fr. mais qui, à chaque exercice, diminuait de 40 à 50 fr. par la réduction des contributions. Le peu qui me restait ne pouvait plus faire subsister ma nombreuse famille qui est de six enfants, et veuf que je suis.

« Considérant alors que dix années s'étaient écoulées depuis ma triste expatriation, et qu'après un si long temps, je n'aurais peut-être plus d'ennemis au pays, ces motifs m'ont décidé à dire adieu à mes chefs... A mon retour, j'ai trouvé mes bâtiments en ruine, mes forêts dévastées, mes propriétés usurpées, et les plus grands malheurs ont recommencé pour moi, comme en 1816.

« Ma position est telle, que je suis forcé de me tenir à l'écart et toujours isolé comme celui qui a fait un grand crime... Voilà 12 mois que je n'ai pu assister au saint sacrifice de la messe.

« On s'en prend à tout ce qui m'appartient ; mes enfants sont souvent maltraités : c'est ce qui les force à me faire de sanglants reproches « *pour avoir fait arrêter un brave homme, que tout le monde regrette.* »

« C'est dans cette position que je me vois forcé de solliciter un prompt secours, qu'on veuille me rembourser la valeur de ma propriété, que j'abandonne au Gouvernement au 30 p. 100 au-dessous de sa valeur réelle, d'après l'estimation qui en sera faite à mes frais ; et, avec ce secours qui pourra m'en revenir, j'irai avec ma famille loin de mes ennemis... »

Cette curieuse lettre laisse deviner facilement la triste fin de Jean-Baptiste SERT. On raconte que, dans les dernières années, il avait la singulière manie, en gardant ses brebis, de creuser des trous à l'écart, sur divers points de la montagne, qu'il y cachait des œufs et qu'il se couchait dessus comme pour empêcher un traître de les découvrir.

. . ..!!!

Quant à Balmain, les voyageurs qui visitaient la Maurienne vers 1830, racontaient qu'un homme errait à Saint-Sorlin-d'Arves, en proie à des hallucinations terribles... Sa femme était morte sur le chemin de Paris, où elle allait solliciter un secours ; ses deux enfants avaient été forcés de fuir et étaient morts aussi misérablement tous les deux. Rebuté de tous, maudit par tous, presque sans asile, cet homme était devenu fou... Dans chaque étranger qui passait devant sa porte, il croyait voir le proscrit DIDIER, qui était venu un soir lui demander l'hospitalité.

G. Bernard,

Liste des victimes de la Conspiration de 1816 exécutées à Grenoble

DREVET, ancien soldat de la Garde impériale, 30 ans, guillotiné le 8 mai, sur la place Grenette.

BUISSON, épicier de La Mure, guil. le même jour.

ARNAUD Jean, fusillé le 10 mai, sur l'Esplanade.

CARLET Joseph, de Varces, 27 ans, id.

HOSTE J.-Bte, mar. ferrant, de Varces, 36 ans, id.

RÉGNIER Honoré, de St-Jean-de-Vaulx, 18 ans, id.

RÉGNIER Louis, son frère, 19 ans, id.

RIBAUD Antoine, de St-Jean-de-Vaulx, 22 ans, id.

MORIN Ambroise, pharmacien de La Mure, 38 ans, id.

RICHARD J.-Bte, propriétaire à La Mure, 50 ans, id.

HUSSARD Jean-Baptiste, id.

BARD François, id.

BAFFER Antoine, tailleur à Eybens, 37 ans, id.

ALLOARD Christophe (fils de Noël), de Saint-Martin-de-la-Motte, 32 ans, id.

ALLOARD André, son frère, 21 ans, id.

PEYRAUD Antoine, de La Mure, 22 ans, id.

BARBIER Jean, cultivateur à Eybens, 23 ans, id.

FIAT-GALLE Jean, cultiv. à Quaix, 33 ans, id.

BELIN Pierre, menuisier à Livet, 44 ans, fusillé sur l'Esplanade, le 15 mai.

PIOT Claude, d'Echirolles, 27 ans, id.

MURY Jean-François, de Vizille, 24 ans, id.

MIARD Maurice, de La Mure, 16 ans, id.

ALLOARD Noël, père de Christophe, 59 ans, id.

HUSSARD J.-Bte, 26 ans, id.

BARD François, 23 ans, id.

DAVID, de La Mure (protestant), guillotiné le 16 mai.

DIDIER Paul, guillotiné le 10 juin.

Documents consultés pour la rédaction de ce travail

1° Fuite et arrestation du conspirateur Didier : épisode d'un voyage dans les Alpes, par M. A.-D. (Albert du Boys), 1831.

2° Lettres adressées a M. le maréchal Soult et a M. Casimir-Perier, par le général Vautré. Paris, Alph. Levasseur, septembre 1831.

3° De la vieille Europe, des rois et des peuples, par le général

Donadieu. Allardin, 1837. (L'auteur fut condamné à 1 an de prison et à 5.000 fr. d'amende.)

4° LE NAIN JAUNE RÉFUGIÉ (pamphlet-journal virulent publié à Bruxelles, demandant le remplacement des Bourbons sur le trône de France par la maison d'Orange).

5° HISTOIRE DE PAUL DIDIER ET DE LA CONSPIRATION DE 1816, par B. Saint-Edme, 1841 (100 pages.)

6° DE DIDIER ET AUTRES CONSPIRATEURS SOUS LA RESTAURATION, lettre à M. le Rédacteur de la *Gazette du Dauphiné*, par F. Gros, ancien avocat à la Cour Royale de Paris (déclarations nettes et précises). Paris, 15 septembre 1841.

7° HISTOIRE DE LA VENDÉE MILITAIRE, par Crétineau-Joly.

8° HISTOIRE DES TRAITÉS DE 1815, par le même auteur.

9° SOUVENIRS CONTEMPORAINS : la Conspiration de Grenoble, par M. J.-J. Jullien, ancien employé de l'administration des domaines de la maison d'Orléans, inspecteur divisionnaire des douanes, etc. Digne, 1841.

10° MÉMOIRES TIRÉS DES ARCHIVES DE LA POLICE, par J. Peuchet, 1838.

11° BIOGRAPHIE DE M. BERRYER, par Jules Ollivier.

12° MÉMOIRES SUR LA RESTAURATION, par Mme la Duchesse d'Abrantès.

13° MÉMOIRES DE TOUS, collection de souvenirs contemporains, par Amédée Gabourd. Paris, Alph. Levasseur, 1834.

14° MÉMOIRE DU GÉN. DONADIEU AU ROI, janvier 1817.

15° AFFAIRE DE GRENOBLE, mémoire pour le vicomte Donadieu, par M. de Saint-Aulaire. Paris, 1820.

16° RÉPONSE AU MÉMOIRE DE M. BERRYER POUR LE GÉNÉRAL DONADIEU, par M. de Saint-Aulaire. Paris, 1820.

17° LETTRE A M. LE COMTE DE SAINT-AULAIRE, par Berryer. Paris, 11 oct. 1820.

18° PROCÈS DES PRÉVENUS DE LA CONSPIRATION FORMÉE A LYON, au mois de janvier 1816. Lyon, 1816.

19° RAPPORT DE M. DE SENNEVILLE, commissaire de police à Lyon, au ministre de la police générale, 5 février 1816.

20° RAPPORT SECRET DE M. PALIS, commissaire de police à Grenoble.

21° LOUIS-PHILIPPE ET LA CONTRE-RÉVOLUTION DE 1830, par Sarrans.

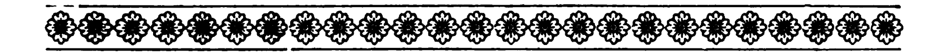
22° L'ESPRIT ET LE VŒU DES FRANÇAIS, (par Paul Didier.)

23° REVUE DU DAUPHINÉ, fondée en 1837.

24° BIOGRAPHIE DES HOMMES DU JOUR, par Saint-Edme et Germain Sarrut (notice sur M. Decazes).

25° JOURNAUX : le Moniteur, Journal des Débats, Courrier de l'Isère. Gazette du Dauphiné, Journal du Commerce, la Législature, la Patrie, la Quotidienne. le Réparateur de Lyon, Petites Affiches de Grenoble, Gazette de France, Bibliographie de la France, Journal général de l'imprimerie et de la librairie, la France, Echo Français, National, Gazette du Midi, Capitole, le Bon Sens, Champ de mai, Gazette des tribunaux.

26° Et par dessus tout l'excellent et très complet, mais rarissime ouvrage de Auguste Ducoin : PAUL DIDIER, HISTOIRE DE LA CONSPIRATION DE 1816. Dentu, 1er mai 1844.



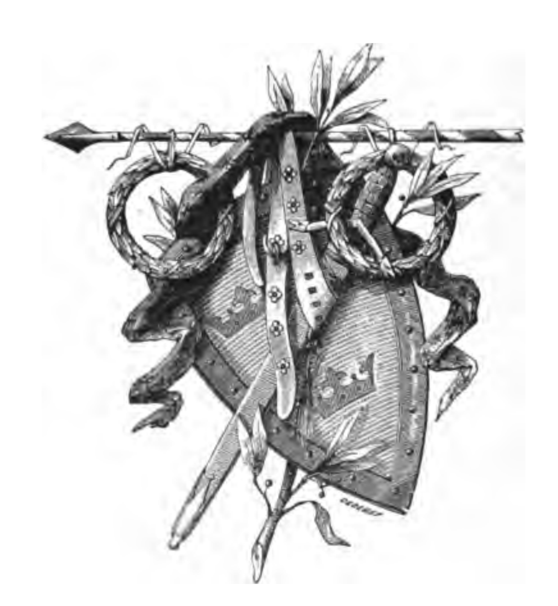
LE MONDE DAUPHINOIS

Le grand événement du mois est le refus d'autorisation aux Chartreux, dont le départ aura le caractère d'une calamité publique. — Une statue de Berlioz, œuvre de Bernstamm et Roussel, a été inaugurée à Monaco. Assistaient à la fête : M. de Beylié et M. le Maire de Grenoble. — On va reprendre, cette année, l'exploitation des mines de cuivre de la Fare, à Vaujany. — A Alger, 120 membres de l'*Union Dauphinoise* ont tenu une très cordiale assemblée à la brasserie de l'Étoile, sous la présidence de M. Bouvagnet, de Vienne. Un nouveau banquet aura lieu en juin. La Société publiera désormais un bulletin périodique. — Des concessions territoriales à Rochambeau en Algérie viennent d'être accordées à MM. E.-A. Bonthoux, des *Côtes-de-Corps*, G. Desguers, de *Cordéac*, et J.-B. Escoffier, de *Saint-Romain-de-Jalionas*. — Le journal l'*Écho de Manitoba*, publié en français au Canada, nous donne sous la signature de M. H. Chérias (de Gap), fixé depuis plusieurs années en Amérique, les renseignements ci-après : « Il existe de par le monde les *Unions Dauphinoises* suivantes : en Californie, 5,000 membres, fils des pionniers du « boom » de 1849; au Mexique 400, dont le président est Adrien Lesbros, ébéniste; 200 sont dispersés à Rio-de-Janeiro, Buenos-Ayres, Montevideo; 300 sont en Egypte où ils étaient venus pour les travaux du canal de Suez, parmi eux, les Mourre frères, imprimeurs, et Meynier, ingénieur civil; à Saïgon, il y en a cent et, parmi eux figure le premier maire et le premier député de Saïgon, M. Jules Blanc-Subé (de Gap), ancien avocat à Aix; 35 sont à Hanoï (Tonkin), et parmi eux plusieurs avocats; à Constantine, 1,000 avec Oran et Alger, tous très fortement organisés en Sociétés fraternelles. Je cite pour mémoire les Dauphinois à Paris dans leurs sociétés « Le Gratin », « Les Enfants de l'Isère ». Enfin au Canada 24, dont 16 au Manitoba, réunis en société sous la dénomination d'Union Dauphinoise « Le Lesdiguières ». — MM. Tartari et Arminjon viennent de publier,

dans les *Annales de l'Université*, deux études sur le Dauphinois Testoud, récemment décédé en Egypte. — On va créer à la Côte-St-André un musée Berlioz. — A Lachau (Drôme), on a découvert près de la petite chapelle de N.-D. de Calmat, monument historique du XIe siècle, plusieurs urnes funéraires et autres objets de l'époque romaine.

NÉCROLOGIE

A Grenoble, le docteur Ocana ✠, médecin-major de 1re classe. — A Lyon, M. le docteur Conche, allié aux familles dauphinoises Badin, Ravanat et Montrozier. — A Rumilly (Haute-Savoie), M. le commandant Borson, dont la veuve est la fille de feu M. Mounier, banquier et inspecteur principal du P.-L.-M. — A Romans, M. Figuet ✠, conseiller général et ancien maire. — A Cannes, M. Gaston Pâris, de l'Académie Française, oncle de M. Laurençon, député des Hautes-Alpes. — Au Chili, Mme Marie-Thérèse Marsallat, de Grenoble, nièce de M. Accarias, conseiller à la Cour de cassation. — A St-Laurent-du-Pont, M. Margot ✠, chef d'escadron d'artillerie en retraite. — A Gap, M. E. Blanc, conseiller général. — A Nyons, M. Nublat, secrétaire de la mairie depuis 52 ans. — A Lyon, Mme A. Chomel, belle-mère de M. Gonssollin, fondé de pouvoirs au Crédit Lyonnais, à Valence.





LES

" Annales Dauphinoises "

Les Saintes Reliques de l'Eglise de Saint-Antoine

Rapport adressé à Sa Grandeur Monseigneur Henry, Evêque de Grenoble

(Suite)

N° 2°. Au commencement de la boitte, il y a les os de S[t] Eustache, martir.

Ensuitte, les os du corps de S[t] Victor, martir.

En apres, il y a un taffetas rouge, dans lequel est plié le corps de saincte Laurence, martire. La boitte est entourée de mesme façon que la 1[re] cy dessus.

N° 3°. Au commencement de la boitte, sont les os de S[t] Prime, martir. Il y a son verre ou fust ramassé son sang plié avec du papier, et ses dens dans un autre papier.

Ensuitte, les os de S[t] Bebio, martir; la palme, signe de son martire, sur de la chau vive, et sa lampe.

Au fonds, sont les os du corps de S[t] Asello, aveq son verre et ses dens comme dessus, et la boitte entourée comme les autres.

N° 4°. A la sime, sont plusieurs papiers que je supplie le R[d] pere grand prieur de me conserver. Apres, sont les os du corps de S[t] Septimio, martir.

Ensuitte, les os du corps de S[t] Romain, son verre et ses dens, entourées comme dessus.

En apres, les os du corps de S[t] Saturnin.

La 5[e] et 6[e] boitte, je suplie le Rd pere grand prieur a me les conserver jusques a ce que je le suplie d'en disposer.

En foy de ce que dessus ay signé le présent mémoire comme contenant vérité, ayant mis toutes les susd. s[tes] reliques de mes mains dans les susd. boittes; lesquelles s[tes] reliques j'ay esté présent et me suis aydé a les



GRANDES CHASSES DE SAINT ANTOINE

tirer des scimetieres de Priscille et Siriaque par ordre de monseig[r] vicegérand. Faict ce 18[e] jan[er] 1660, fr. Joseph Chardon. Extraict sur son original signé en bonne forme, demeurant riesre led. Rd pere Masson, aveq moy et lesd. tesm. soubz[nez] : f. Paul Masson; Allier; Roux; Fournet, no[re].

Ubi suprà; vol. de 1660-61, fol. 280-3.

Le 6e novbre 1666, présentz les sieurs Nievolet, Tevenin et le Laquais, la reconnaissance a esté faicte de plusieurs corps sainctz. Le jeudy 18e novbre, on a faict la procession.

Ibidem, fol. 283 v°.

PIECE E

Reconnaissance des reliques dont il est parlé dans les trois actes précédents et de celles de quatre autres saints (13 février 1661)

Comme ainsi soit que les reliques des saintcs doivent estre recognues et approuvées par les ordinaires des lieux avant qu'elles soient exposées a la vénération du peuple, les reliques des saincts martyrs cy dessous nommez, ayant esté apportées de Rome par le R. pere Joseph Chardon, procureur général de l'ordre de St Antoine, et par luy remises entre les mains du R. P. Paul Masson, deffiniteur dud. ordre, son procureur spécial, pour et en son nom les donner a l'église principale et chef dud. ordre : led. R. pere Masson, ensuitte de lad. procuration, les auroit présentées a Mgr le Rme pere en Dieu messire Jean Rasse, abbé et supérieur général de tout l'ordre de St-Antoine de Viennois. Lesquelles ayantz esté approuvées et recognues par mond. sgr abbé, ensuitte de son ordonnance portant que lesd. reliques seroient exposées publiquement a la vénération du peuple, tant dans la principale église qu'en ses annexes, et que translation publique desd. reliques seroit faite le treiziesme février, jour de dimanche, mil six cent soixante un : les corps ou parties principales des ossementz sacrez des sainctz Sylvain, Prosper, Martial, Just, Eustache, Victor, Prime,



CHASSE DE SAINT ANTOINE
(Panneau de la face antérieure)

Bébion, Aselle, Septimus, Romain, Saturnin, Marian, Maximin et Basile, martyrs, et de saincte Laurence, vierge et martyre, furent solennellement portés en procession par la grand rue dud. lieu de St-Antoine et par le cloistre de l'abbaye dud. St-Antoine; en laquelle mond. sg[r] abbé assista, revestu de ses habitz pontificaux. Et, apres lad. procession, fut chantée la messe solennelle par le R. P. Nicolas Mandonnet, grand prieur. De tout quoy led. R. P. Paul Masson, maistre des cérémonies, a demandé actes a moy Gabriel Fournet, not. royal héréd[re] dud. St-Antoine, escripvant et recepvant, et à maistre André Buisson, aussi not. royal et capitaine chastelain, et M[e] Eustache Vourey, not. royal, tous dud. St-Antoine. Lesquels lui avons octroyés, et ont esté faictz le susd. jour, dans lad. grande église en présence de messire Jean-Claude de Beaumont, chevalier, seig[r] d'Autichamp et Miribel; M[e] Gabriel Raussin, not. royal; S[rs] François Allier, Pierre Borel, Pierre Jacquet, Blaise Roux, François et Pierre Fontbonne, François Iserable-Bontemps; honneste Pierre Buisson, Claude Fournet soubzn[és], et de plusieurs autres personnes, habitantz tant dud. St-Antoine que du circonvoisinage. Ainsi signé a l'original. J.-C. de Beaumont Autichamp; Raussin; Allier; Borel; Jacquet; Roux; Fontbonne; Fontbonne; Bontemps; Buisson; Fournet, Buisson, chastelain et not.; Fournet, not. recepvant.

Collationné a son original, et expédié par nous susnommez not. royaux dudit St-Antoine, a la réquisition dud. révérend pere Masson. Buisson, not. et chastelain; Vourey, not.; Fournet, no[re].

Ubi suprà, vol. de 1660-61, fol. 87-88.

Nota. — S[t] Abondantius, cité dans les actes précédents, est omis dans celui-ci, qui, par contre, mentionne SS. Just, Marian, Maximin et Basile non nommés ailleurs et, peut-être, portés dans quelque acte inconnu de nous.

PIECE F

Récit du passage des Bollandistes à Saint-Antoine (juin 1662)

De sanctis martyribus
Maximo, Martiali, Silvano, Basileo, item Constantino et Fortunato, Saturnino, Abundantio, Gratioso, Ignatio et Heremita, Laurentia virg., Aselo, Hippolyto, Speciosa virg., Aurelio, Fortunione, Justo, Eustachio, Felicitate, Septimio, Mariano, Bebione, Romana virgine : collectis in Gallia in Archicœnobio S. Antonii.

Anni MDCLXII mensis Junius agebatur, cum ab Italia conquirendis Sanctorum Actis perlustrata revertentes, iter habebamus per Galliam,

in cujus primo aditu nihil fuit, quod magnopere narari posset transeuntes per ea fere loca, in quibus sacrilegus Hugonotharum furor vix quidquam sacræ antiquitatis reliquum fecerat in MSS. codicibus : ut satis habuerimus quœdam celebriora veteri religione monasteria adeundo agnoscere. Et quidem post lustratam Carthusiæ solitudinem dignius aliquid non occurebat quo vellemus divertere, quam celeberrimum ordinis Antoniani in diœcesi Viennensi Archicœnobium, ubi magni illius monachorum partriarchæ corpus tanto tempore fuerat in veneratione, et cujus in eas partes Translationem ad XVII Januarii diem, ipsamque institutionem Ordinis ab eo nominâti memineramus nostro in ope:e propositam, et insigni studio fuisse eruderatam.

2 Accidit autem piis illis ascetis conspectus noster hoc quoque nomine jucundissimus, quod meminissent, veritatem possessi a se venerandi Corporis contra Arelatenses, ejusdem possessionem sibi arrogantes, nulla magis re Romæ defensam fuisse, quam exhibitione Januarii nostri, quem Summus Pontifex inspici consulique jusserat. Ergo inter alia religiosæ hospitalitatis officia præcipua benevolentia ostensæ nobis sunt Lipsanothecæ omnes; in quibus novi operis insignes tres affabre sculpto, argenteis que et aureis bracteis illuso ligno; major una ad corporis humani longitudinem, aliæ minores duæ, ad majoris minorumque altarium insigne ornamentum. Ad quatuordecim circiter sanctorum corpora integra, totidemque aliorum insignes Reliquiæ dicebantur in illis contineri, partim Roma, partim ex Sardinia acceptæ.


CHASSE DE SAINT ANTOINE
(Panneau de la face antérieure)

3 Quæ de iis erant documenta authentica, singulorum redditura rationem, per quos, unde et quando accepta fuissent, non vacavit properantibus, excutere curiosius : maxime cum eum laborem suscipere se velle ipsi Religiosi profiterentur, accuratumque de omnibus commentarium transmittere, qui huic operi posset interseri ; sed sive locorum distantia fecit,

ut vel nostræ ad eos scriptæ litteræ, quibus promissa impleri petebamus, vel ipsorum ad nostras responsoriæ perlatæ non sint, sive aliud aliquod impedimentum intercessit, hactenus nihil consecuti sumus, quod lectori proponeremus : itaque ad hunc diem, quo S. Maximus martyr duplicis festi ritu istic colitur, simul omnes retulimus, acceptos ex officiorum propriorum tabella ipso in loco donata nobis, et exhibente dies festos unicuique eorum appropriatos; quorum quidam ex Romano videntur Martyrologio desumpti, prout aliqui istius nominis Sancti Romæ passi reperiuntur : alii ad arbitrium delecti. Rarum enim omnino est, ut iis, quæ Romanis e cryptis nunc educuntur, corporibus, tempus, diesve Martyrii adjuncta reperiantur : idemque fere obtinet in Sardis, quos maluissemus a Romanis distingui ob rationes in Prolegomenis ad Februarium cap. 5 inveniendas.

4 Primus igitur est Maximus, hoc die quo nemo Romæ memoratur affectus martyrio, nedum qui sic fuerit nominatus : quo tamen non obstante, si subsistant cetera, Martyribus Romanis eum adnumerare non verebimur ; ceteri eorum qui nunc eruuntur perperam in Martyrologio nomina requiri. In Sardinia duos lapides inventos profert Dyonisius Bonfant Maximi inscriptos nomine : quorum primus fol. 126 nec Martyrii ullas notas præfert, nec cujus fuerit corporis sciri poterat : alius fol. 227 Martyris quidem esse videtur leonibus objecti, sed V kalendas (incertum cujus mensis) passi. Martiali assignatur Martii dies decimus quintus, vigesimus vero et octavus Sylvano, utriusque eadem quæ prioris est ratio, quantum quidem ad Romanum Martyrologium attinet : in inscriptionibus autem Sardois apud Bonfantum nec nominantur quidem harum appellationum aliqui. Basilium Romanum Martyrem unum dedimus secundo Martii, quando suum colunt Antoniani : ut tamen dicamus eumdem esse nullum habemus fundamentum : est autem et hoc nomen inter Sardoa ignotum.

5 Reliqui in titulo supra expressi hoc ordine describuntur, colendi æque ac prœnominati sub ritu officii duplicis. Constantinus et Fortunatus die XII Februarii, Saturninus XIII, Abundantius XVI, Gratiosus XX, Ignatius et Heremita XXVI mensis prædicti. Mense porro Aprili notantur Romanus ad diem IV, Prosper ad VI, Victor ad XVIII. In Junio celebratur Primus die XXI. In Julio, Laurentia Virgo et Martyr die VIII. Septembris dies VI Aselo, XXV Hippolyto additus est. Octobri adscribuntur Fortunio, Aurelius et Speciosa Virgo : hæc ad XXIV, iste ad XXVI, primus ad XXX mensis ipsius diem. Novembris autem dies XIII Justo, XV Eustachio, XXIII Felicitatio, XXVIII Septimio, annui officii honore venerandis destinati sunt. Kalendas autem Decembres Marianus occupat, ejusdem nonas uno die prevenit Bebio, Romana denique tertio post ejusdem mensis Idus die celebratur.

6 Ex his omnibus, Eusebius, ut dixi, Felicitas ac Marianus eadem die festum suum obtinuere, quo aliqui ejusdem nominis in Romani Mar-

tyrologii tabulis reperiuntur : ut propterea suspicari libeat horum corpora Roma fuisse accepta : ceterorum vere inde allatorum talia fuisse nomina, ut nullus ejusdem appellationis Sanctus Romæ passus inveniretur : ideoque electum diem, qui videbatur idoneus magis, et ordinario Officii ecclesiastici cursui servando minus importunus. Et hinc porro consequens foret FORTUNATUM, SATURNINUM, ABUNDANTIUM, MAXIMUM, ROMANUM, VICTOREM, PRIMUM, HIPPOLYTUM, JUSTUM et EUSTACHIUM, nomina fastis inter Romæ passos haud ignota, aliorum quam Roma advectorum esse : in ceteris, ne locum quidem esse divinandi. Nam inter Sardos, quorum nomina lapidibus incisa fuere, inventaque erant, cum scriberet Bonfantius, nullus est quin aut aliud nomen referat, aut alium mortis suæ diem adscriptum habeat; tantum, abest ut inter eos aliquis sit, qui sub eodem nomine ac die certam referat martyrii notam.

7 Ceterum uti quotannis novi eruuntur Martyres, ex eorum numero propemodum infinito, qui Romanum solum suo sanguine rigaverunt, anonymi partim, partim certa nominis nota insigniti; ita et in Sardinia factum arbitramur, ut crescente ex successu quærendi cupiditate plurimi eruti sint, et per varias Europæ Ecclesias dispersi, postquam Isquerdus Bonfantiusque scripsere : ut mirum non sit eorum illos non meminisse. Hœc eatenus insinuasse sufficiat, ut viri illi religiosissimi, cum hæc legerint, aliquam in ponere diligentiam velint, ut quos ipsi tam solennis (*sic*) persequuntur officio, nobis quoque plus quam ex nomine noti fiant, per nos in reliqui orbis Christiani notitiam proferendi cum suis quinque documentis.

8 Certam etiam aliquam cuperemus ab iisdem habere notitiam veteris illius capsæ, quam aurei staminis panno obductam continere aiebant corpora Tergeminorum Martyrum, Speusippi videlicet, Eleusippi et Melasippi (*sic*); et si adsint monumenta proferri, quibus doceri possit illa aut partem eorum revera penes illos esse. Egimus quippe de hisce Sanctis ad XVII Januarii diem, ibique § 2 docuimus ex auctore Vitæ S. Annonis, 4 Décemb. apud Surium, lectionibusque in eorumdem festo recitari solitis Elwangæ in Suevia, illuc translata esse sacra hæc pignora a B. Hariolpho Duce Elwangensis monasterii fundatore. Quod licet de totis corporibus non sit necessario intelligendum, non abs re tamen facturi videntur Antoniani, si arca quæ apud illos est inspecta, reposita intus ossa recognoscant, quæque et quot corporum esse ea videantur disjusdicare ipsi, nobis indicare curent; ut neque falsi aut temerarii cultus ipsi alicui suspecti fiant, neque per contentionem plurium de eisdem Reliquis inter se certantium debitus Sanctis alterutro in loco cultus imminuatur; cum pluribus viis possit earum veritas conciliari, si constet quæ et quales utroque in loco sint.

9 Miraremur in tabella officiorum excusa et nobis tradita nullam horum Martyrum fieri mentionem; sed nec in ea habetur solemnissimum sancti Antonii festum, cujus corpus quin revera possideant, eleganti ex ebeno

argentoque inclusum tumbæ, quia nihil dubitamus; ideo convincimur credere, prædictam tabellam eorum duntaxat Sanctorum esse, quorum uno eodemque die facta fuerat solemnis translatio in tres supradictas capsas ante annos paucos, ideoque in libris ac breviariis monasterii necdum inscripta notitia; quæ proinde debuerit seorsim impressa dari canonicum Officium istic cantaturis ac recitaturis : quod non habebat locum in iis, quorum festivitatem jam olim in eodem cænobio, ut propriam celebrabant.

Les Bollandistes : *Acta Sanctorum*, t. II de Mars, fol. 258-9.

PIECE G

Reconnaissance des Reliques des S. S. Restitut, Herculan et Theodore, martyrs, et de Ste Theodore, martyre (31 décembre 1662).

Comme ainsi soit que les Reliques des Saincts doivent estre recognues et approuvées par les Ordinaires des lieux avant qu'elles soient exposées a la vénération des peuples, les Reliques des SS. Martyrs cy dessous nommez ayant esté apportées de Rome par le R. Pere Symonet, Vicaire de la maison St-Antoine dud. Rome, pour les donner a l'église principale et chef de l'ordre dud. St-Antoine, il les auroit ensuitte présentées a Monseig^{r} le R^{me} Pere en Dieu Messire Jean Rasse, Abbé et Supérieur de tout led. ordre, Seig^{r} spirituel et temporel du lieu de St-Antoine de Viennois, lesquelles ayant esté approuvées et recognues par Mond. Seig^{r} Abbé en suitte de son ordonnance du quatriesme du courant, portant que lesd. Reliques seroient exposées publiquement a la vénération du peuple tant dans lad. principale église qu'en ses annexes et que translation publique seroit faicte le jour de St-Sylvestre, dernier décembre mil six cent soixante-deux, les corps ou parties principales des ossements sacrés des Saincts Restituti, Herculani, Theodoris, martyrs, et S^{cte} Théodore, martyre, furent solennellement portés en procession par la grand rue dud. St-Antoine et par le cloistre de l'Abbaye dud. St-Antoine, a laquelle Mond. Seig^{r} Abbé a assisté revestu de ses habits pontificaux. Et apres lad. procession fut chanté messe solennelle par le R. Pere Nicolas Mandonnet, Grand Prieur. De tout quoy R. P. Paul Masson, religieux deffiniteur dud. Ordre, M^{e} des cérémonies de lad. Eglise, a requis actes a moy Gabriel Fournet, not^{re} royal escripvant et recepvant, et a Maistres André Buisson, capitaine chastelain, et Eustache Vourey, notaires royaulx dud lieu, lesquels luy avons octroyés et ont esté faicts le susd. jour dans lad. grande Eglise, en présence de Messire Jean Claude de Beaumont, chevalier, seigneur d'Autichamp et Miribel ; Monsr Me Gaspar Brenier, advocat au parlem^{t}, Juge

dud. St-Antoine; noble Adrian de la Place ; Monsr Me François Nivoley, docteur en médecine; Sr Gaspard de Richard, Sr du Plantier; maistres Antoine Piémont et Gabriel Raussin, notaires royaulx; Srs François Janvier du Fresne, Pierre Borel, Pierre Jacquet; Srs François Allier et Pierre Buisson, consulz modernes; Srs François et Pier. Fontbonne, Antoine Vourey, François Iserable-Bontemps, Claude-François-David Lambert, Gabriel Viossat et Jean Iserable, fils dud. Claude, habitants dud. St-Antoine soubz^{nés}, et plusieurs autres notables personnes dud. lieu et du circonvoisinage. Ainsi a l'original : J. C. de Beaumont. Brenier-Laplace, Nivoley, du Plantier, Piémont, Raussin, F. Janvier, Borel, Jacquet, Allier, Buisson, Fontbonne, Fontbonne, Vourey, Bontemps, Fournet, Lambert, Viossat, J. Iserable et Nous notaires royaulx héréd^{res} soubz^{nés}, Buisson, not^{re} et chastelain, Vourey, not^{re}, Fournet, not^{re}.

Collationné a son original et expédié par Nous notaires royaulx héréditaires soubz^{nés} dud. St-Antoine a la réquisition dud. R. P. Masson. Buisson, not^{re} et chain, Vourey, not^{re}, Fournet, not^{re}.

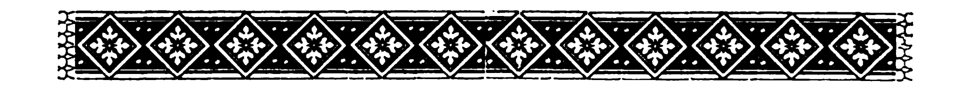
Minutes de G. Fournet, vol. de 1662-63, fol. 324.

N. Mandonnet, *Vic. gnal.*

(A suivre)

A. Lagier.





LES GOULETS

(Suite)

, Dans sa constante sollicitude pour l'œuvre entreprise, M. Bernard écrivit, le 2 janvier 1844, à M. Revellat :

« Monsieur l'Agent-Voyer,

« Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 décem-
« bre 1843, vous établissez la nécessité de faire exercer une surveillance
« permanente sur les travaux de l'entreprise des Grands-Goulets. J'ai le
« projet de proposer une permutation pour vous ôter M. Marchand........
« En attendant, il ne faut pas négliger de faire surveiller les travaux des
« Grands-Goulets ; vous concevez que l'Administration ne peut pas tolérer
« une négligence. Ainsi, arrangez-vous de manière que les travaux ne
« souffrent pas. Je ne vois pas pourquoi vous ne pourriez pas y placer, en
« attendant, le conducteur Marchand. »

Le conducteur Marchand ne fut pas envoyé aux Goulets. M. Revellat préféra se rendre plus souvent sur les lieux et attendre encore. Quant à M. Bernard, il se préoccupait beaucoup de l'affaire des Grands-Goulets. Dans sa sollicitude, après avoir écrit à M. Revellat la lettre qu'on vient de lire, il lui écrivit le lendemain, 3 janvier, celle qui suit :

« Monsieur l'Agent-Voyer,

« Je reviens sur les travaux des Grands-Goulets. Les détails que vous
« me donnez dans votre lettre du 29 décembre me font livrer à de nou-
« velles réflexions sur le défaut de solidité du rocher, dans la partie com-
« prise entre l'entrée des Grands-Goulets et le pont projeté. Vous avez
« sans doute pu pénétrer dans la gorge et examiner le rocher dans toutes
« ses parties ; les brèches qui ont été faites peuvent vous donner une idée
« de la solidité de la masse. Si l'apparence du rocher vous donne le moin-
« dre doute sur sa parfaite solidité, vous n'hésiterez pas à proposer
« l'abandon de cette direction pour prendre la direction supérieure, sur
« laquelle j'ai toujours eu plus de confiance. Veuillez, je vous prie, me
« répondre à cet égard. »

On voit que, si M. Revellat persistait avec confiance dans l'exécution de la réussite de son projet. M. Bernard avait encore quelque crainte à cet

égard. Lequel des deux méritait le plus de louange? A ce moment-là, il eût été difficile de le dire. La réussite a justifié la confiance de M. Revellat ; mais elle n'a pas condamné chez son chef une prudence qui est toujours sage dans les entreprises difficiles. Il faut remarquer que M. Revellat ne manqua pas, là non plus, de prudence. La preuve en est dans les nouvelles instances qu'il fit, en avril 1844, pour qu'on mît en permanence aux Grands-Goulets un employé capable de surveiller les travaux, et auxquelles M. Bernard répondit, le 23 du même mois, par la lettre suivante :

« Monsieur l'Agent-Voyer,

« Dans votre lettre du 21 de ce mois, vous me dites que vous avez « reconnu la nécessité d'attacher un employé aux travaux des Grands- « Goulets (chemin n° 10), à l'effet de prendre les notes pour assurer « l'exactitude des décomptes.

« Un pareil travail ne peut, dans notre service, être confié qu'à un de « nos conducteurs. Je ne connais pas de chef d'atelier à qui il soit possible « de le confier pour que la surveillance ne soit pas illusoire. Le sieur « Vinet, dont vous me parlez, a cessé d'être employé dans notre service. « Vous n'avez donc rien de mieux à faire que d'y attacher provisoirement « le conducteur Marchand. Si nous parvenons à découvrir quelqu'un « d'assez capable pour cet objet, nous l'attacherons à cette entreprise. »

Ne pouvant différer plus longtemps de faire surveiller ces travaux d'une manière permanente, M. Revellat se décida à se servir du conducteur attaché à son arrondissement. Le premier rapport que cet employé lui adressa est du 11 mai 1844. En voici les premières lignes :

« Monsieur l'Agent-voyer,

« J'ai attendu l'arrivée de M. Lajon pour prendre connaissance des « pièces du projet et m'assurer, avant de vous écrire, si l'exécution des « travaux est conforme au projet.... »

Peu de temps après, M. Revellat, que nous trouvons faisant le 25 juin au col de Rousset l'étude d'un projet pour l'ouverture de ce col, crut devoir rappeler des Goulets son conducteur, qu'il remplaça provisoirement, le 6 août 1844, par le voyer cantonal Revol. Ce dernier lui adressa, le 14 du même mois, un rapport commençant par ces mots :

« Monsieur l'Agent-voyer,

« Conformément à votre lettre du 6 courant, par laquelle vous me « chargez de la surveillance des travaux des Goulets, je viens vous donner « connaissance de l'état actuel de ces travaux.... »

Tout marchait donc avec prudence et diligence. Déjà même on prenait des mesures pour continuer la route depuis les Grands-Goulets jusqu'à

Pont-en-Royans. En effet, voici une lettre écrite par l'agent-voyer en chef à M. Revellat, le 27 août 1844, lettre où M. Bernard constate ce qui a été fait et prescrit les études encore à faire :

« Monsieur l'Agent-Voyer,

« L'étude de la partie comprise entre les Grands-Goulets et Pont-en-« Royans a été faite sur le terrain, l'axe a été tracé au crayon sur une « feuille que j'ai reçue ; mais le plan, les nivellements n'ont pas été faits. « Ce tracé est maintenant abandonné. Il faudra, dans le courant de « l'année prochaine, s'occuper du projet du tracé de la partie comprise « entre la sortie des Grands-Goulets et le chemin de Saint-Laurent, par « les Petits-Goulets. Il serait fort à propos de faire le projet complet, pour « pouvoir s'en servir à l'effet d'obtenir un secours de l'Etat. »

Nous verrons plus loin quelles suites furent données à cette lettre de M. Bernard, mais il faut auparavant continuer notre récit du percement de la route des Grands-Goulets même.

Et d'abord, nous avons à rapporter ici un événement qui causa quelques ennuis à l'entrepreneur et à tous ceux qui dirigeaient l'entreprise.

Les travaux à effectuer pour ouvrir une route dans un passage aussi affreux que la crevasse des Grands-Goulets, présentaient de très grandes difficultés. Comme remède à celles-ci, M. Revellat avait prudemment inséré dans le devis (article 68) la clause suivante : « Afin de ne pas « décourager les entrepreneurs, il est établi que, lorsque l'adjudicataire « aura dépensé une somme de 30,000 fr., de conformité aux prescriptions « du devis, il pourra, s'il le désire, demander la résiliation de son marché, « et cette résiliation lui sera accordée. L'Administration se réserve le même « droit. »

Avant d'en être là, l'entrepreneur Lajon, sans renoncer aux droits que lui conférait l'article 68 du devis, proposa à l'Administration d'achever tous les travaux de son entreprise dans un délai de deux ans, à condition qu'on lui tiendrait compte de l'intérêt des avances qu'il serait dans le cas de faire. Le Conseil général, dans sa session de 1844, accepta ces offres. Mais il arriva que, parvenu au terme fatal, l'entrepreneur voulut profiter des clauses de son marché et se retira.

Des diverses lettres écrites à l'occasion de la résiliation de l'entreprise, nous donnerons seulement la suivante. Elle fait voir que M. Revellat ne régla pas le compte de l'entrepreneur avec les profils de ce dernier, mais qu'il se servit des notes de cet entrepreneur pour vérifier contradictoirement ses calculs, ainsi que cela se fait toujours, de conformité au cahier des charges. Cette lettre est du 1er avril 1845 :

« Monsieur Revellat,

« J'ai reçu votre lettre en date du 27 mars dernier, par laquelle j'ap-

« prends que l'adjudication est résiliée; je me conforme à son contenu.
« Sous peu de jours je me rendrai à Die, pour vérifier les différences qui
« existent entre vos profils et ceux que j'ai moi-même. Je vous prierai, en
« même temps, de vouloir bien faire la réception provisoire des travaux
« exécutés et de vérifier contradictoirement avec moi, sur les lieux, ceux
« nouvellement faits, ainsi que les points où nous avons des différences
« sur le métré, afin de profiter, pour ces opérations, des échafaudages,
« passerelles et autres choses indispensables que j'ai encore sur le
« chantier.

« LAJON, *entrepreneur.* »

Le procès-verbal de réception d'œuvre, dressé le 18 août 1845 par M. Revellat, porte la dépense des ouvrages exécutés par M. Lajon à 31,065 fr. 58, savoir :

1° Ouvrages exécutés d'après le devis........	29.106 fr. 38
2° Ouvrages non prévus au devis............	1 959 fr. 20
Total.......	31.065 fr. 58

En même temps que l'on réglait le compte de l'entrepreneur sortant, il fallait bien songer aussi à faire un second projet pour passer une nouvelle adjudication. Voici à cet égard une lettre du 19 février 1845, adressée par M. Bernard à M. Revellat :

« Monsieur l'Agent-Voyer,

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-jointe une copie de l'arrêté de M. le
« Préfet, qui prononce la résiliation de l'adjudication des travaux du
« chemin n° 10.

« Pour la réadjudication et les nouveaux engagements à intervenir
« entre l'Administration et le nouvel entrepreneur, nous avons besoin d'un
« nouveau projet pour les travaux restant à faire. Vous avez tous les élé-
« ments nécessaires pour faire ce travail. Je vous prie d'y tenir la main,
« afin de pouvoir passer la nouvelle adjudication le plus tôt possible. »

Le 28 mars de la même année, M. Bernard écrivait encore à M. Revellat :

Monsieur l'Agent-Voyer,

« Veuillez, je vous prie, me dire quel jour vous comptez m'adresser les
« pièces pour passer la nouvelle adjudication du chemin de grande
« communication n° 10, passage des Grands-Goulets. De toutes parts, on
« fait de vives instances pour que la nouvelle adjudication soit passée au
« plus tôt. »

De son côté, M. le Sous-Préfet Roux adressait à M. Revellat, le 15 avril 1845, la lettre suivante :

« Monsieur l'Agent-Voyer,

« Je vous prie, en raison de l'intérêt immense qu'ont les communes du « Vercors à la plus prompte reprise des travaux d'ouverture du chemin « sur le Pont-en-Royans, de vouloir bien me faire connaître si vous avez « envoyé à M. l'Agent-Voyer en chef le projet qu'il vous a demandé pour « la réadjudication. J'écrirai tout aussitôt à M. Bernard et à M. le Préfet, « pour presser l'apposition des affiches. »

Ce second projet de M. Revellat, qui n'est que l'extrait du premier, était calculé au moyen de 125 profils. Il porte la date du 10 avril 1845, mais il ne fut expédié à Valence que le 22 du même mois. C'est celui qui a servi au marché du second entrepreneur, M. Prario.

On le recevait à Valence, quand, le 23 août de ladite année, M. le Sous-Préfet de Die écrivait encore à M. Revellat :

« Monsieur l'Agent-Voyer,

« M. Bernard avait déjà eu la bonté de m'informer que l'état de situation « définitive de l'entreprise Lajon était terminé et accepté. Je m'en « réjouis beaucoup, et je vous remercie d'avoir aplani les difficultés qui « auraient pu s'élever à ce sujet.

« Grâces à Dieu, rien ne peut plus arrêter la marche des travaux de la « nouvelle entreprise, et j'espère qu'ils prendront un grand développe- « ment. »

Le nouveau projet fut adjugé à l'entrepreneur Prario, de Gap, et ensuite à Rostaing et à Sibourg. La continuation des nouveaux travaux y était évaluée à 59,973 fr. 90.

Nous avons encore, sur l'œuvre des Goulets, une délibération du Conseil général de la Drôme, en date du 17 septembre 1846, publiée, à cette époque, dans le *Courrier de la Drôme et de l'Ardèche.* Nous avons pareillement un projet dressé par M. Revellat, pour l'ouverture du col de Rousset, d'après les études faites par lui sur le terrain, le 24 juin 1844. Ce projet, daté du 15 février 1847, fut une des dernières études élaborées par M. Revellat pour le Vercors et l'arrondissement de Die. En avril 1847, époque où il restait encore aux Grands-Goulets une longueur de 310 mètres de route à ouvrir dans le rocher massif, cet agent-voyer fut déplacé. On l'envoya à Nyons, où il resta plusieurs années comme agent-voyer ordinaire, chargé du service spécial des chemins de grande communication de l'arrondissement.

Il y était encore, quand, en juillet 1850, furent publiées diverses lettres où il revendiquait contre un de ses chefs, le titre d'auteur, au point de vue technique, de la route des Grands-Goulets. En outre, le 10 août de la même année, il signait, de Nyons, un *Mémoire* écrit en vue de cette reven-

dication, et alors en voie d'impression. Ce *Mémoire* est une vraie rareté, puisque M. Revellat dit, lui-même, dans l'Avant-propos mis en tête, qu'il ne le fait tirer « qu'en nombre égal à celui des membres du Conseil général » de la Drôme. Il a pour titre : *Mémoire sur la route du Vercors, dite des Grands-Goulets, par J. P. Revellat* (1). Bien plus, le 10 novembre 1850, il signait, de Nyons, un autre *Mémoire*, alors en voie d'impression et intitulé : *Appendice au Mémoire sur la route du Vercors, dite des Grands-Goulets, ou Réplique à l'écrit que vient de publier M. Bernard, agent-voyer en chef, sous ce titre :* Réfutation du *Mémoire* publié par M. Revellat, agent-voyer ordinaire; *par J. P. Revellat, ingénieur civil, ancien élève de l'Ecole Centrale, agent-voyer ordinaire, chargé du service spécial des chemins de grande communication de l'arrondissement de Nyons, membre correspondant de plusieurs Sociétés savantes, auteur du projet et directeur des travaux de la route des Grands-Goulets* (2).

Ces deux intéressantes brochures ne sont que la moindre partie des œuvres littéraires et scientifiques de M. Revellat. Sur la couverture de son premier *Mémoire* de 1850, on trouve indiqué comme devant *paraître prochainement*, un *Mémoire sur la loi du mouvement dans les confluents, ou Recherches physico-mathématiques sur la courbe de contact de deux rivières qui se rencontrent, avec des applications à l'endiguement des cours d'eau et aux ensablements des rivières, au point de vue de la navigation et de la défense des rives, par J.-P. Revellat.* Nous ne savons si cet ouvrage a définitivement paru.

Nous trouvons annoncé dans le numéro d'avril 1899 du *Catalogue des livres relatifs à l'histoire de l'art, en vente à la librairie de P. Sacquet*, 9, rue Buffault, à Paris, un livre qui est certainement de notre M. Revellat. Il a pour titre : *Description d'un collier, d'un bracelet et d'un anneau en or, trouvés dans un sépulcre gallo-romain, mis à jour à Toulon-sur-Mer (Var), dans les premiers jours de janvier 1870*, par J.-P. Revellat (3).

Nous avons du même auteur une brochure de 19 pages grand in-8°, ayant pour titre : *Quelques inscriptions romaines vues dans les départements de la Drôme et de l'Ardèche*, par J.-P. Revellat (4).

En avril 1890, l'honorable ingénieur habitait rue de Châteaudun, n° 30, à Cannes (Var), où il prenait sans doute un repos relatif, dans tous les cas bien mérité. C'est de là qu'il se mit alors en rapport avec nous et nous adressa, avec plusieurs de ses brochures et des renseignements sur la route des Grands-Goulets, son portrait gravé en taille douce, en 1889, par Ch. Courtay. C'est de là qu'il nous écrivait, le 2 juillet 1890 : « Laissez-« moi vous remercier tout d'abord de vos témoignages de sympathique

(1) In-8. de 40 pages, imprimé à Nyons, chez Louis Gros, en 1850.

(2) Encore in-8° de 40 pages, imprimé à Nyons, chez Louis Gros, et signé par son auteur, REVELLAT JEUNE.

(3) Paris, 1870, in-8°, broch. 2 planches, coté 2 francs.

(4) Vienne, E.-J. Savigné, imprimeur-éditeur, 1886.

« condoléance. J'ai perdu, en effet, ma pauvre femme, depuis le 18 mars « dernier, sans être encore parvenu à m'accoutumer au vide que cette « séparation a fait dans mon intérieur, où j'ai pourtant ma dernière fille, « non encore mariée, qui me prodigue ses soins et m'entoure des plus « affectueuses prévenances... »

Depuis l'année 1890, nous avons perdu de vue M. Revellat, et quand, en 1899, nous lui avons écrit à Cannes, pour lui demander un renseignement qui nous aurait été utile pour la présente étude, la poste nous a renvoyé notre lettre, en nous disant que le destinataire était inconnu à Cannes.

Mais revenons aux Goulets eux-mêmes.

Après le départ de M. Revellat pour Nyons, l'œuvre, déjà bien avancée, fut continuée avec beaucoup d'activité, et le préfet de la Drôme, M. Ferlay, dans un rapport fait le 27 août 1849 au Conseil général, disait : « Les travaux du chemin n° 10, de Die à Pont-en-Royans, ont été poursuivis avec activité. Les Grands-Goulets sont ouverts; on travaille en ce moment aux Petits-Goulets. Sous peu, le Vercors ne sera plùs une terre en quelque sorte séquestrée. Il sera relié aux bassins de la Bourne et de l'Isère par une des plus prodigieuses voies qui existent en France. Cet admirable travail témoigne tout à la fois du talent de l'ingénieur qui l'a conçu, et de l'audace des hommes qui l'exécutent. »

Un an plus tard, le 26 août 1850, le même préfet, encore dans un rapport au Conseil général de la Drôme, disait : « Le Vercors, ce canton si intéressant et qui renferme tant de richesses, était enserré dans des montagnes inaccessibles. Aujourd'hui, une voie est ouverte dans le flanc des rochers des Grands et des Petits Goulets; une route parfaitement viable est comme suspendue sur une longueur considérable; elle attire déjà l'attention des touristes, et fait l'admiration des ingénieurs les plus distingués. »

Mais rien ne nous renseigne mieux sur les travaux des Goulets et sur l'état de la route qui les traversait dès 1850, que la description qu'en a faite, cette année-là, au point de vue technique, M. Revellat lui-même, si bien pourvu des renseignements utiles pour cela. Cette description est faite avec une précision et des détails qui lui donnent une valeur exceptionnelle, comme le lecteur pourra le remarquer. La voici, du moins dans ses parties les plus intéressantes :

« La nouvelle route de la Chapelle-en-Vercors au Pont-en-Royans, au lieu de franchir la haute montagne de l'Allier en s'élevant sur son faîte comme l'ancien chemin, a été établie dans les parois de l'étroite gorge des Grands-Goulets au moyen d'une suite de galeries taillées dans le roc.

« De la Chapelle aux Goulets, la route suit les sinuosités naturelles que forment une suite de petites collines, vient ensuite passer devant le moulin

de la Jarjate, et arrive, comme la Vernaison, à l'entrée des Grands-Goulets, sur la rive gauche de la rivière.

« Jusque-là aucunes difficultés, si ce n'est celles qui sont communes à tous les pays de montagne; mais il n'en a pas été de même pour la traversée de la gorge, qui, en dehors même de sa faible largeur, présentait des obstacles comme l'ingénieur n'en rencontre que très rarement dans la pratique de son art.

«... Je me borne à la simple description de la route, telle que je l'ai projetée, telle qu'elle existe.

« Appuyée contre un mur de soutènement en pierre de taille de 4 mètres 90 de hauteur, la route s'engage dans la gorge des Grands-Goulets, et, après un parcours de 29 mètres, elle pénètre en souterrain dans la paroi de la gorge pour ressortir 16 mètres 50 plus loin, sur une petite plate-forme de 17 mètres 30 de longueur. Au bout de ce ciel ouvert, elle pénètre encore dans la paroi pour venir déboucher sur un pont biais établi 131 mètres plus loin. Ici, le souterrain n'est pas un tunnel continu; il est formé d'une suite de petits tunnels séparés par des parties où la route est simplement entaillée dans la paroi, à tel point que la masse de rochers qui est au-dessus de la chaussée semble suspendue au-dessus de la tête du voyageur; en un mot, ce sont des galeries ouvertes par-devant et que j'appellerai par cela même demi-galeries, parce que le mot encorbellement, dont je me suis servi dans le projet, me paraît impropre pour ce profil particulier.



Grands Goulets

« La construction d'un pont était nécessaire sur ce point, parce que, là, le rocher qui constitue la paroi de la gorge forme un coude très prononcé qui motive la continuation de la route sur la paroi opposée, c'est-à-dire sur la droite du torrent.

« D'après les longueurs que je viens d'assigner à chacune de ces quatre

parties, on voit que le pont se trouve à une distance de 194 mètres 30 de l'entrée de la gorge.

« La pente de cette partie de route comprise entre l'entrée des Goulets et le pont est de 21 millimètres par mètre, ainsi que le prescrivait le projet. C'est à peu près celle de la rivière; de sorte que sur toute cette étendue de 194 mètres 30, la route conserve à peu près la même hauteur au-dessus du niveau de l'eau. Elle s'écarte peu, d'ailleurs, de la direction rectiligne.

« Une fois sur la rive droite, la route se continue, de conformité au projet, avec une pente de 5 centimètres par mètre jusqu'à la sortie des Goulets, tandis que les eaux de la Vernaison, dont le lit s'incline rapidement, vont, à 90 mètres 30 au-delà du pont, se précipiter en cascade de rocher en rocher, pour laisser bientôt la route suspendue à plus de 80 mètres au-dessus du lit du torrent.

« Je reviens à la description. A partir du pont, la route se continue en demi-galerie sur une longueur de 90 mètres 30, en suivant une courbe assez adoucie dont la convexité est tournée vers la rivière. Après quoi, elle pénètre dans un nouveau tunnel de 17 mètres d'étendue seulement. Au sortir de cette percée, on rencontre une petite demi-galerie de 5 mèt. 20 de longueur, qui est suivie d'une partie à ciel-ouvert ayant 12 mètres 20 d'étendue.

« A partir de la dernière galerie dont je viens de parler, la route suit une ligne sinueuse, sans cependant présenter jamais de courbe trop prononcée.

« A la suite de cette petite partie à ciel-ouvert, qui est le résultat d'un éboulement où périrent deux malheureux ouvriers, on pénètre dans une demi-galerie de 56 mètres 80, aboutissant à une petite percée de 19 mèt., au sortir de laquelle on ne discontinue pas de se trouver dans l'intérieur de la montagne perforé d'une demi-galerie de 100 mètres de longueur, présentant sur beaucoup d'endroits des parties assez découvertes dont quelques-unes même sont presque à ciel-ouvert.

« A la suite de cette dernière partie, profitant d'une espèce de retraite naturelle que présente le rocher, la route redevient à ciel-ouvert sur 51 mètres de longueur, pour pénétrer de nouveau dans la paroi qui déjà s'évase beaucoup, à mesure que l'on s'approche de la vallée d'Echevis.

« Après un parcours de 104 mètres sous ces encorbellements, la route s'engage dans trois percées successives séparées par des espèces de portiques naturels ayant, dans leur ensemble, percées et portiques, une longueur de 62 mètres 50. A la suite de ces tunnels, on rencontre une demi-galerie de 125 mètres qui vient aboutir sur un de ces immenses gradins recouverts de terre et d'arbustes que forment, vers ce point, les deux parois des Goulets en continuant à s'éloigner l'une de l'autre, à mesure que l'on approche de la vallée.

« La route sur ce point, quoique toujours suspendue à près de 80

mètres de hauteur au-dessus du torrent, semble ouverte en pays de plaine; mais malheureusement, cette partie n'a que 420 mètres de longueur, et le voyageur n'a pas eu le temps de se reconnaître qu'il se retrouve encore une fois sous la montagne.

« C'est là que je laissai les travaux lorsque, dans le mois d'avril 1847, je fut appelé dans l'arrondissement de Nyons. A cette époque, il ne restait plus, pour arriver dans la vallée d'Echevis, qu'une longueur de route de 310 mètres à ouvrir dans le rocher massif. Cette partie, où j'avais projeté une galerie, a été exécutée depuis lors. On a exécuté également, depuis mon départ, tous les parapets compris entre le pont sur la Vernaison et l'extrémité aval de la route.

« La largeur de la route est de 4 mètres, y compris l'épaisseur des parapets. La hauteur des souterrains (percées et demi-galeries) est également de 4 mètres. La partie supérieure est formée par une surface demi-cylindrique de 2 mètres de rayon.

« En résumant ce qui vient d'être dit, on voit que la route pour le passage des Grands-Goulets a une longueur de 1,471 mètres 30, savoir :

« 1° En souterrain..........................	941 mètres 80
« 2° A ciel-ouvert..........................	529 mètres 50
« Longueur totale de la route..................	1.471 mètres 30

« On a déjà vu que, sur cette longueur de 1.471 mètres 30, il y en a une partie de 194 mètres 30 qui a une pente de 21 millimètres, et une autre de 1,277 mètres de longueur qui a une pente de 5 centimètres, ce qui, en tout produit un abaissement de 68 mètres 65.

« D'après mes notes, il y a, de l'entrée à la sortie de la gorge des Grands-Goulets, une différence de niveau d'environ 150 mètres, d'où il résulte que l'extrémité de la route, à la sortie des Goulets, doit être à une hauteur, au-dessus du lit de la Vernaison, d'environ 81 mètres. Je n'ai pas vérifié cette cote, mais je suis persuadé, à vue de pays, qu'il y a à peu près cela (1).

« Aujourd'hui que ce beau travail est terminé, tout le monde ne se rend pas un compte exact des difficultés qu'il a fallu surmonter pour perforer ainsi cette longue cannelure dans ces immenses pans de rochers qui s'élèvent majestueusement jusque dans les nues et qui, de toutes parts, paraissent inaccessibles.

« Le visiteur ordinaire ne fixe bien son attention que sur le côté pittoresque de cette belle route; mais l'homme de l'art ne peut guère considérer ces travaux sans songer aux moyens d'action qu'il a fallu mettre en usage

(1) D'après le rapport de MM. de Montricher et de Montrond, publié dans la *Statistique de la Drôme* de M. Delacroix, et reproduit ci-devant par nous, « la différence de niveau entre l'entrée et la sortie des Grands-Goulets serait de 176 mètres. Si ce nombre était exact, comme ma route (dit M. Revellat) ne rachète qu'une hauteur de 68 mètres 65, on voit que le point d'arrivée, vers l'aval, se trouverait à 107 m. 30 au-dessus de la rivière ».

pour attaquer, sur vingt points différents, ces belles galeries, tantôt placées à peu de distance du torrent et tantôt suspendues à près de cent mètres au-dessus de l'abime.

« Dans la première attaque de ces travaux, l'entrepreneur Lajon a fait preuve d'une grande expérience et surtout d'un rare courage ; car c'est lui qui, suspendu au moyen de très longs cordages amarrés sur la montagne, s'est transporté sur tous les points qui n'étaient accessibles que de cette manière... »

Ici, M. Revellat se plaint de quelqu'un qui, après le départ de Lajon, lui « a bien fait regretter souvent ce dernier ». Il ajoute que Lajon, « aux qualités d'un bon entrepreneur joignait celle, non moins précieuse, de se conformer ponctuellement et très fidèlement aux ordres » qui lui étaient donnés. Cet entrepreneur « ne demandait qu'une seule chose, c'était d'être toujours parfaitement en règle vis-à-vis de l'Administration, c'est-à-dire d'être toujours muni de l'ordre écrit... »

Après cela, M. Revellat se félicite de ce que, à l'époque de son départ de l'arrondissement, « il ne restait plus qu'une longueur de 310 mètres à ouvrir ». Enfin, il reprend la description et la termine ainsi :

« Les percées comprises entre l'entrée des Goulets et le pont biais n'ont pas autant présenté de difficultés d'exécution que celles qui sont situées en aval ; parce qu'ici on pouvait aller presque partout au moyen d'un radeau, tandis qu'en aval du pont, au contraire, la cascade abaissant le torrent laissait les points où la route devait être établie à peu près inaccessibles. Les percées nos 1, 2 et 4, que l'on remarque sur cette partie, ont été cependant, comme celles qui précèdent le pont, exécutées au moyen de deux ateliers allant à la rencontre l'un de l'autre ; mais ici, pour faire communiquer les ateliers entre eux, on construisit, au moyen de barres de fer fixées horizontalement dans le rocher, des espèces de ponts volants de très légère apparence qui rendirent de grands services, parce que, en permettant de contourner les parties où l'on devait pratiquer des galeries, on put multiplier les ateliers et les faire marcher à la rencontre les uns des autres, sans qu'il fût nécessaire pour cela de recourir aux moyens de suspension toujours difficiles et dangereux pour les ouvriers. Ces moyens avaient aussi un autre avantage, c'est qu'ils permettaient de voir les ateliers de près et de pouvoir juger de la solidité du rocher pour l'établissement des encorbellements. Nonobstant ces moyens généraux, un certain nombre de points ont dû être attaqués cependant par un seul ouvrier suspendu à l'extrémité d'une longue corde amarrée sur la montagne. Ainsi suspendu, l'ouvrier commençait par faire une mine, et, après y avoir mis le feu, il s'élevait sur la corde à une certaine hauteur pour se mettre hors d'atteinte des effets de l'explosion. Il recommençait ensuite autant de fois que cela était nécessaire pour se faire une petite place ; après quoi, il cessait de rester suspendu, et il continuait jusqu'à ce que la brèche fût assez grande

pour y loger plusieurs ouvriers. Les hardis mineurs qui préparaient ainsi les chantiers avaient acquis tellement l'habitude de ce travail, que, sur la fin, ils ne prenaient même plus la peine de remonter la corde après avoir mis le feu à la mèche : ils se contentaient de donner un coup de pied au rocher, et l'élan qu'ils prenaient ainsi les éloignait suffisamment du lieu de l'explosion pour être hors d'atteinte de ses effets ».

M. Revellat n'a décrit que la route des Grands-Goulets ; il n'a pas été amené à décrire celle des Petits-Goulets, qui cependant existait dès 1850, comme le préfet de la Drôme le constatait dans son rapport du 26 août de cette année-là, devant le Conseil général.

Enfin, la route du Vercors au Royans, livrée dès 1851, non seulement aux piétons et aux mulets, mais aussi aux voitures, était bien terminée en 1852.

Vers cette dernière époque, une Commission composée de MM. Reynard, ingénieur en chef; l'abbé Champavier, membre du Conseil général de la Drôme, pour le canton de Saint-Jean-en-Royans, et Ménager, secrétaire général de la préfecture de la Drôme, allait se rendre compte de l'œuvre effectuée. Réunissant les mérites des agents subalternes à ceux de l'agent-voyer chef, elle les associait évidemment tous dans la manifestation de son contentement et de ses louanges, quand elle s'exprimait ainsi : « La Commission a reconnu que tout a été préparé, ordonné par M. Bernard. Le succès de l'œuvre est dû principalement à la perspicacité, à la persévérance des efforts de M. Bernard, soit auprès du Préfet, soit auprès du Conseil général, et à l'active impulsion qu'il n'a cessé d'imprimer vis-à-vis de ses subordonnés. Cette œuvre, dans son ensemble, est du plus grand mérite. »

Si, comme nous l'avons vu, M. Bernard avait eu dans ses subordonnés, particulièrement en M. Revellat, des hommes aussi intelligents que dévoués, il n'en méritait pas moins l'estime et la reconnaissance publiques. S'il n'est pas, à proprement parler, l'auteur du projet adopté pour les Grands-Goulets, il a fait preuve d'une grande prudence et de beaucoup d'énergie et de persévérance. Il fallait tout cela pour une œuvre si difficile, on pourrait dire si merveilleuse.

Cette route, en effet, est bien une sorte de merveille. Le lecteur s'en est déjà convaincu par l'attention qu'il a prêtée aux détails consignés par M. Revellat dans la description technique que nous avons reproduite plus haut. Il pourra, d'ailleurs, s'en convaincre de plus en plus, en parcourant la description suivante, faite au point de vue purement pittoresque et en sens inverse de l'autre, mais plus complète, ou du moins la complétant.

Et, d'abord, aux Petits-Goulets se succèdent, à des distances inégales, cinq tunnels, longs de 70 mètres, 75 mètres, 25 mètres, 75 mètres et 45 mètres environ. Dans les intervalles, la route est, en certains endroits, protégée contre les éboulements des parois supérieures par le rocher qui surplombe, taillé en forme de berceau.

De ces galeries on voit, à 150 mètres au-dessous de soi, la Vernaison, aux eaux rapides et écumeuses, continuant à creuser son lit rocailleux et profondément encaissé. Sur la rive opposée se dresse, gigantesque, une montagne calcaire singulièrement curieuse. Il faudrait un pinceau pour reproduire, dans ses détails et d'une manière un peu saisissante, les bizarreries de ses formes et de sa couleur, et cette sorte de grotte naturelle bizarrement configurée qui trouve, dans le reste de la montagne, un encadrement prodigieusement assorti.



Le Pont de Goule Noire

A l'issue des Petits-Goulets, on entre dans la vallée d'Échevis, dont les premières pentes sont couvertes de vignes, de prairies et de champs parsemés de noyers, de mûriers, de châtaigniers et d'autres arbres à fruits. Au-dessus de ces terres s'étendent des forêts dominées par des rochers à pic, couronnés çà et là de bouquets de hêtres et de sapins, et dont la continuation au sud-est forme les Grands-Goulets.

La route traverse ensuite la Vernaison sur un pont de pierre d'une seule arche, puis suit la rive droite de cette rivière par une rampe de 5,500 mètres de long et une pente moyenne de 5 o/o. A quinze minutes du pont, on aperçoit au-delà et sur la rive gauche de la rivière la petite église d'Échevis, avec son clocher à la teinte grisâtre, et le presbytère. Nous avons étudié naguère l'histoire de la paroisse, dont cette église est depuis longtemps le centre. Peu renseignés sur les possesseurs primitifs du bénéfice paroissial, nous trouvons cependant Échevis formant anciennement une paroisse du diocèse de Die et de l'archiprêtré de Crest. Probablement possédée et desservie aux XIIe et XIIIe siècles par les religieux de Sainte-Croix-en-Quint, établis à Pont-en-Royans, cette paroisse était confiée, au XIVe, à un prêtre séculier, qui en percevait les revenus, mais en payant au prieuré du Pont une petite redevance annuelle. Un inventaire des biens de ce prieuré, de l'an 1406, porte que le curé de Saint-Michel-d'Échevis faisait alors à ce même prieuré une pension annuelle de 2 sétiers de fro-

ment. L'ancienne dépendance de l'église et de la paroisse Saint-Michel-d'Échevis envers le prieuré de Pont-en-Royans est encore attestée par une transaction de 1420. Cet acte dit que le prieur du Pont réclamait, comme patron de l'église Saint-Michel-d'Échevis qu'il était à raison de son prieuré, la dépouille et les biens meubles et immeubles de François Jaffin, jadis curé dudit Échevis. Les héritiers naturels en avaient pris possession et refusaient de s'en désaisir. On transigea. Les héritiers donnèrent seulement 12 florins d'or, savoir : 2 à des entremetteurs et 10 au prieur. Échevis a eu son curé jusqu'à la Révolution et il l'a eu pareillement après, dès le rétablissement du culte en France. Son église et son clocher actuels datent du XVIIe siècle. L'église fut construite à la place d'une plus ancienne, presque entièrement tombée pendant les guerres du protestantisme. On lui donna deux travées, outre le chœur en coquille, et le tout fut couvert avec une voûte. Depuis quelques années, une travée a été ajoutée vers la porte. Celle-ci a été avancée et faite avec les pierres taillées de la précédente, dont la date et l'inscription s'y lisent toujours en entier. L'édifice est encore fort petit, mais propre et régulier. Le presbytère a été rebâti à neuf vers 1876, et l'adjonction de la salle de la mairie, de l'école et du logement du garde-champêtre, lui a fait donner une proportion considérable, grandiose même. Les autres habitations sont généralement cachées sous les arbres et presque complètement isolées.

Après avoir gravi une partie de la rampe, on atteint un grand lacet, nécessaire pour l'adoucissement de la pente générale. Le lacet franchi, à environ 600 mètres au-dessus du niveau de la mer et 300 au-dessus de la sortie des Petits-Goulets, on commence à apercevoir les Grands-Goulets, cachés jusque-là par l'inclinaison à l'est qu'a la vallée à sa partie supérieure. Le paysage prend alors un caratère plus grandiose et plus alpestre. Bientôt on traverse un premier tunnel d'environ 60 mètres de longueur, souterrain ou plutôt *sous rocher,* précédé et suivi de remarquables travaux d'art. Sur ce point, en effet, le rocher surplombait tellement, que toute base manquait pour asseoir la route. On dut creuser dans cette paroi des trous profonds destinés à recevoir des barres de fer capables de supporter le tablier de cette route, espèce de pont latéral ainsi suspendu sur un immense abime. Pour faire cette opération, on descendait les ouvriers mineurs du haut de la montagne jusqu'au milieu du précipice, avec des cordes munies de bâtons en forme de croix, qui leur servaient de siège. Sur ce frêle support, balancés au milieu d'un vide horrible, ils essayaient d'atteindre, dans un élan, sous l'espèce de grotte continue formée par le rocher, quelque aspérité assez saillante pour pouvoir s'y cramponner. Après avoir ainsi conquis, au péril de leur vie, une base solide, ils y plantaient un crochet de fer auquel ils s'amarraient pour creuser les trous de mines.

A partir de ce point, ce ne sont que tunnels, galeries et encorbellements. Du reste, la gorge se rétrécit, on aperçoit à une profondeur de

moins en moins considérable, la rivière qui se rapproche de plus en plus de la route.

Des deux côtés de celle-ci, entre les tunnels, se dressent des rochers d'un gris bleuâtre, dépourvus de végétation, et qui, d'une hauteur d'abord considérable, en diminuent successivement par suite de l'ascension de la route et de l'abaissement du sol supérieur. Celui-ci, en effet, dessine sérieusement sa proclivité vers le fond de la vallée du Vercors, dont on est sur le point d'atteindre le creux infime d'où coule la rivière.

Ici, une cascade tombe dans un gouffre; là, des tapis de mousse et de légers bouquets d'arbres recouvrent la pierre; ailleurs, dans un détour, on embrasse d'un coup d'œil un pli de la gorge parcourue et celui où l'on va s'engager. Mais rien d'aussi saisissant que ce passage où les parois, sur le point de se toucher, réduisent la galerie ou plutôt la demi-galerie, l'encorbellement, à une obscurité aussi intense que celle de l'intérieur des tunnels

Comme nous l'a expliqué plus haut M. Revellat, il a fallu faire passer la route de la rive droite à la rive gauche. On a construit pour cela un pont que le rapprochement des parois du rocher a réduit à un arc étroit et au delà duquel les tunnels devenus plus nombreux se succèdent à de plus courts intervalles.

Enfin, au sortir d'un dernier et fort court tunnel, on débouche subitement, et à trois mètres à peine du lit de la rivière, dans une petite vallée cultivée et habitée, appelée la Jarjatte, dépendante de la grande vallée du Vercors, et dont les cimes boisées sont éloignées les unes des autres d'environ deux kilomètres. On est à la sortie des Grands-Goulets, à la Baraque.

Là, plusieurs maisons ont été construites depuis le percement. Une baraque en planches, d'abord établie contre un rocher en encorbellement, sur la rive gauche de la Vernaison, pour le débit de boissons et vivres aux ouvriers et aux voyageurs, a laissé au quartier le nom de *Baraque ;* mais la baraque elle-même a fait place à trois hôtels et à plusieurs autres maisons. Cependant, la plupart de ces établissements et maisons sont sur la rive droite de la Vernaison, par conséquent, sur le territoire de Saint-Martin-en-Vercors. Nous donnerons bientôt la raison de cette disposition qui ne contribue pas peu à faire de la Baraque le site le plus pittoresque qu'on puisse imaginer. Tant l'art s'y est si bien combiné avec la nature pour frapper les regards et émouvoir le cœur ! Mais continuons à suivre notre route.

Celle-ci, à partir de la Baraque, garde la rive gauche de la Vernaison, mais s'éloigne de plus en plus de cette rivière, dont le cours est désormais lent et pacifique, sauf vers la digue *de Cornet.* Elle monte à peu près constamment jusqu'à ce qu'elle ait atteint le bourg de la Chapelle-en-Vercors, chef-lieu du canton. Ce bourg atteint et traversé, elle se dirige vers Saint-Agnan, où elle retrouve la Vernaison, dont elle se remet à suivre le cours.

Elle atteint ensuite le village de Rousset, au-dessus duquel elle s'avance dans un tunnel souterrain d'environ 600 mètres. En débouchant de ce tunnel, qui permet de couper le col de Rousset sans en gravir les cimes, elle descend vers Die, par de nombreux lacets.

Mais à cette route s'embranche, au village de Saint-Agnan, une autre route qui, tirant vers le nord, passe à Saint-Martin et à Saint-Julien, et va se joindre, vers le pont de Goule-Noire, à la route de Pont-en-Royans au Villard-de-Lans. De plus, un embranchement de 1,200 mètres, parti de la Baraque, au moyen d'un pont jeté en ce point sur la Vernaison, rattache la route de Die à Pont-en-Royans avec celle de Saint-Agnan au Villard-de-Lans, et contribue à faire du hameau de la Baraque un des points les plus fréquentés de tout le canton de la Chapelle.

Du reste, il est facile de comprendre que les sites si pittoresques du Vercors, ainsi que les gorges et travaux d'art par lesquels on y arrive, ont fait de ce pays un des plus intéressants du Dauphiné. Aussi, nous n'avons pas besoin de dire que, pendant la belle saison, de nombreuses caravanes d'étrangers, des pays les plus éloignés même, gravissent à pied ou en voiture la route des Goulets et traversent le Vercors, ce qui donne à celui-ci, pendant l'été, un ton de fête continuel et l'animation de la plaine. Plusieurs font mieux encore. Après avoir eu soin de se munir des instruments requis, ils crayonnent ou photographient nos splendides paysages, pour les faire admirer à leurs amis absents.

Voilà ce que sont maintenant les Goulets et la route qui les traverse. Voilà pour la viabilité du Vercors de prodigieuses améliorations. Et cependant on aspire à avoir plus et mieux. On étudie en ce moment l'installation d'un tramway électrique de Sainte-Eulalie aux Grands-Goulets. La réalisation de ce projet n'est pas impossible et elle serait fort utile. Comme elle rendrait encore plus facile pour les touristes l'accès du Royans et du Vercors ! Que de réels services elle rendrait aux habitants de ces régions, tant pour leurs voyages que pour le transport de leurs bois, récoltes et autres produits ! Aussi, terminerons-nous notre modeste œuvre historique et descriptive sur les Goulets, en appelant de tous nos vœux l'établissement de ce tramway.

L. FILLET,
Membre correspondant du Ministère de l'Instruction publique.





LE BARON DES ADRETS

A MARNANS

Dans la *Revue de Vienne*, tome III, p. 201, année 1839, M. Vital Berthin publie le très romantique récit que nous donnons ci-après presque textuellement.

A n'en pas douter, nous sommes en présence d'une légende comme toutes celles dont on égayait, dans la première moitié du XIX[e] siècle, les travaux historiques et archéologiques locaux. Ainsi, pour ce qui concerne le seul Dauphiné, nous trouvons des récits semblables presque à chaque page de l'« Album du Dauphiné », de la « Revue de Vienne » et de l'« Allobroge ». La critique n'a évidemment pas à s'exercer sur l'authenticité de ce fait, sa tâche serait trop facile ; et l'auteur, du reste, a lui-même présenté de telle façon son récit, que tout lecteur avisé sait à quoi s'en tenir, et qu'il n'y a danger d'équivoque pour personne.

En raison du fait historique du sac de l'église de Marnans, par le baron des Adrets, nous publions la légende qui l'accompagne. Ce sera un attrait pour le lecteur et comme un intermède reposant au milieu d'études plus sérieuses.



FAÇADE DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE DE MARNANS

On relira avec intérêt, avant les lignes qui suivent, l'étude historique et archéologique de M. Lagier, sur Saint-Pierre-de-Marnans, parue dans le second volume des *Annales*, pp. 264, 290, 330, et dont il a été fait un tirage à part orné d'une photogravure.

Le récit de M. Berthin

Parmi les pièces manuscrites, dit M. Berthin, que j'ai consultées pour écrire mon article sur l'église de Saint-Antoine, j'ai découvert un document qui se rattache à l'église de Marnans et qui explique un fait historique resté jusqu'ici inexplicable, ou, tout au moins, sur lequel les écrivains des guerres

religieuses du Dauphiné n'ont donné que des éclaircissements insuffisants : le retour du baron des Adrets au parti catholique. Voici ce récit, dont je laisse aux lecteurs le soin d'apprécier l'authenticité et l'exactitude.

Des Adrets se dirigeait de Viriville vers Marnans, à la tête de quatre cents cavaliers. Il avait le projet de détruire l'église de ce dernier lieu, et de s'emparer de son prieur, jeune Antonin, dont les prédications éloquentes et hardies combattaient chaque jour, dans la contrée, les doctrines des réformés. Le Baron marchait, quelques pas en avant de sa troupe, avec le capitaine de Granges, qu'il chérissait entre tous les chefs de l'armée protestante.

Ce guerrier ne partageait point ses passions rapaces et féroces : il savait respecter l'ennemi qu'il venait de vaincre; jamais, après le combat, il n'employait son épée à fureter dans les tombes des églises pour y découvrir les calices et les reliquaires; il s'était toujours opposé aux excès qui avaient souillé les victoires du baron; il regrettait même d'avoir quitté la religion catholique à laquelle il retourna, lorsque ce dernier eut déserté les rangs des réformés.

« — Beaumont, dit-il, je marche à Marnans avec tristesse, est-ce là une expédition digne de nous?


PORTAIL DE L'ÉGLISE DE MARNANS

Au lieu de combattre quelque papiste renommé, attaquer un pauvre prêtre; au lieu d'assiéger une forteresse hérissée de piques, et tonnante sous les décharges de l'artillerie, prendre d'assaut une église abandonnée !...

— De Granges, répondit le baron, tes conseils, mâles comme ceux que me donnerait une femme en filant sa quenouille, produiront leur effet accoutumé : je voulais me saisir seulement de la personne du prieur de Marnans : il mourra ; les arguments de la réforme ne peuvent pénétrer dans sa jeune cervelle, j'y logerais les balles de mes soldats.

— Beaumont, s'écria de Granges, la mesure que tu remplis de sang déborde depuis longtemps, et si tu avais l'intention de jeter à l'avenir ton nom comme le type de la cruauté, tu peux épargner le prieur de Marnans : ton but est atteint.

Vois combien est riche l'inventaire de tes crimes : à Pierrelatte, à Mornas, à Saint-Marcellin, à Montbrison, ta main impitoyable a précipité les prisonniers du haut des tours. Dans la dernière ville, tu payas largement la dette de la reconnaissance : le capitaine Montzelas fut au

nombre des victimes ; il t'avait arraché à une mort certaine, au siège de Valfenières, en Piémont, en te retirant des fossés où tu étais tombé lors de l'assaut de cette place (1)...

— Assez ! Assez ! dit des Adrets, ces faits sont présents à ma mémoire. Si tu réclames encore ma clémence pour les catholiques, la colère qui soulève mon sein fera éclater ma cuirasse, si tu ne vois pas, de Granges, combien je les hais, et combien je dois les haïr. Mais voici l'église ; mets-toi à la poursuite des fuyards qui s'enfoncent dans le bois ; peut-être que le prieur se trouve parmi eux.

De Granges, suivi de quelques cavaliers, partit à l'instant, dans l'espoir que, si l'Antonin tombait entre ses mains, il pourrait lui sauver la vie.

Des Adrets fait placer dans la nef, près de la façade, des fagots et des tonneaux de poudre auxquels il ordonne d'appliquer une mèche enflammée. Une horrible détonation éclate dans l'église, dardant par la fenêtre, dont les vitraux se brisent, des lames de feu au milieu d'épais tourbillons de fumée. Le baron croit voir un amas brûlant de décombres à la place du monument. La fumée se dissipe : il est debout. La main de l'architecte lui a donné assez de puissance pour qu'il puisse lutter avec le destructeur.

Le prieur qui fuyait avec des habitants sur la colline opposée à celle où de Granges était à sa recherche, voyant que la ruine de son église va se consommer, dit un adieu éternel à ses paroissiens, et, redescendant précipitamment à Marnans, il se présente au baron.

— Seigneur des Adrets, vous avez reçu le nom de chrétien dans une église, les restes de vos pères reposent dans une église, j'espère qu'une église renfermera un jour les vôtres, ne détruisez par celle de Saint-Pierre de Marnans (2) : c'est la maison de Dieu, bâtie avec une majesté que ceux qui viendront après vous pourront admirer et conserver, mais ne pourront pas remplacer.

— J'ai effacé du sol, répondit des Adrets, des églises plus belles que la tienne ; demande-le à la ville de Lyon. Allons, mes pionniers, en avant ! Soyez plus forts que la poudre, abattez-vous sur ce cadavre de pierre, enfoncez vos ongles dans ses flancs, dépecez-le à grands coups de bec.

Aussitôt les réformés, armés de haches, de pioches, de marteaux, montent sur l'église, brisent et jettent à terre la toiture.

— Seigneur des Adrets, s'écrie l'Antonin, je vous en conjure, ne détruisez pas cette église ; prenez ma vie en échange.

— Quel marché tu me proposes, répond des Adrets, ta vie pour ta bicoque ! Elles ont si peu de valeur l'une et l'autre, que je veux le prix et la chose.

---

(1) *Histoire de Lyon*, p. 216, par Saint-Aubin.

(2) Il fut enterré dans la chapelle seigneuriale de l'église de La Frette.

Les soldats qui l'entouraient, sur un geste dont ils étaient habitués à traduire la terrible signification, firent agenouiller le prieur devant le portail, le dos tourné à l'église; ils se reculèrent de quelques pas dans le cimetière, et apprêtèrent leurs armes.

— Prêtre, dit des Adrets, tu peux racheter tes jours et ton église, lève-toi. Renonce aux superstitions du papisme, pour embrasser et prêcher les doctrines de la religion réformée.

Le prêtre se remit à genoux, il restait fidèle à sa foi et affrontait le martyre.

— Feu ! cria le baron.

Quoique frappé dans plusieurs parties, le prieur ne tomba point sous cette première décharge; on l'entendit encore répéter ces mots : « Mon Dieu, pardonnez-leur comme je leur pardonne ! »

Quelques balles, pénétrant dans la nef par le portail ouvert, allèrent s'enfoncer dans le mur de la grande abside; l'une d'elles brisa sur l'autel un crucifix d'argent, que le célèbre grand-maître, Aimon de Montagny, avait donné à Saint-Pierre, lors de sa réunion à son ordre.



ABSIDE ET ABSIDIALES DE ST-PIERRE DE-MARNANS

— Faut-il que j'aille enlever avec le pommeau de mon épée ce sanglier catholique ? cria des Adrets. Maladroits chasseurs, qui manquez le gibier au gîte, rechargez vos armes et tirez plus juste. »

De Granges, averti par le bruit de l'explosion et de la fusillade, arrive en criant aux réformés : « Arrêtez, lâches! qui ne savez pas distinguer le métier de soldat de celui de bourreau ». Il se précipite vers le prieur, le soutient dans ses bras et le dépouille de ses vêtements pour reconnaître ses blessures.

Parmi ces vêtements, des Adrets saisit un portrait que le prêtre portait sur sa poitrine, et pousse un cri de surprise. — « Quelle est cette femme, lui demande-t-il ? — C'est ma mère. » — A ces mots, l'agitation du baron redouble, il ordonne de suspendre la démolition de l'église, aide lui-même de Granges à transporter le blessé dans la maison prieuriale, où il veut que les soins les plus empressés le rappellent à la vie; mais son chirurgien lui annonce que les blessures sont mortelles; dans une heure, le jeune religieux aura cessé de vivre.

Alors, et pour la première fois, ses soldats aperçurent des larmes dans

ses yeux farouches, où ils n'avaient vu briller que des éclairs de colère. Il les fit retirer, resta seul avec le prieur; au bout d'une heure, il les rappela, et, devant eux, ferma les yeux au prêtre qui venait d'expirer.



ABSIDE DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE DE MARNANS

Saisissant par la main de Granges, il l'entraîna dans l'église, par la petite porte qui est au levant. « Cours, lui dit-il, trouver à Lyon le duc de Nemours, et dis-lui, de ma part, que le baron des Adrets offre son épée aux soutiens de la foi catholique. — Suis je le jouet d'un rêve?... Beaumont, toi embrasser le parti catholique !! — Oui, moi; je l'ai promis à ce prêtre mourant, et l'ai juré sur son cadavre. — Et quel est donc cet homme? — Mon fils... — Ton fils !... — Lis dans l'abîme de ma vie et connais-en l'affreuse énigme. »

Il raconte ensuite, qu'à l'âge de 17 ans, il s'était épris d'amour pour Georgine de Plandebai dont le père lui refusa la main. De là, tentative d'enlèvement qui ne réussit pas. Georgine avait été placée par son père dans le couvent de Prémol. Des Adrets résolut de se venger.

« Je partis, dit-il, désespéré, pour l'armée d'Italie, en jurant une vengeance implacable aux monastères, aux églises, à tous les catholiques; vengeance pour l'accomplissement de laquelle, Satan, je crois, s'incarna dans mon âme. Tu as été témoin de ces épouvantables effets, j'en vois maintenant toute l'énormité; l'éternité passée dans les remords n'expierait pas mes crimes!

« Combien je m'étais trompé! Mon fils vient de m'apprendre que les saintes religieuses de Prémol, pour soustraire Georgine à la honte de sa position au sein de son pays, l'envoyèrent dans les Pyrénées. »

De Georgine de Plandebai, en effet, Des Adrets avait eu un fils qui fut placé, à l'âge de douze ans, dans une commanderie d'Antonins qui se trouvait dans le voisinage; il en prit l'habit et ne tarda pas d'en embrasser la règle.

Georgine lui avait déclaré qu'elle ne lui ferait connaître le nom de son père que lorsqu'il viendrait dans le Dauphiné. Mais, il y a quelques années en expirant, elle annonça à son fils qu'elle ne lui dirait pas ce nom, parce que son père était indigne d'elle et de lui ; qu'elle emportait au tombeau cet affreux secret.

« Le bruit de mon apostasie, dit des Adrets, et de mes forfaits, était parvenu jusqu'à elle; elle est morte en me maudissant. A cette époque, son fils vint à Saint Antoine et fut nommé prieur de Marnans.

« Cours, de Granges, à tout prix stipule ma rentrée dans l'armée catholique, à laquelle j'espère bientôt faire oublier que je n'ai pas toujours combattu dans ses rangs. Jusqu'à ton retour, il me semblera que je pose mes pieds sur le sol brûlant des enfers .

— Baron, reprit de Granges, la miséricorde de Dieu, tout immense qu'elle est, aura peine à couvrir ta tête contre les coups de sa justice; elle pourra pardonner, les hommes ne pardonneront pas. Les marches des autels et les pieds des tours resteront longtemps teints du sang versé; le vent des siècles roulera longtemps la poussière des temples détruits. Il n'est pas en ton pouvoir de réparer les maux que tu as faits aux catholiques; eux-mêmes ne les répareront jamais. Dieu, pour guérir et régénérer, ne se sert pas des instruments usés à l'œuvre de destruction. Mais deux anges, Georgine et son fils, prient pour toi dans le ciel, et ta douleur est grande ».

VITAL BERTHIN.

LE MONDE DAUPHINOIS

Le grand événement du mois est le départ des PP. Chartreux de ces montagnes, où leur monastère, chef d'Ordre, se trouvait depuis l'an 1084, époque où il fut modestement fondé par saint Bruno.

. L'expulsion violente, que les religieux attendaient depuis plusieurs jours, ainsi que leur garde volontaire nombreuse de montagnards accourus, a été accomplie *manu militari* le mercredi 29 avril au matin, sous la direction de MM. Réaume, procureur de la République, et Sentis, juge d'instruction, par la gendarmerie assistée de la troupe, et malgré la présence d'une grande affluence de population, venue pour manifester en faveur des Pères.

La veille, deux compagnies du 140e à l'effectif de guerre, commandant Patrouix, et une section du génie, étaient parties de Grenoble, en même temps que deux escadrons du 4e dragons, lieutenant-colonel d'Hauteville du 97e, se rendaient de Chambéry au couvent ; l'armée arriva vers deux heures du matin, par une nuit noire, après avoir déblayé plusieurs barrages établis sur la route.

Vers 5 h. 1/2, au lever du soleil, après deux sommations d'ouvrir restées sans résultat, les magistrats firent enfoncer par les sapeurs une porte extérieure de la façade, à droite de l'entrée principale. A l'intérieur, cinq ou six autres portes durent également être fracturées avant que les 23 Chartreux

qui s'étaient enfermés fussent enfin rencontrés agenouillés en prière dans la chapelle. Devant leur refus de sortir, le procureur donna l'ordre de les appréhender, et c'est entre deux gendarmes chacun que, le P. Général Dom Michel en tête, les religieux assistés de MM. Pichat, député, et Urbain Poncet, avocat, franchirent la porte extérieure brisée et apparurent à la foule considérable des manifestants que contenaient à grand'-peine l'infanterie et les chevaux des dragons. Ils furent conduits à l'ancienne hôtellerie des dames où ils subirent un long interrogatoire, à la suite duquel le Parquet les fit mettre en liberté pure et simple. On a pu constater la surexcitation extrême de la plupart des assistants, qui ne cherchaient pas à atténuer la violence de leurs sentiments d'indignation contre plusieurs députés de l'Isère.

Les Chartreux descendirent ensuite triomphalement à Saint-Laurent-du-Pont, escortés par une foule nombreuse ; à Fourvoirie, Mgr Henry, évêque de Grenoble, rencontra le cortège ; la voiture du P. Général fut dételée et conduite par les assistants jusqu'au domicile de M. Pichat, maire, qui retint à déjeuner les expulsés. Plusieurs allocutions furent prononcés devant la foule, notamment par M. Joseph Poncet, avocat, en l'honneur des « Pères du Désert ».

Au commencement de l'après-midi, les religieux partirent pour Saint-Béron, puis pour Chambéry, où leur présence donna lieu à la gare à une ovation ; ils passèrent la nuit à Modane et le lendemain matin ils arrivaient par Turin à Pignerol, où l'Ordre a acquis un ancien collège de Jésuites dont la transformation en monastère a été commencée il y a quelque temps. Partout, sur leur route, les RR. PP. Chartreux ont été l'objet de la plus vive sympathie.

NÉCROLOGIE

A Lyon, M. A. Vingtrinier, bibliothécaire en chef de la ville de Lyon, s'est occupé beaucoup de questions historiques et archéologiques dauphinoises. — Au château de Chamarande, le comte Aymar de la Tour-du-Pin de la Charce O ✵. ancien chef de bataillon, démissionnaire. — A la Balme, M. Maurive de la Serve. — A Vienne, M. le chanoine Barbier, prédicateur. — A Montaud, M. Jaillet-Menuisier, ancien maire. — A Toulouse, le P. Guillermin, Dominicain, originaire de Montélimar. — A Nice, M. Désiré Giraud, de la Mure, directeur de l'Institut national des sourds-muets à Paris. — A Bourgoin, M. Ch. Bonhomme, ancien maire. — A Varces, Mme Wilhelmine Le Roy de Cazendries, née Buffel du Vaure. — A Montélimar, M. E. Fabre, ingénieur, ✵, ✪ I. — A Voiron, M. Mollaret, propriétaire de l'« Echo de Voiron ». — A Renage, M. Dimbert. — A Grenoble, M. F. Seytoux, architecte. — A Château-Queyras, M. A. Puy, notaire honoraire. — A Fontainebleau, Mme veuve Falatieu, fille de M. J. Champollion-Figeac, nièce du fameux égyptologue, et sœur de M. A. Champollion-Figeac, ancien maire et conseiller général de Vif. — A Pierrelatte, M. Mellet, curé-archiprêtre de Saillans (Drôme). — A Saint-Savin, M. E. Chomat, publiciste dauphinois. — Au Touvet, Mme veuve Mallein.

MARIAGES

A Chamagnieu, Mlle Henriette de Jonage, avec le comte Raymond de la Beaume du Puy-Montbrun, lieutenant au 19e dragons. — A Valence, Mlle Antoinette de Bernardy de Sigoyer, avec le général Saullou, O ✵, commandant l'infanterie coloniale à Paris. Le père de la mariée, chef de bataillon d'infanterie, a été brûlé tout vif, en 1871, à la fin de la Commune. — A Grenoble, Mlle Grolée, fille de M. Grolée, avocat, avec M. Clément, greffier du Tribunal à Grenoble. Le mariage a été bénit par Monseigneur Henry, évêque de Grenoble. — A Villeurbanne, Mlle Julie Pourret, avec M. Joseph Jacquet, de Vienne.



[Cliché du V. P. Dom Amand].

Le Révérend Père DOM MICHEL

GÉNÉRAL DES CHARTREUX

(D'après le Tableau destiné à la galerie des Généraux, dans a salle du Chapitre à la Grande-Chartreuse)

Une page attristante
de l'Histoire du Dauphiné



E 29 avril 1903 demeurera, dans les annales du Dauphiné, une date lugubre dont le souvenir se perpétuera vivant parmi nos vaillantes populations Dauphinoises.

Les témoins attristés des événements mémorables qui plongent le Dauphiné dans un deuil cruel, se rappelleront toutes les péripéties de ce drame dont le dénouement devait être la dispersion de ces anges du désert qui étaient comme l'âme blanche de ces splendeurs vivantes qu'étaient les pittoresques et célèbres montagnes de la Chartreuse. Ils revivront, avec les mêmes étreintes et les mêmes larmes, les émotions profondes dont leur cœur a saigné en cette nuit mémorable. Ils entendront toujours les lugubres coups des haches et des marteaux enfonçant la porte qui défendait encore le domicile des Chartreux. Pour ma part, je ne puis y songer sans une profonde émotion.

Comment n'auront-ils pas également toujours devant leurs yeux cette scène déchirante de la sortie des religieux acclamés par une foule en délire qui se livre en même temps, sans aucun frein, à des transports inouïs d'indignation contre les exécuteurs de l'abominable crime auquel on ne peut encore croire !

Et cette nuit sombre comme celle d'un tombeau, et la voix argentine de la cloche appelant une dernière fois les religieux aux Matines, — enfin toute la sinistre mise en scène et le décor lugubre de ce drame poignant !..

Tout a été dit sur cette nuit mémorable, mais il est bon de préciser certains faits et de les souligner, comme aussi de rectifier certains détails dont une hâtive rédaction avait pu altérer l'exactitude.

De plus, ne sera-t-on pas heureux de pouvoir posséder comme en un livre d'or, le récit des faits qui ont marqué le siège de la Chartreuse, ainsi que les photographies reproduisant les scènes les plus impressionnantes, les groupes des nombreux manifestants, comme aussi les portraits des nobles proscrits et de leurs défenseurs. Tel a été le but de cette livraison des *Annales*.

AVANT LE SIÈGE

Le jeudi 26 mars, malgré les remarquables discours de MM. Anthime Ménard, Lemire et Pichat, l'autorisation était refusée aux Pères Chartreux par 338 voix contre 231.



(Cliché des *Alpes Pittoresques*)

M. PICHAT

MAIRE ET CONSEILLER GÉNÉRAL DE ST-LAURENT-DU-PONT
DÉPUTÉ DE GRENOBLE

Le remarquable discours de M. Pichat a fourni à M. de Génieu l'occasion de tracer le beau portrait suivant du sympathique député de Grenoble, dans la *Croix de l'Isère :*

« Dans les grands malheurs, dans les grandes humiliations, on cherche du réconfort, et avant tout, on se demande : l'honneur au moins est-il sauf? C'est la terrible question que se posent à cette heure tous les vrais Dauphinois, dans leur désolation du départ des Pères Chartreux.

« Chacun a-t-il fait son devoir, tout son devoir ? Nombreux seront certainement ceux dont la conscience interrogée hésitera et restera troublée d'un doute angoissant.

« Mais il est un homme qui, dans sa douleur, a droit de porter la tête haute, un homme que ses compatriotes doivent saluer avec respect et dont la postérité dauphinoise gardera le nom à jamais, c'est M. Pichat, député de Grenoble.

« Il a fait son devoir, pleinement, avec le plus grand courage, la plus grande dignité, et avec aussi une remarquable intelligence.

« La France entière frémira à la lecture de ce discours, qu'une majorité indigne a refusé d'entendre.

« M. Pichat a été digne de la cause qu'il avait à défendre, son honnêteté révoltée a suffi pour l'élever à la véritable éloquence, à celle qu'on sent et qu'on n'analyse pas.

« Homme d'affaires, il a su parler avec une admiration communicative de la haute et supranaturelle vertu des vénérés cénobites; — homme simple et modeste, il a fièrement relevé devant des persécuteurs tout puissants la vérité outragée et le droit bafoué. — Et quand, au milieu d'ineptes clameurs, M. Pichat a dit au Parlement et à la France entière ce qu'il savait de la splendide charité des humbles fils de saint Bruno, il a atteint, par la sincérité de son émotion, un niveau que les maîtres de la parole ne dépassent pas.

« M. Pichat qui, lors de son élection, s'était déjà, par son dévouement et son énergie à s'opposer à la sauvagerie collectiviste, créé des titres à la reconnaissance des honnêtes gens, vient de marquer sa place dans cette lamentable et historique séance de jeudi dernier, parmi les plus nobles enfants du Dauphiné.

« Représentant de Grenoble, il a vaillamment sauvé son honneur, et autant que c'était possible celui de sa province. Ses compatriotes lui en garderont reconnaissance, — et le Juge inévitable, Celui qu'attend l'humble Chartreux, Celui aussi qui attend les Combes, Celui qui console l'innocent terrassé, Celui qui rit de l'insolence des puissants et de la finesse des hypocrites, ce Juge inévitable saura reconnaître le vengeur de ses saints, le modeste et intrépide défenseur, devant l'impiété déchaînée et hurlante, de la sublime vertu monastique.

« Génieu. »

La nouvelle du vote criminel de la Chambre a éclaté comme un coup de foudre. La région qui environne le couvent, habituée à voir la blanche et aimée silhouette des Chartreux passer de temps à autre dans les sentiers

des forêts ou même dans les rues des villages, est comme atterrée à la pensée que c'est fini, bien fini, que leurs bienfaiteurs vont prendre le chemin de l'exil et que bientôt on ne les verra plus.

Les événements se précipitent avec une telle rapidité, cette sorte de danse macabre qui arrache les moines à leurs cellules, les religieuses à leurs cloîtres, les Frères et les Sœurs à leurs chaires d'école, tourbillonne si vite, qu'on croit être le jouet d'un cauchemar et qu'on se fait difficilement à la réalité.

Et cependant, elle est là qui se dresse implacable, la triste réalité.

Depuis huit jours, sur la route qui serpente le long du torrent, au fond de cette gorge d'un pittoresque achevé, qui relie la Grande-Chartreuse à Saint-Laurent-du-Pont, les chars de déménagement se succèdent sans interruption, descendant meubles, ustensiles, bois, objets de toute nature. La Grande-Chartreuse ressemble à une maison qui aurait été dévalisée par les voleurs. L'hôpital a licencié ses clients de misère, sauf une douzaine trop malades pour subir un transfert quelconque. Les sourds-muets ont été arrachés à ce nid, d'où ils sortaient la langue déliée et l'œil assez exercé pour suppléer à l'oreille : des prodiges de dévouement opéraient ces miracles de transformation.



(Cliché de M. le comte de Vaux de Saint-Cyr)
LE COMMISSAIRE ATTENDANT L'ARRIVÉE DU TRAIN A SAINT-LAURENT-DU-PONT

Cette hâte des Chartreux à mettre à l'abri tout ce qui leur appartient est amplement justifiée par la hâte qu'a mise le gouvernement à achever ses victimes.

Les Chartreux ont été exécutés par la Chambre le jeudi soir 26 mars.

Dès le vendredi, le gouvernement se préoccupait de connaître leurs immeubles et faisait télégraphier à leur notaire, Me Sourd, l'ordre de lui en envoyer la nomenclature.

Lundi, Me Sourd satisfaisait ces exigences.

Mardi, le tribunal de Grenoble nommait le liquidateur que lui avait imposé le gouvernement.

Mercredi, le liquidateur, déjà arrivé de Paris, montait à la Grande-Chartreuse accompagné d'un commissaire pour apposer les scellés sur le couvent, et le R. P. Général était informé qu'on lui accordait quinze jours pour avoir à vider les lieux. lui et toute sa communauté

En vérité, les voleurs de profession n'opèrent pas avec plus de désinvolture et de rapidité que les cambrioleurs officiels, qui opèrent sous le couvert de la plus inique des lois.

Toute la région était plongée dans la tristesse.

A LA CORRERIE. — LES CHARTREUX ET LES LETTRES

Les scellés ont été également apposés à la Correrie.

La Correrie, qui date de 1295, était primitivement régie par un procureur ou courrier, — de là le nom de courrerie et plus tard correrie. Du temps de Saint Bruno, il y avait déjà des bâtiments sur l'emplacement des constructions actuelles, dont les substructions, sous l'église notamment, paraissent même antérieures au XI[e] siècle. Plusieurs incendies ravagèrent la Courrerie. Au XVI[e] siècle on y avait établi une imprimerie, et une quarantaine d'ouvrages sont sortis de ses presses.



(Cliché du V. P. Dom Amand)

INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE DE LA CORRERIE

La Compassion de la reine Marie-Amélie

Car les Chartreux sont non seulement voués à la vie contemplative, mais ils sont également des esprits cultivés. Leur bibliothèque était, avant



RELIURE DU CATHOLICON, LE PLUS BEL INCUNABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE GRENOBLE (*Cliché de M. Senequier*)

la Révolution, extrêmement riche. Les plus beaux manuscrits et la plupart des 614 incunables de la bibliothèque de Grenoble en proviennent.

Deux Chartreux dont l'un, Blumeneau, contemporain et presque compatriote de Gutenberg, l'autre, Jean Dupuy, également littérateur, érudit et bibliophile, avaient richement doté de leur bibliothèque personnelle, la bibliothèque de la Grande-Chartreuse.

Nous donnons ici la reproduction de la reliure d'un de ces incunables de la Grande-Chartreuse qu'on admire aujourd'hui dans les vitrines de la bibliothèque de Grenoble. Cet ouvrage provient de Laurent Blumeneau. La reliure est en peau de cerf, avec des ornements en bronze; c'est une œuvre unique et d'un prix inestimable. On croit que le texte a été imprimé par Gutenberg.

En tous cas, c'est un des premiers livres sortis des presses typographiques. On pourra lire sur ce sujet une étude parue dans les *Annales Dauphinoises*, 1re année, page 71, et l'introduction au catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Grenoble, par M. Paul Fournier, où il est longuement parlé des richesses manuscrites et typographiques provenant de la Grande-Chartreuse, et qui aujourd'hui font de la bibliothèque de Grenoble une des plus riches de la France.

A la Correrie, on installa, après l'imprimerie, une sorte d'infirmerie pour les religieux malades ou d'une santé débile, car le climat de la Correrie est moins rude que celui de la Chartreuse. Il y avait également une pharmacie, et le R. P. Dom Jean-Baptiste y fonda un hôpital pour les vieillards et les malades des environs ; cet hôpital a été supprimé quand fut ouvert celui de Saint-Laurent-du-Pont.

Dans l'église, dont nous donnons une photographie inédite, on remarque l'autel en racine de noyer construit par M. de Ferrus, surmonté d'un groupe de N.-D. des Sept-Douleurs, don de la reine Marie-Amélie.

La Correrie a été entièrement déménagée avant l'arrivée du liquidateur.

A CURRIÈRE

Ce même jour, le liquidateur opérait à Currière, où les Chartreux depuis 1876 entretenaient une école gratuite de sourds-muets.

Currière, dont nous donnons ici deux remarquables photographies qui sont assurément les plus belles que nous ayons vues, est mentionné dans la charte de fondation de la Grande-Chartreuse, en 1084. Sur le linteau d'une porte de la première église, on peut lire encore l'inscription dont voici la traduction : « Cette pierre a été posée le 8 des Calendes d'Août 1297 ou 1298. »

Ce fut d'abord une Chartreuse avec un prieur, ensuite une infirmerie. Deux Chapitres généraux y furent tenus au temps du baron des Adrets.

Pendant la Révolution, Currière servit de retraite à Dom Ephrem





(*Clichés de M. l'abbé Fréchet*)

CHARTREUSE DE CURRIÈRE

Coutarel, plus tard curé de Villette jusqu'en 1816. Ce saint religieux avait été déporté en 1794, avec plusieurs autres Chartreux qui moururent martyrs sur les pontons. Echappé comme par miracle, il revint à sa bien-aimée Chartreuse et put se soustraire aux poursuites des révolutionnaires en se cachant à Currière. On montre encore dans les écuries l'endroit de sa retraite.

Le Grand Séminaire de Grenoble possède une cloche et l'horloge-carillon de Currière, enlevées en 1804, par ordre du Ministre de l'Intérieur.

La petite Chartreuse de Currière est dans un site ravissant, d'une poésie mélancolique : le R. P. Général dom Michel y allait, chaque année, faire sa retraite.

Elle renfermait, avons-nous dit, un établissement comprenant cinquante enfants sourds-muets et dirigé par les Frères de St-Gabriel. Deux aumôniers, MM. Rieffel et Hiboux, y étaient attachés.

Les Pères Chartreux avaient également installé à Currière une imprimerie, afin qu'on pût former les élèves sourds-muets à la typographie.

La visite du liquidateur à Currière causa une émotion tellement violente au Sous-Directeur de l'établissement, le Frère Leuffroy, que celui-ci en mourut le lendemain. Ses funérailles, à Saint-Laurent-du-Pont, donnèrent lieu à une grandiose manifestation.

A L'HOPITAL SAINT-BRUNO, A SAINT-LAURENT-DU-PONT

Le même jour encore, le liquidateur se présentait à l'hôpital Saint-Bruno, à Saint-Laurent-du-Pont. Pour pallier le mauvais effet qui allait être produit par la fermeture de l'hôpital, — car les Chartreux, dès la nouvelle de leur refus d'autorisation, avaient immédiatement ordonné le licenciement et des sourds-muets de Currière, et des malades de l'hôpital de Saint-Laurent-du-Pont, — le Gouvernement avait fait annoncer par le liquidateur que les Religieuses de l'hôpital et les Frères de Currière pouvaient parfaitement rester, — les frais d'entretien de ces deux établissements devant être prélevés sur les biens de la liquidation.

Naturellement, le personnel de ces deux établissements ne se prêta pas à ce jeu sacrilège, et ne voulut point continuer un service qui serait assuré avec des fonds volés.

Le docteur Achard, médecin de l'hôpital, accepta de continuer provisoirement son service à l'hôpital, mais sans rémunération, ne voulant, lui aussi, rien de ce qui proviendrait de la liquidation.

L'hôpital Saint-Bruno date de 1892. La première pierre en a été bénite solennellement par Mgr Fava, le 22 juin 1890. Ce magnifique monument, vrai palais de la charité, dont le projet avait été l'objet d'un avis favorable du conseil des bâtiments civils et du conseil d'hygiène du département, comprenait 80 lits. La construction a coûté 1,500,000 fr. Son entretien et son fonctionnement absorbaient environ 80,000 fr. par an.

Les malades de tous pays et de toute religion y étaient admis; la préférence était toutefois accordée aux malades de la région.

On voit par là quels services rendait cet hôpital aux malades et aux vieillards pauvres du canton surtout.



(Cliché de M. l'abbé Fréchet)

HOPITAL SAINT-BRUNO

Le mercredi, 8 avril, les Trinitaires quittaient définitivement l'hôpital et un personnel laïque s'installait à leur place, aux ordres de M. Bonnefous, secrétaire de la préfecture de l'Isère, nommé directeur provisoire de l'hôpital.

A FOURVOIRIE

Malgré les titres incontestables de M. l'abbé Rey sur Fourvoirie, cet établissement n'a, pas plus que les autres, échappé à la ronde de la confiscation. Seulement le liquidateur a trouvé là, devant lui, M. l'abbé Rey, assisté de Me Morin, qui a fait aussitôt opposition aux prétentions de l'agent du Gouvernement et à toute apposition de scellés. Le liquidateur s'est alors retiré, en annonçant qu'il allait aussitôt porter l'affaire en référé devant le Tribunal de Grenoble.

Mais qui plaidera en référé contre les Chartreux ? Les liquidateurs ministériels n'ont pu trouver aucun avocat à Grenoble pour soutenir les prétentions du Gouvernement.

Au barreau de Grenoble, personne ne plaide contre les Chartreux !

Et le jugement en référé n'a pas pu être rendu le samedi.

Par leur noble attitude, les avocats de Grenoble ont ajouté une des plus belles pages à l'histoire déjà glorieuse du barreau grenoblois, qui

s'est toujours distingué par son amour de la Liberté et de l'Indépendance, c'est-à-dire du Dauphiné.

En présence du refus du barreau de Grenoble, on a dû avoir recours à celui de Paris, et M. Lecouturier a dû se faire assister par un certain M. Petit, secrétaire de M. Millerand, — choix très suggestif et qui se passe de commentaires.

C'est le samedi 4 avril, qu'a eu lieu l'audience en référé. Me Morin soutenait les titres de M. l'abbé Rey, propriétaire des marques de fabrique de la Chartreuse.

L'ordonnance de référé devant être rendue dans les 24 heures, a été prononcée le dimanche matin à 11 heures, par M. Rabatel, président du Tribunal.



(Cliché Martinotto

M. L'ABBÉ REY
Propriétaire des marques de la Chartreuse.

Cette ordonnance, qui n'a pas moins de dix pages, rejette l'exception d'incompétence et autorise le liquidateur, sous toutes réserves de la procédure qui pourra être engagée ultérieurement entre les parties en cause, à pénétrer dans la distillerie de Fourvoirie, l'école de sourds-muets de Currière et l'hôpital de Saint-Laurent-du-Pont.

Le liquidateur se voit reconnaître le droit de procéder à un inventaire et à apposer les scellés au besoin, étant bien stipulé que cette formalité ne saurait entraver les opérations commerciales auxquelles croirait devoir se livrer l'abbé Rey, qui, comme on le sait, revendique la propriété de la marque de la Chartreuse.

L'ordonnance est exécutoire sur minute et avant enregistrement. Elle a été signifiée et exécutée par les soins de M. le liquidateur Lecouturier, dans la matinée du lundi 6 avril.

Dès le lendemain, M. Lecouturier se présentait à Fourvoirie, accompagné de Me Schwérer, sous-liquidateur, franc-maçon de marque, et de M. Meunier, liquoriste à Voiron, qualifié d'expert.

Ce dernier, inventeur d'une certaine imitation de la liqueur de la Grande-

Chartreuse, avait été condamné, il y a quelques années, pour faits ***d'imitation frauduleuse*** et *concurrence déloyale* commis envers les Chartreux : ce sont les termes du jugement de la Cour de Grenoble en date du 26 mai 1896, confirmant un jugement antérieur. Les frais énormes de ce procès auxquels il fut condamné et qui auraient pu jeter dans la misère la plus noire M. Meunier et sa famille, ont été en presque totalité payés par les Chartreux.



LA SALLE DES ALAMBICS
Au milieu, le Frère Pierre-Marie, ancien directeur de la Distillerie.

La présence des deux acolytes de M. Lecouturier a été commentée comme elle le méritait, par toute la presse régionale.

M. Meunier vigoureusement conspué et poursuivi par des manifestants jusqu'à Saint-Joseph-de-Rivière, dans la soirée, n'osa plus reparaître. Il fut remplacé par M. Martin, commissaire-priseur à Grenoble.

Ce n'est que depuis 1865, que la liqueur de Chartreuse se fabrique à Fourvoirie. Avant cette époque, il n'y avait à la place des vastes bâtiments affectés à la distillerie, à la mise en bouteilles et aux caves, qu'une petite maison d'habitation, une grange et des écuries. Car Fourvoirie n'était qu'une obédience qui datait de 1385. Les vastes bâtiments qu'on aperçoit aujourd'hui ont été élevés à diverses époques, depuis 1865. Une partie même de ces constructions vient à peine d'être terminée.

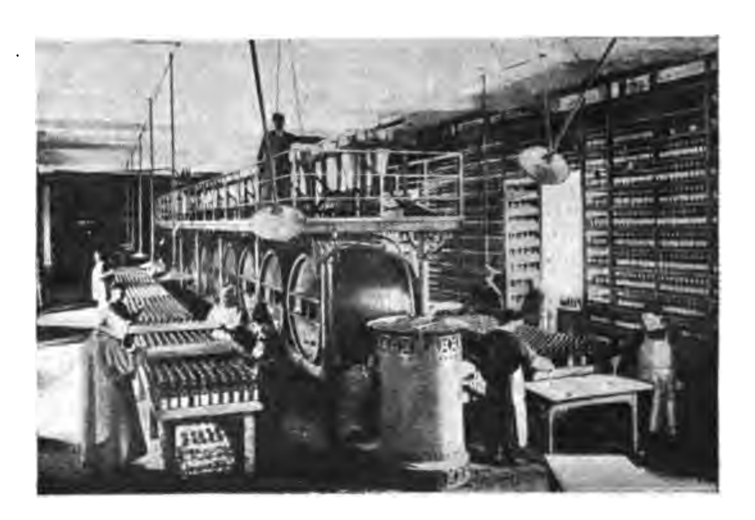
On remarquait à Fourvoirie les immenses foudres qui contenaient pour la plupart au-delà de cent hectolitres et dans lesquels la liqueur vieillissait de nombreuses années avant d'être livrée au commerce. On pouvait distiller jusqu'à trente hectolitres par jour.

Les alambics étaient chauffés à la vapeur. Un moteur mettait en

mouvement la machine pour la pulvérisation des plantes, et actionnait une dynamo pour l'éclairage.

Depuis quelques années, une voie ferrée relie directement la distillerie avec la gare de Fourvoirie. Les wagons entraient dans l'entrepôt même, où de puissantes grues servaient à les charger d'énormes caisses de bouteilles de liqueur.

Aujourd'hui, tout est arrêté. C'est le silence qui a remplacé le bruit des machines et l'activité des ouvriers. Les scellés ont été apposés sur plusieurs portes et, à différentes reprises, l'inventaire sommaire d'abord, et détaillé ensuite, a été fait par les soins de M. Martin, commissaire-priseur, assisté de M. Archer, clerc de notaire, à Grenoble ; malgré les droits incontestables de propriété de M. l'abbé Rey, M. Lecouturier n'a-t-il même pas eu le cynisme de déclarer à ce dernier, le lundi 6 avril, qu'il ne voulait en rien entraver la marche de son industrie, comme si les illégalités commises jusqu'ici, les inventaires, les perquisitions, n'étaient pas de sérieuses entraves apportées au fonctionnement de la distillerie.



SALLE DE LA MISE EN BOUTEILLES
Au milieu, le Frère Justin

Aussi, ce même lundi 6 avril, les Frères qui dirigeaient la distillerie de Fourvoirie, partaient-ils pour Tarragone au milieu des ovations enthousiastes et des larmes des nombreux manifestants qui étaient venus leur apporter leurs sympathies et leurs regrets.

Dans une des photographies de l'intérieur de la distillerie de Fourvoirie, on voit le profil du Cher Frère Justin Baffert, qui depuis plus de 50 ans collaborait à la fabrication de la liqueur ; dans une autre photographie, le Cher Frère Pierre-Marie, décédé depuis quelques années, et qui avait précédé le Frère Justin dans la direction de la distillerie. L'un et

l'autre avaient travaillé avec les Frères Bruno et Jean-Pierre, frères de Dom Louis Garnier, et avaient par conséquent assisté presque aux débuts de la fabrication en grand des liqueurs de Chartreuse.

Le Cher Frère Justin, accompagné du Frère Antoine, sous la direction du V. P. Dom Blaise Deschaux, sont actuellement à Tarragone, Calle Smith, où on installe une nouvelle distillerie.

EN ROUTE VERS L'EXIL

Après les Frères de Fourvoirie et les novices partis pour l'Angleterre, ce sont les Frères du couvent qui se dirigent sur l'Autriche. Le V. P. Dom Félix Faure, ancien magistrat, correspondant de l'Institut, lauréat de l'Académie Française, part pour Pignerol. Le Frère Patrice, petit-neveu d'O'Connel, le grand patriote Irlandais, part également pour Pignerol. Cet humble religieux, destiné à la diplomatie par sa famille, a voulu rester par humilité simple frère hôtelier. Il va en Italie continuer ses modestes fonctions.

LETTRE DU R. P. GÉNÉRAL A M. COMBES

Lorsque le délai de 15 jours, accordé aux Chartreux pour se disperser, allait expirer, le R. P. Général, drapé dans son vêtement de laine blanche, comme un autre Elie reprochant à un autre Achab ses monstrueuses iniquités contre Dieu et ses serviteurs, et faisant briller à ses yeux le glaive prochain de l'inexorable Justice, écrivit à M. E. Combes la magistrale lettre suivante, bien digne d'un fils de Saint Bruno.

Grande-Chartreuse, le 12 avril 1903.

Monsieur le Président du Conseil,

Les délais que les agents de votre administration ont cru pouvoir fixer à notre séjour à la Grande-Chartreuse, vont expirer. Or, le premier, vous avez le droit d'apprendre que nous ne déserterons pas le poste de pénitence et d'intercession où il a plu à la Providence de nous placer. Notre mission est ici de souffrir et de prier pour notre cher pays; la violence seule arrêtera la prière sur nos lèvres.

Malheureusement, aux jours troublés où règne l'arbitraire, il faut prévoir les plus tristes éventualités; et comme, en dépit de la justice de nos revendications, il est possible qu'un coup de force nous disperse brusquement, et nous jette même hors de notre patrie, je tiens dès aujourd'hui à vous dire que je vous pardonne, en mon nom personnel et au nom de mes confrères, les divers procédés, si peu dignes d'un chef de Gouvernement, que vous avez employés à notre égard. A d'autres époques, l'ostracisme ne dédaignait pas, comme aujourd'hui, les armes d'apparence loyale !

Toutefois, je croirais manquer à un devoir de charité chrétienne, si,

au pardon que je vous accorde, je n'ajoutais un conseil salutaire en même temps qu'un avertissement sérieux. Mon double caractère de prêtre et de religieux m'autorise incontestablement à vous adresser l'un et l'autre, afin de vous arrêter, s'il vous reste encore quelque vestige de prudence, dans la guerre odieuse et inutile que vous menez contre l'Eglise de Dieu.



(*Cliché de M. Belin*)

PORTRAIT DU R. P. GÉNÉRAL

Donc, sur votre pressante invitation, et sur la production d'un document dont vous ne deviez pas, ce semble, ignorer la fausseté manifeste, une Chambre française a condamné l'Ordre dont Notre-Seigneur m'a établi le Chef. Je ne puis accepter cette sentence injuste ; je ne l'accepte pas ; et malgré mon pardon sincère, j'en demande la revision, selon mon droit et mon devoir, par le Tribunal infaillible de Celui qui est constitué notre Juge Souverain ! En conséquence, — prêtez une attention particulière à mes paroles, Monsieur le Président du Conseil, et ne vous hâtez ni d'en sourire, ni de me considérer comme un revenant d'un autre âge ; — en conséquence, vous viendrez avec moi devant ce Tribunal de Dieu. Là, plus de chantages, plus d'artifices d'éloquence ; plus d'effets de tribune ni de manœuvres parlementaires, plus de faux documents, ni de majorité complaisante ; mais un Juge calme, juste et puissant, et une sentence sans appel, contre laquelle ni vous, ni moi, ne pourrons élever de protestation !

A bientôt, Monsieur le Président du Conseil ! Je ne suis plus jeune, et

vous avez un pied dans la tombe. Préparez-vous ; car la confrontation que je vous annonce vous réserve des émotions inattendues. Et pour cette heure solennelle, comptez plus sur une conversion sincère, et une sérieuse pénitence, que sur les habiletés et les sophismes qui ménagent vos triomphes passagers.

Et comme mon devoir est de rendre le bien pour le mal, je vais prier : ou, pour mieux dire, nous, les Chartreux, dont vous avez décrété la mort, nous allons continuer de prier le Dieu des miséricordes, que vous persécutez si étrangement dans ses serviteurs, afin qu'il vous accorde le repentir, et la grâce des réparations salutaires.

Je suis, Monsieur le Président du Conseil, votre très humble serviteur.

F. MICHEL,
Prieur de Chartreuse.

LE MONASTÈRE FERMÉ

Dès le 15 avril le couvent était fermé au public et les portes étaient gardées, à partir de cette date, par les VV.PP. Dom Clovis et Dom Louis-Paul.



(Cliché du Grenoble Photo-Hall)

UN GROUPE DE MANIFESTANTS

A gauche, M. le vicomte de Vaulserre et M. le baron de Franclieu ; au milieu, M. le comte Cottin ; plus haut, M. Bailly ; à droite, Mlle Chenevay, une des héroïnes de la défense.

Le 17, le Commissaire se présentait à la Grande-Chartreuse pour constater si les Chartreux étaient partis. Les paysans des communes environnantes, croyant à une attaque prochaine du couvent, accourent en foule malgré une neige abondante, et viennent acclamer les religieux.

Le lundi 20 avril, M. Parandel, huissier à Saint-Laurent-du-Pont, se rend au couvent, porteur de deux assignations à l'adresse du R. P. Général et de Dom Clovis, procureur, inculpés d'être en rébellion contre la loi. Mais un groupe de 200 manifestants empêche à la voiture d'avancer. M. Parandel doit aller remettre les assignations à Saint-Pierre-de-Chartreuse, et la foule va manifester devant le couvent.



(*Cliché des « Alpes pittoresques »*)

LE PÈRE CHATEL, DE SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT

Le doyen des manifestants, 90 ans. Il a assisté au retour des Chartreux, en 1816.

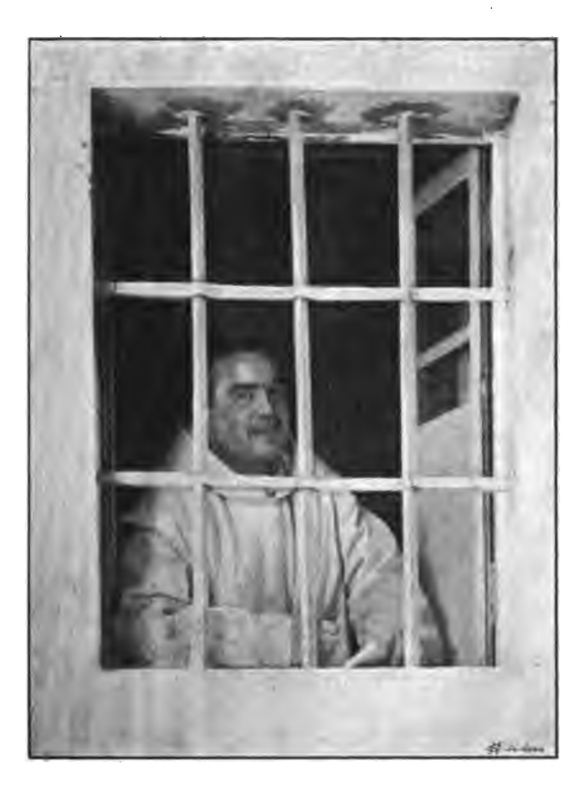
La veille, M. Sentis, juge d'instruction, s'était également présenté à la Grande-Chartreuse, mais la porte ne s'est point ouverte.

L'expulsion des Chartreux paraissant imminente, les paysans des environs organisent une garde autour du couvent, malgré une neige épaisse et une bise qui souffle par rafales. Ils font de grands feux pour se réchauffer et se sécher. La porte de l'hôtellerie des Dames est enfoncée, les salles sont envahies, dans toutes les cheminées pétillent des branches de sapin. L'entrain est admirable.

Par moments, on acclame les vénérables prisonniers, le R. P. Général.

On s'approche par groupes des portes qui sont gardées par le Père Dom Clovis et le Père Dom Louis-Paul, sous-procureur, qui sourient aimablement et saluent de la main.

Le vendredi 24, malgré un temps abominable, de nombreux groupes venant de Grenoble, de Voiron et de toutes les localités voisines, montent au couvent ; on craint l'attaque pour la journée. Mais la neige abondante qui recouvre les cols, rend ces passages impraticables à l'armée. Il n'y a, par conséquent, rien encore pour ce jour.



(Cliché de M. l'abbé Fréchet)

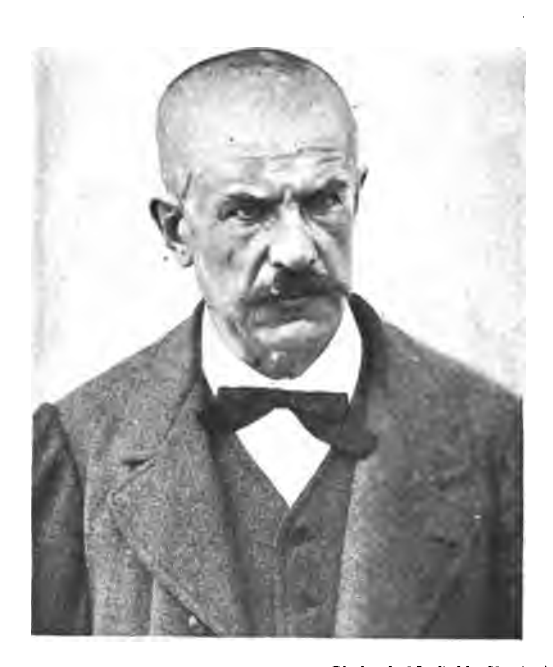
V. P. DOM LOUIS-PAUL

Les manifestants vont acclamer les Chartreux, bravant la tempête et la neige. Dans leur enthousiasme, ils réclament à grands cris le R. P. Général. Celui-ci se montre à une fenêtre et bénit la foule agenouillée dans la neige. Spectacle inoubliable, dont on ne peut évoquer le souvenir sans verser des larmes.

LE GRAND VALENTIN

Parmi les manifestants qui se signalèrent avant et pendant le siège de la Grande-Chartreuse, nous devons mentionner d'abord celui qu'on connaît aujourd'hui. dans la France entière, sous le nom de « Grand Valentin ». M. Boyer d'Agen nous en fait un portrait saisissant dans les lignes suivantes :

... Il appartient à la chronique d'aujourd'hui de rendre hommage à ce hardi paysan, à qui les télégrammes de la Grande-Chartreuse assiégée font



(Cliché de M. l'abbé Fréchet)

LE GRAND VALENTIN

l'honneur de le placer à la tête de la résistance cartusienne. Haut de presque deux mètres, et large à faire peur. Charpenté d'une ossature qui pourrait étayer un colosse de chair. Maigre plutôt et tout en peau. Tout en épaules aussi, où s'assied une petite tête dans le style de celles des lutteurs romains, avec les traits forts de son visage où une bonté énorme transparaît. Et tout entier enfin dans ses deux petits yeux de léonin sournois, sous une forêt de sourcils, où pétille et vous étonne en des apparences si brutales, une intelligence naturelle et de tout premier ordre.

C'est lui, le nommé Claude Valentin, conseiller municipal du parti ouvrier de Saint-Laurent-du-Pont et délégué de toute la population laurentinoise pour la plus énergique protestation contre les proscripteurs de la République jacobine et en faveur des proscrits de la Chartreuse.

Le Grand-Ferré de la guerre de cent ans, c'est le Grand Valentin de l'épisode dramatique qui nous occupe à cette heure. A cinq siècles de distance, le cep noueux dont les Anglais ne furent pas maîtres à dix contre un, dans une hutte fumeuse des environs de Compiègne, a bourgeonné son rejeton dans une pauvre échoppe de menuisier de Saint-Laurent.

Une visite au lion du jour a précédé de quelques heures celle du chien du commissaire. Une chambre, ouvrant de plain-pied sur la place, avec une arrière-cour pour les travaux du menuisier. Dans cette chambre, un Christ à la muraille pour affirmer la religion de l'ouvrier, — et un petit bureau où traînent quelques notes servant aux apostrophes enflammées du maître harangueur. Car Valentin est orateur, sans le savoir, comme vous êtes savetier, député, ou ministre.



(*Cliché de M. Bourron*)

UN GROUPE DE MANIFESTANTS DEVANT LE CORPS DE GARDE

A droite, le grand Valentin ; au milieu, M. le comte de Vaulserre.

Il me parle, avec des larmes dans la voix, de sa fidélité aux Chartreux à qui, depuis sa naissance, il doit tout. Et tout, leur doivent aussi les autres pauvres gens de ces montagnes, par centaines par milliers, autant qu'il y avait de travailleurs à occuper et d'impotents à soutenir. Eh ! que voulez-vous donc que fassent, à présent, tous ces bras désarmés pour la vie, si ce n'est de se lever vers leurs bienfaiteurs insignes pour les bénir, et, s'ils le peuvent, au prix du plus naturel courage et de l'effort le plus désespéré, pour les retenir encore dans leurs montagnes, où c'est la mort de tant de malheureux s'ils partent.

— Eh bien ! la mort, soit! ajoute-t-il froidement. Elle sera moins ignoble à braver pour la défense de ceux qui nous auront fait vivre, qu'à attendre dans la misère de la huche sans pain et de l'âtre sans feu. Voyez l'homme qui vous parle. Vous le croyez robuste. En vérité, le travail m'a

usé. Et vous voulez que j'aille soigner, sur la fin de mes jours, mes rhumatismes à l'hôpital que la générosité des Chartreux a bâti et que la rapacité du gouvernement entretiendra ? Jamais ! J'ai droit, comme les autres ouvriers de Fourvoirie, à ma pension de retraite. Qui me l'assurera, mes premiers maîtres étant partis ? Et vous vous étonnez que nous nous défendions, en défendant nos moines ? Pour nos autels et pour nos foyers ! criaient nos pères, dont l'histoire a justifié les luttes à outrance. Et aujourd'hui on nous désespère, et on s'étonne que nous nous défendions ?...

Et tandis que sa femme, à ses côtés, pleure de ces larmes de désespoir qu'à Saint-Laurent-du-Pont je vois inonder tant de paupières de pauvres gens, partout où mes yeux consternés se retournent, — j'entends le Grand Ferré chercher dans un coin de sa chaumière son gourdin de bataille et me donner rendez-vous, pour le lendemain, sur les hauts rochers, si je veux y aller voir comment des montagnards, chez eux, savent se battre...

Ce même vendredi, 24 avril, M. le vicomte de Vaulserre lit à haute voix l'adresse suivante :

Mon Très Révérend Père,

Mes Révérends Pères,

Permettez-moi de me faire l'interprète des populations des vallées de nos pays, qui, trop éloignées, n'ont pu quitter leurs champs pour vous apporter, à l'heure de votre départ du couvent, le témoignage de leur profond attachement, de leur reconnaissance et de leur douleur, en présence de la violence qui vous est faite.

Depuis que les sectaires qui tiennent les destinées de la France ont pris à tâche la destruction des œuvres les plus belles, de celles qui la faisaient appeler la fille aînée de l'Eglise, nos cœurs dauphinois et savoyards ont tressailli au fur et à mesure qu'ils assistaient à la ruine et à la dispersion des Prêtres vénérables et des Sœurs dévouées qui, au nom de la charité chrétienne, élevaient nos enfants, soignaient les malheureux et les déshérités.

Mais la stupeur a été à son comble, lorsque la nouvelle se répandit dans le pays que l'Ordre des Chartreux, qui, depuis huit siècles, couvre de ses bienfaits et de ses générosités nos régions, allait être chassé de sa sainte retraite, être expulsé de nos montagnes.

Certes, mon Révérend Père, nous serions indignes de notre sang, indignes du nom de Français, si après avoir reçu en toutes circonstances l'effet de vos sollicitudes, nous ne venions pas protester avec la dernière énergie contre les méfaits présents qui oppriment nos consciences et révoltent notre reconnaissance.

Nous sommes outrés, lorsque nous entendons affirmer que le Dauphiné et la Savoie applaudissent au départ des Chartreux.

Nous venons ici donner à cette insinuation un démenti formel.

Mes Révérends Pères, nos larmes vous accompagnent, elles vous suivront au-delà de nos frontières. Nos cœurs sont avec vous.

Lorsque vous n'entendrez plus tinter les cloches de nos villages, rappelez-vous que vous avez laissé en Dauphiné et en Savoie une multitude d'amis pleins de piété, de reconnaissance pour les saints Ermites de la Grande-Chartreuse.

Adieu, mes Révérends Pères, ne nous oubliez pas ; priez pour nous afin que des temps meilleurs vous ramènent ; afin que le couvent de la Grande-Chartreuse redevienne, comme il l'a toujours été, la sauvegarde du pays.

***Au revoir*, mes Révérends Pères, *Au revoir*.**

Vicomte de VAULSERRE.

On crie : à demain, vive dom Michel ! Vivent les Chartreux !

L'enthousiasme est indescriptible ; on acclame le R. P. Général, les larmes mouillent tous les yeux, on oublie et la neige et les fatigues de la route...

Toutes les classes de la société sont là, confondues. Les braves paysans de la Ruchère, descendus au milieu de la nuit, fraternisent avec

MM. de Vaulserre, M. de Franclieu, M. Paul Cottin, ancien député de Belley, M. Lombard de Buffières, M. le comte de Virieu, etc., etc.

Qu'elle est belle cette union des classes pour défendre les Chartreux. C'est la vaillance de ces saints religieux, c'est leur noble exemple qui ont suscité tous ces dévouements.

Honneur aux humbles veilleurs qui passèrent les jours et les nuits dans la neige, mêlés aux descendants des nobles familles du Dauphiné, qui ont redonné à des noms déjà glorieux, une splendeur nouvelle.

Pendant la nuit du vendredi au samedi 25, une nouvelle alerte met encore en éveil toutes les populations environnantes. Des groupes nombreux, malgré le mauvais temps, montent au couvent, à toutes les heures de la nuit.

LES APPRÊTS DU CAMBRIOLAGE

Les Chartreux ayant été cités à comparaître le samedi 25 avril devant le juge d'instruction et ne s'étant pas présentés, étaient dès lors considérés comme des citoyens en rébellion envers la justice et celle-ci se considérera désormais comme autorisée à cambrioler le monastère pour arriver jusqu'aux prétendus délinquants.



(Cliché Michel)

LES CHARTREUX DISTRIBUANT LES DÉPOUILLES PIEUSES DES CELLULES

L'action contre la Chartreuse ne va pas tarder. Les montagnards veillent de leur côté et montent nombreux au couvent, dimanche et lundi. La manifestation la plus grandiose se prépare en faveur des victimes du renégat qui gouverne provisoirement la France et dont le nom

sera honni dans l'histoire à l'égal de celui de Judas ou de Julien l'Apostat.

Le dimanche, le R. P. Dom Jacques célèbre la messe à la chapelle des Dames pour les manifestants qui ne veulent quitter leur poste ni le jour, ni la nuit.

Le lendemain, le temps se met au beau, le nombre des manifestants devient de plus en plus nombreux autour du couvent. Des drapeaux cravatés de crêpes sont suspendus près des portes. L'émotion est vive. Les Pères achèvent de déménager leur couvent au profit des manifestants qui emportent les pieuses dépouilles des cellules avec respect et vénération. Ces objets, désormais sacrés, seront à la place d'honneur dans leurs foyers et leur rappelleront d'émouvants souvenirs !

L'ALARME

Le lendemain, dans la matinée, rien ne faisait prévoir que l'attaque aurait lieu à si brève échéance. Mais dès midi, il n'y avait plus de doute possible. On apprend, en effet, que le 2e bataillon du 140e de ligne est parti à onze heures de Grenoble. D'autre part, deux escadrons de dragons ont reçu ordre de partir le soir à 6 heures de Chambéry. Des boîtes sont tirées dans toute la région de la Chartreuse, c'est le signal convenu. Le tocsin résonne dans les clochers. L'impression est énorme, on se hâte vers le Couvent, car les routes seront barrées pendant la nuit, des automobiles remplissent le désert de leurs cornements répétés. On vient de tous côtés, de Lyon, de Chambéry, de Grenoble. Des villages entiers se dépeuplent pour fournir un nombreux contingent de manifestants. Du Sappey, d'Entremont-le-Vieux même, malgré une épaisse couche de neige, on accourt. Le spectacle est saisissant.

LE DÉPART DU PARQUET

Comme à la Passion, Judas conduit les soldats et les valets !

Vu l'état des esprits, M. Boncourt, préfet de l'Isère, avait dû ajourner l'expulsion des Chartreux et de plus avait même envoyé à M. Combes un rapport montrant l'impossibilité, sans des troubles très graves, d'incarcérer les religieux ! Mais mardi, dans la journée, — et nous ne craignons aucun démenti sur ce point, — le F∴ Combes a donné une verte semonce au préfet Boncourt et a exigé que l'expulsion ait lieu de suite, c'est-à-dire le lendemain mercredi.

Mais, le F∴ Combes redoutant des manifestations a donné l'ordre, non seulement de ne pas arrêter les Chartreux, mais même de ne pas les poursuivre devant le Tribunal correctionnel de Grenoble.

Le Gouvernement a eu peur !

Le Gouvernement a reculé !

Tel est le résultat de la conduite admirable, héroïque des vaillants montagnards dauphinois qui veillaient depuis dix jours sur *leurs* Chartreux !

Le Gouvernement a reculé !

Ah ! si les catholiques savaient vouloir, il y a longtemps que ceux qui les oppriment auraient baissé pavillon.

Le mardi soir donc, alors que les ordres les plus divers étaient donnés pour dépister les journalistes, l'individu qui répond au nom de Mouthon, renégat par vocation et casserole de son métier, prenait place dans un landau et s'en allait de Grenoble à la Chartreuse, ayant M. Réaume *sous ses ordres*.

Nous disons *sous ses ordres*, car c'est Mouthon qui a lui-même donné aux cochers l'ordre de partir, à dix heures et demie, devant l'hôtellerie de la *Croix de Lorraine*, à l'Esplanade.

Vers 5 heures du soir, le Parquet avait commandé chez M. Repellin, loueur de voitures, un landau attelé de 3 chevaux, avec ordre de conduire l'attelage vide à la *Croix de Lorraine* et, pour donner le change, de dételer les chevaux.

Ce n'est que vers 10 heures du soir que Mouthon est arrivé bras dessus, bras dessous, avec le procureur Réaume et le substitut Prèves.

Un moment après arrivait le procureur général Loubat, qui donnait les dernières instructions à Réaume.

Réaume, Prèves et un troisième individu prirent place dans le landau fermé, attelé de trois chevaux.

Mouthon, leur Mentor, s'installa seul dans une calèche dont la capote était baissée, — il faisait un vent épouvantable — et lorsque le gros frisé eut installé sa petite personne, il dit à haute voix : « *Vous pouvez partir !* »

Un de nos amis qui avait assisté à la scène, précéda, en bicyclette, les équipages judiciaire et ministériel jusqu'au pont de la Monta, à Saint-Egrève.

Mouthon donnant le signal du départ aux exécuteurs des hautes œuvres gouvernementales, rien ne manquera à la gloire des Chartreux, jusqu'au bout leur Passion aura ressemblé à la Passion du Christ ; ils ont eu Pilate qui se lave les mains, ils ont eu les faux témoins pour les accuser et les valets de la synagogue pour les condamner. Il manquait Judas, le traître qui s'en va chercher les soldats et les valets, et qui revient à leur tête pour surprendre Jésus au Jardin de Gethsémani... Il manquait Mouthon allant chercher Réaume !

LA NUIT MÉMORABLE (28-29 avril)



OMME on l'a vu plus haut, les manifestants sont arrivés en groupes nombreux au Couvent. Le spectacle est imposant et lugubre à la fois. La nuit est noire, un vent chaud du midi souffle en tempête, on se heurte sans se voir et sans s'entendre. Sous le hangar des voitures, un feu de troncs énormes jette des lueurs d'incendie. Dans l'hôtellerie des Dames, dans la scierie, dans la grange inférieure, on s'entasse, en attendant le son du cor qui doit annoncer l'arrivée des troupes.

Des falots sinistres courent çà et là, ce ne sont que des appels, des signaux convenus. Les chemins sont gardés, on ne pouvait passer qu'après avoir été dévisagé à la lanterne et avoir montré patte blanche... Mise en scène indescriptible..., spectacle inoubliable.

Cependant la cloche du Monastère a encore retenti, appelant pour la dernière fois les religieux aux Matines, à la suite desquelles les proscrits de tout à l'heure pouront encore immoler la divine Victime du Calvaire dont ils subissent en quelque sorte la même passion.

On apprend bientôt que l'armée arrive au pont Saint-Bruno. Des barricades élevées par les manifestants ont arrêté quelque temps leur marche.

Enfin le cor retentit, le 140e est à une portée de fusil du Couvent. Il est exactement 2 heures 20.

Trois mille manifestants sont massés comme un mur contre les écuries et maintiennent l'armée pendant vingt minutes. La *Marseillaise* retentit lugubre, répercutée par les échos. On acclame l'armée, on conspue vigoureusement les proscripteurs.

DEVANT LA FAÇADE DU COUVENT

A 2 h. 40, l'armée essaie de tourner les manifestants pour occuper les abords de la façade, mais aussitôt un millier d'hommes résolus gagnent cette position au pas de course et se massent contre la porte.

A 3 heures moins 10, arrivent les dragons et plusieurs brigades de gendarmerie. Jusqu'à trois heures et demie, les gendarmes s'efforcent de déblayer les abords de la façade. Le spectacle est ignoble. Malgré une nuit noire et des amoncellements de neige sur lesquels glissent les chevaux, les

gendarmes chargent et, — chose inouïe, — chargent à reculons les manifestants qui refusent de quitter leur poste. De grands malheurs sont à craindre, les coups de canne pleuvent sur les têtes des chevaux. La bousculade est épouvantable. Des cris perçants s'élèvent. Hommes, femmes, enfants, tombent sous les pas des chevaux. M. de Vaulserre, M. de la Flotte sont traînés sur le dos par les gendarmes.

Me Favre-Gilly, dans sa belle plaidoirie pour M. Carre, apprécie comme il suit les charges de la gendarmerie :

Les magistrats, qui étaient chargés de l'exécution de la loi, ont dû se faire escorter par une force publique imposante; ils ont emmené avec eux de la gendarmerie, un bataillon d'infanterie, un escadron de dragons et des sapeurs du génie. D'après la loi de 1848, avant que ces troupes pussent attaquer les manifestants, il devait y avoir des sommations faites par un magistrat; M. le Procureur de la République Réaume, qui dirigeait l'expédition, a cependant fait faire une charge, qui aurait pu avoir des conséquences graves, sans avoir fait ces sommations; il y a eu violation flagrante de la loi et, si le sang avait coulé, M. Réaume aurait eu à supporter une bien grave responsabilité.

LE CAMBRIOLAGE

A 5 h. 1/2, la porte est déblayée, le jour commence à poindre. Le temps est noir, la pluie est imminente. M. Réaume sonne à la porte. Le P. Dom Clovis entr'ouvre le guichet. « Au nom de la loi, dit M. Réaume, je vous somme d'ouvrir. » « Il n'y a point de loi, vous l'avez dit, répond Dom Clovis, nous n'obéirons pas à l'arbitraire. » Le guichet se referme. — Nouvelle sommation, nouveau refus.

Notification est faite au capitaine de gendarmerie d'ouvrir par la force. Des soldats du génie sortent d'un fourgon des pics, des crocs et des haches. A bas les crocheteurs! crie la foule exaspérée. A bas Réaume! — Après une demi-heure de travail, la porte donnant sur le bûcher vole en éclats. Les manifestants, les larmes aux yeux, chantent le *Parce Domine*. Il est impossible de rendre cette scène, émouvante au-delà de toute expression!... On ne peut plus contenir son indignation; même des touristes, venus pour assister à un spectacle, sont gagnés par la contagion, outrés qu'ils sont par l'événement. Les mots les plus injurieux s'échappent de toutes les bouches à l'adresse de M. Combes, des députés de l'Isère, du Parquet.

Une fois dans la cour intérieure, les magistrats, précédés des soldats crocheteurs, pénètrent dans le cloître des officiers, dont la porte a été ouverte de l'intérieur par un soldat qui a pénétré par l'imposte.

Pendant le temps qui s'écoule jusqu'au moment de la sortie des Pères, c'est-à-dire à sept heures, la foule continue à invectiver le Gouvernement, le Parquet et surtout le renégat Mouthon.

LES CHARTREUX DÉCOUVERTS A L'ÉGLISE



PRÈS avoir fait enfoncer les portes de toutes les cellules du cloître des officiers, le Parquet se dirige vers la chapelle, mais la porte est fermée. Alors le cortège judiciaire monte à la tribune, les Chartreux sont découverts immobiles dans leurs stalles, abîmés dans une dernière prière.

M. Sentis alors, d'une voix assez forte, s'écrie : « Messieurs, je reste découvert par respect pour le lieu saint, mais je vous avertis que je resterai couvert par respect pour la loi, si vous n'ouvrez pas. » — Pas de réponse. — Le cortège judiciaire descend à la porte de l'église, qui est crochetée non sans peine. Pendant ce temps, les religieux chantent le *Sub tuum*.

La porte ayant cédé, le Parquet entre dans le chœur des Frères où se tiennent MM. Pichat et Poncet, qui déclarent que les Chartreux ne céderont qu'à la force. Le chant du *Sub tuum* n'est point encore terminé, le Parquet reste découvert fusqu'à la fin de cette prière. Puis, après avoir vainement parlementé à travers la claire-voie qui sépare la partie inférieure de l'église avec le chœur des Pères, et, sur un ordre du Parquet, un soldat enjambe la haute barrière, descend dans le chœur et ouvre la porte.

M. Saintis se couvre et s'adressant au R. P. Général, il lui demande s'il veut sortir. « Non, répond le vénérable Religieux, je n'ai pas à obéir à une loi injuste. Je suis chez moi, c'est plutôt à vous de sortir, — ne craignez-vous pas que ce que vous faites ne retombe sur vous et votre famille !.. — Je vous ferai observer, reprend M. Saintis, que vous vous insurgez contre le code d'instruction criminelle et contre le juge d'instruction, alors que quand il s'agit de vos intérêts matériels, vous faites bien appel à leur compétence. Voulez-vous nous suivre?... » Pas de réponse. — Je vais donner au Procureur de la République des mandats d'amener contre vous », ajoute M. Sentis qui se retire alors et sort du couvent.

La conduite de M. Sentis a été sévèrement jugée par toute la presse. Ses paroles ont été d'une inconvenance au delà de toute expression.

LA SORTIE DES PÈRES

Le cortège se forme alors dans le bas de l'église, et les Pères, accompagnés de gendarmes, sortent un à un du monastère et se dirigent vers l'hôtellerie des Dames, où doit avoir lieu l'interrogatoire. La foule en délire leur fait une véritable ovation. La scène est des plus émouvantes,



(Cliché du Grenoble Photo-H all)

LE V. P. DOM PAULIN RIPERT
Vicaire de la Grande-Chartreuse
Au premier plan, le V. P. Dom Jacques, scribe du R. P. Général.



(Cliché du Grenoble Photo-Hall).

LE V. P. DOM LOUIS-PAUL, SOUS-PROCUREUR



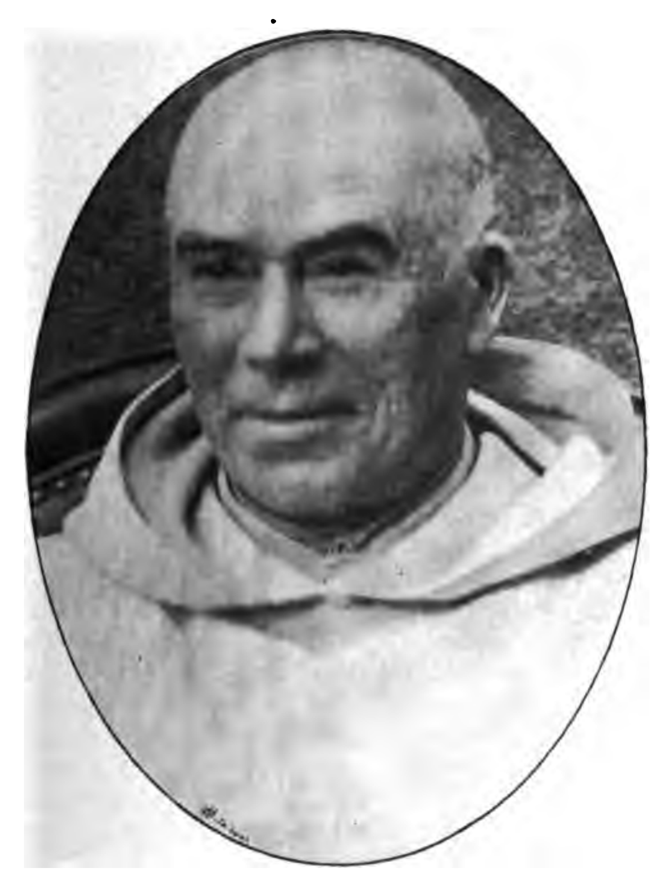
(*Cliché Michel*)

LA SORTIE DES RELIGIEUX

Le R. P. Général accompagné de M. Pichat, député, et de Mr Urbain Poncet.

la plupart des manifestants, vivement émus, ont les yeux baignés de larmes. On se précipite sous les pieds des chevaux, on embrasse les vénérés proscrits, on les arrache des mains des gendarmes. C'est une scène inoubliable.

Le R. P. Général, qui ouvre la marche, est surtout l'objet de ces ovations enthousiastes, il est entouré de M. Pichat, député, et de M. Poncet, avocat.



(Cliché de M. l'abbé Hiboux)

LE R. P. GÉNÉRAL

Les chevaux des dragons et des gendarmes se cabrent, une terrible poussée se produit, et on peut craindre un instant qu'une collision se produise entre la troupe et les manifestants. Car, qu'on le sache bien, si nous n'avons pas d'événements graves à regretter, si le massif de la Chartreuse ne s'est pas taché de sang, c'est grâce à la modération, au calme,

à la dignité des paysans, ainsi qu'à la belle conduite des soldats de l'infanterie et des dragons, à qui on faisait accomplir une besogne qui leur répugnait et qui outrageait les convictions les plus chères de leur conscience.

Il y avait évidemment tout à craindre de cette opération nocturne de brigandage, organisée par le Gouvernement, et qui était faite pour exaspérer les plus calmes des manifestants.

DESCENTE TRIOMPHALE

Après un court interrogatoire, M. Sentis vient annoncer aux Pères qu'ils sont libres. Ceux-ci en profitent pour rentrer au couvent où ils peuvent constater la fracture des portes de leurs cellules. Ils doivent en sortir une seconde fois illégalement, par ordre supérieur.

C'est alors, pendant que la foule exaspérée se précipite sur la voiture qui emporte le renégat Mouthon, protégé par deux gendarmes et huit dragons, que les Pères apparaissent escortés et comme écrasés par les manifestants qui se précipitent sous leurs pas. Le R. P. Général donne sa bénédiction; les larmes mouillent tous les yeux... Mais il faut dire un dernier adieu à leur cher monastère; les Pères, en descendant, jettent un dernier regard sur ces murs sanctifiés par leurs prières et leurs mortifications; ils sont résignés cependant, et cette marche triomphale, magnifique, grandiose, avant l'exil, leur montre que tout le vrai Dauphiné, la vraie France est là avec eux.

Malgré une pluie torrentielle, qui durera toute la journée, le cortège arrive à Saint-Laurent-du-Pont vers midi. Le R. P. Général, qui précède ses Religieux de près d'une heure, est attendu à Fourvoirie par Mgr Henry, qui le fait monter dans sa voiture. Mais, arrivés à Saint-Laurent, les chevaux sont dételés par la foule, et la voiture est traînée par les manifestants jusqu'à la maison de M. Pichat. Les rues sont noires de monde. L'enthousiasme est inexprimable. On s'agenouille dans la boue pour recevoir les bénédictions des vénérés proscrits, qui en sont émus jusqu'aux larmes.

La foule s'entasse sous les fenêtres de M. Pichat. Le R. P. Général apparaît à un balcon et donne sa bénédiction.

EN ROUTE POUR L'EXIL

Mais l'heure du départ sonne bientôt; un train spécial vient chercher les Religieux. La foule prend les voitures d'assaut, elle ne veut pas quitter ses bien-aimés Chartreux. Le train s'ébranle, aux cris mille fois répétés de : « Vivent les Chartreux... au revoir... à bientôt. » Sur toute la ligne, à

Entre-deux-Guiers, aux Echelles, les cloches sonnent à toute volée, les gares sont envahies, on embrasse les mains des Religieux, le R. P. Général bénit la foule agenouillée.

A Saint-Béron, même manifestation. Avant le départ du train, M. Valentin lit l'adresse suivante de M. F. Coppée :

Je regrette profondément que ma chétive santé ne me permette pas d'aller avec vous saluer les Chartreux au moment où ils partiront pour l'exil.

Car en les proscrivant et en confisquant, contre toute équité, leur illustre asile, les tyranneaux du Ministère et du Parlement, dont nous avons la honte de subir le joug, commettent un des plus lâches attentats.

J'aurais été heureux d'apporter ma sympathie aux bons Pères, dans cette heure douloureuse, et de leur dire l'horreur et le dégoût que m'inspirent leurs persécuteurs.

La France va perdre, avec les admirables fils de Saint Bruno, le trésor, sans prix, de piété fervente, de parfaite vertu, de sublime sacrifice qui s'est accumulé dans cette solitude alpestre, dans ce nid d'aigle qu'est la Grande-Chartreuse depuis huit siècles et plus.

Comme l'eau des torrents, la charité des excellents moines se répandait dans toute la contrée ; mais alors que l'avenir est si sombre, le meilleur de leurs bienfaits était encore leur prière qui, sur ce sommet, semblait plus près de Dieu.

Quel ouragan de démence souffle donc sur notre infortuné pays, pour qu'il permette à une poignée de malfaiteurs de détruire tout ce qui faisait sa beauté, sa grandeur et sa force ?

Est-il donc à la veille de la décadence et de la mort ?

Mais nous sommes des chrétiens. Ne commettons pas le péché contre l'espérance. La plus effrayante des éclipses dure une heure à peine. Et qu'est-ce qu'une heure dans la vie d'un peuple ?

Aujourd'hui nous ne pouvons, hélas ! qu'incliner nos fronts humiliés devant les nobles et saints proscrits. Mais les Chartreux, j'en suis sûr, vont bénir une fois de plus, du haut de leur montagne, l'ingrate patrie qui n'a pas su les défendre et les retenir.

Hors de la France, ils prient pour la France. Ils obtiendront de Dieu qu'elle se repente et qu'elle soit pardonnée ; et, tôt ou tard, ils reviendront parmi nous, avec la Foi et la Liberté.

Je vous serre la main.

François Coppée.

A Chambéry, les Chartreux sont encore l'objet d'ovations enthousiastes.

Enfin le 30 avril, dans la matinée, les Chartreux arrivent à Monte-Oliveto, la nouvelle Grande-Chartreuse provisoire, qui domine la riante petite ville de Pignerol.

Pendant cette marche triomphale des Chartreux, le Parquet est vigoureusement conspué à Saint-Laurent, les coups de canne pleuvent sur la voiture de M. Réaume, qui ordonne au cocher de tourner bride et de filer sur Grenoble.

GLORIEUSES CONDAMNATIONS

Le jeudi 7 mars, comparaissaient devant le Tribunal correctionnel de Grenoble, MM. Fréchet, vicaire de Saint-Laurent-du-Pont, Thouvard. banquier à Grenoble, Carre, étudiant, et de Galbert, employé au Crédit Lyonnais, accusés d'avoir proféré des cris injurieux contre le Parquet. Ils furent condamnés : MM. Fréchet et Carre, à 10 jours de prison, M. Thouvard, à 4 jours, et M. de Galbert, à 200 fr. d'amende. Grenoble a manifesté comme il convient en faveur des glorieuses victimes des proscripteurs des Chartreux.



M. L'ABBÉ FRÉCHET

Une ovation a été faite également à Me Favre-Gilly pour sa remarquable plaidoirie en faveur de M. J. Carre. Me Favre-Gilly est lui aussi l'objet de la rancune de M. Réaume qui l'a déféré devant le Conseil de discipline des avocats, qui naturellement l'a acquitté à l'unanimité.

Le jeudi 14 mai, M. le comte de Virieu comparaissait également pour le même motif, et était condamné à 8 jours de prison, malgré l'éloquente plaidoirie de Me U. Poncet, qui s'est élevé, en célébrant les Chartreux, à la plus sublime éloquence : « Ceux qui chassent les Chartreux, s'écrie-t-il, ce sont des députés qui se sont vendus pour payer leurs dettes ! Ce sont des maîtres chanteurs qui voulaient faire marcher les religieux et qui se sont heurtés à leur haute probité, à leur dignité et qui se vengent de leur déconvenue.

« En un mot, c'est la haine qui chasse la religion. C'est la rapacité et l'égoïsme qui chassent la charité. C'est le vice qui chasse la vertu, et pour tout dire enfin, — c'est le mal qui chasse le bien !... »



(Cliché Lumière)
M. DE VIRIEU



(Cliché de M. l'abbé Senequier)
M. CARRE



(Cliché de M. l'abbé Baffert)
Me PONCET



(Cliché du P. Alumn.)
Me FAVRE-GILLY

Les glorieux condamnés sont heureux et fiers de souffrir pour la grande et belle cause des Chartreux, qui est la cause du Dauphiné et de la liberté. Leurs noms figureront dans l'histoire à côté des noms de ceux qui ont glorieusement combattu pour leur Dieu et leurs foyers, *pro aris et focis*.

L'EXCOMMUNICATION

Note du R. Père Dom Michel, général des Chartreux, à M. le Liquidateur

En entrant dans la cellule du R. P. Dom Michel, prieur de Chartreuse. le Liquidateur a trouvé sur son bureau de travail, la note suivante, écrite par le R. P. Dom Michel :

†

J. M. J.

1. — M. le Liquidateur doit savoir qu'une terrible excommunication pèse sur lui, en raison de l'office honteux et sacrilège qu'il a accepté, qu'il a peut-être demandé et qu'il exerce en ce moment.

2. — Les effets de l'excommunication, au point de vue spirituel et au point de vue temporel, sont très redoutables ; M. le Liquidateur en fera certainement l'expérience, et peut-être dans un avenir prochain.

3. — M. le Liquidateur doit savoir encore qu'il est rigoureusement tenu à réparer le dommage qu'il cause aux communautés religieuses, et à restituer intégralement aux possesseurs légitimes le gain très illicite qu'il peut lui-même personnellement acquérir.

4. — Les Chartreux pardonneront à M. le Liquidateur, et ils désirent que Dieu lui fasse miséricorde ; mais ils ne peuvent lui faire, et ils ne lui font aucune condonation des biens matériels dont il va les spolier.

29 avril 1903, Grande-Chartreuse.



(*Cliché de M. Belin*)

FAÇADE DE MONTE-OLIVETO

plaines de la Côte-Saint-André ; — au couchant, les montagnes de l'Ardèche ; — au levant, les premiers contreforts des Alpes, — et enfin, au midi, les circonvallations de coteaux hardiment profilés et disposés en manière de môles couronnés de verdure, au milieu desquels éclatent en tons chauds les murs dorés du pisé des Chambarands.

Cette série de collines tourmentées montre combien, dans le voisinage de Viriville, les soulèvements du sol ont été convulsifs. Ces massifs naturels sont formés de cailloux roulés dont la plupart sont de quartz blanc, quelques-uns granitiques, et parmi lesquels les cailloux calcaires sont très rares ; on pourra juger de la nature de ces cailloux dans les différentes constructions modernes, où faute de moellons, ou du petit appareil cubique, on s'est servi avec succès de couches de cailloux roulés dont la cohésion est parfaite et dont la solidité est assurée par des lignes de briques d'un grain serré et d'une très grande dureté. Le sol est lui-même composé de sables et d'argile, en général un peu ferrugineux et çà et là assez purs pour être employés comme sables et argiles réfractaires. (1)

D'après M Lory, ces glaises avec ces cailloux quartzeux et grains de minerai de fer appartiendraient au terrain tertiaire supérieur. Après le retrait de la mer qui avait déposé les poudingues et la molasse qui forment la base et le noyau de tous ces monticules, — retrait dû au soulèvement des Alpes occidentales, — le vaste espace compris entre Saint-Marcellin, Saint-Donat, Tain, Bourgoin et le Grand-Lemps, aurait été couvert par un lac communiquant lui-même avec un autre lac qui couvrait également les coteaux de la Bresse, où l'on retrouve des dépôts semblables.

Le plateau de Chambarand qui en formait presque la limite au sud-est, ayant été fortement relevé par suite du dernier soulèvement des Alpes, les eaux s'écoulèrent par la plaine de la Côte-Saint-André et la Valloire, en passant spécialement par Viriville, Saint-Siméon, Thodure. Les eaux entraînèrent les cailloux roulés de plus petite dimension, plus fortement agglutinés, que l'on rencontre depuis Beaucroissant jusqu'à St-Rambert-d'Albon. Ces dépôts, ceux de Chambarand, ceux de la plaine de la Côte-St-André, ceux de la partie inférieure de la Valloire appartiennent donc à trois époques différentes, d'après M. Lory, qui les a marqués par trois teintes différentes dans la carte géologique du Dauphiné. Ces quelques aperçus géologiques ont là parfaitement leur place, car c'est surtout de Saint-Baudille qu'on aperçoit ces soulèvements et c'est le long de la route qu'on suit pour atteindre cette petite éminence qu'on peut étudier facilement la nature du terrain, surtout vers les Gargaunes. On peut également y trouver des plantes rares, qu'on rencontre en abondance dans les Chambarands, mais qui, aujourd'hui, ont disparu des terrains défrichés. Ces plantes sont le

---

(1) C. f. Lory : *Géologie du Dauphiné et Description Topographique, Historique et Statistique du Canton*, par G. Crozet.

Schœnus albus, *l'androsœmum officinale*, *l'erica vagans*, le *lycopodium inundatum*, une belle collection de différentes espèces de fougères et surtout la magnifique *osmunda regalis*. Voilà donc, en quelques mots, la nature du terrain et les richesses de la flore qu'on découvre de Saint-Baudille.

Enfin, si on porte sa vue vers les premiers plans du midi, on aperçoit à ses pieds les vieilles ruines du château de Viriville, le village aux toits rouges, son enceinte du moyen-âge encore apparente sur plusieurs points. C'est surtout de St-Baudille qu'on peut juger de la topographie de Viriville et de son ensemble.

Saint-Baudille atteint comme le hameau des Bonnêtes, qu'on aperçoit en face vers l'est, 580 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Ce que nous avons dit de sa situation et surtout son éloignement relatif des villages devait faire rechercher ce coin solitaire par des religieux en quête d'une solitude.

Aussi ce fut là que des ermites institués canoniquement fondèrent une chapelle sous le vocable de Notre-Dame de Saint-Baudille et un ermitage célèbre.

Quelle fut l'époque de la fondation de l'Ermitage de Saint-Baudille? Aucun document ne nous l'indique. Toutefois, dès le XVIe siècle il était déjà fort célèbre, était entouré d'une grande vénération par le peuple et était surtout le lieu d'un pèlerinage très fréquenté. La fontaine qui coule encore abondamment du sommet du coteau vers le village du Truchet, était déjà à cette époque l'objet d'une grande vénération, on s'en servait comme d'un remède contre la fièvre. L'usage de cette eau et une ascension à l'ermitage produisait, disait-on, des choses merveilleuses.

La confiance douce et naïve à la fois des fidèles a donc laissé à Saint-Baudille des souvenirs pieux qu'il convient de faire revivre. Les *Annales Dauphinoises*, qui ont pris à tâche de ressusciter le vieux Dauphiné oublié et qui ont déjà, dans le même ordre d'idées, publié l'historique de l'Ermitage du Casque de Néron à Saint-Martin-le-Vinoux, près de Grenoble, devaient à un ermitage bien plus célèbre encore et bien plus oublié, de le faire revivre et d'en perpétuer le souvenir.

Puisque nous ne connaissons aucun titre mentionnant la fondation de l'ermitage de Saint-Baudille, nous nous bornerons à publier les pièces originales les plus anciennes que nous possédions et qui font partie des papiers de famille de M. le chanoine Saint-Chef, qui dès 1858 avait déjà préparé toute une notice sur le sanctuaire et l'ermitage de Saint-Baudille. Ce sont ces notes précieuses et ces documents que nous suivons pas à pas dans cette étude sur Saint-Baudille, sauf pour ce qui concerne le Frère *Jean-Baptiste* qui, ainsi que nous allons l'établir, n'est autre que le comte de Moret, fils naturel d'Henry IV.

LE FRÈRE JEAN-BAPTISTE

Comte de Moret, Antoine de Bourbon, fils naturel d'Henri IV, roi de France

Ermite à Viriville

Le 31 octobre 1637, le seigneur archevêque de Vienne, Pierre VI de Villars, conféra l'ermitage de Saint-Baudille au Frère François, anachorète réformé sous le vocable de Jean-Baptiste.

Nous avons eu la bonne fortune de découvrir (1) ce qu'était, avant son entrée en religion, ce Frère Jean-Baptiste.

Sous le titre de : *La vie d'un solitaire inconnu* (2), mort en Anjou, en odeur de sainteté, le 24 décembre 1691, a en effet paru en 1689, en un volume in-18 de 334 pages, la Vie de ce Solitaire qui a passé *vingt années* de sa vie religieuse à Viriville. Ce solitaire qui cacha, toute sa vie, son nom et son origine, ne serait autre, d'après J. Grandet, l'auteur de cette biographie, que le comte de Moret, Antoine de Bourbon, fils naturel d'Henry IV. Plusieurs historiens le font naître en 1607. Il assista à la bataille de Castelnaudary en 1632, où on crut pendant longtemps qu'il avait péri. Mais blessé seulement, au dire de Grandet, il s'enfuit de la cour et du monde et se voua à la vie cénobitique.

Le Frère Jean-Baptiste, tel était son nom de religion, avait lui-même raconté à un prêtre de Saumur, du nom de Thomas, comment il avait échappé à la mort et avait réussi à se faire complètement oublier : « J'eus, dit-il dans ses mémoires, la curiosité dans un de nos entretiens de faire tomber le discours sur la bataille de Castel-Naudary, qui se donna le 1er septembre de l'année 1632, où M. le duc de Montmorency fut pris et où l'on prétend qu'Antoine de Bourbon comte de Moret fut tué. Il n'en falut *(sic)* pas davantage pour faire parler ce bon vieillard qui me dit en secret plusieurs particularités de ce combat que les historiens n'ont pas rapportées, mais entr'autres choses qu'étant entré dans le parti du Duc d'Orléans, il était à trente pas de M. de Montmorency, lorsque son cheval s'abbatit sous lui, et qu'il fut arresté prisonnier, qu'alors il se souvint d'une prédiction qui lui avait esté faite à la Cour, qu'il s'embarquerait dans un parti danslequel, s'il n'y prenait garde, il pourrait bien perdre la teste ; surquoy il se détermina à quitter le monde, et se dit à soy même (voicy ses propres paroles) : « Certes, je me mettray si bas et me cacheray si bien, qu'on ne viendra pas me chercher là où je seray. C'est pourquoy

---

(1) Grâce à Mlle de Franclieu, à qui nous nous faisons un devoir d'adresser ici un hommage reconnaissant.

(2) A Paris, chez Urbain Coustelier, rue Saint-Jacques, au Cœur bon.

M. de Montmorency ayant esté pris, et le reste de l'armée mis en déroute. il se sauva avec une dizaine de personnes de la première qualité qui avaient suivi Monsieur; et s'étant trouvez sur le bord d'une rivière, dont ils ne connaissaient pas le gué, un paysan qui se trouva là fort à propos leur servit de guide pour passer à l'autre bord, et ils le récompensèrent si libéralement de sa peine, me dit notre solitaire, que ce paysan gagna bien sa journée... Ayant appris que M. de Montmorency avait été exécuté à Toulouse, notre solitaire crut que le temps d'accomplir son dessein étoit venu, et qu'il ne pouvait pas choisir une condition plus basse ni moins connûe que celle d'ermite. Après qu'il m'eut fait ce petit récit, voyant qu'il s'était trop avancé, il changea de discours pour ne pas donner le loisir d'y faire attention. »

Voilà le récit du prêtre de Saumur qui prouve l'identification du solitaire avec le comte de Moret. Antoine de Bourbon, comte de Moret, fils naturel de Henry IV, et de Jacqueline de Bueil (dit faussement Catherine dans Moreri), fille de Claude de Bueil, seigneur de Courcillon, frère puisné de Jean VII, sire de Bueil, comte de Sancerre, grand échanson de France, naquit en 1607 et mourut en 1632 (1). Le cadet de ses frères, utérins, Antoine du Bec Crépin, fut comte de Moret après lui. M. Thomas qui affirme ainsi que le solitaire Jean-Baptiste est bien le comte de Moret, a habité un an avec ce dernier, à l'Ermitage d'Oizilly en Bourgogne, avant de devenir l'aumônier du comte de Choiseul. Il donne comme preuve de ses dires que : 1° le comte de Moret n'a pas pu mourir à la bataille de Castelnaudary, car jamais il n'a été question de ses funérailles et de son tombeau. Or, le solitaire a déclaré avoir combattu aux côtés du duc de Montmorency à cette bataille de Castelnaudary.

2° Le solitaire fut reconnu par un personnage de la cour et par Louis XIII qui lui témoigna beaucoup de bienveillance et lui offrit des abbayes et des bénéfices, que du reste le Frère Jean-Baptiste refusa.

3° M. de Han, écuyer, ancien page chez le duc d'Orléans, déclara avoir vu plus de cent fois le comte de Moret chez ce dernier. A la description qu'il fit du physique de ce prince, M. Thomas reconnut, à n'en pas douter, les traits du frère Jean-Baptiste. Du reste, si nous en jugeons par la gravure qui est en tête de l'ouvrage, on est frappé de la ressemblance du solitaire avec les portraits que nous possédons d'Henry IV.

4° Le frère Jean-Baptiste a souvent parlé à M. Thomas de son enfance au château de Pau, où il eut pour précepteur Scipion Dupleix.

5° Quand on demandait au solitaire s'il était bien le comte de Moret, il ne l'a jamais nié : « Je ne le nye, ni ne l'assure », répondit-il à l'abbé d'Asnières.

(1) Date de la bataille de Castelnaudary où il fut considéré comme ayant péri, ce qui explique que son titre de comte de Moret passa à un de ses frères utérins.

6° Enfin l'âge que déclara avoir le solitaire, correspondait pleinement à celui que donnent les historiens du comte de Moret.

Le frère Jean-Baptiste, nous l'avons déjà dit, a passé vingt ans à l'Ermitage de Saint-Baudille à Virivilleen Dauphiné, diocèse de Vienne (1) et tout à fait au commencement de sa vie religieuse, il alla ensuite dans le diocèse du Puy et dans celui de Genève, où il était appelé par l'évêque Charles-Auguste de Sales, neveu de Saint François de Sales.

Du diocèse de Genève, il alla passer quelque temps à l'Ermitage du mont Cindre au diocèse de Lyon, puis il fit le pèlerinage au Saint Suaire de Turin, à Rome, à Lorette. Il fonda ensuite plusieurs ermitages, notamment dans le diocèse de Langres, en Anjou ; vécut quelques années à Asnières. Enfin, il mourut en odeur de sainteté dans l'ermitage des Gardelles près de Saumur, à l'âge de 90 ans.

Voila donc un point établi, l'identification du frère Jean-Baptiste avec le comte de Moret.

Pierre VI de Villars, archevêque de Vienne, en conférant au frère Jean-Baptiste, l'ermitage de Saint-Baudille, lui conférait ainsi qu'il suit ses provisions.

« *Petrus de Villars miseratione divina et sanctæ sedis apostolicæ gratia, archiepiscopus et comes viennensis, Maximo Galliarum atque primatum Primas, in Viennensi septemque aliis provinciis indulto apostolico vis summi Pontificis gerens;*

Dilecto nobis in Viriville Christo fratri Francisco a Sancto Oneufro (sic) *anachoretæ reformato sub invocatione Sancti Joannis Baptistæ, salutem in domino.*

« *Anachoretæ cellam sive exedram loci de Viriville Viennensis nostræ dieecesis ad collationem provisionem et quamvis aliam dispositionem nostram pleno jure spectantem liberam nunc et vacantem sibi sufficienti capaci et idoneo contulimus et donavimus, conferimus, et donamus ac cum eâ suis que juribus et pertinentiis universis in que providimus et providemus.*

« *Necnon per præsentes ex eo quod tenues vel potius nulli sint in prædicta cella reditus, permisimus et permittimus per totam nostram Viennensem diœ cesim ostiariam stipis erogationem.*

« *In quorum fidem præsentes litteras manu nostrâ signatas, sigillo nostro ac secretarii chirographo muniri jussimus.*

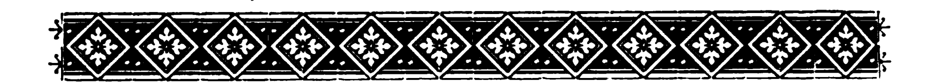
« *Datum Viennæ in palatio nostro archiepiscopali ultima die mensis octobris, anno millesimo sexcentesimo trigesimo septimo.* »

P. DE VILLARS,
Arch. Viennensis.

(A suivre.)

P. BAFFERT.

(1) « Quelque temps après que notre solitaire eut pris l'habit, il se retira dans l'Hermitage de Saint-Bodile *(sic)* en Dauphiné, au diocèse de Vienne, dans la paroisse de Vierville *(sic)*.



Les Saintes Reliques de l'Eglise de Saint-Antoine

Rapport adressé à Sa Grandeur Monseigneur Henry, Evêque de Grenoble

(suite)

PIECE H

Authentique des reliques des SS. Cimian, Silvius, Juste, Donat, Clair, Pie, Prime, Primitif et Agapit, martyrs (1er juin 1664).

F. Ambrosius Landuccius Patricius Senensis Sacri Ord. Eremitarum D. P. Augustini, Congreg. Ilicetanæ in Tuscia, Dei, et Apost. Sedis gratia Episcopus Porphyriensis, Sacrarii Apostolici Præfectus, et Capellæ Pontificiæ Assistens.

Omnibus, et singulis præsentes licteras nostras lecturis fidem indubiam facimus, qualiter ad majorem Omnipotentis Dei, Sanctorumque suorum gloriam, sacras Reliquias per nos extractas e Cæmeterio Cyriacco, et inclusas cistulis subtilibus funiculis ligatis nostroque parvo Sigillo munitas, ad effectum apud se retinendi, alteri donandi, extra Urbem mittendi, et in qualibet Ecclesia vel Oratorio publice fidelium pietati collocandi, ac exponendi, dedimus, et consignavimus Revmo Pri Nicolao Mandonnet Religioso Sti Antonii Viennen., et Vicario Conventus Sti Antonii Urbis, nempe ossa corpor sactoru. Martyr Cimiani, Silvii, Justi, Donati, Clari, Pii, Primi Primitivi et Agapiti.

In quorum fidem, has præsentes licteras manu nostra, et sigillo firmatas, per infrascriptum nostrum Secretarium expediri jussimus. Datum Romæ ex ædibus nostris in Vaticano. Die pma Mensis Junii, Anno 1664. — Fr. Amba Epus Porphyriensis.

Francus AGNELLUS Secrius.

Locum † SIGILLI.

Nota au Verso : Vigore permissionis mihi nuper ab Illmo Epo Porphyriensi concessa in retroscriptis patentibus litteris apud me retinendi vel al-

teri donandi ossa corporum Sanctorum Martyrum Cimiani, Silvii, Justi, Donati, Clari, Pii, Primi, Primitivi et Agapiti, eadem ossa cessi et donavi prout per pntse cedo et dono Monasterio Abbatiali Sancti Antonii Viennen. cum iisdem clausulis, sub iisdemq. conditionibus omniq. alio meliori modo. In quorum fidem. Datum Romæ in prioratu nro Sti Antonii de Urbe. Die 9a 7 bris 1664.

Archives de la fabrique.

PIECE I

Authentique des reliques des SS. Ponce et Félix martyrs (30 juillet 1665)

Cette prière est absolument la même que la précédente en ce qui touche à la forme et aux signatures. Elle constate l'authenticité ; « de partibus ossiu Corporu. Sanctoru. Christi Martyrum Poncii et Felicis » renfermées dans une boîte dûment fermée et scellée, et extraites « e Cæmeterio Priscille. » Elle est datée du 30 juillet 1665.

Elle porte aussi la note suivante : « Ego infrascriptus sacras retiquias supramemoratas Almo Monasterio Sti Antonii Viennen. quod est Caput Ordinis, donavi prout per pntes dono. Ita est. Romæ, 21 7bris 1666. »

« N. Mandonnet. »

Archives de la fabrique.

PIECE J

Authentique des reliques des SS. et Stes martyrs et martyres Claude, Claudine, Apollon, Faustine, Théodore et Domitille (30 avril 1666)

Cette pièce est encore la même que les deux précédentes pour la forme et les signatures. Elle constate aussi l'authenticité : « de partibus ossium Corpor. Sanctor Christi Martyrum Claudii, Claudiani, Apollonii, Faustine, Théodore et Domitille, » extraites « e Cæmeterio Priscille et inclusas cistula subtili funiculo ligata, nostroq. parvo Sigillo munitas. » Sadate est celle du 30 avril 1666.

Au bas, on lit : « Ego infrascriptus sacras reliquias supramemoratas Almo Monasterio Sti Antonii Viennen. quod est Caput Ordinis, donavi prout per pntes dono. Ita est. Romæ, 21 7bris 1666. »

« N. Mandonnet. »

Archives de la fabrique.

PIECE K

Extraction d'un ossement de la châsse des SS. Frères jumeaux, Speusippe, Eleusippe et Méleusippe, en faveur de l'église St-Martin, de Langres (18 mai 1682)

Du lundi dixhuict du mois de may, année mil six centz quatre vingtz deus, jour et feste de Pentecoste, la caisse ou reposent les ossements et sainctes reliques des Saincts Speusipe, Eleusipe et Méleusipe, freres jumaus et gentilshommes de Langres, qui ont esté martyrisés dans la ville dud. Langres, a esté exposée dans la Grand Esglize de l'abbaye de St-Antoine, au devant du grand autel, comme on est en coustume de faire, aveq plus^rs autres corps saincts. Et la caisse ou reposent les ossements desd. trois freres jumaus a esté portée en procession solempnelle par le cloistre de lad. esglize a la chapelle de Nostre-Dame. A laquelle procession Mre Antoine Pain la Jasse, Abbé et Supérieur Général de l'Ordre de St-Antoine, et Messrs les Religieux de lad. Abbaye aveq plusieurs autres Religieux de l'Ordre ont adcisté aveq grand concours de peuple. Et la grand messe et vespres ont esté célébrées ensuite. Et, sur les cinq heures du soir du mesme jour, la caisse des Reliques desd. trois freres martirs jumaus a esté remise dans la sacristie de lad. Esglize, ou led Seigneur Révérend^ime Abbé se seroit transporté estant accompagné du Révérend Pere Sebastien Michon, religieux desfiniteur-général dud. Ordre, et du Révérend Pere Jean-Baptiste du Bosc, aussi religieux du mesme Ordre, et sacristain de lad. grand Esglize, aveq moy Gabriel Fournet, no^re royal receu et pourveu des provions de Sa Majesté, résidant aud. Sainct-Antoine de Viennois, province de Dauphiné, ou estant en nos pnces et des tesmoings soubz^nés, apres avoir faict esclairer deux flambeaus, la caisse desd. trois saincts martirs jumaus, Speuleusipe, Eleusipe et Méleusipe, a esté ouverte et led. Seigneur Révérend^ime Abbé en a tiré un ossement considérable qui a esté envelopé dans du cotton, couvert de papier cachetté par led. Seig^r Abbé de son cachet et armes, ayant déclaré qu'il vouloit envoyer lad. relique a Monsr Simond Mauparts, prestre-curé de la paroisse Sainct-Martin de Langres, pour estre déposée dans un reliquaire et exposée dans lad. Esglize Sainct-Martin a la vénération des paroissiens et autres personnes qui visiteront icelle. Après quoy lad. caisse a esté renfermée. De quoy led. seig^r Abbé m'a requis acte que je luy ay octroyé stipullé dans lad. sacristie en p^nce de Me Gabriel Roussin, no^re royal, sieur François Allier, praticien et ch^ain de Dionay, sieur Michel Brun, fils à Louis, domestique et homme de chambre dud. Seig^r Abbé, tous habitants dud. St-Antoine, et Joseph Maron, beaucher d'Annéron, habitant dud. Sainct-Antoine, signés aveq led. Seigneur Abbé, M^rs les religieux adcistants et moy d. no^re.

Antoine Pain La Jasse Abb. g^{nal} de l'Or. St-Antoine; Allier; J. Maron; Sébastien Michon; M. Brun; Raussin; Fournet, no^{re}.

Minutes de Gabriel Fournet, vol. de 1680-82, fol. 147.

PIECE L

Reconnaissance des reliques des SS. Libérat, Pacifique, Prospert, Donat, Célestin, Pie, Vincent, Boniface, martyrs, et de Stes Vincence, Colombe et Candide, martyres (5 mars 1683)

Du vendredi $cinq^{me}$ du mois de mars, année mil six centz quatre-vingt-trois, sur les quatre heures après midy et à l'issue des vespres, dans la sacristie de la grand esglize de l'abbaye de St-Antoine de Viennois ou se seroit transporté Révérendissime Seigneur Pere en Dieu messire Antoine Pain de la Jasse, abbé et supérieur général de tout l'Ordre de St-Antoine, estant accompagné des R^{ds} Pères Guillaume Autin, visiteur général de l'Ordre, Paul Masson, vicaire général dud. seigneur Révérendissime Abbé, Jean Crisostome Izerable-Bontemps, sous-prieur, Jean-Louis du Bucher, Jean-Baptiste du Bosc, sacrestain, et Louis Clery, despencier, tous religieux prestres de lad. abbaye, pardevant moy not^{re} royal, $héréd^{re}$ dud. St-Antoine, $soubz^{né}$, et en p^{nce} des tesmoings bas nommés, led. R^{d} Père Masson a remis aud. $seig^{r}$ Révérendissime Abbé deux petites caisses de reliques couvertes de papier marbré avec un tour de ruban rouge $deubm^{t}$ cachettées des armes de Monseigneur l'Évesque de Porfire, l'une desquelles a esté donnée à Révérende Mère Marie Grasse Jozzinobite, religieuse du $monast^{re}$ Ste Marie-Madelaine, de Rome, avec l'autantique signé et scellé par led. seigneur Évesque, et, plus bas, par François Caccia Villani, du quinze du mois de febvrier mil six centz quatre-vingt. Lesquelles reliques ont esté ceddées au R. Pere Jacques Descaut, religieux dud. Ordre de St-Antoine dans lad. ville de Rome, le douze mars suivant, et par led. R^{d} P. Descaut remises aud. R^{d}P. Masson par autre acte signé a Turin, le quatorze novembre mil six centz quatre-vingt-un. Et l'autre caisse a esté remise et adressée par led. Seigneur Évesque au R^{d} Pere Barthelmy Charrier, religieux dud. Ordre, qui l'a délivré aud. R^{d} Pere Masson peu avant ces p^{ntes}, lequel en a faict de mesme la rémission aud. seigneur Abbé aveq l'autantique signé par led. $seig^{r}$ Evesque et scellé de son sceau et, plus bas, Antoine Juvenis, $secrét^{re}$, en date du neufvie. septembre mil six centz huictante-un. Et ayant esté reçeues par led. seigneur Révérendissime Abbé, lesd. caisses ont esté mises sur une table couverte d'un tapis et d'une nape blanche au dessus, dans lad. sacristie, et led. seigneur Abbé s'estant revestu de son camail et rochet, led. R^{d} Pere sacrestain ayant faict esclérer deux flambeaux, lesd. deux caisses ont esté ensuitte

ouvertes en la p^{nce} des assistants et de moyd. not^{re}; et, dans la premiere remise par lad. dame Grasse sy est trouvé partie des ossements des Saincts, Sainctes Libérat, Passifique, Prospert, de Ste Vincence, martire, et la relique ainsigne de l'os d'une cuisse de St Donat, martir. De laquelle caisse led. seig^{r} Révérendissime Abbé en a tiré des fragmantz des reliques de St Donat, St Prospert, St Passifique, St Libérat et Ste Vincence, qui ont esté mis dans une boette ronde de bois blanc couverte d'un ruban rouge et cachettée et scellée des armes dud. seigneur Abbé, et le surplus des ossements de lad. caisse ont esté déposé dans une caisse de bois en menuiserie, tainte de noir et couverte de plaques d'argent, aveq d'autres reliques qui estoient dans icelle, laquelle caisse est restée dans lad. sacrestie. Et dans l'autre caisse venue de la part dud. R^{d} Pere Charrier sy est trouvé les reliques et ossementz des Sts Célestain, Pye, Vincentz, Ste Collombe et Candide, martirs et martires, et la relique insigne du bras de St Boniface. Lesquels ossementz et S^{tes} Reliques ont esté mis dans une autre caisse aussi en menuiserie et déposée au dessoubz de l'autel de la chapelle du novitial de lad. abbaye. De tout quoy led. seig^{r} Révérendissime Abbé m'a requis acte que je luy ai octroié pour servir ce que de raison, en p^{nce} de s^{r} François Allier, pratitien, Henri Laye, marchand, Michel Brun, homme de chambre dud. seigneur Abbé, Humbert Cochin, menuisier, Estienne Frize, tous habitantz de St-Antoine, Joseph Meunier, de St-Apolinar, signés aveq led. seigneur Abbé et les s^{rs} religieux.

A. Payn la Jasse ab. g^{nal} de l'Ordre de St-Antoine; f. Paul Masson, vic. g^{nal}; Delaye; Allier; f. L. Cléry; f. J. du Bosc; Frize; f. Autin, visiteur; Mounier.

Ubi suprà, vol. de 1683-85, fol. 297-98.

PIECE M

Inventaire des ornements et autres objets appartenant à la Chapelle de la Cure (Extrait de l') (23 avril 1689)

.... Un ange de bois doré qui porte les reliques de S. Didier.

Deux anges de bois doré qui portent des chandeliers.

Quatre bust de bois doré et argentez avec des reliques.

. . . .

Fait le 23 avril 1689, par fr. Joseph Trenaunay.

Archives du Rhône, H. fonds de Saint-Antoine, carton 15, ms; et *Archives* de la fabrique.

PIECE N

**Inventaire de l'église et sacristie
de l'Abbaye de St-Antoine en Viennois fait en l'année 1735**

RELIQUES

N° 1. — *Chasse de Saint Antoine.* — Une chasse de poirier, façon debeine, dont les panneaux, pilastres, frises, corniches et couvercle sont couverts de plaques d'argent sizelées. Dans la dite chasse sont enfermés les ossements du glorieux St Antoine, abbé, et la tunique de St Paul, premier hermitte.

N° 2. — *Les trois frères jumeaux.* — Une grande chasse de bois sculpté et doré en plein dans laquelle se conserve une partie considérable des ossements des Saints Martirs Speusippe, Eleusippe et Méleusippe, frères jumeaux.

N° 3. — *Les Sts Martirs Maurice, Denis, etca.* — Une plus grande chasse dont le fond uni est verni en blanc et les ornements en sculpture dorés. Elle contient les Reliques insignes des Saints M.M. Maurice, Denis, Celce, Sylvie, Fortunion, Aurele, Aselle, Bebion, Marthial, Prospert, George, Pantaléon, Benoist, Félix, Ciriace, Apollonie, Nicolas, Cimiant, Restitut, Abondance, Hyppolite, Marian, Basilée, Septime, Prime, Eustache, Romain; des Saintes Christine, Domitelle, Théodore et Romaine.

N° 4. — *Les SS. Martirs Ponce, etca. — Les SSes Martires Eulalie, etca.* — Deux chasses de même que la précédente, mais plus petites, dans une desquelles sont enfermées les Reliques des Saints M.M. Ponce, Poncian, Anastase, Léon, Prime, Donat, Innocent, Honorat, Eusebe et Placide; et, dans l'autre, celles des Saintes M.M. Eulalie, Dorotée, Faustine, Téodore et Justine.

N° 5. — *Six chasses de plusieurs S.S. Martirs et SStes Martires.* — Six chasses de bois de poirier façon débeine enrichies de plaques, lames et vases d'argent cizelées, dans lesquelles reposent les reliques des Sts et Saintes M.M., selon l'ordre suivant :

Dans la premiere, de Ste Sophie et de son enfant et de Ste Clémence, de St Patient et de St Victorin ,

Dans la deuxieme, de St Herculan, de Ste Spécieuse, des Saints Calixte, Saturnin, Maxime, Sylvan et Victor ;

Dans la troisieme, des Sts Urbain, César, Alexandre et Pie ;

Dans la quatrieme, des Saints Théophile, Juste, Clair, Agapit et Primitifs et des Saintes Sabine et Laurence ;

Dans la cinquieme, des Saints Gratieux, Félician, Vital et des Saintes Claires et Marianne ;

Dans la sixieme, des Saints Marcel et Marcellian et des Saintes Julianne, Bénigne, Justine et Julie.

N° 6. — *Les petites chasses.* — Douze petites chasses avec des cristaux finz, lesquelles sont de bois de poirier façon débeine, avec quelques ornements d'argent ;

Quatre de meme bois avec quelques ornements de cuivre doré, et deux couvertes de velour rouge bordé de franges et de galons d'or avec quelques ornements de cuivre doré.

Dans les dittes chasses sont les chefs des Saints et Saintes M. M., sçavoir, dans la premiere, de S[te] Julie ;

Dans la deuxieme, des Saints Herculant et Restitut ;

Dans la troisieme, des Saintes Sophie et Sabine ;

Dans la quatrieme, des Saints Clair et Gimian ;

Dans la cinquieme, de S[te] Eulalie ;

Dans la sixieme, de S[te] Julianne ;

Dans la septieme, de S[te] Félicité et de S[t] Urbain avec les fouets plombés qui ont servi d'instruments de son martire ;

Dans la huitieme, des Saintes Christine et Domitelle ;

Dans la neuvieme, des Saints Ignace et Constance avec l'os de la cuisse de S[t] Hermite ;

Dans la dixieme, de S[t] Marcel et de Saint Théodore ;

Dans la unzieme, des Saints Théodore et Juste ;

Dans la douzieme, de S[t] Donat et de Sainte Marianne.

N° 7. — *Un gros buste de St Eutrope.* — Un buste de grosseur naturelle dans lequel est la machoire de S[t] Eutrope, évecque et martir.

N° 8. — *Vingt-six petits bustes.* — Vingt-six autres bustes beaucoup plus petits de bois argenté : douze sur des bases de bois de poirier façon débeine, ornés de guirlandes et de cartouches de bois ou plom argenté; dans lesquels sont, sçavoir : dans le premier, le crane de S[t] Philibert, abbé ;

dans la deuxieme, le chef d'une des unze mille vierges ;

dans la troisieme, des reliques de S[te] Sabine ;

dans les 4[e], 5[e], 6[e], et 7[e], des Saints Victor et Victorin et de Sainte Victoire ;

dans les huitieme, 9[e], 10[e], 11[e] et 12[e], des fragments des corps des Saints Fauste, Vital, Simpilicrée, Juste et autres Martires ;

dans les 13[e] et 14[e] aussi bien que dans les douze autres plus petits, dont les bases sont de bois argenté, il n'y a que des fragments.

N° 9. — *Une dent de Ste Catherine.* — Un vase de cristal de roche, orné d'argent doré, dans lequel on conserve une dent de S[te] Catherine, vierge et martire, placée sur une espece de colonne de bois doré.

Notat que led. vase est fendu et que son couvercle est tout en piece.

N° 10. — *Bois de la vraie Croix.* — Une grande Croix de bois noirci

sur laquelle est attaché un Christ de métail argenté, au bas duquel il y a un petit Sacré de la vraye Croix ; l'écriteaux, la teste de mort sont aussi de métail argenté ; les autres garnitures qui sont sur la Croix et sur le pied sont d'argent.

N° 11. — *Bras de St-Antoine.* — Un os du bras de S[t] Antoine, enchassé dans un bras d'argent.

N° 12. — *Bras de St Saturnin.* — Un os du bras de S[t] Saturnin enchassé dans un pied destail débeine garni de feuillage d'argent, sur lequel est placée une statue de la S[te] Vierge, entouré d'une gloire, le tout d'argent.

N° 13. — *Buste du chef de Ste Clémence.* — Le buste de S[te] Clémence, vierge et martire, renfermé dans un buste d'argent en partie doré.

N° 14. — *Reliquaire de St Clair et de St Antoine.* — Un os de la main de S[t] Clair et quelques fragm[ts] des ossements de S[t] Antoine fermés dans un reliquaire de vermeil ou argent doré, d'un gout goutique, qui a servi autrefois d'expositoire : le croissant y étant encore dedans.

N° 15. — *Autre reliquaire de St Antoine.* — Une autre relique de S[t] Antoine fermée dans un reliquaire d'argent.

N° 16. — *Autre reliquaire de la tunique de St Antoine.* — Un morceau de la tunique de S[t] Antoine enfermé dans un reliquaire porté par la statue de S[t] Antoine.

N° 17. — *Reliquaire de St François de Sales.* — Des reliques de S[t] François de Sales enchassées dans un reliquaire de filagrane avec autentique.

N° 18. — *Dent de Ste Apolonie.* — Une dent de S[te] Apollonie, vierge et martire.

N° 19. — *Ornement de St François de Sales.* — Une chasuble, une étole et un manipule faits d'une étoffe sur laquelle le corps de S[t] François de Sales a reposé pendant quarante-trois ans, avec autentique (le reste est d'une autre écriture), le tout enfermé dans [un coffret de cuir rouge et portant des armoiries et des ornements obtenus par le moyen de clous a tête en étain et dentelée] a été donné en présent a l'église de cette Abbaye, le 13[e] juin 1733, par M. Michel Gabriel de Rossillon de Bernex, evecque et Prince de Genève, chanoine régulier de notre Ordre (1).

N° 20. — *Trois reliquaires.* — Trois reliquaires a compartement de papier doré avec leurs cristeaux et leurs corniches de bois doré, dans lesquels sont des fragments des ossements de divers S[ts] Martirs.

---

(1) A l'article : *Ornements* de l'inventaire, n° 1, il est dit que la bourse, la palle et le voile de l'ornement dit de S[t] François de Sales étaient faits avec une étoffe différente de celle du reste de l'ornement lui-même en moire d'or.

N° 21. — *Pierres sépulcrales.* — Trois pierres sépulcrales, scavoir une de S[t] Juste, une de S[te] Thodore et une de S[t] Aselle.

N° 22. — *Lampes et phioles sépulcrales.* — Plus, deux caisses dont l'une contient des lampes sépulcrales ; et l'autre, des fragments de phioles ou ampoules de verre trouvées dans les tombeaux des Martirs.

Tableau des châsses. — Plus, un tableau où sont dessinées et numérotées les châsses avec le nom des Saints dont elles contiennent les reliques.

N[a] Toutes les indications et les n[os] en tête de chaque article sont d'une écriture différente et en marge dans l'original. Les trois derniers sont de l'auteur du présent rapport.

Archives de la fabrique.

PIECE O

(22 septembre 1747)

Nous mentionnons seulement, sans le transcrire, un authentique d'une relique (particulam) de S[t] Etienne, premier martyr ; car cette relique a dû disparaître. La pièce porte la date du 22 septembre 1747, et est signée par l'archevêque de Tarse, F[r]. Maria de Rubeis. Elle fut visée par l'archevêque de Vienne, Mgr Jean d'Ise-de-Saléon, le 14 décembre 1747

Archives de la fabrique.





M. le Chanoine Ulysse Chevallier

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

Son Œuvre scientifique



M. LE CHANOINE ULYSSE CHEVALIER
Correspondant de l'Institut

Mgr Bellet a retracé en termes choisis, dans une élégante et substantielle notice qui vient de paraître sous le titre de : *M. le chanoine Ulysse Chevalier : Son œuvre scientifique, Sa bio-bibliographie. — Valence, Jules Ceas et fils, 1903*, la vie et l'œuvre de ce bénédictin voué tout entier au culte de la vérité historique et de la science. Ces pages émues et documen-

tées reposent des agitations stériles ou malsaines et des frivolités du temps présent, elles donnent en même temps une idée très haute de ces vies occupées, silencieuses et actives qui recueillent lentement, sans en perdre une, les semences que nous jetterons demain dans le sillon fécond d'où sortira l'ample moisson que récolteront ceux qui viendront après nous, et qui ne songeront peut-être pas à remercier le modeste autant que laborieux artisan de cette richesse.

C'est pour prévenir cette ingratitude et forcer la reconnaissance de la postérité, que Mgr Bellet a retracé en dehors du récit de la fête intime qui réunissait à Romans, le mardi 14 avril dernier, un groupe d'amis venus pour fêter l'achèvement *du Répertoire des Sources Historiques du Moyen-Age*, la bibliographie de l'érudit dauphinois.

L'œuvre scientifique de M. U. Chevalier est connue de tous ceux qui s'occupent de questions d'érudition quelconque, car elle embrasse un champ immense, et il semble invraisemblable qu'un seul écrivain ait pu mener à bonne fin une si colossale entreprise. Nombre de nos lecteurs connaissent ces travaux et plusieurs sans doute les ont consultés, car le savant et infatigable correspondant de l'Institut a doté la plupart de nos bibliothèques publiques de ces remarquables ouvrages dont plusieurs sont aujourd'hui très rares.

« La Bio-bibliographie, la Topo-bibliographie, le Répertoire de la presse liturgique, la continuation de la *Gallia Christiana novissima*, la collection des Cartulaires Dauphinois, la Bibliothèque liturgique, — l'usage de ces monumentales publications, dit M. L. Delisle, est familier à tous les érudits. »

Mais ce n'est là qu'une partie de l'œuvre de M. Chevalier. Elle se compose encore de centaines d'opuscules et d'articles disséminés de différents côtés et dans lesquels sont insérés des textes inédits et des observations originales sur une foule de sujets aussi variés qu'intéressants. Mgr Bellet a eu le grand mérite de dresser la bibliographie de tous ces travaux en les classant méthodiquement sur deux grandes divisions :

1° Livres, articles, comprenant 248 numéros ;

2° Comptes-rendus, de 249 à 266.

Au jugement des professeurs de l'Université de Louvain, l'œuvre de M. le chanoine U. Chevalier « eût suffi à absorber l'activité et à fonder la réputation de toute une corporation d'érudits. Aussi le monde savant ne se lassera pas d'admirer qu'il se soit rencontré un travailleur assez hardi pour l'entreprendre à lui seul et assez puissant pour la mener à bon terme.

« Et comme si ce n'était pas assez de dépenses de temps, d'argent. d'intelligence, de désintéressement qu'elle a coûtées à son auteur, voilà qu'autour de cette imposante construction s'élèvent des centaines d'édifices

plus remarquables les uns que les autres et tous bâtis par les mêmes mains.

« De cet ensemble féerique, le *Répertoire des Sources Historiques du Moyen-Age* émerge désormais comme l'édifice central d'une vaste cité historique ; il restera un des plus beaux titres de la France du XIXe siècle à la reconnaissance et à l'admiration de toutes les nations ».

Nous ne pouvons que souscrire à ces paroles élogieuses et vraies de l'Université de Louvain.

C'est l'achèvement de ce travail colossal et son couronnement qu'on fêtait le 14 avril 1903, à Romans, dans un cénacle d'érudits et d'amis : Mgr Henry évêque de Grenoble, M. Paul Fournier, président de l'Académie Delphinale, M. Morin-Pons, ancien président de l'Académie de Lyon, Mgr Bellet, M. Charles Mossent, président de la Société de Statistique de la Drôme, M. le chanoine Devaux, doyen des lettres à la Faculté catholique de Lyon, M. Mugnier, président de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, M. le chanoine Jules Chevalier, etc., etc.

M. U. Chevalier ne dépose pas sa plume ; il nous promet encore un *Regeste Dauphinois*. Ce sera un digne couronnement de son œuvre.

Nous empruntons les quelques dates suivantes au *Curriculum vitæ* de l'érudit correspondant de l'Institut, tracé par Mgr Bellet.

Né à Rambouillet, 1841 ; étudiant à Dunkerque et à Phalsbourg, 1849 ; ordonné sous-diacre, 1865 ; membre titulaire de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, 1866 ; ordonné prêtre, 1867 ; correspondant du ministère de l'Instruction publique, 1868 ; officier d'Académie, 1870 ; deux missions littéraires officielles en Angleterre, 1873-1875 ; chevalier de la Légion d'honneur, 1877 ; fondateur du « Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, 1880 ; délégué correspondant de la Société académique Indo-Chinoise, 1882 ; docteur en philosophie et *bonarum artium magister* de Leipsick, membre de plus de trente Sociétés savantes françaises et étrangères, membre titulaire de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, 1860 ; préside la séance d'histoire et de philologie au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, 1897 ; médaille au Concours des antiquités de la France, 1901 ; prix Extrade-Delcros (Académie des Sciences et Belles-Lettres, 1902) ; chanoine honoraire de Lyon, Grenoble, Valence et Bayeux, etc., etc.





Un érudit Dauphinois

M. EMMANUEL PILOT DE THOREY

Le 31 mai dernier mourait en son domicile, rue Chenoise, 22, M. Jean-Joseph-Emmanuel Pilot de Thorey, archiviste-adjoint à la Préfecture de l'Isère.



EMMANUEL PILOT DE THOREY
Archiviste-adjoint à la Préfecture de l'Isère

Né le 24 décembre 1847, au numéro 11 de la même rue, il était le fils aîné de M. Jean-Joseph-Antonin Pilot de Thorey, ancien archiviste du département. Par sa mère, Reine-Marguerite Adèle Debelle, il était allié

à la maison de Rivoli, et petit-fils du général Jean-Baptiste-Auguste Debelle, qui commanda, en qualité de maréchal de camp, le département de l'Isère, pendant les Cent-Jours.

Pour comprendre l'œuvre du fils, il suffit d'esquisser au moins celle du père qui fut, pour le premier, un initiateur et un maître.

M. Pilot, père, fut, dans le principe, simple employé dans les bureaux de la Mairie de Grenoble où il ne tarda pas à sentir s'éveiller en lui le goût des investigations historiques ; il s'y livra avec passion et publia dès lors une *Histoire de Grenoble et de ses environs*, depuis sa fondation sous le nom de Cularo jusqu'à nos jours. Quatre ans après (1833), le jeune historien, encouragé par les éloges qui lui furent décernés à l'apparition de son *Histoire de Grenoble*, publia ses *Recherches sur les Antiquités Dauphinoises*, ouvrage qui atteste une immense lecture, le seul où l'on trouve groupé et dégagé des rêveries du chroniqueur, l'ensemble de l'histoire des anciens peuples qui occupèrent le Dauphiné avant et après la conquête des Romains.

M. Berriat, maire de Grenoble, ne se fit aucun doute sur les qualités merveilleuses du jeune historien paléographe qui, sans avoir passé par l'école des Chartes, lisait, avec la plus grande facilité, les textes les plus compliqués et les plus ardus à déchiffrer, aussi lui confia-t-il le classement des Archives de la Mairie. Mais son aptitude l'appelait à l'important dépôt des Archives de l'Isère. Il y entra d'abord en qualité d'archiviste-adjoint en 1845, et ensuite il obtint en 1850 le titre d'archiviste.

La bibliographie de M. Pilot de Thorey est considérable. Elle embrasse tout le Dauphiné, au point de vue histoire, archéologie, philologie, descriptions ; monographies d'églises, d'abbayes, de prieurés, parues dans *l'Album du Dauphiné, le Courrier de l'Isère, le Patriote des Alpes, la Revue du Dauphiné, la Gazette du Dauphiné, le Messager Dauphinois*, et surtout *les Bulletins de l'Académie Delphinale et de la Société de Statistique*. Son œuvre, on le voit, est considérable. Celle du fils ne l'est non moins ; pour la plus grosse part, elle se trouve également dans le *Bulletin de la Société de Statistique de l'Isère*, dont le premier volume porte la date de 1840, et où l'histoire du Dauphiné occupe une place prépondérante. MM. Pilot, père et fils, furent tour à tour secrétaires et présidents de cette Société.

Le Dauphiné est la matière et l'objet de toutes les études publiées par M. Pilot de Thorey fils; voici les titres de ses principaux travaux d'érudition marqués au coin de la plus scrupuleuse exactitude, et dont les éléments ont été pris au fur et à mesure de patientes investigations à travers l'immense et riche champ des Archives de l'Isère, qui furent pour lui un fief de prédilection.

1° *Cartulaire de l'Abbaye bénédictine de Notre-Dame de St-Jean-Baptiste de Chalais.*

2° *Etude sur la Sigillographie du Dauphiné*, ouvrage considérable, tech-

nique et pratique sur l'étude du sceau en général, des légendes et des attributs dont il est orné, et ensuite nomenclature et description des sceaux laïques et ecclésiastiques du Dauphiné.

3° *Documents et renseignements historiques sur le Musée de Grenoble*. Fondation, acquisitions, locaux divers du Musée de Grenoble.

4° *De l'orfèvrerie et des orfèvres en Dauphiné*. Documents et notes biographiques.

5° *Les prieurés de l'ancien diocèse de Grenoble compris dans les limites du Dauphiné*, étude importante et unique en l'espèce, comprenant tout le tome XII de la 3e série du « Bulletin de la Société de Statistique », volume aujourd'hui presque introuvable.

6° *Notice sur le Chapitre de l'église cathédrale de Grenoble.*

7° *Notice Historique sur les abbayes de filles de Sainte-Claire ou de Notre-Dame des Colonnes de Vienne et de Saint-André de Saint-Geoire.*

8° *Catalogue des Actes du Dauphin Louis II, devenu le roi Louis XI, relatifs à l'administration du Dauphiné*; ouvrage dont le 3e volume est sous presse, — qui a été, à trois reprises, honoré d'une subvention du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et qui a été l'objet, il y a trois ans, du prix Honoré Pallias, décerné par l'Académie Delphinale. La même année 1901, M. Pilot était nommé officier d'Académie.

M. Léopold Delisle administrateur de la Bibliothèque Nationale, dans le *Journal des Savants*, M. Prud'homme dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, M. Paul Fournier dans les *Annales du Midi*, et M. Dupont-Ferrier dans la *Revue Historique*, ont consacré les lignes les plus élogieuses à ce remarquable ouvrage où se révèlent, selon les expressions de M. Morillot, alors président de l'Académie Delphinale, « une annotation extrêmement riche, puisée aux meilleures sources imprimées ou manuscrites, une connaissance admirable de l'histoire du Dauphiné, à l'époque de Charles VII et de Louis XI, où surtout se dégage la personnalité si complexe de ce dernier ».

9° Dans le *Dauphiné*, M. Pilot de Thorey a également publié les notices suivantes :

1. Abbaye de N.-D. de Boscodon.
2. — — Bonnecombe.
3. — — St-Jean-Baptiste du Chalais.
4. — — Bonnevaux.
5. Prieuré de N.-D. des Grâces de Tullins.
6. Prieuré de St-Michel de Connexe.
7. Notes pour servir à l'Histoire de Grenoble.

10° *Dictionnaire topographique* de l'Isère, manuscrit qui devait être imprimé aux frais de l'Etat, mais dont l'étendue dépassant les limites assignées à ces sortes de travaux a été un obstacle à sa publication. Il est

à désirer que cette œuvre colossale, mine inépuisable pour le topographe, le géographe et l'historien, sorte un jour des presses, grâce à la générosité d'un éditeur dévoué aux choses dauphinoises.

En dehors de ces travaux, M. Pilot de Thorey a laissé un monceau de notes émanant du classement des Archives de la Préfecture.

M. Pilot de Thorey est mort après une longue maladie, qui, sans entraver complètement ses travaux, ni diminuer notablement son ardeur, avait cependant, rendue pénible et difficile, une tâche qu'il voulait remplir avec une conscience exemplaire.

Car, malgré un abord froid et réservé, une franchise parfois brutale, des réparties mordantes, des critiques quelquefois assez vives, M. Thorey était cependant sous cette écorce dure un homme de cœur, un ami sincère. Il aimait à rendre service, à faciliter les recherches.

Ah! par exemple, il était inexorable pour la vérité qu'il voulait toute nue et n'était pas indulgent, même pour les fautes involontaires ; il n'admettait même pas davantage qu'on se méprenne sur la portée d'un document ou d'un fait, ni sur la valeur d'un mot.

Voilà, en quelques lignes, trop courtes, sans doute esquissées, la vie de cet homme de travail, qui se consacra tout entier à l'étude du Dauphiné. Sur sa tombe, M. Collet, professeur à la Faculté des Sciences de Grenoble, et ancien président de la Société de Statistique, lui a rendu en un remarquable discours, l'hommage que le défunt méritait à tant de titres.

Les *Annales Dauphinoises* doivent à sa mémoire un hommage tout particulier pour la complaisance avec laquelle il a voulu bien souvent mettre à contribution sa complaisance bien connue, pour faciliter nos recherches, notamment pour notre étude en préparation sur Notre-Dame d'En-Bas.

P. B.





BIBLIOGRAPHIE

Une carrière d'apologiste au XVIII[e] siècle. — *Jean-Georges Le Franc de Pompignan, évêque du Puy, archevêque de Vienne, 1718-1790.* Conférences faites le 13 et le 20 février 1903, aux Facultés catholiques de Lyon, par l'abbé Claude Bouvier, professeur à l'école Saint-Maurice de Vienne. 1 vol. in-8° de 124 pp. Lyon, Emmanuel Vitte, 1903.

C'est une étude historique très documentée et fort bien écrite, que M. l'abbé Bouvier, professeur d'histoire de l'Institution Robin, a consacrée à *Jean-Georges Le Franc de Pompignan*, ancien évêque du Puy, archevêque de Vienne et ministre de la Feuille des bénéfices sous Louis XVI.

Evêque, prédicateur, politique, Pompignan mérite surtout notre attention comme « apologiste » et défenseur de la foi. Tout semblait le prédestiner à ce rôle : sa race, son éducation sous le P. Porée, sa formation ecclésiastique à Saint-Sulpice, ses relations avec le P. de Tournemine et ses premiers travaux de jeune évêque de 28 ans. L'illustre abbé Emery lui consacrait, il y a un siècle, une courte notice, que M. Bouvier vient compléter heureusement.

L'Apologiste

On peut reconstituer, à l'aide des seuls écrits de Pompignan, l'histoire de l'incrédulité en France de 1750 à 1775. Il a d'ailleurs, la sérénité, l'optimisme, les illusions tenaces d'un homme du XVIII[e] siècle.

Il débute par une excellente *Instruction pastorale aux convertis* de son diocèse, « modèle de clarté et de modération ». Il continue, en 1751, par les cinq *Questions diverses sur l'incrédulité*, où il montre qu'il n'y a pas autant d'incrédules qu'on le dit et que c'est du cœur plutôt que de la raison que vient leur incrédulité. Il tient néanmoins à discuter avec eux et veut les confondre plus que les désabuser, tout en y mettant beaucoup de modération.

C'est ce que reconnaît un ministre de Genève, dans la « Controverse pacifique sur l'autorité de l'Eglise ou Lettres de M. D. C. à M. l'Evêque du Puy, avec les réponses de ce prélat. » On dit que le consistoire de Genève, craignant les suites de cette controverse, défendit au ministre de la pousser plus loin.

En 1753, au moment le plus aigu de la lutte entre l'autorité royale et Mgr de Beaumont, d'une part, et les jansénistes, les anti-constitutionnaires, les parlementaires, d'autre part, l'évêque du Puy publiait : « Le « véritable usage de l'autorité séculière dans les matières qui concernent

« la religion. » Les excellents conseils qui y sont contenus ne furent malheureusement pas écoutés, et Christophe de Beaumont dut quitter Paris. Quand il y rentra, Clément XIII adressait à Pompignan un Bref, pour le remercier de ses bons offices et le prier de les continuer.

« La dévotion réconciliée avec l'esprit », 1754 montre que la religion chrétienne est à sa place partout, dans la poésie lyrique comme dans l'épopée, dans la satire littéraire comme dans l'éloquence, l'histoire, la grammaire elle-même, ou la philologie, appliquée aux Saintes Ecritures.

Pompignan publie, en 1759, l'*Incrédulité convaincue par les prophéties*, où il ne manifeste plus le même enthousiasme pour les « discussions d'une grammaire ou d'une critique trop recherchées. » Mais il se tient au courant des objections de Spinosa et des travaux de Dom Calmet; il fait son possible pour être digne du public auquel il s'adresse.

***

Après la réception de son frère, le poète, à l'Académie française, et les sarcasmes que lui valut son courageux réquisitoire contre les philosophes, l'évêque du Puy ne garda rancune à aucun des auteurs des libellés diffamatoires. Il éleva la voix en 1762 en faveur des Jésuites. En 1763, il publia une remarquable *Instruction pastorale* contre la « prétendue philosophie des incrédules ». Il leur conteste hardiment le nom de « philosophes », qu'ils ont prodigué jusqu'au dégoût et au ridicule ». Il oppose à leurs prétentions la science et le génie de Bacon, de Galilée, de Descartes, de Malebranche, de Leibnitz et de Newton.

Il leur reproche leur estime exagérée pour les sciences naturelles, leur scepticisme et leurs divergences d'opinion. Il s'attaque à Voltaire, dont il connaît les vengeances ; à Jean-Jacques Rousseau, l'auteur de l'*Emile*, du *Contrat social*, dont il réfute les erreurs, tout en gardant pour l'auteur la sympathie la plus vive, parce qu'il est respectueux du christianisme, éloquent, brouillé avec les « philosophes. »

En 1766, Pompignan fait paraître une *Instruction* pastorale un peu abstraite sur l'*Hérésie*. En 1770, il présente la *Défense des actes de l'Assemblée du clergé* de 1765. En 1772, il publie la *Religion vengée de l'Incrédulité par l'Incrédulité elle-même* et le pyrrhonisme universel auquel elle aboutit. L'Assemblée du clergé de 1775 charge Pompignan, archevêque de Vienne depuis un an, de présenter aux fidèles un solennel *Avertissement sur les dangers de l'incrédulité*.

***

Comment se fait-il qu'une carrière d'apologiste si bien remplie n'ait pas produit plus de résultats et qu'on ne lise plus les œuvres de Pompignan?

C'est qu'il n'a pu écrire qu'après s'être livré avec ardeur à tous les travaux du ministère pastoral, prédications, mandements, tournées, missions, visites aux monastères, sans parler de la présidence des Etats du Velay, de son assistance à ceux du Languedoc, de l'achèvement des routes, du soin des écoles, des hôpitaux ; on se demande comment un apologiste si occupé a trouvé le temps d'écrire tout ce qu'il a laissé. Et puis, il a vécu loin des livres et des bibliothèques, loin des hommes surtout, des salons, des auteurs à la mode. « J'ai toujours pensé, écrivait un de ses grands vicaires, que son commerce ininterrompu avec les morts ne lui avait pas fait assez connaître les vivants. »

Homme d'action et homme politique

M. Bouvier n'a point dissimulé les imperfections de l'œuvre d'apologiste accomplie par Pompignan. Elle est d'abord trop spéculative et, suivant l'esprit du XVIII[e] siècle, s'adresse à un impie, à un incrédule abstrait, plutôt qu'aux impies, aux incrédules Voltairiens. Elle semble ensuite trop cartésienne, trop appuyée sur le raisonnement, sans jamais faire appel au sentiment, à l'âme, invoquée par nos apologistes contemporains.

On peut en dire autant de la défense de la foi présentée par l'archevêque de Vienne aux catholiques : intellectuelle, aristocratique, savante, elle n'est pas populaire. Il aurait aussi dû renoncer à la forme d'Instruction pastorale, qui faisait croire qu'il ne s'adressait qu'à son troupeau, alors qu'il parlait à toute la France.

Il combattait en Locke et en Newton des amis des « philosophes » et traitait l'*attraction* comme on avait traité les « tourbillons » de Descartes. Il est vrai que Gerdil et Bergier n'étaient pas plus clairvoyants que notre archevêque. Ils se bornaient à la défensive et renonçaient à l'exposition doctrinale. Toutefois, ils seront suivis par Frayssinous et Lacordaire lui-même, qui, pourtant, sur les ailes du génie, s'élèvera bien plus haut et saura remuer tout autrement le cœur humain.

Pompignan est gris, froid ; il a « la fraîcheur du Puy », disait en l'entendant l'abbé de Voisenou. S'il n'écrit pas « horriblement », comme le prétendait Voltaire, il lui manque l'esprit de l'abbé Guénée. Et puis, Voltaire s'acharne après les deux frères Pompignan, « Moïse et Aaron » ; il leur décoche la *première Lettre d'un Quaker*, puis la *seconde* et l'*Instruction pastorale de l'humble évêque d'Aléthonolis*. Il lance contre eux Grimm, d'Alembert, Galiani. Les épigrammes courent sur l'*Oraison funèbre* de la reine Marie Leczinska prononcée par Pompignan et « longue et plate comme l'épée de Charlemagne ». Grimm raille les « résonnements de cruches ». Voltaire est furieux qu'on parle de Pompignan pour l'éducation du duc de Berry ; mais il invoque la protection du duc de Choiseul contre un des jeunes frères de l'évêque du Puy, qui menace de lui couper les deux

oreilles, que l'un des Pompignan « fatigue de ses mandements et que l'autre écorche de ses vers ».

Rousseau, lui, prétend que le « seul homme qui ait paru l'entendre, est M. l'évêque du Puy ».

Les *Nouvelles ecclésiastiques* louent Pompignan jusqu'en 1766, où il attaque l' « hérésie ». Les *Mémoires de Trévoux* voient en M. du Puy « la gloire de l'épiscopat ». Le roi de Pologne l'appelle « un saint ». Les diocèses du Puy et de Vienne le vénèrent comme un François de Sales, un Bossuet, un Fénelon.

***

Il renonce à l'apologétique, dès qu'il croit que les âmes ont besoin d'être instruites encore plus que préservées, et il écrit *La fin du monde, la résurrection générale et le jugement dernier*. D'ailleurs, il y a d'autres défenseurs de la vérité, et il ne peut, même sous Louis XVI, faire réimprimer à Paris un mandement contre Voltaire. Il est enfin absorbé par l'administration de son diocèse, l'affaire des Célestins du Colombier, le catéchisme, un projet de concile provincial, des questions économiques dans le goût « de l'ami des hommes », le marquis de Mirabeau, etc., etc.

La popularité dont il jouit le conduit de la présidence des Etats de Romans aux Etats généraux de Versailles, à la tête des 149 membres du clergé qui, le 27 juin, se joignent au Tiers, à la présidence de l'Assemblée nationale, enfin au Ministère, où il est chargé de la Feuille de bénéfices, le 4 août. Il désigne Mgr d'Aviau comme son successeur.

Devint-il alors, comme l'en accusait un seigneur de la Cour, « l'exécuteur testamentaire » des philosophes qu'il avait combattus? Conseilla-t-il à Louis XVI, le 24 août, d'accepter la Constitution civile du clergé? L'abbé Barruel l'en accuse et l'accusation a été répétée par Proyart, Feller. Mais l'illustre abbé Emery la repoussait énergiquement en 1802, d'après le témoignage de l'abbé Pichot, secrétaire de Pompignan, et qui atteste que l'archevêque, malade, ne put assister au Conseil du 24 août et versa des pleurs amers sur ce qui s'y était passé. Qu'il ait négocié pour faire accepter la Constitution, c'est indéniable. Mais M. l'abbé Bouvier a si bien plaidé la cause de l'archevêque de Vienne, innocenté par l'abbé Emery, qu'il semble désormais impossible de voir en lui un « renégat ».

***

Catalogue de la Bibliothèque de Grenoble. — *Supplément. Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France. Paris, Plon, Nourrit et Cie.* — Cette publication importante se compose actuellement de 60 volumes et nous avons eu déjà l'occasion d'en parler dans la bibliographie du remarquable catalogue des Manuscrits de la bibliothèque de Grenoble (volume VII[e] de la collection des départements) ; cet ouvrage qui contient l'analyse et la description de 2,082 manuscrits,

articles ou numéros distincts, a été rédigé par M. Paul Fournier, professeur à l'Ecole de Droit de Grenoble et président de l'Académie Delphinale, par M. Edmond Maignien, conservateur de la Bibliothèque, et M. Prud'homme, archiviste de l'Isère.

Or, ce beau volume, si utile aux chercheurs, vient de s'enrichir d'un *Supplément* considérable qui se trouve dans le tome XLI de la collection (1903, pp. 288-377). Ce supplément est entièrement rédigé par M. Maignien (nos 2090 à 2485). La collection des manuscrits de la bibliothèque de Grenoble comprend surtout trois catégories de documents : 1° les manuscrits de Jean de Caulet, évêque de Grenoble (1726-1771), amateur et collectionneur passionné de belles éditions et de riches reliures ; 2° les manuscrits de la Grande-Chartreuse confisqués lors de la Révolution; les manuscrits acquis par la ville depuis la Révolution et provenant presque tous d'hommes célèbres ou de collections d'érudits Dauphinois. De cette dernière source viennent les nouvelles acquisitions signalées dans le Supplément cité. Dans cette catégorie sont catalogués les manuscrits intéressant surtout la province du Dauphiné et offerts à la Bibliothèque par des collectionneurs, dont voici les noms des principaux : MM. Allard-Duplantier, Gariel, E. Chaper, de Rochas, A. Albert, Ed. Maignien. Ce supplément sera, on le voit, très intéressant à consulter et fournira aux chercheurs de choses inédites dauphinoises, un fonds riche et varié.

***

Tiersot (Julien), sous-bibliothécaire du Conservatoire de Paris. — *Chansons populaires recueillies dans les Alpes Françaises (Savoie et Dauphiné).* — Grenoble, Falque et Perrin; Moutiers, Ducloz, 1903, in-4° XXXVIII-XXIX-549 pp. et nombreuses illustrations.

« C'est une manière d'alpinisme assez inédite que celle qui consiste à courir la montagne à la recherche des chansons populaires.

« Loin de s'en tenir à une observation superficielle, d'ailleurs sans négliger de contempler en passant les merveilles de la nature, l'on entre dans les chaumières, l'on s'entretient avec les habitants, on apprend à connaître leur vie, leurs mœurs, on évoque avec eux les souvenirs du passé de la race, et l'on pénètre ainsi dans la complète intimité du pays. »

Telle est la méthode suivie par M. Tiersot, qui a parcouru le Dauphiné et la Savoie pour ses recherches intéressantes. Les humbles comme les lettrés, les vieillards surtout, les bonnes vieilles lui ont fourni les éléments de son étude.

Citons au hasard une anecdote de voyage. « Je trouvais à Cervières, près de Briançon, dit M. Tiersot, en la personne de Mme Faure Vincent, une pauvre vieille impotente, clouée par la paralysie dans sa maison de bois à moitié enfoncée dans la terre, mais ayant gardé toute sa lucidité d'esprit. Je lui dois toute une collection de chansons qu'elle me dit d'une voix

faible mais très juste, et dans le meilleur style de chant populaire. J'en ai extrait une intéressante version de la chanson de Renaud et une chanson de Mai admirable de conservation et de caractère primitif... »

« Une autre fois, c'était à la Grande-Chartreuse (ce souvenir rappelle aujourd'hui bien des tristesses !) L'office des Matines présentait ce rare intérêt que le corps d'un père, mort la veille, était exposé devant l'autel, dans sa grande robe blanche, le visage couvert du capuchon, étendu sur une planche. sans cercueil.

« Dans leurs stalles, les Chartreux chantaient impassibles. Parmi la monotonie de leur large et sèche psalmodie, une mélodie se dessina. à la tonalité sombre, au rythme bien accentué, qu'ils répétèrent plusieurs fois : elle me produisit un véritable effet d'épouvante ! Je la retrouvais plus tard dans les livres de chant ! c'était une hymne Ambrosienne, d'un grand caractère assurément, mais qui certes ne m'eût pas autant frappé en toute autre circonstance... »

Chansons mélancoliques de bergères, chansons du cabaret, des noces, des repas champêtres, des conscrits, des veillées d'hiver, etc.

M. Tiersot signale, dans plusieurs localités reculées du Briançonnais, des représentations des vieux *Mystères*.

La moisson de l'infatigable chercheur se compose de 442 chansons. Elles sont accompagnées de musique, de remarques, de *variantes*. Elles sont groupées méthodiquement sous différents titres ou chapitres : chansons historiques, chansons traditionnelles (légendaires et tragiques, d'aventures satyriques) ; chansons d'amour relatives au mariage, de bergers, de conscrits et de soldats, chants des fêtes de l'année, chansons de travail, berceuses, danses, etc.



Une illustration Dauphinoise : Le cardinal Pierre Guérin de Tencin, *archevêque d'Embrun, puis de Lyon, par l'abbé J.-E. Delaloye, curé dans le diocèse de Grenoble.* — Grenoble, Joseph Baratier, imprimeur de l'Evêché, 1903.

Pour avoir une juste idée de ce que fut l'école janséniste, il suffit d'examiner ses haines implacables, l'habileté de ses moyens pleins de ruse et ses écrits pleins de mensonges. La puissance du crédit qu'elle trouvait jusque dans les plus hautes classes de la société, réussit trop souvent à flétrir dans l'opinion publique les plus graves et quelquefois les plus dignes personnages de l'Eglise.

Celui qui a le plus souffert des colères haineuses et vindicatives du jansénisme est assurément le cardinal de Tencin.

Réhabiliter la mémoire de cet illustre évêque, une des gloires du Dauphiné, telle est la tâche que s'est imposée l'auteur de cette étude.

C'est surtout comme archevêque d'Embrun que Mgr de Tencin a été l'objet des attaques des jansénistes, probablement parce que durant toute

sa vie, mais surtout au Concile d'Embrun, il leur avait porté les coups les plus graves.

L'auteur s'applique surtout à parler de l'archevêque d'Embrun, l'épiscopat du cardinal sur le siège de Lyon ayant déjà été retracé par M. l'abbé Audouy, du diocèse de Lyon.

C'est aux archives des Hautes-Alpes surtout et à celles de l'Isère. que M. Delaloye a trouvé les éléments de ce consciencieux travail. Le cartulaire de la prévoté d'Oulx lui a été également d'un grand secours.

Un superbe portrait du cardinal, d'après une estampe du château de Tencin communiquée à l'auteur par M. le marquis de Monteynard, orne le frontispice de cet ouvrage.

Pierre Guérin de Tencin était issu d'une famille de robe, dont le berceau fut d'abord Guillestre (Hautes-Alpes), et ensuite Romans. Il naquit a Grenoble, le 22 août 1679.

Les armoiries de sa famille étaient d'or, à l'arbre arraché de sinople, au chef de gueules chargé de trois besants d'argent. Son père était seigneur de Tencin et de Froges, sénateur à Chambéry, président à mortier au Parlement de Grenoble.

Sa mère, Louise de Buffevant, appartenait également à une famille de robe.

Pierre de Tencin fut, élevé chez les Oratoriens; dès la fin de ses études, il fut pourvu d'un canonicat à Sens, ensuite de l'abbaye de Vezelay et enfin, en 1703, de l'archidiaconat de Sens. Ayant à cette époque reçu la prêtrise, il fut nommé vicaire général du diocèse de Sens.

En 1705, il fut nommé docteur et prieur de Sorbonne et député de la province de Vienne à l'assemblée du clergé, en qualité de chanoine prébendé du prieuré de La Mure au diocèse de Grenoble. Cinq ans plus tard il fut, au même titre, député de la province de Sens.

L'abbé de Tencin s'était attaché aux Jésuites et aux Sulpiciens. De là le commencement de la haine des jansénistes.

En 1718, en sa quatité d'archidiacre, il installe Jacques-Bénigne Bossuet, le neveu du grand Bossuet. Quinze ans après, le roi lui offre l'évêché de Grenoble, que celui-ci refuse.

En 1725, il est nommé archevêque d'Embrun. C'est là qu'il préside un Concile provincial et s'occupe activement de ses séminaires et de l'administration du diocèse.

En 1739, Mgr de Tencin est nommé cardinal.

En 1740, il est nommé à l'archevêché de Lyon.

Dans ces 148 pages, l'auteur de cette étude très consciencieusement écrite a su mettre dans sa vraie lumière la figure du cardinal de Tencin. Pas de détails inutiles, pas de phrases, mais des documents, et des documents pour la plupart inédits. C'est ainsi qu'on écrit maintenant l'histoire. L'auteur a bien mérité du Dauphiné par ces pages attachantes qui vengent une de ses gloires d'attaques injustifiées. P. B.



" Annales Dauphinoises "

VIRIVILLE

ET

l'Ermitage de Notre-Dame de Saint Baudille

ASPECT

Le bourg de Viriville n'apparaît point aux regards du voyageur qui traverse en chemin de fer les immenses plaines monotones de la Côte-Saint-André. C'est tout au plus, si de la gare de Marcilloles on peut voir l'extrémité du clocher, dont la forme bizarre éveille la curiosité. Mais ce qui laisse soupçonner l'existence dans ce plissement de terrain en forme d'entonnoir, d'une certaine agglomération, c'est la vue du couvent des Ursulines qui domine le bourg à gauche et dont la masse s'exagère encore de loin. On aperçoit également, à droite, les ruines de l'ancien château seigneurial, dont le donjon, il y a quelque trente ans, s'élevait encore à une certaine hauteur, mais aujourd'hui, le temps et la pioche des démolisseurs l'ont presque entièrement détruit.

On le voit, Viriville était admirablement situé pour être fortifié. Aussi au Moyen-Age surtout, l'entoura-t-on d'une formidable enceinte dont on voit encore des restes imposants.

Si nous remontons plus avant dans l'antiquité, nous remarquerons que Viriville existait déjà sous les Romains. Car on y a trouvé plusieurs pièces de monnaie de cette époque. M. le chanoine Saint-Chef, à qui nous devons la plupart des éléments de l'étude que nous commençons, en possède une belle collection. Trois de ces pièces de monnaie sont en parfait état de conservation. L'une est un Marc-Aurèle (IIe siècle), l'autre un Gordien (IIIe siècle) et la troisième un Constantin (IVe ou Ve siècle). Les autres, plus ou moins corrodées par l'oxydation, n'ont pu être encore attribuées.

Etymologie de Viriville. — Il est facile de vérifier les noms primitifs de Viriville : 1° dans la Charte X, en date de 902 du cartulaire de Saint-Hugues, publié en 1869 par Marion, qui qualifie Viriville de *Castrum veteris Villæ* ; 2° dans la bulle de Pascal II (1), publiée en 1107 et datant de St-Pierre d'Allevard, bulle servant à régler la délimitation des diocèses de Vienne et de Grenoble, Viriville porte le nom de *Verevilla*. Cette dernière appellation figure ensuite dans tous les actes publiés jusqu'au XVIIe siècle.

Le village de Thodure *Taldubricum* (Charte X), *Taldivirum* (Charte XI faisait partie de Viriville jusqu'en 1278. A cette dernière date, la terre de Thodure fut érigée et donnée en fief par Hugues de Bressieux à Falque de Montchenu sous l'hommage de vassalité, dont le symbole était quatre fers à cheval garnis de leurs clous, que les successeurs de Montchenu, dans chaque mutation, devaient remettre au baron de Bressieux.

Avant d'aborder l'histoire des seigneurs de Viriville et la description de ce qui reste de l'antiquité de cette localité, nous allons donner l'historique de l'Ermitage de Notre-Dame de Saint-Baudille, qui était situé sur Viriville et qui était connu de la France entière par ses pèlerinages et la qualité de plusieurs des solitaires, dont un, le frère Jean-Baptiste était de sang royal.

Ermitage de Saint-Baudille

Jusqu'à la Révolution, les pèlerins s'acheminaient chaque année vers cette colline verdoyante que domine aujourd'hui une pyramide surmontée de la statue de la Sainte Vierge, souvenir funèbre et pieux des victimes de la guerre de 1870. C'est là, sur le sommet de cette colline amortie en plate-forme et comme à l'extrémité d'un promontoire, que se trouvait un ermitage et un sanctuaire célèbres. Aujourd'hui il n'en reste plus rien, pas la moindre ruine, et on a oublié jusqu'à la fameuse source dont les eaux avaient, dit la tradition, la vertu de guérir de la fièvre. Du haut de cette terrasse naturelle la vue est magnifique. Au nord, on aperçoit les vastes

(1) Antérieurement Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne.

MOLIÈRE A GRENOBLE

On sait que Molière séjourna quelques semaines en Dauphiné. A Vienne, son passage a été l'objet de plusieurs études, dont une notamment de M. C. Latreille, professeur au Lycée de Lyon (1).

A Grenoble, M. Prudhomme, l'érudit archiviste-paléographe qui a déjà eu si souvent la main heureuse, vient de découvrir en dépouillant, pour en dresser l'inventaire, les anciens registres de la paroisse Saint-Hugues, un acte de baptême signé par Molière et Madeleine Béjart, à la date du 12 août 1652.

L'enfant baptisé ce jour-là, et qui fut appelé Jean-Baptiste, comme son parrain, était fils d'Edme Villequin, comédien, et de Catherine Leclerc, sa femme, tous deux connus sous le nom de *Debrie.*

La découverte de cet acte important permet d'affirmer que Molière vint à Grenoble avec toute sa troupe, une première fois en août 1652; mais il n'en reste pas moins certain, d'après le témoignage de La Grange et de Grimarest, qu'il y revint une seconde fois, au carnaval de 1658, avant de quitter définitivement la province.



LE MONDE DAUPHINOIS

Un fervent admirateur de Berlioz, M. Raoul Gunsbourg, vient de faire jouer au théâtre Sarah-Bernhardt à Paris, et pour la première fois en France, *La Damnation de Faust*, qu'ont interprétée d'une façon remarquable Mlle Calvé, MM. Alvarez et Renaud et l'orchestre Colonne. La famille du maître a adressé de chaleureux remerciements aux distingués interprètes.

MARIAGES

A Paris, Mlle de Pierrebourg avec le comte Portalis, officier d'artillerie, fils aîné de la comtesse Portalis, né Mounier. Le fiancé, chef de la famille Portalis, est l'arrière-petit-fils du comte Portalis, premier président à la cour de cassation, ministre des affaires étrangères, pair de France. Le père de celui-ci fut le ministre des cultes et l'auteur principal du Code civil et du Concordat. Le lieutenant Portalis descend aussi de Mounier, l'orateur de la Constituante, baron de l'Empire et pair de France sous la Restauration. — A Vallauris (Alpes-Maritimes), le 28 avril, M. Léon Bonniard, (d'Aiguilles), avocat, docteur en droit, avec Mlle Ga-

(1) Voir le premier volume des *Annales Dauphinoises*, à la bibliographie.

brielle Lisnard. — M. Marie-Félix de La Chevardière de la Grandville (de Chatte) et Mlle Marie-Elisabeth de Guinaumont, à Compiègne. — Mlle Adeline Marestaing, fille de M. Marestaing et de Mme, née Pâris de Treffonds, avec M. Jean Pâris d'Avancourt, comte de Treffonds, lieutenant de cavalerie. — A La Tronche, le mariage de Mlle Anne Duhamel avec M. de Brye de Vertamy. Mgr Henry, évêque de Grenoble, a donné lui-même aux jeunes époux la bénédiction nuptiale. — A Lyon, Mlle de Jonage, avec M. le lieutenant de La Beaume, du 19e dragons, en garnison à Vienne. — A Guillestre, Mlle Edmée Guillaume, fille du conseiller général médecin et maire, avec M. Auguste Cler, comptable à la Banque. — A Abriès, Mlle Chabert, fille du maire, avec M. Joseph Barthélemy, de Guillestre. — A Mépieu, Mlle A. M. Richard avec M. S. H. de Buttet, lieutenant au 99e de ligne à Gap. — A Londres Miss Edith Hopkins avec M. Ernest Châlon, co-directeur de la maison H. Wos et Cie, une des plus grandes fabriques de cartes postales du monde. M. Châlon est le beau-frère de M. Dournon, architecte à Grenoble. — A Grenoble, Mlle M. Gruyer et M. E. Rosset, capitaine au 159e d'infanterie, fils du greffier du Conseil de Préfecture de l'Isère.

NÉCROLOGIE

A Valence ont eu lieu, le 3 juin, les funérailles du général de brigade d'artillerie Mugnier de Maçon, qui avait pris sa retraite dans cette ville. Il avait combattu en Crimée en 1855, puis en 1870-71 sur les bords de la Loire, où il fut blessé. Ancien professeur à l'Ecole supérieure de Guerre, il était en dernier lieu gouverneur de Besançon. Le général de Maçon sera très regretté des œuvres charitables et des pauvres de la Drôme. — Château de Cornage, à Vizille, le vicomte Adrien de Grémion, ancien officier de cavalerie, ancien maire, 86 ans. — A Montbard (Côte-d'Or), M. Monmon, ✵, directeur des postes et télégraphes en retraite, ancien directeur à Grenoble, 82 ans; il était le père du juge de paix de Châtillon-en-Diois, ancien notaire à Aspres-sur-Buech. — A Chartres, le vicomte de Barral 62 ans. — A Grenoble est décédé le 17 mai, à la suite d'une opération à l'hôpital, M. le sénateur de l'Isère Durand-Savoyat, avocat, ancien maire d'Autrans et, depuis 1880, conseiller général du canton de Monestier-de-Clermont. Né au Monestier, le 14 février 1847, il suivit de bonne heure les traces de son père qui avait été représentant du peuple en 1848 et 1849, et il entra dès 1870 dans la vie publique, avec MM. Edouard et Aristide Rey, Félix Poulat, Vogeli, etc. A deux reprises il fut adjoint au maire de Grenoble; en 1885, il fut élu député et ne se représenta pas en 1889. En 1891, il fut nommé en remplacement de M. Marion au Sénat, où il siégea jusqu'à sa mort. — A Gap, M. Florimond Tanc, avoué, 48 ans. — A Eyzin-Pinet a été inhumée le 21 mai, Mme Christophle, épouse de l'ancien député de l'Isère, conseiller général de Vienne. — A Grenoble, M. Louis Michoudet, directeur de l'Enregistrement à Carcassonne. Inhumé à Seyssinet. — A Corençon, et inhumé à Champier, l'abbé Louis Billot. — A Rovon, M. Joseph Mazuit, ancien maire, 84 ans. — A Paris, et inhumé à Tullins, M. Michel Le Tellier fils, avocat. — A Genas, M. Antoine Quantin, notaire. — A Grenoble, et inhumée à Lumbin, Mme C. L. J. Arnaud, originaire de Vizille, veuve de M. Alfred Grand, qui fut maire de Lumbin. — A Paris, Mme Joseph Château. — A Laval, M. Durand, curé, ancien vicaire à Grenoble. — A Vienne, M. Geoffroy Bouvier, industriel. — A Grenoble, M. Richard, ancien magistrat. — A Montpellier, Mlle Aguilhon, tante de Mgr Henry, évêque de Grenoble.

" Annales Dauphinoises "

Les Expulsions des Oblats de Marie

A

Notre-Dame de l'Osier

ORIGINE DU SANCTUAIRE



Façade de la nouvelle église. — Chapelle de l'Osier sanglant. — Intérieur de la grande nef.
Rue conduisant à N.-D. de Bon-Rencontre. — Place de l'Eglise, vue extérieure du transept.
(Clichés de M. Sénequier-Crozet).

4e Année. N° 6.

Authenticité du Miracle, d'après les Archives de l'Isère

AVANT le récit de l'expulsion des RR. PP. Obats, nous placerons quelques notes historiques et documentaires concernant les sanctuaires de l'Osier.

Voici d'abord, d'après des pièces authentiques contenant les dépositions des témoins et les actes signés par quatre notaires, quelle

fut l'origine du Sanctuaire de N.-D. de l'Osier. Ces documents, qui sont déposés aux archives de l'Isère, ont été publiés en partie par Mlle de Franclieu (1). Nous les résumons ci-après. Comme on le verra, ils ont une valeur scientifique incontestable et constituent avec ceux non moins incontestables qui relatent les nombreux miracles opérés sur le tombeau de la Bienheureuse Philippe de Chantemilan à Vienne, et qu'ont publiés MM. Ulysse Chevalier et Reure, professeur à la Faculté catholique de Lyon, des documents précieux.

Nous insistons tout spécialement sur la valeur de ces documents, devant lesquels les plus sceptiques devront s'incliner s'ils ont toutefois une notion de la critique historique, telle qu'on l'entend aujourd'hui. Ces documents étant assez clairs d'eux-mêmes, nous n'y ajouterons aucun commentaire.

L'OSIER SANGLANT

« En 1649, Pierre Port-Combet, huguenot de religion, et habitant le lieu dit des Plantées, ayant un mépris de la Sainte-Vierge, entreprit de travailler et de tailler un sien armarinier (osier) le jour de la fête de l'Annonciation (2), nonobstant la contrariété de ce, pour Jeanne Pélion, sa vertueuse femme, de religion catholique; mais Dieu permit que cet osier jetât des larmes de sang par chaque taille qu'il en faisait, que Port-Combet fût, lui et ses habits, tout tachés de sang, ainsi que la serpette (3) dont il se servait... Ladite femme le voyant venir à elle dans un état sanglant, et ignorant la cause : « Ah ! misérable, je savais bien que la Sainte-Vierge vous punirait, s'écria-t-elle. — Je ne suis pas blessé, reprit Port-Combet, c'est que l'armarinier m'a jeté du sang par chaque entaille que j'en ai faite... »

« Lors, cette bonne femme s'en alla avec lui vers cet osier miraculeux, où, montée par l'échelle, elle coupe de la même serpette deux armariniers qui ne lui jetèrent point de sang; ledit huguenot en coupa derechef, et il sembla que cet arbre insensible s'irritât plus que devant, lui jetant du sang avec plus d'abondance qu'il n'avait encore fait.

« Cet événement fit grand bruit. L'autorité ecclésiastique ordonna une enquête; l'autorité civile, appliquant les lois alors en vigueur, condamna Port-Combet à trois livres d'amende. Ce jugement du tribunal de Saint-Marcellin, rendu par deux juges, dont l'un était catholique et l'autre protestant, constate le prodige et demeure comme un témoignage important de la vérité.

(1) Le miracle de l'osier, d'après les documents originaux. Grenoble, imprimerie Baratier et Dardelet, 1892, Plaq. 31 pp.

(2) Fête chômée avant la Révolution.

(3) On possède encore aujourd'hui cette serpette ou gouïe.

« Malgré cet événement, Port-Combet, par crainte des moqueries de ses coreligionnaires, ne se convertit point (1).

« Sept ans plus tard, comme il travaillait également un jour férié et de grand matin, une dame vêtue de blanc et de bleu et portant sur la tête un voile noir, lui ordonna d'arrêter ses bœufs (2). « Cet huguenot qui a coupé l'osier, demanda la dame, où habite-t-il ? Ne veut-il pas se convertir ? — Je ne sais pas, répondit Port-Combet. — Ah ! tu crois que je ne sais pas que tu es le huguenot ? » Et lui voulant continuer son labeur, elle lui demanda de rechef d'arrêter ses bœufs. « Si tu ne les arrêtes, je les arrêterai bien, dit-elle. — Ah ! je les arrêterai bien moi-même, madame ». Et la Sainte-Vierge l'avertit que sa fin approchait ; que s'il ne changeait de religion, il serait damné ; mais que s'il en changeait, elle le protégerait devant Dieu ; et elle lui recommanda de dire aux populations que leurs prières n'étaient pas assez ferventes. Lors, la dame franchit la courbe en un clin d'œil, et s'arrêta à l'Epinouze (3). Le laboureur traversa la rivière et la suivit par le bois jusqu'à l'endroit où elle l'attendait. Ecoutant alors ses gémissements. la Dame laissa le pauvre huguenot persuadé de la vérité. »

Cet acte est signé de quatre notaires et déposé aux Archives de l'Isère.

Quelques jours après, Port-Combet abjura entre les mains du Prieur des Augustins, reçut la Sainte-Eucharistie et mourut saintement. Son corps fut déposé au pied de l'osier, premier instrument de sa conversion (4).

Voici maintenant le sommaire des pièces authentiques attestant les miracles.

1re Pièce : Plainte faicte par honnête Pierre Champier, procureur d'office de Vinay; en date du mardi 30 mars 1649, au seigneur châtelain de Vinay : Claude Roud, et mentionnant le miracle de l'osier sanglant. Acte signé de Patricot, curé ; Roud châtelain ; Champier, procureur d'office ; Meynier, Pascal et Richon.

2e Pièce : Déposition de Port-Combet, laboureur des Plantées, âgé de 45 ans, qui déclare que « sur les dix heures du matin, jour et fête de Notre-Dame, il prit une gouïe et si mit à couper des armarines d'une branche et monta en après un peu plus haut du côté d'une autre branche où il se mit à couper lesdites armararines et sans se donner garde il se vit incontinent toutes les mains sanglantes et ladite gouïe, et voyait que le sang sortait à grosses gouttes d'une chacune coupure desdites armarines, et regarda aussi ses haut-de-chausses qu'il portait qui étaient aussi fort

---

(1) On cite notamment les huguenots de l'Albenc.
(2) N.-D. de Bon Rencontre est sur l'emplacement de ce miracle.
(3) On y a bâti une modeste petite chapelle.
(4) L'église actuelle est bâtie sur l'emplacement du tombeau et de l'osier.

sanglantes ». L'acte porte ensuite le dialogue avec sa femme que nous avons donné plus haut.

Port-Combet déclare également qu' « il ne s'est aucunement coupé ».

3e Pièce : Déposition de la femme de Port-Combet, déclarant qu'elle a visité son mari pour savoir s'il ne s'était point blessé et qu'elle s'est rendue parfaitement compte de la provenance de ce sang..., qu'elle a vu saigner l'osier en présence de plusieurs témoins.

4e Pièce : Déposition de Louis Caillat Miquelle, tailleur d'habits, habitant aux Plantées, à qui Port-Combet montra ses mains et ses chausses ensanglantées.

5e Pièce : Déposition de Jean Francillon Croze, travailleur de Creneu, près de Vinay, à qui Port-Combet raconta le miracle et montra l'osier encore tout sanglant : « Cela est un grand miracle, dit Francillon, et ne sais ce que cela veut dire. Autre chose n'a dit et s'en alla à la messe. »

6e Pièce : Décision du juge pour assigner Pierre Port-Combet.

7e Pièce : Assignation de Port-Combet en date du 9 mars 1649.

8e Pièce : Interrogatoire de Pierre Port-Combet, qui affirme la véracité des dépositions des témoins.

9e Pièce : Réquisitoire du Procureur.

10e Pièce : Condamnation de Pierre Port-Combet, à trois livres d'amende, en deux tiers applicables à des œuvres pies, le reste envers le demandeur et pour les frais du procès.

11e Pièce : Seconde apparition de la Sainte-Vierge; déclaration de Jeanne Pélion. Miracles accomplis : morts ressuscités, malades et estropiés guéris pendant les sept ans qui s'écoulent entre le miracle de l'osier et l'apparition de la Sainte Vierge arrêtant les bœufs. Récit de la conversion et des derniers moments de Port-Combet. Cette pièce signée du « R. P. Nicolas de Sainte-Marie, Augustin déchaussé du couvent de Lozier », est approuvée par Jeanne Pélion, qui déclare que de « son gré et bonne volonté, seduite ny subornée, mais de son propre mouvement, et moyennant son serment, que tout ce que dessus est ecrit par le susdit Père Nicolas, contient vérité de tout quoy nous lui avons fait lecture, et ce pour servir à l'avenir ce que de besoin. »

Ont signé : « Jean Cuchet, Jean Riquet et Claude Riquet, fils à Raymond et sieur François Armand, tous marchands du même lieu, témoins requis soussignés à l'original, avec ledit R. P. Nicolas, non ladite Pellion pour ne savoir, de ce enquise et requise : et nous notaires royaux héréditaires recevant soussignés : Fonetty, C. F. Ferrier, Chevalier et Antoine Roman. »

12e Pièce : Proposition faite aux membres de la Compagnie de la Propagation de la foi d'acheter le lieu où s'est accompli le miracle, pour y construire une chapelle. (Le 18 novembre 1656, une croix était élevée sur l'emplacement de l'apparition.)

13e Pièce : Enquête sur les miracles ; en date du 10 février 1657, par l'autorité ecclésiastique.

14e Pièce : Les membres de la Compagnie de la Propagation de la foi offrent la chapelle à la Sainte Vierge, 2 juin 1657 (1).

15e Pièce : Procès verbal de la visite de la chapelle de N.-D. de Lozier par Mgr Scarron, évêque de Grenoble, le 25 avril 1662.

L'inventaire mentionne, entre autres, trois calices, un osier, des lampes, une croix, un encensoir, le tout en argent, vingt-cinq chasubles, quatre pièces de tapisseries de Bergame, cinquante-quatre cœurs d'argent, huitante-sept pièces d'argenterie pendues à deux tableaux, soixante-quinze tableaux de vœux rendus, deux couronnes d'argent, etc., etc. »



Notre-Dame de Bon-Rencontre, la porte avec au-dessus la scène du miracle. — L'ensemble de la chapelle avec la tour et la statue, le petit trait blanc qu'on voit sur la porte indique les scellés. — Notre-Dame d'Epinouze. — Devant la chapelle les élèves de l'Externat N.-D. de Grenoble en pèlerinage.
(Clichés de M. Sénequier-Crozet).

UNE simple croix fut d'abord plantée près de l'Osier, mais en 1657, Marguerite de Montagny, marquise de Lestang, dame de Vinay, bâtit un petit oratoire dans lequel on renferma l'Osier. L'oratoire fut aussitôt trop étroit, la pieuse dame y substitua une vaste chapelle, dont, en 1664, les Augustins de Vinay acceptèrent la garde. Ils construisirent le couvent qu'on voit encore et que les Oblats ont élevé d'un étage.

En 1702, Claude de Moreton de Chabrillan, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, offrit en *ex-voto* l'étendard de bataille qu'il avait porté pendant tout son généralat, aux sièges de Naples, de Malvoisie et de Cannine en Dalmatie (1690). Un autre *ex-voto* rappelait la résurrection d'un enfant, exhumé après trois jours et apporté sur l'autel de l'Osier par son père, qui le remporta vivant.

(1) Archives de l'Isère. C. F. premier registre de la Compagnie pour la Propagation de la foi.

Pendant la Révolution, le célèbre osier devait être brûlé et la statue de la Ste Vierge mutilée; mais on parvint à les dérober aux commissaires du Gouvernement. Cachés au fond d'un bois voisin, ces premiers objets furent remis plus tard entre les mains de Mgr Claude Simon, évêque de Grenoble.

En 1834, Mgr de Bruillard érigea l'Osier en succursale, qu'il confia aux Oblats de Marie.

Ceux-ci rachetèrent l'ancien monastère des Augustins, où ils recevaient les pèlerins.

A 30 minutes de l'Osier, la petite chapelle de l'Epinouze où la Ste Vierge disparut aux yeux de Port-Combet. Cette chapelle date de 1888 seulement.

N.-D. de Bon-Rencontre consacre le lieu de l'apparition. Cette chapelle fut successivement agrandie en 1837 et ensuite après l'arrivée des Oblats. En 1856, on érigea la tour.

En 1873 fut consacrée une nouvelle église construite par M. Berruyer, architecte, et le même jour eut lieu le couronnement de la statue de N -D. de Bon-Rencontre par Mgr Paulinier, évêque de Grenoble, au milieu d'un grand concours de fidèles. La musique du 2e d'artillerie accompagnait à la procession les hymnes liturgiques et surtout l'air si populaire aujourd'hui : « Pitié, mon Dieu ».

Parmi les pièces les plus remarquables du trésor, on montre un morceau gros comme le bras de l'Osier sanglant et le drapeau dont il a été parlé plus haut, et qui a été apporté à l'Osier le 6 janvier 1702.

Le premier supérieur des Oblats à l'Osier a été le P. Vincent. Un de ses successeurs a été le P. Guigue, plus tard évêque d'Otawa. Parmi les autres supérieurs, mentionnons les RR. PP. Cumin, Roux, Montfort, Burfin, Lavillardière.

L'EXPULSION

Les Religieux Oblats de Marie Immaculée, dès la promulgation de la loi de 1901 contre les Congrégations, adressèrent, dans les formes et les délais voulus, une demande en autorisation.

Par son vote du mardi 24 mars 1903, la Chambre décida de ne pas même examiner cette demande.

Les Religieux, les novices qui formaient la communauté de N.-D de l'Osier, allèrent demander à la terre étrangère la liberté qui leur est refusée dans leur propre pays; néanmoins, deux religieux, un Frère et un domestique restèrent pour protester, au nom des principes, et pour prouver qu'ils ne céderaient à une loi injuste que devant la violence.

Le Gouvernement a eu peur

Il s'agissait donc d'expulser deux Religieux.

Le gouvernement qui n'était pas encore remis des émotions que lui a

causées la belle attitude des catholiques, lors du départ des Chartreux, a voulu opérer à Notre-Dame de l'Osier avec un déploiement exagéré des forces policières.

Aussi avait-on mobilisé, pour expulser deux Religieux, ONZE BRIGADES de gendarmerie sous les ordres de M. Deroche, lieutenant de gendarmerie à Saint-Marcellin.

Les manifestations de la population ne pouvaient cependant pas être bien terribles, puisque le hameau de l'église ne compte guère que 600 habitants.

Mardi 16 juin, vers 11 h. 1/2 du matin, deux voitures escortées de gendarmes arrivèrent à Notre-Dame de l'Osier au grand galop; aussitôt les onze brigades de gendarmerie qui s'étaient rendues à l'Osier par les routes et les bois, cernèrent le village, et empêchèrent même les habitants de sortir de leurs demeures pour venir sur la place.

Les voitures contenaient :

M. Cauwès, sous-préfet de Saint-Marcellin; le procureur Gaignère; le juge d'instruction Barthe de Sandfort; M. Surre, juge de paix de Vinay et son greffier, M. Finant, puis M. Bally, représentant du liquidateur M. Duez, de Paris.

Deux hommes avaient été réquisitionnés pour remplir les fonctions de crocheteurs : M. Brossat, horloger à Vinay, et le sieur Conin qui fut déjà crocheteur du Couvent de l'Osier lors de l'exécution des Décrets en 1880.

Le procureur Gaignère saute de la voiture et s'élance à la porte du Couvent; il tire avec une telle violence le cordon de la sonnette qu'il en décroche le fil de fer.

La paroisse de l'Osier étant trop petite et trop pauvre pour se construire un presbytère, le curé est logé par les Religieux dans une partie du Couvent.

C'est pourquoi la porte fut ouverte à M. Gaignère par le domestique de M. l'abbé Balmès, curé.

M. Gaignère veut faire vite et bien; il se débat, s'agite, crie, gesticule, et le sous-préfet de Saint-Marcellin qui l'accompagne en est abasourdi. Il s'élance dans les corridors en criant, hors de lui :

— M. Monnet! je veux M. Monnet! où est M. Monnet!

Il est midi moins un quart, le R. P. Prosper Monnet, provincial des Religieux Oblats, descend à la chapelle et rencontre le procureur, dans le cloître.

— Qui êtes-vous? s'écrie M. Gaignère.

— Monnet, répond le religieux.

— Ah! c'est vous? Montrez-moi la communication de votre couvent avec l'église...

— Mais, Monsieur...

— Pas un mot! Dépêchez-vous! Et plus vite que ça! Allons vite, Monsieur Monnet! C'est que je ne suis pas ici pour m'amuser! J'ai beaucoup de travail aujourd'hui!

— Mais enfin, monsieur...

— Pas d'explications ! ou je vous fais empoigner !

— Voilà, Monsieur, répond simplement le P. Monnet, en montrant la porte qui communique du couvent à la sacristie de l'église.

— Gendarme ! gardez-moi cette porte et ne laissez passer personne ! s'écrie M. Gaignère.



LE R. P. MASSON
(Cliché de M. Sénequier-Crozet)

Le procureur craignait sans doute que les gens de l'Osier pénètrent dans le couvent par l'église et la sacristie pour lui faire une conduite de Grenoble; dans sa crise de colère, M. Gaignère avait oublié que le couvent et l'église étaient cernés par onze brigades de gendarmerie pour protéger sa personne.

Un peu revenu à son état normal, M. Gaignère interpelle le R. P. Monnet, en lui disant :

— Maintenant, monsieur Monnet, conduisez-moi dans vos appartements !

Le R. P. Monnet, après avoir indiqué à M. Gaignère la partie du couvent qui sert de presbytère à M. le curé Balmès, le conduit au premier étage dans sa cellule, dont la porte est du reste ouverte.

Dans la cellule du P. Monnet

— Nous allons faire une perquisition ! s'écrie M. Gaignère.

Mais c'est inutile, le couvent est déménagé depuis longtemps. Cependant, M. Gaignère y découvre une pièce à conviction, un *tract électoral* et un numéro de la « Croix ».

Puis il fait garder le P. Monnet à vue par un gendarme, il est midi. Tout ceci a duré moins de temps qu'il en faut pour le dire, car M. Gaignère est un procureur qui fait tout à la vapeur.

Chez le R. P. Masson. — Les sommations de M. Gaignères

M. Gaignère frappe à la porte de la cellule du R. P. Masson.

— A qui ai-je l'honneur de parler, répond celui-ci de l'intérieur.

— Au procureur de la République de Saint-Marcellin.

— Que désirez-vous ?

— Au nom de la loi, ouvrez ! Ceci, c'est ma première sommation.

— Si vous venez faire un inventaire et une perquisition chez moi, et si vous me laissez chez moi, je vous ouvre, répond le P. Masson ; dans le cas contraire, je refuse.

— Je n'ai pas d'explications à vous donner, répond M. Gaignère en rugissant, je vous fais la seconde sommation.

Même réponse du P. Masson.

— Troisième sommation de M. Gaignère.

— Je refuse.

— Gendarmes ! s'écrie M Gaignère, allez chercher les serruriers.

Les crocheteurs arrivent ; une quatrième fois M. Gaignère crie : Voulez-vous ouvrir, oui ou non ?

Pas de réponse.

Les crocheteurs

Disons à l'honneur de la population de l'Osier qu'on n'a pas pu y trouver un homme consentant à accomplir les fonctions de crocheteur.

A Vinay, — et nous le disons à leur louange — les trois serruriers qui s'étaient entendus pour refuser leur concours, n'ont pas été demandés.

On a dû s'adresser à un horloger-bijoutier, M. Brossat, que rien ne désignait pour de pareilles fonctions, et qui ne fait pas toujours preuve d'une si grande complaisance, surtout quand il y a des incendies.

N'est-ce pas lui qui fut verbalisé naguère par le brigadier de gendarmerie de Vinay, pour avoir refusé de s'aider à combattre un incendie, et condamné à l'amende par le juge de paix de Vinay?

M. Brossat, horloger, fournisseur des Religieux de l'Osier, pratique à un haut degré le pardon des injures, pour consentir à venir crocheter les portes en compagnie du juge de paix et des gendarmes qui le condamnaient jadis.

L'autre crocheteur est le sieur Conin, de Vinay, ouvrier charpentier, nous a-t-on dit, qui n'en est pas à son coup d'essai, puisqu'il fit son apprentissage en 1880 en enfonçant les portes à l'Osier.

Curieuse coïncidence, Conin va enfoncer, en 1903, le même panneau de la même porte de la même cellule qu'en 1880.

Il passe d'abord une vrille, puis une scie, et détache le panneau qu'il fait ensuite sauter d'un coup de marteau.

Arrestations arbitraires

La porte est enfin ouverte.

Le P. Masson est dans sa cellule avec deux de ses amis, habitants de

l'Osier : MM. Eugène Quinquinet, conseiller municipal, et M. Emile Caillat, maçon.

— Qui êtes-vous ? s'écrie M. Gaignère blême de rage, en s'adressant à ces deux messieurs, que faites-vous là ?

— Nous étions en visite chez le P. Masson, et comme vous avez cerné la maison, nous n'avons pas pu sortir.

— Gendarmes! crie M. Gaignère, gardez-moi ces deux hommes à vue, à la Mairie.

Ces deux excellents catholiques ont été remis en liberté à 7 h. du soir, après 7 h. de détention arbitraire.

— C'est vous Masson, dit M. Gaignère en s'adressant au religieux.

— Oui, monsieur.

— Vous avez mal fait de résister à la loi et surtout de refuser de m'ouvrir !



LE FRÈRE DELANGE

Nouvelles perquisitions, dans la corbeille à papier du religieux, où l'on trouve des débris de lettres reçues de sa famille. MM. Gaignère et Barthe de Sandfort collectionnent précieusement les morceaux, les mettent dans les enveloppes et les scellent !!!

Ils entourent le panneau de la porte d'une ficelle, cachètent, et le remettent au juge de paix M. Surre, de Vinay, en disant :

— Conservez-nous ceci et ne brisez pas le sceau !

Gaignère qui s'imagine que les religieux sont ses domestiques, s'adresse au P. Masson.

— Conduisez-nous chez M. Delange.

— Je n'ai pas à vous conduire.

— Gendarmes ! Gardez *cet homme* à vue !

Un gendarme s'installe dans la cellule du Religieux, et celui-ci le voyant inondé de sueur, a la précaution de fermer la fenêtre, pour ne pas que Pandore s'enrhume.

Chez le Frère Delange

M. Gaignère se rend ensuite à la cellule du bon Frère Delange, pour y perquisitionner et s'assurer de sa personne.

Le Frère Delange frère convers, religieux Oblat, est depuis 36 ans sacristain de l'Osier ; il est bien connu de tous les pèlerins, qui ont en vénération ce bon vieillard qui fait l'édification de tous.

Le Frère Delange refuse lui aussi de conduire M. Gaignère chez M. Dumas, domestique du R. P. Monnet.

Les procès-verbaux inexacts

M. Gaignère rencontre M. Dumas dans le corridor.

— Vous allez nous conduire dans toute la maison!

M. Dumas refuse, disant :

— *Je ne veux pas me faire une sale affaire.*

M. Gaignère saute au plafond : Vous insultez la justice! Gendarme dressez procès-verbal, écrivez qu'il a dit : « Je ne veux pas participer à *votre sale besogne...* », et la réponse est ainsi falsifiée, malgré toutes les réclamations et protestations de M. Dumas qui repète :

« Je ne veux pas me faire une sale affaire, c'est-à-dire perdre ma place en agissant contre mes maîtres. »

Devant le juge d'instruction, on a dû piquer un renvoi, pour modifier ce procès-verbal que M. Dumas a du reste refusé de signer.

Chez le Curé

Par un abus de pouvoir inouï, M. Gaignère va perquisitionner jusque dans les appartements particuliers de M. l'abbé Balmès, curé, qui n'a cependant jamais appartenu à la Congrégation des Oblats de Marie.

Perquisitions. — Crochetage. — Scellés

Pendant que chaque religieux est gardé à vue dans sa cellule par un gendarme, M. Gaignère explore tout le couvent.

Brossat et Conin sont là pour enfoncer cinq ou six portes de cellules vides fermées à clef.

Partout on pose des scellés.

La cire vient à manquer vers 4 h. du soir, et l'on en envoie chercher 2 kilos à Vinay, ce qui ajouté aux 8 kilos emportés le matin, fait un joli paquet de 10 kilos de cire. Peut-être plus de 150 scellés !... C'est qu'on en a mis partout...

Au Parloir

Vers 4 heures, pendant que les perquisitions se continuent dans la

maison, les religieux sont amenés au parloir où on leur donne lecture d'un tas de procès-verbaux, qu'ils refusent d'ailleurs de signer.

Arrestation du P. Monnet

Le P. Monnet une fois reconduit dans sa cellule avec son gendarme est de nouveau interrogé par M. Gaignère.

— Voulez-vous rester chez vous, ou sortir ?

— Je suis en instance devant les tribunaux, répond le P. Monnet, et tant qu'ils ne se sont pas prononcés sur le sens de la loi, j'ai le droit de rester chez moi.



LE R. P. MONNET, provincial
(Cliché de M. Sénequier-Crozet)

— Vous êtes en contravention avec la loi de 1901

— Je ne le crois pas. Nous avons demandé l'autorisation au Gouvernement, et nous attendons qu'il examine notre autorisation comme la loi lui en fait un devoir.

— Cette affaire me regarde, répond M. Gaignère, elle sera traitée entre moi et votre avocat devant les tribunaux.

— Précisément, répond le P. Monnet, j'attends la décision des tribunaux, et en attendant, je reste chez moi.

Ce calme, cette dignité du sympathique religieux exaspèrent M. Gaignère qui sort de ses gonds.

— Eh bien ! je lance contre vous un mandat d'amener ! Gendarme, saisissez-vous de cet homme !

D'un geste, le R. P. Monnet arrête tout le monde, et d'une voix calme, solennelle, lit à M. Gaignère le document suivant :

DÉCLARATION DU P. MONNET

L'Excommunication

Messieurs,

Avant de vous laisser continuer l'opération que vous appelez une liquidation, et que l'Eglise catholique nomme *un vol sacrilège*, mon carac-

tère de missionnaire Oblat de Marie Immaculée me fait un devoir de vous rappeler la réponse donnée par le tribunal de la Sacrée Pénitencerie, le 21 mai 1899, au cas dont il s'agit.

« Sont excommuniés, par le fait même, d'après la Bulle *Apostolicæ Sedis*, en date du 12 octobre 1869, d'une excommunication dont l'absolution est spécialement réservée au Pape :

« 1° Ceux qui commettent des actes de violence contre le clergé et les personnes religieuses de l'un et l'autre sexe.

« 2° Ceux qui, quelle que soit leur dignité, osent usurper les biens appartenant aux églises, au clergé séculier ou régulier, aux monastères... Et ils restent soumis à l'anathème jusqu'à complète restitution. »

Maintenant, Messieurs, je vous conseille d'agir comme vous voudriez l'avoir fait à l'heure de la mort, alors qu'il vous faudra rendre compte à Dieu de l'acte que vous accomplissez en ce moment.

M. Gaignère furieux, blême de colère, arrache le papier des mains du P. Monnet et le verse au dossier du procès.

Le R. P. Monnet est arrêté.

— Prenez vos effets, lui dit le Procureur, parce que vous ne rentrerez plus ici.

La même scène se passe ensuite chez le R. P. Masson.

— Vous attendez sans doute qu'on vous mette la main sur l'épaule, comme M. Monnet ?

— Parfaitement.

— Gendarmes, saisissez-moi *cet homme !*

Dans la rue

La foule est massée dans la rue ; cette chrétienne population de l'Osier a eu une attitude admirable, telle qu'il convenait à ce sanctuaire.

Hommes, femmes, enfants, à genoux dans la rue, récitent à haute voix le chapelet.

Certain gendarme, exaspéré, dit à une pauvre femme du peuple :

— Vous me fatiguez en disant votre chapelet si haut !

— Monsieur ! Ce n'est pas à vous que je parle, c'est à la Sainte Vierge !

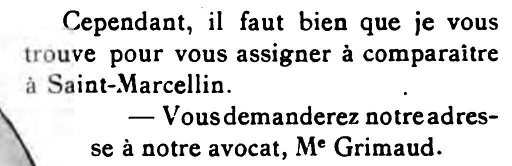
A la Mairie

Vers 6 heures, par une porte dérobée du jardin, on fait sortir les religieux que l'on conduit à la Mairie, où M. Gaignère retrouve MM. Quinquinet et Caillat qu'il avait sans doute oubliés, depuis midi ; ils sont remis en liberté.

Les religieux prisonniers sont interrogés, pour la forme, par M. Barthe de Sandfort, qui leur demande leur état civil, puis leur future adresse, afin de pouvoir leur faire parvenir les actes de la procédure.

— Où pensez-vous aller ?

— Vous nous mettez hors de notre domicile, où voulez-vous que nous allions ?



Cependant, il faut bien que je vous trouve pour vous assigner à comparaître à Saint-Marcellin.

— Vous demanderez notre adresse à notre avocat, Me Grimaud.

En liberté provisoire

Dans la cour de la Mairie, devant tous les fonctionnaires réunis, M. Barthe de Sandfort dit aux Religieux :

« Vous êtes en liberté provisoire, à condition que vous ne pénétrerez pas dans le couvent. » Et M. Gaignère qui se promène nerveusement ajoute, sur le ton emporté qui lui est naturel :

— Et si vous y pénétrez, vous serez coupables de bris de scellés ! et j'en rendrai responsable le curé que je mettrai lui aussi à la porte ! et je vous ferai arrêter ! et l'arrestation sera maintenue !...



Me GRIMAUD, avocat

— Maintenant vous êtes libres, dit M. le Juge d'instruction.

Manifestation

A la sortie, la population de l'Osier, contenue par les gendarmes, se jette à genoux, dans un silence solennel ; les larmes coulent de tous les yeux, les petits enfants offrent des bouquets, tous se précipitent pour recevoir une dernière bénédiction. Puis on se dirige vers l'église, devant l'autel miraculeux, et dans la nef de droite où l'on chante le *Magnificat*.

Le R. P. Monnet fait réciter un *Pater* et un *Ave* pour remercier Dieu, dit-il, de la grande grâce qu'il vient de nous accorder en nous permettant de réaliser en notre personne la huitième béatitude : « Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice. »

Il fait ensuite réciter une prière pour la population de l'Osier, « pour que vos enfants, dit-il, soient toujours de bons chrétiens, pour la France, pour l'Eglise. »

Puis il ajoute, au milieu de l'émotion de tous :

« Notre-Seigneur Jésus-Christ nous fait un devoir non seulement de

pardonner à nos ennemis, mais encore de prier pour ceux qui nous persécutent. Ce devoir nous allons l'accomplir après avoir, du reste, accompli, au cours de la journée, beaucoup d'autres devoirs. »

En face de l'église, à 600 mètres environ, se trouve la Chapelle de Bon-Rencontre, élevée à l'endroit où la Sainte-Vierge arrêta la charrue de Port-Combet.

Pendant que les magistrats opéraient dans le couvent, le commissaire de police Helly, malgré les protestations du maire, de l'adjoint de l'Osier, apposait les scellés sur cette chapelle qui est une propriété communale et n'a jamais appartenu à la Congrégation des Oblats.

On s'y rend en procession, en chantant le cantique : *Nous voulons Dieu*, et là-bas, devant les scellés, tout le monde tombe à genoux en chantant trois fois le *Parce Domine*.

L'émotion est indescriptible.

Le R. P. Monnet adresse encore quelques paroles à la foule, pour remercier cette excellente population de la sympathie qu'elle a toujours manifestée aux Religieux expulsés.

Incidents

La haine rend fou, dit-on, elle rend aveugle aussi.

M. Gaignère avait apposé les scellés sur les deux portes qui font communiquer la sacristie avec l'église; sur les réclamations de M. le Curé, qui aurait été dans l'mpossibilité d'assurer le service religieux, M. Gaignère a consenti à enlever les scellés sur une porte seulement, les laissant sur l'autre...

On avait fait monter de Vinay une trentaine de voyous pour appuyer les forces gouvernementales.

Ils s'en sont allés penauds le soir, sans avoir pu manifester de midi à 7 heures. Ils disaient tout bas : Nous avons perdu notre journée.

Les Religieux resteront

Quelques journaux disaient que les RR. PP. Monnet et Masson avaient été mis en liberté parce qu'ils avaient promis de quitter la France : c'est absolument faux. Il faut un jugement d'interdiction de séjour pour envoyer un citoyen français en exil.

Les RR. PP. Monnet et Masson ont le droit de résider en France, partout où cela leur plaît ; ils peuvent résider à l'Osier aussi bien qu'ailleurs ; ils sont décidés à user de ce droit, et ils en useront.

Après tout, la liberté ça se prend !





Expulsion des Rédemptoristes de Valence



La chapelle des Rédemptoristes à Valence et vue de profil du couvent.
(Cliché de M. le Chanoine Morin).

Les Rédemptoristes à Valence

En 1873, quelques Rédemptoristes venaient s'établir à Valence. Appelés par les vœux du clergé diocésain, appuyés par le Préfet de la Drôme, ils faisaient acquisition du clos St-Joseph, situé rue de la Cécile.

Depuis lors, eux et leurs successeurs ne cessèrent de sillonner, non seulement le diocèse de Valence, mais encore ceux de Viviers, de Grenoble, de Gap, de Digne, d'Avignon et autres, et partout leur zèle et leur dévouement leur assurèrent l'attachement profond et durable des populations. A Valence même, le sanctuaire St-Joseph resta, sous leur direction, ce qu'il avait été sous celle du chanoine Nadal, leur vénéré prédécesseur : le centre d'un mouvement intense de vie catholique. En même temps, les Pères Rédemptoristes répandaient autour d'eux les bienfaits de la charité chrétienne.

Mais en 1880, une première exécution a lieu : la chapelle si chère aux Valentinois subit la flétrissure des scellés, et les religieux sont jetés à la rue. Valence témoigne hautement ses ardentes sympathies aux expulsés, et bientôt les missionnaires du Très Saint-Rédempteur rentrent dans

leurs cellules et reprennent le cours de leurs travaux apostoliques et de leurs œuvres charitables.

Toutefois, la chapelle St-Joseph resta fermée.

C'est seulement quatorze ans plus tard, en 1894, que la chapelle fut rendue partiellement au culte. Les scellés étaient tombés depuis longtemps en poussière, et des réparations urgentes s'imposaient : on ouvrit le sanctuaire. Le préfet, M. Strauss, reconnut d'ailleurs la nécessité d'un service religieux dans cette partie de la ville ; et il s'offrit à en écrire au ministre, M. Dupuy, lequel lui donna une réponse favorable. Au P. Blanpied d'abord, et au P. Hossart ensuite, le bon Israélite de Préfet déclara que la chapelle resterait ouverte, pourvu qu'on continuât à n'y pas prêcher et à *n'y chanter que des messes basses*. C'est ce qu'on fit jusqu'en 1897.

Fermeture de la chapelle en 1897

Mais le 22 mars 1897, à 6 heures du matin, alors que tous les Pères — trois exceptés — étaient à la grande Mission de Marseille, le nouveau préfet, M. Lardin de Musset, fit violemment refermer la chapelle, en même temps que celles des Capucins de Crest et des Carmes de Montélimar. Ces brutalités avaient été provoquées par une lettre parue au *Lyon Républicain*, et due à la plume d'un illettré de Valence; M. Maurice Faure s'en était ému et avait demandé en haut lieu ces exécutions.

L'indignation fut grande en ville; les scellés furent arrachés cinq fois et cinq fois replacés. Les Pères Rédemptoristes seront rendus plus tard responsables de ces bris de scellés. Si c'est cela qu'a voulu dire le préfet Lombard dans son rapport au Ministre, en donnant les Rédemptoristes de Valence comme des « révoltés » irréductibles, on peut lui envoyer un catégorique démenti. Ils n'étaient pour rien dans cette affaire.

Ce qui est vrai, c'est qu'une pétition couverte de près de 7,000 signatures fut présentée au mois d'août de la même année au ministre Darlan, lors du passage de M. Félix Faure à Valence. M. Darlan donna aux messieurs du comité une espérance sérieuse, puis l'assurance que la chapelle serait rendue au culte dans une quinzaine. Or, bientôt les scellés furent arrachés l'un après l'autre mystérieusement. Les agents de police allaient et venaient à bicyclette, faisant semblant de constater et de prendre des notes ; sur leur carnet ils n'écrivaient rien du tout. Et comme le commissaire demandait un jour au frère portier quel pourrait être l'auteur du délit, le portier — c'était un Normand — lui répondit avec malice : « Moi, je crois que c'est vous autres ». Le fait est que le supérieur, le P. Hossart, écrivit à M. Darlan que, conformément à sa parole, les scellés étaient tombés, et que le service du sanctuaire allait être repris. M. Darlan se garda bien de s'y opposer.

Ainsi fut fait, mais ce ne fut pas long. C'est ici, sur la fin de l'année

1897, que l'administration du nouveau Préfet, M. Lombard, dut intervenir. La violence n'avait pas été favorable à la popularité de Lardin de Musset; Lombard recourra à la ruse. Il fait venir le Supérieur des Rédemptoristes; il lui propose la seule solution pouvant assurer à la chapelle un avenir sérieux, et qui est de faire reconnaître le sanctuaire comme chapelle de secours annexe à la cathédrale. Le P. Hossart objecte que cette proposition, très acceptable d'ailleurs, n'est pas pratique; que le Conseil d'Etat ne l'approuvera pas; qu'il faut un rapport favorable du Préfet, etc... M. Lombard répond très gracieux qu'on peut tourner la difficulté, qu'il fera son rapport et qu'il ne pose à ses démarches qu'une condition : à savoir que les Rédemptoristes fermeront eux-mêmes la chapelle et la tiendront fermée jusqu'à réponse du Conseil d'Etat. Le tour était joué. Quand le Supérieur vint plus tard lui demander des nouvelles de ses bons offices, il répondit « qu'il avait envoyé un rapport très défavorable ».

Et la chapelle ne devait plus se rouvrir. Lorsque, l'année suivante. M. Dumay faisait savoir que l'instance auprès du Conseil d'Etat était rejetée, il n'y avait plus rien à espérer.

Le brigandage

La loi du 1er juillet 1901, votée, accordait à tous le droit de s'associer, excepté aux religieux, et exigeait de ceux-ci une demande d'autorisation à laquelle on était résolu d'avance à répondre par un tour de passe-passe.

Fallait-il demander cette autorisation ? Certes, ce n'était pas nécessaire. Les Rédemptoristes pensèrent, en le faisant, faire tomber les masques et en finir avec ce reproche inconscient du peuple : les religieux se plaignent d'être tracassés ! C'est qu'ils ne demandent pas l'autorisation. Il fallait obliger le gouvernement à dire : « Nous aurions bien voulu faire croire aux naïfs que nous vous frappons parce que vous êtes des rebelles ? Vous ne voulez pas être des rebelles ? Soit ! mais nous vous frappons quand même !... Vous êtes des religieux, cela suffit. »

La demande en autorisation des Rédemptoristes fut déposée vers la fin de septembre 1901, quelques jours seulement avant l'expiration du délai fixé. On sait la suite. Cette demande, le Parlement ne daigna pas même l'examiner. Et le 23 mars, tous les Religieux prédicateurs, et les Rédemptoristes avec eux, étaient sacrifiés en bloc par la Chambre.

C'est à l'occasion de cet acte de brigandage que le vénérable Evêque de Valence envoyait aux religieux de son diocèse ses paternelles consolations que toute la presse a reproduites.

Le 8 avril, au matin, M. Weiss, commissaire spécial des chemins de fer, mandaté par le Ministre de l'intérieur et par le Préfet de la Drôme, se présente au domicile des Pères Rédemptoristes. Il leur notifie d'avoir

à se dissoudre et à quitter leur maison dans un délai de quinze jours. C'était le mercredi-saint. Le seul Père présent à la maison, le P. Roger, refuse de signer le procès-verbal. Les autres religieux étaient absents de Valence. Le liquidateur des biens des Rédemptoristes, M. Duez, surveille sa proie. Le mardi, 21 avril, à 2 h. de l'après-midi, M. Faraud, suppléant du juge de paix de Valence, accompagné de M. Larfouilloux, greffier, se présente, rue de la Cécile, au nom dudit liquidateur, pour apposer les scellés. Il est reçu par le P. Blanpied, supérieur, assisté de ses conseils, MM. Donatien et Benjamin Vel, avocats, et de M. Gaillard, avoué. Le Père Supérieur déclare, au nom des propriétaires, s'opposer à cette mesure, qui est une atteinte au droit de propriété.



MM. Donatien, Benjamin Vel et Bouchet, avocats, et quelques amis entourent les Pères.

Les conseils constatent que la procédure suivie contre les Rédemptoristes est irrégulière, le jugement qui nomme le liquidateur n'ayant pas été publié dans l'arrondissement. M. Faraud se retire en déclarant qu'il avisera le liquidateur de cette lacune dans sa procédure.

On remarquera combien on se souciait peu de la loi et des formalités juridiques les plus élémentaires.

Le surlendemain, jeudi, 23 avril, le délai imparti pour la dissolution de la communauté étant expiré depuis la veille, M. Weiss se présente, à 8 h. 3/4 du matin, à la porte du couvent, pour constater si les ordres de M. Combes ont été exécutés.

Le commissaire est reçu dans le vestibule par le P. Supérieur, assisté de MM. Donatien Vel et Bouchet, avocats.

Naturellement les Pères n'acceptent pas la violation de la propriété et

M. Weiss se retire et va en référer à ses supérieurs. Il a, dans la journée, une longue conférence avec le préfet Lombard.

Après le commissaire spécial, le commissaire central, M. Comte, entre en scène.

Le mercredi, 29 avril, vers 3 h. 1/2 de l'après-midi, ce fonctionnaire faisait son apparition à la porte extérieure du couvent. Comme à M. Weiss, le Supérieur lui dit : « Qui êtes-vous, Monsieur, et que demandez-vous ? » — « Je suis le commissaire central, je viens prendre l'état-civil des Religieux. » — « Je vais les avertir. » — « Mais je vous en prie, Monsieur, dit le commissaire, ne me laissez pas sur la rue ; faites-moi donc entrer. Après tout, je ne les forcerai pas à me répondre ; dites-le leur bien. » — « Dans ce cas, Monsieur, vous pouvez entrer ; viendra qui voudra. »

Les Pères, avertis, se rendent tous à la salle de communauté et se prêtent sans difficulté à la formalité qui leur est demandée. Le commissaire, avant de se retirer, remercie les Pères de lui avoir facilité sa mission.

Au Palais de Justice

Huit jours s'étaient passés depuis les derniers incidents. La porte du Couvent était sévèrement gardée par les Pères à tour de rôle. Aussi les amis inconnus du portier subissaient-ils un véritable interrogatoire avant d'être admis à pénétrer dans la place. Les pauvres continuaient à affluer dans le vestibule, où ils trouvaient toujours le même accueil.

Enfin, l'huissier arriva, apportant aux inculpés la citation à comparaître devant le juge d'instruction. Cette première comparution eut lieu le jeudi, 30 avril. Le magistrat se borna à faire subir aux prévenus un interrogatoire d'identité et à les inviter à choisir leurs défenseurs. Ces défenseurs choisis, alors ou plus tard, par les religieux, furent Mes Dorival, Donatien et Benjamin Vel, Joulie, Ferlin et Bouchet.

Le Père Roche qui devait aller à Lyon, pour y suivre un traitement à l'hôpital Saint-Joseph, demanda et obtint d'être interrogé séance tenante sur le fond de la prévention. Les six autres prévenus durent se présenter le surlendemain, samedi. Ils se refusèrent unanimement à reconnaître un caractère délictueux au fait d'être demeurés dans leur domicile ; mirent en relief, dans leurs réponses, l'injustice et les conséquences absurdes de la loi de juillet 1901, et se réclamèrent énergiquement des droits imprescriptibles que la loi naturelle et la constitution française assurent à tout citoyen.

Il resta convenu entre les religieux et M. Ichard, juge d'instruction, que celui-ci ne leur enverrait point de citation par huissier, en cas de nouvelle comparution, et que les religieux répondraient à toute invitation à comparaître, sur simple avis communiqué à l'un de leurs avocats.

L'inventaire du mobilier du Couvent

Tandis que le Parquet se préoccupait de la personne des religieux, le liquidateur ne perdait point de vue leur propriété. Son représentant, il est vrai, Me Antoine Escoffier, se tint toujours dans une prudente obscurité, et ne se trouvait point aux côtés de M. Buis, juge de paix du canton de Valence, et de son greffier, M. Larfouilloux, quand ceux-ci vinrent, dans l'après-midi du 6 mai, faire l'inventaire des meubles et immeubles appartenant aux Rédemptoristes ou occupés par eux.

Me Escoffier fut d'ailleurs bien inspiré de s'en remettre au zèle de M. Buis. L'œil de ce magistrat était vraiment l'œil de l'aigle, auquel rien n'échappe. Deux torchons de cuisine, qui cachaient dans un coin leur fraîcheur disparue, devinrent des serviettes !

Assiettes, fourchettes, cuillers, verres et couteaux furent comptés un par un. Un flacon fut trouvé au fond d'une armoire. « Messieurs, dit un avocat, c'est de l'huile de ricin... pour purger les hypothèques, sans doute. »

Signalons, encore, divers incidents de cette visite domiciliaire.

Dans la cellule d'un religieux, les perquisitionneurs purent lire et méditer des sentences dans le genre de celles-ci :

— Le voleur n'entre au ciel qu'après restitution.
« Nous adorons Jésus le Dieu de nos ancêtres ;
« Nous avons un cœur franc pour détester les traîtres. »
(Brizeux.)

— Malheur aux tyrans ! Honte à leurs valets !
« Judas vendit son Maître pour trente deniers. Combien de Judas aujourd'hui ! Souhaitons-leur une meilleure fin. »

M. Buis lut toutes ces sentences attentivement, sans pourtant les porter sur son inventaire.

Sur les murs d'une autre cellule s'étalait, en gros caractères, cette inscription : « *Vive la liberté !* » A la question : « Revendiquez-vous tout ce qui est dans votre cellule ? » le Père qui habitait là répondit : « Oui, Monsieur, et tout d'abord cette inscription ; car actuellement, en France, nous les opprimés et nos amis, nous sommes les seuls défenseurs de la liberté. »

Dans la chambre du R. P. Blanpied, on fut étonné de ne pas trouver de casiers. « Pardon, dit ce dernier, j'ai un casier judiciaire, cela me suffit. » On sait en effet, qu'ayant parlé incidemment en chaire de Jean-Jacques Rousseau et de Voltaire, le Père fut dénoncé pour avoir attaqué Waldeck-Rousseau et le ministère. On a ri beaucoup de cette grossière méprise.

Le cortège arrive devant l'armoire où se trouve la provision de pain destiné aux pauvres. Bizarre coïncidence : le perspicace juge de paix qui avait des yeux pour tout, même pour les torchons de cuisine, semblait n'en

avoir point pour ce meuble. Il fallut qu'un des amis des Pères le lui signalât : « C'est le pain des pauvres, monsieur. » — Et les liquidateurs passèrent... sans entendre. « C'est le buffet des pauvres, messieurs, » insista l'obsédant ami. Cette fois, M. Larfouilloux se fâcha. C'était dire avec trop d'insistance qu'il opérait contre les braves gens.

L'opération allait prendre fin quand un dernier incident se produisit. Les religieux avaient demandé si, tenant compte de leurs réclamations, on leur laisserait, du moins, leurs lits et leurs paillasses. — « Messieurs, avait répondu le juge, nous les portons sur l'inventaire, mais nous ajoutons : *Revendiqués.* » C'était une consolation plutôt maigre. Aussi les Pères reprirent : « Mais si demain l'un de nous veut s'en aller, si nous sommes jetés à la rue, où trouverons-nous un lit? » — « Messieurs, vous pourrez introduire une action en revendication. » — « Et en attendant l'issue du procès, est-ce vous, M. le Juge de paix, ou vous, M. le Greffier, qui mettrez un lit à notre disposition ? » Pour toute réponse, M. Buis déclara que sur cette question on irait en référé. Jour et heure furent pris pour le surlendemain; mais le juge des référés eut besoin d'une semaine de réflexion pour décider si la sûreté de la République permettait de laisser à sept religieux leurs modestes couchettes qui furent confisquées. Les défenseurs des Pères eurent beau réclamer pour leurs clients un traitement au moins égal à celui que la loi réserve aux faillis, Me Escoffier se contenta de répondre : « Monsieur le Président, je crois que votre jurisprudence est faite. » Elle l'était pour sûr. D'ailleurs, au moment où cette sentence était rendue, les Pères ne se trouvaient plus dans le cas d'avoir besoin des lits revendiqués; le Gouvernement leur en fournissait, provisoirement, ainsi que nous allons l'expliquer.

LA JOURNÉE DU 15 MAI

Un guet-apens. — Le panier a salade!

L'instruction avait suivi son cours normal. Les Rédemptoristes devaient croire que l'on attendrait, pour les expulser de chez eux, que le tribunal eût statué sur leur cas. Ainsi le veut la loi; ainsi le veut l'humanité, car il est inouï et inadmissible qu'une sentence soit exécutée avant d'être prononcée. Et pourtant, le 13 mai au soir, un huissier sonnait à la porte du Couvent. Les Pères Blanpied, Roger, Desbrus, Nouais, Delerue et Fontaine étaient convoqués pour le 15 mai, à 8 h. 1/2 du matin, devant le juge d'instruction.

Confiants, malgré tout, dans les assurances de modération qu'ils avaient reçues, ils se rendirent chez le juge, croyant n'avoir à répondre qu'à un interrogatoire de pure forme comme ceux qu'ils avaient déjà subis.

Il s'agissait de tout autre chose. Les vénérés religieux avaient été attirés au Palais de Justice pour être pris comme dans une souricière.

Dès le début des interrogatoires, M. Ichard les prévint que *s'ils refusaient de quitter leur immeuble*, il avait reçu l'ordre de transformer en mandat de dépôt les mandats de comparution décernés contre eux.

Les réponses des Pères furent ce qu'on pouvait attendre d'eux, c'est-à-dire dignes et fermes.

MM[es] Joulie, Donatien Vel, Benjamin Vel et Bouchet assistaient aux interrogatoires.

Quand ils furent terminés, le juge fit appeler les gendarmes.

Cependant, le bruit s'était répandu au dehors de la monstruosité qui se préparait. Une cinquantaine de personnes étaient accourues au Palais, et, dans tous les groupes, on commentait avec indignation la mesure odieuse et inexplicable prise contre les Rédemptoristes.

Il est onze heures. Les Pères, encadrés de gendarmes, sortent de chez le juge, le P. Blanpied en tête. On se précipite sur eux. On les embrasse, on leur serre la main avec effusion. La scène est inoubliable. Dans plus d'un œil on voit briller des larmes, larmes de tristesse et de colère.

Doucement, les gendarmes interviennent et dégagent les religieux. Ils le font sans brutalité aucune, on devine que ces braves gens n'agissent que contraints. Les Pères disparaissent dans le couloir qui conduit à la gendarmerie.

Alors de toutes les poitrines oppressées un cri jaillit, spontané, vibrant : « Vive la liberté » ! Pendant quelques minutes, les échos du Palais répercutent cette exclamation. On crie aussi : « Vivent les Pères ! A bas les sectaires ! A bas les francs-maçons ! »

Dans la cour de la gendarmerie, les six Rédemptoristes sont introduits dans la voiture cellulaire, le vulgaire et infâme *panier à salade* des assassins et des voleurs. On n'aura décidément épargné aucune humiliation, aucune amertume à ces hommes de bien.

Quand la voiture cellulaire, réhabilitée cette fois par le contact d'honnêtes gens, sort de la gendarmerie, une nouvelle manifestation se produit. Aux cris très nourris de : « Vivent les Rédemptoristes ! » se mêlent quelques cris de : « A bas la calotte ! » poussés par les gamins stipendiés qui entouraient M. Verdalle, conseiller municipal, président du Cercle démocratique, qui ricanait au passage des victimes.

Au triple galop, la voiture cellulaire emmène les Rédemptoristes vers la prison qui se referme sur eux. Il est onze heures et quart.

Au Couvent. — Le R. P. Roche

La première infamie est accomplie. Il s'en prépare une autre.

A 11 h. 3/4, la rue de la Cécile est brusquement envahie par de nombreux agents et par quatre brigades de gendarmerie, dont deux à pied et

deux à cheval. Des barrages organisés par la police et la gendarmerie en empêchent l'accès. Bientôt M. Donatien Vel vient annoncer au P. Roche que ses confrères sont incarcérés et qu'on va, sans doute, l'arrêter lui-même. Aussitôt le Père pense au Saint Sacrement qu'il faut mettre à l'abri d'une profanation. Il se rend à la chapelle, consomme les Saintes Espèces et reste un quart d'heure en prière. En sortant, il voit un groupe de policiers arrêtés devant la grille extérieure qu'on essaye de forcer et qui résiste à toutes les tentatives.



LE R. P. ROCHE

Les serruriers de la ville s'étant refusés à prêter leur concours à la police, celle-ci finit par en découvrir un à Bourg-lès-Valence (1). Moins rebelle aux arguments sonnants et trébuchants qu'on fait valoir devant lui, l'ouvrier n'ose pourtant pas opérer lui-même ; il envoie sur les lieux un apprenti de 17 ans au plus, qui arrive avec un trousseau de pinces et fait ainsi ses premières armes, sous les yeux des magistrats, dans l'art du cambriolage.

La place, on la croyait sans défenseurs. Aussi, grand fut l'étonnement des magistrats, en entrant au réfectoire, d'y trouver le P. Roche, achevant tranquillement une légère collation qu'il s'était fait servir en vue de son emprisonnement probable.

Après quelques pourparlers, le juge d'instruction s'adressant au R. P. Roche : « On ne savait pas dit-il, que vous fussiez ici ; vous m'aviez avisé que vous alliez à l'hôpital de Lyon, on vous y croyait encore. Il n'y a donc pas de mandat de dépôt contre vous. Vous êtes libre d'aller où vous voudrez, si, toutefois, vous consentez à sortir spontanément ; sinon, vous tombez dans le cas de vos confrères qui sont en prison pour refus de sortir. »

« Eh bien ! réplique le Père, non : je ne sortirai pas. Il est temps d'en finir avec ces dénis de justice que l'on fait pleuvoir sur nous. Pendant vingt-cinq ans, on nous traque sous prétexte que nous ne voulons pas nous faire autoriser. En 1901, on accorde le droit d'association à tous ; les

---

(1) La police s'était adressée naturellement au serrurier qui, en 1880, avait crocheté la chapelle Saint-Joseph. Sa façon de refuser fut piquante. On raconte qu'il promit de marcher *à la condition qu'on lui verserait 25.000 fr.!*... Ebahissement des solliciteurs ! — « Ne vous étonnez pas de mes exigences, répond l'ouvrier, il y a 23 ans, j'ai fait la besogne que vous me proposez aujourd'hui. Dès lors, une grande partie de ma clientèle m'a délaissé, et j'estime que la perte subie de ce chef peut s'élever à 25.000 fr. »

malfaiteurs les plus dangereux ne sont pas même exceptés ; on n'excepte que les religieux, faisant ainsi de nous une catégorie à part, celle des parias. Nous faisons pourtant la demande d'autorisation. Et notre demande, on ne l'examine pas même ; on vote la condamnation en bloc de toutes les Congrégations. Et voici qu'on nous expulse. qu'on liquide nos biens sans compensation, sans nous laisser un moyen de vivre, ce qui ne se fait pas pour les banqueroutiers, pour les pires criminels.

« Eh bien ! c'est trop ! Puisqu'on veut en venir à la violence. me voici ! Vous avez parlé de prison. soit ; je ne séparerai pas pour cela ma cause de celle de mes confrères. Je ne me fais pas illusion : dans l'état où je suis, la prison peut être pour moi la mort, soit encore. Puisqu'il faut des victimes, — et il y en a déjà — je veux être du nombre. Il est temps que la France comprenne où on la mène, et sache qu'un prêtre français est capable de tout souffrir, voire de mourir, pour cette grande cause de liberté... Je refuse de sortir... »

Alors, le procureur prend la parole sur un ton, il faut le dire, très modéré, et en regardant à terre : « Ce sont là, vous le comprenez bien, des considérations dans lesquelles nous ne pouvons entrer... Nous sommes des magistrats... »

« — Des magistrats ! reprend vivement le Père ; mais j'avais toujours pensé que le rôle du magistrat est, avant tout, d'être le dépositaire de la justice à l'égard de tous, de protéger les opprimés, de défendre les victimes contre la tyrannie. »

Là-dessus, le Père se retourne, s'assied et continue son repas.

Le Parquet déclare qu'il le laisse réfléchir et s'en va procéder à la mise des scellés. Il ne rencontre aucune opposition, pour la bonne raison que les propriétaires sont en prison et qu'ils ne sont représentés par personne.

La besogne achevée, il revient auprès du P. Roche toujours assis, causant avec ses défenseurs. Le juge d'instruction lui demande encore s'il veut sortir. — « Messieurs, c'est tout réfléchi et arrêté ; je ne sors pas. »

Empoigné et conduit hors de la maison, dans le jardin, il se trouve encore en face de MM. Mendès et Ichard ; mais les gendarmes s'éclipsent.

« — Vous voyez, M. le procureur, que je suis lâché. Je vous répète que je ne sors pas. Je ne vous demande pas de me faire traîner, mais je veux l'emploi de la force. Il me faut les honneurs de la guerre. Je reste là »

Le procureur s'adresse au capitaine de gendarmerie : « Faites-le accompagner de deux hommes ». Sur un signe du capitaine, deux gendarmes entourent de nouveau le Père. Il arrive ainsi jusqu'à la rue, salué, au passage, par les autres gendarmes. M. de Saint-Hilaire le fait monter dans sa voiture et le conduit à son hôtel. MM. Pampelonne, Gaillard, Donatien Vel et Bouchet l'y accompagnent.

L'iniquité était accomplie ; le couvent de Saint-Joseph était enlevé à ses légitimes possesseurs et la garde en était remise le soir même à un agent de police. Nous pourrions signaler ici l'étrange conduite de cet étrange gardien, les réunions de frères et amis festoyant cyniquement dès le lendemain des scellés sous les ombrages de Saint-Joseph, les fruits du jardin s'en allant en multiples paniers vers des destinations restées mystérieuses. Mais laissons à la conscience publique le soin de flétrir de pareils actes.

La loi violée

La nouvelle du double attentat commis contre les Rédemptoristes, en cette journée du 15 mai 1903, désormais historique à Valence, produisit une profonde et douloureuse émotion dans la France entière. Un éminent jurisconsulte de Paris transmettait le lendemain à la presse la consultation juridique suivante :

« Où M. Ichard, juge d'instruction, et M. Mendès, procureur de la République, ont violé la loi, ont commis le crime de cambriolage, c'est quand, après avoir jeté en prison les Rédemptoristes, ils ont crocheté les portes de leur couvent.

« En agissant ainsi, les deux magistrats tombent sous le coup de l'article 184 du Code pénal ainsi conçu :

« Tout fonctionnaire de l'ordre administratif, tout officier de justice ou de police... qui, agissant en sa dite qualité, se sera introduit dans le domicile d'un citoyen contre le gré de celui-ci, hors les cas prévus par la loi, et sans les formalités qu'elle a prescrites, sera puni d'un emprisonnement de six jours à un an, et d'une amende de 16 à 500 francs. »

« Dans quel cas un magistrat peut-il s'introduire légalement dans le domicile d'un particulier ?

« Le Code d'instruction criminelle nous l'indique en son article 36 : Lorsque « la nature du crime ou du délit est telle que la preuve puisse vraisemblablement être acquise par les papiers ou autres pièces et effets en la possession du prévenu ».

« Est-ce en vertu de cet article que le procureur et le juge d'instruction se sont introduits dans le couvent des Rédemptoristes ?

« Evidemment non. Il ne s'agissait pas de perquisition.

« Y aurait-il eu perquisition, que MM. Mendès et Ichard se seraient rendus coupables du même crime.

« L'article 39 du Code d'instruction criminelle exige pour les perquisitions la présence du « prévenu, s'il a été arrêté, et s'il ne veut ou ne peut y assister, la présence d'un fondé de pouvoirs ».

« Ce n'est pas non plus pour apposer les scellés au nom des liquidateurs que le juge d'instruction et le procureur ont violé le domicile des Rédemptoristes. Ils n'avaient ni l'un ni l'autre qualité pour cela. C'est au

juge de paix que la loi a confié cette mission. MM. Mendès et Ichard, en cambriolant le couvent, se sont donc conduits uniquement en cambrioleurs et tombent sous le coup de l'article 184 qui a prévu leur cas ».

Ajoutons à cette appréciation celle de M. Delalé, juge d'instruction à Lille, celui-là même qui se fit une si triste réputation dans l'affaire du Frère Flamidien. Les Rédemptoristes de Lille, convoqués devant lui, et redoutant un guet-apens dans le genre de celui de Valence, firent répondre par leurs avocats qu'ils ne se rendraient à la convocation qu'autant que le magistrat promettrait de ne pas les arrêter par surprise dans son cabinet. Delalé répondit : « Je ne fais pas de ces coups-là ». Ce mot, tombé d'une telle bouche, juge le Parquet de Valence.

En prison. — Le régime

Ce n'était pas assez d'avoir arrêté arbitrairement, *avant tout jugement*, les six Rédemptoristes ; de les avoir conduits à la prison dans le *panier à salade* des repris de justice, il fallait que l'ignominie fût complète, que la coupe d'infamie débordât.

A leur arrivée à la prison, les Pères furent l'objet de traitements odieux.

Ils furent contraints de se déshabiller *complètement*. On leur enleva tout ce qu'ils avaient sur eux, tout, jusqu'à leur crucifix, leur scapulaire, leur chapelet, les images de leurs briviaires.

Quant au régime ! « Ventre affamé n'a point d'oreilles », dit-on ; s'il avait pu n'avoir point d'yeux ! Passe pour le brouet spartiate, la vie religieuse n'habitue pas aux douceurs de la table. Mais la propreté douteuse des écuelles et des cuillers, — on ne parle pas de fourchettes ; car, en prison, on ne connaît que celles du père Adam !!!

Quant au bon pain noir, il ne mérite que des éloges. D'ailleurs, la gaîté française ne perd jamais ses droits.

— Dites donc, gardien, disait le P. Roger à un de ses geôliers, il faut que je vous apprenne du nouveau. — Et quoi donc ? — Eh bien, c'est qu'on n'y mettait guère que les *voleurs* dans votre prison ; maintenant, c'est le tour des *volés*.

Les Pères faisaient leur prière ensemble, à haute voix, comme au couvent. Lorsqu'au premier matin, l'officiant dut dire selon, la formule : un *Pater* et un *Ave* pour les intérêts spirituels de *cette maison*, un tel fou rire s'empara des détenus que la prière dut s'arrêter là.

Ils n'étaient point mêlés aux détenus.

Ils étaient réunis dans une cellule meublée... de rien d'abord, puis d'une table et de deux bancs rabotés à la hache ; la nuit, dans un dortoir où ils retrouvaient une paillasse assez semblable à celle du couvent, c'est-à-dire manquant de moelleux. C'est curieux comme le mobilier des prisons ressemble à celui des couvents. Voilà qui aidera à la recons-

titution des congrégations dissoutes dans les geôles de l'Etat, le jour où tous les religieux seront emprisonnés.

Ils purent assister à la messe le dimanche et y communier.

Les lettres et télégrammes de félicitations plus encore que de condoléances affluèrent à la maison d'arrêt. Nombreuses aussi furent les visites de sympathie, aussi nombreuses que le permettait la complaisance modérée de l'administration. Le premier jour, il est vrai, la préfecture ne visa aucun permis : seuls les avocats purent pénétrer jusqu'aux prisonniers Mais un rappel aux convenances paru dans les journaux obtint son effet.

Parmi les visites, il en est une qu'il faut mentionner, c'est celle du vénérable évêque de Valence, Mgr Cotton, accompagné de MM. Chosson et Guichard, ses vicaires généraux.

Le Révérendissime Père Général des Rédemptoristes envoya à ses enfants prisonniers la meilleure bénédiction sortie de son cœur. Leur Supérieur Provincial leur écrivit une lettre de félicitation et de sympathie.

Quatre jours s'étaient écoulés depuis l'incarcération des Rédemptoristes. En dépit de la loi, le mandat de dépôt ne leur avait pas encore été signifié. Sur la remarque qui en fut faite par Me Ferlin, avocat, le gardien-chef répondit que *cette loi s'observait à Paris, mais pas en province !...* Les prisonniers qui entendaient bien ne solliciter aucune faveur, mais revendiquer tous leurs droits, s'appuyèrent sur cette illégalité pour réclamer leur mise en liberté provisoire. Me Dorival joignit à ces réclamations ses instances personnelles. Son intervention, appuyée par les autres défenseurs des Pères, finit par triompher de la mauvaise volonté du procureur qui, sans doute pour n'avoir pas à répondre des nombreuses illégalités commises, s'était rendu introuvable pendant plusieurs jours. Il lui en coûtait de lâcher sa proie.

La levée d'écrou eut lieu le lundi, 18 mai, à 7 h. 45 du soir. Les Pères qui, grâce au cambriolage de leur couvent, n'avaient plus de domicile, se rendirent à l'hôtel de France. C'est là que, le soir même et les jours suivants, d'innombrables amis leur portèrent l'expression de leur sympathie et de leur indignation pour les odieux traitements dont ils avaient été l'objet.

Il ne leur restait plus qu'à attendre la sentence des juges.

Les tribulations d'un huissier

Un homme embarrassé, c'était l'honorable huissier de Valence chargé de signifier aux Pères Rédemptoristes de Valence leurs citations à comparaître le vendredi matin, 5 juin, devant le tribunal correctionnel.

Depuis leur sortie de prison et l'effraction de leur maison par les magistrats cambrioleurs Mendès et Ichard, ces religieux n'ont plus de domicile régulier. Ne sachant où les rencontrer, on s'arrêta à la combinaison

suivante. Les citations des religieux furent mises sous enveloppes et accrochées à la porte du palais de justice.

Et voilà pourquoi, pendant huit jours, on a pu voir devant la maison où dort la justice, comme dans un temple funéraire, pendre, lamentables et fripées, des enveloppes azurées portant ces adresses : « Monsieur Blanpied, religieux », « Monsieur Nouais, religieux », etc., etc.

Et les missives, naturellement n'ayant pas été réclamées, allèrent à l'égoût.

L'interrogatoire. — Le R. P. Roche

Le P. Roche, né à Crevant (Puy-de-Dôme), explique la triste situation qui lui est faite : « Un certificat remis à M. le Procureur, au moment de mon expulsion, constate que je suis atteint d'une maladie incurable, cause de paralysie et de crises péritonéales successives.

Les chirurgiens vous diront à leur tour qu'un mal de ce genre peut, en quelques heures, me réduire à la dernière extrémité. L'expérience en est faite : vers la fin de septembre 1902, je prêchais à Fréjus une retraite ; je prenais la parole quatre fois par jour ; on me félicitait sur mon excellente santé ; et le lendemain soir, à mon retour à Marseille, je me trouvais en face de la mort. Je suis encore loin d'être remis de cet assaut.

C'est justement dans ces circonstances que je suis expulsé de mon domicile, où j'ai passé quinze ans de mon existence, où j'ai mis tout le fruit de mon travail de cette période de ma vie. On me réduit à la nécessité de fournir à tous les frais de mon existence et de mon logement, tandis que des inconnus sont abrités sous mon toit et peuvent cueillir les fruits de ma terre sous je ne sais quel prétexte de liquidation. Quant à mon espérance de mourir là-haut auprès de S. Joseph et de son sanctuaire, il n'en est plus question. Dans ces conditions féroces, que pouvais-je faire ?

Un appel à la charité ? Des amis vinrent au-devant de moi tandis qu'on me chassait sans pitié. Je remercie sincèrement les amis généreux, particulièrement cet excellent M. de Saint-Hilaire qui m'accueillit dans sa famille, et qui, sans doute, dut faire d'étranges rapprochements en songeant à sa résidence d'autrefois au pays de Chine et à son séjour actuel en France. J'avais donc des amis ; toutefois le tribunal estimera comme moi qu'on ne peut accepter ces dévouements quand on souffre d'un mal tel que le mien ; la délicatesse fait un devoir de se soustraire aux instances de ses meilleurs amis. Dans l'état où je suis, on doit achever sa pauvre vie auprès de ceux pour qui on a travaillé soi-même, avec qui on est solidarisé par tout un passé, ou bien, si on a des ressources pour solder, à l'hôpital. Que faire donc ? Un appel à nos biens personnels ? J'avais quelques ressources de ce genre, mais après avoir garanti de mon mieux l'avenir d'une mère qui compte près de 80 ans et d'un père aveugle qui en compte 84, je n'ai plus rien.

Devais-je faire appel à mon travail personnel, comme l'ouvrier à ses deux bras ? Mais la loi, qui protège en cela les pires criminels, a brisé sans pitié l'outil qui était mon moyen d'existence ; je ne puis prêcher sans m'exposer à des poursuites. Et du reste, je n'ai plus la force voulue pour manier efficacement cet outil.

Faire un appel à mon évêque d'origine ? Je l'ai fait il y a quelques mois. J'ai dû renoncer depuis à ce projet de sécularisation, à cause de la circulaire Combes, et à cause aussi de l'avis des chirurgiens qui m'ont déclaré incapable d'occuper un poste quelconque.

Un appel à mes confrères de France ? Les médecins les ont vus à l'œuvre. Le docteur Dufour, médecin légiste à Marseille, le docteur Raynes, chirurgien des hôpitaux de la même ville, M. le docteur Ferlin, mon médecin à Valence, pourraient attester que durant les longs jours de maladie que je fis en octobre, novembre et décembre derniers, deux confrères veillaient auprès de moi comme infirmiers, tandis que les autres allaient travailler pour tous. Mais voici qu'on me sépare de ces infirmiers volontaires, et qu'on me prive du bienfait du travail des autres, puisqu'ils ne peuvent pas plus prêcher que moi ! Que faire donc ?

Il ne me reste qu'un espoir après la dispersion de mes confrères de France, c'est de m'abandonner à la générosité de mes confrères de l'Etranger. Or, c'est justement un des griefs relevés contre moi : on m'accuse d'être resté congréganiste, c'est-à-dire de n'avoir pas rompu la chaîne de solidarité qui me rattache à mes confrères d'au-delà les frontières.

Jugez, Messieurs, si ce n'est pas la quadrature du cercle qu'on exige de moi !

Je suis dans la situation d'un homme abandonné au courant d'un fleuve et à qui on crierait : si vous ne lâchez pas votre dernière planche de salut, nous ferons régler votre compte par les juges à l'atterrissement.

Et me voici devant le Tribunal. Jusqu'ici je n'ai perdu aucun procès parce que je n'ai pas eu de procès ; la page de mon état civil compte 42 ans : elle est immaculée comme celle de tous ceux qui sont sur ces bancs, à *une très honorable exception près :* cette page résume le passé d'un prêtre qui a contracté le mal qui le mine au service des âmes, de l'Eglise, de Dieu et, je pense aussi, au service de son pays qu'il a sincèrement aimé.

Je suis donc touché d'une autre citation à comparaître : citation à comparaître bientôt devant le Tribunal suprême. Mes juges d'aujourd'hui estimeront-ils que l'occasion est favorable pour infliger à cette page de ma vie sa première flétrissure légale avant que je disparaisse de cette vie ?... je l'ignore.

Toutefois, j'affirme que l'acte relevé contre moi est un de ceux qui m'inspireront le plus de confiance au moment de paraître devant Dieu Je souhaite à mes juges que leur arrêt puisse leur ménager les mêmes garanties. »

Déclaration du R. P. Blanpied

Après les déclarations énergiques et courageuses des autres religieux, le R. P. Blanpied revient à la barre et fait la déclaration suivante :

« Messieurs,

« Ce n'est pas ma défense que je prétends vous soumettre. Je veux vous faire une simple déclaration, vous dire pourquoi, à l'injonction de quitter notre domicile, nous avons opposé une résistance calme, digne aussi, je pense, mais résolus à ne céder que devant la force.

« Je déclare que nous n'avons jamais cru contrevenir à ce qu'on appelle la loi de juillet 1901.

« D'abord, cette loi ne nous atteint pas; elle nous atteindra lorsque, conformément à son texte, — je dis à son texte *loyalement entendu* — 'on aura examiné la demande d'autorisation qu'on nous avait enjoint de soumettre à l'examen du Parlement.

« Nous avons rempli cette condition.

« Nous avions donc le droit, encore une fois, de compter sur cet examen, et vous direz même, messieurs, que nous avions le *devoir*, sous peine de juger *a priori* que nous avions affaire à un gouvernement d'imposteurs auxquels il ne fallait pas se fier. Fallait-il croire cela, messieurs? — Donc, nous avons attendu et nous attendons encore. Nous sommes en instance d'autorisation ; nous ne sommes pas en état de rébellion.



LE R. P. BLANPIED
Supérieur des Rédemptoristes

« De plus, cette loi ne nous atteint pas, parce qu'elle nous oblige à l'impossible. Au-dessus de toutes les dispositions du code, il y a un grand grand principe qui plane, et qui marque les limites que les lois humaines ne peuvent franchir : à l'impossible nul n'est tenu ! Si j'obéis à la loi de 1901, je deviens un vagabond : c'est défendu. La loi qui me commande cela me commande le mal, elle me commande l'impossible. Délit de congrégation ou délit de vagabondage, pas de milieu ! Eh bien, délit pour délit, s'il y a un délit de congrégation, je le préfère au délit de vagabondage. Ce dernier, nous attendons que le tribunal nous condamne à le commettre ; mais nous ne le commettrons pas volontairement. Nous sommes restés chez nous.

« En effet, Messieurs, voici mon cas ; et c'est le cas, je pense, d'un grand

nombre de mes confrères. — En dehors de ce que pouvait me fournir ma Congrégation, je vous jure que je n'ai ni un sou ni un pouce de terre. Mes biens de famille, j'en ai disposé il y a vingt-cinq ans. En faisant cela, j'ai suivi un des conseils fondamentaux de l'Evangile, lequel propose comme plus parfait au chrétien de renoncer à ses biens pour vivre de son travail. De cela, on ne saurait me faire un reproche. Donc, je n'ai plus rien.

« Dans ma Congrégation, j'avais un domicile, un domicile acheté par un travail de trente ans : on me l'a pris, je n'en ai point d'autre. J'avais le pain de chaque jour, je ne l'aurai plus ; j'avais une paillasse, Messieurs; on a discuté gravement pendant huit jours pour savoir si on pourrait me la laisser, et finalement on a décidé que c'était impossible. J'avais du travail, j'avais une carrière et on me la brise. Mes camarades de collège sont tous des officiers, des industriels, des avocats, des magistrats; j'aurais pu l'être aussi bien qu'eux. Seulement, eux, si un cambrioleur les dépouille, si un désastre financier les ruine, ils conservent leur carrière, et, avec elle, leurs moyens d'existence. Et moi, parce que je suis religieux, ma carrière, aussi honorable que la leur, conquise aussi loyalement et aussi chèrement qu'ils ont conquis la leur, ma carrière on la brise, et on la brise d'une manière irrévocable. Le religieux qui a des confrères à l'étranger ne peut pas être sécularisé; il ne peut pas exercer de ministère sacerdotal en France. L'Evêque m'a dit, alors que j'avais vingt-cinq ans : « Tu es prêtre pour toujours »; le ministre me dit, maintenant que j'en ai bientôt cinquante : « Tu ne feras plus les fontions du prêtre jamais ».

« Que voulez-vous que j'y fasse, moi, s'il y a des Rédemptoristes à l'étranger ? Je ne puis pourtant pas interdire aux Rédemptoristes d'Amérique, de Pologne ou d'Espagne de l'être s'ils veulent l'être; me voilà donc brisé sans espoir.

« Sans domicile, sans moyens d'existence, si vous me condamnez, ne fût-ce qu'à un franc d'amende, c'est au vagabondage que vous me condamnez. Voilà un mois qu'on nous a jetés à la rue ; un mois que nous avons vécu de la charité publique, un mois que nous avons échappé au délit de vagabondage grâce à elle ; aussi il y avait sinon de la tendresse, du moins de la logique, dans le geste du magistrat qui, en saisissant notre domicile, nous en fournissait du même coup un autre : la prison. Cela était logique, à tel point que nos assignations n'ayant pu trouver le domicile d'aucun de nous, pour la bonne raison que nous n'en avons plus, ont dû rester en détresse à la porte de ce palais.

« La prison, messieurs, vous nous direz si nous devons en espérer davantage, car nous ne pouvons tendre éternellement la main à nos charitables amis.

« Il est vrai que nous avons l'exil !

« Et je me demande si ce n'est pas là le mot, le vrai mot qu'on cache sous des formules cauteleuses. Veut-on nous bannir, oui ou non ? Qu'on le

dise!... En voyant partir ses prêtres dévoués, ses admirables religieuses, la France comprendra peut-être ce qu'est devenue la liberté.

« Mais vous, Messieurs, allez-vous nous l'imposer, l'exil ? Nous sommes prêtres ; notre ministère est celui de la parole, et ce n'est pas à 40 ou 50 ans qu'on devient prédicateur espagnol ou anglais. Il faudrait vraiment que nos avocats eussent commis un grand crime pour qu'on les envoyât un beau jour exercer leur art à Londres ou à Madrid. Ce crime, je ne l'ai pas commis. Mais s'il faut malgré tout quitter la France, eh bien ! j'irai parler aux pauvres sauvages ; je leur apprendrai de mon mieux à aimer deux choses : Dieu et la liberté ; et je suis sûr de leur accueil. Je connais quelqu'un qui se repent de les avoir quittés ; c'est un de mes confrères à qui on vient de dresser procès-verbal dans une ville de France parce qu'il portait cet habit, l'habit qu'il a porté librement pendant quinze années au Dahomey, sous le règne de Behanzin.

« Toujours est-il, Messieurs, que pour me faire échapper au délit de vagabondage, il faut me condamner à l'exil. Si minime que soit-elle, c'est le sens qu'aurait votre condamnation.

« Enfin, quelles que soient les conséquences atroces de la loi que le Parquet prétend nous appliquer, il en est d'autres que nous ne saurions subir que vaincus par la violence.

« Nous sommes prêtres, et, comme tels, non seulement disciples, mais apôtres, mais défenseurs de la foi de Jésus-Christ.

« Sacrifier volontairement notre vie religieuse, c'eût été avouer que le pouvoir civil a le droit de défaire ce que Jésus-Christ lui-même a fait : car c'est Jésus-Christ qui a fait la vie religieuse ; elle est d'institution divine; elle fait partie intégrante de l'Eglise du Christ : voilà la foi chrétienne sur ce point.

« L'Etat n'a donc pas plus le droit de supprimer la vie religieuse qu'il n'a le droit de supprimer le christianisme ; pas plus le droit de me défendre d'être religieux qu'il n'a le droit de me défendre d'être chrétien. Ceci est vrai partout, et c'est vrai surtout dans la nation qui a écrit au premier article du Concordat : le culte catholique sera librement exercé en France.

« Donc, de par Jésus-Christ, mon Maître, j'ai le droit d'être religieux ; et si je le suis, j'ai le devoir d'en faire les actes.

« L'Etat me le défend ? A qui faut-il que j'obéisse ?

« En pareil cas, messieurs, les vrais chrétiens n'ont jamais hésité.

« On leur disait : la loi vous défend d'être chrétiens. — Ils répondaient : Je suis chrétien !

« On disait à saint Pierre et à saint Jean : la loi vous défend de prêcher. Ils répondaient : *Non possumus*, nous ne pouvons pas nous taire.

« Et cette manière de répondre, c'est la foi, c'est notre foi qui nous l'impose. Lorsqu'une disposition du pouvoir humain est en contradiction avec la conscience, Dieu veut que nous disions : je dois obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

« Et c'est justement en sortant de prison *pour délit de congrégation*: c'est justement parce qu'on voulait *les empêcher de prêcher Jésus-Christ* que les Apôtres répondirent aux magistrats d'alors cette parole superbe : A Dieu plutôt qu'aux hommes!

« C'est ce que nous avons voulu dire par notre résistance légale.

« Je me trompe, c'est ce que nous aurions répondu si la Déclaration qu'on appelle des Droits de l'Homme eût été en conflit avec les Droits de Dieu; mais elle ne l'est pas.

« Tant que la Déclaration des Droits de l'Homme dira dans son article 10 : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses »;

« Tant que le Concordat dira dans son article 1er : « La religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France »;

« Etant donné que la liberté de la vie religieuse est une des libertés nécessaires à l'Eglise catholique, comme l'ont déclaré récemment tous les évêques de France; comme ne cesse de le déclarer le Pape, chef de l'Eglise catholique, en maintenant pour aujourd'hui comme pour autrefois, en France comme ailleurs, les anathèmes, c'est-à-dire les excommunications, contre les violateurs de cette liberté;

« Tant qu'il en sera ainsi... en faisant ce que nous avons fait, nous n'aurons violé aucun droit.

« Citoyens et citoyens français, nous avons usé des droits naturels et imprescriptibles dont la déclaration domine notre code, dont l'étude s'impose même aux enfants de nos écoles. Nous avons voulu pour nous, comme pour les autres, les trois premiers de ces droits, qui sont : la *liberté*, la *propriété*, la *sûreté*.

« Et puisqu'on prétendait nous les ravir, nous nous sommes réclamés du quatrième : *la résistance à l'oppression*.

« Si ce droit nous est nié, il restera prouvé qu'on nous condamne pour être restés fidèles à Dieu, malgré l'injonction des hommes.

« Condamnés pour cela, Messieurs, condamnés avec les apôtres, les martyrs et les glorieux persécutés de tous les siècles, nous serons en belle compagnie; avec eux, nous pourrons nous réjouir d'avoir été jugés dignes de souffrir pour le nom du Christ; avec eux, nous tressaillerons d'espérance. C'est en prison, Messieurs, que l'Eglise est éclose, c'est là, disait je crois Louis Veuillot, que le chrétien retrouve l'air natal; c'est au souffle de la persécution que le christianisme s'est fortifié, qu'il a grandi; c'est par elle qu'il a triomphé; et c'est en la voyant venir que nous saluerons, nous, l'aurore d'un apostolat fécond et des libertés futures.

« Maintenant, Messieurs, nous attendrons avec sérénité votre arrêt. Votre conscience de magistrats vous dit-elle que la loi de 1901 ne nous saurait atteindre parce que, en dépit de toute loyauté, on n'a pas examiné notre demande; parce que, en dépit de toute humanité, elle nous rendrait la vie impossible? — Alors, Messieurs, vous ne nous condamnerez pas.

« Votre conscience vous dit-elle que cette loi, fût-elle votée par une majorité et promulguée à l'*Officiel*, est contraire aux Droits : aux droits de l'homme et aux droits de l'Eglise déclarée libre en France ? Vous dit-elle qu'elle est attentatoire à la propriété, puisqu'elle nous dépouille des biens les plus légitimement acquis, sans compensation juste et préalable, — ce sont, je crois, les expressions du code ? Vous dit-elle qu'elle est attentatoire à l'égalité, puisque, permettant à tous de s'associer, elle ne le défend qu'à nous et fait de nous une caste à part, une caste de parias ? Vous dit-elle, votre conscience, que cette loi est attentatoire à la liberté du citoyen et à la liberté du chrétien ? — Alors, Messieurs, vous ne nous condamnerez pas non plus, quel que soit le texte. Ce serait une mauvaise action.

« J'ignore si la jurisprudence, telle qu'on l'enseigne aujourd'hui, permet au juge de condamner, même lorsque sa conscience lui dit que le texte est contraire au droit. Si la jurisprudence dit cela, j'aime mieux ne pas le savoir parce que c'est immoral ; cela, la morale éternelle le défend. Ce serait poser en principe qu'il n'y a jamais de législateurs iniques et l'histoire nous dit qu'il y en a eu beaucoup.

« Les édits monstreux de Caligula et de Néron étaient, eux aussi, inscrits au code et promulgués dans l'Empire. Or, un juge honnête aurait eu mauvaise grâce à dire : « C'est monstrueux, mais je ne juge pas la loi, je l'applique ». Contre les tyrannies d'alors, les opprimés n'avaient d'autre refuge que dans la conscience des magistrats. Quand la conscience de ces magistrats se croyait obligée d'appliquer le code, c'était l'oppression, c'était la tyrannie sans recours.

« Messieurs, c'est à votre conscience que nous faisons appel. Elle est notre suprême ressource. En voyant les dénis de justice dont on nous accable, nous nous sommes dit : Allons au tribunal, et c'est le pourquoi de notre résistance, nous voulions vous trouver et trouver en vous la justice !

« C'est dans l'espoir de trouver des juges, Messieurs, que nous avons reçu loyalement, courtoisement, les commissaires qui dressaient procès-verbal, les liquidateurs qui inventoriaient nos meubles.

« C'est pour arriver jusqu'à vous, messieurs, que nous nous étions promis de répondre à tous les appels du juge d'instruction.

« Comment se fait-il que des inculpés aussi corrects, qui ne songeaient pas du tout à fuir, qui ne demandaient qu'à comparaître, aient été jetés en prison par mesure préventive.

« Ce serait un mystère si on ne savait qu'un assaut brutal du couvent répugnait au bon cœur de M. le Procureur de la République. Et voici comment il a raisonné : Mettons d'abord les six moines en prison ; ensuite la besogne sera plus facile et moins odieuse : plus de protestations, plus de résistance à craindre, pas de portes à enfoncer , pas de sang à verser ; rien qu'un cuisinier pacifique et deux chiens aussi pacifiques que leur maître pour recevoir le Parquet.

« Vraiment, c'eût été trop de bonheur dans la victoire si mon vénérable confrère, le P. Roche, n'eût été là — providentiellement préservé de la souricière — pour faire entendre à qui de droit nos protestations indignées.

« Toujours est-il que cette procédure, que l'opinion publique a qualifiée, ne s'explique pas par notre conduite. Toujours nous avons voulu venir à vous, Messieurs. Pas n'était besoin de prison pour s'assurer de nos personnes, ni de gendarmes, ni de voiture cellulaire pour nous amener : nous voici.

« Nous voici avec cette confiance que la magistrature française s'inspirera des grands principes du Droit, et qu'une fois de plus nous pourrons, grâce à elle, saluer le retour et proclamer le triomphe de la justice et de la liberté. »

Réquisitoire et Plaidoiries

C'est maintenant M. le Procureur de la République qui va prendre la parole. Son réquisitoire est très court. C'est plutôt un plaidoyer *pro domo*.

MM[es] Donatien et Benjamin Vel, Bouchet, Joulie, Ferlin et Dorival, présentent la défense des accusés.

Après la réplique du Procureur et une heure et quart de délibération, l'audience est reprise. M. Clerc donne lecture d'un jugement aux termes duquel les Religieux, à l'exception du Père Roche, sont déclarés coupables d'infraction à la loi du 1[er] juillet 1901.

Le Père Roche, en raison de l'état « extrêmement précaire » de sa santé, qui constituait un cas de force majeure, est acquitté.

Le Père Blanpied est condamné à 50 fr. d'amende.

Les Pères Roger, Fontaine, Nouais, Delerue et Desbrus sont condamnés chacun à 25 fr. d'amende et tous solidairement aux dépens.

En ce qui concerne le jugement, nous nous bornerons, pour tout commentaire, à reprendre la formule, désormais célèbre, de M. le président Clerc : « *Ne parlons pas de la conscience des magistrats.* »

Pourtant, malgré les mesures prises, une belle manifestation attendait les glorieux vaincus.

Il est sept heures quand les Pères sortent du Palais. Un millier de personnes sont massées sur la place du Palais de Justice. Lorsque le R. P. Blanpied, victime après-midi d'un léger accident, apparaît en boitant, escorté par des amis, une grande clameur éclate. Ce sont des cris très nourris de « Vivent les Pères ! Vive la liberté ! »

Un groupe de Combistes poussent les cris intelligents et généreux de « A bas la calotte ! A l'eau ! Enlevez-les ! » Ils n'enlèvent rien, car les apaches ministériels ne sont courageux qu'à dix contre un. Or, ils ne sont pas en nombre. Nous les comptons. Ils sont en tout une trentaine. Et le *Progrès* du lendemain parle de plus de *trois mille manifestants !!!* Il est vrai que ces trois mille se réduisent dans le *Lyon* à « quelques centaines ». Par

cette comparaison de nouvelles venant *du même correspondant*, on peut juger de leur véracité.

La foule, nous le répétons, est en très grande majorité favorable aux honorables condamnés. Et c'est une constatation qu'il faut faire pour l'honneur de notre cité.

Ils sont ici une petite minorité les fanatiques qui, par une étrange aberration, s'appellent *libres-penseurs*, alors qu'ils ne peuvent regarder les citoyens pensant autrement qu'eux qu'avec des regards mauvais, des faces convulsées de haine; alors qu'ils rêvent d'imposer leurs dogmes à tous par la force brutale. Ils sont une exception les sectaires dont le cœur est assez bas pour ne pas saisir ce qu'il y a de lâche, d'ignominieux, de dégradant à insulter des victimes et des vaincus.

La manifestation dure quelques minutes. A l'intersection de la place du Palais et de la rue Emile-Augier, les gendarmes et la police forment un barrage. Les religieux passent seuls avec quelques amis. Le P. Blanpied, qui marche difficilement, part en voiture.

Sur la place de la République, une nouvelle manifestation se produit. Les trente apaches qui ont fait le tour par la rue Notre-Dame-de-la-Ronde entonnent l'*Internationale*, les cris de « liberté ! » leur répondent.

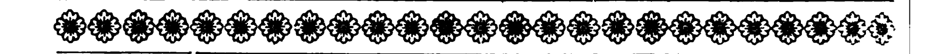
Un nouveau barrage arrête la foule à l'entrée de l'avenue Victor-Hugo. Le Père Nouais, accompagné d'un groupe compact d'amis qui ont pu franchir le cordon d'agents, se dirige vers la maison de M. Gaillard, avoué. Chemin faisant, le cortège se grossit. Sur tout le parcours, aux fenêtres, aux balcons, devant les portes, les habitants saluent, applaudissent ou observent une attitude très digne. L'ordre n'est troublé que par une vingaine de gamins de 10 à 15 ans, conduits par trois ou quatre individus à mines patibulaires. Ils glapissent des injures et lancent des pierres. Il y a là des écoliers avec leur cartable et leur képi. C'est une pitié de les voir pousser des cris de haine et tenir des propos orduriers. Ah ! la belle génération que préparent les politiciens de la pédagogie maçonnique ! Un employé de magasin demande à un enfant de 7 à 8 ans pourquoi il crie : « A bas la calotte ! » — « J'ai reçu cinq sous, répond le bambin; mais celui-là en a reçu dix parce qu'il est plus grand ».

Quelques citoyens énergiques, indignés par les grossièretés et les provocations de quelques meneurs, leur infligent une verte correction qui a pour résultat immédiat de calmer les ardeurs de la bande.

Devant la maison de M. Gaillard, le Père Nouais se tourne vers la foule et s'écrie : « Une cause acclamée aussi chaleureusement que vient de l'être par vous celle de la liberté, triomphe toujours. Au revoir et merci ! »

A ce moment, arrivent les Pères Roger et Delerue, et c'est aux cris de « Vive la liberté ! Vivent les Pères ! » qu'on salue une dernière fois les nobles condamnés.

Le P. Blanpied n'avait pas pu assister à la belle manifestation dont ses confrères avaient été l'objet; il eût été heureux de serrer ces mains vaillantes des défenseurs du Droit, de dire à tous un cordial merci.



Les Capucins de Crest

UN MOT D'HISTOIRE

Les moines de Saint-François-d'Assise sont établis à Crest depuis près de sept cents ans. C'est vers l'année 1225 que la première famille franciscaine vint se fixer à Crest.

Sous le nom de Cordeliers, ils eurent d'abord leur couvent sur la rive gauche de la Drôme. Le clos, les dépendances et les canaux de Souberan leur appartenaient. Les Poitiers, seigneurs de Crest, eurent leur sépulture dans leur église.

Durant les tristes et douloureuses guerres de religion, le couvent des Cordeliers fut détruit et brûlé par les huguenots (1562). (1) Les moines qui ne purent pas fuir, furent massacrés ; un petit nombre d'entre eux seulement échappa à la mort.

Une certaine histoire, ce nous semble, est mal venue à nous parler à tout propos de la Saint-Barthélemy, des Dragonnades et des regrettables persécutions contre les réformés. Pourquoi ne nous parle-t-on jamais des massacres des moines Crestois en 1562 ? Pas plus du reste qu'on ne parle des Michelades et des exactions exercées contre les catholiques ?

Oter la vie à un protestant est un acte blâmable, horrible et qu'on ne saurait trop condamner.

Pour cela, l'accord est unanime.

Mais le massacre d'un catholique par un huguenot, est-ce donc une œuvre pie ?

Soyons des adversaires loyaux et chevaleresques. A chacun sa responsabilité. Méprisons les polémiques faites de mensonge, d'hypocrisie et de haine.

*
* *

La tourmente passée, les Pères Cordeliers vinrent s'établir dans l'intérieur même de la cité, au pied de la tour, dans les bâtiments actuellement occupés par les Sœurs Trinitaires. Ils avaient leur église sous le vocable de « Sainte-Marie ». Il reste de leur chapelle encore de fort beaux débris.

Le nom de l'escalier des Cordeliers est encore un témoin vivant de l'établissement des fils de Saint-François à Crest.

La Révolution française, qui chassa les moines et détruisit les monastères, fit fuir de Crest les religieux Cordeliers ; leur couvent fut vendu

---

(1) E. Arnaud. — « Histoire de la ville de Crest ». — Gratier et Rey, éditeurs, Grenoble 1903.
A. Mailhet. — « Histoire de la ville de Crest ». — A. Ducros, éditeur, Valence 1900.

comme bien national, et leur chapelle profanée servit de lieu de réunions aux Francs-Maçons de l'époque.

*
* *

Mais auparavant, en l'an 1609, sur la demande même des consuls de Crest, quelques religieux capucins de l'Ordre de Saint-François étaient venus s'étabir dans l'ancien prieuré bénédictin de Saint-Jean, situé hors de la ville.

Les consuls avaient demandé ces religieux dans le but de réparer les blessures morales et religieuses faites par les hérétiques. (1)

Le prieuré avait été entièrement ruiné par les guerres religieuses du XVI[e] siècle. Les bâtiments étaient en fort mauvais état. Aussi les habitants de la ville, chacun selon ses facultés, se cotisèrent et coopérèrent par leurs libéralités à rebâtir le monastère, « en sorte que le couvent, dit un un vieux manuscrit, n'a point d'autres fondateurs que le corps de cette ville. »

Il y eut d'abord huit religieux et, depuis cette époque jusqu'à la Révolution, le monastère actuel servit d'asile de prières aux pauvres fils de Saint-François. De là ils rayonnaient dans les paroisses voisines, prêchant la foi et la mortification.

Un moment fermé par la Révolution, le couvent des Capucins de Crest rouvrit ses portes en 1805. Un collège ecclésiastique y fut même établi jusqu'en 1812. De nouveau fermé, le monastère revit ses religieux en 1821, et depuis cette époque les Pères Capucins n'ont plus quitté Crest et n'ont cessé de faire le bien autour d'eux, prêchant partout la foi et la mortification.

En réalité, les fils de Saint-François ont été au berceau de la cité. Pendant sept cents ans ils ont vécu avec elle et au milieu d'elle, partageant ses joies comme ses douleurs. Pendant tout le cours de cette longue période, l'union entre la ville et les religieux fut continuelle et très intime.

Comment s'étonner, alors, que des liens très étroits d'affection, de reconnaissance, de sympathie réciproques se soient lentement, mais solidement établis, entre les moines et la population Crestoise au cœur si impressionnable et aux élans si généreux?

La journée du 26 mai 1903 fait éclater au grand jour l'amour vivace, intime, mystérieux de la noble et généreuse cité Crestoise pour les plus humbles mais aussi les plus dévoués de ses enfants, les Frères mineurs Capucins!

L'expulsion

La mardi 19 mai, un premier coup de clairon donne l'alerte. On apprenait qu'une compagnie du 52[e] de Montélimar allait partir pour Crest. Le

(1) E. Arnaud, ibid.

couvent est gardé par les amis des Pères. Le jeudi de l'Ascension, plusieurs centaines de personnes s'étaient réunies sur le préau. On chante des cantiques. Mais l'armée et les crocheteurs ne paraissent pas encore.

Le dimanche 24 mai, des cyclistes apportaient la nouvelle de l'exécution prochaine et du mouvement des troupes. Deux mille personnes sont là chantant des cantiques. Les Pères bénissent la foule agenouillée, et leur recommandent le calme.

Le mardi 26 mai, une compagnie du 52e de Montélimar et les hussards de Valence se mettent en route, ainsi que des brigades de gendarmerie de divers points. Pendant la nuit, la veillée d'armes est faite par plusieurs centaines d'hommes.

A 3 h. du matin, on entend les cliquetis des armes, un crocheteur étranger et le commissaire Abriac apparaissent. La cloche du monastère sonne le glas. On enfonce la porte de la chapelle et par là on pénètre dans le couvent.

Les Capucins et leurs amis sont en prière dans l'église. Le Procureur de la République fait évacuer la chapelle. Les Religieux sont amenés en voiture à la gendarmerie où les attend le juge d'instruction.

En liberté

Vers 8 h., les Religieux sont relâchés et ils gagnent des maisons amies, accompagnés par la foule. Plus de 1.500 personnes les acclament et leur jettent des fleurs. L'émotion est indescriptible.

Mais la manifestation n'a pas pris fin, elle parcourt les rues ayant en tête un drapeau cravaté d'un crêpe.

Voici les noms des expulsés :

R. P. Alphonse, provincial.
Ange, gardien.
Samuel, secrétaire
Félicien, prêtre.
C. F. Didace, jardinier.





" Annales Dauphinoises "

Anciens plans de Grenoble

EST-IL naturel à l'homme policé et instruit de tracer sur le papier le plan de sa demeure? C'est une idée qui nous semble s'imposer à l'esprit, ne fût-ce que pour en montrer l'image à des amis, pour en perpétuer le souvenir, pour se mieux rendre compte du parti que l'on en peut tirer, etc. Mais il est possible que sur ce point nous soyons induits en erreur par l'habitude, que nos pensées soient déformées par l'éducation et imprégnées d'une tradition récente. En tous cas, nos pères ne semblent pas avoir éprouvé ce besoin de bonne heure.

Nous avons constaté ailleurs (*Essai d'histoire de la cartographie alpine*) que les premières cartes rudimentaires de nos régions alpines furent esquissées seulement en 1515, par Jacques Signot, et en 1525, par Oronce Fine. C'est à peu près à la même époque que remonte le premier plan authentique de la Ville de Grenoble, que le savant chercheur J.-J.-A. Pilot découvrit en 1841, dans la poussière des archives de l'Hôtel de Ville. Ce plan dont il crut pouvoir fixer la date à l'année 1548, a été reproduit et publié dans le deuxième volume du « Bulletin de la Société de Statistique de l'Isère », année 1843. Il a pour titre : *Le portraict de la Ville de Grenoble dans lequel est le portraict du grand cend° de l'art du pont de l'Isère.*

Voici comment s'exprime à ce sujet M. Pilot :

« On y voit indiquée l'église Saint-Jean occupant une partie de « la place actuelle de Saint-André, et démolie en 1562. Ce plan, que « nous avons trouvé dans les vieilles archives de la Ville, et dont l'exis-

« tence était ignorée, paraît exact. Il a été dressé sur les lieux : nous « croyons pouvoir en fixer la date, autant que possible, à 1548... Notre « plan fait connaître l'ensemble de la ville au XVIe siècle ; il indique.



PLAN DE GRENOBLE EN 1548

« autour des murailles, le quartier du Breuil, appelé Ville-Neuve (la partie « de la place Grenette, au Nord), le faubourg Saint-Jacques (la rue Saint-« Jacques actuelle), et le faubourg Très-Cloîtres (la partie de la rue Très-« Cloîtres actuelle la plus rapprochée de l'évêché). Il indique aussi, sur « la rive droite de l'Isère, près de la chapelle de Saint-Antoine... la tour

« de Chalemont ou de Rabot, et la chapelle de l'Hermitage ou de Saint « Jérôme, qui était située près de la Porte de France actuelle... Sur le « même plan sont indiquées aussi, au sommet de la montagne qui domine « Grenoble, quelques traces de fortifications utilisées plus tard par « Lesdiguières, lorsqu'il y fit élever le fort de la Bastille, en 1592. »,

M. Pilot nous dit que l'existence de ce plan manuscrit sur parchemin, était ignorée en 1841, quand il le découvrit. Il n'en put déterminer l'auteur, de même qu'il ne put savoir comment et à quelle époque il était entré dans les archives de la Mairie. Il semble qu'il était également ignoré peu d'années après celle que l'archéologue assigne à sa confection, car en 1572, les consuls de Grenoble en firent faire un dans les circonstances suivantes.

Un savant allemand, Sébastien Munster, qui s'était adonné à une étude approfondie de la géographie, publia en 1544, à Bâle, une Cosmographie Universelle, dans laquelle, non content de descriptions aussi soignées qu'il était possible à cette époque, il donnait aussi, par la gravure sur bois, le plan ou la représentation des principales villes d'Europe. Cet ouvrage, écrit d'abord en allemand, eut un immense succès, et de nombreuses éditions s'ensuivirent ainsi que des traductions en latin (1550) et en français (1552). Il provoqua une émulation entre les diverses cités qui demandèrent à y insérer leur effigie, et l'*Histoire de Grenoble*, de M. Prudhomme, nous apprend que « le 30 mai (1572), à la requête de deux « libraires de Paris, Michel Sonnius et Nicolas Chesneau, on (les consuls) « faisait dresser par un peintre de Grenoble, nommé Pierre Prévot, un « plan de la ville destiné à figurer dans une nouvelle édition de la Cosmo- « graphie de Munster. » (1)

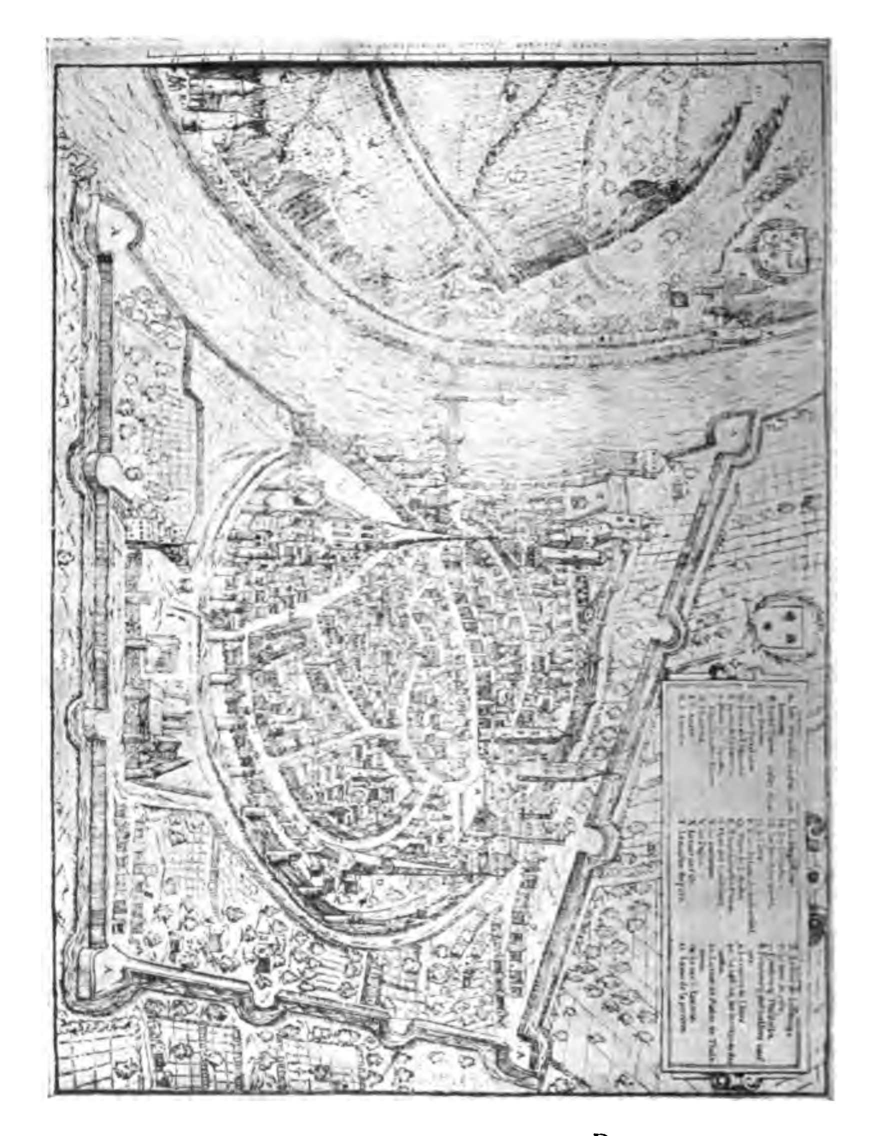
En effet, ces libraires publiaient à Paris, en 1575, *la Cosmographie universelle de tout le monde, auteur en partie Munster, mais beaucoup plus augmentée, ornée et enrichie par François de Belleforest, Commingeois*, où un volume tout entier était consacré à la France, et où le plan de Prévot figurait en double page, sous ce titre : *Le vray portraict de la Ville de Grenoble.* On y trouve également les plans de Romans, de Valence, d'Embrun et de Nice.

Ce fut là le seul plan *original* de la Ville de Grenoble pendant de longues années, et tous ceux qui furent publiés à diverses reprises, aux XVIe et XVIIe siècle, n'en furent que des copies plus ou moins bien accommodées.

Ainsi dès les premières années suivantes, le grand ouvrage de Braun et Hogenberg, *Civitates orbis Terrarum*, ou *Theatrum præcipuarum civitatum mundi*, publié à Cologne, de 1578 à 1618, en 3 volumes grand in-folio,

(1) Belleforest nous indique (page 320) que ce furent MM. Laurens Rabot et Pierre Gilbert, conseillers au Parlement, qui lui envoyèrent ce plan, et qu'il reçut aussi des notices de MM. Louys Cot, sieur de Chastellard, Guigues Colisieux, Jean Floris et Antoine Megard, consuls de la Ville.

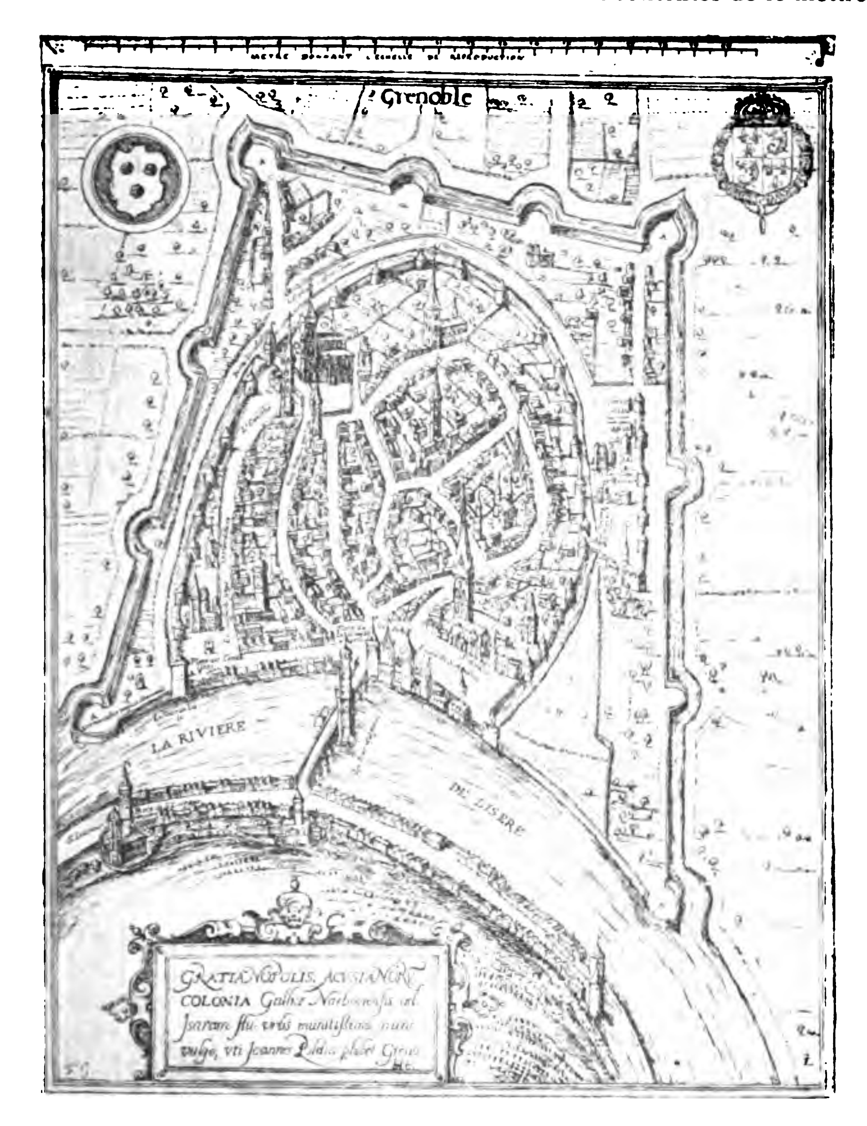
avec des éditions en allemand, en latin et en français, contient une reproduction du plan de Prévot. Le titre en est : *Gratianopolis, Acusianorū colonia Galliæ Narbonensis, ad Isaram flu urbs munitissima, nunc vulgo, uti Joannes Poldus phibet, Grenoble.* Ici la reproduction est flagrante et naïve.



PLAN DE GRENOBLE EN 1572, par PRÉVOT

Le *portraict* de Prévot était un véritable plan auquel, suivant l'usage de

l'époque, on avait ajouté les édifices en perspective. Il était en largeur et orienté à l'Est. — Les éditeurs du *Theatrum* se sont contentés de le mettre



en hauteur et de l'orienter au Sud, en changeant par conséquent la projection des édifices figurés aussi en perspective, mais ils ont scrupuleusement conservé le dessin de la planimétrie, les rues, les places, les puits, voire même la nomenclature, et les fautes dont nous parlerons tout à l'heure.

En 1636, un sieur Tassin fit paraître à Paris, chez Sébastien Cramoisy,

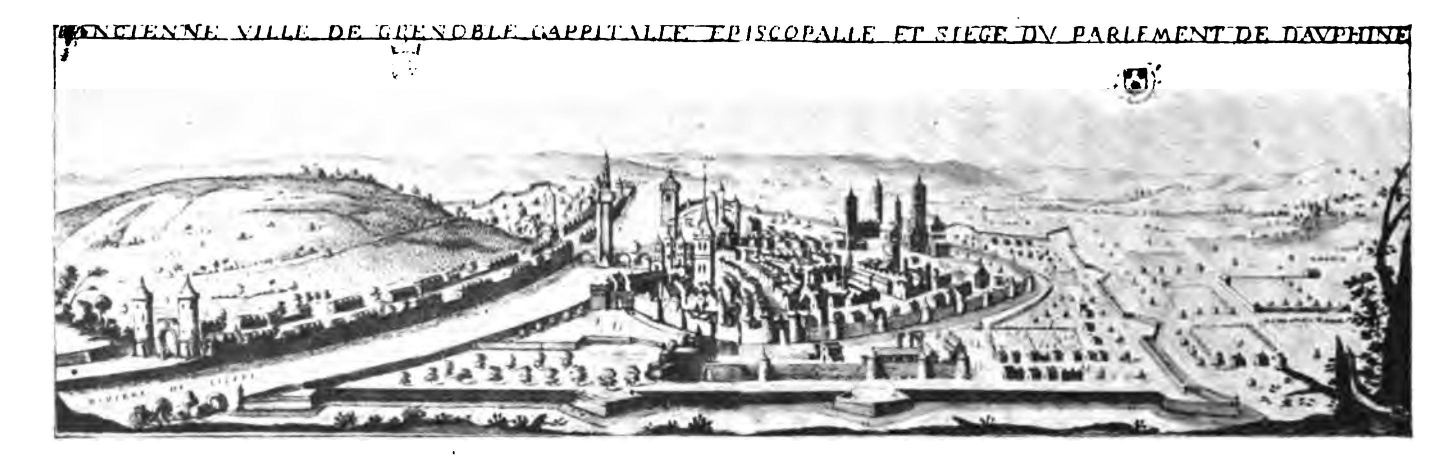
Les Plans et profilz de toutes les villes et lieux considérables de France. Dans ceux des principales villes de la province de Dauphiné, se rencontre celui de Grenoble, mais l'échelle en est si petite qu'il est difficile d'en suivre les détails. Le dessin de l'intérieur des murs paraît plutôt arbitraire; quant au tracé des fortifications, il semble reproduire assez bien la récente enceinte créée par Lesdiguières; celui-là se serait inspiré des travaux des ingénieurs, et aurait échappé à l'attraction du plan de Prévot.

Nous en arrivons ainsi à la représentation que nous publions ci-contre: *L'ancienne ville de Grenoble, cappitalle épiscopalle et siège du Parlement de Dauphiné*, dessinée par Jean Boisseau en 1644. Ce graveur renommé, qui de 1625 à 1647 fit paraître de nombreuses cartes des provinces de France, et notamment en 1641 l'œuvre de Claude de Chastillon, a produit un dessin des plus attrayants. Mais ce dessin a été fait sans accéder les lieux qu'il voulait représenter et à la simple vue du plan de Prévot.

On pourra nous demander sur quoi nous fondons ce jugement sévère, car rien ne ressemble plus à un plan que le plan fidèlement tracé des mêmes lieux. C'est exact, mais le plagiat se trahit par la reproduction des fautes. Voici ce que disait M. le colonel A. de Rochas, publiant dans le « Bulletin de la Société de Statistique de l'Isère », année 1875, une analyse et une reproduction du plan de la Cosmographie de 1575 : « Les murs « flanqués de tours, dont les Romains avaient entouré l'antique Cularo, « subsistèrent, presque dans toute leur intégrité, jusqu'à la fin du « XVIe siècle, époque à laquelle Lesdiguières prit Grenoble et l'agrandit « en le dotant d'une nouvelle enceinte. Un bas-relief du tombeau du « connétable nous montre, avec quelques inexactitudes de détail, cette « première ceinture munie de deux excroissances qui lui furent soudées « au moyen-âge pour enfermer, l'une le couvent des Frères Prêcheurs « (quartier de la halle), l'autre la Maison commune (tour carrée de la « citadelle).

« Un plan, publié en 1575 par Fr. de Belleforest, représente en outre « une enceinte extérieure quadrangulaire munie de bastions aux angles. « Cette construction, un des premiers exemples de la fortification bastion- « née en France, avait été projetée par François Ier, mais elle n'a jamais « été élevée. Le plan de Belleforest, fort exact à part cela, a servi de base « à presque toutes les vues de Grenoble qui ont été publiées ensuite « jusqu'au XVIIIe siècle; aussi ces dernières où l'artiste s'est contenté « d'introduire à son idée les modifications dont il avait ouï parler, ne « méritent-elles aucune espèce de confiance. »

Le savant ingénieur militaire nous donne ainsi la clef de cette anomalie du plan de Prévot où nous voyons marquées deux enceintes, l'ancienne enceinte romaine de la *ville aux cent tours*, et une enceinte bastionnée. A cette époque (1572), la première seule existait; l'enceinte bastionnée n'était qu'un projet que l'on voulut néanmoins faire figurer au plan, dans l'espoir que la réalisation en serait prochaine. La légende est du reste



VUE DE GRENOBLE, DESSINÉE PAR BOISSEAU EN 1644

bien faite pour nous éclairer sur ce point, car elle porte : Murailles neufves *commencées*; ce projet n'est pas figuré au plan de 1548. Braun et Hogenberg peuvent se mettre à l'abri de la même pensée, et du reste ils ont copié même la légende « Murailles neufves commencées ».

Mais Boisseau, qui ne connaissait pas ces raisons, n'a pas eu de ces scrupules. Il a transformé avec beaucoup d'art et d'adresse en dessin perspective le plan planimétrique de Belleforest, et il y figure avec sérénité les deux enceintes successives. Comme le plan ne lui donnait pas le relief des environs qui étaient pourtant nécessaires à son œuvre, il les trace d'après son imagination, sans doute un peu renseignée par la carte de Dauphiné de Jean de Beins parue depuis plus de vingt ans (1622) et il nous donne un Queis sur la Bastille et un Melan vers la Tronche qui sont vraiment curieux. En rapprochant son dessin du plan qui lui a servi de base, on trouve quelques erreurs facilement explicables. Ainsi le plan donne la perspective d'une tour de Clérieux ronde, mais le jeu d'ombre a fait faillir Boisseau qui nous la dessine carrée avec un toit quadrangulaire. De même trompé par la place de la lettre H dans le plan, il donne à la Tour de Clérieux le nom de l'Evesché que Prévot avait appliqué à une tour intermédiaire entre celle-ci et le clocher Notre-Dame. L'orientation de l'église et de son porche est également mal comprise.

Quelques faits historiques viennent compléter cette démonstration graphique. Entre les dates de ces deux travaux, Lesdiguières et ses successeurs avaient réalisé avec des modifications importantes le projet de François Ier. Au lieu de l'enceinte quadrangulaire, Lesdiguières après 1590 en fit édifier une garnie de huit bastions (1591-1595). Il l'avait étendue sur la rive droite, avait établi une redoute à la Bastille et construit en 1615 la Porte Saint-Laurent, et en 1620 la Porte de France qui existe encore actuellement. Or, la Vue perspective de Boisseau, datée, ne l'oublions pas, de 1644, termine encore la ville à la Porte de la Perrière. et ne dessine aucun retranchement sur la montagne. De même l'église des Jacobins ruinée en 1562, et encore en ruines lors du plan de 1572, avait été reconstruite en 1583.

Il est donc acquis que notre artiste a fait son dessin de *chic*, et d'après le plan de Belleforest.

Mais il ne faut pas trop généraliser, et cette désinvolture ne fut pas imitée par le célèbre graveur et dessinateur Israël Silvestre (1621-1691). Celui-ci a d'ailleurs laissé tant de vues et de dessins si fidèles des environs de notre ville, qu'il ne peut pas ne pas les avoir assidûment fréquentés. Citons : *Une Veüe de la Grande-Chartreuse*. (vue du Sud), gravée par Pérelle et vendue chez Pierre Mariet, — une autre *Veüe de la Grande-Chartreuse* (vue du Nord) (1), — une *Cascade proche de Saint-Joyre en Dau-*

(1) Ces vues de la Grande-Chartreuse par Israël Silvestre, décédé en 1691, présentent ce grand intérêt, qu'étant antérieures à l'incendie du 10 avril 1696, elles nous donnent la vue des bâtiments tels qu'ils étaient avant cet incendie, et avant la reconstruction de Dom Le Masson.

phiné, — la *Tour de Clermont en Dauphiné appartenant à M. le comte de Tonnerre*, etc. Quelques détails de Grenoble même avaient aussi tenté son crayon ; ainsi : une *Porte de Grenoble* (Porte-de-France), — une *Veüe en entrant dans la ville de Grenoble*, — la *Veüe et perspective d'une partie de la ville de Grenoble du costé de la Porte de France*, — la *Veüe et perspective du Pont de Grenoble et d'une partie de la maison de M. le duc de Lesdiguières* (Hôtel de Ville actuel), — le *Palais de Mme la Connestable de Lesdiguières à Grenoble* (Hôtel de Franquières), — la *Veüe du Pont de Grenoble*, gravée par Perelle, vendue chez Noël Langlois, etc.

Il dessina une vue de Grenoble, ayant à peu près le même aspect que celle de Boisseau, mais avec un caractère plus exactement visuel, et sans aucune prétention à la combinaison du plan. Cette vue, avec le Palais de la Connestable, et la perspective du côté de la Porte de France, servit à l'illustration du bel ouvrage de Martin Zeiller et Mathieu Mérian, *Topographia Galliæ*, édité à Amsterdam en 1655.

Indemne des critiques que nous adressions au dessin élégant mais fantaisiste de Boisseau, cette vue exhibe une enceinte bastionnée qui doit être celle de Lesdiguières, mais non plus la muraille aux cent tours, un clocher de Saint-André flanqué de ses quatre clochetons, la Porte de France en aval de la Porte Perrière, la muraille de la montagne et la redoute de la Bastille, elle donne enfin des reliefs environnants, un dessin qui, s'il n'a pas l'exactitude alpiniste exigée de nos jours, se rapproche sensiblement de la réalité : on y voit en figuré et en légende la tour des Rabots, le couvent de Sainte-Marie et la montagne Saint-Enard.

Les principaux détails de cette Vue générale d'Israël Silvestre se trouvent confirmés à plus d'un siècle de là par la splendide planche de Née, d'après Le May, *Vue de la ville de Grenoble prise de la Porte de la Graille sur le bord de l'Isère opposé à la promenade publique qui est à la Porte de France*, insérée à la grande publication du « Voyage pittoresque de la France », par de Laborde, Guettard et Béguillet, 1784.

Nous avons donc, à l'époque dite des temps modernes, deux principales sources de renseignements sur la configuration de notre vieux Grenoble et l'emplacement de ses monuments : ce sont le plan de Prévot en 1572, et les dessins d'Israël Silvestre vers 1650. Les autres documents connus, comme notre artistique dessin de Boisseau, n'en sont que des copies ou des représentations plus ou moins heureuses ; quant aux publications récentes par lesquelles certains auteurs ont voulu rendre plus intelligibles leurs conjectures, elles ne peuvent avoir d'autre prétention que celle des ingénieuses images par lesquelles les archéologues convaincus prétendent restituer la vie et les événements des siècles passés. Tout cela n'a rien de commun avec la sévère et consciencieuse vérité de l'histoire.

H Ferrand.



HECTOR BERLIOZ

Les Fêtes du Centenaire à Grenoble et à La Côte-Saint-André

Grenoble et La Côte-Saint-André ont dignement célébré le centenaire de la naissance d'Hector Berlioz.

A Grenoble, les 15, 16 et 17 août, il y a eu audition des œuvres principales du grand compositeur. avec le concours de Mlle Blanc, de Mlle Lina Paccary, de l'Opéra, etc... M. Weingartner, chef d'orchestre à Munich, admirateur passionné de Berlioz, dirigeait les chœurs et l'orchestre fournis par le Casino d'Aix-les-Bains.

La statue, œuvre de U. Basset, a été inaugurée le 15, à cinq heures du soir. Six discours devaient y être prononcés, mais le temps, très défavorable, ne l'a pas permis. Ces discours, que la presse locale a publiés, émanent de MM. J. de Beylié, président du Comité des fêtes; Ch. Rivail. adjoint; Maréchal, représentant le Gouvernement; E. Reyer. Saige. délégué du prince de Monaco, et Meyer. maire de La Côte-Saint-André.

Le concours musical a réuni 157 sociétés de France, d'Italie, de l'Algérie et de la Tunisie. On a remarqué surtout l'Orphéon mixte de *l'Academia Stefano Tempia de Turin*, *la Lyre Algérienne*, *l'Orphéon de Tunis*, *l'Harmonie Lyonnaise*, etc.

A La Côte-Saint-André, le dimanche 23, a été inauguré le Musée Berlioz, dans la maison natale du célèbre compositeur. Grand concert le soir, avec le concours de Mlle Blanc et d'un Orphéon de Grenoble. Saint-Saens, qui n'a pu assister à la fête de la glorification de son ami, a envoyé un discours lu par M. le Maire de La Côte. Le tonnerre, les éclairs, la tempête, qu'aimaient tant Berlioz, n'ont pas manqué aux fêtes de son centenaire.

M. Tiersot a parlé aux deux fêtes.

[redacted]



Cliché des Alpes Pittoresques

MONUMENT DE BERLIOZ

INAUGURÉ A GRENOBLE, PLACE VICTOR-HUGO, LE 15 AOUT 1903.



LES FÊTES DU CENTENAIRE DE BERLIOZ

La foule rue Félix-Poulat

La Statue de Berlioz à Grenoble et M. U. Basset

Le Monument élevé à Berlioz par la Ville de Grenoble, se compose d'un socle en pierre de l'Echaillon, fourni gracieusement par M. Biron, et d'une statue en bronze fondue par MM. Jabœuf et Rouard, de Paris, d'aprés le modèle de M. U. Basset.

L'ensemble du Monument est élevé sur un tertre gazonné de fleurs, Le cordon qui orne la corniche est formé de feuilles de laurier entourées de bandelettes sur lesquelles sont gravées par ordre chronologique, en lettres dorées, les noms des principales œuvres du grand musicien : *Ouverture des Francs-Juges*, *Symphonie fantastique*, *Lélio*, *Ouverture du Corsaire*, *Ouverture du Roi Lear*, *Harold en Italie*, *Requiem*, *Benvenuto Cellini*, *Roméo et Juliette*, *Symphonie funèbre*, *Carnaval romain*, *Damnation de Faust*, *Enfance du Christ*, *Te Deum*, *Béatrix et Bénédict*, *Les Troyens;* puis les noms des productions littéraires : le grand *Traité d'instrumentation*, les *Soirées de l'Orchestre*, *A travers chants*, *Mémoires*, etc.

Le Monument sera complet quand les bas-reliefs, œuvre également de M. Urbain Basset, orneront les faces du piédestal. Ces bas-reliefs représenteront l'*Inspiration* et l'*Exécution musicale, Gluck et Shakespeare.*

Puisque nous décrivons le Monument, il est bien juste de donner quelques notes biographiques sur le sculpteur, auteur de la statue et du socle :

Urbain BASSET

Notes biographiques. — Son œuvre.

Urbain Basset est né à Grenoble le 3 décembre 1842, au n° 24 de la rue Saint-Laurent. Il est fils de ses œuvres, car s'il est parvenu depuis cinq ans au poste envié de directeur de l'Ecole de Sculpture et des Arts industriels de Grenoble, ce n'a pas été sans un travail persévérant traversé par mille difficultés, revers de toutes sortes, — son esprit d'initiative a triomphé de tout. Mais, dira-t-on, il est de ce vieux quartier « où tous les enfants savent *nager*, même avant leur naissance. » L'expression était peut-être juste autrefois, mais à présent que la civilisation a endigué l'Isère entre des quais magnifiques... il ne suffit plus « d'être de Saint-Laurent » pour être hors de pair.

M. Basset, tout jeune encore, étudia l'architecture chez Péronnet et la sculpture chez Irvoy et chez Virieu. Ayant eu la bonne fortune d'obtenir pension de la Ville et pension du Département, il put se rendre en 1866 à

Paris aux cours de l'Ecole des Beaux-Arts, où il remporta en peu de temps de nombreuses récompenses.

Il devait rester trente-deux ans à Paris où, dès 1870, sa statue *La Philosophie*, aujourd'hui au musée de Grenoble, fut exposée au Salon des Beaux-Arts. Ensuite il créa *Le Torrent*, actuellement au Jardin de Ville, *La Source*, *Le Drac et l'Isère*, *Les Premières Fleurs*, *Jeune Isis*, statue en marbre qui fut médaillée, *H. Berlioz*, *La Musique* (pour l'Hôtel de Ville de Paris), *La Poésie*, groupe, *Le Génie de la Démocratie*, *Le Sommeil de l'Innocence*, le botaniste *Dufour*, *Etienne Buyat*, vice-président de la Chambre des Députés, puis *La Médecine*, ce fin et délicat groupe en marbre qui orne la cour de l'Ecole de Médecine de Grenoble, le Monument commémoratif de la réunion des Etats du Dauphiné en 1788 à Romans. Entre temps, l'artiste produisait quantité de portraits, bustes et médaillons.

Urbain Basset séjourna à différentes reprises en Italie et en Belgique. En 1896, il fut chargé par le ministère de l'Instruction publique d'une mission archéologique au Cambodge et en Indo-Chine, dont les résultats furent remarqués à l'Exposition universelle de 1900. Mais de cette mission U. Basset avait rapporté des fièvres qui mirent sa vie en danger, et dont il se remit difficilement.

U. Basset est officier de l'Instruction publique. A l'occasion des fêtes du Centenaire, la Croix de la Légion d'honneur eût été bien placée sur sa poitrine. Tous les Dauphinois y auraient applaudi.

Le distingué sculpteur est également excellent musicien. Il chanta, jadis, à la maîtrise de la Cathédrale, et étudia précisément avec un parent de Berlioz qui était organiste à Grenoble.

A Paris, il a fait partie de l'orchestre du Théâtre Lyrique, dirigé par Pasdeloup, des concerts de musique classique, puis aussi des quatuors du Théâtre de l'Odéon et de la Comédie Française.



Une Lettre inédite de Berlioz

Avant de donner le texte d'une lettre inédite de Berlioz, nous publierons quelques notes qui nous ont été communiquées par une élève de Berlioz (1) et relatives aux séjours annuels que le célèbre compositeur faisait à Vienne, chez une de ses sœurs, Mme Suat.

M. Suat, qui était notaire, habitait un appartement qui est au-dessus de l'ancien café Lacamp, à l'angle de la place de Miremont et de la rue Ponsard. Ce quartier était, à cette époque déjà, le plus mouvementé de la ville, et Berlioz n'aimait pas le bruit. Il s'indignait surtout contre le nombre exagéré des chiens que comptait à cette époque, paraît-il, la ville de Vienne. Il en était littéralement outré. Un jour, au retour d'une courte promenade, il se plaignait avec exaspération d'avoir rencontré plus de *deux cents chiens* pendant un très court trajet ! Aussi préférait-il aller à la campagne.



BERLIOZ
Maquette par U. Basset, ***sculpteur Dauphinois***
Cliché de M. Senequier-Crozet

M. Suat avait une très gracieuse villa entourée d'un jardin à Estressin ; Berlioz aimait à s'y reposer. Les « Mémoires » nous parlent d'un de ces voyages de vacances à Vienne. On était en septembre 1864.

... « Je me sentis pris d'un vif désir de revoir Vienne, Grenoble et surtout Meylan, et mes nièces et... quelqu'un encore, si je pouvais découvrir son adresse. Je partis. Mon beau-frère Suat et ses deux

(1) Mlle Thimont, à qui nous devons ces notes et souvenirs comme aussi la lettre inédite qui va suivre, a eu l'insigne honneur de connaître dans l'intimité le célèbre compositeur, grâce aux relations amicales qui existaient entre les familles Suat et Thimont. La très distinguée organiste de la cathédrale Saint-Maurice de Vienne a pu ainsi avoir l'inappréciable avantage de noter des impressions personnelles

filles que j'avais fait prévenir la veille, me reçurent au débarcadère du chemin de fer de Vienne, et me conduisirent bientôt après à Estressin, campagne



Cliché de M. Senequier-Crozet
BERLIOZ. Marbre par CARLIER, Musée de Grenoble

peu éloignée de la ville, où ils vont passer trois ou quatre mois tous les

révélant en Berlioz une toute autre personnalité que celle des « Mémoires » et des « Soirées de l'Orchestre »

A Paris, Mme et Mlle Thimont, grâce à Berlioz, étaient invitées aux *lundis* de C. Saint-Saëns, où elles rencontrèrent fréquemment, en dehors de Berlioz, — Rubenstein, Mme Augusta d'Holmès et d'autres personnalités du monde artistique, formant comme un cénacle fermé non seulement aux profanes mais également aux mi-profanes. Mlle Mathilde Thimont a eu ainsi le rare avantage de voir la plupart des grands compositeurs et les maîtres du piano. Berlioz l'avait du reste recommandée à Erard et Saint-Saëns daigna signer son grand piano à queue. C'est sur ce piano, que plus tard, Berlioz, au déclin de sa vie, aimera à entendre retentir ses œuvres préférées, surtout « les Troyens » et l' « Enfance du Christ ».

Sur la place Saint-Maurice où se trouvait l'appartement de Mme Thimont, Berlioz venait s'y enivrer de cette harmonie qu'il avait pour ainsi dire enfantée dans la douleur ; et en entendant ses œuvres de prédilection, il pleurait et paraissait tout accablé dans ce petit fauteuil empire — aujourd'hui une relique précieuse, — que nous montrait naguère Mlle Thimont en même temps qu'une belle photographie du maître accompagnée de la plus aimable et de la plus délicate des dédicaces.

C'est dans ce même appartement de la place Saint-Maurice où Berlioz se complaisait à entendre ses œuvres sur le grand piano signé de Saint-Saëns, que les rares privilégiés qui avaient le bonheur de jouir de l'intimité du maëstro éprouvaient d'indéfinissables jouissances, grâce au charme de sa conversation, au récit de sa vie d'artiste, de l'histoire et des péripéties de ses compositions. Qu'il y aurait à noter ici d'impressions suggestives ! Nous étions sous un tel charme, nous disait Mlle Mathilde Thimont, qu'un jour de fête personne de nous n'entendit les grosses cloches de Saint-Maurice, qui ont péri dans l'incendie de 1869 et qui sonnaient à toute volée, et l'orgue fit silence ce jour-là !

étés ; c'était une grande joie pour ces charmantes enfants, dont l'une a dix-neuf ans et l'autre vingt et un : joie qui fut un peu troublée, au moment où, entrant dans le salon de la maison de Vienne, j'aperçus le portrait de leur mère, ma sœur Adèle, morte quatre ans auparavant. Mon saisissement fut grand et douloureux. Pour elles et leur père, ce fut avec un pénible étonnement qu'ils en furent témoins. Ce salon, ces meubles, ce portrait étaient depuis longtemps sous leurs yeux chaque jour ; l'habitude, hélas ! avait déjà émoussé pour eux les traits du souvenir, le temps avait agi... Pauvre Adèle ! Quel cœur ? Son indulgence était si complète et si tendre pour les aspérités de mon caractère, pour mes caprices, même les plus puérils..... »

Ce souvenir pour sa sœur Adèle explique pourquoi Berlioz aimait tant à venir se reposer à Vienne et aussi ces longues lettres si suaves, d'une tendresse presque féminine qu'il leur adressait fréquemment.



Cliché de M. Senequier-Crozet

BERLIOZ MOURANT

Marbre de RAMBAUD, sculpteur Dauphinois (Musée de Grenoble)

Combien ces lignes intimes qui ne se ressentent en rien des colères, des indignations, des intransigeances du maître, sont attachantes par la délicatesse de la pensée, la simplicité du style et surtout ce coloris merveilleux qu'on remarque notamment dans la partie de ses *Mémoires* touchant son séjour en Italie.

La lettre qui va suivre et qui est adressée à ses sœurs est de cette époque de sa vie d'artiste. Elle est datée de Subiaco. A la page 224 de ses *Mémoires*, Berlioz narre avec une poésie ravissante, tout ce que ce coin de l'Italie offre d'enchantement au touriste. La lettre est comme une variante de ce récit qu'elle complète du reste.

***

Subiaco, le 10 juillet 1831.

Il pleut enfin ! Je vois des nuages ! Ah ! béni soit le ciel de Subiaco et maudit soit le ciel de plomb de Rome qui brûle toujours et n'a

ni tonnerre ni éclairs ! Ce pays-ci est le plus pittoresque que j'aie encor vu de ma vie. Il n'y a que les Cascades de Tivoli, mais on y voit un torrent furieux presque aussi grand que l'Anio et qui se précipite en deux ou trois endroits avec autant de fracas sinon autant de majesté que la grande cascade de Tivoli. Et puis des montagnes ! Ah des montagnes ! J'en arrive il y a une heure. J'ai gravi ce matin une masse élevée que les peintres paysagistes appelent la Baleine, parce qu'elle ressemble en effet à une immense Baleine sortant de la mer pour respirer. A une heure après midi je suis arrivé à la pointe de la pointe, j'y ai bâti avec des quartiers de roc une petite pyramide terminée par une pierre plate en forme d'autel druidique. Oh ! comme j'ai *respiré*, comme j'ai *vu*, comme j'ai vécu ! Pas un nuage. Je montais des pieds et des mains pendant demi-heure, puis je me couchais sur des touffes de buis, et un vent bienfaisant me berçait mollement. Avant d'arriver dans les hauteurs sublimes, j'ai trouvé une petite maison inhabitée, j'ai traversé un jardin rempli de vignes et de maïs et, franchissant le buisson de clôture, je me suis trouvé dans une charmante prairie en plate-forme plantée d'oliviers .... Aussitôt j'ai cru entendre maman, il y a quinze ans, chantant ce couplet :

Que je voudrais avoir une chaumière
Dont un verger ombrage l'alentour,
Pour y passer la saison printanière
Avec ma mie et ma muse et l'amour.

Plus haut, aux lieux où finit la végétation, j'ai trouvé des paysans qui moissonnaient quelques épis clairsemés. Ils paraissaient inquiets de me voir gravir tout seul et sans but apparent, (j'avais laissé mon fusil à Subiaco) ; il y a ici une superstition sur les jettatores (gens qui jettent un sort). Je crois qu'ils me prenaient pour un *jettatore* ; ils m'ont demandé avec humeur où j'allais et ce que je voulais faire là-haut ; heureusement il m'est venu une bonne idée, je leur ai répondu que j'avais fais un *vœu* à la *Madona* et que c'était pour l'accomplir que je montais. Alors ils se sont remis à moissonner sans s'inquiéter de moi. En arrivant, j'ai vu à mes pieds le couvent de St-Benoît où j'étais allé la veille. Ce couvent m'a rappelé notre vieux curé Durand qui nous parlait souvent de S. Benoît se cachant sous les ronces pour éviter les tentations du mauvais esprit. J'ai vu la caverne ou S. Benoît a combattu le démon. On a bâti la chapelle de manière que cette caverne se trouve derrière l'autel. A côté est un petit bois de rosiers, dans lequels le diable se retira en quittant le corps du bienheureux ; il y a dans un coin un monceau de feuilles de roses que les moines bénédictins donnent aux malades qui ont des visions ; les feuilles les font passer. Dans l'église sont suspendus les débris de deux carabines, preuves palpables de deux grands miracles ; des chasseurs avaient

trop chargé leur arme, mais ils invoquèrent S. Benoît *pendant qu'elle éclatait* et ils n'en furent point blessés. Ces messieurs Bénédictins ne sont pas comme les Chartreux, car ils ne m'ont pas seulement offert un verre d'eau, malgré le besoin que j'en avais. Subiaco est un sale village dédié à St André (second point de ressemblance avec La Côte) et bâti autour d'un pain de sucre couronné par un petit fort. Au bas coule le *torrent mugissant* qui ferait la richesse d'un autre peuple, mais qui ne sert ici qu'à laver des haillons.

Il n'y a à manger ni pommes de terre, ni lait de vache, ni figues, ni oranges, mais force chèvres et noisettes, c'est tous les jours le même régal. Il y a dans la maison où je suis plusieurs paysagistes Français, venus pour copier la belle nature de Subiaco; nous dînons ensemble, l'un d'eux est un de mes camarades de l'Académie. L'autre auberge est pleine de Suisses, d'Irlandais, de Français paysagistes, nous nous connaissons déjà tous. Hier soir, les enfants de la maison dansaient la saltarelle au son de tambour de Basque joué par une petite voisine; je suis venu les regarder, alors la fille aînée qui a 12 ans prenant l'air caressant : *Signore, Oh Signore, pigliate la chitarra francese. J'ai pris la chitarra francese* et *lo ballo* a recommencé de plus belle. Ces messieurs les peintres ont entendu notre *ballo* et sont venus y prendre part ; toutes les petites paysannes étaient d'une joie folle et dansaient avec un abandon délicieux, pendant que la voisine agitait son tambour de Basque et que je m'écorchais les doigts en improvisant des saltarelles sur la *chitarra francese*. Tout le pays sait déjà qu'il y a un *Maëstro dell'a Academia di francia ;* on commence à me faire circonvenir par le peintre que je connais et qui est répandu dans la belle société de Subiaco, pour me faire prendre part aux *réunions* musicales du *Cru*. Hier pendant déjeuner, le maître de chant est venu avec un des élégants du pays, pour me sonder, mais Gibert (c'est le nom de mon académicien) a tâché de leur faire entendre que j'étais un sauvage et qu'il serait bien difficile de m'apprivoiser; ils n'ont pas osé me faire de propositions directes et j'espèrent qu'ils s'en abstiendront. Il y a de belles dames qui chantent les chœurs, mais je les ai vues à la promenade, ce n'est pas assez bien pour compenser *le mal que me ferait leur musique,* et je ne leur servirais à rien.

***

17 Juillet.

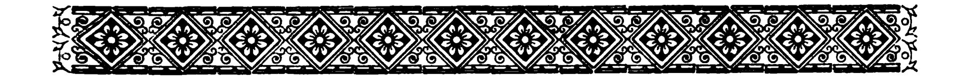
Oh comme Nanci serait enchanté de ce pays-ci et comme Adèle pourrait briller en gravissant les montagnes! (Je me rappelle notre course à St-Aynard, Adèle nous devançait toujours de trente pas). A présent que je suis en train de travailler, je défie l'ennui, qui me tourmente si fort quelquefois.

Nous avons souvent la pluie, et quand il fait trop chaud dans

Subiaco, j'ai la ressource d'aller dans le torrent, aux sinuosités que le soleil ne brûle pas et là on dort sur quelque rocher creux, étourdi plus tôt qu'endormi par le fracas des eaux. Hier, les paysagistes qui travaillent au torrent m'ont emmené avec eux, j'ai porté ma guitare, elle va devenir bientôt comme la fameuse harpe de Mme de Genlis qui la traînait partout et en parlait sans cesse, et nous avons chanté tant et plus «Sur les Alpes, ah ! quel délice » et la grande « chasse des Bardes », et ma Ballade d'*Hélène* que je suis obligé de leur répéter régulièrement deux fois par jour, et *Orphée* et que sais-je encor ; c'était charmant, mais le bruit du torrent était un peu près de nous et empêchait de bien entendre. Ce bon M. Lesueur ne se doute guère que sa musique a été admirée à Subiaco. Sa « chasse des Bardes » que nous chantions en marchant au pas dans la montagne transportait notre auditoire, et de petits paysans qui nous suivaient manifestaient leur plaisir par des mouvements rythmés pleins d'expression. J'ai reçu une lettre de lui au moment de mon départ de Rome; je lui avais écrit de Nice. M. Horace lui a porté une seconde lettre où je lui donne les détails qu'il m'avait demandés sur mes travaux.

C'est aujourd'hui grande fête de la *Madona del Carmino*, on a illuminé et tiré les *boëtes* hier soir. Demain nous irons à la noce d'un jeune brigand comme Crispino, qui n'est *plus à la montagne* depuis trois mois et qui nous a tous invités. Je lui ai fait cadeau d'un beau foulard que j'avais acheté à Nice, il m'a dit qu'il le donnerait à sa *ragazza*, parce que c'était trop joli pour lui. Toute la nuit nous l'entendons sérénader sa *ragazza* qui demeure près de chez nous, tantôt il chante avec la musette, tantôt avec mandoline, guitare et triangle ; l'air est une espèce de grand cri plaintif de dix mesures au plus, sur lequel il improvise les paroles. Il y a beaucoup de mœurs sauvages dans ce pays-ci, les femmes travaillent, portent les fardeaux pendant que les maris se reposent ; quand on va tuer une bête à cornes, avant de la mener à la boucherie on la fait courir dans les rues, en l'accablant de pierres, de bâtons, de boue, en la faisant tomber dans les ruisseaux et la tourmentant de mille manières ; absolument comme les Hurons quand ils sacrifient un captif. La misère est extrême, et la saleté aussi grande que possible. Il y a des femmes d'une beauté rare, presque toutes blondes, ce qui est fort étonnant en Italie; on croit qu'une colonie de Saxons s'était autrefois établie à Subiaco et a peuplé le pays de têtes blondes. J'espère recevoir incessamment de vos nouvelles; un sculpteur est venu de Rome il y a quatre jours et m'a dit que je n'avais pas de lettres, ce qui m'a un peu étonné.... . mais j'y suis fait à présent et je sais que bien souvent il ne dépend de vous de m'éviter ces retards.

H. Berlioz.



Le Statuaire Pierre Rambaud

D'ALLEVARD

Toute la vie et la vocation du statuaire Pierre Rambaud à qui Allevard a élevé une statue, inaugurée le dimanche 23 août, se résument dans le discours prononcé à l'occasion de cette inauguration par M. Jules Sestier, avocat à la Cour d'Appel de Paris.

« Devant cette imposante figure de Pierre Rambaud, si expressive, si



PORTRAIT DE PIERRE RAMBAUD A 25 ANS

bien exécutée par un éminent sculpteur, Dampt, son ami, et placée avec un art parfait par notre compatriote Coutavoz, architecte, son ancien camarade aussi à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, en présence de cette nature grandiose et privilégiée d'Allevard, à la vue de cette foule empressée et unanime à célébrer l'un de ses enfants qui a grandement honoré son pays, je me sens tout ému. Mais, ami intime, confident des peines, témoin des luttes, des souffrances, de la mort de ce vaillant Pierre Rambaud, je ne veux songer aujourd'hui qu'à cet hommage solennel de réparation, de justice, de glorification, qui vient enfin de jeter son rayon de soleil sur cette tête puissante, sur cette belle physionomie d'artiste pensif et rêveur, mais empreinte en même temps, par l'effet d'un grand art, de la marque indélébile d'une destinée avant l'heure cruellement brisée.



LE GÉNIE DES ALPES
Par P. Rambaud

« Dès son enfance, Rambaud avait senti naître sa vocation artistique en regardant son père, un vieux maçon, chantre à l'église, s'essayer à tailler sur la pierre si dure de ces montagnes, directement, sans aucune notion technique des ornements, des médaillons, des têtes, dont l'une d'ange est remarquable ; puis, en accompagnant dans ses études alpestres son frère aîné, Jean-Baptiste, ancien élève de Léon Cogniet à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, professeur de dessin au lycée de Tournon, peintre de portraits et de nombreux sujets de montagne, auteur d'esquisses merveilleuses que le défaut de ressources aussi empêchait seul de réaliser au moment favorable de la jeunesse, de l'inspiration et de l'entraînement.

« L'influence de ce frère fut considérable sur Pierre Rambaud qui, après s'être engagé patriotiquement pendant la guerre de 1870 et après avoir accompli cinq années de service militaire, arriva à Paris, présenté par Jean-Baptiste à un ancien ami devenu illustre, le statuaire Chapu, qui l'admit au nombre de ses élèves. Il fut bientôt reçu à l'Ecole des Beaux-Arts en 1878, à l'atelier Jouffroy, où il obtint plusieurs récompenses qui lui valurent une petite subvention de la commune d'Allevard et une pension modique du département de l'Isère. C'était tout juste le coucher et le morceau de pain. Qu'allait devenir ce malheureux dans la carrière difficile, ingrate et si onéreuse de sculpteur, pour qui l'atelier, les modèles, les frais de moulages,

les frais de toute nature, coûtent si cher ? Et ce pauvre débutant était à l'excès un solitaire, un timide. Eh bien, cet artiste loyal, indépendant, honnête, qualités rares à notre époque, a lutté, a souffert, a triomphé, parce qu'il avait le feu sacré et la foi profonde en sa vocation, et il s'est élevé tout seul, sans appui officiel, uniquement par son propre mérite. Rambaud avec une âme trempée comme la sienne ne s'arrêtait ni aux difficultés du chemin, ni pour panser ses blessures ; il ne voyait que le but à atteindre, dût-il succomber en le touchant.

« Dès 1878, il a exposé au Salon de Paris où il a remporté chaque année le succès et de hautes récompenses. Vous connaissez la plupart de ses œuvres et vous avez le bonheur, grâce au don généreux de sa veuve, d'en



BUSTE DE P. RAMBAUD
Par Dampt

posséder les moulages originaux que vous conserverez dignement et précieusement. Je vous ai déjà dit à ses obsèques, qui furent célébrées avec une émotion si profonde, que la mort de Rambaud en plein triomphe fut

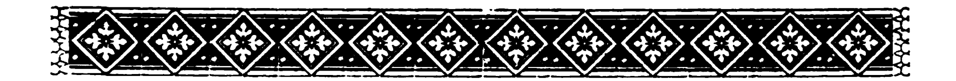
considérée comme une grande perte pour l'art. Depuis plusieurs années où là vie lui fut douce enfin, il s'était victorieusement imposé par des œuvres superbes qui lui firent une réputation universelle auprès des artistes, des connaisseurs et même du grand public. Au Salon de 1894, dans l'année qui suivit sa mort, quand on vit entourés de crêpe le « Berlioz mourant » en marbre, donné aussi au Musée de Grenoble par sa veuve, et le « Bayard équestre », qui finira bien, je l'espère, par être inauguré à Pontcharra, on fut douloureusement frappé en contemplant de pareils chefs-d'œuvre exécutés avec tant de sentiment, de beauté idéale, éclos sous la main d'un artiste qui payait de sa vie son labeur et qui n'était plus là, hélas, pour en recevoir la suprême récompense. Ah! quelle destinée cruelle! La belle cérémonie d'aujourd'hui ne peut pas enlever entièrement le voile de deuil qui reste attaché à la mémoire de celui que nous célébrons. Tels ces abîmes redoutables, vertigineux, terrifiants qui s'ouvrent au pied de nos rochers sublimes, de nos glaciers étincelants!

« Pierre Rambaud était passionné pour son art, travailleur énergique. infatigable, inspiré dans ses conceptions, très habile dans l'exécution. Il recherchait l'idéal dans le sentiment simple, naturel, exquis, comme dans ses têtes d'expression et dans ses statues, la *Source*, la *Pernette*, la *Greffe*, le *Pâtre*, la *Becquée*, la *Jeune Tricoteuse* qu'il appelait *Fleur des Alpes*, la *Muse*; — élevé et pur, comme dans l'*Aurore* et *Martyre*; — héroïque et dramatique, comme dans le *Bayard enfant* et le *Bayard équestre*, *Agrippa d'Aubigné* et l'émouvant *Berlioz mourant* qui a trouvé un interprète digne de lui parce qu'il avait souffert comme lui. Et voilà aujourd'hui, par une heureuse coïncidence, ces deux Dauphinois célébrés en même temps.

« Vous le voyez, quel statuaire complet a été Pierre Rambaud pour produire en si peu d'années tant d'œuvres si différentes, si diverses, qui sont, en réalité, comme des représentations plastiques de ces régions d'Allevard qui remplissaient son âme d'artiste de fraîcheur, de grâce, de beauté et aussi, en montant plus haut, de force, de puissance et de grandeur.

« Et dire qu'il faut ajouter à cela nombre de bustes, de médaillons, de peintures, d'aquarelles, de dessins, de projets et d'esquisses de plusieurs monuments dont la mort a arrêté l'exécution. Mes relations constantes avec mon intime ami, au cœur si affectueux et si plein de reconnaissance, m'ont laissé de nombreux souvenirs sur sa vie, sur ses œuvres, sur son adoration de ce beau pays d'Allevard qui fut son foyer créateur, sur son culte enthousiaste pour la nature, mère de la science, de la poésie, de l'art, et ce me sera un devoir bien doux de lui consacrer une notice plus étendue, dès que je le pourrai ».





Les Saintes Reliques de l'Eglise de Saint-Antoine

Rapport adressé à Sa Grandeur Monseigneur Henry, Evêque de Grenoble

(suite)

PIECE P

Inventaire des meubles et effets de la maison de l'ancienne abbaïe de St-Antoine, sacristie et archives en dépendant, commencé le 30e 8bre, fini le 6e 9bre 1792 (Extrait de l').

Du mardy trentième octobre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an premier de la république françoise, nous André-Antoine-Alexis Vignon-Laversanne, administrateur du district de Saint-Marcellin, en suite de la commission à nous donnée par le Directoire de Saint-Marcellin par son arrêté du vingt-cinq du courant, nous étant rendu au lieu de Saint-Antoine et en présence des citoyens Antoine Niévolet, André Ferrouillat, officiers municipaux, et Etienne Génissieu, procureur de la commune, et Antoine Massonnet, résident audit lieu de Saint-Antoine, nous avons apposé les scellés, dans la sacristie de l'église dépendante de la cy-devant abbaye de St-Antoine, sur tous les placards et principales portes sur lesquels nous avons mis une bande de papier numérotée et signée la chacune par nous, ledit Niévolet; et, sur chaque bande, il a été apposé deux cachets en cire rouge portant l'empreinte du cachet du district de St-Marcellin. Lesdites bandes au nombre de dixhuit qui portent la chacune un numéro à commencer au n° 1er jusqu'au dixhuitième; et les clefs de chaque placard et portes des sacristies ont été remises à Niévolet, l'un des officiers municipaux. Nous avons également apposé sur la première porte d'entrée de laditte sacristie les scellés avec une bande de papier numérotée du n° 19 et portant deux empreintes en cire rouge du susdit cachet; et la clef a été remise audit Ferrouillat. Au surplus, laditte bande a été signée de nous et dudit Niévolet. Le tout a été fait en présence de Victoire Ruffo-Laric et

Elizabeth Montcla, sacristaines de la maison habitée par les cy-devant chanoinesses de Malte, lesquelles ont signé avec nous, les officiers municipaux, procureur de la commune et Massonnet. Et attendu qu'il est sept heures de relevée, nous avons déclaré que nous continuerions la présente procédure, demain, à huit heures du matin. Ruffo; Montcla; Massonnet; Niévolet, off. mpal; A. Ferrouillat, off. mpal; Génissieu, pr. de la C.; Vignon.

Nous avons chargé lesdits officiers municipaux de la conservation des scellés : ce qu'ils ont promis faire; et ont signé avec nous : Génissieu, proc^r de la C.; A. Ferrouillat, off. mpal; Niévolet.

Le mardi, 31 octobre, en présence de Jean-François Brachet, maire, Antoine Massonnet, de Marie-Françoise St-Auban, Hélène-Félicité Varax, celle-ci archiviste du chapitre des chanoinesses de Malte, d'Etienne Génissieu, Vignon fait la visite des archives du chapitre et les met sous scellés. Cette opération est suivie de la formalité ci-après :

Nous susdit comm^re avons interpellé Victoire Ruffo-Laric et Elizabeth Montcla de nous déclarer si tous les effets de la sacristie qui sont sous les scellés sont les seuls qui soient en leur pouvoir; si elles n'ont détourné aucun desdits effets par leur moyen ou celui d'autrui et s'il est de leur conn^ce que quelqu'autre en ait en son pouvoir. Lesquelles ont dit n'être obligées de prêter serment; mais elles déclarent de bonne foy que tous les effets qui sont compris dans l'inv^re dressé, en l'année 1777, par Breton, Antonin et sacristain, et de lui signé, à la suite duquel est un chargé de Duc, cy-devant Antonin, souscript le onze décembre 1783, sont sous les scellés apposés, hier, sur la sacristie, à l'exception cependant des effets envoyés à la monnoie ensuitte d'un décret de l'assemblée constituante, et ceux qu'a en son pouvoir le cy-devant abbé Navarre, actuellement à Ballan-St-Lattier, selon les notes mises à la marge dud. inv^re, et de ceux remis aux différentes paroisses où la maison de St-Antoine devait fournir les vases sacrés et ornements parce qu'elle y percevoit des dîmes : telles que Roybon, Marnans et autres; que, dans l'intervale de la datte de cet inv^re à l'arrivée des Dames de Malte à St-Antoine, plusieurs effets, notamment en linge, avoient été distraits de la sacristie par les cy-devant Antonins, pareillement suivant les nottes inscriptes aud. inv^re que nous ont exhibé lesd^tes Ruffo et Montcla. Lequel nous avons cotté et paraphé sur la 23e page et de même que le recipissé qui constate l'envoye qui a été fait à la monnoie, montant à la somme de trois mille deux cent trois livres, huit sous, un d^er, en datte du 2 juin 1790, signé le chev^r de Ligni, receveur de....., auquel est joint le bordereau par copie sans signature originale du Directeur de la monnoie, du 30 X^bre 1789, portant en tête le n° 286, et ont signé.

Déclarent au surplus qu'elles ont en leur pouvoir et pour servir à leur office quotidien deux chasubles, dont l'une a trois couleurs, l'autre noire en laine, ayant la chacune leurs étole, bourse et voile et manipule; un

calice avec sa pataine, un missel, deux aubes, deux cordons, douze amis, vingt-quatre purificatoires, quatre lavabos, un petit plat d'étain et un ciboire en argent qui se trouve dans le tabernacle du grand autel, comme aussy ledit tabernacle. Au surplus, elles offrent de remettre au Directoire de St-Marcellin, à la prem^{ro} réquisition, ou au comm^{re} chargé de la levée des scellés. Et ont signé : Ruffo ; Montcla.

Nous avons cotté, paraphé et signé avec Brachet, maire, l'inv^{re} dont s'agit, que nous avons rendu auxdites Ruffo et Montcla, moyennant leur offre ; ensemble, la quit^{ce} du 2 juin 1790 et un mémoire non signé. Toutes lesquelles pièces ont été également cottées et paraphées ; et nous sommes signés avec le maire, les off^{rs} municipaux, Massonnet et le S^{re} : Vignon, com^{re} ; Brachet, maire ; Niévolet, off. mpal ; A. Ferroûillat ; Génissieu, S^{re}.

Suit l'inventaire de la bibliothèque fait le même jour.

Le 1er et le 2 novembre, le commissaire procède à celui des meubles divers se trouvant dans les appartements occupés par les chanoinesses de Malte et à l'hôpital dépendant de l'Abbaye.

Dans la soirée du 2, il commence celui des sacristies et de l'église.

Dudit jour (2 novembre), la cy-devant Grande Prieure et les deux sacristaines nous ont requis de lever les scellés que nous avons apposés sur les portes et placards de la sacristie et d'inventorier desuite les effets y contenus, comme aussy de peser les effets en argent qui se trouvent sous les scellés.

Nous avons déclaré que nous allions lever lesdits scellés, inventorier les effets de la sacristie et de l'église ; qu'à l'égard de l'argenterie, attendu qu'il ne se trouvoit aucun orfèvre pour la peser, elle seroit portée desuite, de conformité à la loi, au Directoire de St-Marcellin, qui la feroit peser s'il le jugeoit à propos. En conséquence, nous nous sommes rendus avec les cydessus dénommées, le maire, les officiers municipaux et le procureur de la commune à la principale porte de la sacristie ; et, après avoir examiné les scellés qui nous ont paru intacts, ledit Ferroûillat nous a remis la clef. Nous en avons fait l'ouverture et avons signé avec les susnommées, le maire, les officiers municipaux et le procureur de la commune. Comme avant de signer, la Grande Prieure nous a requis de peser ladite argenterie au poids commun du pays, qui est celui de Romans, nous déclarons qu'elle sera pesée en présence desdits officiers municipaux : Chabons, ci-devant g^{de} prieure du chap. de l'ordre de Malte ; Ruffo, ci-devant chanoinesse de Malte ; Montcla, ci-devant chanoinesse de Malte ; Brachet, maire ; Niévolet, offi. mpal ; A. Ferroûillat ; Massonnet ; Vignon, com^{re}.

Art. prem^{er}. — Nous avons vérifié les scellés apposés sur un placard avec une bande marquée du n° 1er. Les ayant trouvés intacts, Niévolet en a représenté la clef et nous y avons trouvé deux burettes et secoupe argent, un grand plat argent, une navette avec sa petite cuiller argent, une clo-

chette, un encensoir où il se trouve quelques bouts de chainons en fer, un autre encensoir, le tout argent et pezant quatorze livres; plus un bras en argent, avec ses ornements argent doré, renfermant une relique de S[t] Antoine ; plus, une autre relique du même Saint, ouvragée argent doré. pezant les deux onze livres trois quarts. Desquels objets la municipalité par l'organe de son maire nous a requis de lui donner la garde jusqu'à ce qu'elle ait fait placer les reliques ainsy que la dent de S[te] Catherine emboittée dans un verre de cristal avec de petits cercles d'argent de peu de valleur. Ensemble, une relique dans du bois débène garnie de cinq plaques d'argent, de même que la petite niche. Tout quoi nous avons remis auxd. maire et off[rs] municipaux, qui ont promis le déposer au Directoire à la p[re] réquisition.

Plus, il s'est trouvé une petite vierge en argent portant l'Enfant Jésus, pezant quatorze onces ; un hostensoir argent doré dont le soleil est garni en pierreries ; un calice avec sa pataine aussy argent doré pezant le tout sept livres six onces ; un bénitier avec son goupillon vermeil et une paix même métail pezant le tout deux livres ; plus deux chandelliers d'accolites en cuivre argenté. Laquelle argenterie nous faisons passer desuitte. Et à l'égard des chandelliers nous les avons laissés à la garde de la municipalité : à quel effet, nous avons remis les clefs dud[t] placard aux off[ers] municipaux qui ont signé.

Art. 2. — Les scellés apposés sur un autre placard avec une bande marquée du n° 2 ayant été vériffiés et trouvés intacts, led. Niévolet en a représenté la clef. L'ouverture en ayant été faite. il s'y est trouvé six grands chandelliers d'autel argent pezant net chacun treize livres ; plus une grande lampe et un petit custode, le tout argent, pezant vingt livres : le custode dedans une bourse en soye ; une croix assortie aux six chandelliers cydessus avec son Christ, le tout argent, pezant net dix-neuf livres et demi. Tout quoi nous faisons passer au Directoire de Saint-Marcellin.

Art. 3. — Nous avons vériffié les scellés apposés au placard n° 3 ; les ayant trouvés intacts, Niévolet nous en a remis la clef et, l'ayant ouvert, nous y avons trouvé la châsse des trois frères jumeaux, en bois sculpté peint en jaune, que nous avons laissée à la garde de la municipalité, et avons remis les clefs aux off[ers] m[aux] soussignés.

Art. 4. — Les scellés apposés à un autre placard marqué du n° 4 étant intacts, la porte en a été ouverte ; nous avons trouvé une croix d'argent démontée avec son Christ pezant net sept livres dix onces.

Art. 5. — Une croix en vermeil avec son Christ pezant net douze livres six onces, laquelle a été démontée.

Art. 6. — Deux grands chandelliers en vermeil assortis à la croix cyd[s] inventoriée, pezant brut les deux seize livres.

Art. 7. — Un buste en argent pezant brut huit livres.

Art. 8. — Une croix en cuivre blanchi avec son Christ, le manche en bois.

Art. 9. — Trois bustes en bois blanchi contenant des reliques ; la châsse des quarante marthirs en bois peint en jaune et rouge ; deux autres petites châsses contenant des reliques, peintes en jaune et blanc ; trois tableaux avec des cadres jaunes contenant encore des reliques ; une croix en ébène avec son Christ en métail autre qu'argent ; deux petites châsses en bois garnies d'étoffe rouge et un tableau à cadre jaune contenant des reliques. Tous lesquels objets non argentés nous avons laissés à la garde de la municipalité ainsy que cinq tableaux dans des cadres de bois suspendus en dedans de la porte dud. placard ; les clefs duquel nous avons remises aux officiers municipaux soussignés.

Art. 10. — Nous avons trouvés intacts les scellés apposés sur un placard de la seconde sacristie avec une bande portant n° 18. En conséquence, les portes en ayant été ouvertes, nous y avons trouvé un bénitier, son goupillon, une petite sonnette, deux calices et leurs pataines, une petite boëte des S[tes] huilles, le tout argent, pezant dix livres.

Art. 11. — Il s'est trouvé aussy dans led. placard des reliques de S[t] Antoine dans une petite châsse d'argent supportée par un petit pied d'estal en argent, que nous avons laissée dans led. placard sur la réquisition de la municipalité qui a déclaré par l'organe de son maire s'en charger avec promesse de faire rémission de lad[te] pièce en argent au Directoire lorsqu'ils en auront placé lesd[tes] reliques. A quel effet, les clefs dud. placard ont été remises auxd. off[ers] mpaux soussignés.

Et attendu qu'il est sept heures et demy du soir, sur la réquisition des off[ers] mpaux, nous avons renvoyé la continuation à demain et les avons chargés de veiller à la conservation des scellés apposés lors de la première séance. Au surplus, en présence de la Grande Prieure et des sacristaines, nous avons remis les scellés sur la principale porte de la sacristie avec une bande de papier signée de nous et du maire avec l'empreinte du district de St-Marcellin sur deux cachets de cire rouge, après avoir remis les clefs de lad[te] porte à Niévolet, l'un desd. off[ers]. Chabons ; Ruffo ; Montcla ; Massonnet ; Brachet, maire ; Niévolet, off. mpal ; A Ferroüillat ; Vignon, com[re].

Du samedy trois novembre susd[te] année, à sept heures du matin, les scellés apposés, hier, sur la principale porte de la sacristie ont été vériffiés en présence desdits Brachet et Niévolet, maire et off[er] municipal, et du procureur de la commune écrivant, et encore en la présence de la Grande Prieure, des deux sacristaines et dud. Massonnet, leur Proc[r] fondé ; et les ayant trouvés intacts, nous en avons fait la levée ; la porte a été ouverte et, toujours en présence des susnommés, nous avons fait encaisser l'argenterie inventoriée, hier, pour être portée desuitte au Directoire de St-Marcellin. A quel effet, la municipalité de St-Antoine a fait commander cinq gardes nationales pour en faire l'escorte. Nous avons fait pezer les caisses dans lesquelles lad[te] argenterie a été mise ; elles pezaient, les deux, cent quatorze livres, vuides. Nous les avons fait pezer avec l'argenterie qu'elles

contiennent ; il en est résulté que le tout pezait trois cent dix-sept livres. Lesquelles dittes caisses ont été emballées et mises sur la voiture en présence des susnommés. Et, attendu que nous, administrateur, allons en faire la rémission au Directoire, avons renvoyé la continuation du présent inventaire à demain, à sept heures du matin. Nous avons laissé la garde des scellés à la municipalité, ainsique la clef de la principale porte que nous avons scellée de nouveau avec une bande de papier signée de nous et du maire, sur laquelle nous avons apposé deux cachets en cire rouge portant l'empreinte du district de St-Marcellin : et nous nous sommes signé avec tous les susnommés : Chabons, g^{de} Pr. ; Ruffo ; Montcla ; Massonnet ; Brachet, maire ; Génissieu s^{re} ; Niévolet, off. mpal ; A. Feroûillat ; Vignon, com^{re}.

Ce jourd'hui trois novembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an 1er de la République, il a été déposé rière les archives du Directoire du district de St-Marcellin par les citoyens Vignon, commiss^{re}, et Niévolet, off^{r} mpal de la commune de St-Antoine, les deux caisses contenant les pièces d'argenterie de sacristie ci-devant énoncées, dont la plus grande peze, d'après vérification faite à une romaine par eux apportée de St-Antoine, CENT QUATRE-VINGT DIX-NEUF LIVRES, outre la corde qui peze quatre livres ; et la plus petite, celle de CENT QUATORZE LIVRES, le tout poids de Romans ; lesd^{tes} caisses en bois sapin cloûées. Fait à St-Marcellin, au secrétariat du district de St-M^{llin}, lesd. jour et an que dessus. Frachon ; Niévolet, présent.

Du dimanche quatre dud., nous comm^{re} en présence de Claude Tardy, notable, attendu l'absence des off^{rs} municipaux duêment appellés, écrivant le procureur de la commune, et encore en présence de Victoire Ruffo-Laric et dud. Massonnet, avons vériffié les scellés apposés, le jour d'hier, sur la principale porte de la sacristie ; et, les ayant trouvés intacts, nous avons fait l'ouverture de lad^{te} porte et continué l'inv^{re} ainsy que suit :

ART. 12. — Nous avons trouvé intacts les scellés apposés sur le placard avec une bande de papier marquée du n° 5. L'ouverture en a été faite. Il s'y est trouvé un rideau de taffetas avec sa tringle de fer ; plus, trois châsses de médiocre grandeur sur lesquelles il y a quelques feuilles qui nous ont paru être d'argent, ouvragées et très minces. Lesquelles châsses sont en bois noir et renferment des reliques ; plus cinq autres petites châsses vitrées renfermant aussy des reliques ; les cadres en bois noir et garnis de quelques feuilles de cuivre ouvragé.

ART. 13. — Nous avons vériffié les scellés apposés sur un autre placard n° 6 ; les ayant trouvés intacts, les portes ont été ouvertes. Nous y avons trouvé des reliquaires du nombre, grandeur et ornements qu'en l'article cy-dessus.

ART. 14. — Les scellés apposés sur le placard n° 7 ont été vériffiés et trouvés intacts. Les portes en ayant été ouvertes, nous y avons trouvé six gra. [illegible] delliers et une croix d'alchimie ; plus une grande lampe de

même métail; plus vingt-quatre bustes en bois blanchi, renfermant des reliques; plus six à fleurs en alchimie et quatre autres en bois couleur jaune ; et, enfin, quatre images ou dessins avec leur cadre en bois noir.

Art. 15, 16, 17 et 18. — *Ces articles mentionnent un grand nombre d'ornements et linges sacerdotaux. Au n° 16, on lit* : plus une grande cassette à tenir des ornements, dans laquelle il ne s'est rien trouvé. *C'était probablement celle ayant contenu l'ornement fait avec la moire d'or qui, pendant quarante-trois ans, avait servi à plier les ossements de saint François de Sales, cassette qui se trouve encore à la sacristie.*

An n° 18 figurent : onze mitres dont plusieurs sont en ouvrage d'or et d'argent, avec des franges soye et or; parmi lesquelles il en est une garnie de pierreries de plusieurs couleurs.

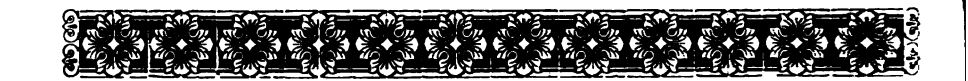
Le 5 novembre, Vignon continue l'inventaire de la sacristie, celui des chapelles et du maître autel, art. 19 à 39. On lit à l'article 32 : Le grand Autel en marbre noir orné de plusieurs figures de bronze, dont quatre représentent les quatre vertus cardinales, dans lequel se trouve la châsse de saint Antoine, en bois débène plaqué légèrement en argent. Sur led. Autel se trouvent deux nappes, une petite et une grande, un Te igitur six grands chandelliers et un Christ en léton, plus deux petits chandelliers même métail.

Au 39, se trouve la déclaration suivante : Les sacristaines ont déclaré qu'il n'étoit de leur connaissance qu'il existât d'autres effets que ceux cy-dessus déclarés; qu'il n'est pas de leur connaissance que personne en ait soustrait; qu'elles ont au contraire conservé avec le plus grand soin tous ceux qui leur ont été confiés. Et, sur ce que nous leur avons offert de leur remettre les clefs de la sacristie et de laisser à leur garde les effets y contenus ou que nous les ferions porter au Directoire de Saint-Marcellin, elles nous ont déclaré en vouloir référer avec le cy-devant Chapitre et ont signé : Montcla ; Ruffo.

Et, attendu l'heure tarde, nous avons renvoyé la continuation à demain, sept heures du matin, et avons signé avec les off^rs municipaux, led. Philippe Mayet et le procureur de la commune : Massonnet; Brachet, maire; A. Ferroûillat; Niévolet; Vignon, com^re ; Génissieu, proc^r s^re.

(A suivre.) A. Lagier.





LE MONDE DAUPHINOIS

NÉCROLOGIE

M. Bigallet, maire de Panissage, conseiller général de Virieu. — A Crémieu, le comte de Quinsonnas, gendre de M. de Mackau et frère du Chartreux dom Emmanuel de Quinsonnas et de la comtesse de Buffière. — Au château d'Herbeys, M. R. Madier, conseiller à la Cour d'Appel de Paris. — A Paris, M. Accarias, conseiller à la Cour de Cassation. — A Valence, M. Ch. Dorival. — A Corbelin, M. Ch. Reynaud, ancien professeur au Lycée de Grenoble. — A Valence, M. E. de Labareyre, ancien juge au Tribunal. — Mgr Clut, évêque d'Arindel, originaire de Saint-Rambert-d'Albon, Oblat de Marie. — M. le chanoine Reymond, curé de Saint-Jean à Valence. — A San-Francisco, M. L. Pellegrin, de Romette (Hautes-Alpes). — A Grenoble, M. Duclot, 1er adjoint au maire. — A Crest, M. Félix Perrier, ancien maire. — A Briançon, M. Vermeire, officier d'administration. — Au château de Gouteffray de Bressieux, Mme la marquise de Luzy-Pelissac. — A Grenoble, M. E. Jay, père de M. S. Jay, maire de Grenoble. — A Chimilin, M. Guillaud, ancien chef de police à Paris. — A Heyrieu, M. le chanoine Jayme, archiprêtre, ancien supérieur de l'institution Robin à Vienne. — A Saint-Vincent-du-Plâtre, près du Chevalon, Mme Vve Masclet, née Pal. — A la Tronche, M. Riondel, architecte. — Au château de Montmaur, Mme Charles Blanc, femme du conseiller d'Etat.

MARIAGES

A Paris, M. le docteur René Martial, ancien médecin à La Motte-les-Bains, avec Mlle Alice Meyer. — A Mépieu, Mlle Anne Richard, fille du général et de Mme née Gayet, avec le lieutenant Louis de Buttet. — Le vicomte Jean des Garets, fils du général, avec Mlle Fanny d'Auterroches. — Mlle Edmée Garnier, fille de M. Garnier, conseiller à la Cour de Grenoble, avec M. Eyrier, capitaine au 14e Chasseurs.





" Annales Dauphinoises "



LE R. P. GÉNÉRAL DOM JEAN-BAPTISTE

4e Année, n° 8

DOM JEAN-BAPTISTE MORTAIZE

61e Général des Chartreux (1)

Le 9 avril 1824, un jeune diacre de l'église de Toulouse, nommé Joseph-Casimir Mortaize (2), pressé de se donner à Dieu, descendait vivement les rudes pentes du col de Portes, quand un obstacle qu'il n'apercevait pas le fit trébucher. Il tomba sur des roches aigues, se releva raidi et contusionné, mais n'en continua pas moins sa route. Il arriva au monastère de la Grande-Chartreuse boitant et harassé.

Le T. R. P. Dom Benoît Nizzatti, alors général, était à Currière, fort malade ; au Père Vicaire, Dom Ephrem Coutarel, il appartenait de recevoir l'abbé Mortaize. Le vénérable confesseur de la foi ne se récusa point. Il lui ouvrit une des cellules du cloître et lui indiqua la voie qu'il fallait suivre pour devenir un véritable fils de Saint Bruno. Le lendemain, à peine avait-il vu à l'œuvre l'humble diacre de Toulouse, et déjà il pouvait dire aux anciens religieux qui se trouvaient auprès de lui : « *Nous avons là un postulant qui mérite tous nos soins. Je suis certain qu'il en sera digne et rendra à notre Ordre d'éminents services !* »

Le 24 juin 1825, l'abbé Mortaize, devenu le P. Dom Jean-Baptiste, faisait profession; le 17 décembre suivant, il était promu au sacerdoce; deux ans plus tard, la direction du noviciat lui était confiée; et à l'heure où Dom Ephrem Coutarel, souffrant et âgé, se démettait de sa charge de vicaire, Dom Jean-Baptiste, réalisant les prévisions de ce religieux, était appelé à le remplacer. N'était-ce pas à lui à relever de sa garde le vaillant confesseur de la foi qui lui avait ouvert la porte du Monastère et lui avait fait faire ses premiers pas dans la vie cartusienne ?

Austère et dur pour lui-même, Dom Jean-Baptiste, entré en fonctions, se montra plein de tendresse et de condescendance pour ses frères, tout en restant ferme, vigilant, zélé pour le maintien des observances de la Règle. Aussi gagna-t-il bientôt leur affection et leur estime.

La preuve des sentiments qu'il inspirait lui fut donnée en 1831. Le R. P. Dom Nicolas Nizzatti étant mort, les suffrages des religieux de la Grande-Chartreuse s'élevèrent vers lui et il fut élu... Or, le nouveau général n'avait que trente-trois ans.

---

(1) Ces pages sont extraites en grande partie de la notice du « R. P. Dom Jean-Baptiste Mortaize », écrite par le P. Dom Jean de la Croix Dufaitre, et publiée à la suite de la *Vie de la mère Elisabeth Giraud, fondatrice des Sœurs du Saint-Rosaire.*

(2) Il était né en 1798, au village de Rabat, dans le diocèse de Pamiers.

La réorganisation et l'extension de l'Ordre Cartusien s'imposaient à son zèle : ils en devinrent comme l'aliment.

A cette date, le monastère de la Grande-Chartreuse était loin d'avoir repris son ancienne prospérité : Dom Romuald Moissonnier, qui y était venu en 1816, l'avait trouvé dans un état de désolation et de ruine indescriptible ; et les travaux de ses successeurs, Dom Grégoire Sorel et Dom Benoît Nizzatti, n'avaient pu suffire à le rendre entièrement habitable.

L'observance religieuse elle-même laissait à désirer. « La communauté se composait de deux éléments divers : l'ancienne et la nouvelle génération ; l'ancienne disparaissait rapidement, emportant ces souvenirs et ces traditions du passé qui jouent un si grand rôle dans la vie d'un Ordre religieux ; la nouvelle génération arrivait, apportant avec une bonne volonté très grande, une inévitable ignorance de la vie cartusienne. La tâche du Supérieur était de fondre tellement en une seule les deux générations, que l'œuvre de Saint Bruno continuât sans transition heurtée, sans décadence, sans exagérations et sans innovations. Il fallait, afin d'atteindre ce but, un Supérieur assez éclairé pour toujours bien discerner le sens exact du Statut, et assez prudent pour maintenir l'observance de la Règle ; Dom Jean-Baptiste posa ce principe qui résolvait la difficulté : suivre uniquement le Statut à la lettre. Dès lors, on ne pouvait craindre de voir se former une nouvelle vie cartusienne différente de l'ancienne : le présent continuait le passé ; l'abîme creusé par la Révolution était comblé ; les vieillards retrouvaient à la fin de leur existence, ce qu'ils avaient vu jadis dans les cloîtres cartusiens aux premiers jours de leur vie religieuse. Pour obtenir la parfaite observance de la Règle, Dom Jean-Baptiste eut recours au moyen le plus efficace : il la pratiqua lui-même et réalisa bientôt en sa personne le type du vrai Chartreux (1). »

Un de ses religieux nous a laissé son portrait, à l'heure de son installation :

« Dom Jean-Baptiste était, écrit-il, d'une taille à peine au-dessus de la moyenne, mais d'un tempérament fort et robuste, capable de supporter les plus rudes privations et les travaux les plus continus. Actif quoique sans empressement ; on sentait en le voyant agir, que tout ce qu'il faisait était pesé et mûri d'avance par l'habitude de la réflexion et d'une vie intérieure très intense. La rectitude de son jugement lui permettait d'aller droit au fond des choses dès le premier abord : s'il rencontrait quelque résistance, il savait attendre, mais non biaiser pour arriver à ses fins. L'énergie de sa volonté jointe à la pratique de la mortification lui avait donné sur lui-même un empire absolu : il en résultait dans toute sa conduite une parfaite harmonie. Sa modestie et son humilité pouvaient à certaines heures le faire paraître timide, réservé, presque froid ; et à la vérité il ne s'ouvrait pas indistinctement avec tout le monde ; mais dans les

(1) *La Grande-Chartreuse*, par un Chartreux.

épanchements de l'amitié, son cœur se découvrait sans effort et laissait voir la bonté la plus exquise, avec des attentions et des délicatesses de charité dont ses amis eux-mêmes restaient quelquefois surpris (1). »

En 1831, les ressources étaient modiques au monastère de la Grande-Chartreuse, Dom Jean-Baptiste par sa vigilance, son ordre, son économie et sa confiance en Dieu, sut pourvoir aux besoins les plus urgents. Les réparations à peine commencées furent menées à terme. Le Général en devint lui-même l'architecte et dirigeait les travaux. « Parfois, ont écrit les contemporains, il mettait la main à la pelle et à la pioche comme le dernier des manœuvres. »

Sa mission cependant n'était pas de nature à rester circonscrite dans l'enceinte de son monastère. Le Divin Maître lui demandait davantage et bientôt il dut travailler au rétablissement de son Ordre en France, en Suisse et en Italie...

Les Chartreuses de Valbonne, de Bosserville, de Montrieux, du Reposoir, de Portes..., étaient tombées dans la tourmente ; on les vit soudain se relever, se rouvrir, se repeupler comme aux anciens jours. Le couvent de Beauregard (2) ne suffisant pas aux moniales Chartreuses, une nouvelle retraite leur fut ouverte à Montauban ; l'Autriche, grâce aux persévérants efforts de Dom Charles Saisson, rendit la Chartreuse de Pavie ; et des négociations, heureusement conduites avec le Conseil d'Etat de Fribourg, ne tardèrent pas à amener la cession de celle de la Val-Sainte.

Dom Jean-Baptiste voulait la restauration de son Ordre, mais il n'y sacrifiait l'observance d'aucune des prescriptions de la Règle : c'est pourquoi il sollicita de la Cour Romaine les dispenses nécessaires pour le rétablissement des Chapitres Généraux. « Le 2 juillet 1837, toutes les difficultés étaient aplanies et ces grandes assises de l'Ordre, interrompues depuis près d'un demi-siècle, reprenaient définitivement leur cours (3). »

On se méprendrait étrangement néanmoins si l'on admettait que ce labeur incessant de restauration, tant intérieure qu'extérieure, dut absorber toute la vitalité de Dom Jean-Baptiste. L'admirable religieux avait pour les malheureux et les déshérités de ce monde, comme aussi pour les grandes œuvres de la charité catholique un attrait divin, que la Providence avait miséricordieusement servi, vers 1834 ou 35, en lui donnant, dans la liqueur nouvellement découverte, des ressources inconnues jusque-là.

« Nous ne saurions offrir ici une apréciation exacte des aumônes prodigieuses que le Vénérable Père répandit de toutes parts. Sans parler de celles qu'on faisait tous les jours à la porte du monastère en argent, pain, vêtements, semences pour la culture... et pas davantage de celles qu'il faisait lui-même à tous ceux qui lui tendaient la main, il nous faudrait

(1) *Le R. P. Dom Jean-Baptiste Mortaize*, par Dom Jean de la Croix Dufaitre.
(2) Quelques religieuses Chartreuses s'étaient établies à Beauregard, près Voiron, en 1821.
(3) *Saint Bruno et l'Ordre des Chartreux*, par l'abbé F. A. Lefebure.

pouvoir énumérer les autres... Or, favoriser partout l'esprit religieux, par l'érection, la réparation ou l'ameublement des églises de paroisses et des sanctuaires de dévotion, seconder les vocations sacerdotales dans les petits et les grands Séminaires, soutenir les communautés religieuses et les missions, soit en France, soit à l'étranger, créer des hospices pour les malades et les infirmes, fonder des écoles, donner du travail aux ouvriers, ouvrir des routes dans les montagnes, ne se refuser enfin à aucun acte de bienveillance de quelque part que lui en vînt la demande, telle fut la mission que lui donna l'esprit de charité!... (1) »

Le 16 octobre 1845, un incendie consuma en quelques instants le village, le presbytère et l'église de Saint-Pierre-de-Chartreuse.

Appelé au moment du sinistre, le R. P. Dom Jean-Baptiste devint pour cette pauvre et malheureuse population l'instrument visible de la Providence. Non seulement il fit distribuer immédiatement des secours en argent et en provisions de toutes espèces, mais il ouvrit les portes du Monastère et des bâtiments de la Correrie aux incendiés; et pendant plus de six mois, les victimes de ce désastre reçurent, par ses soins, les vivres, les vêtements, les remèdes..., tout ce que réclamait leur triste situation; tandis que les religieux convers, aidés de leurs ouvriers, travaillaient à relever le village de ses ruines et construisaient une église plus spacieuse et d'un meilleur style que n'était l'ancienne.

Dix années ne s'étaient pas écoulées depuis ce sinistre, et un nouvel incendie, plus terrible que le précédent, éclatait dans le bourg de St-Laurent-du-Pont. En vingt minutes les flammes eurent tout consumé. Les récoltes étaient rentrées, le désastre fut immense. C'étaient près de quatre-vingt familles qui se trouvaient en quelques instants ruinées, privées d'abri, de vêtements et de tous les objets les plus indispensables à la vie.

Le R. Père se trouvait au chœur avec ses religieux quand on vint l'avertir. Aussitôt, il quitte l'église, rentre dans sa cellule, se charge de tout l'argent qu'il peut trouver et se met en route. Il était bientôt au milieu des incendiés, consolant les uns, donnant des secours aux autres, faisant naître dans l'âme de tous l'espérance de voir, dans un proche avenir, le bourg se relever de ses ruines.

Il resta sur le théâtre de l'incendie, au milieu des maisons en flammes, jusqu'à une heure avancée de la nuit; et lorsqu'il n'y eut plus rien à faire, qu'il eut donné tout ce qu'il avait apporté, harassé de fatigue, il se retira à l'entrepôt de Fourvoirie pour y attendre le jour. En trente-deux ans de Généralat, ce fut la seule fois qu'il se permit de ne point coucher dans sa pauvre cellule. (1)

Dom Jean-Baptiste avait alors cinquante-six ans. Si avant les incen-

---

(1) *Le R. P. Dom Jean-Baptiste Mortaize.*
(1) *Le R. P. Dom Jean-Baptiste Mortaize.*

dies de St-Pierre et de St-Laurent-du-Pont, la réputation de sa sainteté et de sa charité était grande, sa conduite en ces diverses circonstances l'accrut encore, et il devint l'objet d'une admiration générale.

Pour tout autre, ce flot de popularité (car il ne se refusait à personne, eût été peut-être un écueil. Il ne changea en rien la vie de Dom Jean-Baptiste. Il resta à l'intérieur du couvent ce qu'il avait toujours été : humble et modeste, vigilant, pauvre et mortifié, assidu aux offices du chœur, bon envers tous ses religieux, de cette bonté cordiale et simple qui s'ignore complètement elle-même.. Toujours calme et tranquille au milieu des plus graves affaires et des difficultés parfois inextricables !..

« On le concevra cependant, sans peine, tant de travaux devaient avoir un terme. Avec l'habitude de tout faire par lui-même, de ne jamais compter avec ses forces, de se priver non-seulement de ce qui eût pu le soulager, mais même de ce que la Règle accorde comme une sorte de nécessité, il arriva à cette limite extrême devant laquelle bon gré, mal gré, le courage le plus intrépide ne peut rien. Le poids de l'âge se faisait sentir ; ses forces ne répondaient plus à l'énergie de sa volonté ; le cœur souffrait ; l'excès du travail avait extrêmement affaibli sa vue...

« Pendant presque tout le cours de son Généralat, il n'avait cessé de demander sa démission dans les Assemblées des Chapitres Généraux ; il s'était adressé plusieurs fois à Rome, sans pouvoir l'obtenir ; en 1862, il réclama de nouveau, usa même d'instances et cette fois elle lui fut accordée.

« Le 16 février 1863 fut le jour de son abdication. Il quitta le monastère vers le soir, laissant dans la douleur et les larmes tous ses religieux.

« Quelques jours après, il arrivait à la Chartreuse de Pavie.

« Le V. Père Procureur le rencontre sur le seuil. Surpris de le voir, il se persuade qu'il se rend à Rome pour quelque affaire importante. Dom Jean-Baptiste, sans explication préalable, s'agenouille à ses pieds et les mains jointes, lui demande humblement : *Une cellule dans le cloître !*

« Déchargé du lourd fardeau, qui, pendant trente-deux ans avait pesé sur ses épaules, le vénérable religieux s'appliqua dès lors à oublier le monde, dont il ne voulait plus entendre parler, et à s'oublier lui-même et tout ce qu'il avait été pour ne plus songer qu'à Dieu et qu'à ses fins dernières. Fervent et ponctuel comme un novice, au chœur où il arrivait toujours le premier, il se mettait à la dernière place. Dans sa cellule, presque tous ses instants s'écoulaient en prières ou en pieuses lectures que de jeunes religieux étaient chargés de lui faire. Toujours égal et aimable, gai même, son seul aspect était, pendant les récréations communes, un sujet d'édification. (1)»

Cette paix, dont le vénérable vieillard jouissait au soir de sa vie,

(1) *Le R. P. Dom Jean-Baptiste Mortaise.*

n'était pas cependant exempte d'inquiétudes. Le pouvoir envahissant du Piémont poursuivait le cours de ses détestables victoires contre l'Eglise : tristes préludes de celles que la Franc-maçonnerie remporte en France, à cette heure. La Chartreuse de Pavie, comme celles de Rome, de Naples et un grand nombre d'autres monastères, était frappée par de sataniques lois. Déjà plusieurs religieux avaient été rappelés à la Grande-Chartreuse. Malgré son grand âge, le R. P. Dom Jean-Baptiste pouvait se voir obligé de repasser les monts !.. Mais Dieu allait lui épargner cette épreuve !

Le 15 janvier 1870, vers les dix heures du soir, il fut saisi par un violent accès d'endocardite. Un Frère veillait non loin ; il court en prévenir un autre ; on appelle le Père Recteur, on va en toute hâte chercher le médecin ; le premier administre aussitôt le sacrement de l'Extrême-Onction ; lorsque le second arriva, tout remède était devenu inutile.

A onze heures, le R. P. Dom Jean-Baptiste Mortaize rendait à Dieu son âme si sainte et allait recevoir au ciel la récompense méritée par soixante et douze ans de travaux.

Ses pieuses dépouilles furent rapportées au Monastère de la Grande-Chartreuse : elles reposent au cimetière, à gauche de la porte d'entrée, sous la première croix de pierre qui s'offre aux regards.

Puisse le Vénérable Père Dom Jean-Baptiste, dont le cœur si charitable n'a pu que grandir et se fortifier au contact du Cœur Sacré de Notre Seigneur Jésus-Christ, venir à notre aide, en ces jours si tristes que nous traversons et nous ramener ses très aimés fils.

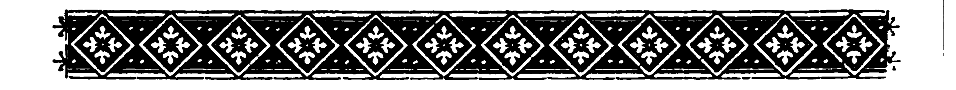
Ils continuaient si bien parmi nous, depuis trois quarts de siècles, sa vie de dévouement, d'abnégation, de pénitence, de prière et ses œuvres admirables... Pourquoi la persécution nous les a-t-elle enlevés et les a-t-elle exilés loin de nous ???

Serait-ce que nous ne sommes plus dignes de recevoir les mérites de leur intercession et cette bénédiction qu'au nom de Dieu, ils savaient nous donner ??? Serait-ce qu'une condamnation douloureuse planerait sur nous ???

Non certes, nous en avons l'espérance et une espérance inébranlable, ils nous seront rendus, et nous devrons ce retour à la protection de leurs Saints, à leurs propres prières auxquelles nous osons joindre les nôtres, et aux épreuves de la persécution qu'ils subissent en ce moment !..

A M. DE FRANCLIEU.





VIRIVILLE

ET

l'Ermitage de Notre-Dame de Saint-Baudille

(suite)

Frère Jean-Baptiste, *aliàs* le comte de Moret, fils naturel d'Henri IV, ainsi que nous l'avons établi dans notre premier article (1), eut pour successeur le Frère Pierre Galloix, en 1648.

Après ce dernier, vinrent les Frères Hilarion et Claude. Le certificat de leur vêture, en date du 16 mai 1650, est scellé et signé par Michel de Sainte-Sabine, prêtre, directeur et visiteur des Anachorètes de Saint Jean-Baptiste, à Lyon. Ces deux Frères obtinrent aussi du vicaire général de l'Archevêché de Vienne la permission de quêter aux environs de leur ermitage.

Voici la copie de l'acte authentique :

Jean Faber, docteur en droit et théologie, chanoine, official, juge métropolitain de Vienne et vicaire général de Monseigneur l'Archevêque et comte de Vienne, conseiller du roi en ses conseils. Nous permettons aux Frères Hilarion et Claude, hermites, demeurant à Viriville, de quester aux environs de leur hermitage et dans la Valloire.

Donné à Vienne, le 16 août mil huit cent cinquante-six.

Signé : Faber.

Nous continuons la même permission aux susdits et encore à Frère Alexis, leur confrère, et ce, jusqu'au retour de Monseigneur.

Fait le 29 juillet 1657.

Signé : Faber.

Par commandement :

Boiron.

Déjà, en 1854, le curé de Gillonnay avait attesté dans un certificat à peu près illisible, que les Frères ermites étaient autorisés par l'archevêque de Vienne à faire la quête dans son archiprêtré.

***

Les Frères Hilarion et Claude furent remplacés par Frère Benoît

(1) Voir à la page 133.

Buthion qu'ils s'étaient, du reste, adjoint. Ce dernier était originaire d'Ornacieux et avait été baptisé à Penol. L'extrait de baptême est joint aux pièces historiques de l'ermitage que nous avons sous les yeux.

En 1676, Frère Buthion obtenait un certificat de bonne vie et mœurs.

Signé : A. Cordier, curé d'Ornacieux.

En 1677, il recevait l'habit d'ermite de Saint-Antoine, suivant l'acte de vêture qui suit :

†

Au nom de N.-S. Jésus-Christ.

Ce jourd'hui, huitième du mois de janvier et de l'année mil sept cent septante sept, Frère Théophile de Chidrac, de l'Ordre des FF. Mineurs Récollets, prestre prédicateur et gardien en leur couvent de la Coste Saint André, conformement à la commission qu'il a reçue de Monseigneur Henry de Villars, archevesque de Vienne, a donné l'habit d'hermite de Saint-Anthoine à Benoist Buthion de la paroisse d'Ornacieux, en présence des soussignés, et l'a envoyé à l'hermittage de Viriville pour y faire sa demeure selon l'intention de Sa Grandeur.

Faist à la Coste ce jour et an que dessus.

Ont signé : F. Théophile, gardien des Récollets de la Coste; Frère Agapit, de Besançon, vicaire; Frère François, de Chalon, prestre et prédicateur aux Récollets; Frère Bonaventure, de Billigniac, prestre et Recollet; Frère Felicien, d'Ardes, prédicateur Recollet; Baudoin, prestre; Alexandre Cordier, curé d'Ornacieux; François Bailly; du Pin, notaire royal.

Enregistré par Cordier.

Il fut également permis, par lettres de l'archevêque Henry de Villars, à Frère Buthion, de quêter dans le voisinage. Cette permission, donnée en conformité d'une précédente, est du mois de septembre 1683. Armand de Montmorin la renouvela de sa main propre et la signa le 14 mai 1695.

Les ermites dont nous venons de parler furent nommés et investis comme les premiers, par l'Archevêque de Vienne, mais leurs lettres et provisions nous sont inconnues. Il résulte seulement du décret sur requête obtenu par Frère Buthion, du Juge de Viriville, le 2 mai 1707, qu'il fait acte de possession de l'ermitage.

Dans cette requête, il se plaignait de ses voisins qui, au mépris des limites, avaient commis des envahissements sur le terrain de l'ermitage, soit en coupant du bois, soit en menant leurs bestiaux sur les paquerages des ermites. Il suppliait donc le juge de commettre le secrétaire greffier de Viriville pour procéder au règlement des limites qui devaient séparer les fonds de l'ermitage de ceux du voisin et aboutissants et de leur interdire tout droit de paccage et d'affouage sur les terres de Saint-

Baudille, nommément à Philibert Pérenon, Pierre Blache et Joseph Pelu, depuis le 1er avril jusqu'à la Saint-Martin.

Le décret qui suivit en conformité de la demande et fut contrôlé par Garambaud, fut signifié par Pierre Baratier, huissier sergent royal, résidant au mandement de Viriville, paroisse de Thodure, publié à l'issue de la messe paroissiale et affiché à la porte de la ville du bourg de Viriville et aux piliers de la halle, *afin que personne n'en ignorât...*

Mais Frère Buthion, en 1715, eut encore des contestations. A cette date c'était avec le curé de Viriville. Ce dernier, Messire Glandut, un jour de procession à Saint-Beaudille, s'était approprié les offrandes des fidèles. Ses prétentions n'étant point fondées, l'ermite fit des réclamations et eut gain de cause.

Du reste, voici les deux certificats qui attestent le bien fondé des réclamations de l'Ermite:

Nous soussignés, certiffions que frère Benoist Buthion, hermite de Saint-Baudille a signé le billet dont prétend se servir contre lui messire Glandut, curé de Viriville, sans avoir lu ni examiné ce qu'il contenait ; que ledit billet fut remis entre les mains de M. Borin, curé de Châtenay, pour y rester, jusqu'à ce que ledit sieur curé de Viriville eut rendu, ainsi qu'il le promit, les offrandes au frère Benoist, lesquelles le dit frère luy soutint luy avoir enlevé le jour de la procession de la parroisse de Viriville au dit hermitage, qui fut le lundy de Pâques dernier 1715, sans quoy il n'aurait le dit billet que le sieur curé de Châtenay a remis au dit sieur curé de Viriville, sans que toutefois ledit sieur curé de Viriville ait rendu les offrandes, qüe le dit curé promit à l'hermite qu'il ne l'inquiéterait plus à l'advenir au sujet des offrandes qui se percevraient au dit hermitage, et que tout le monde dit que les hermites dudit Saint-Baudille ont toujours joui des dites offrandes sans que aucun curé ny prêtre de Viriville se soit avisé de les troubler en la perception des dites offrandes. Ce 1er décembre 1715.

Ont signé : De la Marche, curé de Bressieux ; Cochet, curé de Saint-Siméon-de Bressieux ; Borin, curé de Châtenay.

Autre pièce :

Nous nobles, Charles et Léonard de Blanc, certifions à tous qu'il apartiendra que de nostre temps nous n'avons jamais vu prendre les offrandes de l'hermitage de Saint-Baudille, au sieur curé de Viriville.

Signé : L. de Farge (ou Tarze), sieur de Peura.

***

Deux ans après, c'est-à-dire en 1717, frère Jean-Baptiste Bruel fut envoyé, par ordonnance et permission de l'Archevêque de Vienne, à l'ermitage de Saint-Baudille. Ses letires de provision sont du premier mai et sont ainsi conçues :

François des Bertons de Crillon par la grâce de Dieu et du Saint Siège apostolique, archevêque et comte de Vienne, primat des primats des Gau-

les, abbé de Saint-Signaire, de Saint-Florent-les-Saumeur et de Saint-Florent-le-Vieil, conseiller du roy en ses conseils,

Sur le bon et louable rapport qui nous a été fait des bonnes vie et mœurs et religion de frère Jean-Baptiste Bruel, hermite, originaire de la paroisse d'Anjou, dans notre diocèse, nous lui avons permis de se retirer à l'hermitage de Saint-Baudille, paroisse de Viriville, auprès de l'hermite que nous y avons ci-devant établi et nous lui enjoignons de s'y comporter d'une manière édifiante et de vivre avec union avec ledit hermite. Nous le recommandons à la charité des fidèles.

Fait à Vienne, le 1er mai 1717.

Signé : Boiron, Vic. Général.
Par Monseigneur : Amiel, secrétaire.

Frère Bruel vint donc à Viriville, auprès de Frère Buthion, et, à la mort de celui-ci, demeura seul et tranquille possesseur de l'ermitage. Originaire de la paroisse d'Anjou, il avait reçu en 1716 l'habit érémitique du curé de Condrieu et obtenu la permission de se retirer à l'ermitage de Sainte-Madeleine de Pilaz ; c'est ce que constate le document suivant :

François des Bertons de Crillon, etc., etc., certifions qu'en exécution de notre commission du 19 de ce mois, le sieur Jourdain, archiprêtre et curé de Condrieu dans notre diocèse, a béni et donné l'habit d'hermite à Jean-Baptiste Bruel de la paroisse d'Anjou dans notre diocèse, le 25 de ce même mois, et sur le bon et louable rapport qui nous a esté fait des bonnes vie, mœurs, piété et religion dudit frère Jean-Baptiste Bruel, nous lui permettons de se retirer à l'hermitage de Sainte-Madeleine de Pilaz, dans notre diocèse, et nous lui enjoignons d'y mener une vie conforme à son état et de vivre avec union avec frère Pierre Rimbert que nous avons ci-devant établi au dit hermitage; nous le recommandons aux charités des fidèles de notre diocèse.

Fait à Vienne, le 27 septembre 1716.

Signé : Crillon, Arch. de Vienne.
Par Monseigneur : Amiel, secrétaire.

Frère Bruel mena à Viriville la vie d'un saint. Aussi, fut-il admis bientôt après son installation à faire profession dans le tiers-ordre de la Pénitence et à en prendre le saint habit.

Le diplôme qui en fait foi est signé par Frère Gemais de Lyon, vicaire des Recollets et directeur spirituel des Frères et Sœurs de la Congrégation du tiers-ordre de la Pénitence, étably dans l'église du couvent de Saint-Marcellin.

Ont témoigné pour l'hermite, M. Glandut, curé de Viriville, et Brenier, curé de Pelussin.

Cette pièce est du 28 avril 1718.

Frère Bruel désirant maintenir intact le patrimoine de l'ermitage, obtint, le 4 mai 1741, un décret sur requête du maître des Eaux et Forêts au département de Saint-Marcellin, qui maintenait son héritage exempt de toute servitude. Il portait défense à toutes personnes de mener paître les bestiaux dans les biens fonds de l'ermitage, sous peine de confiscation, et d'y couper du bois à peine d'être informé. Ces inhibitions furent publiées en forme à la porte des deux églises de Viriville et de Châtenay et affi-

chées au grand tilleul planté dans le cimetière respectif des deux paroisses.

Le 26 du mois de mai de la même année, Frère Bruel fit assigner par exploit de François Bouvier, huissier, résidant à La Côte, Jean Gilloz père et fils, habitant à Châtenay sur Viriville, pour comparaître devant le maître des Eaux et Forêts du département de Saint-Marcellin et payer les dommages-intérêts qu'ils lui avaient causé en coupant par le pied deux chênes de trois pieds de *carrure* et d'une hauteur considérable qui se trouvaient dans une pièce de bois taillis dépendant de l'ermitage.

Frère Bruel jouit paisiblement dans la suite de son ermitage jusqu'au commencement de l'année 1750, date de son décès. En sa personne s'éteignit l'ordre des ermites de Saint-Baudille.

*
* *

Frère Bruel devait avoir un successeur, mais qui ne porterait pas la qualification d'ermite.

Messire Jean-Baptiste Imbert, prêtre, résidant à Viriville, lieu de sa naissance, sans bénéfice, convoitait l'ermitage de Saint-Baudille. Dans la persuasion que M. le Marquis de Verderonne dont M. Imbert, notaire, son frère, était le fermier général, avait quelque droit, en sa qualité de seigneur, de conférer cet ermitage, l'abbé Imbert s'adressa à lui et obtint la déclaration suivante :

Nous Marquis de Verderonne seigneur de Viriville et autres lieux, nous donnons permission au sieur Jean-Baptiste Imbert, prestre du diocèse de Grenoble, de demeurer à l'hermitage de Viriville pour en jouir et ce tant qu'il nous plaira, comme en ont jouy et ont dû jouïr suivant la permission des anciens seigneurs de Viriville, les anciens hermites, et ce pour l'augmentation de la dévotion au dit hermitage.

A Paris, ce 20 avril 1750.

Signé: S. de Verderonne.

L'abbé Imbert ne s'en tint pas là, il eut recours à l'archevêque de Vienne, qui lui expédia, le 14 mai de la même année 1750, les lettres dont la teneur suit :

Jean, par la divine Providence et par l'autorité du Saint-Siège apostolique, archevêque et comte de Vienne, Primat des Primats des Gaules, vice-gérant du Souverain-Pontife dans la province Viennoise et dans sept autres provinces, conseiller du roy en tous ses conseils :

Au sieur Imbert, prêtre de notre diocèse, résidant à Viriville, salut. Etant informé que l'hermitage de Saint-Baudille, situé dans la paroisse de Viriville, est vacant, et désirant satisfaire à la dévotion que les fidèles ont à la chapelle du dit hermitage, nous vous commettons pour y faire le service accoutumé et nous vous donnons, pour ce qui nous concerne, tous les fruits et revenus en dépendant, pour en jouïr comme en ont jouï ou dû jouïr cy devant les hermites, à charge par vous d'entretenir décemment la dite chapelle

Donné à Vienne, le 14 may 1750.

Signé : De Saint-Jean de Prunières,
vic. général et official métropolitain.
Par mandement : Malvieux, secrét.

L'abbé Imbert tint à continuer les pieuses traditions des ermites. Il réprima également les abus qui pouvaient troubler sa solitude.

En 1755, il dénonça à la justice deux chasseurs qui n'avaient pas tenu compte de ses observations et chassaient avec armes et chiens dans les alentours de la chapelle, même pendant les offices divins, « ce qui est une marque d'irréligion », dit la requête adressée au juge de Viriville. Ces deux chasseurs, les sieurs Vallet père et fils, bourgeois du dit Viriville, furent condamnés.

L'abbé Imbert mourut en 1769.

Dans un inventaire qui fut fait à cette occasion, nous lisons que M. Imbert fut enlevé par une attaque d'apoplexie. Mais la tradition veut au contraire qu'il ait été assassiné par un habitant de Bressieux, un nommé Rolland.

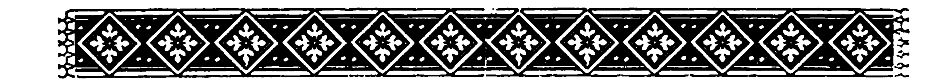
Aucun document ne vient confirmer ce fait. Toutefois, le 29 janvier 1770, le nommé Louis Rolland, originaire de Bressieux, fut mis en état d'arrestation et fut condamné à être roué vif, ce qui arriva le 30 juin 1770, à Valence.

La coïncidence des dates et le rapprochement des faits semblent devoir constituer au moins une présomption favorable à la tradition locale. De plus, à Bressieux, un sentier porte actuellement encore, le nom de sentier de l'ermite (1).

(A suivre) Chan. SAINT-CHEF.



(1) Notes fournies par M. Gueyffier.



Les Saintes Reliques de l'Eglise de Saint-Antoine

Rapport adressé à Sa Grandeur Monseigneur Henry, Evêque de Grenoble

(suite)

Le six novembre susd. année, en présence des officiers municipaux soussignés, les soussignées formant le cy devant Chapitre de Malte, après avoir conféré entre elles et récollé l'invre cy dessus, ont déclaré se charger de tous les effets qui sont dans la sacristie, dans le chœur et sur le maître Autel, offrant de représenter le tout lorsqu'elles en seront légitimement requises. Et, à l'égard des chapelles, elles ont déclaré qu'elles ne pouvoient s'en rendre gardiennes. Et desuitte les clefs leur ont été remises par les officiers municipaux qui nous ont assisté et qui en étaient cy devant chargés ; et ont signé avec lesd. offrs mpaux et procureur de la commune : Chabons ; Ruffo ; Baronat ; Murat ; Montcla ; Varax-de-Chatel ; Monthoux ; Montfaucon ; St-Auban ; Niévolet ; Génissieu, procr sre ; A. Ferroüillat, offr mpal.

Nous déclarons qu'il existoit sur les côtés du maître Autel les armoiries de l'Empereur. Il a paru à la municipalité ainsy qu'à nous qu'elles devoient être enlevées : plusieurs citoyens nous ayant même requis de faire cet enlèvement : ce qui a été exécuté sans porter aucun dommage à l'Autel. En conséquence, le bronze sur lequel elles étoient gravées a été déposé à la municipalité qui s'en est chargée.

Les cy devant chanoinesses de Malte nous ont observé : qu'elles n'ont consenti au déplacement que nous avons fait de l'argenterie de la sacristie que par déférence à la loy et à notre commission ; 2° qu'elles ne se sont pas opposées à l'enlèvement des armoiries dont il est parlé cy dessus et qu'elles ont trouvées adhérentes au maître Autel, à leur arrivée à Saint-Antoine, au mois d'avril 1787, également par soumission à la loi ; 3° qu'elles prient les citoyens administrateurs du Directoire de St-Marcellin de vouloir leur faire délivrer un extrait de l'inventaire de la sacristie, du maître Autel et du chœur dont les effets demeurent à leur garde...

....

Les officiers municipaux se sont chargés de surveiller les effets qui

sont dans le chœur et dans toutes les chapelles de l'église. Ainsy clos et arrêté audit St-Antoine en présence des soussignés qui nous ont assisté au présent inventaire, le six novembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an premier de la république, à six heures de relevée ; Brachet, maire ; Massonnet ; Vignon, com^re^ ; Niévolet ; A. Ferroüillat ; Génissieu, proc^r^ s^re^.

Archives municipales de St-Antoine : Inventaire de 1890, M. 4, n° 14.

PIÈCE Q

Catalogue des ornements d'église contenus dans la sacristie de la cy devant abbaye de St-Antoine et de quelques autres objets d'argenterie dont le choix a été fait par le citoyen Jay, commissaire nommé par l'arrêté du 13 brumaire an 6 (2 décembre 1797).

ARGENTERIE

Un bras d'argent avec ses ornements ;

— une autre pièce d'argenterie en forme d'ostensoir, dorée sur toute sa surface ;

— une pièce d'argenterie de la même forme ;

— un verre de cristal avec des cercles d'argent doré ;

— une relique de bois d'ébène garnie de cinq plaques d'argent. ainsi que la petite niche.

ORNEMENTS D'ÉGLISE

Un petit tapis de soye avec pierres fausses ;

— l'enveloppe du pupitre en velour cramoisi avec des galons d'or ;

— une chasuble fond or avec ses assortiments ;

— une chasuble velour cizelé avec ses galons ;

— dix mitres ;

— une ceinture rouge brodée en or, et le cordon, idem ;

— une chasuble violette brodée en soye et or, avec ses accessoires ;

— une chasuble, fond blanc et relevée en or et argent, avec ses accessoires et deux voiles, idem, fond blanc ;

— deux chasubles en soye, fond blanc, avec de petits galons en or ;

— une chasuble, fond or, avec galons et accessoires ;

— une chasuble, fond or et argent, avec ses accessoires ;

— quatre tapis, deux en velour cramoisi avec des fleurs en or ; les deux autres, fond tissu argent broché en or, avec leurs franges ;

— la garniture d'un dais, fond or et argent, en quatre pièces avec leurs galons et franges ;

— la garniture d'un siège abbatial en cinq pièces de damas violet ;

— un tapis ;

— une chasuble de drap d'or ;

— quatre dalmatiques, manipules et étoles, le tout de même drap ;

— une écharpe fond blanc ;

— un petit tapis de damas violet avec ses bordures galons or ;

— cinq chapes de drap d'or, dont une doublée en taffetas cramoisi avec des franges et dentelles d'or, les autres doublées en toile rouge et galonnées d'or ;



BUSTES RELIQUAIRES ET ANGES PORTE-FLAMBEAUX

— quatres chapes étoffe soye, fond blanc avec des fleurs et des galons en or ;

— quatres chapes velour noir, galonnées en argent et franges de même ;

— deux chapes, fond blanc, avec galons d'or ;

— deux chapes fond vert ;

— trois chapes satin, fond rouge, galonnées ;

— cinq chapes, velour cizelé, avec des galons d'or ;

— quatres chapes en soye violette ;

— trois chapes, damas vert, avec leurs galons ;

— trois chapes en velour violet, galonnées en or ;

— une chasuble avec quatre dalmatiques en velour cizelé, galonnées en or, avec leurs assortiments;

— une chasuble avec deux damaltiques, satin broché fond blanc, avec leurs assortiments et galonnées en or;

— une chasuble et quatre dalmatiques, fond blanc, glacé en argent et broché en or, galons de même;

— une chasuble en velour violet avec quatre dalmatiques, galons et franges en or;

— une chasuble, quatre dalmatiques en velour noir, le tout assorti, franges et galons en argent;

— une chasuble, quatre dalmatiques avec assortiments, satin broché fond blanc, franges et galons d'or.

— J'ay fait encaisser et charger les objets contenus au présent catalogue dont j'ay laissé aussy la présente copie à l'administration municipale de St-Antoine, le 12 frimaire an 6e de la république.

JAY, commre.

Archives municipales de St-Antoine : Inventaire de 1890, M. n° 4.

PIECE R.

Procès-verbal pour constater l'authenticité des reliquesde St Antoine, abbé, et des autres reliques déposées dans l'église de St-Antoine, ci-devant chef-lieu de l'Ordre, diocèse de Vienne et aujourd'hui de celui de Grenoble (4 mai 1804).

Du quatrième jour du mois de mai 1804 et 14 floréal an XII de la République française, sont comparus devant nous: Jean Chaloin, dit frère André, ancien convers de l'Ordre de St-Antoine, âgé de 77 ans; Jean Féry, ancien organiste du Chapitre de St-Antoine, âgé de 62 ans; Jean Rey, dit Valentin, sonneur et chargé depuis longtemps de l'horloge, âgé de 64 ans; Jacques Mayet et Philippe Mayet, frères, anciens sacristains, l'un âgé de 59 ans et l'autre de 49; François Joly ayant été chargé de garder les reliques lorsqu'elles étoient exposées à la vénération des fidèles, âgé de 54 ans; François Carlin, serrurier, qui a ouvert et vu ouvrir plusieurs fois les châsses où étoient enfermées les reliques, âgé de 47 ans; Jean Bossan, ancien domestique de l'Abbaye, qui a vu plusieurs fois ouvrir les châsses, âgé de 67 ans; Jacques Effantin, ancien acolythe du Chapitre, âgé de 37 ans; Joseph Revol, servant depuis son bas âge à la sacristie, âgé de 47 ans; et Joseph Gros, servant aussi à la sacristie, âgé de 40 ans

qui tous ont prêté [serment] de dire vérité sur la connaissance des différentes reliques qui leur ont été présentées :

1° La châsse de St Antoine ayant été ouverte, nous y avons trouvé une écharpe de taffetas rayé et deux sacs en tissu d'or et des glans qui ont été présentés aux sus-nommés pour qu'ils vissent s'ils les reconnaissoient. Jean Chaloin, dit frère André, a dit qu'il reconnaissoit l'écharpe et les deux sacs et une partie des ossemens qui sont comme ils étoient attachés avec des fils d'or et étiquettés ; Jean Féry a répondu la même chose ; Jacques et Philippe Mayet, frères, ont répondu la même chose ; Jean Bossan, la même chose ; François Carlin et Jacques Effantin, le premier a déclaré que c'étoit tel qu'avant la Révolution, et tous les deux, ayant assisté comme commissaires dans le moment où les châsses furent vuidées dans un tombeau de la sacristie, ont reconnu que les ossemens sont en partie tels qu'ils étoient alors ;

2° On leur a présenté la châsse des Quarante Martys : ils ont tous dit qu'ils reconnoissaient le peu d'ossemens qu'elle renferme actuellement pour être de ceux qui y étoient auparavant contenus ; mais qu'ils n'y étoient pas tous. Les dits Carlin et Effantin ont déclaré que ceux qui y manquoient avoient resté dans la tombe, attendu que M. Ponthon, curé pour lors de St-Antoine, et qui les avoit replacés dans les châsses, n'avoit pris que les ossemens bien reconnus. Pour vérifier le fait, nous nous sommes transportés dans la dite tombe avec quelques-uns des témoins ; nous avons trouvé plusieurs ossemens brisés qu'ils ont reconnu être des reliques, sans savoir de quels saints ils étoient ;

3° Quant à la châsse des trois frères jumeaux, on n'a pas pu l'ouvrir ; mais les dits Carlin et Effantin ont assuré, qu'étant présents, ils avoient vu y replacer des ossemens par M. Ponthon ; qu'ils les avoient reconnus pour être de ceux qui en avoient été ôtés ;

4° Il reste encore huit châsses de deux pieds environ de long, autant de haut, et d'un pied de large, garnies en plaques de cuivre argenté, ainsi que douze autres plus petites, garnies en verre des quatre côtés, contenant, toutes, différens ossemens que les témoins ont reconnu être vraymeat des ossemens appartenant aux dits reliquaires, sans pouvoir cependant dire de quels saints ils sont, y ayant apparence qu'ils ont été confondus les uns avec les autres, n'ayant aucune marque distinctive. Ils ont en outre déclaré que toutes les dites châsses qui leur ont été présentées sont les mêmes qu'ils ont vu de tout temps porter processionnellement en différentes fêtes de l'année, à l'Ascension et la Pentecôte.

En foi de quoi ils ont tous signé avec nous, excepté Joseph Revol, pour ne savoir : Jean Chaloin ; Jean Féry ; Jean Bossan ; Jean Rey ; F. Carlin ; Mayet, adjoint à la mairie ; Jacques Effantin ; Ph. Mayet ; François Joly ; Joseph Gros ; Perrier, recteur de St-Antoine.

Claude Simon, évêque de Grenoble, vû l'enquette ci-dessus

faitte en vertu d'une commission de notre part, avons permis et permettons au s[r] Recteur de St-Antoine, d'exposer à la vénération des fidèles les Reliques dont s'agit, reconnues véritablement authentiques, et de les porter en procession, selon l'usage, dans l'étendue de ladite paroisse.

Donné à Grenoble, le 9 mai 1804 : 19 floréal 12[e].

† CLAUDE, év. de Grenoble.

Par M[r] l'Evêque, GIGARD.

La présente copie a été extraite de l'original qui est conservé dans l'église de St-Antoine et est sertifiée véritable par moi en qualité de Recteur de la dite église.

PERRIER, recteur de St-Antoine.

Archives de la fabrique. — Il existe deux copies de la pièce ci-dessus, l'une entièrement de la main de M. Perrier ; l'autre d'une écriture différente, toutes les deux sur papier ancien, non rogné, de 28 cent. sur 20. — Le titre placé en tête de la présente copie se trouve au dos de celle de M. Perrier. L'original est aux archives de l'Evêché.

PIECE S.

Attestation du 10 août 1811, relatant la visite des Reliques de St-Antoine, par Mgr Claude Simon, le 24 septembre 1805.

Claudius Simon, MISERATIONE DIVINA ET SANCTÆ SEDIS APOSTOLICÆ GRATIA, **Episcopus Gratianopolitanus,** UNIVERSIS HAS LITTERAS INSPECTURIS SALUTEM IN DOMINO.

Notum facimus quod postquam curam omnem adhibuimus, ut æquum erat, ut cultus divinus in nostrâ Diœcesi restitueretur, templa purgarentur ornarenturque, et Pastores Ecclesiis præficerentur, inter cœteras nostræ sollicitudinis partes, id quoque studuimus ut debita Sanctorum imaginibus et Relliquiis veneratio redderetur, veræque Relliquiæ a falsis vel supposititiis sedulo distinguerentur. Hinc est quod Nos Dilectum nobis in Christo Magistrum Joannem Baptistam Perier, Hodiè Parochum loci vulgo de Beaurepaire, nostræ Diœcesis, tunc vero temporis Rectorem parochiæ Sti Antonii in districtu Sti Marcellini, ejusdem nostræ Diœcesis, expressis nostris litteris commisimus, anno millesimo octingentesimo quinto (sic), ut visitaret, recognosceret et honorificè collocaret Relliquias in Eeclesia parochiali Sti Antonii, quæ olim abbatialis fuerat et totius Ordinis Sti Antonii Caput, jam dudùm depositas, præsertim Relliquias Sti Antonii, Abbatis et Monachorum Patriarchæ ; quod cum summâ diligentiâ executus dictus Magister Perier, comperit certissimis indiciis et manifestis ac fide dignissimis testimoniis comprobavit ossa fere omnia S. Antonii, quæ in

capsâ pretiosâ sepulcro majoris altaris triplici serâ inclusâ indubie ante luctuosam Revolutionem servabantur, quæque ex dictâ capsâ fuerant impie extracta, attamen speciali Providentiâ divinâ conservata fuisse cum indiciis propriis a multis specialiter notis, et in dictâ capsâ intrâ altare majus fuisse jam ab aliquo tempore in eodem statu atque ordine quo priùs redintegrata. Nos autem, eodem anno octingentesimo quinto post millesimo, Diœcesim nostram lustrantes, ad dictum locum et memoratam Ecclesiam Sti Antonii devenimus die vigesimâ quartâ mensis septembris; et, post peractas varias ordinis nostri functiones, venerari atque oculis nostris conspicere sanctas dicti Beati Antonii Relliquias voluimus : Quod fecimus, assistentibus Nobis cum eodem dicto Magistro Perier, etiam Magistro Benedicto Gigard Ecclesiæ nostræ Cathedralis Canonico et Episcopatûs nostri Secretario, pluribusque aliis sacerdotibus, loci proceribus atque incolis et vicinarum provinciarum fidelibus. Et ad augendam devotionem erga tantæ famæ ac celebritatis Sanctum et ut ditare possemus vel nostram Cathedralem Ecclesiam, vel etiam alias valdè pretioso thesauro, extraximus et penès Nos servavimus Os brachii Sti Antonii, Os femoris, Os sacrum et plusquam dimidiam partem sinistram maxillæ inferioris cum tribus dentibus. Quo facto, dictam capsam recludi et triplici serâ obfirmari, ut solet, curavimus. In quorum omnium fidem præsentem, manu nostrâ et dictorum Perier et Gigard subsignatas, per Secretarium nostrum sigillo nostro muniri atque subscribi curavimus Gratianopoli, die decimâ Augusti, anni millesimi octingentesimi undecimi.

† Claudius, Ep^us Gratianop^us;

Perier, curé de Beaurepaire; Gigard, canonicus.

De mandato,

Jouffrey, secret.

Archives de la fabrique. - Original, papier de 39 sur 28 cent. — Le titre mis ici en tête se trouve au dos de l'original et est d'une écriture différente.

PIECE T.

Minute du Procès-Verbal signé par M. Perrier, curé de Beaurepaire, et par M. Testou, vic. gén., déposé dans le carton où se trouvent des Reliques de St Antoine, au secrétariat de l'Évêché (3 août 1821).

Le vendredi trois août mil huit cent vingt-un, pardevant moi vicaire général du diocèse de Grenoble, soussigné, fut présent Mr Jean-Baptiste Périer, prêtre, curé de Beaurepaire, arrondissement de Vienne, audit diocèse, lequel a déclaré qu'étant desservant de l'église succursale et parois-

siale de St-Antoine, commune de La Motte-St-Didier, canton de St-Marcellin, audit diocèse de Grenoble, Mgr Claude Simon, évêque de Grenoble, faisant la visite de son diocèse, se rendit, le 27 septemb. 1805, du lieu de Roybon, dans la dite commune de La Motte-St-Didier, où étoit autrefois l'Abbaye chef d'Ordre de St-Antoine, et que le dit Seigneur Evêque, après avoir été reçu dans l'Eglise ci-devant abbatiale et aujourd'hui paroissiale, avec les solennités accoutumées, après l'avoir visitée et ayant administré le Sacrement de confirmation à un grand nombre de fidèles, tant de cette paroisse que des lieux circonvoisins, il procéda à la visite des reliques de St Antoine, Abbé, patron de l'Ordre susdit, déposées dans le tombeau du maître-autel, assisté de Mr Benoît Gigard, chanoine de l'Eglise cathédrale et secrétaire de l'Evêché, de plusieurs autres ecclésiastiques des paroisses voisines, en la continuelle présence de lui-même Jean-Baptiste Périer et des officiers municipaux du lieu

Que le tombeau fermant à trois clés fut ouvert et que les ossements du Saint y furent trouvés portant chacun une étiquette en vélin, attachée avec un fil d'or, annonçant en caractères lisibles la qualité de l'os; et que, sur la demande du dit Seigneur Evêque, lui-même susdit Périer tira de la châsse enfermée dans le dit tombeau et remit entre ses mains ou dans celles du dit sr Benoît Gigard : 1° l'os *cubitus* du bras; 2° l'os *femur* de la cuisse; 3° l'os *sacrum*; 4° la partie gauche de la mâchoire inférieure où étoient trois dents: et, qu'à l'instant même, la dite châsse a été refermée et le tombeau lui-même fermé aux trois clés qui ont été remises à lui-même, prêtre desservant, pour être gardées dans la sacristie.

Et, sur les différentes questions faites par moi, susdit vicaire général, au dit sr Périer, afin d'assurer autant que possible l'authenticité des Reliques susdites, n'y ayant personne qui soit plus instruit que lui de tout ce qui regarde l'Eglise de St-Antoine et les Reliques soit de ce Saint, soit des autres Saints, qui appartiennent à cette Eglise, il a déclaré :

1° Que la tradition la plus générale et la plus profondément imprimée dans l'esprit des habitants du pays, tant séculiers qu'ecclésiastiques et anciens religieux de l'Ordre de St-Antoine immédiatement avant la Révolution de 1789 et années suivantes, époque à laquelle il a été vicaire à St-Antoine pendant quatre ans, portoit que le corps entier de St Antoine, et non pas seulement un bras, comme il est dit dans la Vie des Saints, par Godescard, étoit conservé dans une châsse précieuse gardée dans le sépulcre ou tombeau du maître-autel; et qu'il n'y avoit dans cette châsse, ni dans le sac d'étoffe en or, ni dans le voile d'étoffe de soye, qui sont dans cette châsse, aucune autre Relique que celles de ce Saint, quoique cette Eglise possédât un grand nombre d'autres Reliques très précieuses;

2° Qu'il sait de science certaine qu'il y avoit dans les archives de l'Abbaye, où il est entré très souvent, plusieurs pièces respectables attestant que les Reliques de St Antoine avoient été constamment gardées et conservées dans cette Eglise depuis le dépôt qui en avoit été fait par ordre du pape Urbain II,

entre autres, une bulle d'un pape qui sut le différend qui s'étoit élevé entre les moines de l'abbaye de Montmajour-les-Arles et les religieux de St-Antoine au sujet de ces précieuses Reliques, que les premiers se flattoient d'avoir enlevées et emportées avec eux lorsqu'ils sortirent de la maison du prieuré de La Motte, dont ils étoient les anciens possesseurs. Après avoir entendu la défense des deux parties, [il] jugea contradictoirement que les Reliques et le corps entier de St Antoine étoient au pouvoir des Religieux de l'abbaye de ce nom et reposoient dans l'Eglise de cette abbaye. Il fut même dit et prouvé dans la discussion qui précéda ce jugement, que les moines de l'abbaye de Montmajour, non seulement n'eurent aucun moyen d'exécuter un pareil enlèvement, mais furent obligés de s'enfuir de nuit et en chemise.



Eglise de Saint-Antoine

Ce qui peut avoir donné lieu à la prétention de ceux qui disent qu'il n'étoit resté à St-Antoine d'autres Reliques du St Abbé qu'un os de ses bras, « c'est, a ajouté M. Périer, que, pour satisfaire la piété des fidèles empressés de vénérer les Reliques de ce Saint, pour plus grande commodité et pour assurer d'une manière plus certaine le corps entier contre toute tentative d'enlèvement, on avoit pris l'os d'un de ses bras qu'on avoit placé dans un bras d'argent ou de cuivre argenté, ayant un pied sur lequel on l'exposoit droit sur l'autel, et terminé par une main dont le pouce, l'index et le médius étoient droits; et les autres doigts couchés. » Sur le côté, étoit

une ouverture ovale fermée par une glace ou vitre, à travers laquelle on voyait la Relique, et que l'on présentoit aux fidèles pour la baiser. Ce reliquaire en forme de bras est resté à St-Antoine jusqu'aux temps orageux de la Révolution, et a été porté avec une très grande quantité d'objets précieux ou curieux en argent, cuivre, bronze, etc., au Muséum de Grenoble où il est peut-être encore;

3° Le dit s[r] Périer a aussi déclaré savoir de science certaine que, dans le temps du dépouillement et de la profanation des Eglises, toutes les Reliques qui étoient gardées dans l'Eglise de St-Antoine furent tirées de leurs reliquaires respectifs, à l'exception seulement des Reliques de St Didier, patron de la paroisse, dont le reliquaire se trouva dans une armoire de la sacristie, qui ne fut pas ouverte : ce qui les préserva de la profanation.

Quant aux Reliques de St Antoine, dont il s'agit, on les tira du tombeau du maître-autel et de la châsse où elles étoient renfermées, et elles furent jetées pêle-mêle, avec toutes les autres, dans un tombeau vide qui se trouve dans la sacristie de l'Eglise abbatiale, lequel fut ouvert à cette fin et fermé incontinent après. Il a ajouté que personne n'a touché à ces Reliques jusqu'au rétablissement du culte, en 1803, époque à laquelle le s[r] Rey, prêtre constitutionnel qui s'établit à St-Antoine, aidé de ceux là même qui avoient fait l'extraction susdite, tira de ce caveau tous les ossemens qui faisoient partie du corps de St Antoine, qui furent facilement distingués à l'aide des signes et indices expliqués ci-dessus, et les remit dans la châsse dans le même ordre et le même état où ils étoient auparavant et dans le tombeau de l'autel fermé à trois clés, ainsi qu'il a été dit : ce qui a été reconnu et vérifié par lui-même Jean-Baptiste Périer, en 1804, lorsqu'ensuite de l'ordre exprès et de la commission qui lui en fut donnée par Monseigneur l'Evêque, il ouvrit et visita la dite châsse en présence d'un grand nombre de témoins qui avoient tout vu de leurs yeux et qui signèrent avec lui le procès-verbal qu'il en dressa à double pour qu'il en restât un à St-Antoine et l'autre fut envoyé à Monseigneur l'Evêque, auquel dit procès-verbal il se réfère entièrement.

Fait à Grenoble, dans l'appartement du dit s[r] vicaire général, rue des Prêtres, n° 13, les jour et an que dessus.

Perrier, curé de Beaurepaire.
Testou, vic. gén[al].

Archives de la fabrique. — Le procès-verbal est sur papier blanc ordinaire de 31 cent: sur 21 1/2. La minute non signée (papier fort de 24 cent. sur 19 1/2) est entièrement de la main de M. Testou, dont l'écriture a été sûrement reconnue par la confrontation avec d'autres pièces écrites et signées par lui. Le titre mis en tête de la présente copie se trouve en marge de la minute, mais provient d'une autre main.

PIECE U.

Lettre de M. Béjuy, curé de St-Antoine, à Mgr Philibert de Bruillard, évêque de Grenoble.

St-Antoine, 26 juin 1850.

Monseigneur,

J'ai été assez heureux pour retrouver, au moment où j'y pensais le moins, une certaine quantité de papiers sortis de l'Abbaye. Parmi ces papiers, est une copie, signée de notaires royaux et apostoliques, de St-Antoine, Antoine Piémont et Antoine Burlet, du procès-verbal qui fut dressé à la suite de l'inspection qui fut faite des Reliques de St Antoine, au mois de septembre 1696, sous l'abbé génral Paul-Georges de Maulevrier-Laugeron, en présence de Mgr Armand de Montmorin, archevêque de Vienne; de M. Aymard Guillet, son vicaire génral, et d'un nombre considérable d'autres personnes graves, tant ecclésiastiques que laïques.

Dans cette pièce, on lit : 1° qu'à cette époque, la Ste Châsse contenait encore 108 fragments du corps du glorieux Antoine; 2° que ce fut alors que, pour empêcher le frottement des ossements et leur réduction en poussière, fut établi dans la châsse le petit obélisque recouvert d'une moire d'or, qui y existe, et qu'y furent attachés les ossements; 3° que chaque fragment fut lié avec un fil ou cordonnet d'or et désigné sur une bande de vélin.

Muni de ces indications, la pensée me vint que les choses devaient encore être dans cet état, au moment de la Révolution, et qu'une nouvelle fouille dans le caveau, qui reçut et conserva, pendant les jours mauvais, tout notre précieux et riche trésor de Reliques, pourrait bien n'être pas infructueuse.

La Providence, Monseigneur, a voulu que mon espérance n'ait pas été trompée. Le 14 mai dernier, je communiquai ma pensée à M. Barbier, curé de Dionay, qui se trouvait chez moi, et à M. Astier, mon vicaire. L'un et l'autre partagèrent ma confiance; nous descendîmes dans le caveau que je n'avais jamais visité. Nous trouvâmes là une quantité fort considérable de reliques qui n'ont pas été mises dans les reliquaires. Rechercher à quel saint elles appartiennent, aurait été perdre notre temps. Nous négligeâmes donc tout pour ne nous occuper que de celles de St Antoine, pour la reconnaissance desquelles nous avions une indication sûre. Après deux heures d'une fouille minutieuse, nous sortions du caveau sanctifiés, riches de QUINZE fragments parfaitement liés du cordonnet d'or. Il est vrai que le parchemin indicateur des noms a disparu; mais rien d'étonnant qu'il n'ait pu résister, pendant 60 ans, à l'humidité du caveau. 3 morceaux, cependant, en conservent un faible reste.

Ces 15 fragments, je les ai soumis à l'inspection d'un homme de l'art, à l'effet de savoir à quelle partie du St Corps chacun avait appartenu et le nom que lui donne la science anatomique.

Le docteur Gaillard, médecin en exercice et résidant à St-Marcellin, les a désignés et classés ainsi qu'il suit : 1° fragment d'un os du *Crâne ;* 2° fragment de *Cubitus ;* 3° fragment de *Périnée* (doute) ; 4° fragments de *Côtes* (5 en sont) ; 5° fragments de la *Clavicule ;* 6° une des *Vertèbres cervicales* (entière) ; 7° une *Vertèbre* à peu près entière ; 8° fragment de *l'Omoplate* (doute) ; 9° un fragment de l'un des os de *l'Avant-bras* (doute) ; 10° un os du *Métacarpe ;* 11° fragment d'une *Vertèbre cervicale.*

Il est évident, Monseigneur, que ces 15 fragments sont sûrement des Reliques de St Antoine et qu'elles jouissent de toute l'authenticité de celles que possède l'Evêché, ainsi que celles que Votre Grandeur a munies de son sceau, dans la châsse. Cependant, Monseigneur, je me serais bien gardé de prévenir votre avis et votre jugement ; je me suis donc abstenu de donner de la publicité à cette découverte. Toutefois, Monseigneur, je suis intimement convaincu que, lorsque Votre Grandeur aura pris connaissance de ce petit rapport, elle sera pleinement de mon avis et qu'elle ne balancera pas à les rendre à la vénération publique et à les autoriser à reprendre, dans la châsse, la place qu'elles occupèrent autrefois sur l'obélisque.

Cependant, Monseigneur, comme les Reliques de la châsse sont scellées et qu'il y aurait grave inconvénient à briser les sceaux que Votre Grandeur a fait apposer, si on ne les rétablissait sur le champ, je demande à être autorisé à les garder *in loco tuto*, à la sacristie, *et in vase decenti*, que je scellerai de mon sceau, après y avoir inclu la pièce contenant votre avis et votre jugement. Elles pourront ensuite être rétablies dans la châsse, à la première visite dont Votre Grandeur daignera nous honorer.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Béjuy, Rect.

Archives de la fabrique — Lettre originale sur papier bleuâtre et très léger, de 28 cent. sur 21.

PIECE V.

Inscription dans la chapelle des Stes Reliques et constatant son érection (22 mai 1873).

RELIQUIAS ANTONIANAS
HIC DEPOSUIT
R. R. D. D. EPISCOPUS
ANTONIUS JUSTINUS
PAULINIER
XXII MAII MDCCCLXXIII

PIECE X.

Lettre et Ordonnance de Mgr Fava, Evêque de Grenoble, au sujet des reliques et du pèlerinage de Saint-Antoine, à l'occasion de la reconnaissance des restes du saint Abbé (15 mai 1894).

Nous, AMAND-JOSEPH FAVA, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, Evêque de Grenoble,

A tous ceux qui liront les présentes lettres, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

....

....

A ces causes, Nous tenons à sanctionner de Notre autorité épiscopale les fêtes et les processions que la tradition de nos pères avait instituées, dans cette paroisse, en l'honneur de saint Antoine et des saints Martyrs dont les reliques sont conservées en si grand nombre dans cette église. Ces fêtes et ces processions que le zèle de M. le Curé de Saint-Antoine a rétablies, cette année et l'année dernière, auront lieu désormais, chaque année, de la manière suivante :

ARTICLE PREMIER. — Le jour de l'Ascension, la châsse de saint Antoine sera exposée à la vénération des fidèles depuis les premières vêpres jusqu'à la fin de l'office de la fête ; à l'issue des vêpres du jour, elle sera portée solennellement en procession, en dehors de l'église, sur la place de l'Abbaye.

ART. 2. — Le dimanche et le lundi de la Pentecôte, la châsse de saint Antoine et toutes les châsses des saints Martyrs seront de même exposées à la vénération des fidèles, durant les deux journées entières ; à l'issue des vêpres du dimanche, la châsse principale des martyrs sera portée solennellement en procession à travers les nefs de l'église.

ART. 3. — Le lundi de la Pentecôte, à l'issue des vêpres, la châsse de saint Antoine et toutes les autres châsses des saintes reliques seront portées solennellement en procession à travers les rues du bourg.

ART. 4. — Nous engageons vivement toute la population de Saint-Antoine à prendre part, chaque fois, à ces religieuses manifestations, comme elle nous en a donné l'édifiant spectacle, ces deux années ; Nous y invitons aussi les fidèles de toutes les paroisses de Notre diocèse ; enfin, Nous formons le vœu qu'on y voie souvent de nombreux représentants de tous les diocèses de France.

Fait à Saint-Antoine, le mardi de la Pentecôte, 15 mai 1894.

† Amand-Joseph FAVA, *évêque de Grenoble.*

Semaine religieuse du diocèse de Grenoble, 7 juin 1894.

(A suivre.) A. LAGIER.



DOCUMENTS ET NOTES

Pour servir à l'Histoire de l'Abbaye de Saint-Antoine-de-Viennois

(*Suite*)

Une autre raison qui empêche d'identifier les trois Guillaume, c'est la diversité des armoiries qui leur sont attribuées.

Dassy n'a pas tenu compte de la réserve manifestée par Falco sur ce point de chronologie; il n'a pas hésité à donner place à ces trois Maîtres, entre Guillaume Soffred et Guillaume Daniel. Mais, comme un intervalle aussi court lui paraissait insuffisant, il emprunte au magistère de ce dernier plusieurs mois qu il répartit ensuite à ses successeurs, comme il lui plaît. De la sorte, la difficulté lui paraît résolue : quant à la vérité historique..... Admirons plutôt sa précision et avec quelle facilité il passe « à travers ces successions de grands maîtres, dont l'un, dit-il, Jocelin de la Tour, ne gouverna les Frères que dix mois; l'autre, Guillaume de Parnans, à peine un an; un troisième, Guillaume de Bons, et un quatrième, Guillaume Daniel, *moins de trois ans entre eux;* un cinquième, enfin, Étienne III, qui requit sa démission après un mois d'embarras.... (1273). »

LES GRANDS MAITRES : ORIGINE ET ARMOIRIES

L'Ordre de Saint-Antoine, fondé en Dauphiné, recruta toujours ses membres, pour une forte proportion, dans cette province, et ses chefs presque toujours dans les rangs de la noblesse. Un tiers environ de ses abbés étaient dauphinois par leur naissance; mais nous pensons que tous ses Grands-Maîtres — si l'on en excepte le dernier, Aymon de Montagny, qui fut aussi le premier abbé — étaient originaires du Dauphiné.

La chose est certaine pour le fondateur, *Gaston.* — La famille *Soffred*, à laquelle appartient le 3[e], le 5[e] et le 10[e] Doms, est dauphinoise (1). Le nom ou prénom de *Falque* a toujours été et est encore fréquent en Dauphiné (7[e] et 9[e] Maîtres). Au XIII[e] siècle, il existait dans la province une notable famille *Roux*, anoblie au siècle suivant, à laquelle pourraient

(1) « Il est certain, dit Falco, que la famille des Soffred comptait alors parmi les familles nobles les plus puissantes du Viennois. » (f° 55).

bien se rattacher Guillaume 1er, Ponce et Guillaume Daniel, dit aussi Roux (4e, 11e et 15e Doms). — *Parnans* est le nom d'une paroisse du canton de Romans (Drôme). — Le Dauphiné possédait plusieurs familles nobles du nom « *de la Tour* » (12e). — Après ce que nous dirons de Guillaume de Bons il ne restera que quatre Maîtres (les trois Etienne et Bruno de Sens), dont l'origine dauphinoise est seulement présumée.

Gaston. — Après avoir dit (fo 45 vo) que la fondation des Hospitaliers était « de la province du Viennois, *provincie Viennensis* ». Falco s'efforce de préciser un point aussi intéressant pour son Ordre; il incline à croire que la demeure paternelle de Gaston avait donné naissance à la maison Antonienne d'Anneyron, et que la « maison forte » des Loires était dans le principe un domaine de sa famille (fo 54 vo). Claude Allard, paraissant réfuter d'aucuns qui lui donnaient Vienne pour patrie, le fait également naître à Anneyron, dans le Viennois, « non Viennæ, sed Aneronæ in Viennesio, ut fertur, natus. » Dassy appelle Gaston « seigneur de la Valloire », riche contrée, *vallis aurea*, où se trouve Anneyron.

Etienne. — On ignore à quelle famille appartenaient les trois Maîtres nommés Etienne : ce qui a fait croire à quelques-uns qu'*Etienne* était un nom patronymique. Mais de cette assertion on n'allègue aucune preuve. La même incertitude règne au sujet de leurs armoiries.

Les Soffred. — M. Vallier (1) donne aux Maîtres de la famille Soffred les armes suivantes : « De gueules à la bande d'or, accompagné en chef d'un soleil d'or et en pointe d'une fleur de lys de même ».

M. de la Bâtie (2) mentionne avec honneur les trois Maîtres de Saint-Antoine. Il se demande « si cette race illustre avait une origine commune avec les Soffred, originaires de Brié, au mandement de Vizille » qui portaient, dit-il : « D'azur, au sautoir d'argent cantonné de 4 têtes de léopard de même ». Puis il ajoute : « Guy Allard *(Dictionn. du Dauphiné)* blasonne Soffrey : « De gueules à la bande d'or, accompagnée en chef d'une rose d'argent et en pointe d'une fleur de lis de même. » Il prend pour les armes des Soffred, de Brié, celle des Joffrey, de Ventavon, en Gapençais. »

La ressemblance, qui touche à l'identité, entre les armes attribuées par Guy Allard aux Soffrey et celles de l'*Armorial* de M. Vallier, est frappante. De quel côté est l'erreur de détail ? Faut-il lire un soleil d'or et une fleur de lis de même » ou bien « une rose et une fleur de lis d'argent » ? Au contraire, dans les armes des Joffrey de Ventavon, la rose prend la place de la fleur de lis : ce qui est une différence certainement plus notable (3).

(1) Comme il le déclare lui-même, M. Vallier s'est permis de faire des rectifications à quelques armoiries qu'il reproduisait d'après une ancienne peinture murale de la commanderie de Ranvers en Piémont : par exemple, à celles des abbés de Châteauneuf, de François et Louis de Langeac ; ailleurs (p. 43), il fournit des éléments autorisant d'autres corrections. Il est donc permis de discuter encore plusieurs points.

(2) *Armorial du Dauphiné*, p. 707.

(3) Cf. *ibid.*, p. 321.

Rappelons, en terminant, le plus ancien membre connu de cette famille, « Sofferde », qui figure comme témoin dans l'acte de consécration de l'église de Saint-Antoine, le 20 mars 1119.

Les Roux. — L'*Armorial des Grands Maîtres* blasonne ainsi les trois Doms de la famille Roux, *Rufus* : « De gueules à la bande d'argent chargée d'un semé de... gueules. » M. Vallier n'a pu distinguer le motif de la bande : il se demande (p. 22) si ce seraient « des anilles »?

L'*Armorial du Dauphiné* donne les écussons de plusieurs familles Roux; mais aucun rapprochement n'est possible avec les armoiries précédentes.

Guy Allard (Dictionn. du Dauphiné, II, 516-7), énumérant les diverses branches de la famille Roux, avance ce qui suit : « Il y a eu, à Voiron, à trois lieues de Grenoble, une famille de Roux, de laquelle étaient Guillaume, Ponce et un autre Guillaume Roux, tous trois, l'un après l'autre, Maîtres de l'Ordre de Saint Antoine de Viennois, l'an 1170, l'an 1269, l'an 1273. Cette famille a fini de nos jours sous le nom de Dorgeoise, qu'elle prit environ l'an 1300 et même jusqu'au milieu du XVI[e] siècle. Elle y a ajouté celui de Roux. »

M. de la Bâtie, qui rappelle (v° *Dorgeoise)* cette opinion de Guy Allard, ne dit pas un mot pour la confirmer.

Dans la revue *Le Dauphiné* (1), J. J. A. Pilot parle d'une famille Roux qui était vers 1190 « une des plus apparentes » du lieu de Goncelin, et dont les descendants sont mentionnés, un siècle et demi plus tard (1339), parmi les nobles du mandement de Morestel. A la fin du XII[e] et, durant le XIII[e] siècle, elle fit d'importantes donations à la Chartreuse de Saint-Hugon. Il n'est pas impossible que nos grands Maîtres n'eussent un lien de parenté avec cette ancienne famille dauphinoise; mais dans l'incertitude qui enveloppe leur origine, nous ne pouvons aujourd'hui que signaler cette homonymie.

Guillaume de Bons ou mieux **de Lems**. — Aimar Falco appelle le 14[e] Grand Maître « Guillielmus de Bonis ». Ce nom de famille a été traduit par « de Bons » et « des Bons ». On chercherait en vain dans les ouvrages publiés sur le Dauphiné, une mention quelconque d'une famille de ce nom.

M. Vallier (*Armorial*, p. 29) décrit ainsi le blason de « Guillaume de Bons » : « D'or, parti de gueules, au lion de l'un en l'autre, brochant sur le tout. » Une célèbre famille du Dauphiné a porté les mêmes armes : c'est celle de Lemps. M. de la Bâtie *(Armorial du Dauphiné*, p. 345) en parle en ces termes : « Cette maison est une des plus anciennes de la province, et son origine se perd dans l'obscurité des temps féodaux. Il nomme ensuite Hugues et Lantelme de Lemps qui vivaient en 1223 et 1232.

Le lecteur n'a pas oublié les réserves presques excessives avec lesquelles Falco parle de ce Maître. Cela étant, ne pourrait-on pas supposer une fausse lecture de cet auteur ou encore une erreur typographique *de Bonis*

(1) T. I, p. 276, 371, 390.

pour *de Lems* (orthographe moins fréquente de « *Lemps* » ? Les deux noms étant de la même longueur : l'*o* ressemble beaucoup à un *e*; les trois points qui suivent peuvent indistinctement se lire *ni* ou *m* dans les manuscrits; l's est la finale des deux noms. Il ne resterait de difficulté que pour l'initiale *B* au lieu de *L*..., mais toutes choses étant ainsi démontrées, pourra-t-on raisonnablement refuser d'admettre une erreur dans la lecture de ce nom propre qui, par la rectification proposée, cesse d'être méconnaissable et se rapporte à une famille dauphinoise, dont les armes sont indubitablement celles-là même attribuées à notre Grand Maître ? L'identité des armoiries parle en notre faveur; rien d'autre part n'est contre nous (1).

Encore que la ressemblance paraisse d'abord plus grande entre le nom de Bruno de Sens et celui de Lems, nous ne ferons cependant aucun rapprochement, car les armes de ce grand Maître étaient tout autres. Il portait, croit-on : « De gueules, coupé d'or, à deux pals coupés de l'un en l'autre ».

Jocelin de la Tour. — Le nom « Jocelin de la Tour » ne se rencontre que dans Falco et les historiens plus modernes qui l'ont copié. L'on ne connaît de lui que son nom et ses armes. M. Vallier (*Armorial*, p. 28) les décrit ainsi d'après les peintures de Ranvers : « De gueules à la tour d'argent, senestrée d'un avant-mur de même, maçonnée de sable et brisée d'un bâton de gueules péri en bandes » Mais il déclare « ignorer le motif de ses remarquables singularités ». D'après l'*Armorial du Dauphiné* (v° *Vinay)*, la maison de Vinay portait : « *De gueules, à la tour d'argent brisée d'une bande* (barre) *d'azur*. Sont-ce ces armoiries qu'on a voulu reproduire ? Mais, dans ce cas, on aurait dû donner la couleur d'azur à la barre et représenter une tour sans avant-mur. Est-ce, au contraire, l'écusson de La Tour-Vinay que l'on a eu l'intention de représenter ? Alors il ne faut pas de barre. »

Qui pourra jamais trancher cette difficulté de détail ? Ce qui paraît hors de doute, c'est que sauf la barre, les armoiries de Jocelin : *De gueules, avec la tour avec son avant-mur d'argent*, sont celles de La Tour-du-Pin ayant formé la troisième race des Dauphins.

L'incertitude dans laquelle Falco nous a laissés sur l'époque de son gouvernement, nous dispense de hasarder des conjectures pour lui assigner une place dans la famille des barons de la Tour. Nous ignorons s'il y avait lieu de rapprocher son nom de celui de *Jacelme de la Tour*, avec Jean de Arinis, chanoine de l'église de Vienne à la date du 17 novembre 1241 (2).

(A suivre) Dom MAILLET-GUY.

(1) Dans *les peintures murales des Loives et Montfalcon*, qu'il publia (dans *Bull. de la Société arch. de la Drôme*, 1891, dix ans après l'*Armorial*), M. G. Vallier faisait déjà le même rapprochement, mais sans se permettre d'en tirer aucune conclusion.

(2) Glânes historiques de l'ancien bailliage de Saint-Marcellin, dans le *Mémorial de Saint-Marcellin*, n° du 7 avril 1901.



JOYEUSETÉS DAUPHINOISES

Les Rogations à Vienne, sous la Terreur

On sait que les prières appelées Rogations furent instituées par l'archevêque de Vienne, Saint Mamert.

Cette coutume, pratiquée depuis tant de siècles, était si bien entrée dans les habitudes du peuple viennois, qu'aux jours sombres de la Terreur, alors que les églises étaient fermées et les prêtres bannis, un nommé Roquinet, ancien sonneur de la Primatiale Saint-Maurice, réunissait tous les ans, au mois de mai, trois jours avant la « ci-devant Ascension », les membres de son club, auxquels se joignaient les mendiants vaguant par les rues pour tromper leur faim.

On fabriquait à la hâte une croix avec des batons. Roquinet s'en emparait, et prenant la tête de la bande, entonnait une manière de litanie, en français (oh ! combien peu) !, le latin ayant été déclaré antipatriotique :

Roquinet : Conserve nos maisons !
Le peuple : Dieu t'entende, Roquinet !
Roquinet : Conserve nos ravagnots ! (radis).
Le peuple : Dieu t'entende, Roquinet !
Roquinet : Conserve nos z'haricots !
Le peuple : Dieu t'entende, Roquinet !
Roquinet : Préserve nos raisins !
Le peuple : Dieu t'entende, Roquinet !
Etc., etc.

Et ceci se chantait sur la noble mélodie liturgique spéciale, dit-on, à l'ancienne province Viennoise, mélodie touchante que notre illustre compatriote Berlioz a introduite dans son opéra de *Faust*.





LE MONDE DAUPHINOIS

M. Rivet, député, a été nommé sénateur de l'Isère. — M. Loubet a passé quelques jours en villégiature dans son nouveau château de Mazenc. — Les membres de l'Alliance Franco-Ecossaise ont visité le Dauphiné, ils étaient accompagnés de M. Casimir-Perier, ancien président de la République. — Mme Sarah Bernhardt a donné à Grenoble une représentation de la *Dame aux Camélias*; en 1899, elle avait déjà joué dans la même pièce. — On a inauguré à La Mure les nouvelles eaux. — Le Musée de Vienne a acquis une copie de la mosaïque d'Hylas, exécutée par M. A. de Saint-Maur, architecte à Paris.

MARIAGES

Mlle Unal, de Serres, avec M. François Bruno, capitaine au 21e d'infanterie. — A Chamagnieu, Mlle de Jonage avec M. le comte de La Baume du Puy-Montbrun, lieutenant au 19e dragons. — A Marseille, Mlle Louise de Salves-Vachères, avec M. Maurice de Maujouy, lieutenant au 38e d'infanterie. — A Marseille, Mlle Geneviève Barnéoud, avec M. E. Chevalier, notaire à Laragne. — A Embrun, Mlle Isabelle Bres, avec M. A. Fourrat, avoué. — A Vienne, Mlle Claire Vincent, avec M. Emile Gambert.

NÉCROLOGIE

M. Victor Brunet, père du général de division Joanny Brunet. — Mme Pinet de Manteyer, veuve du sénateur des Hautes-Alpes. — A Aiguille, M. Challe, qui fonda à Buenos-Ayres une maison de commerce. — A Paris, le marquis de Saint-Vallier. — A Valence, M. Paul Bernard, ancien avoué. — A Grenoble, M. Mignon, juge de paix. — A Voiron, M. Daiguenoire, ancien banquier. — A Grenoble, M. Aristide Albert, ancien avocat, ancien sous-préfet d'Embrun. Natif de Briançon, il habita presque toute sa vie à Grenoble, où il publia plusieurs études historiques sur le Dauphiné. — A Neuilly, M. le docteur Catelan, de Saint-Firmin de Valgaudemar (Hautes-Alpes). — A Septême, M. le comte d'Albon, maire. — A Valence, M. Rozet, capitaine de navigation. — A Saint-Martin-d'Uriage, M. Dubois-Chabert, ancien sous-chef de division à la Préfecture de l'Isère.



“ Annales Dauphinoises ”

ALEXANDRE MILON

Evêque de Valence

(Suite)

La Cathédrale de Valence



INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE DU TEMPS DE Mgr MILON

ASPECT GÉNÉRAL DE L'INTÉRIEUR

« Rendue à son élégance primitive, la Cathédrale de Valence est un chef-d'œuvre de premier ordre ; je l'appellerais volontiers la Sainte-Chapelle de Provence. »

C'est M. de Montalembert qui a porté ce jugement, rapprochant

notre église valentinoise de la Sainte-Chapelle, le bijou de l'architecture du Nord.

Si notre Cathédrale n'a pas encore été, comme le désirait l'éminent écrivain, « ragréée, décorée avec goût, repeinte aux couleurs et dans le style de son temps », toutefois, depuis l'éloge décerné par un si bon juge, elle a été l'objet d'heureuses restaurations.

Aujourd'hui, en entrant par la porte principale, ouverte sous le porche si riche qui sert de base au clocher, le visiteur est aussitôt saisi par le bel effet produit par cette élégante colonnade, qui distingue entre elles les trois nefs et contourne si gracieusement le chœur. Là, rangées en demi-cercle, les colonnes, imitant les stèles antiques, supportent une abside ajourée, grâce à un entre-colonnement surélevé, emprunté à l'architecture arabe. Au travers de ces petits arceaux resserrés étincellent les vives couleurs des vitraux qui éclairent les chapelles rayonnantes autour du déambulatoire. On dirait des joyaux formant à l'autel majeur la plus splendide couronne.

Mais ce qui nous semble marquer le cachet particulier de la Cathédrale de Valence, c'est la légèreté avec laquelle les colonnes, au port si élancé, soutiennent les voûtes cintrées des trois nefs. Elevées presque à une égale hauteur, les trois voûtes apparaissent comme un plafond trilobé, sous lequel courent d'une colonne à l'autre des arceaux dessinés en fer à cheval; mais les arêtes sont si légères, les arcatures si aériennes, que le regard embrasse facilement toute la belle harmonie de l'édifice.

De grandes verrières, aux teintes très adoucies, éclairent tous les détails de ces surfaces supérieures : archivoltes à plein cintre de la voûte du milieu, arcs croisés des voûtes latérales, chapiteaux sculptés en feuilles. Une particularité distingue l'effet produit par ces visions élevées : l'aspect de toutes ces lignes se transforme à chaque pas que parcourt le spectateur. « Il y a, dit le chanoine Jouve, un jeu aussi varié que saisissant d'ombre et de lumière, de vide et de plein ; on se croirait à la mosquée de Cordoue ou devant les salles de l'Alhambra. » Tous ces reflets si mobiles, ces arcatures qui se brisent, s'entrecroisent, ajoutent je ne sais quoi d'animé et de vivant à la beauté si régulière, si simple et en même temps si majestueuse de l'antique basilique.

On a bientôt dit quand on range la Cathédrale de Valence, connue sous le vocable de Saint Apollinaire, au nombre des monuments romano-byzantins. En effet, les lignes arrondies du plein cintre règnent dans tout l'ensemble de l'édifice. Mais combien l'architecture romane de notre église se distingue du style similaire des églises construites à la même époque ?

Oui, l'église Saint-Apollinaire de Valence est romane, mais c'est un roman élancé qui fait déjà pressentir les voûtes hardies de l'architecture ogivale. Oui, mais à la simplicité elle joint les grâces de l'architecture arabe. Oui, encore, notre église valentinoise est romane, mais loin d'être

alourdie et rendue obscure par des constructions trop massives, des ouvertures trop étroites ou trop rares, tout est svelte, tout est inondé de lumière dans sa gracieuse et vaste enceinte.

COMPARAISON AVEC D'AUTRES EGLISES

C'est surtout par la comparaison avec les églises-sœurs, nées dans le même pays, formées sous l'influence des mêmes idées artistiques, que nous pouvons reconnaître les mérites qui donnent un rang à part à la Cathédrale de Valence.

Dans le département de la Drôme, à l'entrée de l'ancienne Provence, nous trouvons la cité, autrefois importante de Saint-Paul-Trois-Châteaux et siège d'un évêché. Il y a là une cathédrale romane, qui paraît même avoir parfaitement conservé sa forme primitive. Sa voûte principale est plus élevée que celle de Valence; les bas-côtés sont couverts par des voûtes, en quart de cercle, qui par leur appui soutiennent celle du milieu; on y a rétabli, dans le style du moyen-âge, le dôme romano-byzantin; les murs, les frises, portent encore des restes de sculpture d'un goût exquis et d'une rare perfection, mais, hélas! combien difficiles à être vues. Quelques rares fenêtres donnent une faible lumière, et ce beau monument reste inconnu, étant condamné à une perpétuelle obscurité (1).



TRÈS CURIEUSE TORCHÈRE ORNÉE DE DAUPHINS
Appartenant à la Cathédrale de Valence

Comparerons-nous notre modeste cathédrale de Valence à la cathédrale *angélique* du Puy ? à cette façade unique en son genre ? à toutes ces dépendances si bien conservées : cloître, porche du Port, porte papale, à toute cette résurrection de l'art chrétien au moyen-âge ? Nulle part peut-être, on ne retrouve l'architecture romane-byzantine, telle qu'elle était comprise dans les Gaules, aussi largement installée. Saint-Apollinaire de Valence n'a pu être qu'une copie. Il nous serait facile d'établir, par l'histoire, les relations qui unissaient, au onzième siècle, les églises du Puy et de Valence. Les popula-

(1) On nous dit que l'architecte du Gouvernement, préposé à la garde de ce monument historique, se refuse à laisser ouvrir les fenêtres de l'abside, dont le tracé se reconnait très bien à l'extérieur et à l'intérieur, sous prétexte qu'il faut conserver le caractère d'église-forteresse donné, en certains temps troublés, aux cathédrales exposées aux attaques soudaines de l'ennemi. Pour nous, nous sommes persuadés que les premiers architectes de cette église n'ont pas eu l'intention de condamner les fidèles pour qui elle a été construite et les merveilles qu'elle renferme à la nuit perpétuelle. Qu'au temps des attaques des Sarrasins ou des Albigeois, on ait bouché des fenêtres, soit; mais qu'on ne puisse plus les ouvrir, ce n'est pas admissible.

tions des hautes montagnes du Vivarais et du Velay vinrent à plusieurs reprises au secours de nos évêques, et c'est pendant que l'évêque Gontard bâtissait sa cathédrale de Valence, qu'un de ses chanoines, le célèbre Adhémar de Monteil, était appelé par le chapitre du Puy au trône épiscopal de cette ville. Nos cathédrales ont dû, par conséquent, posséder quelques marques de ressemblance : Valence avait, autrefois, un dôme comme l'église du Puy, nous pourrions encore retrouver d'autres réminiscences. Mais, il faut le dire, chez nous, les reconstructions des derniers siècles se sont éloignées de l'architecture primitive, du roman-auvergnat dont Notre-Dame-des-Anges, du Puy en Velay, a conservé toute l'empreinte si originale.

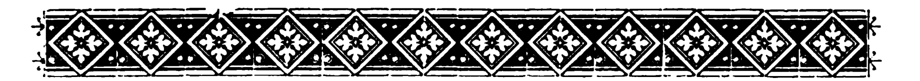
Mais ce roman-byzantin de l'Auvergne est-il en architecture un idéal parfait ? Combien sont lourds ces piliers, ces arceaux, tout le matériel de cette vaste construction ? Sans doute, ce sanctuaire est vénérable par sa dédicace à la Vierge Marie et par de précieux souvenirs ; mais, malgré les rayons descendant des dômes, combien est faible la lumière nécessaire pour admirer tant de détails précieux, tant de vraies richesses !

Nous l'avouons, on a beau dire que le clair-obscur convient à l'intérieur de nos églises, qu'il favorise la prière, nous trouvons, nous, que rien ne peut être beau sans lumière et que l'âme humaine est née pour l'éclat du firmament.

Mais les contrastes font ressortir aussi les divers mérites de nos monuments. La ville de Romans est fière de sa belle église de Saint-Barnard. C'est en effet un des plus beaux restes, en nos pays, de l'architecture monastique. Il est difficile même de la comparer à Saint-Apollinaire. Les marques de ressemblance sont peu nombreuses. Commencées à la même époque, l'église valentinoise eut l'avantage d'être terminée par l'évêque qui en avait jeté les fondations, en toutes ses parties il y a unité de style ; la collégiale de Saint-Barnard est romane dans ses murs qui portent si haut une voûte ogivale, elle est complètement ogivale dans le chœur et le transept construits plus tard.

Malgré ces dissonances, quel magnifique édifice ! Sa voûte est encore plus élevée que celle de Saint-Apollinaire, celle-ci n'a que vingt mètres d'élévation, celle-là vingt-sept mètres. Et puis, quel splendide vaisseau ! Toutefois on nous permettra de regretter, dans l'église de Romans, l'absence de colonnes apportant la variété dans l'unité de cette vaste nef. Il nous semble que l'harmonie d'un édifice ressort mieux quand elle résulte, non de deux murailles semblables, mais de parties diverses, tendant à un même but, de lignes, d'arcatures, convergeant vers le même centre, quoique ayant chacune une forme spéciale, un rôle particulier.

(A suivre). A. Mazet.



Notre-Dame des Grâces

L'ERMITE DE VARCES

Au commencement du XVIIe siècle, sur la montagne qui domine le gracieux village de Varces, vivait un pieux ermite, dont la principale occupation était de louer la Reine du Ciel et d'appeler les bénédictions de Dieu sur les laboureurs qui traçaient leurs sillons dans la vallée.



N.-D. des Grâces à Sainte-Marie-d'en-Haut

Il possédait un petit troupeau qu'il menait paître dans les bois; mais les soins qu'il lui donnait ne l'arrachaient pas à sa méditation.

Un soir, tandis que, selon sa coutume, il priait à l'entrée de sa grotte, la Reine du Ciel lui apparut et lui demanda de sculpter ses traits. L'ermite avait en Marie une confiance filiale : il ne se récusa pas.

Dès le lendemain, il se mettait à l'œuvre. Un noyer répandait son ombre sur le versant de la montagne, il l'abattit à grand'peine, et se prit à l'équarrir avec son couteau.

On ignore le temps qu'il passa à préparer le bois, à modeler la statue. Il travaillait en gardant son troupeau et en contemplant Marie. Les joies qu'il goûtait étaient si vives que les journées pouvaient succéder aux journées, les mois aux mois, les années aux années : il ne s'en apercevait pas.

Quand la statue fut achevée, la Reine du Ciel lui ordonna de la porter à Grenoble, au couvent des Bernardines de Ste-Cécile (1), où elle voulait être honorée d'un culte spécial.

Sans doute, le pieux ermite ne quittait guère sa solitude, car, lorsqu'il eut reçu cet ordre, il se demanda avec anxiété où était situé ce couvent et qui pourrait l'y conduire? Mais Marie avait commandé le travail, Marie avait posé sous le regard ravi de son humble serviteur, Marie voulait être honorée d'un culte spécial, au couvent des Bernardines. A elle donc, à elle seule de pourvoir à toutes les difficultés, à tous les besoins du voyage.

(1) Le couvent des Bernardines avait reçu ce nom, parce que les religieuses de l'abbaye des Hayes, qui le fondèrent, se décidèrent à venir à Grenoble, le jour de la fête de Ste Cécile, 1620.

Après l'en avoir priée, le pieux ermite, certain d'être exaucé, lia fortement la statue sur le dos de son âne et partit.

L'âne ne connaissait aucune route, rapporte le légendaire dont nous transcrivons le récit, cependant il prit celle de Grenoble, et quelques voies qui s'ouvrissent, soit à droite, soit à gauche, il n'en dévia jamais. Arrivé dans l'enceinte de la ville, il longea plusieurs rues, traversa une ou deux places et s'arrêta non loin de la cathédrale, dans une cour, dont il ne fut pas possible de le faire sortir : c'était la cour du couvent des Bernardines.

La Mère de Ballon (1), cette fille chérie de Saint François de Sales, venait de partir après avoir dirigé la fondation du Monastère; mais ses trois compagnes : Sr Louise de Ponsonnas (2), Sr Claudine de Buissonrond, Sr Louise Allemand de Pasquier étaient là.

Elles accueillirent l'ermite avec bonheur, écoutèrent avidement ses récits et élevèrent la statue sur un piédestal, à l'endroit même où l'âne s'était arrêté.

Malheureusement, la cour était ouverte et les jeunes pensionnaires y jouaient, bruyantes et vives. L'ermite qui était retourné dans sa solitude, le cœur heureux, reparut bientôt attristé, demandant qu'un autre asile fût donné à sa statue.

Impossible de s'y méprendre, c'était bien la Reine du Ciel qui envoyait aux religieuses son fidèle serviteur. Elles le comprirent et se hâtèrent de réparer leur négligence, en allant processionnellement enlever la Vierge à son piédestal, pour la déposer dans un oratoire dédié à Saint Joseph, où elles l'entourèrent de lumières et de fleurs.

Les lumières et les fleurs ne devaient pas être toujours les seuls ornements de cet autel, dressé en l'honneur de Marie; quelques habitants de Grenoble, instruits de l'arrivée dans leurs murs de cette statue si miraculeusement faite, vinrent au Couvent demander des prières et obtinrent tant de faveurs par l'intermédiaire des religieuses, qu'ils se plurent à l'orner de leurs *ex-voto*.

On la nomma bientôt **Notre-Dame des Grâces,** et de l'année 1637, où l'ermite l'avait apportée, à l'année 1792, la Reine du Ciel ne cessa de bénir et de consoler ceux qui l'invoquaient sous ce titre si doux à son cœur.

La Révolution arracha les religieuses à ce monastère qu'elles aimaient (3); mais elle n'enleva que momentanément la Vierge miraculeuse aux fidèles de Grenoble.

Sr Pauline Perret fut assez heureuse pour la soustraire aux insultes des spoliateurs. Il est vrai qu'elle était sans valeur pour eux.

Chargée de son précieux fardeau, la fervente religieuse se réfugia

(1) La vie de la Mère de Ballon a été écrite par le P. Graffin.

(2) La vie de la Sr de Ponsonnas a été écrite également, on la trouve à la bibli.thèque de la ville de Grenoble.

(1) Dix religieuses et six converses composaient, en 1792, la communauté des Bernardines.

Nommons : les religieuses Flavie Bouloud, Henriette de Govat, Julie de Flotte, Pélagie de la Coste, Cécile Dupuy, Eulalie Bayle, Sabine Carre, Pauline Perret, Suzanne d'Yze de Rosans, Augustine Joubert; et les converses : Elise Chabert, Madeleine Bonnoit, Thérèse Boujard, Sophie Gigay, Jeanne Tillot, Hélène Longin.

à Varces, où sa sœur Eléonore, entrée fort jeune au couvent des Ursulines, la rejoignit après avoir passé de longs mois sous les verrous.

Toutes deux ne cessèrent pendant les jours d'épreuve d'entourer la statue de N.-D. des Grâces de leurs pieux hommages et de leurs soins; et lorsque l'humble Bernardine mourut, ce fut en la léguant à sa sœur, l'énergique Ursuline.

Mme Eléonore Perret ne tarda pas à la rapporter à Grenoble; toutefois, elle ne put la rendre ni à l'oratoire de Saint-Joseph, ni à la chapelle de Sainte-Cécile : l'oratoire avait été détruit; la chapelle était devenue un magasin militaire.

Tout était tombé sous le règne de la Terreur. Il fallait tout relever. L'Ursuline n'avait que son cœur, que ses bras à offrir aux œuvres de Dieu : dirigée par M. de Lagrée, curé de la Cathédrale, elle réunit autour de N.-D. des Grâces quelques-unes de ses compagnes et ouvrit une école.

Les élèves ne manquèrent pas à ce foyer de dévouement; elles y vinrent en si grand nombre qu'on dut, quelques années après, les transférer au monastère de Sainte-Marie-d'en-Haut.

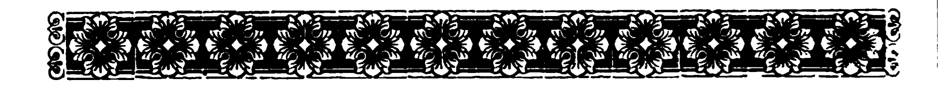
La statue miraculeuse y fut portée. Elle y est encore. Dieu veuille qu'elle y soit toujours l'objet de la vénération des religieuses, des élèves et de tous ceux qui invoquent la Reine du Ciel et vont prier au pied de son autel.

Lorsqu'on en approche, hâtons-nous de le dire, un parfum s'en échappe délicieux à l'âme; l'on se prend à penser à l'ermite de Varces, si constant dans son labeur et à redire, avec la Sœur de Ponsonnas :

« Qui ne sait pas travailler ne sait pas souffrir,
« Qui ne sait pas souffrir ne sait pas mourir,
« Qui ne sait pas mourir ne sait pas aimer ! »

A.-M. DE FRANCLIEU.





VIRIVILLE

ET

l'Ermitage de Notre-Dame de Saint-Baudille

(Suite)

CHARLES-VICTORIEN-BALTAZAR IMBERT

La vacance de Saint-Baudille ne fut pas longue.

Un nouveau titulaire de l'ermitage était Charles-Victorien-Baltazar Imbert, fils de Charles Imbert, conseiller du roi, notaire et maire perpétuel de Viriville. Sa mère était dame Dominique Garampet et son parrain Jean Vallet, capitaine et châtelain de Viriville. C'est ce qu'atteste un certificat signé de Glandut, curé de Viriville, collationné par Tessier, aussi curé de Viriville et légalisé par Michel-Reynaud Vallier, conseiller du roi, vibailly, juge majeur, lieutenant général civil et criminel du Bas-Viennois-Valentinois et Diois, au bailliage, siège royal et présidial de Saint-Marcellin.

Charles Imbert avait reçu, le 18 septembre 1767, la tonsure de la main de Mgr d'Hugues, archevêque de Vienne, dans la chapelle de l'archevêché. Sa nomination de recteur de Saint-Baudille et sa possession datent du 22 juillet 1769.

Le 18 août suivant, l'abbé Imbert fut mis en possession de l'ermitage suivant un acte authentique que nous reproduisons ci-après :

« L'an mil sept cent soixante-neuf et le 18e jour du mois d'août, sur les sept heures du soir, au lieu de Viriville et au devant de la porte de la chapelle de l'hermitage de Saint-Baudille, par devant moi Louis de Labalme, notaire royal et apostolique soussigné, a comparu Me Charles-Victor-Baltazar Imbert, clerc tonsuré de ce présent lieu de Viriville, diocèse de Vienne, lequel a représenté qu'il a plu à Mgr Illme et Revme archevêque et comte de Vienne de lui accorder des provisions de ladite chapelle de Saint-Baudille, vacante par le décès de messire Jean-Baptiste Imbert, dernier et paisible possesseur de la dite chappelle, les dites provisions sous la datte du 22 du mois de juillet dernier, signées Guillelme, archev. de Vienne, et plus bas par M. Tixier, portant mandement au premier prestre et notaire de le maitre en possession de la dite chappelle, c'est pourquoi il a requis messire Jean-Jacques Tissier, prestre et curé de Viriville, de le vouloir maitre en possession conformément aux dites provisions qu'il lui a remis en main, à quoi satisfaisant, le dit messire

Tessier a pris par la main le dit Me Charles-Victor Imbert, l'a cond'huit au devant et jusques à la porte de la dite chappelle, de Saint-Baudille, laquelle ayant trouvée fermée et n'ayant peu l'ouvrir, l'a fait baiser et toucher, se sont mis à genoux et ont fait les prières accoutumées, et les autres cérémonies accoutumées en pareil cas, l'a mis en possession réelle actuelle et corporelle en pareil cas de la dite chappelle, appartenances et dépendances, de laquelle possession ainsi prise, j'ai fait en plus lecture de même que des provisions et personne ne s'y est opposé, de tous quoy le dit M. Imbert m'a requis de lui octroyer acte, ce que j'ai fait au devant de la porte de ladite chappelle en présence de Sœur Marie-Antoine Garambaud la Didière et de Sr Louis de Labalme, bourgeois, et de Jean Perenon Taltiolet, laboureur, tous du dit Viriville, témoins requis et signés, etc.

Signé : DE LA BALME, M^{re}.

Enregistré à la Coste, le 21 août 1769 reçu six livres dix sols.

Signé : MEYER.

***

PRÉTENTIONS DE LA COMTESSE SENOZAN DAME DE VIRIVILLE

D'autre part, la comtesse de Senozan, dame de Viriville, prétendant avoir le droit de nomination à cette chapelle, y présenta Jean-Baptiste-Abel Tourrès, originaire de Villette et neveu de François Tourrès son fermier et châtelain de Viriville, par acte reçu, du 3 août, même année, dans la forme suivante :

« Par devant les conseillers du roy, notaires au Chatelet de Paris, soussignés, fut présente dame Jeanne-Madeleine-Anne de Grolée de Viriville, veuve de François-Olivier, Comte de Senozan, chevalier de Saint-Michel, dame de Bois-le-Vicomte, Montagny, Millery, Chavanay, Taulignant, Vinay, Voiron, Viriville, Beaurepaire, Châtonnay, l'Isle-d'Abaud, Mures et, autres lieus, demeurant à Paris, rue de Richelieu, paroisse Saint-Roch. »

« Laquelle, en sa qualité de dame et patronne de Viriville, a déclaré qu'étant bien et dûment informée de bonne vie et mœurs et capacité de Jean-Baptiste-Abel Tourrès, clerc tonsuré du diocèse de Vienne en Dauphiné, elle l'a par ces présentes nommé et présenté à Mgr l'Archevêque de Vienne, collateur de la chapelle de Saint-Baudille, située sur la paroisse et seigneurie de Viriville, dont la nomination et présentation appartiennent à la dite Dame, laquelle dite chappelle est actuellement vacante par le décès du Sr Imbert, dernier titulaire d'ycelle, priant et requérant Madame comtesse de Sénozan, le dit Seigneur, archevêque de Vienne, de vouloir bien pourvoir et instituer en la dite chappelle le dit

sieur Abel Tourrès et de lui accorder toutes lettres de provision sur ce nécessaire, affirmant au surplus madame qu'il n'est intervenu et interviendra en ces présentes aucun dol, fraude, simonie ou autres pactes contraires aux dispositions canoniques, dont elle a requis acte fait et passé à Paris en la demeure de Madame la comtesse de Senozan, sus déclarée le 23 août 1769 et a signé :

VIRIVILLE DE SENOZAN,
DUCLOS,
FORTIER.

L'abbé Tourrès qui avait reçu la tonsure à Vienne, le 13 août 1769, obtint le 11 décembre suivant de Mgr d'Hugues, une institution canonique, conçue à peu près dans les mêmes termes que celle du sieur Imbert. Comme cette pièce ne renferme rien de spécial, nous ne la publions pas.

La dite pièce a été transcrite et signée en présence de Pierre Guillot et François Gauthier, habitants de Vienne, appelés comme témoins.

Le 18 du même mois, l'abbé Tourrès prit possession de l'Ermitage de Saint-Baudille.

Voici l'acte qui en fut dressé et que nous publions parce qu'il donne des détails fort intéressants sur la cérémonie usitée en pareille circonstance :

« Du lundy 18 septembre 1769, sur les cinq heures de relevée, sur le territoire de Viriville et au devant de la chappelle de Viriville, par devant nous Antoine Boullu, notaire royal et apostolique de la Coste-Saint-André immatriculé au parlement de Dauphiné soussigné, en présence des témoins bas nommés, a comparu messire Jean-Baptiste-Abel Tourrès, clerc tonsuré du diocèse de Vienne, originaire de Villette, lequel ayant la présence de messire André Dupâquier, curé de Châtenay-de-Bressieux, nous a représenté audit sieur Dupâquier qu'ayant été nommé et présenté à Mgr l'archevêque de Vienne par la dame comtesse de Viriville, patrone de Viriville suivant que résulte de l'acte reçu par les conseillers du roy Mres Duclos et Fortier, notaires de la ville de Paris, il a obtenu sur ce visa de mon dit seigneur archevêque, le onzième du courant, en vertu duquel il a remis au dit sieur Dupâquier, il a requis de le mettre en possession réelle, actuelle, civille et corporelle de la dite chapelle, à quoy le dit sieur Dupâquier adhérant étant revêtu l'un et l'autre de surplis et autres choses nécessaires en pareil cas, a pris le dit sieur abbé Tourrès par la main droitte, l'a conduit après luy avoir voulu donner de l'eau bénite ne s'en étant trouvé dans le bénitier, au devant d'une balustrade qui précède l'autel s'étant trouvée fermée derrière, tous se sont agenouillés au devant et y a été dit le *Veni Creator* et autres prières accoutumées, après quoy on lui a fait ouvrir un des battants de la dite porte lequel battant étant poussé, et ensuitte fait ouvrir et fermer en entier la dite porte à laquelle néanmoins il ne s'est pas trouvé de clef, on a aussy monté par dehors au clocher et fait sonner une petite cloche qu'il y a, le

tout en signe de véritable possession, réelle, actuelle, civille et corporelle de la dite chapelle dont le comparant nous a requis acte que nous lui avons octroyé, lu et relu et publié au dit lieu et au devant de la dite chappelle, le tout en la présence et la continuelle assistance de Pierre Vallet, Pierre Perenon, Eleonard Bruchon, tous trois travailleurs ou laboureurs de la paroisse de Châtenay, dont deux du mandement de Viriville et l'autre du mandement de Bressieux, et encore présent sieur Joachim Duc, fils de sieur Claude Duc, négociant à la Coste, témoins requis et signés avec le dit sieur Dupâquier et le sieur Tourrès. »

« A la minute : Tourrès, Dupâquier, prestre, Perenon, Duc, Bruchon, Boullu, N^re^. Insinué et controllé au greffe ecclésiastique de Vienne, le 16 octobre 1769. »

Signé : Loriol.

*
* *

COMPÉTITIONS ENTRE LES CHAPELAINS IMBERT ET TOURRÈS

Cette formalité remplie, le nouveau titulaire devait, ce semble, se promettre une tranquille possession de son bénéfice. Mais l'abbé Imbert, instruit des démarches de l'abbé Tourrès son compétiteur, lui signifia, par exploit du 21 septembre 1769, de François Joud, huissier, résidant à Bressieux, ses provisions et sa mise en possession avec défense de l'y troubler.

Le 18 août 1770, par l'office de Jean-Claude Meynier, huissier résidant à Thodure, l'abbé Tourrès forma opposition devant le bailli de Saint-Marcellin. Il la fondait sur ce que M. Imbert, dernier titulaire, n'avait joui de cette chapelle qu'en suite de la nomination du seigneur de Viriville, que c'était en vertu de ce droit de patronage que Mme de Sénozan lui avait donné un titre légitime pour jouir de l'ermitage exclusivement à tout autre.

L'abbé Imbert soutint que le droit de présentation n'appartenait pas à la comtesse de Sénozan, que l'acte du 30 août en fournissait la preuve, puisqu'elle n'avait présenté l'abbé Tourrès qu'en qualité de dame de Viriville, quoique le droit de patronage d'un bénéfice n'eût rien de commun et de connexe avec le droit de la seigneurie dans laquelle il était situé.

A la vérité, la qualité de seigneur n'avait rien d'incompatible avec celle de patron, mais la première ne suffisait pas pour établir l'autre. En conséquence l'abbé Tourrès devait commencer par prouver que la comtesse de Sénozan avait le droit de patronage de cette chapelle. Jusque-là l'abbé Tourrès devait être débouté de toute opposition.

L'abbé Tourrès répliqua que les pieces établissant le droit de

Mme de Sénozan avaient été inventoriées à la mort de M. Imbert, dernier titulaire, et qu'en ce moment elles étaient au pouvoir du Sr de la Balme, greffier de la famille.

En réponse, l'abbé Imbert établit que l'abbé Tourrès n'avait pas encore pu justifier le patronage du Seigneur de Viriville et qu'au contraire il avait, lui, un titre incontestable, la nomination de l'Archevêque de Vienne, patron-né de tous les bénéfices de son diocèse.

Cependant il remit au greffe du bailliage de Saint-Marcellin les pièces inventoriées que l'abbé Tourrès lui avait réclamées. Celui-ci y ayant trouvé l'acte de présentation du marquis de Verderonne pour le dernier titulaire de Saint-Baudille, ne manqua pas de s'en prévaloir pour établir le patronage de Mme de Sénozan.

Il ajouta, mais sans preuves,que l'on ne saurait nier que les immeubles formant la dotation de l'Ermitage étaient sortis de la main libérale et pieuse de la maison de Viriville : c'est ce qui lui avait donné, perpétué et consacré le droit de patronage.

Pendant ces contestations, l'abbé Imbert, ayant le titre le plus apparent, s'était toujours maintenu en possession, comme premier occupant, de l'ermitage ; il avait joui des fruits, honneurs et émoluments dépendant de l'ermitage.

Enfin, le 1er août 1775, survint une décision donnée par le conseil de Grenoble sur cette contestation qui avait été portée devant lui.

Voici quel fut son avis : l'Ermitage de Saint-Baudille était un véritable bénéfice. Il y avait chapelle et biens immeubles. Mais ce qui lui donnait surtout cette qualité, c'est la provision du 31 décembre 1637 qui prouvait que l'ermitage dépendait de la collation libre de l'archevêque de Vienne.

Car, dit le Conseil, il est de règle que tout ce qu'exige une collation pour être possédée par un ecclésiastique séculier ou régulier ne peut être qu'un bénéfice, surtout s'il y a service inhérent à la possession.

La collation de 1737 dont il vient d'être parlé, avoue qu'elle appartenait à l'archevêque *pleno jure*, c'est là une preuve exclusive de patronage. D'ailleurs il n'en existe aucun sans titre.

S'il est laïque, on doit rapporter la fondation ou du moins les actes de possession assez anciens et assez suivis pour constituer légalement un droit acquis et certain.

Il en est de même du patronage ecclésiastique attaché à une dignité ou à quelque bénéfice. Celui qui a des prétentions à ce patronage doit les appuyer par un titre primitif ou par des présentations réitérées qui embrassent au moins 40 ans de possession.

Dans le cas présent, la collation *pleno jure* de 1637 est d'un côté la collation exclusive d'un patronage, et, d'autre part, Mme de Viriville ne présente aucun acte inconstitutif ou énonciatif.

Quant à l'allégation que le patrimoine de l'Ermitage provient des libéralités du Seigneur de Viriville, elle est dénuée de preuves et de plus

elle est en partie détruite par l'acquisition d'un fonds de l'Ermitage faite par M. François Gallois, le 12 juillet 1648.

Quant à la présentation de M. de Verderonne, elle n'offre pas une preuve suffisante pour établir un droit de patronage. Il n'y a là qu'une simple permission de jouir, donnée par le seigneur du lieu.

Ce qui prouverait encore, dit le Conseil, que le Seigneur n'avait aucun droit de patronage, c'est qu'il existe à Viriville une chapelle sous le vocable de Sainte Anne et que la nomination du titulaire a toujours appartenu à l'archevêque de Vienne.

Pour ces motifs, le Conseil ne doutait pas que l'abbé Imbert n'ait un droit prépondérant au bénéfice de Saint-Baudille, sauf cette éventualité : que ce bénéfice paraissant être régulier dans son origine et attaché à des ermites, il pourrait arriver que la possession fût inquiétée par des ermites qui réclameraient l'application de la maxime chronique : *Regularia regularibus et secularia secularibus :* Mais cette difficulté qui parut sérieuse au Conseil ne fut pas soulevée.

Cependant, les parents de l'abbé Imbert, pour des raisons de famille, ayant décidé ce titulaire à remettre son bénéfice entre les mains de l'Archevêque de Vienne, parurent désirer que M. Vachon, clerc tonsuré du diocèse de Vienne, fût nommé à cette chapelle.

L'Archevêque se prêta à cette combinaison.

M. Imbert se démit purement et simplement du bénéfice de N.-D. de Saint-Baudille entre les mains de l'autorité archiépiscopale, pour en disposer en faveur de qui il lui plairait. C'est ce que porte l'acte authentique passé le 3 avril 1771 devant Louis de la Balme, notaire royal et apostolique de Bressieux et en présence de Marc Garambaud, bourgeois et vice-châtelain, et de Pierre-Jean Bouchet, marchand, tous deux habitant à Viriville.

***

ANTOINE-JOSEPH VACHON (1776 A LA RÉVOLUTION)

Le bénéfice étant donc devenu vacant, l'Archevêque qui en était le patron, en pourvut Antoine-Joseph Vachon, clerc tonsuré, étudiant en théologie au Séminaire de Saint-Irénée à Lyon, par lettres du 22 mars 1776. Cette nomination portait sur la vacance de la chapelle publique et caractérisée par plusieurs circonstances ; M. Imbert avait donné sa démission et quitté l'habit ecclésiastique, — n'étant pas dans les Ordres Sacrés, — puis était parti pour l'Amérique où il était mort.

En conséquence, l'abbé Vachon prit possession de l'Ermitage, par acte du 22 avril 1776. Les immeubles étant en très mauvais état, le nouveau titulaire ne voulut point en prendre possession sans qu'on en fît un inventaire. La chapelle qui avait été comme interdite, vu son état de délabrement, fut réparée par les soins de la famille Vachon, et l'autorisa-

tion d'y célébrer la messe et autres exercices du culte fut accordée par l'Archevêque de Vienne.

L'acte portant cette autorisation, date du sept mai 1778 est signé : Brèves, vic. gén. ; de Boissé, vic. gén. ; Pichat, prêtre.

L'abbé Vachon fut inquiété dans la possession de son Ermitage par l'abbé Tourrès, qui fit opposition à la prise de possession. L'affaire vint à Saint-Marcellin, l'abbé Vachon n'eut pas de peine à prouver ses titres et à établir en plus qu'il était recteur de la chapelle sous le vocable de Saint Pierre et Saint Paul, fondée dans l'église paroissiale de la Côte-Saint-André :

Mais bientôt survinrent les troubles de la Révolution. L'abbé Vachon quitta son pieux Ermitage et ayant survécu à la tourmente, il fut, après la restauration du culte, nommé à la cure du Touvet et ensuite à celle de Longechenal où il est mort. (1)



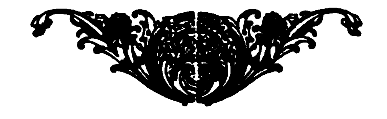
PENDANT ET APRÈS LA RÉVOLUTION INCENDIE EN DESTRUCTION DE L'ERMITAGE

Pendant la Révolution. l'Oratoire et l'Ermitage de Saint-Baudille furent pillés et profanés. Les bâtiments et les propriétés furent vendues.

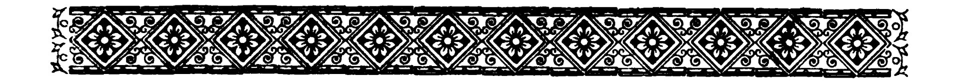
Après la Révolution, alors que le culte rétabli étant en France. les Virivillois avaient repris leurs pèlerinages à Saint-Baudille et à la fontaine miraculeuse, un fâcheux incendie survenu en 1807 ou 1808, vint interrompre à tout jamais, ce mouvement pieux vers le vieil Ermitage. Tout fut détruit et il n'en reste plus aujourd'hui le moindre vestige.

La cloche de l'Ermitage est la seule épave qui ait échappé aux flammes. M. l'abbé Combalot qui l'avait acquise, l'a léguée aux religieuses Trinitaires de Thodure, à la condition expresse qu'elle serait rendue à sa première destination, si un nouvel oratoire venait à être édifié à Saint-Baudille.

(A suivre.) Ch. SAINT-CHEF.



(1) Note de la famille Vachon.



Un Episode Dauphinois du rachat des Captifs avant la Révolution

A l'heure où les religieux persécutés sont contraints de quitter la France et de prendre la route de l'exil, il est bon de se rappeler leurs œuvres si admirables.

Le rachat des captifs était, avant la Révolution, le but des généreux efforts et des soins charitables des religieux Trinitaires et de la Merci (1).

De nos jours la traite est abolie : les soins et les efforts des Trinitaires sont devenus inutiles; mais d'autres besoins ont surgi, aussi avons-nous vu se multiplier les religieux voués à l'éducation de la jeunesse et au soulagement des malades et des pauvres.

Voici un épisode que nous trouvons dans *les Affiches du Dauphiné* (2) et que nous reproduisons textuellement.

Il prouvera une fois de plus, à nos lecteurs, l'utilité des corps religieux qui ont donné à l'Eglise tant de saints et à la France tant de héros!



« Le 6 de septembre 1785, une partie de la troupe des esclaves français, nouvellement rachetés à Alger. par les religieux de la Trinité et de la Merci, est arrivée dans notre ville de Grenoble, au nombre de quatre-vingt-dix.

« Tous les membres de la confrérie de la Trinité, établie chez les religieux Minimes (3), après en avoir obtenu la permission de Mgr l'Evêque, se rendirent avec ces religieux et avec une compagnie du régiment de royal-marine et la musique de ce régiment, jusqu'à un quart de lieue de la ville, pour recevoir ces captifs et les religieux Rédempteurs qui les accompagnaient.

« Ils les conduisirent processionnellement chez les RR. PP. Minimes, où MM. les consuls échevins avaient fait préparer des lits pour les captifs et les choses nécessaires pour les recevoir. Ils y ont été très bien nourris

---

(1) St Jean de Matha et St Félix de Valois fondèrent cet ordre sous le pontificat d'Innocent III, à la fin du XII° siècle.

(2) N° du 9 septembre 1785.

(3) Le Couvent des Minimes, actuellement le Grand Séminaire, avait été fondé en 1613, par Marguerite de Sassenage.

pendant leur séjour, sur les fonds de la quête annuelle faite par cette confrérie. Les RR. PP Minimes ont contribué pour beaucoup aussi aux dépenses nécessaires (1).

« Le lendemain, après midi, ils furent conduits de la même manière, et avec encore plus de solennité, dans les principaux quartiers de la ville, et ils se rendirent dans les églises de la Cathédrale et de la Collégiale (St-André), où l'on donna la bénédiction en action de grâces de leur rédemption.

« Le public était en foule dans les rues et dans les églises; et les quêtes que l'on faisait pour eux ont dû rendre une assez forte somme, si l'on en juge par la pitié générale que faisait naître ce spectacle attendrissant.

« La plupart de ces malheureux, ceux mêmes que la nature avait le mieux constitués, sont presque totalement défigurés par la maigreur et l'empreinte des maux qu'ils ont soufferts. La satisfaction dont ils jouissent et vont jouir actuellement n'a point encore dissipé les traces profondes du malheur et de la souffrance dont leurs visages sont sillonnés.

« D'un autre côté, l'intérêt était vivement excité par le spectacle de leurs Rédempteurs, dont la charité est vraiment touchante. On sait avec quel zèle ces religieux supportent les fatigues et les obstacles de toute espèce qu'ils rencontrent pour l'accomplissement de leur œuvre. On sait aussi combien ils s'empressent à instruire leurs rachetés, dont la plupart avaient entièrement oublié leur religion et même toute idée de civilisation.

« Cette dernière rédemption, qui est des plus considérables, leur a coûté et leur coûte beaucoup de peines par la difficulté de trouver les fonds nécessaires. Elle monte à 740.000 fr., dont ils ont emprunté 150.000 fr., qui leur ont été prêtés par la Chambre de Commerce de Marseille. C'est en partie pour trouver cette dernière somme qu'ils ont entrepris de parcourir le royaume avec ces malheureux, qui sont au nombre de trois cent seize, tous débarqués à Marseille, le 15 du mois dernier. C'est aussi pour les accompagner, les instruire et les soigner, jusqu'à ce qu'ils soient rendus chacun dans leur patrie. Deux cents ont pris, à Tarascon, les routes du Languedoc et de la Guienne. Les autres sont ceux qui sont venus à Grenoble et qui en sont repartis hier matin pour se rendre à la Côte-Saint-André, à Vienne, à Lyon, et continuer à parcourir les provinces jusqu'à ce qu'ils se trouvent tous dispersés chez eux. Les deux divisions doivent se joindre à Paris, et ils ne seront plus pour lors qu'au nombre de cent ».

Nommons ceux de ces esclaves rachetés par les religieux Trinitaires et

---

(1) Ces religieux Rédempteurs étaient au nombre de quatre :
MM. Gaspard Perrin, de la Sainte-Trinité, de Marseille; Jacques Camusat, de la maison de Lisieux, en Normandie ; Cloud Chevillard, vicaire général de la congrégation de la Merci, à Paris ; Joseph Aubanel commandeur de la maison de la Merci, à Marseille.

de la Merci. et amenés à Grenoble en 1785, qui appartenaient au département de l'Isère :

Blaise Charmeton, âgé de 36 ans, esclave depuis dix ans, de la paroisse de St-Hugues de Grenoble ;

François Bonnevaux, âgé de 50 ans, esclave depuis neuf ans, de la paroisse de Saint-Pierre d'Allevard ;

Antoine Dutruc, âgé de 30 ans, esclave depuis dix ans, de la paroisse de Saint-Jean de Bournay ;

Jean Tardivet, âgé de 27 ans, esclave depuis quatre mois, de la paroisse de Saint-Siméon-de-Bressieux ;

Bernard Mauriès, âgé de 34 ans, esclave depuis quatre mois, de la paroisse de Pontcharra ;

Jean-Claude Liandre, âgé de 40 ans, esclave depuis six ans, de la paroisse de Vézeronce ;

Jean Bérard, âgé de 23 ans, esclave depuis deux ans, de la paroisse de la Chapelle-du-Bard ;

Alexandre Darmet, âgé de 44 ans, esclave depuis seize ans, de la paroisse de Genas.

A.-M. de Franclieu.

A propos de l'Horloge de la Côte-Saint-André

L'horloge de la Côte-Saint André s'étant dérangée, les habitudes de la petite ville en subirent un trouble qui amena, à la longue, des marques de mécontentement contre la négligence du maire.

Un soir, qu'on se déchaînait contre le malheureux magistrat, M. Joseph Rocher (1) répondit à ces plaintes par le quatrain suivant :

Votre édile, ô Côtois, laisse au hasard flotter
L'aile du Temps sur vos demeures ;
Mais le bonheur ici remplit toutes les heures...
Est-il besoin de les compter ?

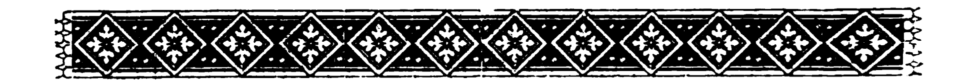
Epigramme sur les œufs de Paris

Tout babille à Paris, et même l'on entend
Dans ses murs les œufs frais caqueter sous la dent.

Ducoin aîné, de Grenoble.

(*Mercure* du 17 janvier 1817)

(1) Joseph Rocher, né le 7 juillet 1794, ancien conseiller à la Cour de Lyon et à la Cour de Cassation, ancien recteur de l'Académie de Toulouse, commandeur de la Légion d'honneur, mort le 29 janvier 1864.



Les Saintes Reliques de l'Eglise de Saint-Antoine

Rapport adressé à Sa Grandeur Monseigneur Henry, Evêque de Grenoble

(suite)

PIECE Y.

Attestation concernant les reliques extraites du caveau de la sacristie, par M. Petit, en 1882.

Bourgoin, le 17 mai 1900.

J'atteste que, le 27 avril 1882, je descendis dans le caveau des reliques situé sous la deuxième sacristie de la basilique de St-Antoine, où avaient été cachées les reliques du trésor pendant la Révolution. J'étais accompagné de mon vicaire, M. l'abbé Piatton, et du révérend Père Custode, de l'abbaye d'Aiguebelle. Nous avions l'espoir, qui fut déçu, de trouver encore quelques fragments du corps de St Antoine.

Ayant vu que plusieurs ossements insignes gisaient dans le caveau, nous les recueillîmes. Je les enveloppai dans un linge blanc et les portai au presbytère, dans le dessein de les enfermer dans un coffre qu'on m'avait promis.

Je les ai gardés jusqu'à mon départ de St-Antoine, où je les ai confiés à M. l'abbé Moriaz, mon vicaire, pour les remettre à mon successeur.

Fait à Bourgoin, les jour et an que dessus.

A. Petit, ch^ne^ h^re^,
Ancien curé de St-Antoine, curé de Bourgoin.

Archives de la fabrique.



INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE SAINT-ANTOINE

PIECE Z.

Autre attestation de M. Piatton, ancien vicaire de Saint-Antoine, sur le même objet (3 février 1902).

« Je, soussigné, atteste et certifie que, pendant mon vicariat à St-Antoine, j'ai, à la prière de M. Petit, alors curé de la paroisse, et avec l'aide du sacristain Dumont, sorti du caveau de la sacristie des ossements qu'on disait être le reste des reliques enfermées dans ce caveau, à l'époque de la Révolution. J'affirme, en outre, avoir recueilli tout ce qui s'y trouvait, à part peut-être quelques parcelles perdues dans la poussière, et l'avoir transporté à la cure, où M. Petit en prit le soin.

Fait à St-Maurice-l'Exil, le 3 février 1902.

PIATTON, Jn-Bte, *aumônier du Noviciat des FF. des Ecoles chrétiennes.*

Archives de la fabrique.

PIECE A.A.

Authentique de la relique de St Antoine de Padoue (2 octobre 1878).

Fr. Leopoldus Angelus Santanchè ORDINIS MINORUM S. FRANCISCI STRICTIORIS OBSERVANTIÆ, DEI ET APOSTOLICÆ SEDIS GRATIA **Archiepiscopus Episcopus Fabrienensis et Matilicensis** EIDEMQUE S. SEDI IMMEDIATE SUBJECTUS, ETC.

Universis et singulis præsentes litteras inspecturis notum facimus, ac testamur, quod Nos ad majorem Omnipotentis Dei gloriam, suorumque Sanctorum venerationem recognovimus Sacras particulas ex ossibus S. Antonii Patav. c. quas ex authenticis locis extractas reverenter collocavimus in Techa deargentata, ovalis formæ, cristallo munita, bene clausa, et funiculo serico coloris rubri colligata. ac sigillo nostro signata, easque consignavimus cum facultate apud se retinendi, aliis donandi, et in quacumque Ecclesia, Oratorio, aut Capella publice fidelium venerationi exponendi. In quorum fidem has litteras testimoniales manu nostra subscriptas, nostroque sigillo firmatas expediri mandavimus.

Datum Fabriani, Die 2a Mensis 8bre Anni 1878.

† Fr. LEOPOLDUS A., *Archiepûs Epûs.*

Fr. HENRICUS A FUSNELO, *Sec. Deputatus.*

Archives de la fabrique.

PIECE B.B.

Ordonnance de Mgr P.-E. Henry, évêque de Grenoble (10 février 1902).

Nous, Paul-Emile HENRY, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, Evêque de Grenoble,

Le 24 mai 1900, jour de la Fête de l'Ascension de Notre-Seigneur, faisant notre première visite pastorale à la paroisse de Saint-Antoine, pour y administrer le Sacrement de la Confirmation, il nous fut bien doux de trouver et de vénérer, dans la magnifique basilique élevée en l'honneur de saint Antoine-le-Grand, les restes précieux de ce patriarche des cénobites.

Nous pûmes constater par Nous-même la multitude de fidèles venus de tous les environs afin d'assister à la procession où est portée triomphalement la châsse du Saint, devant laquelle tous s'inclinaient avec respect et empressement, continuant ainsi la pieuse tradition des siècles passés.

Nous ne saurions redire l'émotion qui s'empara de Nous à la vue des reliques si considérables de Saints dont les ossements, en entier pour un certain nombre, insignes pour presque tous les autres, avaient été exposés dans le sanctuaire à l'occasion de notre visite.

Nous témoignâmes alors le désir de connaître tout ce qui touchait à l'histoire et au culte de ce précieux trésor, et Nous demandâmes à M. le Curé de Saint-Antoine de nous adresser un rapport à ce sujet.

Ce rapport, aussi complet qu'il puisse l'être, vient de Nous être remis. Afin de donner à la décision que Nous prendrons à son sujet toute la solennité et toutes les garanties requises en pareille circonstance, comme aussi pour contribuer de tout notre pouvoir à glorifier les Saints dont les ossements sont conservés dans la basilique de Saint-Antoine, Nous avons ordonné ce qui suit :

Article 1er. — Une Commission composée du Rme Père Dom Gréa, Abbé et Supérieur général des Chanoines réguliers de l'Immaculée-Conception ; de M. Paret, Chanoine honoraire de notre Cathédrale et Secrétaire général honoraire de notre Evêché ; de M. Ducrot, Chanoine honoraire et Secrétaire général de notre Evêché, et de M. Bouvaret, curé de Dionay, est chargée par Nous de vérifier l'état où se trouvent les reliques susdites et les documents ayant servi à établir le rapport à Nous adressé par M. le Curé de Saint-Antoine à leur sujet.

Article 2e. — Les membres de la commission ainsi nommée voudront bien Nous faire connaître le résultat de leur enquête par un nouveau

rapport où ils consigneront tout ce qui peut nous éclairer dans la décision à prendre.

Fait à Grenoble, le 10 février 1902.

† — Locus Sigilli —

† Paul-Emile, *Ev. de Grenoble.*

Par Mandement :
A. Duckot, *Ch. hon.*, *Secrétaire général*

Archives de la fabrique.

PIECE C.C.

Rapport de la Commission épiscopale, nommée le 10 février 1902, à Monseigneur Henry, évêque de Grenoble (18 mars 1902),

Monseigneur,

Conformément à la commission dont Votre Grandeur nous a honorés, nous nous sommes réunis à Saint-Antoine, le 28 du mois de mars 1902.

Nous avons d'abord pris connaissance du rapport établi par M. Lagier, curé de Saint-Antoine, sur les reliques formant le précieux trésor de son église, et dont la garde lui est confiée. Puis, par la vérification des 26 documents originaux, dont il a joint la copie fidèle à ce même rapport, à la rédaction duquel ils ont aidé, nous avons reconnu la parfaite exactitude de ce dernier. Par lui est établie à nouveau la légitimité du culte rendu depuis si longtemps et d'une manière ininterrompue à ces ossements sacrés appartenant à 104 Saints, dont les noms sont connus, et même à 105, si saint Pacifique, martyr, dont un ossement peut être encore identifié, est différent de saint Patient cité dans la liste donnée et tirée d'un tableau de la fin du XVII[e] siècle, offrant le dessin des châsses et les noms des Saints dont elles contiennent les restes, et d'un inventaire de 1735.

Pendant l'époque orageuse de la Révolution, tous ces ossements furent préservés de la profanation par des personnes pieuses qui les descendirent dans un caveau de l'église, mais à la hâte et sans prendre les précautions nécessaires pour en empêcher le mélange.

Ils en furent sortis en très grande partie, en 1804, et, par suite d'une ordonnance de Monseigneur Claude Simon, alors évêque de Grenoble, en date du 9 mai, année susdite, de nouveau exposés à la vénération des fidèles.

Nos seigneurs Paulinier et Fava, à leur tour : le 1[er], en 1873, 20 mai ; le 2[e], en 1894, 15 mai, confirmèrent et encouragèrent le culte rendu à ces

saintes reliques, dont le nombre s'était encore accru par l'adjonction de parcelles des ossements de saint François d'Assise, saint Vincent de Paul, saint Antoine de Padoue, et des saintes Philomène, Agnès et Cécile, parcelles dûment scellées

Mais une quantité assez considérable d'ossements, avons-nous déjà indiqué, était restée dans le caveau qui les avait tous gardés pendant la Révolution. M. Petit, curé de Saint-Antoine, les en fit extraire, au mois d'avril 1882. Ils ont été placés par les soins de M. Lagier, son successeur, dans un coffre décent, et leur authenticité nous paraît certaine; mais il serait nécessaire, croyons-nous, que l'Autorité diocésaine autorisât leur exposition à la vénération des fidèles, comme, d'ailleurs, M. le Curé de Saint-Antoine le demande humblement à Votre Grandeur, en terminant son rapport.

Après cet exposé, Monseigneur, les Membres soussignés de la Commission nommée par Votre Grandeur croient pouvoir :

ARTICLE 1er.

Certifier : — 1° l'entière exactitude de la liste donnée par M. Lagier, curé de Saint-Antoine, des reliques conservées dans l'église paroissiale de ce nom ;

2° — que les ossements extraits, en 1882, par M. Petit, du caveau qui les avait contenus pendant la Révolution, doivent être exposés à la vénération des fidèles comme ceux extraits en 1803, et comme la demande en est faite par M. le Curé de Saint-Antoine.

ART. 2e.

Nous estimons aussi qu'il serait nécessaire que les uns et les autres fussent disposés à nouveau et convenablement dans les châsses et autres reliquaires les contenant, et, autant que la chose est possible, scellés régulièrement et fermés par M. le Curé, qui pourrait être autorisé à procéder à cette opération avec les délais nécessaires à un travail aussi long et délicat.

ART. 3e.

Nous devons une mention spéciale à la parcelle considérable de la Vraie Croix de Notre-Seigneur, contenue dans le pied d'une croix en bois d'ébène, portant elle-même un Christ en métal et divers ornements légers en argent. Cette Croix est reproduite dans le tableau des Reliques, de la fin du XVIIe siècle, et décrite dans l'inventaire de 1735, de telle sorte qu'on ne puisse point ne pas la reconnaître.

ART. 4e.

Il serait à désirer que le rapport ci-dessus, et les pièces justificatives y annexées et votre Ordonnance du 10 février dernier fussent imprimées,

pour en assurer la conservation, et qu'un exemplaire en fût déposé aux archives de l'Evêché.

Fait à Saint-Antoine, le 18 mars 1902.

E. Adrianus Gréa, *Abbas Sti Antonii, Can. Reg. I. M.;*
A. Ducrot, *Secrétaire général ;*
P. Paret ;
Bouvaret, *curé de Dionay.*

Archives de la fabrique.

PIECE D.D.

Ordonnance de Mgr l'Évêque de Grenoble (9 avril 1902).

Nous, Paul-Emile HENRY, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, Evêque de Grenoble,

Vu le rapport qui Nous a été adressé, le 18 mars dernier, par la Commission épiscopale constituée par Notre Ordonnance du 18 février 1902, aux fins y mentionnées, Nous avons arrêté ce qui suit :

Article 1er.

Nous avons reconnu de tous points l'exactitude de la liste, établie par M. Lagier, curé de Saint-Antoine, des Saints, actuellement au nombre de cent cinq, dont son église possède les Reliques exposées, depuis des siècles, à la vénération des fidèles.

Art. 2e.

Nous avons constaté que les ossements sacrés extraits, en 1882, par M. Petit, alors curé de Saint-Antoine, du caveau où ils étaient demeurés depuis la Révolution, époque où ils y avaient été descendus afin de les préserver de la profanation, jouissent de toutes les preuves d'authenticité requises pour pouvoir être de nouveau exposés à la vénération des fidèles. En conséquence, Nous ordonnons que le Culte public, dont ces précieux ossements ont joui jusqu'à la Révolution, leur soit rendu à l'avenir.

Art. 3e.

Ces derniers ossements, placés dans un coffret, ainsi que tous ceux renfermés dans des châsses et reliquaires, y seront disposés et fixés convenablement et, autant que possible, scellés de Notre sceau à nos armes.

Art. 4e.

Nous déléguons M. le Curé de Saint-Antoine pour procéder, en Notre Nom, à cette opération longue et délicate, lui accordant pour cela tous les délais nécessaires.

ART. 5e.

Nous approuvons et confirmons l'ordre établi par notre vénéré prédécesseur, le 15 mai 1894, pour l'exposition et le transport de ces saintes Reliques aux processions qui ont lieu, chaque année, à Saint-Antoine, à l'occasion des fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte, et Nous serions heureux que les populations si chrétiennes de notre diocèse et des contrées voisines continuent d'accourir à ces belles et pieuses solennités, y priant pour la conservation de la foi, la paix de l'Eglise et la prospérité de la France.

ART. 6e.

La parcelle considérable du bois de la Vraie Croix de Notre-Seigneur continuera à jouir du culte de vénération qui lui a été rendu jusqu'à ce jour.

ART. 7e.

Nous désirons que le Mémoire dans lequel M. Lagier, curé de Saint-Antoine, donne des preuves certaines de l'authenticité des Reliques diverses mentionnées aux articles précédents, soit imprimé, et qu'un exemplaire en soit déposé aux Archives de notre Evêché, afin d'assurer la conservation des précieux documents ayant servi à établir cette authenticité.

M. le Curé y annexera notre Ordonnance du 1er février dernier et la présente, ainsi que le rapport de notre Commission épiscopale.

ART. 8e.

Et sera notre présente Ordonnance lue et publiée dans l'église de Saint-Antoine, le jour de la fête de la Pentecôte et le lendemain, à savoir les 18 et 19 mai de la présente année.

Grenoble, le 9 avril 1902.

†
— LOC. SIGILI. —

† PAUL-EMILE, *Ev. de Grenoble.*

Par Mandement : A. DUCROT, *Secrétaire général.*

Archives de la fabrique.

PIÈCE E.E.

Authentique des Reliques des S.S. Fortunat, Optat et Chaste, martyrs (17 février 1741).

FR. JO. ANTONIUS TIT. S. MARTINI IN MONTIBUS S.R.E. PRESBYTER CARD. GUADAGNI, S.S.D.N. PAPÆ VICARIUS GENERALIS, ROMANÆQUE CURIÆ, EJUSQUE DISTRICTUS JUDEX ORDINARIUS, etc.

Universis et singulis presentes nostras litteras inspecturis fidem facimus et attestamur quod Nos, ad majorem Omnipotentis Dei gloriam suorumque Sanctorum venerationem dono dedimus Adj. R. P. Fr. Petro Verger Proc. Genli Ord. S. Antonii Vienn. Sacram Coxam Sancti Christi Martyris Fortunati, necnon Relas SS. Optati et Castæ, per Nos de mandato Sanctiss. D. N. Papæ ex Cæmeterio Priscillæ extractas, quas in capsula lignea carta undulata cooperta benè clausa, et funiculo serico coloris rubri colligata. ac sigillo nostro signata supradicto Adj. R. P. Petro Verger concessimus. eidemque ut prædictas Sacras Reliquias apud se retinere, aliis donare. extra Urbem transmittere, et in quacumque Ecclesia, Oratorio, aut Capella publicæ fidelium venerationi, exponere, et collocare valeat in Domino facultatem concessimus, absque tamen Officio, et Missa ad formam Decreti S. Congreg. Rituum edit. die 11 Augusti 1691. In quorum fidèm has litteras testimoniales manu nostra subscriptas, nostroque sigillo firmatas per infrascriptum Sacrar. Reliquiarum Custodem, experiri mandavimus. Romæ, ex Adibus nostris, die 17 mensis februarii, anno 1741.

F. J. A. Cardis Vics.

Reg. lit. P. Gratis ubique. M. Bulderhi Scus.

Nota au dos : — Ego subsignatus Procurator Generalis Ordinis Sti Antonii Viennensis retroscriptas sacras Reliquias dono dedi Ecclesiæ parochiali Sti Joannis de Frumentalibus ut ibidem colantur et fidelium venerationi exponantur. In cujus rei testimonium hìc chirographum meum apposui manu propriâ. Viennæ, die vigesimâ nonâ mensis maii anni millesimi septingentesimi quadragesimi primi.

F. P. Verger, Procr gnalis Ords Sti Antonii Viennen.

Archives de la fabrique de Dionay.

PIECE F.F.

Attestation pour les reliques ci-dessus des SS. Fortunat, Optat et Chaste, martyrs (16 mai 1741).

Henricus Oswaldus de Turre Arveniæ Tituli S. Calixti Sanctæ Romanæ Ecclesiæ, Presbyter Cardinalis ab Arvenia, Miseratione Divinâ, et Sanctæ Sedis Apostolicæ gratiâ, Archiepiscopus et Comes Viennensis, Maximus Galliarum Primatum Primas, ac in Viennensi, septemque aliis Provinciis. Indulto Apostolico Vices summi Pontificis gerens; Abbasque Caput, Superior Generalis, et Administrator perpetuus Sacræ Abbatiæ et totius Ordinis Cluniacensis; Regii Ordinis Sancti Spiritûs Commendator, Primus Regis Christianissimi Eleemosinarius; necnon Cathedralis

Ecclesiæ Argentinensis Præpositus Major, et Canonicus; Abbas Sancti Salvatoris de Rotono, Sanctorum Petri et Pauli de Conchis, Beatæ Mariæ Virginis de Valasso, Sancti Martini Athanatensis, et Canonicus Leonтiensis, etc.

Visis authenticis litteris Illmi et Emmi Cardinalis Guadagni, S.S. Vicarii Generalis necnon Romanæ Curiæ Judicis ordinarii, datis Romæ die decimâ septimâ mensis februarii ultimi preteriti, debite signatis et capsulâ ligneâ chartâ depictâ coopertâ, ritâ sericâ rubrâ ligatâ, intactâ repertâ deindè a nobis apertâ, reperimus continere sacram coxam Sancti Christi Martyris Fortunati et Reliquias S. S. Optati et Castæ dono datas, sicuti notatur in dictis litteris, P. Petro Verger, Procuratori Generali Ordinis Sti Antonii Viennensis, cum facultate apud se retinendi vel alteri donandi, aut in aliquâ Ecclesiâ fidelium venerationi exponendi ; ideoque permittimus et per præsentes facultatem concedimus dicto P. Petro Verger prædictas Reliquias apud se retinendi, dummodo tamen in loco mundo et honesto collocentur et eà quâ potest Reverentiâ observentur, vel, si ipsi libuerit, in aliquâ Ecclesiâ, Oratorio, vel Capellâ exponendi et collocandi. In quorum fidem has præsentes sub signo Vicarii nostri Generalis sigilloque nostro, ac Secretarii nostri Archieplis subscriptione fieri et expediri Mandamus.

Datum Viennæ, in palatio nostro archiepiscopali, anno Domini millesimo septingentesimo quadragesimo primo, die vero mensis maii decimâ sextâ.

† Locus Sigilli

Grassin, vic. gnl.

De mandato Serenissimi ac Eminentissimi Principis.
Forel Secrius.

Nota au verso : — Retro memoratas sacras Reliquias dono dedi Ecclesiæ parochiali Sti Joannis de Frumentalibus, diœcesis Viennensis, ut ibidem colantur et fidelium venerationi exponantur. In cujus rei testimonium hic manu propriâ subscripsi. Viennæ Allobrogum, die vigesimâ nonâ mensis maii anni millesimi septingentesimi quadragesimi primi.

F. P. Verger, Procr gnalis Ords Sti Antonii Vienn.

Ubi Suprà.

PIECE G.G.

Attestation pour la relique de St Vital, m.

L'abbé Joseph Crozat, curé-archiprêtre de Saint-Marcellin, certifie que la relique que M. Lagier, curé de Saint-Antoine, possède sous le nom de

Saint Vital a été extraite des ossements du saint martyr, lors de leur translation par Monseigneur Henry, Evêque de Grenoble, le 15 octobre 1902.

En foi de quoi.

Saint-Marcellin, 15 novembre 1902.

Jph Crozat, curé-arch.

Archives de la fabrique. — Voir sur la relique de saint Vital l'historique qui en a été publié dans les nos 12, 13 et 14 (1902) de la *Semaine religieuse du diocèse de Grenoble*, par M. Crozat, curé-archiprêtre de Saint-Marcellin.

PIECE H.H.

Note sur la châsse dite de Quarante Martyrs.

Les reliques des S. S. Fortunion et Aurélien, apportées de Rome par les PP. Jean Symonet et Paul Masson, furent d'abord seules placées dans une châsse en bois sculpté et doré, don fait à l'abbaye par la commanderie de Florence, en 1657, ainsi que le prouve l'inscription suivante peinte sous la châsse elle-même :

PRÆCEPTORIA SANCTI ANTONII FLORENTIÆ, INCLYTI MONASTERII
ABBATIALIS SANCTI ANTONII VIENNENSIS FILIA, IN PERPETUUM
RELIGIOSI OBSEQUII
MONUMENTUM,
CORPORA S.S. MARTYRUM AURELII ET FORTUNIONIS IN HOC AUREO
TUMULO CONDITA
INTER INSIGNES BASILICÆ ANTONIANÆ RELIQUIAS COLLOCANDA
MATRI SUÆ D.D. DEDICAVIT,
REVEREND° PRÆSULE JOANNE RASSE UNIVERSUM ORDINEM
ANTONIANUM FELICITER MODERANTE.
ANNO DNI 1657.

Plus tard, on adjoignit, dans cette châsse, aux reliques précédentes celles de vingt-neuf Saints ou Saintes : ce qui, vu le grand nombre de bienheureux dont les restes y étaient par suite contenus, lui fit, dès le XVIIIe siècle, donner improprement le nom de *Châsse des Quarante Martyrs*. De là aussi la confusion de ces Saints avec les 40 Martyrs de Sébaste.



FAÇADE DE L'ÉGLISE SAINT-ANTOINE

PIECE J.J.

Jours où se célèbre la fête d'un grand nombre des Saints dont les reliques sont à Saint-Antoine.

17	janvier,	saint Antoine, ermite;
4	février,	saint Patient, martyr;
8	—	saint Théophile, m.;
11	—	saint Didier, archev. de Vienne;
12	—	saints Constantin et Fortunat, m.m.;
11	mars,	saintes Bénigne et Julie, m.m.;
12	—	saint Maxime, m.;
17	—	Translation des reliques de St. Antoine à La Motte-St-Didier;
29	—	saint Sylvain, m.;
4	avril,	saint Romain, m.;
5	—	saint Prospert, m.;
28	—	saint Victor, m.;
23	mai,	saint Didier, archev. de Vienne et m.;
3	juin,	saints Speusippe, Eleusippe et Méleusippe, frères jumeaux et m.m.;
12	—	Invention des reliques de saint Antoine, ermite, arrivée en 370;
21	—	saint Prime, m.;
28	—	Révélation du corps de saint Antoine, ermite;
8	juillet,	sainte Laurence, v.;
11	—	sainte Clémence, v. et m.;
12	—	sainte Sophie et ses compagnons, m.m.;
15	—	saint Herculan, m.;
19	—	saint Clair, m.;
20	—	sainte Marianne, v. et m.;
24	—	saints César et Alexandre, m.;
27	—	sainte Claire, v. et m.;
30	—	saint Urbain, m.;
5	septembre,	sainte Sabine, m.;
6	—	saint Asèle, m.;
23	—	saints Vital et Félician, m.m.;
25	—	saint Hippolyte, m.;
28	—	saint Donat, m.;
3	octobre,	saint Primitif, m.;
13	—	saints Prime et Agapit, m.m.;
21	—	une des compagnes de sainte Ursule;

24	octobre,	sainte Précieuse, v. et m.;
26	—	saint Aurèle, m.;
30	—	saint Fortunion, m.;
13	novembre,	saint Just, m.;
15	—	saint Eustache, m.;
16	—	saints Marcel et Marcellin, m.m.;
20	—	saint Restitut, m.;
23	—	sainte Félicité, m.;
26	—	saint Septime, m.;
1er	décembre,	saint Marian, m.;
4	—	saint Bébion, m.;
14	—	saint Sylvain, m.;
15	—	sainte Romaine, v. et m.

Extrait du *Directoire à l'usage des Confrères du Saint Rosaire......*, avec un *Calendrier des Saints Dauphinois*, par le Père Meney...... MDCLXXXIX. — Bibliothèque de Grenoble.

Ouvrages à consulter sur les Reliques de saint Antoine, conservées dans l'église de Saint-Antoine en Dauphiné :

1° *Antonianæ historiæ Compendium, Auctore Aymare Falco...... Lugduni* 1534, fol. 109 et suivants;

2° *Inventaire des Actes les plus importants concernant le Monastère et l'Ordre de Saint-Antoine de Viennois*, manuscrit de la fin du XVIIe siècle et terminé au XVIIIe, in-fol. à la Bibliothèque du Grand-Séminaire de Grenoble;

3° *L'Abbaye de Saint-Antoine en Dauphiné*, par un prêtre de N.-D -de-l'Osier (Dassy); Grenoble, 1844, pp. 207, 229 et 503;

4° *Discussion sur les Reliques de saint Antoine, patriarche des cénobites*, par un prêtre de N -D.-de-l'Osier (Dassy); Grenoble, 1855;

5° *Le Trésor de l'église abbatiale de Saint-Antoine en Dauphiné, ou la Vérité sur les Reliques du Patriarche des cénobites*, par L.-T. Dassy, prêtre missionnaire oblat de Marie-Immaculée. — Marseille, 1855;

6° *Histoire des Reliques de saint Antoine, conservées dans l'église de Saint-Antoine en Dauphiné*, par l'abbé A. Petit. — Grenoble, 1893.

(Fin). A. LAGIER.



LE MONDE DAUPHINOIS

On projette l'installation d'une table d'orientation au-dessus du fort de la Bastille, à Grenoble. — La démolition de la vieille Halle (ancienne église des Jacobins) a été exécutée par M. Terme, entrepreneur, qui avait offert le prix de 600 fr. — A Saint-Laurent-du-Pont, la fête de Saint Bruno a été l'occasion d'une manifestation religieuse en faveur des Chartreux; discours par Mgr Saint-Clair. — Le général Faure, récemment promu, est originaire de Saint-Martin-le-Vinoux. — Mlle Lucienne Hardouin, fille du professeur de l'Ecole du Génie à Grenoble, vient de subir avec succès les épreuves de la première partie du baccalauréat classique. — Avec la rentrée des tribunaux ont commencé les nombreux procès des Religieux et des écoles libres.

MARIAGES

Au Chevallon, noces d'or de M. E. Mourral, juge honoraire au tribunal civil de Grenoble, et Mme Amélie de Maillefaut. — A Orléans, Mlle Claire Boineau, de Grenoble, avec M. de Pierson, lieutenant au 131e d'infanterie. — A la Tour-du-Pin, Mme veuve Guerry avec M. le capitaine Joanny Parizet. — A Annecy, Mlle Blandin, fille de M. Blandin, receveur des domaines à Grenoble, et M. Richard Rieder, capitaine d'artillerie détaché à l'Etat-Major. — A Laragne (Hautes-Alpes), Mlle M. Ravante et M. le docteur Ticot de Séderon. —A Marseille, M. E. C. Chevalier, notaire à Laragne, et Mlle Geneviève Barnéoud. — A Paris, Mlle Louise-Marie d'Hauterroches et M. Jean-Joseph de Garnier des Garets. — A Aiguilles-en-Queyras, MMlles Alice et Charlotte Villan, avec MM. Maurice Durand et Robert Maurey, industriels à Paris.

NÉCROLOGIE

A Meylan, Mme Jean Seince, née Charlotte Vielhomme, femme du fondé de pouvoir de la Trésorerie de l'Isère. — M. Marie-Robert Viallet, fils de M. Marius-Robert, de la Société des ciments de la Porte-de-France. — A Alger, le commandant Louis-Charles Bouvier. - A Lyon, le docteur Fochier, de Bourgoin, chirurgien-major des hôpitaux de Lyon. — A Konakry (Guinée-Française), M. Emile-E. André, de Valence, négociant. — A Grenoble, M. Louis Borel, garde d'artillerie en retraite.





“ Annales Dauphinoises ”

ALEXANDRE MILON

Evêque de Valence

(Suite)

Quoiqu'il en soit des divers mérites de nos églises, la beauté supérieure de la cathédrale de Valence n'a pas échappé aux connaisseurs. Plusieurs grandes églises, nouvellement construites, rappellent trop la cathédrale de Valence, pour que l'on puisse douter que celle-ci n'ait servi de modèle. Citons la cathédrale de Gap récemment achevée : c'est la copie, même agrandie, de celle de Valence. Le roman-byzantin si simple, si digne et si beau, de Valence, fait école. De même que les hommes du métier appellent *pendentifs de Valence*, l'appareil des assises formant dôme, organisé sur le plan du petit édifice érigé dans l'ancien cloître des chanoines de Saint-Apollinaire ; de même notre cathédrale, ses colonnes si élancées, ses voûtes si dégagées, ses bas-côtés surélevés pour mieux éclairer toute l'enceinte, constituent un modèle à part apprécié des maîtres.

Dans un court aperçu historique, nous montrerons sous quelles influences, les unes heureuses, d'autres fâcheuses, a pu se transformer cette belle église. Nous croyons pouvoir dire que si, sous l'épiscopat de Mgr Alexandre Milon, des fautes furent commises, cependant des modifications furent accomplies d'une manière avantageuse et ont contribué à faire de la cathédrale de Valence un type à part, dont tous admirent l'élégance et la dignité.

ZÈLE DE MGR MILON POUR L'EMBELLISSEMENT DE SA CATHÉDRALE

Lorsque Mgr Milon fut sacré évêque de Valence, le 31 mai 1727, il trouva une cathédrale dépourvue de toute ornementation. C'est l'honneur de cet évêque d'avoir employé généreusement sa fortune personnelle à réparer ce dénûment. Habitué, dès sa jeunesse, au luxe de la Cour, ami lui-même des beaux-arts, il eut la noble ambition d'orner la maison de Dieu non moins richement que le palais des grands.

Peut-être un des premiers dons importants de ce prélat fut l'orgue établi en 1755. Autrefois le Chapitre de la cathédrale Saint-Apollinaire avait compté un grand nombre de chanoines, le bas-chœur comprenait beaucoup de prêtres dits *habitués*. Tout l'office canonique, du jour et de la nuit, était chanté, plusieurs messes étaient célébrées quotidiennement avec solennité. Il y avait de nombreuses fondations, des obits, des prières, chants des litanies, processions. Les archives de la préfecture de la Drôme conservent un règlement pour l'observation duquel il fallait un personnel considérable. Les dévastations des protestants ayant diminué les ressources, c'est à peine si l'annuaire de 1769, que nous avons sous les yeux, mentionne, pour la cathédrale de Valence, six chanoines, six prêtres habitués, six enfants de chœur et deux *épiphards*, titres qui désignaient deux enfants assez grands pour aider au pupitre. La prière officielle de l'Eglise ne pouvait plus avoir la dignité d'autrefois.

C'est pour relever la beauté du chant ecclésiastique, et, comme il le dit lui-même, « pour le soulagement du chœur », que l'évêque commande au célèbre Clicquot, auteur de l'orgue de Saint-Sulpice de Paris, ces magnifiques orgues qui ont fait longtemps l'admiration universelle.

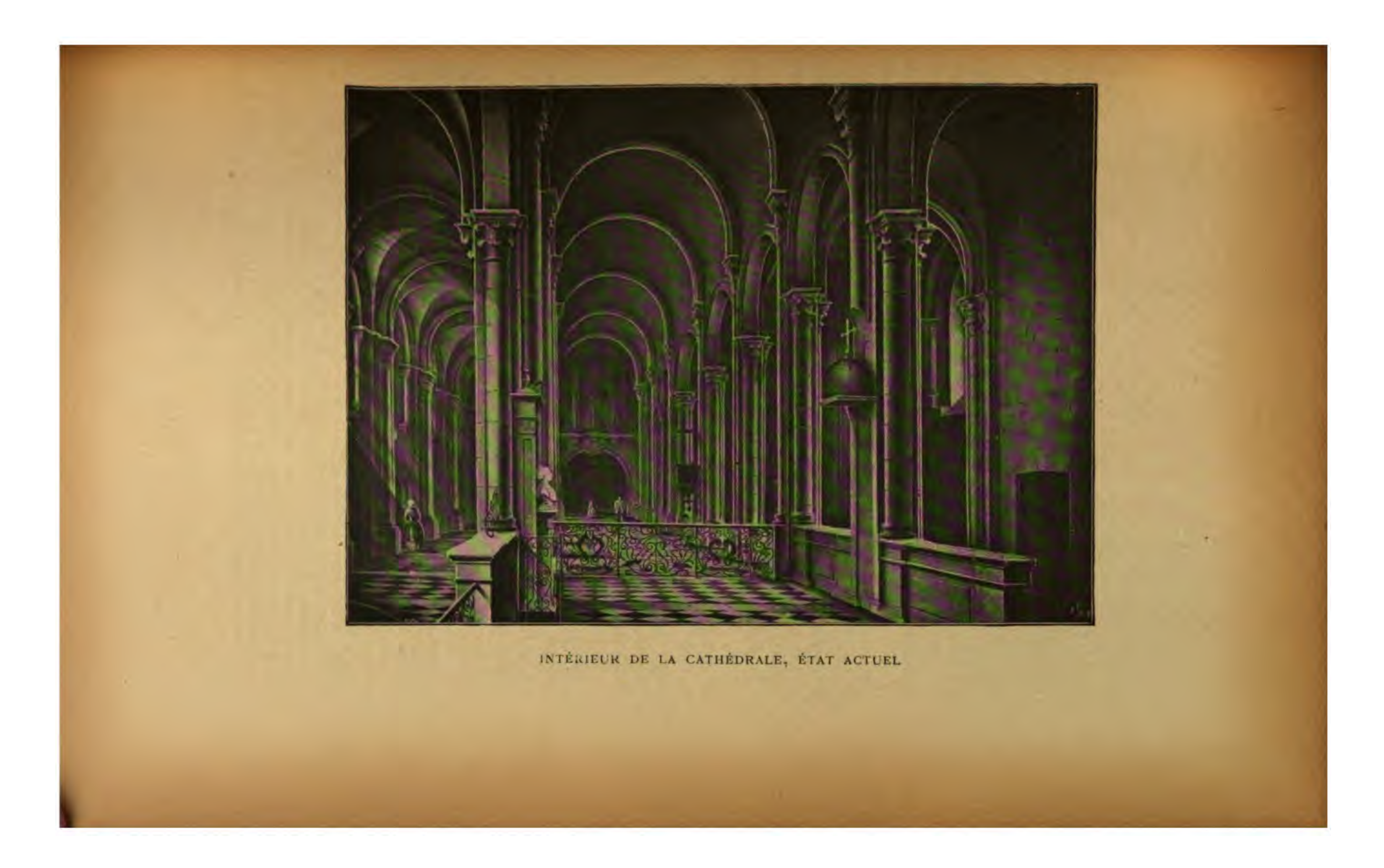
Mgr Milon avait dépensé pour l'achèvement de la grande et de la petite facture de cet orgue, vingt mille livres. De plus, il avait placé un capital de douze mille livres, afin que les intérêts au denier vingt, comme on disait alors, soit cinq pour cent, rapportassent la somme nécessaire à l'entretien de l'organiste.

Pour estimer la valeur actuelle de ces sommes, il faut, d'apres les hommes compétents, les multiplier par trois. Les vingt mille livres dépensées pour la facture de ces orgues équivaudraient à soixante mille francs aujourd'hui, et les six cents livres suffisantes alors pour former le traitement de l'organiste devraient être changées de nos jours en une pension de dix-huit cents francs.

Cet orgue, dans ses deux parties, réunissait un total de quarante-cinq jeux. Il y avait cinq claviers, dont un de pédales.

« L'harmonie de cet instrument, dit M. le chanoine Jouve dans la *Statistique monumentale de la Drôme*, est à la fois douce et majestueuse dans les jeux de fond, qui sont des meilleurs qui existent. »

Remercions Dieu, notre cathédrale de Valence était, depuis de longues



INTÉRIEUR DE LA CATHÉDRALE, ÉTAT ACTUEL

années, privée de cette harmonie ; grâce à une libérale initiative de feu M. le chanoine Didelot, les voix éteintes viennent de réssusciter. Une large offrande a déterminé le Gouvernement à restaurer nos anciennes orgues. Ce travail, confié aux disciples du célèbre Cavalié-Coll, nous a rendu ces accords d'autrefois, encore plus riches, plus variés, plus harmonieux.

Nous devons le reconnaître, les embellissements faits par Mgr Milon dans sa cathédrale ne furent pas toujours dirigés par les règles du bon goût. Il est difficile d'échapper à l'influence des idées qui règnent sur un siècle. Or, le style Louis XV a pu être très heureux pour la décoration des salons, il a été déplorable dans l'ornementation de nos grands monuments et surtout de nos églises.

La Cathédrale St-Apollinaire de Valence est remarquable par sa belle colonnade si heureusement terminée par les huit élégantes stèles qui entourent le chœur, et forment comme un couronnement à la grande nef. Au dix-huitième siècle, on eut la malencontreuse idée d'ensevelir les colonnes du chœur dans un gros mur, pour y appendre des tapisseries représentant l'histoire de saint Paul. Ces tapisseries (1), peut-être des Gobelins, pouvaient être fort riches, toutefois ce rideau épais transformait le chœur en un tombeau. Aujourd'hui, nos colonnes, dégagées, forment un des plus beaux ornements de cette église.

Toutefois, si Mgr Milon a partagé en architecture le mauvais goût de son siècle, rendons-lui hommage, il a compris, peut-être mieux qu'on ne le comprend de nos jours, que tous les arts étaient appelés à glorifier Dieu. Avec leurs sévères rectitudes des lignes, nos architectes chassent de nos églises monumentales, les tableaux ; ils ne savent même que faire de la chaire et autres meubles qui arrêtent leurs regards, dans la contemplation exclusive des beautés architecturales.

Par son testament, Mgr Milon donne à son église cathédrale plusieurs tableaux, il en recommande un spécialement : « Comme le tableau origi-« nal de Dominique, qui représente la douleur de Jacob environné de ses

---

(1) On voit encore dans nos vieilles églises, des tapisseries très estimées. Celle qu'on admire à Aix-en-Provence, aurait été exécutée en Angleterre, en 1511 ; elle fut vendue en 1656, à Paris, par les Réformés, qui ne voulaient plus de cet ornement dans leurs temples. Elle représente l'histoire de Notre Seigneur et de la Vierge Marie, en 27 compartiments. Dans les grandes fêtes, on la place au-dessus des stalles des chanoines. C'est ainsi que le voulait, pour la Cathédrale de Valence, Mgr Milon.

La cathédrale de Beauvais a possédé, depuis 1460 jusqu'en 1790, des tapisseries semblables, aujourd'hui dispersées ou perdues.

On admire encore, à Berne, dans l'antique cathédrale, devenue temple protestant, un pareil trésor représentant des sujets religieux ou profanes.

La magnifique église de la Chaise-Dieu et la chapelle des Pénitents y adjointe, renferment églalement des tapisseries remontant au XVI[e] siècle. Elles sont précieuses, non seulement par leur mérite artistique, mais aussi par les indications qu'elles donnent sur l'architecture et les costumes des XV[e] et XIV[e] siècles

On sait que l'église de St-Barnard, à Romans, a remis en lumière, en les appendant dans sa belle nef, des tapisseries données à cette collégiale, comme celles de Valence, en plein XVIII[e] siècle, mais échappées, plus heureuses que les tapisseries de Saint-Apollinaire, au vandalisme des révolutionnaires.

« enfants sur la robe de Joseph qu'il croyait avoir été dévoré en gardant « ses troupeaux » (1).

Il y a quelques années, on voyait encore ce tableau, ne rompant nullement les lignes architecturales puisqu'il était placé derrière le pilier élevé à l'angle du transept méridional et du déambulatoire, et très bien éclairé.

Le Dominiquin n'a pas trouvé grâce devant les modernes architectes.

Notre église Saint-Apollinaire aurait pu s'enrichir encore des tableaux de piété que Mgr Milon avait légués à la chapelle démolie des Pénitents et dont la valeur était estimée, au moment de son décès, à vingt mille livres,

Mais aujourd'hui on préfère la pierre froide et nue.

Avouons que nos ancêtres avaient une autre idée de l'ornementation de leurs églises : tous les arts y glorifiaient Dieu, toutes les corporations ouvrières y étaient représentées par quelques chefs-d'œuvre, tel tableau rappelait le souvenir d'un bienfaiteur, tel autre un vœu des consuls ou magistrats pour la cessation d'un fléau, la délivrance d'un danger public. L'église était le grand monument redisant les croyances et l'histoire du pays.

Bien d'autres présents, faits à sa cathédrale par notre généreux bienfaiteur, ont disparu dans la tourmente révolutionnaire. Toutefois nous devons citer le passage de son testament qui les mentionne :

« J'ordonne que mon lustre de cristal de roche (estimé 2.000 livres), « qui est dans mon cabinet à Valence, soit transporté dans l'église Cathé- « drale, pour y remplacer à perpétuité la grande lampe d'argent qui a été « portée à la Monnaie (pour venir en aide à l'Etat accablé par les calamités « publiques), lequel avec la croix et les six chandeliers d'argent, comme « aussi le grand ciboire dont la couronne de vermeil est ornée de médail- « lons et de pierres précieuses que j'ai achetés de la dépouille du collège « des Jésuites de Paris (2), lesquels j'ai donnés de mon vivant et que j'ai « fait placer sur l'autel, feront ressouvenir de moi dans les sacrifices. « Je souhaite aussi et je veux que mes deux lustres de Bohême soient « placés, l'un dans l'église de la Visitation de Valence, pour honorer la « bienheureuse mère de Chantal, et l'autre dans l'église des religieuses « Trinitaires de l'Hôtel-Dieu de Valence. »

Nous ne trouvons pas dans ce document mention des boiseries de la Cathédrale, qui portent cependant le cachet de l'époque de Mgr Milon. Le

---

(1) Dominico, dit le Dominiquin, né à Bologne, en 1581, mort à Naples, en 1641, empoisonné, dit-on, par des jaloux. Fils d'un cordonnier, il fut l'élève des Carrache et l'ami d'Albanc. Son chef-d'œuvre: la *Communion de S. Jérôme*, est estimé à l'égal de la *Transfiguration de Raphaël* et de la *Descente de Croix* de Daniel de Voltaire. Nul, au dire des connaisseurs, ne rendit comme lui, l'expression vraie et profonde ; dessinateur exact, bon coloriste, habile à adapter les physionomies aux caractères et aux vives impressions de l'âme, il pèche par l'ajustement des draperies, qu'il laisse lourdes et négligées.

(2) Les Jésuites, bannis de France en 1762, cessèrent de former un Ordre religieux en 1773.

meuble de la sacristie est surmonté d'une corbeille de fleurs, travail d'ébénisterie remarquable. Le buffet des grandes orgues est dans le même style. Les anciennes stalles avaient quelques parties fort belles, surtout la stalle épiscopale devenue, depuis Mgr Lyonnet, trône pontifical.

Ces stalles, aujourd'hui supprimées, étaient terminées, du côté donnant sur l'avant-chœur, par deux panneaux dont les moulures en arabesques formaient un travail admirablement fouillé et d'une grande finesse. Elles sont placées actuellement au Musée de Valence et sont dignes de servir de modèles à nos jeunes artistes, dont plusieurs ont déjà acquis une juste célébrité. Toutes ces boiseries sont dues à la générosité des chanoines, qui, malgré leur pauvreté, prélevèrent sur la mense canoniale, 18,000 livres pour payer ces diverses dépenses, comme le fait connaître une déposition entendue dans le procès entre les héritiers de Mgr Milon.

Parmi les dons de Mgr Milon à sa Cathédrale, celui auquel cet évêque attachait le plus d'importance fut assurément le maître autel placé au milieu du chœur réservé aux offices du Chapitre. Quoique dépouillé pendant la Révolution de ses dorures, il mérite encore notre admiration par les marbres précieux qui le composent.

Les fouilles poursuivies à Rome par le zèle artistique des papes, et principalement de Pie VI, avaient mis à découvert de grands amoncellements de marbre qui faisaient de l'antique capitale des Césars le principal marché de cette richesse si recherchée alors pour la décoration des palais et des temples. Pendant des siècles ces trésors restèrent enfouis sous les décombres amoncelées par les barbares. Sous Jules II, Léon X et leurs successeurs, on rechercha d'abord les statues et les sculptures, chefs-d'œuvre de l'antiquité. Puis on rencontra le vieux marché des Romains dit *Emporium*. Là, gisaient des marbres extraits de carrières, en partie, encore inconnues ou épuisées aujourd'hui. Ils étaient précieux non-seulement parce que l'on ne pouvait pas espérer trouver les mêmes qualités, mais aussi parce que le temps, en amortissant leur éclat, les avait revêtus de ces tons adoucis qui reposent la vue et font de ces marbres *antiques* les marbres les plus estimés de tous.

Rien n'était trop précieux, au jugement de Mgr Milon, pour un maître-autel sur lequel est offert le Sacrifice divin. En outre du maître-autel, il en fit ériger, avec ces marbres antiques, un second qu'il destinait au service de la paroisse et qui a été jusqu'à ces dernières années l'autel du St-Sacrement ; puis il en fit établir un troisième dans une petite chapelle de la nef méridionale, en l'honneur de la Sainte Vierge.

Il faut bien le reconnaître, ces autels érigés vers 1757, sur les dessins de l'architecte Treillat, sont dans le goût du XVIII[e] siècle. Sous Mgr Lyonnet, on a corrigé la lourdeur du maître-d'autel en diminuant son épaisseur. Récemment, M. Didelot a heureusement apporté la même correction à l'autel dressé contre le mur qui termine au nord le transept. Toutefois ces autels sont toujours remarquables par les marbres qui les com-



ABSIDE DE LA CATHÉDRALE APRÈS SA RESTAURATION

posent. Le seul maître-autel avait coûté à Mgr Milon quatorze mille livres.

Remarquons que cet autel ne fut pas placé, suivant l'ancien usage, au fond de l'abside, mais en avant, dans la partie la plus éclairée de l'église, puisque toutes les fenêtres des transepts convergent vers ce point. Par suite, les stalles des chanoines furent établies en arrière dans cette abside, et l'avant-chœur fut réservé pour les cérémonies des messes et offices solennels.

De plus, Mgr Milon fit fermer tout cet avant-chœur par un magnifique grillage en fer, doré, établi sur des parapets, construits avec de très beaux marbres noirs mêlés de vert antique. Ces marbres séparent toujours cet avant-chœur des nefs latérales, mais les grillages, en fer forgé, aux contours si gracieux, ont été arrachés pendant la Révolution. Il nous restait, il y a quelques années, quelques parties formant balustrades, elles ont été changées en une autre d'un dessein plus approprié au style de l'église, mais qui ne fait pas oublier l'élégance des ferrures du siècle passé.

Par suite des malheurs des temps, la cathédrale de Saint-Apollinaire servait également d'église paroissiale. Les chanoines continuaient, dans le chœur, la célébration du saint office en entier ; ils chantaient, chaque jour, la messe solennelle. Les fidèles de la paroisse se réunissaient dans les nefs latérales. Mais il est facile de comprendre qu'entre des cérémonies dissemblables il fallait une séparation et même comme une seconde enceinte.

Dans ses *Chroniques valentinoises*, Michel Forest nous dit encore que Mgr Milon fit refaire, à ses frais, tout l'entablement de la cathédrale de Saint-Apollinaire. Probablement les réparations entreprises à la suite des ravages causés par les protestants n'avaient jamais été entièrement terminées. Les voûtes à arcs croisés permettant de surélever les fenêtres, formaient cet entablement, œuvre de Mgr Milon.

Si nous voulons supputer les diverses sommes dépensées par Mgr Milon, pour sa seule église-cathédrale, nous pouvons bien en fixer la valeur, en monnaie de nos jours, à plusieurs centaines de mille francs.

Ne soyons donc pas surpris si la mort de ce prélat excita, dans la ville de Valence, de vifs regrets.

Il mourut le 11 octobre 1771, dans la retraite où il passa les dernières années de sa vie, l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire.

Son cœur fut apporté le 27 février 1772, dans sa cathédrale, et déposé à l'entrée du chœur.

Le corps municipal fit célébrer un service solennel. M. l'abbé Doriac, « ex-jésuite », prononça l'oraison funèbre.

A la vente de son mobilier, les consuls achetèrent le portrait de l'évêque pour qu'il fût placé dans la salle des délibérations, « parmi les portraits des princes et des rois, dit Michel Forest, on le devait, ajoute-t-il, pour honorer la mémoire d'un si grand bienfaiteur ».

(Fin). A. Mazet.

Les Orgues de l'Eglise Saint-Louis, de Grenoble

Anciennement de la Basilique de Saint-Antoine-de-Viennois

La restauration actuelle des orgues de l'église Saint-Louis, de Grenoble, nous remet en mémoire que ce magnifique instrument appartint jadis à la basilique de Saint-Antoine de Viennois et nous fournit l'occasion d'en tracer une courte notice au moyen de documents entièrement inédits en ce qui concerne son transfert à Grenoble.

Il en était déjà parlé dans un acte du 2 octobre 1491, constatant que, lors de la visite des reliques du grand patriarche des cénobites par les légats du pape, Léonel, évêque de Concorde, et Antoine Florès, protonotaire apostolique, la châsse qui les contenait fut, au chant des hymnes et les « orgues sonnantz », descendue du lieu élevé où elle reposait habituellement (1).

D'après le récit d'Aymar Falco (2), nous voyons que, sous l'abbé Théodore de Saint-Châmont, en l'année 1515, ces orgues furent complètement modifiées ou même remplacées par de plus importantes. Elles étaient alors d'un travail très artistique et somptueux, avaient des sons remarquables par leur harmonie exquise et leur ampleur. Nulle part on n'en connaissait d'autres aussi splendides, parfaites et comme celles-ci, provoquant l'admiration de tous.

Elles furent augmentées, en 1639, par l'adjonction d'un positif, dont le « fust » ou buffet devait avoir « huit pieds de largeur et trois de profondeur, sur lequel il y » aurait « la figure de Saint-Antoine; et » serait « composé d'une base, corniche, frise, architrave, pilastre, cul de lampe, ornements, vases et autres ornements percés à jour qui doivent être au-dessus des flûtes... ». Jérémie Carlin, originaire du comté de Montbéliard, habitant pour lors au Grand-Serre (Drôme), fut chargé, moyennant deux cent quarante livres (3), de ce travail que les connaisseurs admirent encore dans l'église Saint-Louis, et dont la description sera donnée plus loin.

(1) *Inventaire des titres et papiers plus importants de l'Ordre...*, n° 52 ; — Ms. au Grand Séminaire de Grenoble.

(2) *Anton. hist. Comp.*, f° CIIII.

(3) *Invent. Hussenot*, n° 1200, aux *Archives* de l'Isère.

Le R. P. Antoine de Lestan, sous-prieur de l'Abbaye et en même temps organiste, dirigea, en 1692, de nouveaux aménagements exécutés aux orgues par le facteur Louis Baron, au prix de cent soixante livres (1). Enfin, le 12 avril 1748, le sieur Scherrer y fit encore une réparation considérable estimée cinq cent quatre livres (2).

Les orgues de Saint-Antoine avaient alors des tuyaux « de huit pieds, sonnant seize, à quatre claviers et deux octaves de pédales, avec un positif en saillie sur la tribune du grand portail (3) » et dont la place est toujours indiquée par l'ouverture restée béante dans la balustrade de cette tribune.

Celle-ci avait été construite par l'abbé Payn-Lajasse (1680-87), qui l'avait voulue grande et solide : ce qui la rend lourde. Malgré la beauté des matériaux employés, elle ne saurait être jugée élégante; mais bien comme un hors-d'œuvre de style hybride, encombrant la dernière travée dans la nef principale qu'elle fait paraître moins profonde.

Au moment des guerres de religion, les orgues de Saint-Antoine avaient été respectées par les hordes protestantes, qui, pourtant, à diverses reprises, pillèrent et le bourg et l'abbatiale. La révolution de 1789 n'y toucha pas non plus. On s'en servit seulement pour accompagner des chants, dits patriotiques, dans les fêtes civiques organisées à Saint-Antoine, sur les ordres du Directoire (1795-99), et célébrées dans l'église changée en temple décadaire (4). Jean Féry, en effet, l'organiste du chapitre des chanoinesses de Malte, avait continué à habiter la localité. La liberté ayant été rendue au culte catholique, il jouait encore de son instrument aux cérémonies religieuses, lorsque l'administration civile, estimant que des orgues aussi parfaites seraient mieux à leur place dans une église de ville que dans celle de Saint-Antoine située au milieu d'une bourgade isolée de campagne, les fit violemment transporter à Grenoble afin d'en enrichir l'église Saint-Louis. Nous avons souvent entendu, à cette occasion, accuser l'évêque de Grenoble, Mgr Claude Simon, d'avoir été l'inspirateur ou tout au moins le complice de leur enlèvement. D'autres fois, c'est le curé de Saint-Antoine, alors M. Perrier, qui, en quête de secours pour restaurer l'église, aurait conseillé le méfait dans l'espoir d'obtenir des dons importants : tant il est vrai que la paternité des honteuses besognes est difficilement reconnue par leurs auteurs, surtout quand ceux-ci n'y ont pas trouvé le succès attendu. Mais les documents que nous possédons nous permettent de restituer à chacun le rôle qui lui appartient.

Le 25 mars 1805, la municipalité de Saint-Antoine s'était occupée des réparations urgentes à exécuter aux ponts de la porte de Lyon et de celle de Romans, sous peine, disait le maire écrivant au sous-préfet, de les voir crouler avant peu, si de prompts travaux n'y étaient faits. « Notre

---

(1) *Registre des délibérations capitulaires*, f° 20 v°, aux *Archives* de l'Isère.

(2) *Invent. Hussenot*, n° 1224.

(3) Dassy, *L'Abbaye de Saint-Antoine en Dauphiné*, p. 416.

(4) *Récit* de ces fêtes dans les *registres des délibérations municipales* à la mairie de Saint-Antoine.

commune, ajoutait-il, n'a d'autres ressources que celles indiquées par notre délibération. Veuillez, je vous prie, donner un avis favorable et le faire passer à M. le Préfet pour obtenir son approbation. Signé : Génissieu Jean-François, maire (1). » Or, quelles étaient ces ressources ingénieusement découvertes par la municipalité ? Tout simplement celles pouvant provenir de la vente des splendides orgues se trouvant dans l'église. Sans la proposition d'une pareille mesure, l'autorité supérieure n'aurait point pensé à enlever, au profit d'une église étrangère, cet instrument, pour la perfection duquel les religieux Antonins n'avaient reculé devant aucune dépense. Et c'est le maire lui-même qui en eut l'initiative, comme l'indique une lettre de celui de Vienne, lui disant (25 mars 1805) : « Monsieur et cher collègue, je suis informé par monsieur votre frère que vous êtes dans l'intention de vendre les orgues de l'abbaye de Saint-Antoine. La fabrique de l'église de Saint-Maurice de Vienne se décideroit à en faire l'acquisition d'après le prix et les conditions que vous y mettriez; elle se décideroit aussi à prendre l'organiste s'il se contente d'un traitement raisonnable. Je vous prie de me marquer en réponse : 1° si elles sont en état et susceptibles d'être transportées ; 2° si l'organiste est à même de les déplacer et replacer à Vienne ; 3° les conditions sous les quelles vous entendez les vendre. D'après votre réponse, Monsieur, je me décideroi à faire un voyage à Saint-Antoine : et, si nous ne convenons pas de prix, j'aurai du moins l'avantage d'avoir fait connaissance avec vous... Guilliet. »



Orgues de l'église Saint-Louis, de Grenoble

(1) *Archives municipales, Registre des correspondances.*

Le sous-préfet de Saint-Marcellin envoya au préfet l'avis suivant sur le projet de vente des orgues : « Vu la délibération ci-dessus, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Marcellin, considérant que les deux ponts existant sur les deux seuls chemins par lesquels il soit possible de communiquer avec la commune de Saint-Antoine sont dans un état de détérioration tel que, si on ne se hâte d'y faire des réparations aussi majeures qu'urgentes, cette commune peut d'un jour à l'autre éprouver dans ses communications une interruption capable d'avoir pour elle les suites les plus fatales pour les difficultés inouïes qu'éprouveroit leur rétablissement, non seulement par les frais énormes qu'occasionneroient les travaux, mais encore par la nature des lieux ;

« Que la délibération du Conseil municipal rend d'une manière bien au-dessous de la vérité l'existence urgente des réparations à faire et les dangers généraux et individuels qui résulteroient infailliblement pour la commune de Saint-Antoine et ses habitants dans l'événement de la rupture des ponts ; qu'il résulte notamment du rapport particulier, que vient de lui faire le commissaire envoyé par M. le Préfet pour la réparation et direction des chemins vicinaux, que le chemin de Saint-Antoine à Romans, situé au bord d'un abîme de plus de 60 mètres de profondeur, n'a plus qu'une largeur à peine suffisante pour le passage des voitures et que cette largeur diminue chaque jour.

« Considérant qu'il existe dans l'église de Saint-Antoine un orgue sur lequel la commune fait valoir ses droits à obtenir la mise en vente, puisque cet orgue faisant partie du contenu de l'édifice pour y établir le culte, d'après la loi du 18 germinal an 10, y est d'une inutilité absolue, ne peut y ajouter à la pompe du service divin parce qu'il n'existe à Saint-Antoine aucun organiste (1), que la fabrique n'auroit en outre aucun moyen pour solder cet artiste et qu'il faudroit une forte somme pour remettre en état un instrument qui chaque jour diminue de valeur par le défaut de réparations. Par toutes ces considérations et surtout par celle de la pénurie absolue des ressources de cette commune, de la presque impossibilité d'en créer, de l'indifférence même de ces moyens, par notamment de l'urgence de la gravité de la circonstance,

« Est d'avis : 1° qu'il y a lieu d'autoriser la vente par adjudication publiée dans ce département ainsi que dans ceux limitrophes, aux plus offrants et derniers enchérisseurs, de l'orgue existant dans l'église paroissiale de Saint-Antoine, laquelle vente auroit lieu en présence du commissaire nommé par lui et à la diligence du maire ;

« 2° Que le produit de cette vente seroit versé entre les mains du percepteur pour être immédiatement et exclusivement affecté au payement des réparations que nécessite l'état des deux ponts sur le torrent du Furand....

(1) Ce qui était faux, comme nous l'avons vu plus haut.

« Saint-Marcellin, le 5 germinal an 13 (26 mars 1805). Signé : le sous-préfet, Grassot. »

Quel fut le prix demandé au maire de Vienne, nous ne le savons; mais ce dernier le trouva par trop exagéré et, le 15 avril, il écrivait encore à celui de Saint-Antoine : « ... La demande du Conseil général de votre commune est si exagérée que je ne puis vous faire aucune offre. Ces messieurs ont perdu de vue le prix actuel des orgues. En Allemagne, on [peut] pour 6.000 livres s'en procurer de fort belles. Ils basent leur demande sur une ancienne tradition qui élève celui de vos orgues à des sommes très fortes.

« Mon intention étoit de proposer à votre administration de lui payer, pendant dix ans, une somme de six cents livres au plus et sans intérêts pour le prix de cet instrument. Comme nous sommes trop éloignés de prix, le meilleur est de n'y plus penser.

« Je suis charmé que cette circonstance m'ait procuré l'honneur de correspondre avec vous... Guilliet .»

Il est à remarquer que si le prix proposé par le maire de Saint-Antoine, pour les orgues, était exagéré, l'offre de celui de Vienne était pour le moins dérisoire; mais leurs pourparlers devaient être interrompus par une solution à laquelle on était loin de s'attendre. En attendant, cette tentative d'aliénation avait eu un certain retentissement dans la contrée entière et plusieurs églises désiraient ardemment les orgues que la municipalité de Saint-Antoine disait être sans utilité dans la sienne. Dans tous les cas, le conseil de fabrique de la paroisse Saint-Louis, de Grenoble, sut trouver des protecteurs puissants à la préfecture et auprès du gouvernement et se les vit adjuger gratuitement par le Ministre des Finances. Et, le 27 septembre, le Préfet de l'Isère écrivait à M. Génissieu : « Monsieur le Maire, j'ai reçu dans le temps la délibération par laquelle le Conseil municipal de votre commune demande l'autorisation de faire vendre le jeu d'orgues qui se trouve placé dans la ci-devant abbaye de Saint-Antoine et qui provient de ce monastère.

« Les lois sur la matière et les instructions spéciales de S. Exc. le Ministre des Finances ne me permettent pas de disposer d'un objet qui fait partie du domaine de l'Etat ; et, malgré le désir que j'aurais de favoriser votre commune, je n'ai pu me dispenser de donner des ordres pour faire transporter à Grenoble ce même jeu d'orgues et toutes les pièces qui en dépendent, pour qu'ils reçoivent une destination conforme aux intérêts du trésor public. Monsieur le Directeur des Domaines a été chargé de faire opérer ce transport. Je vous prie de donner à l'employé, qui, pour cet effet, se rendra à Saint-Antoine, tous les renseignements et moyens qui lui seront nécessaires pour l'exécution des ordres qu'il aura reçus.... Pour le Préfet, le Secrétaire général, Beaufort . »

La lettre précédente était accompagnée d'un arrêté pris deux jours avant (25 septembre) : « ...Le Préfet du département de l'Isère, vu le

rapport qui lui a été présenté concernant un jeu d'orgues faisant partie du domaine national et actuellement placé dans la cy-devant église de Saint-Antoine, ordre de Malte; d'après les observations et l'avis du Directeur des Domaines et en exécution des ordres spéciaux de S. E. le Ministre des Finances,

« Arrête ce qui suit :

« Monsieur le Directeur des Domaines donnera les ordres nécessaires pour faire transporter à Grenoble le jeu d'orgues ayant appartenu à la cy-devant abbaye de Saint-Antoine et présentement déposé dans l'église indiquée; il fera également transporter à Grenoble toutes les boiseries et dépendances essentielles du dit objet. Il sera ultérieurement statué sur la destination qu'il seroit convenable de lui donner pour les intérêts du trésor... »

Transmettant les deux pièces précédentes, le Sous-Préfet disait au Maire de Saint-Antoine (7 octobre) : « ... Je vous adresse une lettre de M. le Préfet et un arrêté, intervenu d'après l'ordre du Ministre des Finances, portant que le jeu d'orgues existant dans l'église de Saint-Antoine sera vendu au profit de l'Etat.

« Je vous invite à vous conformer sans aucun délai à cette disposition et aux ordres qui vont vous être transmis par le receveur du domaine national de cette ville.

« La pièce jointe, Monsieur le Maire, vous sera une preuve, s'il pouvoit en être besoin près de vous et de vos concitoyens, des efforts que j'avois faits pour faire tourner cet objet précieux au bénéfice de votre commune. Je regrette vivement que mes efforts n'ayent pas été suivis du succès que j'en espérois. Les intentions du Ministre n'ont pas permis bien sûrement à M. le Préfet de confirmer ma proposition.

« J'ai l'honneur de vous saluer avec attachement. — Grassot. »

De son côté, le Receveur des Domaines, à Saint-Marcellin, avait aussi (5 octobre) écrit au Maire : « ...En exécution d'un arrêté de son Excellence le Ministre des Finances, de l'arrêté de M. le Préfet de ce département, du 5 de ce mois, et des ordres de M. le Directeur des domaines, je suis chargé de faire démonter le jeu d'orgues de l'Abbaye de Saint-Antoine et de le faire transporter à Grenoble incontinent. Il m'est recommandé d'employer l'organiste de Saint-Antoine pour mettre tout l'ordre possible pour que ces différents objets soient mis en ordre et parviennent à la direction de Grenoble sans avarie. Je vous prie de prendre tous les renseignements nécessaires pour connaître si je pourrois trouver à Saint-Antoine un menuisier assez adroit pour mettre toute cette partie bien en état à être rendue sans accident.

« L'on m'a dit, Monsieur, que vous serez ici lundi prochain pour la conscription millitaire, je vous prie de voulloir bien ne pas vous retirer sans que j'aye le plaisir de vous voir et me concerter avec vous pour l'exécution de cet ordre... Chabert .»

Le Maire de Saint-Antoine ne put ou ne voulut, plutôt, trouver le menuisier en question, et le Receveur des Domaines lui envoya encore les deux lettres que voici, 15 et 26 octobre :

« . . J'ai retenu le s[r] Terris, menuisier de cette ville, pour démonter le jeu d'orgues qui se trouve à Saint-Antoine. Je m'y rendrai dès que le temps me permettra de faire ce voyage et nous prendrons ensemble les moyens pour l'entière exécution de l'arrêté de son Exc. le Ministre des Finances.

« J'ai appris aussi que la commune de Saint-Antoine avoit agi pour tâcher d'éviter ou d'éloigner ce déplacement. J'aurais vu avec plaisir qu'elle eut été dans le cas de réussir ; mais je ne crois pas qu'elle puisse être admise en ces prétentions et je serois moi-même exposé à des reproches si je renvoyais plus longtemps l'exécution des ordres de mes supérieurs. J'espère, Monsieur, que vous voudrés bien vous trouver à Saint-Antoine... »

« ...Le s[r] Terris, menuisier de cette ville, va à Saint-Antoine pour affaires le concernant, je l'ai prié d'examiner le jeu d'orgues, prendre les détails nécessaires pour le démontage et encaissage de cet instrument. Je vous prie de voulloir bien lui communiquer l'objet. J'ay pensé qu'il pourroit aisément faire cet ouvrage sans ma présence, puisque je n'ay qu'à faire l'inventaire que M. l'Adjoint de votre ville voudra bien faire, que je signerai en tems et lieu... »

Terris fut fort mal reçu quand il se présenta à Saint-Antoine et il ne put s'acquitter de sa commission. Les menaces dont il y fut l'objet le portèrent à refuser de prêter son concours pour l'enlèvement des orgues, opération qu'il jugeait par trop dangereuse. Aussi, ce n'est plus en compagnie du menuisier annoncé, mais de deux hommes spéciaux venus de Grenoble que le Receveur des Domaines arriva, le 12 novembre. Il trouva l'église fermée et absent le maire détenteur de ses clefs. Ce dernier n'était pas encore revenu, le lendemain, et Chabert, resté sur place, lui écrivit ainsi qu'à son adjoint, 13 novembre : « Messieurs, je me suis présenté, hier, deux fois chez Monsieur le Maire sans avoir pu lui faire part de mon transport ici avec M[rs] Pons et Berger, artistes envoyés de Grenoble par Monsieur le Préfet pour démonter l'orgue de cette église et le faire transporter à Grenoble, en suite de l'arrêté de son Exc[ce] le Ministre des Finances. En vous voyant, Messieurs, j'aurois désiré pouvoir me concerter avec vous pour l'exécution de cet ordre supérieur. J'espérois qu'aussitôt votre arrivée vous vous seriés empressés à nous faire remettre les clefs, et il est déjà dix heures, et cela ne s'est pas encore exécuté, malgré que j'en aye prié, ce matin, M. l'Adjoint. Le retard que cela fait mettre à l'exécution de cette mesure est nuisible à l'intérêt public. Je vous prie instamment, Messieurs, de voulloir bien, aussitôt la présente reçue, remettre les clefs de l'église à ces Messieurs et veiller à ce qu'ils ne soient pas interrompus dans leurs oppérations, de quelle manière que cela soit. Vous sentirés qu'une résistance à ces ordres vous seroit désagréable ainsi

qu'aux habitants dont vous êtes les pères. J'ose espérer, Messieurs, cette complaisance de votre part... »

Les clefs de l'église ne furent point remises à Chabert, qui dut reprendre, avec ses deux compagnons, le chemin de Saint-Marcellin, sans savoir comment se terminerait la mission dont il avait été chargé. Il s'était vu, en effet, entouré d'une foule de femmes et d'enfants qui, munis de pierres et autres projectiles, celles-là plein leur tablier, ceux-ci plein leurs poches et même des paniers, l'assaillirent énergiquement et l'obligèrent ainsi que ses acolytes à une fuite aussi prompte que peu courageuse. Les uns et les autres, cependant, devaient revenir quelques jours plus tard, mais en compagnie du sous-préfet et de gendarmes appelés de tout l'arrondissement.

En attendant, le maire s'était adressé à une ancienne chanoinesse de Malte, Mlle Hélène de Varaz, pour la prier de faire intervenir l'évêque de Grenoble en faveur de la commune. Il en obtint cette réponse peu conforme à ses désirs (12 novembre) : « J'ai reçu, Monsieur, votre lettre et de suite j'ai vu Mr l'évêque. Il m'a dit que les orgues n'étoient point une propriété de votre église, mais un effet national; qu'il y avoit plusieurs exemples du transport des orgues d'une paroisse où elles ne sont plus utiles dans une autre où l'on en a besoin. Saint-Antoine, par la suppression du chapitre, se trouve dans ce cas et c'est le ministre qui en dispose. Donc, Monseigneur n'y peut rien. Je suis fâchée, Monsieur, que mes démarches ne vous soient pas plus utiles. Je vous prie d'en assurer votre commune... »

Le Conseil de fabrique lui-même avait cru et avec raison pouvoir intervenir dans cette question l'intéressant grandement et passionnant la population au plus haut point. Il avait donc pris, le 15 novembre, une délibération que nous aimons à citer pour dégager sa responsabilité et celle du curé : « Du vingt-quatre brumaire, an quatorze, quinze novembre mil huit cent cinq. Se sont réunis en présence de M. Perrier, recteur, MM. Jean-François Génissieu et Ferdinand Génissieu, fabriciens, André Génissieu et Jacques Mayet, conrs. D'après les instructions qui nous sont parvenues, par la voye publique et la présence des sieurs Pons et Berger, artistes de la ville de Grenoble, qui nous ont dit être chargés de faire l'enlèvement du jeu d'orgues existant dans l'Eglise paroissiale de cette commune de Saint-Antoine, les membres composant la fabrique de lad. Eglise considérant que ce jeu d'orgues existe dans lad. Eglise depuis un temps immémoré; que, par l'article 75, section 4 de la loy organique du concordat du 26 messidor, an 9, portant « que les édifices anciennement « destinés au culte catholique, actuellement dans les mains de la nation, « à raison d'un édifice par cure et par succursale, seront mis à la disposition des évêques par arrêté du préfet du département, etc. »

« Considérant que par l'article 31 du réglement de M. l'Evêque de Grenoble pour les fabriques, du 20 décembre 1803 (vingt-huit frimaire an 12), approuvé par le Gouvernement, le neuf nivôse an douze, dispose :

« En général, les Eglises ayant été mises à notre disposition par un arrêté
« du Gouvernement, nulle assemblée ne pourra s'y tenir, nuls arrange-
« ments, nuls changements ne pourront avoir lieu dans leur intérieur que
« de l'avis et du consentement des curés ou desservants, et sur notre
« autorisation. »

« D'après les articles ci-dessus cittés, les Eglises devant rester en l'état qu'elles se trouvent, M. Perrier, recteur, n'ayant reçu aucun ordre de Mr l'Évêque pour faire cet enlèvement et les srs Pons et Berger n'en ayant présenté aucun émané de sa part, les membres composant la fabrique déclarent former opposition à l'enlèvement que se proposent de faire les sieurs Pons et Berger. Laquelle opposition subsistera jusques à ce que leurs Excellences les Ministres des Finances et des Cultes soient instruits sur l'objet dont s'agit, ainsi que Mr l'Evêque, et qu'il soit parvenu de leur part des ordres ultérieurs à la fabrique... J.-F. Génissieu; F. Génissieu; A. Génissieu; Mayet; Perrier, recteur et président. »

Cette pièce fut envoyée au Ministre des Finances en même temps que celle-ci, signée du maire lui-même et condamnant ses premières et imprudentes démarches, cause de tout le mal : « Excellence, nous avons l'honneur de vous adresser un extrait de la délibération que nous avons prise le 24 du courant, portant opposition à l'enlèvement du jeu d'orgues existant dans l'église paroissiale de cette commune depuis un temps immémoré. D'après les articles énoncés dans cet arrêté, nous nous sommes crus fondés dans cette opposition. Il est vrai que le Conseil municipal avoit pris une délibération tendante à obtenir l'autorisation de le faire vendre; mais la fabrique, n'ayant pris aucune part à cette délibération, la considère comme illégale, puisque aucun changement ne peut avoir lieu dans les églises cédées que du consentement des recteurs ou desservants, en suitte de l'autorisation de Mrs les Évêques. Ainsy, l'administration municipale n'avoit aucun droit d'en provoquer la vente par une délibération qui a donné lieu aux ordres que vous avés donnés d'en faire l'enlèvement, comme dépendant des biens des Antonins et faisant partie, aujourd'huy, du domaine de l'Etat.

« Votre Excellence voudra bien faire attention d'abord aux dispositions du concordat et de l'arrêté de Mr l'Évêque, intervenu en conséquence, et pour y donner l'interprétation que nous semblons y apercevoir. Nous avons l'honneur de luy observer que cette Église, qui est un des plus beaux monuments d'architecture gothique qui existe en France, la 3e après Reims et Vienne, a toujours été commune au service de la paroisse et du monastère antonin ; que, sous ce double rapport, le Chapitre de Malte, qui avoit remplacé les Antonins, ayant été supprimé, et la paroisse conservée, les églises ayant été rendues telles qu'elles se trouvent, aucunes décorations ne peuvent plus être considérées comme faisant partie du domaine de l'État. Mais sans chercher à vous prouver d'avantage les droits que peut avoir la fabrique, il suffira d'observer encore à son Excel-

lence que ce jeu d'orgues, investi d'une boiserie en architecture, ne peut être enlevé sans être considérablement dégradé et sans dégrader aussy la tribune sur laquelle il a été placé et où il occupe une partie du parapet que la commune n'est pas en état de faire reconstruire. Il n'est pas moins à propos d'instruire son Excellence que cette Eglise a déjà été considérablement dégradée par l'enlèvement de quatre grandes statuës, de hauteur naturelle, deux petits génies et deux lions en bronze qui décoroient le grand hautel; que le tout a été transporté à Grenoble et placé en divers lieux.

« Ensuitte de ces instructions, qui sont dans la vérité la plus exacte, nous osons espérer que son Excellence ne souffrira pas que cet ancien monument éprouve une nouvelle dégradation par l'enlèvement de ce jeu d'orgues qui est la seule décoration luy demeurant... »

Le Préfet prié d'expédier les deux pièces précédentes au Ministre ne paraît pas l'avoir fait immédiatement, comme l'indique sa lettre du 20 novembre, ou, du moins, il se hâta de faire procéder à l'enlèvement des orgues afin de rendre inutile le recours de la fabrique au Ministre des Finances, en mettant celui-ci en face d'un fait accompli. Le Ministre, d'ailleurs, n'accusa réception de l'envoi que le 23 décembre suivant, comme nous le verrons plus loin. En attendant, voici la lettre du préfet : « ...Monsieur le Maire. — On vient de me rendre compte des démarches qui ont été faites dans votre commune pour retarder l'exécution de l'arrêté que j'ai pris relativement au jeu d'orgues de l'ancienne église de l'ordre de Saint-Antoine. On m'a également informé que des représentations ont été faites à ce sujet par des personnes qui donnent leurs soins à la fabrique intérieure de votre église. Je ne désapprouve point leurs dispositions, elles donnent une preuve du zèle et de l'intérêt qu'elles mettent à concourir aux solennités religieuses; mais il importe que vous les éclairiez sur les principes administratifs auxquels il est de mon devoir de me conformer et d'y rappeler les personnes qui s'en écartent.

« Les objets qui font partie du domaine de l'Etat ne sont point à la disposition des communes et je ne comprends pas comment on a pu croire que mon arrêté à cet égard demeureroit sans exécution.

« Je désirerois pouvoir céder aux vœux de vos administrés; mais je dois prêter l'appui de mon autorité aux mesures que réclame l'intérêt du trésor public. En conséquence, je viens d'écrire à M. le Sous-Préfet de votre arrondissement pour qu'il fasse exécuter sans délai et nonobstant tout prétexte l'arrêté sus-mentionné. Et, comme on m'a assuré que différentes personnes pourroient se montrer opposées à cette disposition, j'ai été obligé de charger en même temps le commandant de la gendarmerie de faire intervenir, s'il est besoin, la force publique. Je suis persuadé, Monsieur le Maire, que vos soins rendront cette précaution inutile et je vous prie d'assurer vos administrés qu'ils n'en doivent concevoir aucune inquiétude. Je vous recommande de rendre un compte exact du tout à M. le Sous-

Préfet et de procurer aux préposés du domaine national tous les moyens propres à faciliter le déplacement de l'objet en question.... Fourrier. »

Deux jours plus tard, 22 novembre, la population presque entière de Saint-Antoine, contenue avec peine par la présence de trois brigades de gendarmerie, ne put empêcher l'enlèvement des orgues, surveillé par le Sous-Préfet de Saint-Marcellin, Grassot, et le Receveur de l'enregistrement. La force armée, en effet, gardait les portes de l'église et en défendait l'accès. Les ouvriers s'étaient enfermés dans le monument lui-même. Ils n'osèrent en sortir qu'après avoir achevé avec une hâte fébrile leur triste besogne, et pour reprendre avec un empressement non moins grand le chemin de Saint-Marcellin, tant ils redoutaient les mauvais traitements dont certainement ils auraient été l'objet, si les gendarmes ne les avaient placés au milieu d'eux, tout en entourant les charrettes qui emportaient à Grenoble les orgues dont plusieurs parties avaient été détériorées, et dont les plus beaux jeux sont, depuis, restés muets. Dans tous les cas, faute d'espace, on ne put les placer entièrement dans l'église de Saint-Louis, qui en héritait, et où leur installation et les réparations indispensables, de l'aveu de l'un des vicaires de la paroisse, coûtèrent plus de trente mille francs. On raconte même que, depuis et à maintes reprises, la Fabrique de la paroisse exprima son regret d'avoir, malgré les instances de Mgr Cl. Simon, accepté le présent si onéreux que lui avait fait l'Etat en lui accordant les orgues enlevées à Saint-Antoine (1).

Le maire de cette localité, dont les démarches intempestives pour leur vente avaient amené leur enlèvement, rendait, le 26 novembre, compte au préfet de l'achèvement de l'acte de spoliation. Et, pour excuser la population d'avoir tenté de s'y opposer, il trouva ingénieux de ridiculiser le peu de courage du Receveur de l'enregistrement. Ecoutons-le plutôt: « J'ai l'honneur de vous informer que les ordres contenus dans votre lettre du 23 brumaire dernier, qui m'a été remise par M. le Sous-Préfet de Saint-Marcellin, ont été exécutés. Les premiers l'eussent été également si M. Chabert, receveur des droits d'enregistrement, n'eût été effrayé de quelques propos tenus par des femmes et des enfants, auxquels propos il n'aurait pas dû s'arrêter.

« Je ne vous dissimulerai point, Monsieur le Préfet, que la majeure partie de nos habitants et moi voyons avec peine notre malheureuse commune entièrement dépouillée des agréments qui étoient renfermés dans son église et lui attiroient, à diverses époques de l'année, un concours des habitants des communes voisines venant assister aux fêtes religieuses et faisant une consommation qui lui procuroit quelques ressources en argent. Au commencement de la Révolution, le district de Saint-Marcellin fit enlever toute l'argenterie, les ornements, cuivrerie, cloches, sans excepter même ce qui appartenoit à la paroisse. Quelque temps après, par ordre du

(1) Dassy, *l'Abbaye de Saint-Antoine en Dauphiné*, et *Mémoire* Béjuy, Ms. aux Archives de la Fabrique de Saint-Antoine.

Département, on enleva ses tableaux les plus précieux, les statues et lions qui décoroient le grand hautel. Et aujourd'hui, il ne demeure plus rien à cette malheureuse commune. Cette circonstance m'a mis dans le cas d'avoir une conférence avec M. le Sous-Préfet, sur l'état de nos ponts et de nos chemins. J'ai eu l'honneur de le conduire sur les deux principaux. Il a vu avec peine qu'ils étoient prêts à s'écrouler, et que la commune étoit dans l'impossibilité de fournir aux réparations très urgentes et considérables qu'il échoit d'y faire.

« Je viens vous prier, en conséquence, Monsieur le Préfet, de vouloir bien vous intéresser à notre malheureuse situation et nous procurer quelques secours pour nous aider dans cette dépense qui deviendra encore plus conséquente, si ces réparations sont retardées. Signé : Génissieu, maire. »

On le voit, la privation du prix de vente des orgues pour la réparation des ponts causait avant tout des regrets au maire de Saint-Antoine, regrets peu honorables pour lui, avouons-le.

Au commencement de 1806, les membres du Conseil de Fabrique adressèrent au Ministre de l'Intérieur, au sujet des dégradations apportées à la tribune de l'église par l'enlèvement des orgues, une pétition que nous transcrivons encore : « Les Fabriciens de l'église de la commune de Saint-Antoine..... ont l'honneur d'exposer à Votre Excellence que, le 24 du mois de brumaire dernier (15 nov.), ils ont pris une délibération tendant à former opposition à l'enlèvement d'un jeu d'orgues existant dans l'église paroissiale de cette commune, motivée sur l'article 75, section 4 de la loy organique du Concordat du 26 messidor, an 9 (15 juillet 1801), et de l'article 31 du Règlement de Mgr l'Evêque de Grenoble, pour les Fabriques, du 20 décembre 1803, laquelle délibération a été adressée à Son Excellence le Ministre des Cultes, qui vous en a fait le renvoy, comme étant dans le nombre de vos attributions, sous le rapport des Arts, ainsy qu'il a bien voulu nous en instruire par sa lettre du 2 nivôse dernier (23 décembre).

« Cette opposition étant demeurée sans effet, quoique adressée à M. le Préfet de ce département, en vertu de ses ordres, un commissaire par luy envoyé avec M. le Sous-Préfet de Saint-Marcellin, et accompagné de plusieurs gendarmes, a commencé cet enlèvement le 1er frimaire dernier (22 nov.), et l'a continué pendant le même mois, jusques à son entier parachèvement, et cela sans la moindre résistance de la part des Autorités locales, lesquelles ont, au contraire, pris toutes les mesures convenables pour dissiper les émeutes populaires occasionnées par cet enlèvement.

« Sans prétendre lutter contre les Autorités supérieures, que nous respectons infiniment, nous avons l'honneur d'observer à Votre Excellence qu'un des plus beaux monuments d'architecture gothique de l'Empire Français a éprouvé par cet enlèvement une dégradation très considérable. La tribune sur laquelle était placé ce superbe jeu d'orgue choque non seulement la vuë, mais offre des précipices sur les parapets qui étaient occupés par le [buffet], ainsy que par les quatre soufflets.

« La commune, chargée d'une grande quantité de réparations, tant à ses ponts qu'à ses chemins, est dans une impossibilité absolue de réparer cette tribune et de fournir à l'entretien annuel qu'exige cette vaste église. Elle a néanmoins dépensé déjà près de 4,000 fr., tant à la toiture, vitraux et autres, qui étoient des objets les plus urgents à réparer ; mais, si elle n'obtient aucun secours du Gouvernement, le plus bel édifice qu'on puisse voir en ce genre, après ceux de Vienne et de Reims, tombera indubitablement en ruines : ce qui est contraire aux vuës du Gouvernement, qui en veut la conservation.

« Dans cette circonstance, comme il paraît incontestable, d'après la loy et les règlements précités, que cet orgue formoit une dépendance de cette église et étoit une de ses principales décorations, les membres composant la Fabrique ont l'honneur de demander à Votre Excellence qu'il lūy plaise de faire usage des moyens qui sont en son pouvoir, pour que le prix provenant de la vente de cet orgue soit remis entre leurs mains, lequel sera employé à l'entretien annuel de ladite église, ou d'y faire pourvoir de telle façon qu'il jugera convenable..... (1). »

Le Ministre de l'Intérieur ne répondit point aux demandes des Fabriciens, et les tribunes encore mutilées attestent à tous l'acte de vandalisme commis par l'Administration civile, en 1805, dans l'église de Saint-Antoine, et cela parce que la commune, en cherchant à s'emparer des orgues, comme elle l'a fait fait pour tant d'autres objets, lui en fournit le prétexte.

Nous laissons maintenant à plus compétent que nous, à M. Baffert, directeur des *Annales Dauphinoises*, le soin de donner la partie descriptive et technique de cette étude sur un instrument que, déjà, en 1534, Aymar Falco (2) citait parmi les objets les plus remarquables de l'Abbaye de Saint-Antoine, si riche cependant en œuvres d'art.

A. Lagier.



(1) Toutes les pièces concernant l'enlèvement des orgues sont extraites du dossier M 4 aux *Archives* de la mairie, et des *Registres* de la Fabrique de Saint-Antoine.

(2) Ouvrage cité, fol. 106.

Description de l'Orgue

Ainsi qu'on a pu le voir dans la partie historique, le buffet principal en arrière-corps renfermait les jeux du grand orgue, du positif et du récit. Le buffet du positif posé sur l'avant de la tribune est moins ancien que le précédent.

Le buffet principal est un chef-d'œuvre de sculpture. Il se compose d'une partie centrale ornée d'une tourelle surmontée d'une calotte évidée et d'une croix. Deux autres petites tourelles occupent les parties qui se relient en accolade aux grandes tourelles. Celles-ci sont, comme la tourelle centrale, surmontées de calottes évidées, mais au lieu de croix, ces calottes portent des anges sonnant de la trompette. Dans le haut des tuyaux de montre, serpentent en lignes rampantes des guirlandes de fleurs et de fruits, avec des têtes d'anges au centre. Ces sculptures évidées sont de purs chefs-d'œuvre admirablement conservés.

Une corniche posée sur des modillons termine tout le corps du buffet et porte le couronnement dont nous avons parlé.

A la tourelle centrale, la guirlande qui dissimule le haut des tuyaux est ornée de *l'Aigle à deux têtes* et du *Tau* des Antonins,

Les culs de lampes qui supportent les tourelles sont également remarquables par la finesse des sculptures. Ils se composent de plusieurs moulures en retrait les unes sur les autres. Ces moulures sont toutes ouvragées. Elles sont ornées de rinceaux sur les plats, de guirlandes de fleurs et de fruits sur les saillies convexes, ainsi que de perles et de raies de cœurs. La partie inférieure du cul de lampe se compose d'une feuille d'acanthe.

Deux consoles sont placées en retrait et en saillie à droite et à gauche des tourelles. Ces consoles, de forme Louis XV, sont ornées également de feuilles d'acanthe posées en palme. Même décoration le long des tourelles et verticalement.

Au buffet du positif, aujourd'hui muet et qui ne sert qu'à dissimuler la console des claviers, on voit aux deux tourelles qui en décorent les extrémités, les armoiries des Antonins au milieu des guirlandes de feuillages ajourées qui cachent le sommet des tuyaux.

L'ensemble est gracieux par sa forme découpée et svelte. Il est regrettable que la rosace de la façade de l'église produise un contre-jour, qui ne permet pas de distinguer le détail des sculptures.

Les claviers étaient placés comme en encorbellement dans le buffet. La restauration complète des orgues, dont nous allons parler, a changé totalement cette disposition. Une console occupe la partie de la tribune comprise entre le buffet et le positif. Cette console comprend trois claviers manuels et un pédalier. Les pédales d'accouplement et de service ne sont pas placées au-dessus du pédalier, comme dans les anciennes orgues, mais au-dessous des registres d'appel des jeux.

De plus, une pédale dite de *crescendo* ouvre successivement tous les jeux, en commençant par ceux de fonds, et les jeux appelés ainsi apparaissent à la manière des numéros d'un tableau électrique, au-dessus des registres.

Le système employé dans cette restauration est dû à M. Kuhn, facteur à Bellegarde. Il ressemble par plusieurs côtés au système Anneessens. Il est, comme ce dernier, tubulaire pneumatique, et les registres de service sont également aux mains. Mais ce qui distingue surtout ce système de tous les autres, c'est la soufflerie fort ingénieuse et qui pourra très facilement être actionnée par l'électricité. Un arbre de couche traverse le bas du buffet du grand orgue. Il porte des poulies faisant mouvoir des excentriques qui mettent en mouvement les soufflets placés des deux côtés du grand orgue, sous les deux boîtes expressives du récit et du positif. Pour alimenter les sommiers, on n'a par conséquent qu'à tourner un volant.

Voici, du reste, la description complète de l'orgue :

Composition de l'Orgue

Le Grand Orgue de Saint-Louis de Grenoble a été reconstruit d'après le système breveté de M. Th. Kuhn, dans ses importants ateliers de Mannedorf (Zurich) et de Bellegarde (Ain).

I. — Grand Orgue (56 notes)

FONDS			**7. Prestant**	**4**	**pieds**
1. Montre	**16**	**pieds**	**8. Flûte harmonique**	**4**	**—**
2. Montre	**8**	**—**	**9. Fourniture**	**2**	**— 2/3 4 rangs**
3. Gambe	**8**	**—**	**ANCHES**		
4. Bourdon	**8**	**—**			
5. Dulciana	**8**	**—**	**10. Trompette**	**8**	**pieds**
6. Flûte harmonique	**8**	**—**	**11. Clairon**	**4**	**—**

II. — Récit (56 notes)

1. Violon principal	**8**	**pieds**	**5. Flûte traversière**	**4**	**pieds**
2. Bourdon	**8**	**—**	**ANCHES**		
3. Flûte concert	**8**	**—**	**6. Trompette harmonique**	**8**	**—**
4. Salicional	**8**	**—**	**7. Clarinette**	**8**	**—**

Positif (56 notes)

1. Bourdon	8	pieds
2. Eolienne	8	—
3. Voix céleste	8	—
4. Flûte	4	—
5. Piccolo ou petite flûte	2	pieds
ANCHES		
6. Hautbois	8	—
7. Voix humaine	8	—

Pédalier (30 notes)

1. Contrebasse	16	pieds
2. Sous-basse	16	—
3. Bourdon doux	16	—
4. Flûte	8	pieds
ANCHES		
5. Bombardes	16	

Accouplements

1. Récit au Grand Orgue
2. Positif au Grand Orgue.
3. Octave grave du récit au Grand Orgue.
4. Octave supérieur positif au Grand Orgue.
5. Positif au récit.
6. Grand Orgue au pédalier.
7. Récit au pédalier.
8. Positif au pédalier.

Accessoires

Cinq boutons pneumatiques pour combinaisons qui fonctionnent également par pédales.

Un bouton pour accouplement général.

Un bouton pour pédales.

Appel d'Anches.

Boîte d'expression au récit.

Boîte d'expression au positif.

Pédale de crescendo et descrescendo, pédale qui amène un jeu après l'autre, du jeu le plus doux jusqu'à l'Orgue tout entier et *vice versa.*

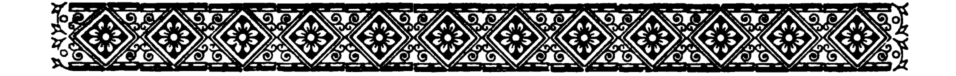
Deux tableaux indiquant successivement les jeux qui sont appelés.

Soit : Un Orgue à 3 claviers et pédalier indépendant, avec 30 jeux parlants et 40 registres ou combinaisons.

L'Orgue a été inauguré par M. Jules Rüest, organiste de la Basilique de Saint-Martin-d'Ainay, à Lyon, Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand et Chevalier de l'Ordre royal du Christ.

P. Baffert.





Une héroïne Dauphinoise peu connue

ANNE QUATRE-SOUS (1792)

L'héroïne Dauphinoise qui porte l'étrange nom de Anne Quatre-Sous, a une curieuse histoire digne des temps héroïques. On se croit en présence d'une légende quand on lit ses invraisemblables aventures dans le « Moniteur ». (1) Au reste, son nom est à peine connu et n'était le texte du journal révolutionnaire, on ne connaîtrait ni son nom, ni son histoire.

Anne Quatre-Sous est née dans le département de l'Isère, nous ignorons quelle fut la localité qui lui donna le jour.

Quoiqu'il en soit, à l'âge de treize ans, éprise de patriotisme ardent, elle s'habilla en homme et se fit recevoir dans l'un des bataillons de volontaires de l'Isère. Mais à la suite d'une affaire où elle reçut une blessure, son sexe fut découvert et elle dut abandonner les drapeaux.

La Convention, dans sa séance du 3 Floréal, an II, lui accorda une pension sur le rapport du député Gossuin, dont voici un extrait emprunté textuellement au « Moniteur » :

« La citoyenne Anne Quatre-Sous n'a pas seize ans ; il y en a trois que, par une de ces inspirations soudaines que l'amour de la patrie peut seul inspirer, elle s'est, à la faveur d'un déguisement, rangée sous les drapeaux de la République.

« C'est en vain qu'elle fut d'abord repoussée par l'âge et la taille, lorsqu'elle se présenta en mai 1791 au milieu des citoyens de son canton pour servir comme volontaire ; sa résolution s'est fortifiée par les obstacles mêmes, et elle est parvenue à s'engager à la conduite des chevaux d'artillerie de la Vendée ; elle fut ensuite à l'armée du Nord et de là dans la Belgique.

« C'est dans cette contrée que cette courageuse citoyenne a concouru à nos premiers succès, et s'est exposée à tous les dangers, toujours à la conduite des canons, aux sièges de Liège, d'Aix-la-Chapelle, de Namur et de Maëstrich.

« De retour dans le Nord, elle a été au siège de Dunkerque et à la bataille d'Hondschoote où elle eut deux chevaux tués sous elle, après avoir été elle-même renversée par le souffle d'un boulet.

---

(1) An II, n° 215, page 871.

« Lors du bombardement de Valenciennes, où elle se trouva, elle fut réduite à vivre de la chair de cheval pendant trois jours. Tels sont les principaux traits de civisme dont l'adolescence de cette intrépide républicaine se trouve déjà honorée.

« A juger de son exactitude à remplir ses devoirs, à la décence de son maintien et de sa persévérance à taire son secret, il n'y a pas de doute que son intention ne fût de rester à l'armée pendant toute la durée de la guerre. Mais quoiquelle n'eût confié son secret à personne, un hasard imprévu l'a trahi, et dès lors il ne lui a été plus possible de suivre son inclination belliqueuse, qui n'est pas moins digne d'admiration.

« C'est ainsi que s'exprime le certificat de tout le corps d'artillerie auquel cette jeune héroïne était attachée, et du général Fromentin, commandant une division de l'armée du Nord. Il constate qu'elle ne s'est jamais fait remarquer que par le courage et le patriotisme les plus prononcés...

« Dans le dénûment absolu où elle s'est trouvée en arrivant à Paris, elle s'est présentée au Comité de la Guerre de la Convention, qui l'a renvoyée auprès du Ministre de l'Intérieur pour une provision de 150 livres qu'elle a obtenue ; mais elle attend de la justice nationale le sort qu'elle estimera devoir lui accorder d'après le témoignage authentique des vertus civiques dont cette jeune citoyenne a constamment donné l'exemple pendant les trois ans qu'elle a combattu, ignorée et sans appui, sous les drapeaux de la République. »

Après la lecture de ce rapport, la Convention rendit un décret portant que « la citoyenne Quatre-Sous jouira pendant sa vie sur le trésor national d'une pension de 300 livres, laquelle sera augmentée de 200 livres à l'époque de son mariage. Il lui sera en outre passé par la Trésorerie nationale, sur la présentation du décret, une somme de 150 livres, pour se procurer des vêtements. »

Que devint dans la suite Anne Quatre-Sous, nous l'ignorons, nous ne trouvons nulle part sa trace, ni dans les journaux de l'époque, ni dans aucun rapport. Son tombeau comme son berceau sont encore ensevelis dans le mystère... (1)

P. B.



(1) C. F. A. Rochas, biographie du Dauphiné.



L'Espagnol et le Dauphinois

Avant 1789, l'abbé Despuyg et l'abbé Bayanne (1) étaient à Rome, auditeurs de Rote, mais ils y menaient une existence bien différente : le premier, Espagnol, pauvre hidalgo, mal payé de son traitement, vivait de la manière la plus mesquine; le second, Français, jouissait d'un grand revenu dont il faisait le plus noble usage.

Du reste, l'abbé Despuyg avait un grand renom de science. Le roi Charles III, qui ne voulait appeler à l'épiscopat que des sujets distingués, tenait note des prêtres dignes de faire honneur à la nation espagnole. Un beau jour, l'humble abbé reçoit une cédule royale qui le nomme à l'évêché de Séville, et cela au moment où, chétif et malingre, il avait à peine de quoi joindre les deux bouts. Son premier mouvement fut de remercier Dieu; puis, il alla trouver son ami Bayanne, et lui révéla en même temps son bonheur et son embarras. Il lui faut payer ses bulles dont la taxe s'élève à une forte somme; de plus, le premier sou lui manque pour monter sa maison. « Cela vous embarrase? dit l'abbé de Bayanne : laissez-moi faire. Je suis Normand et Gascon, par mes abbayes, et Dauphinois de naissance; il y aurait du malheur si, avec ces trois qualités, je ne vous servais pas. »

Sur le champ, l'abbé de Bayanne va voir le cardinal de Bernis et le cardinal prince Braschi, neveu du pape. Il parle, sollicite et obtient la remise des deux tiers de la bulle; puis il fait avancer par un banquier une somme assez considérable pour permettre au nouvel archevêque d'aller prendre possession de son siège.

Il partit et entretint avec M. de Bayanne une correspondance que vinrent bientôt ralentir les événements politiques. La Révolution française entraîna avec elle la ruine du clergé français, qui tomba tout à coup dans le dénuement le plus absolu.

Le banquier Torlonia passe un matin chez l'abbé de Bayanne; c'était en 1792; il le prévient qu'il a à son ordre une lettre de change dont les fonds sont avancés par l'archevêque de Séville, et qu'il est prêt à lui en verser le montant. M. de Bayanne, touché d'une action si généreuse faite avec tant de grâce et sous forme de restitution, se hâta d'écrire à son ami

---

(1) Alphonse-Hubert Lattier de Bayanne naquit à Valence, le 30 octobre 1739, d'une famille noble, originaire de Vourey. Il devint vicaire général de Rodez, auditeur de Rote pour la France, chevalier de Malte, abbé de Conches, etc... En l'an IX, il prit une part active à la conclusion du Concordat, fut nommé cardinal, comte de l'Empire, puis sénateur, et, à la Restauration, pair de France. Il est mort à Paris, le 16 juillet 1818

que, quoique ruiné par les troubles révolutionnaires, il lui restait une fortune suffisante pour vivre, sans rien dérober aux pauvres de Séville et aux prêtres français, expatriés en Espagne, de ce que leur prodiguait la charité du prélat ; en conséquence, il lui renvoyait la lettre de change, lui promettant que, si de nouveaux malheurs venaient à le frapper, il ne manquerait pas de recourir à sa générosité.

Nouvelle réponse de l'archevêque ; il se plaignit du refus fait à son amitié, et il ajouta qu'afin d'être toujours en mesure de venir en aide à l'abbé de Bayanne, qui exagérait la délicatesse, il déposait chez le banquier Torlonia cent mille écus, afin que son ami pût les y prendre quand il en aurait besoin. Ils y restèrent jusqu'à la promotion de M. de Bayanne au cardinalat en 1803.

Comment les droits réunis furent établis, il y a cent ans, par persuasion et en haine des Anglais

Le Préfet de l'Isère, aux fonctionnaires administratifs et aux habitants de ce département,

La guerre, injustement suscitée par la jalousie, l'ambition et la perfidie de nos ennemis, a obligé le Gouvernement à proposer une taxe sur les boissons, les brasseries et distilleries, les tabacs, les voitures publiques.

La loi du 5 ventôse an XII a sanctionné cet impôt, sous le nom de *droits réunis*.

Une administration particulière pour l'établissement et la perception de ces droits a été organisée.

M. le Conseiller d'Etat, directeur général de cette administration ; M. le Directeur de la régie et la plupart des employés sont citoyens de ce département ; les uns sont distingués par leur talent et ont acquis des droits à la reconnaissance publique par les services importants qu'ils ont rendus à l'Etat ; les autres sont déjà connus avantageusement par leur moralité et leur bonne conduite.

Toutes ces circonstances présentent aux habitants de ce département les garanties les plus rassurantes sur la justice, l'exactitude et la douceur (!) qui présideront à la perception des droits réunis.

Mais, plus le Gouvernement et l'administration ont mis de soin dans le choix des employés de cette branche importante des revenus publics, plus les habitants du département de l'Isère seraient coupables, si par des moyens illicites ils cherchaient à se soustraire à l'acquittement d'une taxe destinée à soutenir la gloire et la prospérité de l'Empire.

Le bon esprit qui distingue ces habitants ne me laisse aucun doute qu'ils ne veuillent se soumettre aux dispositions de la loi, et qu'ils ne s'em-

pressent de seconder les efforts d'un Gouvernement qui a déjà exécuté de si grandes choses.....

MM. les Fonctionnaires administratifs n'oublieront jamais qu'ils doivent procurer l'exécution de la loi par tous les moyens qui sont à leur disposition, et éclairer le peuple sur ses devoirs ; que le Gouvernement attache la plus grande importance à l'établissement d'un impôt que les besoins de l'Etat ont nécessité ; qu'ils doivent entourer de considération les divers employés de la régie, leur accorder protection et assistance dans toutes les circonstances où leur intervention pourra être nécessaire ou utile.....

Dans tous les cas, il doit être regardé comme constant, et c'est le but principal de cet avertissement, que l'autorité administrative interviendra de la manière la plus prompte et la plus efficace pour garantir, par la force publique, l'entière exécution des mesures qui ont pour objet la perception des droits dont il s'agit.

D'après ces considérations, ***nous arrêtons*** que le titre V de la loi du 5 ventôse an II sera publié à son de trompe et affiché dans toutes les communes de ce département.

Fait à Grenoble, en l'Hôtel de la Préfecture, le 26 fructidor an XII (13 septembre 1804).

Le Préfet, J.-B.-J. Fourier.
Par le Préfet, le Secrétaire général, Beaufort.

Pilate, sa légende et le Dauphiné

Les historiens s'accordent généralement pour dire que Ponce-Pilate, gouverneur de Judée, fut exilé à Vienne, dans les Gaules, par l'empereur Caligula.

De ce fait, les ennemis traditionnels de notre province se sont empressés de soutenir que Pilate était notre compatriote.

D'après eux, il serait né à Ponsas, entre Serve et Saint-Vallier (Drôme). On trouverait encore des ruines de sa maison, et, c'est à cause de lui que ce pays serait ainsi appelé, suivant Pierre Comestor ou le Mangeur.

Notons qu'en Espagne, à Tarragone, on montre la maison de Pilate ; le fonctionnaire romain, en quittant cette ville, fut nommé procurateur de Judée. A Rome, cette même appellation, *la casa di Pilato*, est donnée à de vieilles ruines où habita le tribun Cola Rienzi.

Saint Antonin, archevêque de Florence, et Jacques de Bergame affirment que Pilate était de Lyon. L'historien dauphinois, Aymar du Rivail,

citant cette opinion, l'embrasse volontiers, et, en tant qu'il est à son pouvoir, cède libéralement ce personnage aux Lyonnais.

Théophylacte, dans ses commentaires sur Saint Mathieu, dit que Pilate était de la province de Pont, en Asie Mineure, à cause de son nom de Pontius.

Enfin, le Père Foderé, cordelier, provincial de Saint-Bonaventure de Lyon, ne voulant pas pour cette ville une illustration de ce genre, soutient, dans ses mémoires, que Pilate est né près de Nuremberg, en un village nommé Forche ; et, c'est ainsi, ajoute-t-il, que tous les Allemands revendiquent comme leur compatriote l'ex-procurateur romain.

Une tradition très ancienne veut que Pilate se soit tué de désespoir. Elle est rapportée par S. Adon, dans sa Chronique, 7ᵉ âge du monde. Eusèbe de Césarée cite aussi ce fait tiré des auteurs qui avaient écrit l'histoire romaine par olympiade.

Les légendes de la Suisse ont gardé le souvenir de Pilate. Ce serait dans le lac Pilatus, près de la montagne de ce nom, au canton de Lucerne, que le juge inique se précipita, lorsqu'il fuyait loin du lieu de son exil. Le peuple ajoute qu'un certain jour de l'année on voit un spectre en habit de juge, qui disparaît en plongeant dans le lac. Les Lucernois disent encore que, si on troublait l'eau, il s'élèverait un orage dans le pays. Cette légende a été merveilleusement narrée et embellie par Louis Veuillot, dans ses *Pèlerinages en Suisse*.

A Vienne, on montrait la Tour de Pilate, appelée aussi tour de Mauconseil. C'est là qu'il se donna la mort ; son cadavre fut jeté dans le Rhône ; et, à cet endroit, les bateaux périclitaient et souvent étaient submergés. Ces dangers cessèrent, dit la légende, lorsque, du temps de l'archevêque Saint Mamert, des bœufs indomptés tirèrent le cadavre de Pilate et l'emportèrent au delà du Rhône, sur le mont Cévenol, nommé Pilat, où il fut jeté dans un étang profond, antre d'où sortent la pluie et les tempêtes. (Le Lièvre, Aymar du Rivail).

A Vienne encore, sur le fronton de Notre-Dame de la Vie, ancien temple d'Auguste, édifice qu'on croyait avoir servi de prétoire du temps des Romains, on voyait un globe rouge avec ces mots : *C'est ici la pomme du sceptre de Pilate*. Chorier s'indigne, à ce sujet, de la crédulité de ses concitoyens qui pensaient que Pilate avait rendu la justice à Vienne, et de l'ignorance des magistrats qui avaient fait peindre cette inscription.

Quant à l'Aiguille, dite tombeau de Pilate, rien dans l'histoire, rien même dans les légendes ne vient à l'appui de cette appellation populaire.

Il faut donc en rabattre avec tous ces on dit : Pilate ne serait même pas mort à Vienne.

« Le témoignage d'aucun historien, dit Chorier, *Antiquités*, livre 1, ne fortifie ces contes ; tous avouent que Pilate se donna la mort pour se garantir de la cruauté de Caligula ; mais nul d'eux ne marque Vienne comme lieu de sa mort... Et certes, cette tour n'a le nom de Tour de Pilate

que depuis environ quatre cents ans; elle est appelée Tour Vieille dans les anciens documents..., et nos registres ne la nomment que la tour de la porte de Mauconseil, *mali consilii*, lorsqu'ils en font mention.

« Cette tour, au temps de Chorier, était tombée à moitié dans le Rhône; depuis, elle a été démolie, lors de la construction du quai Pajot. Gervais de Tillisbury, maréchal du royaume d'Arles, pour l'empereur Othon IV, parle d'une certaine tour portée à Vienne, par le diable; c'est sans doute la Tour de Pilate !

« L'eau bouillonne quelquefois auprès; mais c'est parce qu'elle s'y brise contre des masures qu'elle rencontre et qui s'opposent à sa rapidité : elles sont les restes d'un ancien pont qu'il y avait là au temps des Romains.

« Pour le mont Pilat, célèbre dans toute la France par le nombre et par la rareté des simples qu'il produit si abondamment, il n'a pas emprunté son nom de celui de Pilate; il est composé de deux mots différents : de *pi*, qui signifie une montagne, et de *lat*, qui signifie large...

« Selon M. de Terrebasse, le mont Pila veut dire mont dénudé, dépouillé, une montagne pelée. D'après Cochard, dans son édition de Chorier, *Antiquités*, ce nom vient de *mons pileatus*, le mont coiffé, à cause des nuages continuels qui ceignent sa tête. — La pluie vient de Pilat, disent les paysans des environs de Vienne, et encore :

Quand Pilate prend son chapeau,
Il tombera de l'eau.

« On donne encore à un certain domaine, auprès de la ville de Saint-Vallier, le nom de Pilate, ce mauvais juge pour son ancien maître; on appuie ainsi une imposture par une autre, car cette maison a appartenu à Humbert Pilati, secrétaire du dernier dauphin Humbert..... »

Mais la femme de Pilate, Claudia Procula, était-elle de Vienne ou de Lyon ?

Comme quoi Vinicius, du roman célèbre « Quo Vadis », était de Vienne en Dauphiné

On a trouvé, à Valence, une inscription latine provenant du tombeau de Marcus Vinicius Marcellus, duumvir, juge de la colonie de Vienne, patron de la corporation lyonnaise des Nautes, du Rhône et de la Saône, et des mariniers de Valence. C'était son fils qui avait fait élever à son père chéri ce tombeau, et l'avait dédié sous la hache.

Dédier sous la hache, *sub ascia*, était une cérémonie religieuse, une sorte de consécration qui devait rendre le monument inviolable. La représentation de la hache sur les tombeaux affecte singulièrement la forme d'une croix, et l'on est à se demander si ce ne serait point un signe caché de Christianisme.

LE MONDE DAUPHINOIS

St-Julien-de-Ratz aspire à devenir une station estivale. — Le marquis de Monteynard a donné, dans la Beauce, une grande réunion de chasse, à laquelle assistaient le duc de Noailles, le marquis de Solages, les barons Reille, de Montesquiou, de Ségonzac. — Un projet de tramway entre Crest, Montélimar et Bourdeaux est à l'étude. — Le musée de Grenoble vient de recevoir de M. Albert, ancien receveur municipal, un tableau de Ruisdaël et de M. Daiguenoire, de Voiron, une statue en marbre, de Pradier. — Les concerts Callemien, à l'hôtel Moderne, à Grenoble, ont été inaugurés pour la saison 1903-1904, le 15 novembre dernier. — Une vieille chapelle du xve siècle, annexée à l'hôpital de Bourgoin, récemment laïcisé, vient d'être fermée au culte; cette chapelle avait été construite par les religieux de Saint-Antoine. — Au théâtre Sarah-Bernhardt a été joué récemment le *Dieu vert*, dont notre compatriote Henri Eymieu est l'auteur.

MARIAGES

A Bressieux, Mlle Flavie Gueyffier, fille du publiciste dauphinois bien connu, avec M. le docteur Vachier, médecin-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Saïda (Algérie). — A Grenoble, Mlle Torchon et M. le docteur L. Bisch.

NÉCROLOGIE

Au château de Saxy (Orne), la duchesse d'Audiffret-Pasquier, née Fontenillat, sœur de Mme Casimir-Perier, mère. — A La Mure, M. Robequain, ancien maire. — A Etoile (Drôme) M. Moutier, curé, philologue de la langue romane, poète félibre, auteur d'un poème sur le Rhône *Lou Rose*, qu'il composa en même temps que Mistral en publiait un semblable et sur le même sujet; les deux poètes traitaient le même sujet sans le savoir. M. Moutier était né à Livron vers 1831. — A Lyon, M. Maurice de Prandières, ancien avocat général à Lyon, beau-père de M. le comte A. de Galbert. – A Vaulnaveys-le-Haut, M. Platel, ancien chef de cuisine d'embassade en Espagne et en Danemark, qui était propriétaire du restaurant Platel, rue Bressieux, si connu à Grenoble jusqu'à ces dernières années, et de l'hôtel du Rocher, à Uriage. — La comtesse Leclerc de Bussy, née Dremouger, sœur de Mme de Boineau, femme de notre compatriote le commandant de gendarmerie de Boineau. — Au château de Montbives-sur-Biviers, M. le baron Pierre-Charles-Maurice de Polinière. — A Montélimar, M. Giraud ✵, adjoint du génie. – A Valence, Mme Bérenger, fille du sénateur de la Drôme. — A Nyons, Mme Laurens, mère de M. Laurens, ancien sénateur. — A Grenoble, M. A. Lantelme, doyen des avoués, collectionneur émérite d'ouvrages rares et de luxe et d'objets artistiques. — A San-Francisco (Californie), de Jules Jullien, d'Orcières (Hautes-Alpes). — A Paris, M. le marquis de Gabriac, oncle de Mme la marquise de Monteynard, de Tencin, diplomate et écrivain distingué, ancien ministre plénipotentiaire à La Haye, à Bruxelles, à Athènes et au Vatican. — A Claix, M. le baron Bougault. — A Pont-de-Claix, M. Marius Ricoud ✵, architecte départemental, auteur de l'Hôtel des Postes de Grenoble et de l'Hospice des vieillards de La Tronche. — A Beaurepaire, M. Grégoire ✵, capitaine en retraite. — Au Péage de La Tronche, M. Cavalis, conseiller municipal de Grenoble.



" Annales Dauphinoises "

Les Trois Passages de Pie VII

A SAINT-CHRISTOPHE-LA-GROTTE

Les différentes relations suivantes des passages de Pie VII à Saint-Christophe appartiennent à l'histoire du Dauphiné, aussi bien qu'à celle de la Savoie. Car cette commune, qui n'est séparée de son homonyme de l'Isère que par le Guiers Vif, appartenait, quoique de nationalité Sarde, au spirituel et au civil, à cette dernière commune jusqu'en 1792, époque à laquelle elle fut rattachée aux Echelles. De plus cette paroisse comme la plupart de celles avoisinant le territoire actuel du diocèse de Grenoble, dépendait de l'évêque de Grenoble. Aussi voyons-nous dans les procès-verbaux des Visites Pastorales des Evêques de Grenoble, de la maison d'Aymon de Chissé, publiés par M. le chanoine Ulysse Chevalier, la description des chapelles situées sur cette commune, par exemple celle de Saint-Blaise, dont on aperçoit encore quelques vestiges au delà du tunnel, près de Saint-Jean-de-Couz.



ENTRÉE DE LA GROTTE DES ECHELLES

On voit également sur l'ancien chemin qui va du village de la Grotte aux Echelles, près de la ferme dite *Les Casernes*, un petit oratoire dédié à la Sainte Vierge, lequel porte l'inscription suivante : « Quarante jours d'indulgences sont accordés par *Mgr l'Evêque de Grenoble*, etc... 1740. »

Nous sommes donc presque en plein Dauphiné. Et, du reste, les limites naturelles du Duché de Savoie et du Dauphiné ont souvent été franchies, et que de fois, telle ou telle partie du territoire de ces deux duchés, dans le périmètre des cantons actuels de St-Laurent-du-Pont et des Echelles, a appartenu successivement au Dauphiné et à la Savoie.

Les récits qui vont suivre forment comme une préface à celui qu'a publié dans le Bulletin de l'Académie Delphinale, M. Pellet, curé de la cathédrale de Grenoble, pour son discours de réception et qui a trait spécialement au passage de Pie VII en Dauphiné.

M. Pellet, pour ne point sortir de son sujet, n'a point donné de détails sur le trajet du Saint-Père, de Chambéry à Pont-de-Beauvoisin ; les notes suivantes combleront cette lacune voulue.

Un grand intérêt s'attache tout naturellement à ces détails très circonstanciés, fournis par des témoins oculaires, controlés d'après les dépositions de vieillards qui ont tenu le même récit de la bouche de leurs parents.

Préliminaires du Voyage

On sait que ce furent les cardinaux Caprara, légat du Saint-Siège à Paris, et Fesch, oncle du Premier Consul, qui négocièrent en faveur du projet que caressait Napoléon de se faire sacrer à Paris par le Pape.

Commencées en mai 1804, ces négociations n'aboutirent que vers les premiers jours d'octobre.

Une fois la nouvelle de l'acceptation du Souverain Pontife notifiée, il s'agissait d'une part de préparer au Chef de l'Eglise une réception digne de son rang. Aussi, une circulaire du Ministre de l'Intérieur envoyée aux préfets des départements que devait traverser le Pape pour se rendre à Paris, réglait-elle elle-même la question des honneurs civils que Napoléon réservait au Chef de la Chrétienté, le long de sa route.

Je vous préviens, disait le Ministre à la date du 2 novembre, que l'intention de l'Empereur est que vous alliez recevoir Sa Sainteté sur la limite de votre département, et que vous soyez accompagné d'un détachement de la gendarmerie et d'un autre de la garde nationale du canton dans lequel vous recevrez Sa Sainteté.

Chaque sous-préfet viendra pareillement la recevoir à la limite de son arrondissement, et les maires des communes l'attendront chacun sur la limite de sa municipalité ; ils seront accompagnés de leurs adjoints, du conseil municipal et d'un détachement de la garde nationale.

Dans les villes où Sa Sainteté s'arrêtera ou séjournera, les autorités et

fonctionnaires civils seront avertis de l'heure à laquelle Sa Sainteté leur accordera audience ; ils lui seront présentés par le grand officier désigné pour accompagner Sa Sainteté.

Ils seront admis devant Elle suivant leur ordre de préséance.

Lorsque Sa Sainteté aura séjourné dans une ville, les mêmes autorités qui l'auront reçue à l'entrée se trouveront à sa sortie, si Elle sort de jour.

Je vous recommande, Monsieur, de faire parvenir sur-le-champ ces instructions aux sous-préfets et à tous les maires des arrondissements et des communes que Sa Sainteté doit traverser, de veiller à ce que tous les postes soient garnis du nombre de chevaux indiqués, et enfin, de prendre toutes les autres mesures qui doivent assurer la marche de Sa Sainteté et l'exécution des ordres de Sa Majesté Impériale (1).

Une autre circulaire enjoignait à l'armée de rendre également au Pape les honneurs militaires,

Le Ministre des Cultes avait lui pris les devants et, dans une circulaire du 31 octobre, il faisait connaître aux évêques le cérémonial qui devait être suivi.

Chaque évêque, avec son clergé, y est-il dit, se trouvera au premier lieu de son diocèse où Sa Sainteté devra coucher, pour la recevoir.

A l'entrée de chaque ville et village, Elle sera reçue par les curés et desservants, accompagnés de leur clergé.

Tous les honneurs dûs au Chef de l'Eglise lui seront rendus.

Toutes les cloches sonneront sur son passage (2).

Tous ces ordres furent ponctuellement exécutés, comme on le verra pour la partie de ce trajet qui nous occupe.

DE CHAMBÉRY AUX ÉCHELLES

Pie VII arriva à Chambéry le 17 septembre 1804, à la tombée de la nuit. C'est là que le Grenoble religieux et curieux s'était rendu comme au point le plus rapproché, pour acclamer le Souverain Pontife, et la Préfecture de l'Isère eut beaucoup de peine à se procurer les cinquante chevaux réquisitionnés pour les relais de la poste, tant le nombre des voitures employées à transporter les Grenoblois à Chambéry avait été considérable.

Une grande cérémonie eut lieu le même soir à la Cathédrale, ainsi que la présentation des autorités.

Le lendemain, le Pape partit au milieu des acclamations d'une foule en délire qui encombrait les rues et empêcha longtemps le cortège pontifical de se mettre en route.

ARRIVÉE A SAINT-CHRISTOPHE

Le Pape arriva vers deux heures vers l'endroit où quelques années après sera ouvert un tunnel et où commence la route dite de Charles-Emmanuel.

---

(1) Circulaire du 11 brumaire an XIII.
(2) Circulaire du 9 brumaire an XIII.

Ici nous laissons parler les auteurs des notes que nous avons recueillies dans les registres de la Fabrique de la paroisse de Saint-Christophe-la-Grotte. Ces notes ont la valeur d'un récit absolument authentique et inédit avec les charmes de détails d'une simplicité touchante.

« L'an dix-huit-cent-quatre, le dix-huit novembre, ou le vingt-sept brumaire, an 13 de la République Française, à deux heures après-midi. Notre Saiut-Père le Pape Pie VII (Bernard Chiaramonti) arriva de Chambéry au sommet de la montée de la Grotte, se rendant à Paris pour le sacre de Napoléon-Bonaparte, comme empereur des Français.

« M. l'abbé Laurent, curé-archiprêtre des Echelles, avait invité tous ses confrères du canton pour aller au devant du Vicaire de Jésus-Christ et lui rendre les hommages dus au Souverain Pontife.

« A l'entrée de la gorge de la Grotte se trouvaient un grand nombre de prêtres, ayant à leur tête M. le Curé-Archiprêtre des Echelles, dont les uns portaient le dais, d'autres la croix et l'encens.

« M. l'Archiprêtre, en chape, engagea N. S. Père à descendre de voiture à cause de la rapidité de la descente. Le Pape y consentit. Après que M. l'Archiprêtre lui eut présenté la croix à baiser et donné l'encens, il lui fit un petit compliment en italien et sollicita Sa Sainteté à prendre place dans un fauteuil préparé pour la transporter pendant le trajet de la descente rapide ; mais le Saint-Père aima mieux marcher sous le dais porté par quatre prêtres.



Vue du Bourg des Echelles

« Le Souverain Pontife paraissait satisfait de voir un si grand nombre de fidèles se prosterner à son passage pour recevoir avec respect sa bénédiction pontificale. Il y avait plus de dix mille personnes. Les échos

de la montagne portaient au loin le bruit de nombreux pétards, que l'on faisait jouer de tous côtés, et redisaient les acclamations multipliées d'un peuple ivre de joie qui criait : Vive Jésus, vive son Vicaire sur la terre!

« Le Pape était soutenu sous les bras pendant la descente, par M. Gagnon, maire des Echelles, et par M. le commandant de gendarmerie. Un piquet de gendarmes précédait et suivait le Souverain Pontife. Il y avait aussi un peloton de garde nationale qui formait la haie. On avait élevé, au pied de la montée, un magnifique arc de triomphe en verdure, au-dessus était un drapeau bleu, au milieu pendait la thiare (*sic*), à laquelle on avait attaché l'inscription suivante ; *peregrinatur nobiscum* ; au bas de la descente, le Pape s'assit sur un fauteuil placé sur une esplanade d'où l'on découvre la plaine de Saint-Laurent et une grande étendue de pays. Là, Notre Saint Père donna sa bénédiction à une foule immense de fidèles prosternés à ses pieds, ainsi qu'à tout le pays environnant.

Ensuite le pape monta en voiture et se rendit bientôt au bourg des Echelles où on lui rendit tous les honneurs possibles. Les rues étaient tapissées et des milliers de guirlandes de verdure traversaient les rues, ornées de différentes légendes et inscriptions. »

Le récit qui précède a été copié sur l'ancien registre de la Fabrique, par M. Rey, curé de Saint-Christophe-la-Grotte.

AUTRE DOCUMENT

« Pie VII a passé trois fois à la Grotte : deux fois en triomphateur, le 18 novembre 1804, se rendant au sacre de l'empereur Napoléon et fin avril 1805, retournant de Paris à Rome. Une fois en victime, en juin 1812.

« La tradition locale ne parle que du premier passage. Le registre paroissial, page 44, ne fait que copier la relation écrite de la main de M. Rey au vieux registre de sa Fabrique.

« On donne comme jour de passage de Sa Sainteté, le 18 novembre au 27 brumaire. Le 18 novembre doit correspondre au 28 brumaire et non au 27, semble-t-il.

« On commençait, depuis quelques jours seulement, la percée du tunnel. L'ingénieur de ce travail gigantesque pour cette époque était *M. Reneri*. Cet ingénieur, avec le concours du maire de la Grotte, Lacombe, homme très énergique dans ses convictions religieuses, avec l'aide de M. Ollier, ex-inspecteur des douanes, Sardes, retraité dans la localité, avait préparé cette réception qui fut vraiment admirable.

« La Grotte formait une commune particulière depuis l'annexion de la Savoie à la France, en 1792, époque à laquelle, pour le civil, elle avait été détachée de St-Christophe (France). Pour le spirituel, malgré une antipathie restée légendaire dans le pays, le Concordat l'avait réunie aux Echelles. A la suite de protestations répétées, le 28 novembre 1806, on lui accorda enfin son autonomie, autonomie réclamée depuis des siècles, par la singulière situation où se trouvait cette localité. Quelle situation en effet

était faite à cette population qui par le cœur et la topographie dépendait de la Royale maison de Savoie et qui pour le spirituel et le civil, pour l'église, le cimetière et la mairie, appartenait à la paroisse et commune de Saint-Christophe de France, ce royaume qui était en perpétuelles compétitions et guerres avec les Etats Sardes. Car il faut bien retenir que l'ancienne église de la Grotte, consacrée au plus tard vers 1500, n'était qu'une chapelle servant à l'usage exclusif des Chartreux et de leurs fermiers habitant le village de la Grotte.

« Donc le 18 novembre 1804, à deux heures de l'après-midi, une foule énorme entourait M. Laurent, archiprêtre des Echelles, et tout le clergé de la vallée était massé à l'entrée supérieure du tunnel actuel, quand la voiture du Souverain Pontife annoncée par des pétards et les acclamations de la multitude apparut. De cette voiture descendirent d'abord les cardinaux Fesch et Caprara, puis le Vicaire de Jésus-Christ. Le Pape fut complimenté et fit la descente de cette route, creusée dans le roc par Charles-Emmanuel II (voir Feller au nom de Charles-Emmanuel II), de la manière narrée par la note susdite (1).

« La garde nationale des Echelles, à grand'peine, parvint à ouvrir un passage au Saint Père à travers la foule compacte. Le pavé glissant avait été entièrement recouvert de gazon, transporté sur les épaules par les habitants de la Grotte.

« Sa Sainteté arrivée en face du superbe arc de triomphe élevé vis-à-vis du monument de notre dernier duc de Savoie, est profondément émue.

« Cet arc était l'œuvre de l'architecte Reneri (2). Il était en bois, recouvert de buis, de mousse et de lierre, ayant comme cadre, des rochers s'élevant à perte de vue et les armoiries ducales (décapitées de leurs deux lions par l'idiote Révolution). Il avait soixante pieds de haut et reposait sur six colonnes enguirlandées de fleurs ; comme dôme, des milliers de guirlandes attachées aux pics les plus élevés par les courageux petits grimpeurs de la localité. Au sommet de ce monument se balançait un immense drapeau bleu frangé d'argent.

« Plusieurs inscriptions latines étaient encadrées dans la verdure. Ces inscriptions avaient été choisies par M. Ollier, qui, inspecteur des douanes, faisait, semble-t-il, de l'Ecriture Sainte et du latin par contrebande. La citation tirée de l'Exode (12-49) dont il est parlé dans la note supracitée, était intégralement celle-ci : *Peregrinatur in terra nostra eritque apud nos.* Au-dessous de cette inscription se balançait une colombe, tenant sur son bec une couronne de lauriers entremêlés de lis. Dans la superstructure, se détachait un tableau de grande dimension représentant le prophète Samuel versant l'huile sainte sur le front de David, agenouillé humble-

(1) Le premier document que nous avons cité.

(2) M. Rainerl (telle est la véritable orthographe de son nom), était architecte et ingénieur et habitait Chambéry. Le tunnel des Echelles a porté longtemps son nom, on l'appelait tantôt galerie Raineri, tantôt tunnel Napoléon.

L'arrière petit-fils de cet ingénieur est M. Raineri, entrepreneur à Grenoble.

ment aux pieds de l'homme de Dieu. Le glorieux et pauvre David français devait avoir, quelques jours après, une toute autre attitude en présence du Pontife consécrateur.

« Le Pape contemple un instant le spectacle qui se déroule à ses pieds : la frontière de France, de cette France de la Révolution qui est redevenue la fille aînée de l'Eglise; vingt mille fidèles (note du manuscrit de M. Auguste Bonne), sont là aux pieds du vieillard vêtu de blanc, qui, comme une apparition du ciel, debout sur cette esplanade de rochers, bénit et bénit toujours ses enfants aimés. Les versets du *Te Deum* chantés par des prêtres sont interrompus à tout instant par la voix de la foule qui redit : Vive Jésus-Christ ! Vive le Vicaire de J.-Ch.

« Pie VII ne peut que lever les mains et les yeux pleins de larmes vers le ciel, et on l'entend répéter : *Figliuoli. Quanto onore! O quantonore!* Puis il prend place sur un siège placé sous l'arc de triomphe, et M. Ollier, à deux genoux, au nom des habitants de la Grotte, prononce un beau discours, que nous regrettons beaucoup, ajouterai-je, avec un écrivain indigène, de ne pouvoir mettre sous vos yeux. (1) Le St-Père, par l'intermédiaire du cardinal Fesch, adresse des félicitations, sur le zèle de ses subordonnés, au maire de la Grotte, qui s'était vu injustement frustré de sa place préséante, dans le commencement de cette réception préparée par ses soins : le maire des Echelles, nous dit la tradition, avait voulu accaparer tous les honneurs en faveur de la commune des Echelles.

(1) Nous sommes plus heureux que l'auteur de ces lignes. Le texte du discours de M. Ollier se trouve aux archives de l'Isère où nous avons pu le copier. En voici le texte :

DISCOURS DE M. OLLIER

Très Saint-Père, le voyage que vous avez entrepris par un ordre spécial de la Providence, sera pour la France une époque aussi heureuse que mémorable. L'onction des rois fut de tout temps regardée comme une marque sensible de la protection que Dieu accorde aux princes selon son cœur. Ainsi Samuel, le confident des desseins du Seigneur, versa l'huile sainte sur la tête du jeune David, destiné à occuper le trône de Saül, dont Dieu, par un juste châtiment, avait rejeté la race. Mais David, encore simple berger, n'avait triomphé que des ours et des lions; son nom était encore inconnu dans les camps d'Israël, le choix gratuit du ciel précéda les victoires qui le montrèrent, depuis, si digne de porter la couronne.

Le héros sur la tête duquel vous allez faire couler l'huile sainte, a sauvé la nation française avant d'en être proclamé le chef. La prospérité ne l'a point ébloui. Convaincu qu'il doit ses succès et ses vertus au Dieu des armées, c'est pour attirer de plus en plus sur sa personne et sur la France entière, les bénédictions célestes, qu'il veut, par un acte solennel,

mettre la couronne impériale sous la protection particulière de l'arbitre souverain des royaumes et des empires.

Choisi pour imprimer le sceau de la religion à cette auguste cérémonie et pour accomplir les desseins miséricordieux du Seigneur envers la France, vous avez reçu du ciel cet esprit conciliateur, cette sagesse profonde, ce zèle désintéressé si nécessaire dans les circonstances difficiles où Votre Sainteté a été élevée sur la chaire de saint Pierre.

Puisse un voyage heureux montrer bientôt Votre Sainteté à l'immense capitale des Français où vous trouverez sur le trône un autre David, un autre Salomon.

Prosternés humblement aux pieds de Votre Sainteté, nous lui demandons la bénédiction apostolique.

Nous vous prions de bénir cet étendard. destiné à être placé dans le temple de la Divinité, en mémoire de l'heureux passage de Votre Sainteté. Nous conserverons à jamais dans nos cœurs les paroles qu'il porte : *Peregrinatur in terra nostra eritque nobiscum.* (1)

« Un gracieux oratoire ou reposoir avait été élevé au pied du monument de Charles-Emmanuel : le Pape vint s'y agenouiller et prier pour cette France dont les sentiments lui paraissaient encore si redoutables pour l'Eglise de Dieu. Sa main, une dernière fois se leva solennellement sur les fidèles de la Savoie et de la France dont la frontière était là, à trois cents mètres ; et le Saint-Père, qui était bien le meilleur des pères, reprit le chemin vers la capitale, au milieu des acclamations et des larmes de ses enfants dévoués à la Sainte Eglise de Dieu Que la foi de ce temps-là soit la foi de tous les temps pour cette bonne paroisse de N.-D. de la Grotte. *Amen.* »

La note ci-dessus est tirée en partie d'un manuscrit vieux et authentique, composé par M. Bonne Auguste, originaire de la Grotte, bibliothécaire de M. le marquis de Costa et témoin presque oculaire de l'événement ici narré; le tout a été contrôlé, augmenté et rectifié par les traditions de nos vieillards actuellement existant à la Grotte.

Le 20 novembre 1894,

BOUVIER, *curé*.

***

Dans d'autres notes, on voit que des musiciens placés dans une excavation de rocher (et venus on ne sait d'où), firent entendre un ravissant morceau d'harmonie pendant la cérémonie ; on ajoutait que les reliques (*sic*) de l'arc de triomphe, drapeau bleu, tableau, sont encore

(1) Archives de l'Isère. Série L.

dans l'église de Saint-Christophe (France). Aujourd'hui, plus rien de tout cela ne subsiste. L'ancienne église de Saint-Christophe, du reste, a été démolie en 1870 et a été remplacée par la petite église gothique actuelle, œuvre de M. Berruyer. Le clocher qui est du xv[e] siècle, est la seule partie encore existante de l'ancienne église.

*
* *

M. Décharmont, curé-recteur de Saint-Pierre-de-Genebroz, relate (au registre des baptêmes de l'an 1804, folios 57 et 58) le fait historique de la magnifique réception faite à la Grotte au S. P. Pie VII.

Après des considérations pieuses, le Recteur narre succinctement tout ce qui vient d'être raconté ci-dessus. C'est M. Ollier qui a présenté les vœux de la population. Le dais était porté par MM. Gaillard, curé de Saint-Laurent-du-Pont, Poncet, curé de Saint-Christophe, diocèse de Grenoble, Décharmont, curé de Saint-Pierre-de-Genebroz et Chabert, vicaire des Echelles (Savoie).

M. Laurent était revêtu de la chape, et M. Forestier, curé d'Oncin, portait la croix.

Après la bénédiction pontificale, le S. Père remonte dans sa voiture pour aller coucher à Pont-de-Beauvoisin, au bruit des boîtes que l'on tirait tout le long de la route.

*
* *

M. *Forestier*, recteur d'Oncin, raconte dans le registre des baptêmes de cette dernière paroisse (p. 4, an 1804), tous les susdits détails.

A noter de son récit ce qui suit :

Le passage de Pie VII à la Grotte a eu lieu un dimanche : « J'ai dit les vêpres après la messe, dit-il, pour faciliter au pays et à moi ce voyage. Il ajoute : « M. le Curé des Echelles en chape présente la croix à baiser à Sa Sainteté qui prend le crucifix. Je lui dis en italien qu'il convenait qu'Elle descendît à cause du danger de la mauvaise descente. Elle mit pied à terre. Nous étions tous en surplis. Je portais la croix devant le Pape. (Mêmes détails que ci-dessus.) Le Pape monte en chaise et arrive dans le bourg des Echelles, où les rues étaient tapissées et garnies en buis en forme de voûtes où pendaient des fleurs, des couronnes, des guirlandes ; quelques-uns avaient couvert la rue en haut, au lieu de buis, avec des tapisseries. Le Pape ne cessa de donner sa bénédiction à la multitude, tandis qu'on changeait de chevaux à la poste. Je passe sous silence les nombreuses inscriptions qui ornaient l'arc de triomphe de la porte de la ville et qui embellissaient diverses maisons.

« Un dîner somptuaire chez M. le curé Laurent, homme au-dessus de tout éloge, fut le couronnement de cette fête. Il était somptueux ; on se mit à table sur les trois heures..... »

FORESTIER, *recteur d'Oncin*,
Marcel BOUVIER, *curé*.

LA ROUTE DE CHARLES-EMMANUEL II

Il convient de donner ici quelques notes concernant la route si pittoresque qu'a suivie le Souverain Pontife.

Cette route s'élève rapidement, en longeant à droite des escarpements verticaux, qui ont environ 150 mètres de hauteur et semblent suspendus sur elle ; à gauche, il y a, sur le mur de soutènement, un solide parapet, recouvert de bahuts en pierre de taille, curieusement enchâssés au moyen d'un assemblage en demi-cercle.

Quelques pas avant l'éperon, se trouve un encaissement de rochers avec deux cavités : celle du nord, peu profonde, fermée par une porte, sert de *champignonnière ;* celle du sud, a été creusée dans une *poche de sable réfractaire,* dont l'exploitation est aujourd'hui abandonnée ; elle a environ 30 mètres de longueur, ses parois humides sont couvertes de salpêtre. Dans le milieu de ce souterrain, une construction, adossée dans un coude, sert aujourd'hui de *glacière.*

La route, accrochée au flanc de l'escarpement, tourne brusquement vers le Nord-Est, sa pente augmente et atteint 0,17 à 0,18 centimètres par mètre ; elle laisse à droite *le Pilon,* curieuse et massive aiguille de rocher surplombant la plaine, puis s'engage résolument dans un défilé aux parois escarpées, d'une trentaine de mètres de hauteur moyenne.

Cette route, construite par ordre de Charles-Emmanuel II, dans une profonde fissure qui servait jadis de lit à un torrent, succéda à une voie romaine, devenue plus tard un simple passage muletier. Elle est bordée, à droite et à gauche, par des escarpements qui ont été plus ou moins élargis et régularisés, soit à l'époque romaine, soit au moyen âge, ou par Balland, quand il construisit, de 1667 à 1670, la voie appelée depuis *route de Charles-Emmanuel* Il a fallu, dans le défilé, enlever à la mine 13,000 mètres cubes de rochers et bâtir 6,000 mètres cubes de maçonnerie pour le mur de soutènement, qui a près de 20 mètres de hauteur vers le Pilon.

Contre la paroi de gauche, se dresse le *Monument commémoratif* de ce travail gigantesque pour l'époque et pour les ressources dont disposait le duc de Savoie. C'est là que s'éleva le fameux arc de triomphe dont il est parlé pour le passage de Pie VII.

Ce monument a 7 m. 70 de longueur sur 9 mètres de hauteur totale ; il se compose d'un soubassement à bossages de 5 m. 50 de hauteur, avec deux pilastres d'ordre dorique accouplés aux extrémités, recouverts d'une corniche saillante sur leurs chapiteaux.

Dans la partie supérieure, haute de 3 m. 50, se trouve l'inscription latine encastrée dans un immense cartouche rectangulaire, à angles et enroulements sculptés, ayant également, de chaque côté, deux pilastres ornés de pendentifs, d'un style fantaisiste.

Une seconde corniche recouvre et termine le monument, autrefois plus

élevé, car on voit encore, aux angles supérieurs, deux portions de frontons circulaires.

Une reproduction d'un dessin de *Borgonio*, extrait du *Theatrum Sabaudiæ*, donne une idée exacte de l'ensemble du monument primitif que MM. Martin-Francklin et Vaccarone décrivent en ces termes :

« .... C'est entre ces deux parties de fronton qu'étaient autrefois « placées les armoiries de la maison de Savoie, supportées par deux lions « héraldiques et surmontées par un pavillon ou dais à larges draperies « retombantes, retenues par des nœuds, au-dessus duquel dominait la « couronne ducale fermée.

« La hauteur totale du monument, tel qu'il subsiste actuellement, est « de 9 mètres. Quant aux armoiries et au dais, qui ont disparu, si nous « nous en rapportons au dessin de Borgonio, du *Theatrum Sabaudiæ*, cette « partie du monument devait avoir plus de 6 mètres d'élévation, de sorte « que l'ensemble était haut de plus de 15 mètres.

« ..... Ce pavillon devait être d'un aspect singulièrement lourd et « écraser les parties inférieures.....

« ..... Les travaux ont été adjugés à deux sculpteurs, Devauge, de « Grenoble, et Rubelin, de Chambéry, le 12 septembre 1674, achevés en « mai 1675 et inaugurés le 22 novembre 1676. »

Traduction française du texte de l'inscription :

CHARLES-EMMANUEL II, DUC DE SAVOIE, PRINCE DE PIÉMONT, ROI DE CHYPRE, APRÈS AVOIR ASSURÉ LA FÉLICITÉ PUBLIQUE, S'ÊTRE OCCUPÉ DE L'AVANTAGE DE TOUS, RENVERSANT ICI LES BARRIÈRES OPPOSÉES PAR DES ROCHERS ESCARPÉS ET MENAÇANTS, APLANISSANT LES INÉGALITÉS DES MONTAGNES, COMBLANT LES PRÉCIPICES SOUS LES PIEDS DES VOYAGEURS, A OUVERT CETTE VOIE ROYALE, PLUS COURTE, PLUS SURE, FERMÉE PAR LA NATURE, VAINEMENT ENTREPRISE PAR LES ROMAINS, ABANDONNÉE APRÈS EUX ET MAINTENANT OFFRANT A JAMAIS UN LIBRE ACCÈS AU COMMERCE DES PEUPLES. L'AN DU SEIGNEUR 1670.

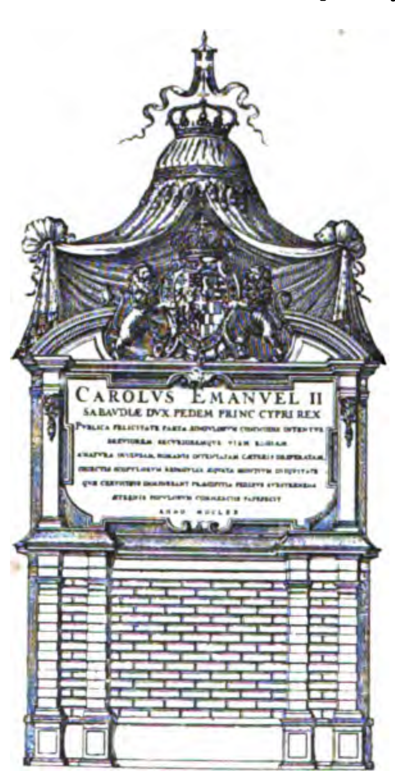
Ce monument, surmonté des armes de Savoie, avait été en partie mutilé et dégradé pendant la Révolution, lorsque M. Joseph Verneilh, préfet du département du Mont-Blanc, à son premier passage par cette route, fut frappé de son délabrement ; il le fit restaurer. Voici ce qu'il dit à ce sujet :

« En passant à la grotte pour la première fois, je fus surpris et affligé « qu'on eût dégradé un si juste hommage, et mutilé son inscription. Je « crus qu'il était dans la pensée d'un gouvernement grand et libéral, de « réparer un semblable tort inspiré par la folie encore plus que par la « méchanceté. Je pris donc un arrêté que le Ministre s'empressa d'ap- « prouver, par lequel j'ordonnai que l'inscription primitive, dont, heureu- « sement, le fond des caractères paraissait encore, serait rétablie sur le « même entablement, dans le même ordre et avec les mêmes dimensions.

« Cet arrêté reçut bientôt son exécution ; sur l'entablement inférieur du « monument, je fis graver l'inscription suivante, pour énoncer la date de la « restauration :

Hoc Meritum (1)
Optimi Sabaudiæ Ducis Monumentum
Auspice Bonaparte
Primo Francorum Consule
Restauratum
Anno Reipublicæ Gallicæ XI-1803
Josepho Verneilh Provinciæ Præfecto

Cette deuxième inscription, placée au-dessous sur une plaque d'airain, a disparu vers 1815, tandis que la première nous est restée intacte.



MONUMENT D'EMMANUEL II
avant la Révolution

La pierre, autrefois blanche, et les fines moulures devaient former un contraste singulier avec ces rochers noirs dans cette gorge sauvage, dont les hautes parois semblent encore l'écraser.

Il a été réparé il y a quelques années, par la Société des Grottes, aidée d'une allocation du roi d'Italie.

Derrière le bloc de rochers qui surmonte une petite terrasse à laquelle de petits escaliers donnent accès, se trouve l'échelle de meunier par laquelle on accède à la *galerie en fer*.

Mais suivons le sombre défilé appelé autrefois *la Grotte*, dont les parois escarpées se resserrent en laissant seulement à la route un passage de huit mètres de largeur, car c'est la partie la plus sauvage de cette gorge.

« Il est visible, en effet, dit « M. Macé, et les paysans eux-« mêmes en font la remarque, que les « rochers ont été coupés et aplanis « pour rendre la route plus praticable, « à deux époques distinctes ; que les « premiers travaux, à la partie supé-« rieure, ont été opérés avec des « ciseaux, dont on voit encore les entailles, à une époque où la poudre

(1) Ce monument, justement dédié au duc de Savoie, a été réparé sous les auspices de Bonaparte, premier consul des Français, l'an II (1803), de République française. Joseph Verneilh étant préfet de la province.

« n'était pas encore connue, tandis que, à la partie inférieure, on aperçoit « des traces de coups de mines. »

La plus grande partie des armées de la Révolution et de l'Empire, qui envahirent l'Italie, traversèrent ce défilé, dont la forte pente donna à Napoléon Ier l'idée d'ouvrir un tunnel permettant la construction d'une nouvelle voie plus facile.

A cent trente mètres en amont du monument, le passage s'élargit sur la gauche, à côté de petits escaliers donnant accès sur un mur très épais, construit primitivement par les Romains, pour rejeter dans le Grand-Goulet les eaux du défilé.

C'est sur ce mur et dans l'encoignure de la gorge que s'ouvre l'entrée supérieure de cette caverne, qui est fermée par un portail en fer.

La route devient moins pierreuse, sa pente s'adoucit, pendant que la gorge capricieuse s'élargit et se resserre tour à tour; ses parois, à qui la nature a fait une superbe décoration de verdure, sont moins sauvages; cette partie de la route a l'apparence d'une allée d'un parc princier; l'herbe croît aujourd'hui là où les diligences passaient autrefois; le touriste peut cueillir des fleurs dans ces lieux tranquilles, où le calme et la solitude ont remplacé le bruit et les mouvements d'antan.

A soixante mètres de l'escalier s'ouvre, sur la gauche, une cavité peu profonde, et à cent mètres plus loin, il y en a une autre, mais elles offrent si peu d'intérêt qu'il est inutile de les visiter et bien plus agréable de suivre la route.

Arrivé à trois cent soixante-quinze mètres de l'entrée du Grand-Goulet, vous voyez, à droite, s'ouvrir, dans le rocher, un porche profond et élevé, c'est le *Péristyle de la Grotte*, qui sert encore d'abri aux voyageurs surpris par le mauvais temps.

Pour visiter la grotte, il faut descendre sous le péristyle un talus d'éboulis jusqu'à une *porte en fer*, incorruptible gardienne de secrets mystérieux et de beautés inconnues.

Autrefois, ce passage était si bas, qu'il fallait ramper et se traîner sur les coudes et les genoux pour le traverser.

La route est toujours encaissée entre des rochers moins escarpés qu'au début, la végétation aujourd'hui a garni les terrasses, corniches et fentes des parois et leur enlève une partie de leur caractère sauvage. De petits jardins sont cultivés à gauche vers une maison solitaire construite à l'entrée de tunnel.

C'est à deux cent quarante mètres en amont de la *grotte* qu'on rejoint la nouvelle route qui, à droite, se dirige sur Chambéry, en serpentant dans une gorge de moins en moins sombre, mais quelque peu mélancolique.

A gauche, se trouve l'entrée est du fameux tunnel que Napoléon Ier fit commencer pour faire communiquer la vallée des Echelles avec celle de Couz et éviter ainsi les fortes pentes et le peu de largeur de la route

Charles-Emmanuel II. Ce tunnel a trois cent huit mètres de longueur sur huit de largeur et de hauteur, il est éclairé par des lanternes placées de distance en distance, et était autrefois muni de maisons de gardiens à ses deux extrémités.

Ce travail considérable (1) fut commencé le 9 vendémiaire an XIII (1804), abandonné en 1805 ; il fut repris en 1812. Le 15 août 1813, les mineurs qui travaillaient de chaque côté se rejoignirent, mais la route ne fut terminée que quelques années après. Elle a été inaugurée en 1820, par le gouvernement sarde. Cette nouvelle route, dont la pente n'est que de 0^m05 à 0^m06 par mètre, est accessible à tous les genres de véhicules

En 1815, il se passa ici un fait militaire important : une poignée de soldats Français (80 environ) retranchés dans cette galerie et dans une cavité de l'entrée de la route Charles-Emmanuel défendirent le passage des deux routes aux Autrichiens, qui furent obligés de faire un mouvement tournant à travers bois, par-dessus la montagne de Bande, pour la franchir. C'est un souvenir historique qui mérite d'être cité.

A la sortie du tunnel, en suivant la route nationale pendant quatre kilomètres, on arrive aux Echelles.

Mais le touriste préférera descendre par la route que nous avons déjà décrite, il considérera le vieux mur qui sert de digue pour protéger la route des fureurs du torrent et rejeter, dans le Grand-Goulet, les eaux de la gorge ; ce mur fut construit dès l'époque romaine, réparé et restauré plusieurs fois avant la construction de la nouvelle route; à demi-ruiné, il a été rétabli, en 1649, par ordre de Madame Royale ; c'est ce qui réduit à l'état de légende les traditions et les récits du passage *obligatoire* des voyageurs et des marchandises, pendant le moyen âge, sur des échelles gigantesques, appliquées dans l'intérieur même de la grotte : celle-ci servait depuis un temps immémorial de lit au torrent qui, d'ailleurs, à sa première crue, aurait arraché les échelles placées sous la cascade.

On peut traverser, sur une passerelle de fer, cette galerie. Au sortir on est ébloui et fasciné devant l'admirable panorama, qui subitement se déroule devant les yeux et se perd dans la vaporeuse brume des coteaux éloignés.

Au centre du tableau, séparés par le ruban argenté que forme le Guiers, sont les villages des Echelles et d'Entre-deux-Guiers, dont les clochers se détachent de très loin sur les coteaux de Miribel et de Saint-Pierre-de-Genebroz, tandis qu'à nos pieds, sous la muraille verticale de rochers, se trouve, entouré de maisons, le vieux clocher du village de Saint-Christophe-la-Grotte, et un peu plus loin la nouvelle église, en face le village de Saint-Christophe (Isère).

De l'autre côté du Guiers, on aperçoit les montagnes de la Chartreuse, couvertes de leur sombre ramure de forêts.

(1) Il a fallu extraire près de 300,000 mètres cubes de rochers.

Un peu en aval des Echelles, on entrevoit l'entrée de la gorge pittoresque que traversent les deux Guiers après leur confluent : c'est le curieux défilé de Chailles.

Et, directement, à quinze mètres de profondeur, sous le tablier de la passerelle, on voit le lit desséché du ruisseau, encombré d'énormes blocs de rochers.

On suit la galerie, accrochée au flanc extérieur de l'escarpement, elle se termine devant un portail en fer, donnant accès à l'échelle de meunier descendant sur une terrasse rocheuse de laquelle de petits escaliers conduisent sur l'ancienne route de Charles-Emmanuel II, entre le rocher du Pilon et le monument commémoratif.

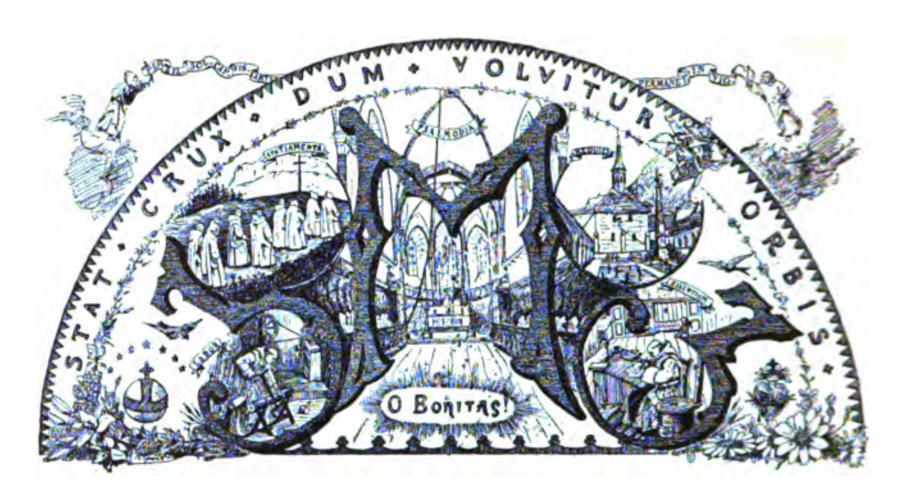
La Société des Grottes des Echelles a fait exécuter de nombreux travaux pour faciliter l'accès des grottes ; elle ne pouvait choisir une œuvre plus belle que cette gracieuse galerie accrochée hardiment aux flancs inaccessibles d'une gorge souterraine.

Les travaux de la galerie, placés sous l'habile direction de M. Faga, architecte à Chambéry, qui en avait dressé l'audacieux projet, ont été exécutés par M. Joseph Dotto, entrepreneur aux Echelles. Commencés le 12 août 1885, ils ont été terminés le 24 décembre de la même année.

Une fête alpine fut organisée pour l'inauguration; elle eut lieu en mai 1886, au milieu d'une grande affluence d'étrangers venus de tous les points de la Savoie et du Dauphiné (1).



(1) C. F. - Les Grottes des Echelles par P.-J. Fonné, Grenoble. (Extrait de la *Revue des Alpes Dauphinoises*.



Derniers Jours passés à la Grande-Chartreuse

en 1903

Journal de l'un des Religieux expulsés, suivi du procès-verbal authentique de l'expulsion dressé par MM. Pichat, député, et Urbain Poncet, avocat. In-12 de 221 pp. illustré.

Les journaux nous ont comblés de renseignements sur les épisodes du « blocus » de la Grande-Chartreuse, et nous avons pu suivre, d'un cœur attristé, les diverses phases de l'attentat sacrilège qui devait se consommer le 29 avril 1903. Nous admirions l'endurance des montagnards encouragés, du reste, par des « Messieurs de la ville » non moins vaillants ; nous constations le courage de quelques membres du Clergé un peu clairsemés, et l'enthousiaste ténacité de faibles femmes peu habituées à ces publiques manifestations.

Mais qu'est-ce qui se passait, au même moment, derrière ces portes naguère si hospitalières et alors fermées par une inflexible consigne ? quels étaient les sentiments et les dispositions des assiégés ? Nous ne l'aurions jamais su si un de ces généreux moines n'avait eu l'excellente idée d'écrire et de publier ses notes de chaque jour. C'est ce journal dont vient de paraître la deuxième édition, et il ne faudra rien moins que ces pages véridiques pour que, dans quelques années, nos neveux puissent croire à ce drame brutal qui, commencé par l'indigne comédie du million et du vote de la Chambre, finit par une tragédie poignante.

Ce qui frappe dans ce livre, c'est son accent de sincérité. Sans préten-

tions, sans emphase, sans récriminations, la plume monacale narre les événements à mesure qu'ils se déroulent, et, avec l'auteur, nous revivons ces journées plus angoissantes peut-être pour nous que pour les Religieux, dont le grand souci semble avoir été de ne pas laisser s'interrompre la prière conventuelle.

Ce petit volume de 224 pages est enrichi d'illustrations. La couverture, qu'il a fallu un peu encombrer, veut déjà résumer tout l'émouvant sujet en sept petits médaillons pressés. Mais à la première page, voici le frontispice, *Sur la route de l'exil*, composition élégante de M. l'abbé Calès. Deux moines agenouillés pleurent le monastère déjà lointain ; mais tandis que l'un reste affaissé au pied de la croix, l'autre entrevoit là bas, à l'horizon, se lever le globe lumineux, emblème de la Chartreuse, qui lui fait lire le mot *Spes*, espérance, baigné des rayons d'un soleil nouveau. Il y a là le sujet d'un véritable tableau.

En tête de la préface, un ingénieux dessin dû à une plume fraternelle et amie, a su grouper, sans confusion, les principaux détails de la vie carsienne.

Dans les enroulements des initiales aimées J. M. J., est sertie toute une galerie de miniatures très expressives. Ici, c'est le Chartreux se livrant par pénitence et humilité au travail manuel *(Labor)* ; ensuite c'est la promenade hebdomadaire *(Spatiamenta)*, judicieux contre-poids à l'isolement coutumier ; au milieu, la silhouette de l'Eglise avec les moines dans leurs stalles, adonnés à la grande occupation, la louange divine *(Psalmodia)* ; dans la volute du dernier J., un Chartreux en cellule étudie *(Silentium)*, et au-dessus se voit le cimetière ; l'âme du Religieux portée par les Anges monte au Ciel tandis que son corps va reposer à l'ombre de la grande croix *(Requies)*. — J'omets une foule de détails qui tous ont leur signification. N'allez pas confondre le passereau, emblème de la solitude, avec la colombe symbole de l'aimante méditation ; les lis, les roses, les raisins et épis de blé dont le sens est connu, avec le roseau qui figure l'obéissance et le lierre qui signifie la stabilité.

Il me paraît difficile de faire tenir tant de choses en si peu d'espace, et au-dessus encore, tout en haut, deux Anges, vêtus en Chartreux, agitent une banderole où se lisent des mots d'allure étrange :

Per sil, sol, cap, vis, Cartusia permanet in vig. C'est un vieux vers mnémotechnique qu'il faut lire ainsi : *Per silentium, solitudinem, capitulum, visitationes, Cartusia permanet in vigore ;* explication et justification de l'adage bien connu : « *Cartusia nunquam reformata, quia nunquam deformata.* »

Ceci vous donne une idée de l'illustration du volume; partout la pensée est condensée ; partout le souci d'enseigner et partout aussi l'espoir du retour. Voyez le ravissant dessin qui orne la journée de Pâques : deux Chartreux entonnent l'*Alleluia*; l'un est appuyé sur la croix, mais l'autre sur l'ancre de l'espérance.


SPES

Ici et là, une série d'encres de Chine, d'un caractère archaïque et qu'on dirait sorties des cartons d'un graveur du xve siècle, se plaît à rattacher aux divers épisodes du siège et de l'expulsion des scènes bibliques pleines encore d'enseignements et d'à-propos : c'est Jésus en sa nuit d'agonie, c'est Judas guidant la troupe, c'est Jérémie qui chante sa plainte: « *hæreditas nostra versa est ad alienos* », — « *et domus nostra ad extraneos* » répond un groupe de Chartreux dont les yeux contemplent encore de loin leur sanctuaire violé.

Mais aussi voici le Christ sortant vainqueur du tombeau où ses ennemis le croyaient relégué ; voici la scène de l'Ascension sur le mont des Oliviers, et l'esprit se reporte à ce *Monte Oliveto* qui est aujourd'hui pour les proscrits la demeure au nom prédestiné. Voyez encore le dessin de la page 169 : *Patrie et exil.* Les Religieux ont franchi la frontière et l'un d'eux baise la terre d'exil plus hospitalière que la Patrie vers laquelle un autre prolonge un dernier regard. Que de pensées mélancoliques éveille dans l'âme l'adieu à Notre-Dame de Casalibus, berceau de l'Ordre — *sub tuum prœsidium* — et le premier *Salve, Regina*, à Notre-Dame de Monte Oliveto, où le « *post hoc exilium* », là encore, souligne le désir et l'espoir du retour imploré.

Je ne parle pas des gravures d'une facture plus moderne qui nous rappellent des scènes qu'ont popularisées de multiples photographies. Mais voici encore quatre lettrines, dignes de figurer dans les plus précieux manuscrits du moyen âge : Saint Bruno en extase, Chartreux écrivant, Chartreux psalmodiant, Frère Chartreux en prière : tout cela sort d'une plume simple, sincère et émue, et tout cela se termine, avec justice, par l'image de l'accueillante cité de Pignerol qui, à sa devise, sous le pin protecteur :

« *Dulcis domino, durissimus hosti*, pourrait ajouter sans mentir : « *Propitius exsuli !* »

Mais sachons nous borner : tout le livre n'est pas en illustrations et le texte est aussi plein d'enseignements. La vérité a obligé l'auteur à stigmatiser les exécuteurs aveugles d'une loi injuste et M. le Juge d'instruction ne sort pas indemne de ces pages vengeresses.

C'est la vérité encore qui l'a forcé de ne pas reculer — et je lui en sais gré — devant le mot brutal du vieux médecin militaire mandé en toute hâte auprès du Frère Leufroy, sous-directeur de l'école de Currière. Celui-ci, à la visite du liquidateur et à la pensée que se fermerait la chère école des Sourds-Muets à il laquelle se dévouait depuis 25 ans, éprouva une commotion si vive qu'une embolie au cœur se déclara. Le médecin arrive, constate l'état désespéré du malade et prononce simplement ce mot que V. Hugo eût trouvé sublime : « Les C... vous l'ont tué ! »

Recueillons la fière parole du T. R. Père Général à M. Sentis, juge d'instruction : « Nous observons toutes les lois ; mais toute disposition contraire à la loi de Dieu et à la loi de l'Eglise n'a aucune valeur et per-

sonne ne doit y obéir » Quand nous aurons compris ces paroles, quand nous les aurons fait comprendre même aux catholiques, nous serons capables et dignes de vivre en République. C'est donc encore d'un moine à l'âme libre qu'il faut apprendre, comme jadis, à ne pas se courber sous le joug césarien, et l'auteur appuie, ajoutant plus loin que « la promulgation d'une loi ne donne pas le droit de l'exécuter, quand cette loi est injuste. »

C'est pour cela sans doute que Notre Seigneur se permit de violer, à Jérusalem, une loi existante et qu'il osa — exemple peu suivi par ses disciples d'aujourd'hui — briser, au jour de Pâques, les authentiques scellés de la Synagogue, donnant l'exemple d'une résistance plus que passive.

Si les catholiques ne veulent pas voir se murer complètement sur eux le tombeau où l'on s'efforce de les enfermer, il faudra bien qu'ils se décident à l'action et à la lutte. Avec le pieux auteur du *Journal*, disons donc en finissant : « Que les dévouements se multiplient ! dévouements de prière et de pénitence, puis dévouements pécuniaires et personnels. A l'heure présente, il faut aller jusqu'à l'héroïsme pour ne point rester en deçà du devoir. — La France, captive des hordes révolutionnaires, est bien digne d'une telle rançon ! »

Oui, ce n'est qu'alors que nous pourrons espérer voir se repeupler le désert maintenant si vide et si triste. Avec quelle joie la Grande-Chartreuse rappellera ses fils, exilés aujourd'hui sous des cieux plus cléments !

J. Martin.





VIRIVILLE

ET

l'Ermitage de Notre-Dame de Saint-Baudille

(Suite)

LES INVENTAIRES DE L'ERMITAGE

L'origine de l'Ermitage étant inconnue, on ignore également par qui sa dotation a été faite.

Le patrimoine était d'une seule pièce de la contenance d'environ cinq sétérées et consistant en bois taillis, châtaigneraie, margillière, verger, vigne et terre labourable.

On sait seulement que le 12 juillet 1648, frère Pierre Gallois, ermite, acquit du nommé Pierre Bouvier, un bois-châtaigneraie, d'environ sept quartelées, attenant à l'ancien patrimoine.

C'est au sommet du mamelon que s'élevait l'oratoire, avec des proportions bien humbles et bien modestes sans doute. Il nous est impossible d'en préciser le côté architectural. Nous n'avons pu trouver aucun vestige, ni inscription, ni sculpture en provenant.

Inventaires du Trésor

Le trésor de Saint-Baudille n'était pas riche. On en jugera par ce premier inventaire qui en fut fait en 1624 :

Premièrement, une chazuble ayant une croix au doz en sattin jaulne, laquelle est de certaine coleur comme rouge fort uzée avec l'estolle de velours rouge et le manipule.

Secondement, plus une aube de grosse toille blanche, tout uzée et piécée et l'amit estant ung peu meilleur.

Tiercement, plus une nappe en ouvrage de Venize fort uzée.

Quartement, plus ung tapis du devant d'autel de damas coleur changeante blanc et vert avec des franges de mesme coleur et au milieu une croix d'argent en clinquant.

Plus ung petit misel tout rompu à le romaine.

De ce que le frère Jean a augmenté à la dicte eglize despuis sa venue à

l'hermitage que fust par la Saint-Pierre en juin 1627 jusques aujourd'hūy XXIII en janvier 1630 :

1° D'ung calice estaing avec la platine ;
2° Plus de deux corporaux ;
3° Plus d'ung voile en carraux travaillé à l'esguille ;
4° Plus d'une nappe à la Venize comune et quazi neufve ;
5° Plus une nappe comune plus que demi neufve.

Je confesse frère Jean Chavasse, religieux de Saint-François de la procure de Saint Bonaventure et confrère dit Jacques Augier : un calice avec sa platine. le tout d'étaing. un viel misel à le romaine, une chazuble, une aube avec l'amit, le tout de grosse toile et l'amit étant un peu meilleur. deux nappes, l une étant médiocrement bonne, l'autre fort use, encore une chazuble faite à l'aiguille, deux corporaux et autres choses déjà mentionnées.

Frère Fargent Chavasse, religieux de l'Observance.

A la mort du frère Bruel en 1750, il fut fait un état de description du mobilier de l'Ermitage.

On y voit figurer une cuve d'environ dix charges, plusieurs tonneaux, deux gouges à couper le bois, deux bois de lit sans colonnes, etc.

On mentionne une garde-robe à étagères où se trouvaient une chasuble de satin rouge avec l'étole, le manipule et le voile, deux aubes, un cordon, un amict, deux lavabos, un corporal, une bourse, une palle, trois nappes, une couverture de toile, un devant d'autel.

Pour le mobilier de la chapelle, il y est fait mention d'une clochette, de deux burettes, de trois tableaux, d'une lampe, et enfin d'une cloche placée sur le toit.

Il y avait des reliques à Saint-Baudille, mais on ne peut savoir en quoi elles consistaient. Seulement parmi les papiers de l'Ermitage, se trouve un authentique de 1712 pour les reliques de quatre saints, entre autres de saint Faustin, saint Fortunat et de sainte Victoire. Cet authentique est signé par le cardinal Carpegna et légalisé par l'archevêque d'Avignon. Quoi qu'il en soit, la vénération pour la relique de Saint Baudille est demeurée traditionnelle dans la contrée.

On montrait autrefois un petit groupe en relief sur cuivre représentant d'une manière fort incorrecte et naïve le Christ en croix accompagné de la Sainte Vierge et de Saint Jean, à genoux au pied de la croix. Ce petit bas-relief excitait l'admiration des amateurs. Ce reliquaire a disparu. Nous ignorons quel rapport il peut bien avoir avec le vocable de l'Ermitage.

Aujourd'hui, ainsi que nous l'avons déjà dit, plus rien ne subsiste du célèbre Ermitage. On en ignore même généralement l'histoire. Aussi nous sommes heureux d'en avoir fait revivre le souvenir dans les *Annales Dauphinoises*, qui ont pris surtout à tâche de faire connaître les monuments

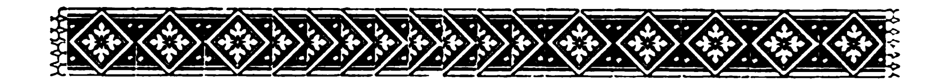
anciens et d'en rechercher l'histoire, d'interroger les ruines depuis longtemps oubliées et qu'interrogent en vain les archéologues et les touristes. Combien plus intéressantes sont les excursions qui ont pour but un de ces coins enchanteurs de notre beau Dauphiné, où la poésie le dispute à l'histoire. Quel intérêt puissant s'ajoute à une localité, déjà pleine d'attraits et de charmes par sa situation et son importance, quand par delà les siècles on peut suivre son histoire ; que documents en mains on peut préciser certains emplacements d'anciens monuments religieux ou civils, retrouver d'illustres généalogies. L'histoire de l'ermitage de Saint-Baudille en est une preuve.

On verra également, pour ce qui concerne l'histoire de Viriville et de Thoduré qui fera suite à l'étude que nous venons de terminer, que de souvenirs oubliés, que de richesses archéologiques et artistiques insoupçonnées nous ferons connaître. Et cependant nous arrivons déjà tard. Que de ruines qui auraient pu guider nos recherches ont disparu depuis quelques années ; ces témoins d'un autre âge si précieux pour l'histoire, sont quelquefois sacrifiés au caprice d'un particulier, et disparaissent souvent sans grand profit matériel et sans raison. Combien l'on déplore, pour ce qui nous concerne, la démolition du donjon du château de Viriville, les vieilles portes et les remparts qui ont servi de carrières de moellons et de cailloux pour les constructions modernes. Viriville avait encore un aspect d'un bourg du moyen-âge il y a quelque trente ans, aujourd'hui, on a de la peine à trouver encore quelques vestiges de fortifications. Avant que les derniers ne disparaissent, nous sommes heureux d'en tracer l'histoire.

Ch. SAINT-CHEF,

(*A suivre*).





Une Chaire du XVIme Siècle

A SAINT-JULIEN-DE-RATZ

La petite église de Saint-Julien-de-Ratz possède une curiosité artistique d'un très grand prix et qui n'est malheureusement connue que d'un petit nombre d'artistes et d'archéologues fervents. Et cependant cet admirable morceau de sculpture rehaussé de couleurs et d'or mérite l'attention de tous ceux qu'intéressent les questions d'art. Cette chaire en effet a une double valeur, car en dehors de sa richesse artistique elle a son histoire, que nous retracerons en quelques mots.

Et d'abord faisons-en la description aussi fidèlement que possible ; la photographie accompagnant cette étude en comblera les lacunes inévitables.

CHAIRE DU XVIe SIÈCLE

Description de la chaire

La partie ancienne de cette chaire se compose d'un ambon dont le plan est hexagonal et d'une console en forme de cul-de-lampe qui lui sert de support.

Le dossier, l'abat-voix et l'escalier ne datent que de 1876, époque à laquelle la chaire fut restaurée par un artiste de talent, M. Rostaing, qui s'inspira dans les parties ajoutées des motifs de l'ambon. (1)

Ce remarquable morceau de la Renaissance est tout ruisselant d'or et de couleurs. Les panneaux notamment méritent l'attention des artistes et des archéologues. Ils sont entièrement recouverts d'arabesques et de grotesques sculptées en relief sur des fonds verts et noirs.

Au centre du panneau de face et encadré de deux feuilles d'acanthe qui lui servent de cartouche, apparaît un écu aux armes de

(1) Cette réparation coûta 1.150 fr., l'Etat s'inscrivit pour 450 fr. ; M. Blanc, alors curé de cette paroisse, paracheva la somme au moyen de souscriptions particulières.
On inaugura cette restauration le 22 septembre 1876, sous la présidence de M. Pra, vicaire général.

Raymond d'Espéaute, trésorier général du Dauphiné en 1627, probablement le donateur de la chaire.

Ces armes sont : *D'or* bordé de gueules, à l'aigle essorée de sable, une branche de sinople dans les serres, au chef d'azur chargé de trois croisettes d'or. (1)

Les panneaux sont encadrés de moulures et les plats qui les séparent sont couverts d'enroulements qui se terminent aux deux tiers de la hauteur.

La frise qui sépare la corniche des panneaux est ornée de palmettes et de rinceaux. L'ensemble présente une harmonie parfaite et une grande pureté de lignes. Nous ne croyons pas qu'on trouve fréquemment d'aussi remarquables spécimens de la période qui s'étend de la fin de la Renaissance proprement dite à Louis XIV. Car cette chaire date vraisemblablement de 1615.

Partie historique

On se demande en présence de ce chef-d'œuvre perdu dans une modeste église de campagne, dont il est le seul ornement, quelle en est bien l'origine.

Si nous en croyons les vieillards du pays, dont le témoignage nous est parvenu par l'entremise de M. le chanoine Duplessis, ancien curé de Saint-Julien-de-Ratz, cette chaire aurait appartenu à une chapelle d'un des couvents de Grenoble et aurait été vendue pendant la Révolution. Comme une tradition constante veut que Saint François de Sales ait prêché dans cette chaire, celle-ci n'a pu appartenir qu'à la chapelle de Notre-Dame-d'En-Haut, où l'Evêque de Genève a plusieurs fois pris la parole. (2)

Au moment où, au plus fort de la tourmente révolutionnaire, les églises et les couvents étaient profanés et pillés, les objets provenant de ces monuments désaffectés dans lesquels ils n'étaient désormais d'aucune utilité, étaient vendus à des prix dérisoires sur la place publique ; c'est ce qui explique qu'on trouve un peu partout des dépouilles de nos monuments religieux.

Pour ce qui concerne la chaire de Saint-Julien-de-Ratz, elle aurait ainsi été achetée par un aïeul de la famille encore existante des Cottavoz, habitant le village de l'église. Cet homme de bien, pour sauver d'une inévitable profanation ce meuble d'église, l'acquit aux enchères au prix dérisoire de *treize francs !* Et encore le paya-t-il en assignats.

De Grenoble, l'heureux acquéreur transporta la chaire à Saint-Julien-de-Ratz et en fit don à l'église de cette paroisse à l'époque de la restauration du culte en France.

Mais l'état de ce petit chef-d'œuvre de sculpture laissait beaucoup à désirer ; plusieurs parties même tombaient de vétusté ; les dorures avaient presque complètement disparu, et les couleurs étaient ternies. De plus, pour l'enlever, on l'avait très gravement endommagée, car les Révolutionnaires étaient loin d'être respectueux des objets d'art. Aussi fut-on bien inspiré de la restaurer et de la terminer.

P. BAFFERT.

(1) C. F. *Le Courrier du Dauphiné*, numéro du 28 septembre 1876, article de M. le docteur La Bonnardière.

(2) Saint François de Sales, en dehors de N.-D. d'En-Haut, n'a prêché à Grenoble que dans la collégiale de Saint-André.



DOCUMENTS ET NOTES

Pour servir à l'Histoire de l'Abbaye de Saint-Antoine-de-Viennois

(*Suite*)

AYMON DE MONTAGNY

Date de son élection

« Au révérendissime Père en Dieu et seigneur G., par la miséricorde divine archevêque de la sainte Eglise de Vienne, frère Nicolas, humble cellérier de l'hôpital de St-Antoine au diocèse de Vienne, et le chapitre dudit lieu, salut avec la révérence et l'honneur qui sont dus. La maison de l'aumône ou hôpital de St-Antoine du diocèse de Vienne étant vacante et privée de son chef ou maître par la libre résignation faite entre nos mains par frère Etienne, *ci-devant* recteur ou *maître de l'aumône ou dudit hôpital*. et par nous reçue et acceptée, Votre Paternité doit savoir que l'an du Seigneur *mil deux cent septante trois*, *le mardi après les Rameaux*, les Frères dudit hôpital étant assemblés dans leur chapitre pour faire l'élection d'un Dom ou Maître, après avoir pris conseil il a plu à tous et à chacun d'eux de procéder à cette élection par voie de compromis. Ils ont donc remis l'affaire aux vénérables personnes le seigneur Geoffroi, par la grâce de Dieu évêque de Turin, Girin Palatin, Guillaume de Roussillon et Raymond Baternay (1), frères dudit lieu, tous et chacun leur donnant les pouvoirs nécessaires pour choisir un Maître de l'aumône et... faire cesser la viduité de notre Eglise : ce pouvoir devant durer le temps qu'une chandelle mettra à se consumer entièrement. Tous et chacun de nous promettant sur les Saints Evangiles... de recevoir, accepter et tenir pour Maître et pasteur, celui que tous lesdits quatre arbitres, aucun d'eux ne faisant opposi-

(1) M. Bernard de Mandrot a omis le nom de cet Antonin dans le *Tableau généalogique de la maison de Batarnay*, qui accompagne la monographie d'*Ymbert de Batarnay, seigneur de Bouchage*, Paris, Picard. 1886. Raymond pouvait être le frère, sinon l'oncle de Girard, « le premier de leur race dont les généalogistes aient retrouvé le nom », qui épousa en 1270 Catherine de Cenis (p. 2).

Cette famille donna un autre religieux à l'Ordre de St-Antoine : Bernard de Baternay, commandeur d'Angleterre en 1323, puis de Marseille (1325), fils de Guillaume et d'Anceline d'Hauterive.

tion, auront jugé bon de choisir..., à la condition qu'il soit tiré du sein de notre Eglise.

« Lesdits arbitres ayant accepté..., promirent sur les Saints Evangiles de Dieu de faire, selon Dieu et leur conscience. ., le choix le meilleur et le plus utile d'une personne de notre Eglise. Après avoir soigneusement délibéré entre eux, d'un accord unanime ils convinrent d'élire frère Aymon de Montagny, et de le nommer pour Maître et chef de l'aumône : ledit seigneur évêque, Guillaume de Roussillon et Raymond de Baternay, frères dudit hôpital, donnant et remettant à frère Girin, leur coarbitre, le pouvoir de nommer pour lui et pour eux, d'élire et proclamer élu ledit frère Aymon pour Maître de l'aumône...

Ce qu'il a fait « en ces termes : Moi Girin Palatin, commandeur d'Aubenas et frère de l'hôpital de St-Antoine, choisi pour arbitre par le chapitre dudit lieu, avec le seigneur G., évêque de Turin, les frères Guillaume de Roussillon et Raymond de Baternay, pour élire de concert avec eux et pourvoir d'un Maître ledit hôpital, en vertu du pouvoir à moi accordé et à mes coarbitres, par leur volonté et leur commandement, en mon nom et en leur nom, j'élis frère Aymon de Montagny, *commandeur* de la maison de St-Antoine *d'Avignon*, pour Dom et Maître de l'aumône ou hôpital de St-Antoine, je le demande et le choisis de la manière la meilleure et la plus sûre qu'il m'est possible.

« Cette élection..., faite et proclamée publiquement en notre présence, comme il a été dit, nous demandons avec instance, Révérend Père, qu'elle soit confirmée par vous ; et nous prions G., évêque de Turin, le sgr prévôt d'Embrun, le sgr Pierre de Marchias, chanoine de Vienne, et le sgr Gérard de Roussillon, chanoine de St-Adhémar, clerc et familier du sgr pape, d'apposer leurs sceaux au présent instrument en témoignage des actes susdits. Et nous susnommés, à la prière dudit frère Nicolas et du chapitre, nous avons jugé à propos d'apposer nos sceaux à cet instrument public. » A. Falco, *Anton. hist. compend.*, fol 66-7.

En quelle année eut lieu l'élection d'Aymon de Montagny ?

D'après Falco, Guillaume Daniel meurt en 1273. Etienne III lui succède ; mais, « au bout de quelques jours, il résigne sa charge ». Aymon est élu la même année, « le mardi saint 1273 ».

A la rigueur, les deux changements de Maître ont pu s'accomplir en trois mois de l'année 1273, mais le développement naturel des événements demande le renvoi de cette élection à l'année suivante.

Il est admis par les savants (1) que, à la fin du xiii[e] siècle, l'année commençait en Dauphiné à Noël ou à l'Incarnation ; et à peine cite-t-on quelque document où l'on trouve sans conteste le cycle pascal, selon

(1) Ul. Chevalier, *Invent. des Arch. des Dauphins de Viennois*, p. xiii.

l'usage du royaume de France (1). Il nous semble que l'acte d'élection du dernier Grand Maître doive être rangé dans ces documents exceptionnels.

En effet, d'un côté, le rédacteur du procès-verbal ne pouvait suivre le système natal, car alors il eut commencé l'année 1273 sept jours seulement avant nous, et la difficulté surgissant d'un laps de temps trop court resterait entière.

L'acte se rapporte donc à 1274. Mais Pâques tombant cette année le 1er avril et le mardi saint le 27 mars — soit deux jours après l'Incarnation, — il faut nécessairement que le notaire finisse l'année au samedi saint : autrement il aurait dit : « le mardi saint 1274 », puisque le 25 mars était passé. On ne saurait éviter cette conséquence en avançant d'une année l'élection ; car, en 1273, Pâques tombait également après le 25 mars (9 avril). Du reste, la mort de Guill. Daniel s'oppose à cet avancement.

Cela posé, voici comment se succédèrent les faits.

Guill. Daniel meurt dans les premiers mois de 1273. L'élection de son successeur dut être laborieuse : la résignation si prompte d'Etienne semble indiquer que le choix de sa personne n'était pas heureux, ou qu'il se trouvait en présence d'une situation pour laquelle il se sentait incapable. De là la nécessité de procéder à une autre élection. Pour obvier à de nouveaux embarras, l'on fait venir de Turin l'évêque Geoffroi, commandeur de Gap, dont l'autorité était grande parmi les Hospitaliers. Les difficultés prévues ne tardent pas à surgir ; et, pour y mettre fin, on se voit forcé d'en venir à un compromis. Ces préliminaires ont dû nécessiter des longueurs de temps ; mais, avant Pâques 1274, tout était heureusement terminé.

Aymar Falco commençait l'année à Noël. C'est ainsi, en effet, qu'il date l'érection de l'Abbaye : « hic annus... secundum veriorem supputationem *a Domini Salvatoris Nativitate* 1297 fuit. » De même, il dit que la mort de son contemporain l'abbé Théodore de St-Chamond arriva « anno *dominice Nativitatis* 1527 ». — Il a transcrit l'acte de l'élection du dernier Maître sans faire d'observation sur la date. Vraisemblablement, pour lui la mort de Guill. Daniel et l'élection d'Aymon avaient eu lieu dans le premier trimestre de 1273, l'année commençant à Noël. De là vient qu'il n'assigne que quelques jours à Etienne III, « *paucis post diebus*... resignavit. » Le renvoi de l'élection de son successeur à l'année 1274 permettrait peut-être de dire « paucis *mensibus* » avec autant de vérité (2).

Un autre passage du même auteur montre jusqu'à l'évidence qu'il n'a pas su interpréter la date de cette élection. Après avoir dit que l'Abbaye fut

---

(1) M. Lainé, *Généalogie de la maison de Monteynard*, p. 40 (8°, 1840), prouve contre Valbonnais et les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, que « l'on ne commençait pas toujours l'année à Noël dans le Dauphiné au XIVe siècle ». Cf. Mas Latrie, *Trésor de chronol.*, p. 23, note.

(2) Le magistère d'Etienne III ne fut pas de si courte durée qu'il n'en soit resté aucune trace. En effet, M. Blancard (*Iconographie des sceaux des Arch. des Bouches-du-Rhône*, p. 256, n° 2), mentionne le sceau de ce maître de St-Antoine, portant cette légende : *Sigillum fratris Stephani, magistri hospitalis Sancti Antonii Viennensis*. M. Em. Pilot de Thorey dit qu'Etienne gouvernait en 1272...

érigée le 10 juin 1297, il conclut qu'Aymon avait tenu le Magistère pendant près de vingt-cinq ans. Il fallait dire vingt-trois ans et deux mois (1).

La famille et les armes d'Aymon de Montagny

Les Antonins ont tous fait le plus grand éloge d'Aymon. Falco l'exalte au dessus de tous les généraux de l'Ordre : « Inter omnes qui huic ordini prefuerunt Aymo de Montanea nominatissimus fuit. Is siquidem generis nobilitate conspicuus, atque itidem opere et sermone potens... in magistrum assumptus est. » (fol. 66 v°). Et (fol. 78 v°) : « Vir profecto nunquam satis pro meritis laudatus, cujus nomen ob insignes illius virtutes semper fuit perpetuoque futurum est hoc in ordine clarissimum. » Guill. Autin est toutefois le seul à nous dire expressément que sa famille était du Lyonnais.

« Le Montaigny... est en Lyonnais, le long du Rhosne, entre Lyon et le port de Givors, d'où sont sortis ceux de Montaigny, maison noble et puissante qui a donné plusieurs chanoines à la cathédrale [de Lyon] et deux religieux à l'Isle-Barbe. En effet, les sgrs de Montaigny ont toujours esté reputez Barons ou du moins bannerets. On les voit même à plusieurs reprises prendre le titre de premier baron du Lyonnais. Claude Le Laboureur, à qui nous devons cette citation, donne ensuite la généalogie de Montagny, qu'il commence à Aroud, vivant en 1150; mais il ne mentionne, aux XIIIe et XIVe siècles, aucun Antonin (2), encore que cette famille ait donné, à cette époque, quatre religieux à l'Ordre de St-Antoine.

Ce sont, outre le grand maître et abbé Aimon : Pierre et Guillaume de Montagny, *de Montanea*, qui assistaient au chapitre général de 1323 tenu à Alest ; le premier y est qualifié « ouvrier » du monastère. — Parmi les commandeurs de Gap le plus célèbre fut sans contredit Geoffroi, évêque de Turin. Contredisant l'opinion générale, qui le faisait naître de la noble famille dauphinoise des Monteynard, Guill. Autin soutient que ce prélat sortait de la maison lyonnaise des Montagny (3). Il mourut en 1299, après 24 ans d'épiscopat.

Il était donc, selon les apparences, l'oncle, sinon le propre frère,

---

(1) Pourquoi, dans le même endroit, compte-t-il Aymon pour le 16e Maître et non pas pour le 17e ? Si c'est autre chose qu'une distraction, lequel de ses prédécesseurs voulait-il omettre ? Serait-ce pour suivre Falco que l'*Hist. de l'Ordre de St-Antoine* (ms U. 917, p. 175) compte Guill. Daniel pour le 15e Maître, et lui donne en 1273 pour successeur immédiat Aymon de Montagny ?

(2) Il mentionne seulement (t. II, p. 445) au XVe s. : *Henri de Montagny,* « religieux de St-Antoine », et son neveu, *Théodore de M.*, commandeur de Pontcharra.

L'*Armorial de Dauphiné*, p. 425, parle des Montagny d'après Le Laboureur, et omet également les Antonins.

(3) « Fr. Gauffridus de Montanea..., quem magnæ pietatis ac eximiæ conditionis hominem patriæ suæ vendicare gestiens Ughellus, Vercellis oriundum asserit in sua *Italia sacra;* verum ipsum Gallum fuisse et *non ex Monteynariorum,* illustrissima licet apud Delphinates, *sed ex nobilissima* apud Lugdunenses *de Montanea familia* procreatum vetera documenta probant, » en particulier l'acte de fondation de la chapelle St-Nicolas faite en l'Eglise Notre-Dame par ledit Geoffroi en 1289. *Præceptoria de Vapinco*, ad an. 1289.

d'Aimon. Mais alors, ne devrons-nous pas nous étonner que dans l'élection de 1274, l'influence décisive du commandeur de Gap ait fait tomber le choix sur le jeune commandeur d'Avignon?

Pierre et Guillaume de Montagny étaient sans doute les neveux ou petits-neveux d'Aymon et de Geoffroi.

Sans pouvoir l'affirmer avec certitude, Aymon qui gouverna l'Ordre de St-Antoine pendant 42 ans (1274-1316), serait fils de Guichard II de Montagny et de Béatrix, qui « vivait encore avec ses enfants l'an M. CC. LXVIII ». Ainsi il aurait eu pour frères Guichard III, Henri, Hugues, Jean, Guillaume, Guiffrey et Guicharde.

Quelles étaient les armes d'Aymon de Montagny? — M. G. Vallier, dans l'*Armorial des Abbés* (p. 32-3), les décrit ainsi : D'argent à la croix de gueules, à la bordure de sable, chargée de huit besants d'or. Sur ce point, les peintures murales de Ranvers sont d'accord avec celles de la maison des Loives (1).

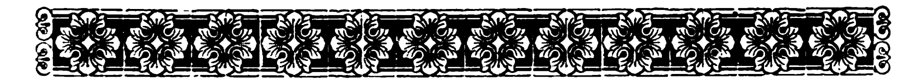
D'après Le Laboureur, au contraire (t. II, p. 440), les Montagny du Lyonnais portaient « d'azur au lion d'argent à un baston de gueulles, brochant sur le tout » L'*Histoire de St-Chamond* (p. 239 note) suit, sans s'y arrêter, l'auteur des *Mazures de l'Ile-Barbe*. Dassy attribue ces mêmes armes au premier abbé de St-Antoine ; mais il les agrémente d'ornements à sa fantaisie : « Aymon de Montagny, dit-il (p. 441), portait *d'azur au lion d'argent, et sur une bande de gueules le tau d'azur et deux abeilles d'argent.* »

Observons, une fois pour toutes, que les Abbés de St-Antoine inscrivirent souvent *le tau* — caractéristique de leur Ordre — dans leur blason de famille.

(*A suivre.*) Dom Maillet-Guy.



(1) Excepté pour les besants qui sont omis, sans doute par erreur. Cf. *Bull. d'Archéol. de la Drôme*, 1891 pl. 228-9 et pl. VI.



La Vierge du Sculpteur Martin Claustre

(1515)

Monument historique dans l'Eglise Saint-Louis

La belle statue en marbre qu'on voit à gauche, dans l'église Saint-Louis, est une œuvre du XVIe siècle qui a été classée, en 1902. parmi les monuments historiques. Elle date exactement de 1515 et a été sculptée par Martin Claustre.

Cette statue, très appréciée des archéologues et des artistes, a son histoire que nous transcrivons ici d'après un manuscrit appartenant à M. E. Chaper. Ce manuscrit porte la date de 1744 et la signature du P. Bonaventure Fahy, confesseur des Clarisses de Grenoble (1).



STATUE DU XVI° SIÈCLE Cliché de M. Sénequier-Crozet

« ...Ce fut vers l'an 1563 que ces religieux commencèrent à chanter le plain-chant, parce que les hérétiques qui faisaient alors le prêche dans leur église, tournaient en ridicule leur manière de psalmodier...

« La mère Elisabeth de la Colombière, élue abbesse dans l'évesché au temps que les religieuses avaient été chassées de leur monastère, établit le plein chant. — Je ne m'arrêterai point à décrire cette persécution, Fodéré en a fait le détail.

« Je dirai seulement que le baron des Adrets étant entré dans la ville, fut d'abord à la cathédrale pour la piller; mais l'évêque Guillaume d'Avançon, depuis archevesque d'Embrun, estant eu échapper, à la teste de son clergé, dit au Baron : « Mon cousin, vous n'entrerez dans mon église qu'en me passant sur le corps. » Il ettait effectivement et fut sincèrement frappé

(1) 4° partie. qui traite des religieuses qui sont sous la direction de la prov:nec de Saint Bonaventure, 1714. par le Père Bonaventure Fahy, confesseur des Clarisses de Grenoble. (Manuscrit de M. Eugène Chaper).

de ces paroles qui le firent rebrousser chemin avec ses troupes, piller les Jacobins et Sainte-Claire. Les religieuses, entendant crier de touttes parts, cachèrent d'abord ce qu'elles avaient de plus précieux. Une entre autre animée d'une vive foi, emporta une statue de marbre de l'hauteur naturelle, représentant la Sainte Vierge, comme si elle avait été de plume, et alla la cacher dans du fumier. Cette statue se conserve encore dans le chœur des religieuses, mais comme elle avait été toute jaunie, la S[r] Saint Louis de Rochevieux la fit dorer, il y a une centaine d'années, ce qui endommage la sculpture qui est très belle ».

On a pu heureusement enlever dans la suite cette couche de dorure et le marbre n'en a pas trop souffert. Ce petit chef-d'œuvre du sculpteur Dijonais Martin Claustre a donc ainsi repris son aspect primitif, à la grande joie des archéologues et des artistes.

A. M. DE FRANCLIEU.

LE MONDE DAUPHINOIS

M. T. Bastet, continue en ce moment comme peintre du ministère des colonies, son voyage aux Indes. Après Ceylan, il a remonté le golfe du Bengale pour aller visiter les villes qui jalonnent la vallée du Gange. — M. E. Hareux a envoyé à l'exposition universelle de Saint-Louis (Etats-Unis), deux effets de nuit pris à Saint-Pierre-d'Entremont, ces deux tableaux ont été acceptés par le jury. Le 11 décembre a été le centième anniversaire du jour de la naissance de Berlioz ; à cette occasion on a déposé des couronnes au pied de sa statue du square Vintimille à Paris.—A Grenoble s'est plaidée la question de la marque de la liqueur de la Grande-Chartreuse. M. Morin défendait le propriétaire de la marque, M. l'abbé Rey, et M. Millerand, ancien ministre, M. Lecouturier. — Mgr Henry a été reçu par le pape. — Un Congrès industriel et scientifique international se tiendra à Grenoble en août 1904.

MARIAGES

A Lettret (Hautes-Alpes), Mlle Jeanne Champollion, avec M. Blanc, de Gap.

NÉCROLOGIE

A la Chapelle-en-Vercors, M. Bellier, conseiller général. — M. Léon Pize, sous-inspecteur de l'Enregistrement à Montélimar. — A Briançon, M. P. Fine, ancien officier en Crimée et en Italie. — A Guillestre, Mlle Fanny de Lavalette. — A Grenoble, M. le chanoine Demenjon, professeur honoraire au Petit Séminaire du Rondeau.

" Annales Dauphinoises "

EPILOGUE

I

Quel émouvant trépas que celui de l'actrice
Que Musset a pleurée en vers jaillis du cœur!
Elle aimait trop son art, la belle cantatrice.
En elle tout vibrait, quand sa voix séductrice
Captivait un public insensible ou moqueur ;
Et, se sentant mourir, elle aimait son supplice
Ignoré de tous ceux qu'intéressait son sort,
Jusqu'au jour où, vaincue enfin par son génie,
Comme un luth qui se brise en un flot d'harmonie,
La Malibran tomba dans un sublime effort.

N'est-ce pas le destin de ces chères *Annales*
Dont j'écris aujourd'hui les paroles finales?
Pour faire resplendir notre vieux Dauphiné
Que leur âme chantait, elles ont tout donné.
Elles les aimaient trop, nos archives antiques,
Nos gloires du passé, nos saints, nos basiliques!
Pour les faire admirer, rien n'était trop coûteux.
Elles voulaient leur mettre un nimbe merveilleux.
Hélas! si l'on n'a pas pour parrain quelque prince,
Il faudrait moins chérir son art et sa province!

II

C'est un crime pour notre temps
De ne pas brûler de l'encens
Devant l'autel de son idole,
De ne pas poursuivre le gain,
De se contenter d'une obole
Quand l'or est le vrai souverain
Qui peut se venger d'un dédain
En vous retirant la parole.

Ce qu'il faut apprendre au public,
C'est la finance ou le trafic,

C'est le taux du marché des Halles,
Alors il ouvrira sa main.
Mais lui vanter nos cathédrales!
Vous êtes de pauvres cigales
Qu'il laissera mourir de faim.

Mourez donc, ô chères *Annales !*
Vous avez une noble fin :
Telle une fleur dont les pétales
S'épanouissent au matin ;
Elle domine ses rivales
Et semble braver le destin.
On passe, on la voit, on l'admire ;
On lui donne même... un sourire.
On est ravi de ses couleurs.
Mais elle a besoin de rosée,
Et, pour n'être pas arrosée,
Succombe la reine des fleurs.

III

Aussi bien vivons-nous en un moment d'orage.
Un vent de deuil, un vent de mort souffle avec rage.
Il a franchi nos champs et traversé nos monts
Sans rien laisser debout de ce que nous aimons.
Où sont-ils maintenant les fils de la Chartreuse,
Dont le Dauphiné garde un si cher souvenir
Que rien n'apaisera son âme généreuse
Jusqu'à ce qu'il les voie au Couvent revenir?
Où les Dominicains, les Oblats et tant d'autres
Sont-ils allés porter les bienfaits des Apôtres?

Annales, c'est encor vous qui nous conservez
Leurs portraits et leurs noms dans vos pages gravés.
On aimera plus tard y trouver leur histoire
Pour flétrir leurs bourreaux et venger leur mémoire.
Mais quand de si grands deuils assombrissent nos jours,
Quand la Liberté même est promise à la tombe,
Non, ne survivez pas à tout ce qui succombe :
Il vous sied de mourir quand notre gloire tombe.
Seulement les destins ont d'étranges retours :
Si je vous dis adieu, ce n'est pas pour toujours.

16 Février 1904.

La 7e et la 8e guerre de Religion
EN DAUPHINÉ

CATHERINE DE MÉDICIS A GRENOBLE
Siège et prise de La Mure par le duc de Mayenne en 1580 (1)

Les années 1579 et 1580 marquent le point culminant des guerres de religion à La Mure. Lesdiguières, maître de Corps et de Mens, s'empare du château de La Motte-Verdeyer (2) et transporte son quartier général




ANCIENNE ÉGLISE DE LA MURE

dans la capitale de la Matésine. Il l'entoura d'une nouvelle enceinte de fortifications, hautes et bien défilées, hérissées de bastions triangulaires (3). La citadelle qu'il bâtit sur le Ser de La Mure (4) et le *ravelin* qui défendait la ville du côté des Capucins, le seul endroit par où elle fût accessible à l'ennemi, la rendirent à peu près inexpugnable et en firent le boulevard du protestantisme dans le Haut-Dauphiné. Il réquisitionna pour ces travaux tous les manants des environs. Nous savons, d'ailleurs, qu'il n'alla pas chercher bien loin une partie des matériaux : le prieuré et toutes les maisons de la *franchise* furent démolis et « ruynés jusqu'aux fondements (5) ». Les comptes consulaires de cette époque nous le mon-

---

(1) Cf. *Essai historique sur La Mure et son mandement depuis les origines jusqu'en 1626*, 2e édition, avec des *Ephémérides jusqu'en 1903*, par l'abbé A. Dussert, docteur ès Lettres de l'Université de Grenoble ; grand in-8°. Grenoble, 1903.

(2) La Motte-Saint-Martin. Cf. Videl, *Histoire de la vie du connestable de Lesdiguières...*, p. 66 : « Tant à cause de son voisinage avec La Mure que pour ce qu'il servait de retraite aux catholiques de ces quartiers-là, qui y portaient leurs denrées, à fin de les sauver de la main de ses garnisons. »

(3) Les remparts descendaient rue Croix Blanche, traversaient la place des Casernes, longeaient la rue des Morts, aujourd'hui rue Cotte-Rouge, traversaient les Capucins et remontaient du côté du couvent, (*rue du Breuil* et *rue des Fossés*.)

(4) « Le château était bâti sur la pente d'une colline qui commandait la place, et fortifié de cinq de ces ouvrages qu'on appelle tenailles, dont les côtés se regardoient ». De Thou, *Histoire universelle depuis 1543 jusqu'en 1607*, Londres, 1734, t. VIII, pp. 386-387.

(5) Arch. de La Mure, n° 221.

trent sans cesse en relations avec La Mure (1) : billets laconiques portant ordre aux consuls de fournir des montures à ses courriers, de payer des porteurs, etc. Dans les divers articles de la dépense, on suit jour par jour les préparatifs du siège de 1580, dirigés soit par Lesdiguières en personne, soit par le capitaine La Gaultière (2).

Pendant ce temps, la reine-mère, effrayée des progrès de la Ligue, s'était rapprochée des protestants et avait signé avec le roi de Navarre la paix de Nérac qui confirmait entièrement l'édit de Poitiers. Une nouvelle conférence eut lieu à La Mure (3) « pour parvenir à l'exécution d'une ferme paix qui ne pût jamais se rompre (4) ». Lesdiguières représentait les protestants avec Comps, Gentillet, Calignon, de Frize et Fabri. Ils présentèrent des demandes qui parurent exorbitantes aux catholiques : ils réclamaient le libre exercice du culte dans toute la province, l'organisation d'une chambre tri-partie avec toutes les prérogatives de celle du Languedoc, l'admissibilité des protestants à toutes les charges provinciales et

(1) Comptes consulaires de Michel Duport et Jehan Guichard, 1577; de Zacharie Joyeux et Benoît Duport, 1578; de Jehan Desprès et Guigues Blanc, 1579 : travaux aux murs « vers le portal de l'église », vers l'estable de Mme de Beaulmont », pour « faire recouvrir le corps de garde et refaire des guarites qui estoyent rompues », « pour quatre hommes de garde du côté des Rampaulx », pour « le corps de garde dessous lalle », « pour faire ensevelir un porteur qui était mort sur le grand chemin ».

(2) « Messieurs les consuls, je vous ai voulu écrire ce petit mot pour vous faire entendre que vous fassiez païer vos portiers à la coustume, à ce que votre ville soyt bien gardée, priant Dieu vous maintenir en sa sainte garde. A Gap, ce second juing 1578. Votre entier et parfait ami, Desdiguières ». — « Consuls de La Mure, incontinent la présente receue, vous ne ferez faulte de fournir à ce porteur, nommé Dumesnil, jumens ou chevaulx, pour porter tant luy, sa femme, que son bagage, jusqu'au lieu de Corp, et ce, sans prendre aucune chose. Et à ce ne faictes faulte. Faict à Gap, octobre 1579. Votre bon ami, Desdiguières ».

(3) Cf. : 18 mai 1579, lettre de Lesdiguières à Maugiron, l'informant qu'il lui envoie pour otages 4 bourgeois de La Mure, qui se trouveront le même jour à midi au port de Jarrie. Arch. de la ville de Vienne (Isère).

(4) *Instruction pour messieurs les députés... pour aller traicter et conférer à La Mure avec messieurs du parti catholicque* (29 avril 1579), *Actes*, I, 23, *Mémoires et instructions pour la conférance qui se doibt faire à La Meure... par les consuls de Vienne, Vallance, Roman, Ambrun... avec le sieur des Diguières et ceulx de son parti* (18 mai 1579). *Doc. sur la Réf.* p. 323. — *Déclaration des députés de l'assemblée de Serres.* — Ils demandent à « jouir esgallement des mesmes libertés et commodités publicques, sans que ceulx de l'un parti puissent estre de pire condition que ceulx de l'autre », que les libertés delphinales contenues dans l'acte de transport d'Humbert II « soient de poinct en poinct et inviolablement observées, et que les impôts, subsides et aultres charges revenant à la *foule* du peuple contrairement audictes libertés soient ostés et supprimés... Faict à La Mure le 19e may 1579. Lesdiguières, Comps, Gentillet, de Frize, Fabri. » *Actes et correspondance de Lesdiguières*, I, 25. — *Projet de déclaration commune aux députés tant catholiques que protestants :* « Au nom de Dieu soit, du 20e jour de may 1579 à La Mure, Nous depputez... promettons et jurons les uns aux aultres de traicter et conférer de bonne foy... » *Actes*, I, 26. — Constatons, en passant, que ce sont les protestants dauphinois qui ont posé les conditions les plus nettes, les demandes qui devaient aboutir avec l'*Edit de Nantes.*

municipales; enfin, les places occupées par eux leur seraient laissées jusqu'à l'entière exécution de l'édit de Poitiers, aux frais de la province. Les représentants des catholiques voulaient que les deux partis déposassent les armes, que toutes les garnisons fussent licenciées de part et d'autre, « hors celles de Nyons et de Serres », que toute saisie de biens ecclésiastiques et toutes impositions extraordinaires destinées à l'entretien des soldats fussent abolies (1). Ils ne réussirent pas à s entendre; des récriminations on passa aux invectives et l'assemblée fut dissoute (2) : c'est ce que voulait Lesdiguières. Il rentra aussitôt en campagne. Maugiron essaya vainement de corrompre l'intraitable capitaine, ou au moins de le compromettre aux yeux de ses coreligionnaires : le rusé montagnard se déroba adroitement (3). Henri III se résolut alors à envoyer en Dauphiné sa mère, dont l'habile diplomatie venait de pacifier le Poitou, la Guyenne et le Languedoc. Elle arriva à Grenoble le 22 juillet, avec ses filles d'honneur, « dont la beauté était souvent un auxiliaire de sa politique (4) ». « Le principal, écrivait-elle à son fils, est d'attirer ici ledit Des Diguières, qui commande aux autres absolument (5) ». Mais c'est en vain qu'elle multiplia les fêtes, qu'elle envoya des lettres de sauvegarde et donna toutes les garanties imaginables (6). L'astucieuse Italienne, comprenant

(1) Cf. Biens et temporel d'églises vendus de 1563 à 1565, *Annales des Alpes*, mai-juin 1901, pp. 296, 300 et 301.

(2) *Réponse des députés de la religion à l'écrit des députés catholiques. Actes et corresp.*, I, 27. Ceux-ci se contentèrent d'ajouter au procès-verbal, en manière de protestation, qu'il était « assez notoyre à qui il avait tenu que la paix ne fût establye et par ce moyen le pauvre peuple deslivré de toutes *foules* et surcharges ».

(3) Dufayard, *Le connétable de Lesdiguières*, in-8°, Paris, 1892, p. 58.

(4) A. Prudhomme, *Histoire de Grenoble*, p. 398.

(5) *Doc.*, p. 339. — Cf. *Lettre au roi, 26 juillet 1579 :* « Ils ne demandent que leur seureté et de leurs maisons; Lesdiguières en a faict bastir deux, qui servent comme de citadelles, l'une à Gap et l'aultre à La Mure; s'il ne tient qu'à cela... « *Doc.*, p. 338. — *Lettre du 29 juillet :* « Desdiguières et ceulx de la Relligion seront assemblez demain à La Mure pour députer quelzques ungz d'eulx qui viendront vers moy. Il prétend qu'il a querelle particulière avec M. du Monestier qui est icy, mais je pouvoierey bien à l'assurer... » *Doc.*, p. 339.

(6) Le 2 août, les chefs réformés, assemblés à La Mure, envoyèrent à la reine le cahier de leurs remontrances. Elle en trouva les conclusions si exagérées qu'elle entra dans une violente colère. Cf. *Lettre du 3 août :* « Je vous envoie leur requête; verrés les belles demandes qu'ils m'ont faictes... je les ai tellement menés que... etc.; j'ai expressément mandé à icellui Des Disguières me venir trouver en ceste ville.. offrant d'envoyer gentilhomme de qualité pour seurté à La Mure. . » *Doc.*, p. 341. — Le 11 août, Lesdiguières, Morges, Le Poët, Mirabel et Gouvernet réunis à La Mure formulaient de nouveau leurs exigences. Ils demandaient, entre autres choses à garder, « les deux maisons de seureté du sieur des Diguières qui étaient l'une à Gap, l'autre à La Mure ». *Actes et Corresp.*, p. 33. La reine mère trouva leurs demandes folles et leurs personnes désagréables. (*Acad. Delph.*, 3e série, t. XVII, p. 331). Elle écrivait le 15 août : « Je n'ay poinct encore trouvé de gens de leur condition qui m'aient tant despleu que ceulx icy. » *Doc.*, p. 349. Le 18, elle les déclare les plus « opiniastres et malaisés qu'elle ait encore veus »; elle leur reproche d'avoir

alors que des négociations directes n'avaient aucune chance d'aboutir, quitta Grenoble en chargeant Bellegarde, qui venait d'occuper le marquisat de Saluces avec la connivence de Lesdiguières, de s'entendre avec lui. Une conférence eut lieu au Monêtier-de-Clermont, où l'on publia un *Règlement sur la pacification de la province*, qui établissait une sorte de *modus vivendi* entre les deux partis : les réformés gardaient la ville de La Mure avec huit autres places de sûreté (1).

Bientôt après éclatait la septième guerre de religion. Une lettre de Maugiron nous montre les bandes protestantes rentrant à La Mure, comme dans leur repaire, après chaque expédition dans la vallée (2). Dès le mois de février 1580, Henri III était décidé à « planter la paix en ce païs par son contraire qui est la guerre », et à envoyer « monseigneur du Mayne pour mettre ung bon coup ses bons et fidelles subjets en repos (3) ». L'expédition ne devait pourtant avoir lieu qu'au mois de septembre. En attendant, on s'y prépara de part et d'autre. Le compte consulaire de 1580 nous fait assister aux derniers travaux de défense; il nous fournit le détail des approvisionnements de bouche et des munitions de guerre (4).

« continué à lever plusieurs indeues contributions » et fortifié les places qu'ils occupaient, « principalement La Mure ». *Doc.*, pp. 350 et 374. — Le 22, Cugie partait encore une fois de La Mure pour transmettre à Catherine de Médicis une lettre où les chefs protestants maintenaient toutes leurs prétentions. *Actes et Corresp.*, p. 38 : *A la Royne*, à La Mure, ce 22e d'aoust 1579, Lesdiguières, Morges, de Frize. La reine demeura inflexible; elle reprocha aux réformés leurs violences; ceux-ci lui répondirent par deux autres lettres le 24 août et une dernière le 25. Cf. *Lettres de Catherine de Médicis*, édition La Ferrière, collection des *Documents inédits sur l'hist. de France*, 8 vol. in-4°. Paris, 1880, Imprimerie nationale, t. VII, pp. 39, 51, 63, 69, 84, 89 et 92.

(1) E. Arnaud, I, 374. Dufayard, p. 61. — Les réformés cesseront « de bonne foi tous actes d'hostilité, impositions, contributions, péages et toutes autres levées et cueillettes de deniers, vivres ou munitions ». *Actes*, III, 360 et 366 : « Toutes garnisons seront vuidées des villes, lieux, places et chasteaux estant maintenant au pouvoir de ceux de ladite religion... excepté les villes et chasteaux de Gap, La Mure, Livron. . etc. ». — Le roi refusa d'accorder aux protestants d'autres villes de sûreté que Serres et Nyons et le refus d'obéir à cet ordre royal motiva la venue de Mayenne en Dauphiné, en 1580-1581. *Actes*, III, 360, note 1.

(2) *Doc.*, p. 391. « Maintenant ces troupes ravageantes se sont retirées vers La Mure ».

(3) *Doc.*, p. 397. « Et lors verrés qu'on taillera tant de besogne à nos perturbateurs prétendus refformés, qu'ils n'auront le loisir de rien entreprendre sur vous ni ailleurs. » *Lettre de l'archevêque G. d'Avançon aux consuls d'Ambrum.*

(4) *Benoît Expulson et Pierre Gondrand, consuls*; le capitaine La Gaultière commandant la place. Achats de « bled », « poultre et plomb », dépenses pour les murailles, pour refaire les « cortines », pour le corps de garde des « Sordes », « pour porter un millier de corcellets aux Diguières ». — En mai, travaux à la grande porte de la ville et aux courtines. — Août : charrois de sable, pièces de bois, clous... — Le 15 septembre : « Avons apporté neuf quintaux de pouldre, comprins un quintal quatre livres prins à La Mure », — « pour les barrils pour apporter ladicte poultre », — « pour 3 mulets qui ont apporté ladicte poultre jusqu'à La Mure ». — Le 22 septembre : « donné à Monsieur d'Aspremont, pour commandement de la ville, trois charges de vin de Ponçonas ». Arch. de La Mure, n° 221.

En peu de temps, grâce à l'habile ingénieur Ercole Negro (1), La Mure était devenue une place forte de premier ordre, entourée d'une formidable enceinte, avec une citadelle « estimée des meilleures du monde (2) ». De son côté, Charles de Lorraine, arrivé à Lyon au mois de juillet, organisait son armée et commençait la campagne par d'habiles négociations. Il réussit à diviser les protestants en gagnant les Désunis, qui ne demandaient qu'à être débarrassés de Lesdiguières. Tout plia devant ses forces supérieures. Arrivé à Grenoble, il voulut compléter l'effet foudroyant produit par cette campagne, en allant immédiatement assiéger La Mure (3). C'est en vain que ses courtisans lui remontrèrent que la nature et les incommodités de la saison allaient combattre contre lui pour Lesdiguières (4). Celui-ci avait jeté 800 hommes dans la place avec ses meil-

---

(1) « Lesdiguières l'avait fortifiée avec grand soin et s'était servi des connaissances d'Hercule Nègre, appelé depuis le comte de Saint-Front ». Chorier. Cf. Mariano d'Ayala, *Degl' ingegni militari italiani dal secolo XIII al XVIII.* (Arch. stor. Ital., série III. t. IX, p. 98.)

(2) *Mémoires des frères Gay*, p. 172. Cf. Chorier : « Cette petite ville, qui est la clef des montagnes du côté du Graisivodan, est bâtie sur le penchant d'un rocher assez élevé... Les murailles en avaient été terrassées et étaient environnées d'un fossé large et profond : vers le midi était un grand bastion, qui y avait été élevé pour couvrir la ville de ce côté le plus nu et le plus accessible; mais ce qu'il y avait de meilleur était une citadelle au-dessus de la ville, qui commandait avantageusement à tous les lieux d'où elle aurait pu être incommodée. Lesdiguières, qui avait prévu ce siège, parce que, sans être maître de La Mure, le duc n'aurait pu venir jusqu'à lui.., etc. » — La citadelle était éloignée de la ville de 70 pas. *Journal du siége*, p. 37.

(3) « Où à la faveur de rochers abrupts, d'étroites et profondes vallées, les huguenots avaient pu, jusqu'à ce jour, braver les efforts de Gordes et de Maugiron. » *Mém. des frères Gay*, publiés par J. Chevalier. Montbéliard. 1888, grand in-8°, p. 172. Piémont, p. 117 et De Thou, *Hist. universelle*, VIII, 386 : « Mayenne... marcha... du côté de La Mure où Lesdiguières faisait travailler en diligence sous les ordres des sieurs de Villars et d'Aspremont... Il y avait au-dessus un château que Lesdiguières avait fortifié à la hâte...; le fossé était profond... Cette ville est située dans un terrain fort inégal... du côté du midi il y avait un bastion spacieux, mais comme il n'avait pas encore toute sa hauteur, on dressa une batterie pour le ruiner ». Voir aussi Nervèze, *Histoire de la vie de Charles de Lorraine, duc de Mayenne.*

(4) Cf. *Lettre du 24 sept. 1580* au duc de Nemours : « Si ferei-je tous mes efforts pour dans quatre ou cinq jours, aller attaquer La Mure, quy est la place de toutes celles quy tiennent, quy leur importe le plus. Tout ce que je crains est la saison et l'incommodité des montagnes... » *Doc.*, p. 426; p. 427, *autre lettre datée de La Mure.* — Charles de Lorraine, duc de Mayenne, dit le *preneur de villes*, séjourna à diverses reprises à Grenoble, de la fin d'août 1580 jusqu'en janvier 1582. Il y fut le héros d'une aventure romanesque dont le souvenir nous a été conservé par deux sonnets qui défrayèrent la malignité grenobloise vers 1580-1582 aux dépens d'une *Damoiselle* de Valentier (Diane de Fléard, mariée le 5 janvier 1578 à Laurent de Pascal de Valentier, capitaine d'arquebusiers, qui se distingua au siège de La Mure, sous les ordres de Mayenne, cf. *Journal du siége*, p. 25). Voir *Poésies dauphinoises du XVIIe siècle, publiées par H. de Terrebasse.* Lyon, 1896, p. 116-118. (Communication de M. Humbert de Terrebasse).

leurs officiers, Aspremont (1), Montrond (2), les frères Chenevières, du Villard (3), du Port et La Gaultière avec Ercole Negro « pour joindre l'industrie à la force ». Jugeant préférable de ne pas s'y enfermer lui-même, « il prit son logis à Saint-Jean-Dérans, comme au lieu le plus commode pour secourir les assiégés, et pour fatiguer les ennemis ». Du Villard, qui commandait dans la citadelle et Aspremont, dans la ville, devaient l'avertir de tout « par de certains signes résolus entr'eux, qui leur tenaient lieu de chiffre : comme des feux allumez et des fumées faites en divers endroits (4) ».

Il faut lire dans les deux relations de ce siège (5), qui prend décidément des proportions épiques, le majestueux dénombrement avec force épithètes homériques des troupes assiégeantes qui, « bande à bande et compagnie à compagnie, tirèrent » peu à peu vers La Mure, par Champ et Pierre-

---

(1) Claude Sauret, seigneur d'Aspremont, l'un des plus brillants capitaines protestants, tué en duel en 1582; sa mort faillit faire naître une guerre civile dans les Alpes. J. Roman. *Tableau historique des Hautes-Alpes*, p. 112.

(2) Georges de Bardel, surnommé le capitaine Montrond, l'un des plus braves capitaines de cavalerie de son temps (1542-1619); à partir de 1570, il accompagna Lesdiguières dans presque toutes ses entreprises. Son frère, Pierre, fut tué durant le siège. J. Roman, *op. cit.*, p. 120.

(3) Gaspard de Montauban, seigneur du Villard (mandement de Beauchaine), 1545-1624; servit d'abord dans les gardes de Charles IX; puis, s'étant converti au protestantisme, il fut nommé gouverneur de la citadelle de La Mure en 1580, maître de l'artillerie en Dauphiné en 1590 et gouverneur de Gap de 1593 à 1619. J. Roman, *op. cit.*, p. 115.

(4) Videl, p. 81.

(5) *Le siège et prinse de la ville et citadelle de La Mure, en l'an 1580, selon qu'en a veu le sieur de Blanieu.* Valence, 1870, in-8°. (C'est le *journal du siège*). — *Ample discours du siège et prinse de la ville et citadelle de La Meure en Dauphiné, contenant les approches, sorties, escarmouches, assauts et batteries, advenus et faits audit siège, par Monseigneur le Duc du Mayne, lieutenant pour le Roy en son armée; avec le siège et prinse de la ville de Beauvaix, Sainct-Quentin et aultres lieux et places dudit païs, rendus en l'obéyssance de Sa Majesté* (fleuron) A Lyon, par Jean Patrasson, 1580, avec permission, in-8° de 12 pp. et 1 feuillet blanc. A la fin, extrait du privilège accordé à Patrasson par Delanges (Bibl. Chaper autre exemplaire à la Bibl. de Besançon : *His.* n° 2944. Ce sont les deux seuls exemplaires de cette rarissime plaquette qui existent, à notre connaissance). Réimprimé dans la 17e livraison (avril 1870) du *Bulletin de Statistique de la Drôme.* (Cf. tomes II, III, IV et V). — Voir aussi : Videl, 71-85. — Arabin (*Actes*, III, 15). — *Mémoires des frères Gay*, pp. 172-173. — *Mémoires d'Eustache Piémont*, 119 et 120. — Chorier, *Hist. générale du Dauphiné*, II, 697-704. — De Thou, VIII, 386-389. — Davilla, *Hist. des guerres civiles de France*, Paris 1644, I, 429-436. — Long, *La réforme et les guerres de religion en Dauphiné.* Paris 1856, p. 175. — Dupleix, *Hist. de Henri III*, p. 116. — D'Aubigné, II 407. — Mathieu, I, 456. — Nervèze, *Hist. de la vie de Charles de Lorraine, duc de Mayenne.* — *Mémoires du sieur Gaspard de Sault Tavannes*, collect. Michaud et Poujoulat, VIII, 468. — E. Arnaud, *Hist. des protestants du Dauphiné*, 3 vol. in-8°. Paris 1875 — Dufayard. — Pérussis. — Charronnet, *Les guerres de religion et la société protestante dans les Hautes-Alpes*, in-8°, Gap, 1861. — Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'hist. de France*, 1re série, t. XV, p. 206, *Vie et trespas du duc de Mayenne.*

Châtel (1). Le 30 septembre, Balthazar de Comboursier, sieur du Monestier, surprit, en arrivant près de la porte de La Murette, le jeune Villard qui, à la tête de cinquante cavaliers, allait brûler le village de Ponçonas : il l'obligea à se retirer dans des masures sous la protection de la courtine et du ravelin. Le 1er octobre, après une escarmouche d'avant-postes sur le coteau, derrière la citadelle, entre Livarot (2) et Aspremont, qui échangèrent « trois coups d'espée pour l'amour de leurs dames », le gros de l'armée (5) arrivait à Pierre-Châtel et prenait position le lendemain autour de la ville, « accompagné et salué de la cortine et du bastion de force canonnades (4) » : Mayenne et Maugiron (3) au Sauze avec sa cornette à la

---

(1) *Ample discours*, p. 4. — Nous verrons bientôt ces intrépides soldats s'adresser réciproquement des invectives, à la façon des héros du poète grec, au milieu des arquebusades.

(2) « Partant s'approchant, Liverrot entendit que le Passaige cria : adieu Aspremont ! qui luy donna occasion de dire audict Aspremont s'il se vouloit escarter qu'ils dorroyent trois coups d'espée pour l'amour de leurs dames. Aspremont luy respondit : je le veulx fère. Lors luy dict Liverrot : si tu me connoyssois, tu ne m'appellerois pas bainsy ; je me nomme Liverrot. Ha ! respondit Aspremont, Monsieur de Liverrot, vous estes si brave gentilhomme que je ne vous refuseray point : et disant cela s'escarte ; mais estant ung peu eslongné, il dict aux siens : *chargeons-les, ce sont des mignons de la court.....*, etc. » *Journal du siège*, p. 7. Jean d'Arces, seigneur de La Bâtie-Meylans et Condrieu, baron de Livarot, chevalier de l'ordre du roi, maréchal de camp. Il épousa vers 1544 Jeanne de Maugiron et mourut en juin 1590. Son fils Guy, mignon d'Henri III, fut l'un des deux survivants du célèbre duel des mignons. Il fut tué, le 2 mai 1581, sur les grèves de la Loire par Antoine de Halvin, marquis de Maignelay. Cf. Anquetil. *L'esprit de la Ligue ou hist. polit. des troubles de la France pendant les XVIe et XVIIe siècles*, Paris, 1783, t. II, pp. 168 et 204-216 : *Querelle des Mignons* (1578) : « Antraguet échappa seul sain et sauf. Maugiron et Schomberg restèrent sur la place. Ribérac mourut le lendemain ; Livarot guérit, par la suite, d'une grande blessure, et Caylus, percé de dix-neuf coups, languit trente-trois jours, objet infortuné de la tendresse impuissante du roi, qui ne quittait pas le chevet de son lit. Il avait promis aux chirurgiens qui le pansoient cent mille francs en cas qu'il revint en convalescence et à ce beau mignon cent mille écus, pour lui faire avoir bon courage de guérir. Nonobstant les quelles promesses il passa de ce monde à l'autre. Henri n'aimait pas moins Maugiron, car il les baisa tous deux morts, fit tondre leurs têtes et emporter et serrer leurs blonds cheveux... leur fit faire des obsèques d'une magnificence royale et élever des statues sur leurs tombeaux. » Voir aussi le *Journal des choses mémorables advenues durant le règne de Henri III, roi de France et de Pologne*. Cologne, 1720, t. 1, pp. 23-24.

(3) 8,000 hommes de pied, 800 chevaux et 18 canons ; un grand nombre de nobles suivaient l'armée et servaient comme volontaires. La Mure n'a vu un pareil déploiement de forces (en dehors des passages de troupes) que de nos jours, à l'occasion de la revue d'honneur qui a couronné les manœuvres militaires de 1900 dans les Alpes.

(4) *Journal du siège*, p. 9.

(5) Laurent de Maugiron, lieutenant général; son fils, Timoléon de Maugiron, assistait aussi au siège de La Mure; le 23 octobre, « il fut blessé d'une harquebuzade entrant par la nuque et sortant soubs l'oreille gauche. » *Journal du siège*, p. 29. — Cf. :

Le comte de Maugiron, qui commande à baguette,
Qu'est-il à ceux de Bay, ou foudre ou bien tempeste ?
Peste.

Faurie, et devant lui le régiment de Livarot, Mandelot (1) au Pivol, Le Passage (2) aux Thénevaux qui avaient été brûlés, Montoison (3) et Monlor (4) au pied de Beauregard et sur la colline, de chaque côté du pont, enfin Sacremor (5) « delà la citadelle, sur le molin des Sourdes (6) ». Du 3 au 9, le duc alla reconnaître le pont de Cognet gardé par Lesdiguières, et celui de Ponthaut, où il fit mettre une escouade; on avança quelques « barricques » contre le coteau, les basses pointes de la citadelle et la porte de l'église; la ville fut investie et serrée de toutes parts, et l'on commença les tranchées à la fois au nord, à l'est et au midi, malgré les sorties continuelles des assiégés. Celles de Livarot et de Sacremor furent jointes ensemble le 6, et le 8 le pionnier Jéronine avança une gabionnade à 15 ou 16 pas du fossé, vers la grand'pointe de la citadelle, pendant qu'au midi les tranchées de Monlor et de Montoison avançaient peu à peu contre le ravelin. Le 8, celle du Passage n'était déjà plus qu'à 30 pas de la pointe de l'éperon.

Le 9 octobre arrivèrent 12 canons, 2 couleuvrines, 2 bâtardes et 2 moyennes, avec 900 Suisses, qui campèrent en vue de la citadelle, près du régiment de Livarot (7). Six canons furent placés à Beauregard, d'où l'on pouvait diriger un feu plongeant sur la ville, quatre contre la pointe de la citadelle, deux aux Thénevaux, le reste en face du bastion (8). C'est contre

---

La Mure lui devait jadis donner effroy,
Qui lui fait d'un plastron se ceindre la courroy !
Roy.

L'écho dauphinois sur les présents remuemens de La France avec ses regrets sur la mort de Monsieur le comte de Maugiron, publié en 1622. (Bibl. du château de Terrebasse).

(1) François de Mandelot, gouverneur de Lyon.

(2) Aimar de Poysieu du Passage, colonel des bandes italiennes et des légionnaires du Dauphiné.

(3) Antoine de Clermont-Montoison, lieutenant de cent hommes d'armes, colonel d'infanterie. Il épousa la fille de Bertrand de Gordes.

(4) Le comte de Monlor, beau-père de Maugiron.

(5) Birague Sacremor, bâtard de la maison de Birague; il fut tué à Dijon par Mayenne « son maistre, à cause de quelques fascheux propos touchant Mademoiselle de Villars, fille aisnée de Madame du Mayne. » *Journal des choses mémorables advenues durant le règne d'Henri III, roi de France et de Pologne*. Cologne, 1720 t. I, p. 97.

(6) Jean Borrel de Ponçonas, rallié aux catholiques, était parmi les assiégeants. En 1590, il commanda le fort d'Exiles pour le parti de la Ligue, mais après un siège de peu de durée, il fut contraint de le rendre à Lesdiguières.

(7) Les assiégés furent extrêmement surpris en voyant arriver l'artillerie. Un des leurs, qui se rendit le lendemain, déclara « qu'ils n'avoyent jamais cru qu'elle y peult aller. » Cf. *Actes*, III, 15 : Mayenne avaient « seize canons battans qui vollèrent environ 2500 coups. » — Ils commencèrent aussitôt « à abatre les défences des murailles de la ville et *à la saluer assez rigoureusement*. » *Ample discours*, p. 6.

(8) De Thou montre très bien comment la garnison, attaquée de front par les troupes du roi, était particulièrement incommodée sur ses derrières par les batteries que Birague Sacremor avait établies sur les hauteurs escarpées de Beauregard. » Elle soutenait leurs attaques derrière un fossé plein de tours et de retours, qu'elle avait fait en dedans de la place. » *Hist. univ.* VIII, 386. Cf. *Journal du siège*, p. 19.

ce dernier et vers la porte de la Murette que se porta le principal effort des assiégeants. Le 11, ils installèrent 8 gros canons à 60 pas de la muraille, qu'ils ne cessèrent plus dès lors de battre en brèche dans toute sa longueur depuis la « tour de Beaumont » jusqu'à « la porte de la Murette ou de Rivier » et la pointe du ravelin. Le 16, ils réussirent à s'établir sur la contrescarpe derrière des gabions, et y firent coucher 20 *cuirasses*. Le lendemain ils essayèrent d'escalader la courtine, mais ils furent repoussés à coups de piques et de pierres par les *casaques blanches*. Après deux tentatives inutiles, le duc prit le parti de miner les ouvrages de défense (1). Le 19 octobre, les ingénieurs firent tomber un large pan de mur, et quatre assauts très meurtriers furent encore donnés inutilement.

Cependant, Lesdiguières, après avoir adressé un suprême appel aux *Désunis*, harcèle sans cesse l'armée de Mayenne. Un jour il surprend et taille en pièces 300 arquebusiers logés à Beaumont (2). Peu de temps après, il réussit, grâce au « brouillas » et à « la bruyne », à jeter plusieurs centaines d'hommes dans la ville (3). La garnison, renforcée par ce contingent de troupes fraîches, lutte avec l'énergie du désespoir ; elle multiplie les sorties et inflige aux royaux des pertes énormes (4).

---

(1) De Thou, *Hist. univers.*, VIII, 386.

(2) Château et mandement de Beaumont. Les fuyards périrent dans les eaux du Drac, n'osant pas se hasarder « dans la bachasse, caisse en osier, capable d'un homme ou deux couchés de leur long, suspendue à un câble, et coulant d'une rive à l'autre ». Videl, p. 82. Sorte de bac établi entre les Méyarotz et Saint Sébastien (Cordéac).

(3) « Jacques de Poligny, l'un des plus braves lieutenants de Lesdiguières (1550-1592), fit entrer un secours dans La Mure assiégée, se signala à la tête d'un régiment, dont il était colonel, au combat d'Esparron (1591), et fut gouverneur de Gap (1589-1592) » J. Roman, *Tableau hist. des Hautes-Alpes*, Paris 1887, in-4°, p. 84. Le Mollar fut moins heureux : il fut surpris et ses hommes dispersés ou faits prisonniers. Cf. Chorier, *loc. cit.* et *Ample discours*, p. 9.

(4) *Ample discours*, pp. 4-11. *Constance d'un suisse piquier et miracle d'un suisse hallebardier*. Chorier dit que plus de 400 combattants tombèrent devant le bastion. Un document des Archives hospitalières de Grenoble nous montre les blessés affluant chaque jour dans la ville. E. 2. « 1er oct. 1580. On annonce qu'il y a déjà 14 soldats malades à l'hôpital, venant du camp de La Mure, sans compter ceux qui sont à l'hôpital Saint-Antoine; comme il pourrait en arriver d'autres, il conviendra de prendre des mesures: on enverra ces soldats à l'hôpital de Montbonnot et on priera quelques dames de la ville choisies par Mme de Peirins de faire une quête en leur faveur. — 28 oct. Les chirurgiens de la ville se réuniront pour soigner les soldats blessés renfermés à l'hôpital. — Le président Plouvier offre un lit garni pour les soldats. – On installera les blessés dans la grande salle basse de l'hôpital de la Madeleine. — 16 nov. Les soldats qui mourront à l'hôpital seront enterrés dans la vieille église des Jacobins : les fosses devront avoir 5 ou 6 pieds de profondeur. » Après cela on voit ce qu'il faut penser du passage suivant de l'*Histoire universelle du sieur d'Aubigné*, A. Maille, 1616, in-folio, p. 408 : « Le Duc de Mayenne, ayant trouvé le joinct de la division, changea le pas au trot... pour recevoir les places sans coups de canon ; ou, s'il y en eut, comme pour La Mure, ce fut avec une telle foiblesse que la conscience de leurs fautes les a empeschez de m'en donner aucuns mémoires. »

Tandis que l'on continuait à saper la courtine et la plate-forme du château de Beaumont, ceux qui travaillaient à la tranchée du Passage, arrivés par leur galeries d'approche jusqu'au pied de la muraille du côté des Thénevaux, réussirent à se hausser sur des planches et des poutres jusques « à la fleur du hault du bastion » (24 oct.) Livarot reçut ordre d'y mener 20 *salades*, parce que le régiment du Passage « estoit fort affoibly par les morts et blescés ». Au même instant, Montrond et les deux Chenevières avec 300 assiégés vêtus de chemises ou casaques blanches pour effrayer leurs ennemis et pour les tromper (1), s'élancent dans le fossé à droite et à gauche du ravelin, chassent ou massacrent tous ceux qu'ils y trouvent et détruisent leur logement. Là-dessus arrivent Livarot et les siens : il rallie les soldats dispersés et repousse à son tour les assaillants. En même temps, pour faire diversion, la citadelle opérait de son côté une furieuse sortie. « A l'alarme qui feult chaude, tout le camp print les armes et courut à la tranchée, le duc avec force noblesse (2) ». Au milieu de la nuit, des bastions à la contrescarpe les invectives s'entrecroisaient comme les projectiles, « à la lueur des feux artificiels » : « Vous n'avez pas trouvé un Beauvoir, ni les faibles places que vous avez prises ; vous n'avez pas trouvé vos soldats pusillanimes et bas de cœur, qui se sont rendus sans coup férir ; mais vous avez trouvé, canailles de papaux, des gens qui feront vos tombeaux à l'entour de ces murailles. Le diable vous mène bien, quand de si loin vous venez chercher votre mort. Si vous n'avez d'autre ville pour vous, je crois que celle-ci ne vous fera pas les gencives, et que vous serez bien mouillés, si vous n'avez pas d'autres maisons pour vous garder de la pluie (3). »

---

(1) La casaque avec croix blanche était l'insigne distinctif adopté par les catholiques. Cf. *Ample discours*, p. 15 : Les ennemis estans vestuz de cazaques blanches semblables à celles de la compagnie de Monsieur de Pleuvoux ; tellement qu'il fut chargé des nostres pensant que ce fussent les ennemis : car leurs cazaques étaient toutes semblables. »

(2) *Journal du siège*, p. 31.

(3) *Ample discours*, p. 6. — Une lettre adressée le 3 octobre 1580 par l'archevêque de Lyon au cardinal de Côme montre quelles étaient les craintes et les espérances des catholiques pendant le siège de La Mure. *Mém. des frères Gay*. p. 173, note 1. Le roi témoigna par plusieurs « despesches » au duc de Mayenne son « contentement pour le grand et signalé service de la réduction de La Mure en son obéissance ». *Doc*. p. 432. Cf. *Ample discours*, p. 8 : « La renommée de ce camp (l'armée de Mayenne autour de La Mure) volloit de place en place et de ville en ville par le païs du Dauphiné, etc. » et p. 15 : « J'ai oublié de vous raconter comment Monseigneur le Duc et plusieurs des principaux du camp portèrent assez longtemps des fagots verds jusques aux barricades et aux gabions pour donner courage aux autres. »

Après les sorties de nuit, les combats souterrains (1). Le 25, les pionniers rencontrèrent une contre-mine des assiégés et l'on s'arquebusa de part et d'autre dans la galerie. Les jours suivants, nouvelles sorties « vers les masures du prieuré », contre les Suisses et le régiment du Passage qui fut absolument décimé, pendant que 500 hommes de Lesdiguières enlevaient 28 chevaux à la compagnie de Glandage et brûlaient le village de Prunières. Enfin, le 29 octobre, la mine fit une large brèche au bastion. Ponçonas s'y précipita le premier, suivi par Saint-Ferréol, Livarot et Sacremor, chacun à la tête de 200 hommes. Mais voyant tout le fond du fossé en feu, ils furent contraints de demeurer sur le haut du ravelin. On fit venir à la hâte des sacs de terre et des fascines, et l'on tâcha de « s'y accommoder un logis », « tellement que l'ennemi ne put rentrer au bastion qui demeura vide et d'eux et de nous (2) ». En même temps on avait dû repousser une nouvelle attaque de Lesdiguières aux deux ponts de Cognet et de Ponthaut. Les assiégés se retirèrent à l'abri d'un retranchement qu'ils avaient élevé à dix pas derrière les premiers ouvrages de défense. « Le duc étant maître du ravelin et y ayant arboré ses drapeaux, fut un peu étonné de voir qu'il fallait recommencer un nouveau siège (3) ». Sans se décourager, il se hâta de mettre à profit l'avantage le plus sérieux qu'il eût encore remporté sur les défenseurs de la ville. Le 30 septembre, il fit construire une plate-forme sur le bastion « pour y loger » l'artillerie ; « le

---

(1) Allobroges intrat, recipit cito Gratianopolis illum...
Et pia nobilitas Regi servire parata,
Immemor haud sobolis, purae et virtutis amatrix,
Auxilio se offert radicem hanc delere nephandam,
Infestosque homines violantes juraque, leges...
Talibus his causis exponens brachia cuncta,
Hic igitur consultus abit, *Muram ante rebellem*
Collocat et castra, is bombardarum ictibus illam
Praecipit erumpi, quassantur fortia quaeque :
Terrenae minae fiunt, mittuntur in ipsis
Sulphurei ignes, fulgur ut universa tonatque
Urbs, murisque fenestratis se projicit intus
Miles eam impius insultum sufferre potest nec...
O fera Gallia, difformis, pannosaque tota,
Te populi contempnunt omnes..

De Tristibus Franciae libri quatuor (mscr. de la Bibl. de Lyon, publié en 1840 par L. Cailhava ; vers la fin).

(2) Cf. *Ample discours* : « Après toutes ces choses, l'esperon en fin fut miné, et ayant mis caques de poudre à canon et tout ce qui estoit nécessaire, l'esperon fut mis en l'air et despecé, et partie de ceux qui estoient dedans périrent ; les uns estoufèrent, les autres furent mis en pièces, et les autres estoient enfoncez dans terre jusques à la gorge, lesquels, pour penser de sauver leur vye, crioient aux veincueurs : cens escus, deux cens escus, trois cens escus, finablement l'esperon fut prins. » pp. 10-11.

(3) « Comme l'automne était avancé et que la saison des neiges qui sont terribles en ce pays-là n'était pas éloignée, il fut sur le point de décamper. » De Thou, *Hist. Universelle*, VIII, 387.

Duc et la noblesse y portèrent des sacs pleins de terre tout le jour pour le haulcer. » Le 31, on mit en batterie deux canons sur le bastion et cinq sur la contrescarpe près de la porte de Porchier. « pour battre l'encogneure de la cortine ». La garde prit une si chaude alarme qu'elle s'enfuit jusqu'au milieu de la ville. Aspremont, survenant, en tua deux et ramena le reste à coups de bâton.

Pendant ce temps Montoison, fait prisonnier dès le début du siège, s'efforçait de gagner Ercole Negro. Le duc acheva de le corrompre en lui faisant parvenir de l'argent dans des bouteilles, « sous prétexte de quelque vin que pendant la trêve on envoyait à Montoison (1) ». Dès lors l'ingénieur piémontais décourage les défenseurs de La Mure, avertit Mayenne que le désordre règne parmi eux, qu'ils manquent de vivres et de munitions (2). Désespérant d'être secourus et incapables de résister plus longtemps dans la ville (3), les assiégés y mirent le feu dans la nuit du 31 octobre, « en dix ou douze endroits », et au nombre de 1,500, se réfugièrent dans la citadelle, malgré les ordres de Lesdiguières qui avait formellement défendu à Villard de recevoir autre chose que des vivres et des munitions. Le duc entra dans la place le jour de la Toussaint « et la trouva toute retranchée, avec de fort beaux flancs, traverses, plates-formes et cazemattes, tellement que s'ils se fussent opiniatrez d'advantaige, ils y eussent encore faict morir beaucoup de monde (4) ». Il commençait, en effet, à s'inquiéter de la longueur du siège, en voyant ses ressources s'épuiser, et

(1) Videl, p. 84.

(2) « Qu'ils n'avoyent que 3 caques de pouldre tant à la ville qu'à la citadelle, de farine que ce que deux bœufs pouvoyent mouldre en ung jour ; qu'ils n'avoyent que deux fours ; qu'aultant de feux qu'on faisoit à la citadelle aultant il signifioit qu'il y estoit arrivé d'hommes de la part de Lesdiguières. » *Journal du siège*, p. 36.

(3) Cf. *Ample discours* : « Le canon qui estoit dessus l'esperon les battit si fort et en tua si grand nombre, tant d'hommes que de femmes, habitans et soldats, que les ténèbres de confusion leur bandoient les yeux. Les uns vouloient tenir bon à leurs tranchées et à leurs barricades, qui estoient à dix pas de celles des assiégeans ; les autres vouloient aller requérir mercy à Monseigneur le Duc.. et les autres se vouloient retirer dans la citadelle dans laquelle ils disoient qu'ils tiendroient bon contre Dieu mesme, s'il venoit au devant... En fin le sang des meurtris, le cry des femmes, des enfans, et la crainte de la mort firent tourner bride à la plus grande partie. . » p. 13,

(4) *Journal du siège*, p. 37. « Durant le siège de La Mure il fit un temps beau et sec et sans aucune pluie ni neige... Ce siège fut favorable au duc à cause de la disposition du temps ; car s'il eût plu un jour entier, que la garnison de la citadelle eût pu avoir de l'eau, c'était perdre son temps que de l'assiéger... » *Mém. d'Eustache Piémont*, p. 119. Cf. *Actes et corresp.* II, 461. *Lettre de Lesdiguières. . du cartier Saint-Jean-d'Hérans, le 1er nov. 1580* ; « Nos gens de La Mure, après avoir fait tirer trois mille coups de canon et souffert plusieurs assauts, voiant qu'il n'y avoit moien de plus pouvoir garder la ville, l'ont baillé entièrement et se sont retirés à la citadelle les uns, les autres icy : ils ne pouvoient mieux faire. »

fut trop heureux de loger ses troupes dans la ville, pour les mettre à l'abri de la neige qui se mit à tomber le jour même (1).

La position de la garnison enfermée dans la citadelle fut bientôt intenable. Ils virent en peu de temps « leurs citernes sèches et leurs magasins vides (2) » ; le « dongeon » était encombré de blessés. Trois cents femmes chassées par eux à coups de pierres du fossé où elles s'étaient retirées, restèrent quelque temps exposées aux arquebuzades des royaux, qui voulaient affamer leurs ennemis (3) ; le duc les fit conduire en sûreté à Ponçonas. Le lendemain 2 novembre, ils firent encore sortir 160 chevaux « qu'ils tuèrent ou blessèrent pour n'avoir que leur donner. » Ils n'avaient plus d'eau et commençaient à manquer de vivres. Enfin, le 3 novembre, un tambour déserteur ayant conseillé aux assiégeants de monter quelques canons en haut sur Cimon, « sur un point qui était ce qu'ils craignaient le plus » (4), les héroïques défenseurs de La Mure perdirent tout espoir de pro-

---

(1) Sur les Chenevières, de Bardel, Montrond, voir *Actes*, II, 462, *Armorial du Dauphiné*, p. 38, et le certificat délivré par les notables de La Mure à Joseph-Nicolas de Bardel de Méreuil, ancien capitaine au régiment de Flandres, pour faire entrer son fils au collège royal de La Flèche : « Nous soussignés... certifions que nous avons placé dans notre église paroissiale un tableau dont les RR. PP. Jacobins de Grenoble nous ont fait présent et dont voici la description : un guerrier à genoux, les mains jointes, tête nue, armé à l'antique ; au-devant de lui une table au coin de laquelle se montre un casque, dessus des gantelets ; à droite du tableau on lit ces mots scrupuleusement copiés en toutes lettres : *Noble Bernard de Badet, cappitaine de deux cens hommes de pied du régimant du sieur Lyvarrot, tué d'un coup d'harquebouze, le 20e jour octobre 1580, sur l'esperon de la ville de La Mure détenue par les rebelles au roy, assiégée par Monseigneur le duc de Mayenne...* A gauche, se voient les armes dudit capitaine portant de sinople, au centre de l'écu un arbre d'or aux fruits de gueules, à dextre un levrier, à senestre un croissant également d'or, en chef un casque grillé, des palmes pour supports, le tout surmonté d'une couronne de lauriers. Déclarons avoir placé en lieu décent ledit tableau, *comme l'unique monument qui nous reste de l'ancienneté de notre ville, tous nos titres ayant malheureusement péri lors du siège cy-dessus mentionné.* Fait à La Mure à la réquisition de Monsieur de Bardel... et *avons audit certificat pour plus grande authenticité fait apposer les armes de notre ville,* ce 18e septembre 1778. » Goubet, curé ; Fréchet, vicaire ; Richard, prêtre ; Roussillon, sacristain ; Aribert, vichâtelain ; Terrier et Miard, échevins — Armes de La Mure. — Bibl. de Grenoble, R. 7700. — Voir aussi *Invent. des arch. dauph. de M. H. Morin-Pons* p. 173.

(2) Après avoir fait investir et serrer de près la citadelle, Mayenne réunit son conseil, « où il fut délibéré d'attendre deux jours, pour voir la *chère et la contenance des prisonniers.* » *Ample discours*, p. 14.

(3) Ils avaient fait supplier le duc par Montoison de les laisser sortir sous bonne escorte ; on leur répondit que « celles qui estoyent demeurées dans la ville avoyent esté traictées avec toute doulceur et respec, mais qu'ils gardassent les leurs, puisqu'ils avoient tant de moyens, comme ils faisoient toujours entendre. » *Journal du siège*, p, 37.

(4) D'après De Thou, c'est Ercole Negro qui « fit donner avis par un goujat » du lieu où l'on devait installer cette batterie.

longer la résistance et demandèrent à capituler. Les pourparlers furent longs (2). Ils demandaient à sortir avec armes, bagages et munitions

(1) Cf. Bibl. de Lyon, fonds Coste, 355077, *Copie d'une lettre escripte de La Mure à Lyon faisant mention de la prinse et réduction de ladicte Mure par Monseigneur le duc de Mayenne soubz l'obéissance du Roy*. A Lyon, Benoist Rigaud, 1580 : « Monsieur, je ferois une grande faute si je ne continuois à vous donner advis de ce qui se passe en cette armée, mesmes depuis ma dernière lettre, qui fut le 29e du passé, duquel jour, Monseigneur le duc de Mayenne accompagné de Monseigneur de Mandelot et de plusieurs autres grands seigneurs, notables chefs et soldats de bon cœur gagnèrent courageusement le Ravelin, combien que l'ont y vist pleuvoir une telle gresle d'escopèterie, venant de la ville, que l'ennemi montroit bien y avoir découvert quelques-uns des principaux chefs... Et pour la garde, conservation et seureté de ce ravelin... mondict seigneur le Duc le fit gabionner, pour ne laisser ce commancement de chef-d'œuvre imparfaict, tant pour le contentement de mondict seigneur de Mandelot qui y avoit tant et si bien travaillé que pour le bien qui en est advenu. Car après qu'il fut ainsi garny de barricades, mondict seigneur le Duc fit loger dessus deux des gros canons, qui pouvoyent battre toutes les maisons de la ville, et joua tellement ce canon et de mesme les autres qui estoyent sur la montaigne et ailleurs, que le lundy veille de la Toussaincts fut tué un grand nombre de ceux de ladicte ville, tant hommes que femmes qui travailloyent aux rampars ; sur quoy les assiégez s'estonnèrent et non sans cause, mesme que pour la proximité qu'il y avait des tranchées et approches des nostres aux leurs, il est à croire que les ennemys eussent ouy quelques mots du desseing de l'assault général, qui se devoit donner le lendemain à midy, qui les rendit de tant plus effrayés, joinct le secours de cheval et de pied qui arriva ledict jour de lundy en nostre armée, tellement que la confusion où ils entrèrent dans la ville fit que la pluspart gaignèrent leur citadelle, et sur les trois heures après minuict, le reste des leurs mirent le feu à quatre ou cinq principalles maisons, et suyvirent la fuitte des autres, mais non si hastivement que les nostres ne leur donnassent en queue, où il en demeura beaucoup des leurs qui habandonnèrent leurs armes, bagages et chevaux. Et en attendant de vous dire les particularitez, vous prendrez cet advis... : je ne suis voulu partir de l'armée sans voir .. toute ladicte ville de *La Mure démurée* et en partye bruslée... Cette saizie fut le propre jour de Toussaincts, deux heures devant jour, et se promet mondict seigneur le Duc qu'avec l'ayde de Dieu il pourra estre maistre de ladicte citadelle dans douze jours au plus tard. Car à mesme instant il feit dresser la batterie contre ladicte citadelle, dont après que le jour fut venu, ils gettèrent dehors un nombre de paysans, qui n'allèrent guères loin, car nos soldats voulurent venger la mort de leurs compagnons ; il sortit aussi cent ou six vingts femmes, qui se gettèrent dans les tentes de monsieur de La Barge. La cavallerie estoit toute en bataille, comme aussi tous les régimens à fin de donner sur une sortie, que ceux de la citadelle faysoient contenance de faire, laquelle ils remirent au lendemain mercredy, auquel jour, entre huict et neuf heures du matin, ils parurent en nombre de cent chevaux ou environ, suyvis de quelques gens de pied; mais comme ils treuvèrent ce qui estoit de notre cavallerye en garde qui les venoit accoster et qu'ils ouyrent de tous costez le son de nos trompettes et tambours, ils s'en retournèrent desvanouir; et depuis ils ont esté tellement enclos et enfermés, qu'à peine en sortiront-ils *sans passer par la Chambre des Comptes* ; ce que prévoyans ils *commencent de vouloir plaider aux requestes*, mais mondict seigneur le Duc *remet sa response après féries*... Je finiray la présente M. par prières à Dieu vous conserver en ses sainctes grâces. *Escript dans la ville de La Mure, le 4e jour de novembre mil cinq cens quatre vingt.* » Suit l'*Ample mémoire de l'estat des Huguenots de Dauphiné :* « Ceux qui commandoyent en ladicte ville de La Mure : Le sieur d'Aspremont commandoit en la dicte ville. — Le sieur de Villard commandoit en la citadelle. — Le cappitaine du Puy y avoit une compagnie de 60 soldats — Le cappitaine Lhuret 40 hommes. — Le cappitaine Garein 60 soldats. — Le cappitaine Jean 50 soldats et estoit entretenu en ladicte ville. — Le cappitaine Besson 30 soldats. — *Gentilshommes volontaires :* M. de Villeneufve, M. de Morron, M. de Cavanières, cornette de Desdiguières avec 60 chevaux. »

de guerre, les enseignes déployées, « tambours et trompettes sonnans » ; les prisonniers seraient rendus de part et d'autre sans rançon ; la ville serait démantelée et la citadelle rasée ; l'armée royale se reculerait de deux lieues pour éviter le désordre, et six otages seraient envoyés au château de Morges jusqu'après l'entière exécution de toutes ces clauses. Le duc leur répondit qu'il voulait les enseignes et l'artillerie ; que la ville et la citadelle demeureraient « en leur entier, pour en laisser fère au roi à sa voullonté » ; que d'ailleurs, il était assez bien obéi pour qu'il ne fût pas nécessaire d'éloigner l'armée, et pour le reste, sa parole devait leur suffire. Ils accordèrent tout « ormis qu'ils vouloyent tretous sortir, avec armes et bagaiges, enseignes deployées, tambours battans et mèches allumées. » La trêve fut alors rompue, et les 8 pièces que l'on avait installées sur les hauteurs de Cimon rouvrirent le feu. Le lendemain 6 novembre, un trompette revint avec des lettres de Montoison adressées au duc pour reprendre les négociations. On lui répondit que « s'ils ne bailloient les drapeaux, ils ne debvoient prendre la peyne de descendre ». L'eau manquait depuis trois jours. Il fallut se résigner. Ils obtinrent à la fin de sortir, les soldats avec leur épée, les gentilshommes avec leurs chevaux. Ils s'engageaient à ne plus porter les armes contre le roi et livraient leurs enseignes, cornettes et tambours, leurs munitions de guerre et leurs cinq canons (1). La petite troupe, blessés en tête, et après eux 800 soldats « fort bons hommes et bien armés », prit le chemin de Cognet entre deux haies de royaux qui lui faisaient une escorte d'honneur. Le duc, après avoir ordonné de réparer les brèches des murailles, laissa dans la ville une garnison sous les ordres de Sacremor et reprit, le 25 novembre, la route de Grenoble (2).

---

(1) « Tous les habitants de ladicte ville de La Mure et mandement, de quelque qualité qu'ils soyent, jouyront indifféremment du dernier édict de pacification... et sera permis auxdicts habitants d'enlever leurs meubles de ladite citadelle sans difficulté. » *Journal du siège*, p. 43.

(2) Cf *Mém. d'Eustache Piémont*, p. 120 : « Sacremor avec son régiment resta à La Mure. » On lui adjoignit « cent sallades des compagnies des sieurs d'Uzès, de Glandaige et baron de La Roche et 60 argolets du cappitaine Mollard, les 5 pièces de la citadelle et nos deux bastardes, 12 caques de pouldre, 300 charges de bled et cent pionniers. » *Journal du siège*, p. 45 Le reste de l'armée fut licencié ou alla prendre ses quartiers d'hiver dans les plaines, « faisant de grands maux » Cf. Archives municipales de Grenoble, BB. 32. Expulsion de la ville de quelques gens suspects venant de La Mure, 19 nov. 1580. — Lesdiguières, le 13 novembre, avait fait brûler le pont et la tour de Cognet, et concentré toutes ses forces à Prébois et Tréminis pour le cas où Mayenne, franchissant le Drac, viendrait le forcer dans son dernier refuge. — *Compte consulaire de 1580* : « 15 nov., payé pour faire ensevelir les morts par commandement du sieur de Sacremor, 14 livres 1 sol. — 25 nov. 24 sols payés à un tambour pour faire crier au marché le taux des vivres — Pour faire nettoyer les rues, 1 livre 20 s. — Le 1er déc., « ay acheplé 6 paires de perdrix pour monsieur de Sacremor, 3 livres » Arch. de La Mure, n° 221. — On a découvert, en creusant les fondations du collège, beaucoup d'ossements et un certain nombre de projectiles d'un poids considérable (environ 20 kilos). Voir aux Archives munipales.

L'histoire de ce siège mémorable ne tarda pas à être embellie de circonstances merveilleuses. Dès la fin de l'année 1580, un opuscule imprimé à Lyon (1), sous le titre d'*Ample discours du siège et prinse de la ville et citadelle de La Meure en Dauphiné*, racontait, avec force réflexions morales, les actes de vaillance *des soldats de la foy contre les infidèles, la première venue des Albanois pour secourir la ville* et le *miracle d'un suisse hallebardier*. Quand la paix fut rétablie et que les imaginations troublées (2) par la guerre civile eurent retrouvé un peu de calme sous Henri IV, on oublia les miracles, mais *on se rappela* bien des choses, que le souci de l'attaque ou de la défense et le bruit du canon n'avaient pas permis de remarquer pendant le siège. On se souvint que les femmes avaient donné l'exemple d'une lutte obstinée, travaillant jour et nuit à élever de nouveaux retranchements derrière le bastion où l'ennemi faisait brèche. Peu à peu se forma la légende de la Cotte-Rouge, cette femme intrépide et invulnérable comme le héros d'Homère, « que l'on vit aux assauts et entre les soldats aux sorties, faisant mourir de sa main plusieurs des assiégeants (3) ». Ainsi furent attribués par le travail des imaginations populaires, à un seul personnage anonyme tous les actes de courage des femmes muroises pour la défense de la ville. La France avait Jeanne d'Arc, Beauvais Jeanne Hachette ; le Dauphiné allait voir Philis de la Charce se lever pour le défendre ; La Mure protestante méritait bien d'être personnifiée dans une héroïne : **La Cotte-Rouge**. Ne nous irritons pas contre cette transformation inconsciente de

(1) Les presses lyonnaises inondaient alors les provinces voisines de pamphlets en faveur de la Ligue.

(2) Les mémoires du temps sont remplis de prodiges célestes, de tremblements de terre, de bouleversements atmosphériques. Ce ne sont que « comètes ou feux volants, qui traversent les montagnes du Dauphiné avec tonnerre et fumée traisnant après soy ». *Mém. d'Eustache Piémont.* Le moindre coucher de soleil devient « une rougeur étrange et espouvantable ». « Durant le siège de La Mure... fust veue au ciel une comette ou estoile ayant une queue comme une grande clairté... ; Dieu veuille destourner ses effects, qui ne soyent si malins que ceux qui nous ont menacez icelle comette veue en 1577, despuis laquelle tant de révoltemens de peuple et de murtres nous sont advenus. » *Piémont*, p. 119 Cf. *Stat. Drôme*, année 1887, et une plaquette rare de la bibliothèque Chaper à Eybens : *Prodiges survenus la veille de monsieur saint Jean l'Evangéliste, 1583* : « Fut veu un dragon fort hydeux, flamboyant, l'air étant beau et serein.. ; les habitants croyaient que la fin du monde était arrivée. »

(3) Cette légende, comme tant d'autres a été recueillie et mise en circulation par Chorier (t. II, p. 703).

la vérité historique. Elle symbolise le culte de la patrie et du foyer au milieu des tristes prouesses des redoutables pourfendeurs du XVIe siècle :

Ce n'est pas toujours la légende qui ment ;
Un rêve est moins trompeur parfois qu'un document (1).

---

(1) Edmond Rostand, *L'Aiglon*, fin. — Mme Drevet, dans son intéressant recit intitulé *Le dogue de Lesdiguières*, lui consacre trois pages. On y voit flamber le Breuil et les Fossés, *deux rues de La Mure qui n'existaient pas encore!* La Cotte-Rouge, *blessée d'un éclat de biscaïen*, meurt au fond d'une casemate, dans la citadelle. *Le Guide Joanne* (*Dauphiné*, p. 300, et *Alpes Dauphinoises*, t. I, p. 274) prétend, au contraire, « *qu'après avoir perdu un bras*, elle continua de se battre jusqu'à la mort ». Peut-être serait-il temps, dans l'intérêt même de la Cotte-Rouge, de ne pas amplifier davantage ; surtout, n'allons pas jusqu'à dire avec l'auteur du feuilleton paru dans l'*Echo des Montagnes*, sous ce titre : *Histoire de La Mure depuis les siècles les plus reculés jusqu'à nos jours*, (nº du 24 décembre 1893, p. 5) : *Le XVIe siècle, le siècle de la Cotte-Rouge ! ! !*

La *vérité documentaire* n'est pas, tant s'en faut, *toute la vérité*. Au-dessus d'elle il y a la *vérité poétique*, dont la légende est une des plus hautes expressions. *La poésie est plus vraie que l'histoire*, a dit Aristote, le plus grand métaphysicien de l'antiquité ; et, après lui, Augustin Thierry a pu soutenir, — non sans quelque vraisemblance, — que *la légende est la véritable histoire*, parce qu'elle pénètre plus avant que l'histoire documentaire dans le mystère de l'âme humaine et dans l'inconnu de la vérité la plus insaisissable et la plus incertaine qu'il y ait assurément : *la vérité* historique.

A. DUSSERT.





L'Ancien Diocèse de Vienne

Nous publions ci-après un manuscrit de M. le chanoine Auvergne, relatif à l'ancien diocèse de Vienne supprimé en 1802 et dont, à cette époque, Grenoble, Valence, se sont partagé les dépouilles.

Le partage de 1802

Vingt archiprêtrés composaient l'ancien archidiocèse de Vienne. Voici les diocèses auxquels ont été adjugés ces divers archiprêtrés.

Valence a eu trois archiprêtrés : ceux de

Moras ;
Saint-Vallier ;
Saint-Barnard de Romans.

Viviers, deux : ceux d'

Annonay ;
Saint-Félicien.

Lyon, deux : ceux de

Bourg-Argental ;
Condrieu.

Grenoble, treize : ceux d'

Artas ;
Beaurepaire ;
Beauvoir-de-Marc ;
Bourgoin ;
Bressieux ;
Communay ;
La Côte-Saint-André ;
Crémieu ;
Roussillon ;
Saint-Geoire ;
Saint-Marcellin ;
La Tour-du-Pin ;
Virieu.

Topographie du diocèse de Vienne

Le diocèse de Vienne s'étendait dans le Dauphiné, le Lyonnais, le Forez et le Vivarais.

Il touchait au nord le diocèse de Belley, à l'orient celui de Grenoble, au midi celui de Valence, et à l'occident ceux de Lyon et du Puy.

Sa plus grande longueur depuis Les Abrets près du Pont-de-Beauvoisin, à l'orient, jusqu'à la Louvesc, à l'occident, était de 22 lieues.

Sa plus grande largeur, depuis Hières, près du Rhône, au nord jusqu'à l'Isère, au-dessous de Tain, au midi, était de 18 lieues.

Le plus ancien document que l'on connaisse sur la division administrative de ce diocèse serait un acte cité par Charvet dans son *Histoire de la Sainte Eglise de Vienne*, et qui constate le rétablissement de cette église par Charlemagne, après les ravages des Sarrasins et sous l'épiscopat de Valfère.

Voici le document :

« Après l'archevêque, la première dignité est celle du prévôt ; la seconde, celle du doyen ; la troisième, celle du grand archidiacre ; après le grand archidiacre, il y aura quatre archidiacres forains : celui d'Altavéon (1), celui de Salmorenc (2), celui de La Tour-du-Pin et celui d'au-delà du Rhône... Il y aura en outre huit archiprêtrés ruraux : celui de la Valloire ou de Saint-Vallier, d'Altavéon ou de Romans, de Marc, de La Tour-du-Pin, de la Valdaine, de Bressieux, d'Annonay, de Vocance ou de Quintenas... Ces huit archiprêtrés seront subordonnés aux archidiacres et chaque archidiacre aura sous lui deux archiprêtres ruraux, excepté l'archidiacre de Salmorenc, qui n'est chargé d'aucun archiprêtré (3). »

Le grand archidiacre et ceux d'Altavéon, de La Tour-du-Pin et d'au-delà du Rhône, se partageaient donc les huit archiprêtrés, et chacun en avait deux.

Il est à présumer que le grand archidiacre était préposé aux deux archiprêtrés de Marc et de Saint-Vallier; que l'archidiacre d'Altavéon présidait les deux archiprêtrés de Romans et de Bressieux ; que l'archidiacre de La Tour-du-Pin dirigeait les deux archiprêtrés de La Tour-du-Pin et de la Valdaine, et que l'archidiacre d'au-delà du Rhône avait pour lui les deux archiprêtrés d'Annonay et de Vocance.

Ces cinq titres d'archidiacre ont subsisté jusqu'à la Révolution, et le doyen du Chapitre de Saint-Maurice était alors, de droit, archidiacre d'au-delà du Rhône.

Ces titres étaient-ils devenus purement honorifiques, ou bien comportaient-ils encore quelques droits aux juridictions ? Nous l'ignorons ; mais dans l'intervalle, le nombre des archiprêtrés avait été considérablement augmenté.

L'état du diocèse de Vienne en 1790

Dans l'Almanach général du Dauphiné, de 1790, nous trouvons que le diocèse de Vienne était divisé à cette époque en 20 archiprêtrés, dont 16

---

(1) Probablement le nom primitif de Saint-Marcellin.

(2) Sermorens à Voiron.

(3) Charvet semble donner à cet acte la date de 805 ; mais il est certainement postérieur à l'an 1107, époque du partage du comté de Salmorenc, par le pape Pascal II, entre Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne, qui fut ensuite pape sous le nom de Calixte II, et Saint Hugues, évêque de Grenoble, car le même acte énumère les deux archiprêtrés de Bressieux et de la Valdaine où étaient les onze châteaux qui furent adjugés par le pape à l'archevêque de Vienne.

L'archidiaconé de Salmorenc, qui comprenait les onze autres châteaux attribués à Saint Hugues n'est plus ici pour Vienne qu'un titre honorifique qui ne correspond plus à aucun archiprêtré. Quoiqu'il en soit, le nom seul d'archidiacre de Salmorenc, retenu dans l'église de Vienne jusqu'à la Révolution, donne une certaine valeur aux allégations de l'archevêque de Vienne, qui affirmait que le comté de Salmorenc avait été prêté par un évêque de Vienne à l'évêque de Grenoble, jusqu'à ce que le diocèse de Grenoble, envahi par les Sarrasins, fût délivré de ces barbares.

Le litige entre l'archevêque de Vienne et l'évêque de Grenoble ne fut jamais bien éclairci et dura fort longtemps.

en Dauphiné. 1 en Lyonnais. 1 en Forez et 2 en Vivarais, qui comprenaient ensemble 430 paroisses et 50 annexes.

L'archiprêtré de Marc en avait formé trois ; ceux de Beauvoir-de-Marc, d'Artas et de Communay, qui comprenaient, hors la ville de Vienne, tout le territoire situé entre le ruisseau d'Ozon et la rivière de la Gère, et depuis le Rhône jusqu'à et y compris tout le canton actuel de Saint-Jean-de-Bournay. Celui de Saint-Vallier avait fait ceux de Saint-Vallier. Beaurepaire, Moras et Roussillon.

L'archiprêtré d'Altavéon était partagé en deux : Saint-Barnard de Romans et Saint-Marcellin.

Celui de Bressieux en avait formé trois : Bressieux, La Côte-Saint-André et Virieu.

L'archiprêtré de La Tour-du-Pin était divisé en trois : La Tour-du-Pin, Bourgoin et Crémieu.

Celui de la Valdaine, qui était petit, avait pris simplement le nom d'archiprêtré de Saint-Geoire.

L'archiprêtré d'Annonay s'était dédoublé de celui de Condrieu.

Enfin celui de Vocance ou de Quintetas en avait formé deux nouveaux : Bourg-Argental et Saint-Félicien.

Nous allons faire le dénombrement de toutes les paroisses qui composaient le diocèse de Vienne en 1790, en les classant chacune sous son archiprêtré respectif et selon l'ordre que nous venons d'établir :

Beauvoir de Marc, 18 cures :

Bournay ;
Châlon-Saint-Michel ;
Charantonnay ;
Chatonnay ;
Chaumont ;
Eyzin ;
Jardin ;
Meyssiez ;
Meyrieu ;
Moidieu ;
Royas ;
Savas et Mépin ;
Saint-Jean-de-Bournay ;
Saint-Julien-de-l'Herms ;
Saint-Sorlin-en-Fournache ;
Saint-Anne-d'Estrablin ;
Estrablin ;
Villeneuve.

Artas, 13 cures :

Diémoz ;
Four ;
Menufamille ;
Oytier ;
Roche ;
Septême ;
Saint-Georges-d'Espéranche ;
Saint-Just ;
Saint-Quentin ;
Valencin ;
Vaulx-Milieu ;
La Verpillière ;
Ville et Saint-Bonnet-de-Roche.

Communay, 13 cures :

Chaleyssin ;
Chaponay ;
Chasse ;
Illins ;
Luzinay ;
Maresne ;
Mons ;
Serpaize ;
Scyssuel ou Notre Dame de-Cuez ;
Simandre ;
Saint Hippolyte de-Chuzelles ;
Ternay ;
Villette.

Saint-Vallier, 23 cures :

Brens ;
Chanoz ;
Chavanne ;
Claveyson ;
Creures ;
Crozes ;
Erôme ;
Fay ;
Gervans ;
Larnage ;
Marsas ;
Mercurol ;
Monteux ;
Motte-Galaure ;
Notre-Dame-de-Chantemerle ;
Serve ;
Saint-Andéol ;
Saint-Barthélemy-de-Val ;
Saint-Clément ;
Saint-Pierre-des-Blés ;
Saint-Uze ;
Tain ;
Vaune.

Beaurepaire, 16 cures ;

Cour ;
Lentiol ;
Lens-Lestang ;
Marcolin ;
Moissieu ;
Montseveroux ;
Pact ;
Pizieu ;
Pommier ;
Primarette ;
Tourdan ;
Serre ;
Saint-Barthélemy-d'Eygabuse ;
Saint-Clair ;
Saint-Germain ;
Thodure ;

Moras, 17 cures :

Agnin ;
Andancette ;
Anneyron ;
Anjou ;
Hauterive ;
Chambalud ;
Chateauneuf-de-Galaure ;
Epinouse ;
Jarcieu ;
Manthes ;
Poussieu ;
Sonnay ;
Saint-Bonnet-de-Galaure ;
Saint-Martin-d'Albon ;
Saint-Romain-d'Albon ;
Saint-Sorlin ;
Tirignieu.

Roussillon, 20 cures :

Assieu ;
Chanas ;
Cheyssieu ;
Chonas ;
Clonas ;
Givray ;
Monsteroux ;
Péage-de-Roussillon ;
Reventin ;
Sablon ;
Saint-Alban-de-Varèze ;
Saint-Clair-du-Rhône ;
Saint-Mamert ;
Saint-Martin-des-Côtes-d'Arey ;
Saint-Maurice-l'Exil ;
Saint-Prim ;
Saint-Rambert ;
Saint-Rambert-de-Surieu ;
Terrebasse ;
Vernioz.

Saint-Barnard de Romans, 27 cures :

Aouste ;
Artemonay ;
Baternay ;
Châlon ;
Charmes ;
Cleyrieu ;
Genissieu ;
Geyssans ;
Gillons ;
Montchenu ;
Mont-de-Vérou ;
Mours ;
Parnans ;
Peyrins ;
Ratière ;
Saint-Ange ;
Saint-Avit ;
Saint-Bardoux ;
Saint-Donat ;
Saint-Jean-d'Octavéon ;
Saint-Maurice-de-Moutintier ;
Saint-Nicolas-de-Romans ;
Saint-Paul-les-Romans ;
Saint-Romain-de-Romans ;
Tarsane ;
Tournay ;
Triols.

Saint-Marcellin, 32 cures :

Bessins ;
Charais ;
Chatte ;
Chevrières ;
Crepol ;
Miribel ;
Montfalcon ;
Montrigaud ;
Murinais :
Notre-Dame-de-Montagne ;
Quay ;
Quincivet ;
Roybon ;
La Sône ;
Saint-Antoine ;
Saint-Apollinard ;
Saint-Bonnet-de-Chavanne ;
Saint-Bonnet-de-Valcleyrieu ;
St-Christophe-de-Montmirail :
Saint-Christophe-des-Bois ;
Saint-Etienne-de-Montagne ;
Saint-Hilaire-de-la-Sône ;
Saint-Jean-de-Fromental ;
Saint-Julien-de-Dionay ;
Saint-Julien-de-Monsage ;
Saint-Lattier ;
Saint-Martin-de-Montmirail ;
Saint-Martin-de-Vinay ;
Saint-Michel-de-Montmirail ;
Saint-Sauveur ;
Saint-Véran ;
Varacieux ;

Bressieux, 13 cures :

Brezins ;
Brion ;
Châtenay ;
Marnans ;
Plân ;
Saint-Benoît-d'Izeaux ;
Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs ;
Saint-Geoirs ;
Saint-Michel-de-Saint-Geoirs ;
Saint-Paul-d'Izeaux ;
Saint-Pierre-de-Bressieux ;
Saint-Siméon-de-Bressieux ;
Viriville.

La Côte-Saint-André, 18 cures :

Arzay ;
Bevenais ;
Bossieu ;
Commelle ;
Eydoche ;
Faramans ;
Flachère ;
La Frette ;
Gillonnay ;
Lemps-le-Grand ;
Longechenal ;
Le Mottier ;
Nantoin ;
Ornacieux ;
Penol ;
Semons ;
Saint-Didier-de-Marc ;
Saint-Hilaire-de-la-Côte.

Virieu, 20 cures :

Les Abrets ;
Belmont ;
Bizonnes ;
Blandin ;
Châbons ;
Chassignieu ;
La Chapelle-de-Peyrins ;
La Chapelle-du-Guà ;
Charancieu ;
Cheylieu ;
Colombe ;
Doissin ;
Montferrat ;
Mont-Revel ;
Panissage ;
Recoin ;
Saint-Michel-de-Paladru ;
Saint-Ondras ;
Saint-Pierre-de-Paladru ;
Valencogne ;

La Tour-du-Pin, 16 cures :

Biol ;
Cessieu ;
La Chapelle-de-la-Tour ;
Chateauvilain ;
Eclose ;
Montagnieu ;
Le Passage ;
Roche et Toyrin ;
Sérézin ;
Succieu ;
Saint-Clair-de-la-Tour ;
Saint-Didier-de-la-Tour ;
Saint-Jean-de-Soudin ;
Saint-Victor ;
Sainte-Blandine ;
Torchefelon.

Bourgoin, 24 cures :

Arcisses ;
La Chapelle-de-Saint-Chef ;
Chézeneuve ;
Crachier ;
Culin ;
Demptézieu ;
Domarin ;
Les Eparres ;
Jallieu ;
L'Ile-d'Abeau ;
Meyrié ;
Montceau ;
Palézin et Maubec ;
Ruy ;
Salagnon ;
Saint-Agnin ;
Saint-Alban-de-Roche ;
Saint-Chef ;
Saint-Savin ;
Tramolé ;
Vasselin avec son annexe Saint-Sorlin ;
Vermelle ;
Vézeronce avec sa succursale Saint-Jean-de-Curtin ;
Vignieu.

Crémieu, 21 cures :

Annoisin ;
Charvieu ;
Chavanoz ;
Chozeau ;
Dizimieu ;
Frontonas ;
Jameyzieu ;
Hières ;
Miange ;
Moras-de-la-Tour ;
Panossas ;
Satolas et Bonce ;
Saint-Hilaire-de-Brens ;
Saint-Julien ou Saint-Julin ;
Saint-Marcel-de-Bel-Accueil ;
Sainte-Marie-de-Tortas ;
Tignieu ;
Veneyrieu ;
Verna ;
Veyssilieu ;
Ville et Bethenou.

Saint-Geoire, 14 cures :

Aprieu ;
Bilieu ;
Burcin ;
La Chapelle-de-Merlas ;
Charavines ;
Chirens ;
Massieu ;
Merlas ;
La Murette ;
Réaumont ;
Saint-Bueil ;
Saint-Cassien ;
Saint-Sixte ;
Voissan.

Annonay, 22 cures :

Andance ;
Ardoix ;
Bogy ;
Boulieu ;
Champagne ;
Davelieu ;
Féline ;
Péaugre ;
Peyraud ;
Quintenas ;

Annonay (*suite*)

Roissieu ;
Serrières ;
Saint-Alban-d'Ai ;
Saint-Cyr ;
Saint-Clair ;
Saint-Désirat ;
Saint-James-d'Artizieu ;
Saint-Julien-de-Goi ;
Talencieu ;
Torenc ;
Venosc ;
Ville-Vocance.

Condrieu, 17 cures :

Ampuy ;
Besseys ;
Saint-Pierre-de-Bœuf ;
Charnas ;
Chavanay ;
Chuyer ;
Haies ;
Limony ;
Loire ;
Lupé ;
Mâchas ;
Malleval ;
Pélussin ;
Roizey ;
Semons et Tupins ;
Saint-Michel-sous-Condrieu ;
Vinzieu.

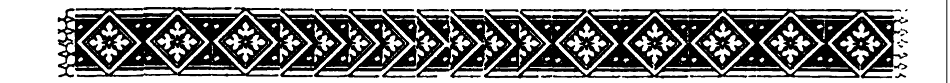
Bourg-Argental, 17 cures :

Argental ;
Burdigues ;
La Fare ;
La Louvesc ;
Le Monestier ;
Rutianges ;
Satilieu ;
Saint-Apollinard ;
Saint-Julien-de-Vocance ;
Saint-Julien-Molin-Molette ;
Saint-Marcel ;
Saint-Pierre-des-Macchabées ;
Saint-Sauveur-le-Versin ;
Saint-Symphorien-de-Mahuns ;
Sainte-Croix-de-Vocance ;
Vanosc ;
Vérance.

Saint-Félicien, 18 cures :

Ampuragni ;
Arlebosc ;
Arras ;
Bozias ;
Colombier-le-Vieux ;
Eclassau ;
Etable ;
Lemps ;
Mauves ;
Nonière ;
Paillaret ;
Plâts ;
Réaux ;
Sarras ;
Secheras ;
Saint-Jense ;
Saint-Romain-d'Ai ;
Saint-Victor-Viou.





Au sujet d'une jeune fille de Grenoble

Qui depuis quatre ans ne buvait ni ne mangeait

Lettre de M. Devoise (1), *curé de Seyssinet, au R. P. Chavany, jacobin, docteur et professeur de théologie à l'Université de Poitiers.*

A Seyssinet, ce 6 janvier 1737.

Mon Très Révérend Père,

Comme vous êtes dans une Université où il ne manque pas d'y avoir nombre d'habiles gens, soit en Philosophie, soit en Médecine, je veux vous faire le récit d'un prodige de la nature des plus surprenants, qui fait l'admiration de tout Grenoble, et où personne ne comprend rien. C'est une fille d'une quinzaine d'années, qui depuis près de quatre ans ne boit ni ne mange, et qui cependant se porte bien. Plusieurs personnes l'ont gardée chez eux des trois semaines entières, et l'ont observée avec la dernière exactitude, et n'ont jamais pû l'obliger à prendre aucune nourriture que ce soit, pas même une goutte d'eau. Elle ne communie point, parce qu'elle ne pourroit pas avaler la Sainte Hostie : elle ne crache ni ne se mouche jamais, et ne fait rien de ce qui est une suite du boire et du manger. M. le Président de Ponnat Descombes, (2) Seigneur de cette Paroisse, l'a aussi gardée chez lui quelque tems, l'a fait observer fort exactement, et a reconnu la vérité de ce qu'on en dit : on a remarqué que son haleine ne ternit point un miroir, quand elle souffle contre ; et quand elle quitte sa chemise, elle n'est pas plus crasseuse après l'avoir portée quinze jours,

---

(1) Très vraisemblablement de la famille voironnaise de ce nom. Cette famille a donne un consul général à Tunis, dont parle Châteaubriand dans son « Itinéraire de Paris à Jérusalem », un ministre plénipotentiaire, et un député à notre département, M. Adolphe Devoize, ancien officier du génie.

En 1864, ils ont été rétablis dans leur ancienne noblesse et autorisés à s'appeler *de Voise*.

Madame la générale Davoust, duchesse d'Auerstaëdt, femme de l'ancien Gouverneur de Lyon et chancelier de la Légion d'honneur, appartient aussi à cette famille dauphinoise.

(2) Jacques de Ponnat de Garcin, seigneur d'Allemont, co-seigneur de Pariset, St-Nizier et Seyssinet, héritier de son oncle Jean-Louis de Ponnat, sieur des Combes.

que quand elle l'a prise ; marque que son corps ne transpire point, et ne fait aucune évacuation. Toute la Ville l'est allée voir chez M. le Président de Ponnat, et moi comme les autres ; je lui ai touché le visage, que j'ai trouvé assez ferme. Deux Médecins que j'y trouvai lui tatèrent le poulx, et me dirent qu'ils le trouvoient très-petit, mais très-réglé. Cela lui est venu par une maladie ; il y a près de quatre ans qu'elle en eut une très violente ; elle fut quelque tems sans parler, qu'on la crut morte : elle se remit et reprit peu-à-peu le manger ; quelque tems après elle retomba, et perdit si bien le manger, que depuis ce tems-là il n'a pas été possible de lui faire avaler seulement une goutte d'eau. J'ai été bien aise de vous faire ce détail, qui est véritable, pour sçavoir si à Poitiers on peut expliquer comment une fille peut vivre et se bien porter sans prendre aucun aliment ; elle est contente pourvu qu'elle ait une poupée. Madame la princesse de Conty qui en a ouï parler, a écrit à M. de Ponnat, pour s'informer de la vérité du fait ; et on croit que quand la saison sera plus favorable, on l'envoyera à Paris pour la présenter au Roi. Le papier me manque, à peine ai-je l'espace nécessaire pour vous assurer que je suis avec toute l'estime et la vénération possible, mon très Révérend Père, votre très humble et très obéissant serviteur, Devoise, curé de Seyssinet.

Le Père Chavany communiqua cette lettre à M. Charles Fontenettes, docteur régent de la faculté de médecine de l'Université de Poitiers, qui fit une dissertation sur le cas de cette jeune fille. Le docteur terminait ainsi son étude : « Comme je mettois la dernière main à cette dissertation, « le Révérend Père Chavany m'a communiqué une autre lettre de Mon- « sieur Dusozey de la Croix (1) conseiller au Parlement de Grenoble, « qui confirme entièrement celle que j'ai rapportée au commencement, et « assure que cette fille est d'une parfaite santé, qu'elle est assez gaie, « parle assez, chante et danse. » (2)

A Poitiers, le 24 février 1837. »



(1) Pierre-Michel du Sozey de la Croix, sieur de Barbières et de Samson, conseiller au Parlement de Grenoble, mort en 1744 ; il avait épousé Françoise-Angélique de Ferrus.

(2) Cette dissertation se trouve dans l'ouvrage intitulé : Recueil de pièces pour servir de supplément à l'Histoire des pratiques superstitieuses du P. Pierre Le Brun, prêtre de l'Oratoire. (Tome 4e de cette Histoire). Paris, 1742.



La Chapelle Saint-Antoine

A l'Hôpital de Bourgoin

Dans une délibération remontant au mois de septembre dernier, le Conseil municipal de Bourgoin a émis le vœu que la Chapelle de Saint-Antoine, faisant partie des anciens locaux de l'Hôpital, soit désaffectée, et que la Commission de l'Hospice soit autorisée à en disposer.

Que va devenir cette chapelle ? Nous ignorons les projets de la Municipalité à cet égard. Mais il nous semble qu'il serait intéressant pour nos lecteurs, de connaître au moins dans ses grandes lignes l'historique d'un des rares monuments qui décorent Bourgoin.



CHAPELLE SAINT-ANTOINE

« Plusieurs documents historiques, dont le plus ancien remonte au commencement du treizième siècle, nous apprennent que de ce temps-là déjà, Bourgoin était doté d'un hospice, situé tout près de celui évacué en mai dernier. Cet hospice, avec toutes ses dépendances qui s'étendaient jusqu'à 2 kilomètres de la ville (Boussieu), fut cédé en 1292 à l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Antoine par le dauphin Humbert Ier, en réalisation d'un legs de feu son père le dauphin Jean.

« Les Hospitaliers de Saint-Antoine, ou simplement Antonins, étaient on le sait, des religieux établis à Saint-Antoine, près de Saint-Marcellin, et le but de leur congrégation était principalement le soulagement des malades. Ils acceptèrent donc le legs du Dauphin, envoyèrent une colonie de religieux pour administrer l'hospice de Bourgoin qui devint bientôt une de leurs « Commanderies » les plus florissantes.

« L'Hospice possédait bien déjà une chapelle. Mais cette chapelle, vu l'importance grandissante de la « Commanderie » de Bourgoin, était

devenue insuffisante dès le commencement du xv[e] siècle. Les Religieux, eux-mêmes, construisirent alors la chapelle actuellement existante, d'architecture gothique, et très appréciée des personnes expertes en la matière.

« Ainsi qu'en font foi les archives de la mairie de Bourgoin, maintes fois les consuls et les notables de la ville y tinrent leurs assemblées.

« En 1646, la chapelle, ainsi que la « Commanderie » furent aliénées au profit d'un monastère d'Ursulines ; et, le 12 mai 1727, les Ursulines à leur tour les vendirent aux Administrateurs d'un Hôtel-Dieu fondé à côté depuis le départ des Antonins, par des libéralités particulières (c'est l'hôpital récemment évacué).

« Aux jours ensanglantés de la Terreur, la chapelle fut fermée. Mais au sortir de la Révolution, la ville s'étant beaucoup étendue de ce côté, après entente entre l'Empereur et l'Evêché de Grenoble, la chapelle fut rouverte et reconnue comme succursale de l'église paroissiale.

« Pendant le séjour de M. Charles Bonhomme père, à la Mairie de Bourgoin, la façade de la chapelle a été restaurée entièrement. Ce travail de restauration a été exécuté par notre habile compatriote, M. Mathieu, sculpteur marbrier, et d'après ses propres plans.

« Telle est, rapidement esquissée, l'histoire de la chapelle de Saint-Antoine. » Pouvons-nous espérer que la pioche destructive la respectera, et que la Municipalité de Bourgoin conservera un monument qui évoque tout un passé et possède une réelle valeur artistique. Hélas ! ces souvenirs, ce côté artistique pèsent si peu pour ceux qui n'ont que le souci de détruire.





Ancien Couvent de Notre-Dame-d'En-Bas, à Grenoble

Démoli en 1903



ANCIEN COUVENT DE NOTRE-DAME-D'EN-BAS

Ce Couvent a été fondé par les Religieuses Visitandines de Notre Dame-d'En-Haut, en 1638. La construction a duré de 1675 à 1745. Du 5 juin 1675 date le contrat passé entre « l'honête Bonnet et Jean Grignon, maistre mason », et le monastère.

L'église, qui a été conservée, a été ouverte au culte en 1786, ce qui explique que l'intérieur paraît encore à l'état de neuf.

Après la Révolution, le monastère devint l'*Arsenal Sainte-Marie*. On y déposa, en 1871, la statue de Napoléon qui ornait la place de la Constitution.

La première supérieure fut M[me] Marie-Ant. de Villiers, et la dernière, M[me] Marie-Véronique de Bardonenche.

Le 31 mai 1793, jour où fut évacué le Couvent, les Religieuses étaient au nombre de 38 ! Onze de ces dernières ont été de longs mois prisonnières à Sainte-Marie-d'En-Haut et ensuite à l'Oratoire.

(1) *Archives de l'Isère*, série H.





